Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Schéma de Cohérence Territoriale

Annexes du bilan de concertation

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

IDÉES COMMUNES

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Sommaire

- Annexe 1 : Extraits du kit de concertation
- Annexe 2 : Enquête numérique
- Annexe 3 : Extraits des documents relatifs aux ateliers de concertation
- Annexe 4 : Extraits des articles parus dans la presse
- Annexe 5 : Extraits des articles parus dans le magazine de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
- Annexe 6 : Extraits des contributions à la démarche de concertation mise en œuvre par les communes
- Annexe 7 : Notes annexées au registre de concertation numérique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 1 :

Extraits du kit de concertation

-mode d'emploi

-kakémonos,

-flyer,

-affiche,

-bandeau de site internet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

SCoT
PLUi

Kit de concertation

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Mode d'emploi

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLUi, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise une concertation auprès des citoyens qui doit permettre de compléter les enjeux identifiés et d'alimenter la vision prospective de notre territoire à horizons 2035 et 2044 :

- Une enquête ouverte du 1er juillet au 30 septembre 2022
- Une série de 4 réunions publiques de co-construction les 8, 9, 15 et 17 novembre 2022, à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau de Montmiral
- Une réunion de bilan une fois le projet de PLUi arrêté

Pendant la phase d'enquête, du 1er juillet au 30 septembre, la Communauté d'agglomération met à votre disposition un « kit de concertation » : il vous permettra de communiquer sur la démarche et d'inviter le plus largement possible les habitants à y participer.

Voici comment utiliser ce kit :

Vous publiez un bulletin municipal / une lettre d'information :

Les outils à votre disposition : 1 article clé en main + 1 encart pour inviter à la démarche de concertation + 1 plaquette d'information

Vous pouvez :

- Insérer directement l'article clé en main
- Vous inspirer de l'article proposé pour écrire le votre
- Insérer seulement l'invitation à participer à la concertation (enquête et inscription aux ateliers)
- Insérer seulement la plaquette d'information dans le bulletin distribué dans les boîtes aux lettres

A minima, vous pouvez distribuer ou mettre à disposition la plaquette d'information auprès des habitants

Vous organisez un évènement / une permanence / un stand :

Les outils à votre disposition : 2 kakémonos + 1 plaquette d'information + 1 questionnaire papier

Vous pouvez :

- Emprunter les kakémonos pour les exposer le temps de votre événement
- Distribuer la plaquette d'information aux participants
- Faire passer l'enquête en invitant les participants à la remplir directement en ligne (flashcode sur la plaquette d'information), ou avec le questionnaire papier (à saisir ensuite ici *https://form.dragnsurvey.com/survey/r/178eca75*)

Vous organisez une réunion publique :

Les outils à votre disposition : 1 diaporama de présentation + 2 kakémonos + 1 plaquette d'information + 1 questionnaire papier

Vous pouvez :

- Utiliser le diaporama de présentation pour présenter la démarche, en vous aidant des commentaires associés à chaque diapositive
- Emprunter les kakémonos pour les mettre à l'entrée de la réunion par exemple
- Distribuer la plaquette d'information aux participants
- Faire passer l'enquête en invitant les participants à la remplir directement en ligne (lien et flashcode sur la plaquette d'information), ou avec le questionnaire papier (à saisir ensuite ici : *https://form.dragnsurvey.com/survey/r/178eca75*)

Dans tous les cas

- Merci de **compléter le bref formulaire de remontée d'informations** transmis au sein du kit pour nous informer des actions menées et éventuellement de leurs résultats

Vos contacts

Pour vous aider, pour obtenir des exemplaires imprimés de la plaquette d'information et/ou réserver les kakémonos mis à votre disposition, contactez :

Cécile Danesin

Chef du service Urbanisme, Direction Aménagement du Territoire, Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Tél. : 05.63.83.08.39.

Mail : cecile.danesin@gaillac-graulhet.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

SCoT | PLUi

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, deux documents qui s'appliqueront à toutes **les communes de l'agglomération**.

C'est QUOI ?

> 2 documents d'urbanisme qui permettent de **planifier l'évolution du territoire à long terme** : organisation et aménagement de l'espace, futures constructions, mobilités, environnement, ...

> Ils fixent les règles d'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire : à l'échelle de l'agglomération (SCoT) et de la parcelle (PLUi).

à savoir

Conformément à la **loi Climat et Résilience de 2021**, le SCoT et le PLUi doivent permettre notamment :

> **de consommer le moins d'espaces possible** pour l'urbanisation,

> **d'anticiper les effets du changement climatique**,

> **de favoriser les transitions écologique, énergétique, démographique et numérique**

> In fine, **d'assurer un cadre de vie de qualité** à tous les habitants.

Définir ensemble l'avenir de notre territoire

Comment améliorer les déplacements sur le territoire et réduire notre dépendance à la voiture ?

Comment préserver et mettre en valeur notre patrimoine, nos paysages et nos ressources naturelles ?

Où et comment se loger ?

Quels équilibres entre les villes et les villages ?

Comment assurer un équilibre entre accueil de nouveaux habitants et offre d'emplois, d'équipements et de services de qualité pour tous ?

Comment renforcer l'attractivité économique du territoire ? ....

Autant de questions à travailler ensemble pour aboutir à un projet partagé, respectant les spécificités de chacun, et en cohérence avec la vision communautaire.

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

CONCERTATION

SCoT | PLUi



PARTICIPER à la définition de notre projet d'aménagement du territoire

étape 1 | Enquête sur vos attentes et vos idées

du 1er juillet au 30 septembre

- **En ligne** : www.bit.ly/scot-plui
- **En mairie** (questionnaire papier à disposition)
- **Dans les médiathèques du territoire** (questionnaire papier à disposition)

Scannez ce QR Code pour participer !

étape 2 | Réunions publiques - ateliers de concertation pour imaginer ensemble notre territoire demain

> 8 novembre 19h **à Graulhet** | salle du Foulon
> 9 novembre 19h **à Gaillac** | salle des spectacles
> 15 novembre 19h **à Rabastens** | La Halle
> 17 novembre 19h **à Castelnau-de-Montmiral** | salle des fêtes

Pour vous inscrire, c'est ici :

étape 3 | Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi.

Pour + d'info et suivre l'actualité sur le projet et la concertation :
Rendez-vous sur **www.gaillac-graulhet.fr** | Rubrique Mon agglomération

Tout au long de la concertation réglementaire, des registres de concertation sont tenus à votre disposition dans les mairies du territoire et au siège de la Communauté d'agglomération - Lieu-dit Le Nay - 81 600 Técou

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

LE SCOT... C'EST QUOI ?



C'est un document de planification qui fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace pour les 20 prochaines années. En cela, il correspond à une première traduction règlementaire du projet de territoire qui définira des principes et des choix d'aménagement et permettra aux 56 communes de mettre en cohérence leurs politiques dans plusieurs domaines tels que l'urbanisme, l'habitat ou encore l'environnement.

Les objectifs formulés dans le SCoT seront déclinés de manière opérationnelle dans le PLUi et dans les projets d'aménagement du territoire.

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

56 communes
75 329 habitants
20 593 emplois
38 175 logements

UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE

Coordination technique
Pôle urbanisme
AUAT
Partenaires extérieurs
Publics

Gouvernance politique
Élus communautaires
Maires

Consultation et concertation
Personnes publiques et associées
Acteurs du territoire
Société civile
Habitants et usagers
CODEV

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES

Diagnostic
Dresser un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

Projet d'aménagement stratégique (PAS)
Définir une stratégie et des orientations d'aménagement à horizon 2045.

Document d'orientation & d'objectifs (DOO)
Fixer des prescriptions et des recommandations pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée

Consultation & enquête publique
Recueillir les avis des personnes publiques associées et les observations des citoyens.

Approbation
Valider le contenu du SCoT en modifiant éventuellement certains points pour tenir compte des observations émises. Dès lors, le SCoT entre en vigueur.

S'INFORMER

- Presse et magazines intercommunaux
- Site internet : gaillac-graulhet.fr
- Panneaux de sensibilisation

S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Cahier de concertation *(Centre de ressources de Técou et mairies des communes)*
- Par mail : concertation-urbanisme@gaillac-graulhet.fr

CONTACTER

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
Técou BP 90133 - 81604 - GAILLAC Cedex
Tél. 05 63 83 61 61
Mail : concertation-urbanisme@gaillac-graulhet.fr

COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

Schéma de Cohérence Territoriale

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

Amorcée à partir des enjeux issus du diagnostic territorial et autres démarches communautaires, l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT est le fruit d'une co-construction entre élus, services et partenaires institutionnels en lien avec la gouvernance retenue. Il est par ailleurs bâti sur un scénario démographique ambitieux qui projette l'accueil de 8700 habitants supplémentaires d'ici à 20 ans.

Fondées sur une vision d'ensemble de devenir de notre territoire à horizon 2040, les orientations stratégiques du PAS ont été débattues en Conseil communautaire en janvier 2024.



DÉFI > Renforcer l'attractivité économique & développer les filières durables

1. Déployer une stratégie économique offensive sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération.
2. Favoriser le développement de l'industrie et ses filières locales.
3. Accompagner et renforcer l'agriculture, la viticulture et la sylviculture, forces nourricières, économiques et sociales majeures.
4. Affirmer & valoriser le fort potentiel touristique et culturel du territoire.
5. Cibler le développement du commerce pour favoriser une consommation de proximité.



DÉFI > S'engager pour une qualité de vie et un bien-vivre pour tous

1. Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs liés au cadre de vie et aux paysages.
2. Mettre en œuvre une stratégie en matière d'habitat répondant aux différents besoins.
3. Faciliter les mobilités et les différentes alternatives à la voiture.
4. Proposer une offre en équipements et services de qualité au plus près des différentes besoins.



DÉFI > Atteindre la complémentarité entre les composantes urbaines et rurales

1. Affirmer le positionnement régional de la Communauté d'agglomération en lien avec les territoires voisins.
2. Valoriser l'accessibilité et la desserte de la Communauté d'agglomération.
3. Viser un équilibre entre accueil et populations, sociologies nouvelles et capacité du territoire à offrir emplois, équipements et services dans un cadre de vie de qualité.
4. Permettre à chacune des communes de jouer un rôle dans un aménagement complémentaire et solidaire de la Communauté d'agglomération.



DÉFI > Mettre en Œuvre les transitions écologiques, énergétiques & numériques au cœur des choix d'aménagement

1. Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau.
2. Préserver et valoriser les richesses écologiques.
3. S'inscrire dans le changement de modèle d'aménagement en réduisant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols.
4. Renforcer la résilience énergétique et environnementale dans le cadre des enjeux climatiques et de la santé.
5. Intégrer les risques dans les choix d'aménagement.
6. Valoriser les opportunités liées à une desserte numérique de qualité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ce que dit la loi

Depuis la fin des années 2000, plus de 28 000 hectares sont soustraits chaque année à l'échelle nationale, aux espaces naturels, agricoles et forestiers. Sur la base de cette tendance, l'équivalent de la superficie moyenne d'un département français disparaîtrait tous les 20 ans. (Source : CEREMA, portail de l'artificialisation des sols, 2009-2018).

Pour réduire la consommation d'espaces et lutter contre l'extension des zones constructibles sur les terres agricoles notamment, la loi Climat et Résilience de 2021 modifie profondément la planification de l'espace urbain (optimisation de la densité, protection des sols naturels, etc.).

Objectif : atteindre le « zéro artificialisation nette» en 2050 et réduire de moitié, d'ici à 2031, le rythme d'artificialisation par rapport à la décennie précédente.

À l'échelle nationale, l'artificialisation a augmenté de 78% depuis 1981, la population... de 19%

Notre territoire en quelques chiffres



59 communes
1 164 km²
73 003 hab.

Compétences

- Cadre de vie
- Enfance et jeunesse
- Équipements sportifs et culturels
- Développement économique
- Aménagement du territoire
- Développement durable
- Tourisme

Les défis identifiés

- Un équilibre entre les communes du territoire
- Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous
- Des filières économiques durables
- La transition écologique, énergétique et numérique dans un contexte de changement

> Comment participer et s'informer

Pour accompagner l'élaboration du SCoT et du PLUi, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise une concertation continue **pour vous permettre :**

- de comprendre les projets de SCoT et de PLUi
- de compléter les données avec votre usage des services disponibles sur le territoire
- d'alimenter la vision prospective de notre territoire aux horizons 2035 et 2044

> PARTICIPER à l'enquête

Donnez votre avis et partagez vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête ouverte **du 01/07 au 30/09 :**

- **En ligne** : www.bit.ly/scot-plui
- **En mairie** *(questionnaire papier à disposition)*
- **Dans les médiathèques** du territoire *(questionnaire papier à disposition)*

Scannez ce QR Code pour participer !

> Réunions publiques - ateliers de concertation

pour imaginer ensemble notre territoire demain

4 réunions seront organisées à l'automne prochain au plus proche de chez vous, de 19h à 22h :

08/11/22 | salle du Foulon à Graulhet
09/11/22 | salle des spectacles à Gaillac
15/11/22 | Halle de Rabastens
17/11/22 | salle des fêtes de Castelnau-de-Montmiral

> Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi.

Suivre l'actualité du projet et de la démarche de concertation

- **www.gaillac-graulhet.fr** > Onglets mon agglomération > aménagement du territoire > PLUi
- **Agglo Focus / Bulletins municipaux**
- **Registres de concertation** (disponibles dans toutes les mairies du territoire, à l'agglomération - *le Nay, 81600 Técou* - sur le site web)

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

L'urbanisme PORTÉE DE MAIN

Participez au projet et donnez votre avis !

Toutes les infos en dernière page



SCoT | PLUi

> C'est QUOI ?

Ces documents d'urbanisme fixent à la fois les **grandes orientations**, les **objectifs** et les **règles générales d'utilisation du sol** sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi).

Établis dans un but d'intérêt général, ils ne peuvent répondre à la somme des intérêts particuliers.

Ces documents servent de cadre règlementaire et influencent donc notamment :

- L'organisation de l'espace
- L'aménagement du territoire
- Les futures constructions
- Les mobilités
- L'environnement
- ...

À l'échelle intercommunale

À la différence du PLU (Plan local d'urbanisme) au niveau communal, le PLUi offre une vision du développement du territoire à une échelle intercommunale pour dialoguer à nos modes de vie changeants. Plus mobiles pour travailler, pour nos loisirs, nous consommons différemment, nos besoins en termes d'habitat et de services évoluent.

Fruit d'un travail collaboratif, le SCoT et le PLUi renforcent ainsi les solidarités entre les communes et proposent un projet collectif, tout en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

à savoir

Une fois validé, **le PLUi remplacera les documents d'urbanisme existants** (PLU, cartes communales) ou se substituera au RNU (Règlement National d'Urbanisme) pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme ; **il encadrera les droits à construire de chaque parcelle.**

Les demandes d'urbanisme sont toujours à effectuer auprès de votre mairie, chaque maire conservant la délivrance des autorisations.

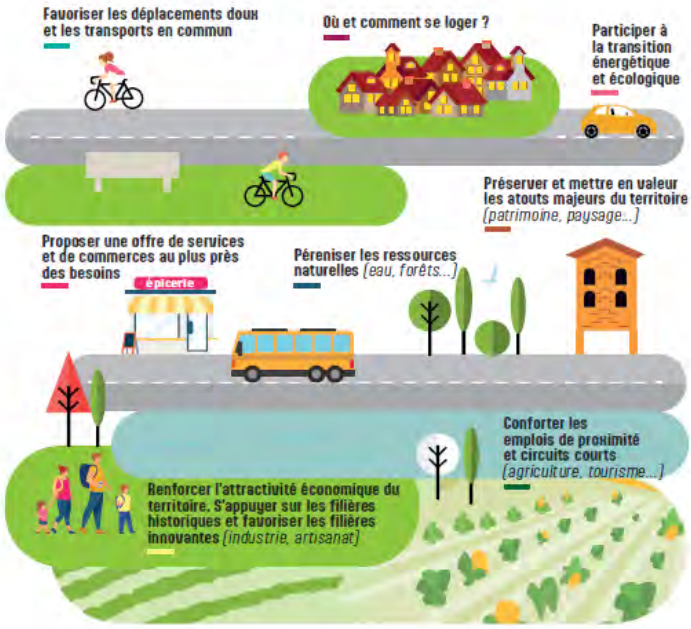
> Un projet PARTAGÉ

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pilote les démarches. **Les documents seront donc co-construits avec :**

- Le **conseil de développement et les habitants**, à travers votre participation active.
- Les **élus** des (59) communes de l'agglomération, via les conseils communautaires, les conférences des Maires, les séminaires d'élus, les ateliers de travail et ateliers prospectifs.
- les **partenaires** tels que les services de l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, les Chambres consulaires, etc.

La démarche de co-construction permettra d'aboutir à un projet partagé respectant les intérêts et les spécificités de chacun en cohérence avec la vision communautaire.

L'IMPACT sur notre territoire



CALENDRIER PAR ÉTAPES

SCoT

2021

PRESCRIPTION — de la révision SCoT et de l'élaboration du PLUi. Les études peuvent démarrer

2022

DIAGNOSTIC — dresser un état des lieux du territoire pour mieux comprendre les enjeux de demain

DÉBAT PAS — Projet d'Aménagement Stratégique : définir les grandes orientations de développement de notre territoire pour les 20 prochaines années

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS — mettre en œuvre les axes de travail formulés dans le PAS

2023

ARRÊT DU PROJET — en conseil de communauté avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique

2024

APPROBATION DU SCOT — en conseil de communauté

PLUi

2023

DÉBAT PADD — Projet d'Aménagement et de Développement Durables : définir les grandes orientations de développement de notre territoire pour les 10 prochaines années

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE — fixer des règles communes pour la mise en œuvre des projets et les adapter localement

2024

ARRÊT DU PROJET — en conseil de communauté avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique

2025

APPROBATION DU PLUi — en conseil de communauté : le PLUi se substitue aux documents d'urbanisme communaux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

SCoT | PLUi

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, deux documents qui s'appliqueront à toutes **les communes de l'agglomération.**

C'est QUOI ?

> 2 documents d'urbanisme qui permettent de **planifier l'évolution du territoire à long terme** : organisation et aménagement de l'espace, futures constructions, mobilités, environnement, ..

> Ils fixent les règles d'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire : à l'échelle de l'agglomération (SCoT) et de la parcelle (PLUi).

à savoir

Conformément à la **loi Climat et Résilience de 2021**, le SCoT et le PLUi doivent permettre notamment :

- **de consommer le moins d'espaces possible** pour l'urbanisation,
- **d'anticiper les effets du changement climatique,**
- **de favoriser les transitions écologique, énergétique, démographique et numérique**
- in fine, **d'assurer un cadre de vie de qualité** à tous les habitants.

PARTICIPER à la définition de notre projet d'aménagement du territoire

étape 1 | Enquête sur vos attentes et vos idées
du 1er juillet au 30 septembre

- **En ligne** : www.bit.ly/scot-plui
- **En mairie** (questionnaire papier à disposition)
- **Dans les médiathèques du territoire** (questionnaire papier à disposition)

étape 2 | Réunions publiques - ateliers de concertation pour imaginer ensemble notre territoire demain

- **8 novembre 18h à Graulhet** | salle du Foulon
- **9 novembre 18h à Gaillac** | salle des spectacles
- **15 novembre 18h à Rabastens** | La Halle
- **17 novembre 19h à Castelnau-de-Montmiral** | salle des fêtes

Pour vous inscrire, cliquez ici :

étape 3 | Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi.

Définir ensemble l'avenir de notre territoire

Comment améliorer les déplacements sur le territoire et réduire notre dépendance à la voiture ?
Comment préserver et mettre en valeur notre patrimoine, nos paysages et nos ressources naturelles ?
Où et comment se loger ?
Quels équilibres entre les villes et les villages ?
Comment assurer un équilibre entre accueil de nouveaux habitants et offre d'emplois, d'équipements et de services de qualité pour tous ?
Comment renforcer l'attractivité économique du territoire ?...

Pour + d'info et suivre l'actualité sur le projet et la concertation :
Rendez-vous sur **www.gaillac-graulhet.fr** | Rubrique Mon agglomération

Tout au long de la concertation réglementaire, des registres de concertation sont tenus à votre disposition dans les mairies du territoire et au siège de la Communauté d'agglomération - Lieu-dit Le Nay - 81 600 Técou.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 2 :

Enquête numérique

-questionnaire de l'enquête numérique,

-résultats de l'enquête numérique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET

SCoT
PLUi

Concertation

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

ENQUÊTE

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé fin 2021, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse/aire métropolitaine (AUA/T), **la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, 2 documents **qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération**.

Le SCoT et le PLUi sont des projets d'aménagement du territoire. **Ce sont des outils qui permettent de planifier comment le territoire va évoluer à long terme** (horizon 10 ans pour le PLUi, horizon 20 ans pour le SCoT), autour de 4 défis que les élus du territoire ont définis :

- Défi 1 : Un équilibre entre les différentes composantes territoriales
- Défi 2 : Une qualité de vie et un bien vivre pour tous
- Défi 3 : Des filières économiques durables
- Défi 4 : La transition climatique, écologique, énergétique et numérique

Pour en savoir plus, retrouvez les documents relatifs au projet, et en particulier le portrait de territoire, en cliquant ici : https://bit.ly/portrait-territoire

Pour définir l'avenir du territoire, la participation des citoyens est indispensable !

L'enquête à laquelle vous vous apprêtez à répondre va permettre de préparer la matière pour les réunions publiques de co-construction prévus en novembre (vous pourrez vous inscrire en fin de questionnaire si vous le souhaitez) en vous permettant d'indiquer quels sont pour vous les thèmes et les actions les plus importants à mener pour notre territoire.

Vos priorités pour notre territoire ?

Question 1

Pour l'avenir de notre territoire, le plus important pour vous, c'est d'agir pour…

	--	-	+	++
Améliorer les déplacements				
Pouvoir mieux se loger				
Mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel				
Pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité…)				
Améliorer les services, commerces, équipements du quotidien				
Lutter contre le changement climatique				
Renforcer l'emploi et l'attractivité économique				
Produire et consommer plus localement				

Question 2

Souhaitez-vous ajouter un enjeu très important pour vous, et qui ne figure pas dans les propositions ci-dessus ?

Réponse libre :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 3

Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mener dans les 20 ans à venir…

	Action 1	Action 2
… pour améliorer les déplacements		
… pour pouvoir mieux se loger		
… pour mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel		
… pour pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité…)		
… pour améliorer les services, commerces, équipements du quotidien		
… pour lutter contre le changement climatique		
… pour renforcer l'emploi et l'attractivité économique		
… pour produire et consommer plus localement		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 4

Souhaitez-vous ajouter une action prioritaire sur un autre sujet, à mener dans le cadre du SCoT et du PLUi ?

Réponse libre :

Question 5

Pouvez-vous citer 3 mots que vous inspirent les défis auxquels notre territoire doit répondre ?

	Mot 1	Mot 2	Mot 3
Défi 1 : Un équilibre entre les différentes composantes territoriales			
Défi 2 : Une qualité de vie et un bien vivre pour tous			
Défi 3 : Des filières économiques durables			
Défi 4 : La transition climatique, écologique, énergétique et numérique			

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur vous ?

Vos réponses permettront d'améliorer l'analyse de l'enquête et d'affiner le diagnostic du territoire.

Question 6

Vous êtes :

o Un homme o Une femme o Autre

Question 7

Votre tranche d'âge :

o Moins de 19 ans o 30-39 ans o 50-59 ans o Plus de 70 ans
o 20-29 ans o 40-49 ans o 60-69 ans

Question 8

Où habitez-vous ?

Merci d'indiquer le nom de la commune :

Question 9

Où travaillez-vous ?

Merci d'indiquer le nom de la commune :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 10

Dans quelle(s) commune(s) vous rendez-vous pour faire vos courses, et plus globalement pour vos besoins du quotidien ?

Merci d'indiquer le nom de la ou des commune(s) :

Vous souhaitez continuer à contribuer ?

Tout d'abord un grand merci pour toutes vos réponses.

4 réunions publiques de co-construction seront organisées à l'automne pour réfléchir collectivement à l'avenir souhaité de notre territoire :

- Le 8 novembre 2022, à 19h, à la salle du Foulon à Graulhet
- Le 9 novembre 2022, à 19h, à la salle de spectacles de Gaillac
- Le 15 novembre 2022, à 19h, à la halle de Rabastens
- Le 17 novembre 2022, à 19h, à la salle des fêtes de Castelnau de Montmiral

Pour recevoir les résultats de ce sondage et participer aux prochains événements, suivez ce lien :
https://form.dragnsurvey.com/survey/r/f8710ac6

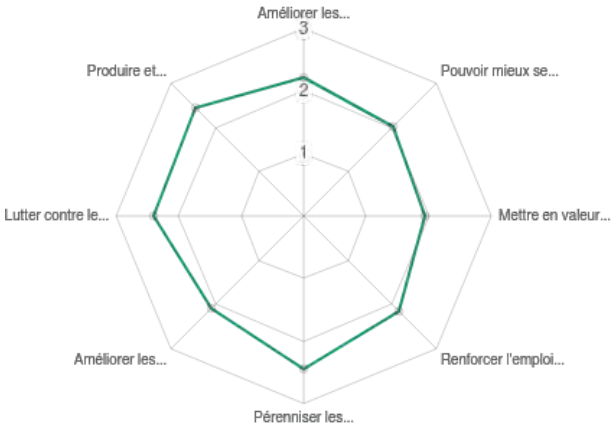
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Gaillac-Graulhet - Enquête sur le SCoT et le PLUi

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 1

Pour l'avenir de notre territoire, le plus important pour vous, c'est...



Intitulé des réponses	Score moyen	Pas important du tout	Peu important	Assez important	Très important
Améliorer les déplacements	2.21	20 6.71 %	52 17.45 %	72 24.16 %	154 51.68 %
Pouvoir mieux se loger	2.01	13 4.73 %	60 21.82 %	114 41.45 %	88 32 %
Mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel	1.93	15 5.19 %	75 25.95 %	113 39.1 %	86 29.76 %
Renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises	2.15	18 6.23 %	53 18.34 %	85 29.41 %	133 46.02 %
Pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité, ...)	2.46	15 5.1 %	30 10.2 %	55 18.71 %	194 65.99 %
Améliorer les services, commerces, équipements du quotidien	2.08	11 3.93 %	62 22.14 %	100 35.71 %	107 38.21 %
Lutter contre le changement climatique	2.4	11 3.91 %	38 13.52 %	61 21.71 %	171 60.85 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Score moyen	Pas important du tout	Peu important	Assez important	Très important
Produire et consommer plus localement	2.45	8 2.82 %	32 11.27 %	67 23.59 %	177 62.32 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 2

Souhaitez-vous ajouter un enjeu très important pour vous, et qui ne figure pas dans les propositions ci-dessus ?

Réponses	Date de la réponse
Préserver nos paysages haies, bois, fossés et favoriser voire rendre obligatoire l'implantation de haies (1000ml) pour chaque surface cultivée de 10ha exploitée.	01/07/22
garder le caractere rural de ces petites villes du Tarn et arreter de lotir à tout va et de faire de la cité dortoir	02/07/22
Lutte contre l artificialisation des sols , préserver zones agricoles et naturelles stopper les constructions	02/07/22
Lutter contre la pollution lumineuse & sonore. Préserver les écoles rurales coûte que coûte	03/07/22
Prise en compte des jeunes	03/07/22
Favoriser les initiatives citoyennes et encourager les projets émanant des habitants.	04/07/22
Aider nos infrastructures scolaires à se développer , obtenir les budgets nécessaire comme par exemple : ombrager l école publique de Lisle sur tarn et climatiser les différentes salles. Il est impensable de nos jours de devoir fermer des classes durant plusieurs jours à cause de la chaleur.	04/07/22
Moins d'habitants… Arrêter de vouloir être absolument attractif! Y en a marre de tous ces non-midi-pyreneens qui ne respectent ni nos coutumes ni notre patrimoine	04/07/22
Développer des lieux culturels, de rencontres et de partages pour recréer un tissu social local	04/07/22
AMELIORATION DES ROUTES	05/07/22
Stomper le mitage et les va passés droits sur les permis de ce construire Lutter contre la corruption de certains édiles municipaux et communautaires	05/07/22
Avoir une connexion internet de meilleure qualité rapidement	05/07/22
Baisse des charges	05/07/22
Eviter le construction sur de toutes petites parcelles, on devrait pas avoir moins de 1000m2 par terrain .	05/07/22
Ramassage des déchets verts dans les communes sans avoir à faire 25 ou 30 km aller +retour à la déchèterie en voiture polluante le plus souvent et ceci est fait par chaque foyer puisqu'on ne peut pas brûler dans les jardins.	05/07/22
Garder nos écoles,créer des lieux pour les jeunes.	05/07/22
L'éducation et les structures sportives et culturelles !!! Ainsi que les structures de soins de proximité !!	05/07/22
Soutenir les agriculteurs et développer des lignes /navette dans les petites communes.	05/07/22
Dévier les camions des rues des villes et villages	05/07/22
Limiter les pollutions visuelles	05/07/22
Favoriser l'entraide sociale et intergénérationnelle de territoire, développer des services sociaux de proximité	05/07/22
l'éducation (écoles) + sport	06/07/22
Au lieu de mieux se loger, la question pourrait etre: assurer une diversité d habitat pour repondre aux differents besoins (trans generationels) et pour les differentes categories de populations	06/07/22
santé - installation médecins + préservation hopital de proximité	06/07/22
Favoriser le renouvellement des générations d'entrepreneurs particulièrement dans le domaine agricole par une politique foncière adaptée	07/07/22
Mutualiser les besoins et ressources localement	07/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Réponses	Date de la réponse
Ne pas laisser à l'abandon les communes éloignées.	07/07/22
Développer l'offre culturelle	07/07/22
Lutter contre la désertification médicale	08/07/22
Conserver notre patrimoine sans le défigurer par la modernisation excessive	08/07/22
accès à internet	08/07/22
Valorisation	08/07/22
Transition vers une agriculture bio	08/07/22
Éducation	09/07/22
Préserver notre patrimoine nos paysage et notre bien vivre en refusant tout projet d'éoliennes industrielles	10/07/22
Stopper l'artificialisation à outrance des sols	10/07/22
Developper les services culturels	10/07/22
Prise de conscience de la population quant à l'urgence environnementale / sensibilisation de la population/professionnels/élus à ces nouveaux enjeux	11/07/22
Rapprocher l'agglomération de ses habitants	11/07/22
Augmenter	11/07/22
Améliorer les déplacements en vélo et a pied Manque médecine général	11/07/22
Le handicap	12/07/22
Propositions culturelles	12/07/22
Éviter l' urbanisation sous forme de mitage.	12/07/22
créer des lieux pour la jeunesse	13/07/22
ne pas oublier la vie en zone rurale, attractive mais mal desservie, en commerce, déplacement, service	13/07/22
accueil et accompagnement des familles avec des enfants: modes de garde, associations sportives...	13/07/22
Pas assez de pistes cyclables et de chemins de randonnées	13/07/22
La propreté de la ville (je sais qu'il y a pire que nous , mais si on peut surveiller les gens qui laissent leurs canettes, leur cigarette au sol ,etc ....)	13/07/22
Réseaux Internet et mobile	13/07/22
permettre l'habitat léger qui soit en cohérence avec un faible impact écologique dans un projet de préservation de l'environnement (pas de bidonville, des projets concrets et bien pensés)	13/07/22
L'éducation	13/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Réponses	Date de la réponse
La qualité de vie partout. La place de l'église de Briatexte est une honte, plaque tournante des trafics de drogues aux yeux de tous, des enfants, des personnes âgées qui n'osent plus aller au cimetière, des jeunes qui n'osent pas utiliser l'arrêt de bus, témoignage de l'inefficacité de nos politiques depuis des années. Personne ne peut aller au parc. Maintenant, une machine à boisson à leur service pour polluer un peu plus. Lamentable. Place des dealers. La départementale qui passe au niveau de l'église Saint Sernin est extrêmement dangereuse alors que des écoliers, des collègiens la traversent tous les jours. Et pourtant des terrains continuent d'être constructibles, transformés en terrain constructibles rendant par ailleurs de simples hameaux accueillants en hameaux extrêmement dangereux pour les enfants, les adultes (aucune visibilité, routes dangereuses, risque d'affaisement de terrain, goudronnage des sols etc.) Semaine à 4 jours et demi pour les écoles de Gaillac Graulhet imposée alors que tout le monde est à 4 jours , empêchant de vrais projets éducatifs en lien avec le Développement durable, l'agenda 2030, pour les centres de loisirs comme c'était le cas avant (culture, patrimoine, sortie Nature, La courbe, Musées, etc). Les parents avaient majoritairement voté pour, mais pour rien en fait. La décision était prise, la propagande financée par la communauté des communes par une soit disant chercheuse, glorifiant le modèle japonais déjà en marche (modèle que nous savons malheureusement submergé par la problématique des taux de suicides dramatiquement élevés, une pression scolaire inimaginable).	13/07/22
Réparer l existant	13/07/22
Développer l’autonomie alimentaire	14/07/22
Accès à la culture	14/07/22
Améliorer la voirie et creer des pistes cyclables supplémentaires	14/07/22
autour de l'éducation : des NAP et des activités scolaires toujours avec des professionnels pour l'éveil de nos enfants à la diversité, une cantine du XXIème siècle qui répond aux enjeux de santé et d'environnement (créatrice d'emploi valorisant), transports adaptés, organisés, vélo pédibus etc. + parkings aménagés, une offre culturelle adaptée, partout sur le territoire	14/07/22
Avoir un lycée général et d’avantage de choix de filières professionnelles	14/07/22
Pouvoir accéder aux soins médicaux dans les villes moyennes inférieures à 15 000 habitants.	14/07/22
Equilibre, qualité de vie, renforcer la participation et la citoyenneté sur le reel bassin de vie, clarté des contributions fiscales justes, écologie, énergie.	15/07/22
Equilibre, qualité de vie, encourager la participation et la citoyenneté sur son réel bassin de vie, pour une économie durable, écologie, énergie, scolarité, clarté et simplification des contributions fiscales, juste évaluation du patrimoine résidentiel.	15/07/22
Avoir un lycée général ,	15/07/22
Reboiser et favoriser les réseaux d'entraide	16/07/22
Favoriser le lien social	16/07/22
Moderniser et rendre accessible les équipements culturels, musées, bibliothèques etc	16/07/22
Évaluer l'efficacité de ces projets d'aménagement, faire respecter la loi	18/07/22
Adaptation au changement climatique	18/07/22
Déconstruire les réflexes d'urbanisme traditionnels pour des usages superposés des territoires (mixité fonctionnelle, sociale, géographique...)	18/07/22
Infrastructures scolaires optimisées et adaptées à chaque partie du territoire	18/07/22
Lutter contre l'isolement et promouvoir la rencontre entre les différents profils sociologiques.	18/07/22
Préserver la biodiversité	18/07/22
Améliorer les activités de loisir	18/07/22
Ce qui serait bien pour éviter une grosse pollution au plastique les jours de vent c est qu à Graulhet nous ayons des poubelles container fermées pour le tri sélectif à la place des cajettes jaunes ouverte.merci	18/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Réponses	Date de la réponse
Reboiser et arrêter la culture intensive en faveur de jardins potager partagés avec transmission de connaissances.	18/07/22
Aides pour transition nucléaire/panneaux photovoltaïques sur maison individuelle.	18/07/22
Education	19/07/22
Eviter l'étalement urbain/ Modifier nos cultures (moins gourmandes en eaux) / développer l'agriculture ou éviter de la diminuer pour des parcs photovoltaïque ou autre construction	19/07/22
Permettre de profiter des espaces forestiers etc tranquillement avec les chasseurs. Journées libres sans chasse. Réguler la population de sangliers etc avec un corps d'état habilité à le faire.	19/07/22
Renforcer les espaces verts dans les villes, soutenir les économies d'énergie	20/07/22
Accroître la qualité éducative	20/07/22
Gratuité des transports en commun	20/07/22
favoriser le maintien à domicile des personnes agées (transport, numérique, médecin, aide à domicile ...)	20/07/22
Réduire les pesticides des vignes et autres cultures.	20/07/22
avoir un Internet performant .....car ce n'est pas du tout le cas !	20/07/22
Favoriser les entreprises propres équitables écologiques et développer les espaces verts	20/07/22
Non	20/07/22
Il est impératif de mettre en place sur tout le territoire un réseau de pistes exclusivement cyclables indépendantes, isolées et protégées de manière à promouvoir réellement les déplacements cyclistes.	21/07/22
La pérennité et pas de lotissement en pleine campagne	21/07/22
passerelle rabastens coufouleux	22/07/22
Favoriser l'établissement d'un lien entre les habitants	22/07/22
Axer les priorités de l agglo sur l emploi en particulier la petite enfance. Dégraisser les effectifs politiques de l agglo et sa pléthore de vice présidents qui coûtent un pognon de dingue.	22/07/22
Faire respecter la limitation de vitesse dans la ville de GAILLAC et sanctionner les incivilités.	22/07/22
Développer les modes de gardes de jeunes enfants	22/07/22
Les pôts d'échapement trafiqués des 2 roues	22/07/22
Lutter contre la désertification médicale	22/07/22
Renforcer la présence des arbres remarquables	22/07/22
L'accessibilité pour tous à ces défis.	22/07/22
Développer des logements : sobre en énergie (rénovation), favoriser l'accès à ces habitats aux locaux (gestion de l'inflation), et adaptés ces derniers à des familles monoparentales et séniors. Protéger l'agriculture en terme d'accès au foncier mais également aux ressources naturelles nécessaires à la production et promouvoir des filières locales pour assurer une alimentation de proximité et valoriser la production agricole	22/07/22
Préserver notre caractère rural	22/07/22
développer les transports scolaires, plus de lignes de bus, plus d'horaires et des trajets adaptés à la carte scolaire.	22/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 3

Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mener dans les 20 ans à venir…

… pour améliorer les déplacements

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Pistes cyclables	Réduire la vitesse sur les routes	03/07/22
Développer des transports en commun		05/07/22
Creation de pistes cyclables	Navette bus électriques	05/07/22
ameliorer les routes et bas cotés	pas de ralentisseur , à force ca casse le dos	05/07/22
Réfection des routes	Bus non polluant jusqu'à l'arrêt de bus principal du village desservant Toulouse	05/07/22
Refaire les routes principales de circulation locales, plus larges et de meilleures qualité et longévité, le pas cher coûte cher....	Multiplier les points de charges rapides de véhicules électriques avec des stations solaires ou à cogénération (gazbio méthanisation).	05/07/22
Trouver une alternative à la voiture individuelle	Soutenir le télétravail	05/07/22
Développer les transports collectifs et partagés, aménager à cet effet	Encourager l'utilisation de véhicules "propres"	05/07/22
Encourager le covoiturage	Développer l'offre ferroviaire	06/07/22
Voitures électriques/Voitures partagées		06/07/22
Transport à la demande	Maintien des déplacements autonomes en milieu rural en incitant à un bla bla car local	07/07/22
Rapprocher les lieux de travail des habitations	developpeer les transports en commun et collectifs	07/07/22
Pérenniser les transports en commun existants	Faciliter de nouveaux	09/07/22
Lignes de bus directes Rabastens toulouse	Plus de trains le matin Rabastens toulouse	10/07/22
Fiabilité absolue et confort des trains	Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture en sécurité	10/07/22
	x	11/07/22
Parking relais en périphérie avec jonction cyclable vers le centre-ville et autres pôles commerciaux / d'activités pour limiter les voitures (en déplacement et stationnement) en centre-ville	Qualité des infrastructures	11/07/22
Renforcer l'offre de mobilité active	Favoriser le recours aux transports en commun	11/07/22
vehicules propres	des routes en bon état	13/07/22
pistes cyclables		13/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
continuer de dévelloper les pistes cyclables	étendre le réseau de transport en commun	13/07/22
Proposer des essais de vélo, wheel ou.... Gratuit	Réparer les routes	13/07/22
Investir dans le ferroviaire	Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture	14/07/22
Entretien des routes regulietement	Rouler à 90 kms	14/07/22
accéder à la mairie et aux écoles les plus proches	revoir le découpage du territoire communal	15/07/22
Créer un réseau de transports en commun inter pôle économique	Utiliser des véhicules propres	16/07/22
Renforcer des systèmes de covoiturage (reseau pouce ?)	Subventions achat vélo électrique	17/07/22
des pistes cyclables sécurisées, ombragées, et agréables (points d'eai...)	rapprocher les usages	18/07/22
Améliorer le réseau routier et créer des aires de covoiturage	Créer des pistes cyclables	18/07/22
Renforcer le reseau ferroviaire et les petites gares	Créer des aménagements pour le déplacement à vélo	18/07/22
étoffer offre transport en commun		18/07/22
1		18/07/22
Dev les véhicules electriqued	Co voiturage	19/07/22
créer des liaisons douces		19/07/22
Pistes cyclables et train	Entretenir le réseau actuel	20/07/22
Navettes gratuites		20/07/22
Oui		20/07/22
Développer le service public	Developper le vélo	21/07/22
+ de Pistes cyclables	Mise en place de Transport à la demande	22/07/22
Mettre en place un Transport A la Demande	Créer des pistes cyclables sécurisées et agréables	22/07/22
Multiplier les bus et navettes	Multiplier les bornes électriques de recharge pour les voitures	22/07/22
Favoriser les communications pour nos aînés.	Développer encore des points de covoiturages gratuits, urbains.	22/07/22
plus de bus	plus de pistes cyclables	22/07/22

... pour pouvoir mieux se loger

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Politique de rénovation audacieuse	Aide à l'assainissement non collectif	03/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Créer des logements sociaux		05/07/22
Aider à restaurer l habitat existant	Isolation batiments	05/07/22
nombre de constructions limités , eviter les lotissements avec les maison copier / coller		05/07/22
Accueillir moins de monde en campagne quand on a pas les infrastructures nécessaires		05/07/22
Aider à rendre les habitations autonomes ou à accéder à une énergies produites localement par production locales d'origines associatives, coopératives, communales ou regionales par des technologies de Méthanisation, éolien, solaire, centrale solaire, hydroélectrique, etc....	Interdire les locations à mauvaise isolation et obliger les bailleur à mettre leur immobilier locatif en conformité d'isolation	05/07/22
Poursuivre aides à la renovation	Développer le modèle du lotissement participatif	05/07/22
Arrêter les constructions en carton pâte	Encourager la rénovation (dont énergétique) des habitats existants	05/07/22
Supprimer les projets pavillonaires	Aider et accompagner la mise en place d'équipement photovoltaïque et récupération d'eau	06/07/22
Mettre l'accent sur l'isolation, le solaire	et le photovoltaïque	06/07/22
création de logements locatifs à prix raisonnable	Faciliter l'accession à la propriété sociale	07/07/22
ouvrir les logements vides à la location	aider largement à l'isolation des logements	07/07/22
Participer financierement à la rénovation des vieux logements	Etre rigoureux lors de la création des nouveaux	09/07/22
Réhabiliter logements anciens en ville	Créer des zones pavillonnaires	10/07/22
Arrêter l'étalement urbain	Réfléchir à un habitat alternatif respectueux de l'environnement	10/07/22
x		11/07/22
Travailler sur tout le parc de logements vacants	Isolation des logements / matériaux biosourcés	11/07/22
Inciter les propriétaires de logements vacants à les réintroduire sur le marché	Ouvrir les documents d'urbanisme à l'habitat léger	11/07/22
des habitats plus écologiques	des matériaux plus écolos	13/07/22
Réhabiliter les logements vacants		13/07/22
permettre l'habitat léger	encourager les propriétaires à l'amélioration de leur logement (isolation, chauffage, portes et fenetres)	13/07/22
Aider les demandeurs à passer le cap des constitutions de dossier	Prendr en charge une partie des frais d agence, d expertise	13/07/22
Investir dans l'isolation	Refuser l'étalement urbain	14/07/22
Accès plus facilement aux logements sociaux pour les jeunes	Plafond du montant des loyers	14/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
fixer les surfaces à bâtir à un minimum raisonnable (750 ou 800 m2)		15/07/22
Rénover /l'existant réhabiliter	Aides financières aux eco projet (developt durable)	16/07/22
Subvention rénovation	Plus d'artisans sur le territoire dans le BTP	17/07/22
Densifier les logements		18/07/22
Créer davantage de logements sociaux	Aider à la rénovation des anciens coeurs de ville	18/07/22
Créer plus de logements sociaux, occuper les logements vacants	Agir et financer la rénovation énergétique des habitations	18/07/22
dispositif de rénovation des logements vacants et éviter les nouvelles constructions de type lotissements		18/07/22
	X	18/07/22
Logement moins enrgivores	Ne pas laisser construire n importe ou	19/07/22
construire dans les centres	mieux construire sur le terrain	19/07/22
Moins de passoirs énergétiques	Preserver le locatif pour les habitants	20/07/22
Location pour les jeunes		20/07/22
Oui		20/07/22
Plafond des loyers	Stopper l'étalement urbain	21/07/22
Mieux répartir les projets sur le territoire	Augmenter le parc locatif de maison notamment	22/07/22
Rassembler et diffuser les moyens pour améliorer son habitat (isolation, rafraîchissement, solutions de chauffage,...)	Mettre en lien les personnes âgées ayant de la place dans leur habitation et ceux qui cherchent à se loger (étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes travailleurs, sans domicile,...)	22/07/22
Inciter les propriétaires de logements vides à vendre	Favoriser les rénovations Ou constructions en matériaux sains (bois ?)	22/07/22
Réhabiliter ou remplacer l'habitat ancien afin de réduire l'expansion de l'urbain sur l'agricole.	Libérer de l'habitat en débloquant les logements inhabités à réhabiliter.	22/07/22
restauration des vieux bâtiments	interdiction de construire et lutter contre les bâtiments vides	22/07/22

... pour mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Allier jeunesse et histoire	Ouvrir les accès à tout le monde et tout le temps	03/07/22
Protéger les forêts		05/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Préserver paysages et plantations	Circuits decouverte commnaux	05/07/22
préserver l'état des monuments		05/07/22
Permettre que les dossiers de demande d'aide ou restauration des monuments historiques par exemple soient traités et mis en œuvre plus vite		05/07/22
Organiser des événements pour rénover, nettoyer, renseigner, instruire les populations locales.	Orchestrer des circuits culturels et folkloriques de semaines en semaines tout au long de l'année et sur tout le territoire régional pour fédérer et fraterniser les populations locales.	05/07/22
Enterrement des réseaux	Développer une identité au territoire	05/07/22
Aménagement et protection de certaines zones naturelles	Associer événements culturels et festifs au patrimoine historique, envisager la gratuité pour certains administrés du territoire	05/07/22
Investir dans la rénovation de l'habitat existant	créer des zones protégrer	06/07/22
En faire la promotion, rénover		06/07/22
Une signalétique de proximité	Une information sur les réseaux sociaux	07/07/22
faire un inventaire de la biodiversité	extinction de l'éclairage nocturne	07/07/22
Aider les propriétaires à la mise en valeur et la préservation	Aider à différentes campagnes de communication	09/07/22
Fleurissement des lieux publics et	Refuser projets eoliens	10/07/22
Protéger les milieux naturels	Ralentir les voitures qui dégradent tout	10/07/22
	x	11/07/22
Faire respecter l'application des différents documents d'urbanisme (PLU/SPR...) en lien avec ABF et autres administrations concernées	Sensibilisation	11/07/22
Recenser et protéger les sites du petit patrimoine	Sanctuaires les espaces naturels sensibles et valoriser leur usage responsable	11/07/22
rénover et entretenir le patrimoine	sensibiliser les gens sur l'importance du patrimoine	13/07/22
Rénovation des batiments qui ont un intéret historique et patrimonial		13/07/22
rsetaurer la ville en général (graulhet)	mettre en place des chemins de rando, parkings etc	13/07/22
Créer des stages, des postes d apprentis dans la restauration du patrimoine	Idem pour le patrimoine naturel	13/07/22
Arrêter l'artificialisation des terres	Arrêter le tout voiture	14/07/22
Création de pass culture ds les villes	Réduction plus importante pour les jeunes.	14/07/22
entretien du pont suspendu et des 2 rives de l'Agout par la même entité communalem		15/07/22
Entretien de l'existant	Protéger les sites des agressions humaines (surpopulations	16/07/22
Plus d'action lors de la journée du patrimoine	Journées portes ouvertes ponctuellement de lieux emblématiques où oubliés	17/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
arreter les lotissements extensifs	protéger les paysages : artificialisation zéro maintenant	18/07/22
Entretenir notre patrimoine	Mettre en place un siteplus efficient et des brochures à l'attention des touristes	18/07/22
protéger les zones naturelles de l'agriculture intensive et de l'industrie	Protéger les lacs et rivières des pollutions	18/07/22
insitation des propriétaires par des dispositifs de défiscalisation par exemple	Allouer des enveloppes au niveau des budgets des communes plus importants	18/07/22
X		18/07/22
Aider les associations qui œuvrent ds le domaine		19/07/22
mettre en réseaux les circuits touristiques	créer des animations à l'année	19/07/22
Les préserver		20/07/22
Animation		20/07/22
Oui		20/07/22
Donner plus de place aux associations pour la gestion de site	Rendre les sites/musées classées plus vivant : commerces, habitations, services. En développant la rénovation	21/07/22
Aménagements piétonniers	Apaiser l'environnement direct de ces sites (moins de circulation et stationnement auto)	22/07/22
Rassembler sur un seul média les différents événements locaux (fêtes, festivals, marchés, ...l	Proposer aux citoyens de confier leurs anecdotes et morceaux d'Histoire pour les afficher sur les différents sites	22/07/22
Organiser un festival annuel de renommée (musique ?)		22/07/22
Continuer ou favoriser des actions culturelles, résidences d'artistes, d artisans, créer des liens pédagogiques entre les espaces concernés et le déroulement historique du Patrimoine.	Continuer l'inforMarion et la promotion.	22/07/22
meilleure communication en dehors du département	des parcours mieux fléchés en ville	22/07/22

... pour renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Aides à l'installation (formations, suivis)	Maisons communes	03/07/22
Aider les entreprises à produire des énergies renouvelables pour baisser leur factures		05/07/22
Attirer petites unités à forte valeur ajoutée	Installer RÉELLEMENT LA 5 G	05/07/22
		05/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
État des routes	Penser d'abord aux infrastructures	05/07/22
Forcer chaque communes à mettre à disposition un nombre de locaux professionnels proportionnels à la population, à des loyers charges comprises bas. Les communes récupéreront alors 10% des bénéfices jusqu'à un plafond n'excédant pas le coût réel de la location.	Trouver une solution à la problématique des emplois de services trop mal rémunérés. Permettre à ses acteurs tous domaine confondus d'en vivre dignement.	05/07/22
Favoriser les entreprises locales dans les appels d'offre	Diversifier l'emploi local basé en grande partie sur la construction	05/07/22
Aides financières à l'embauche et à l'installation ciblées en fonction d'1 cahier des charges de territoire ,	Améliorer les services publics de proximité en embauchant plus d'agents territoriaux	05/07/22
interdire l'implantation de grandes surfaces		06/07/22
attirer sur le territoire des entreprises		06/07/22
Accompagner les porteurs de projets nouveaux	Avoir une politique foncière cohérente	07/07/22
créer des zones franches, des ZI	éviter les entreprises logistiques	07/07/22
Faciliter toutes les créations, par ex, en mettant à disposition des supports informatiques très faciles d'accès. Évitez les "usines à gaz" où les utilisateurs se heurtent à des incompréhensions ou des accès trop techniques	Pourquoi ne pas instaurer une sorte de "fidélisation " des clients ? Au bout de x achats chez tel ou tel artisan, commerçant, l'Agglo consentirait une remise au détenteur de la carte. Faire un peu de com où l'on hanterait cette ristourne certes, mais aussi la "participation civique " des acheteurs au maintien voire, j'espère, au développement du tissu économique	09/07/22
L'emploi est à Toulouse avec moyens communication decents moyens		10/07/22
Renforcer l'attractivité par un engagement fort pour la transition écologique	Cibler les aides vers les projets vertueux en termes d'environnement	10/07/22
x		11/07/22
Réinvestir les friches pour proposer du foncier intéressant (localisation stratégique / accessibilité ...)	Réaliser un diagnostic du territoire et identifier le potentiel local	11/07/22
Financer l'émergence de tiers-lieux et de sites de coworking	Re-découvrir les filières locales et les soutenir fortement : matériau terre pour le bâtiment par exemple	11/07/22
moins de charges pour les entreprises	soutenir les PME et PMI	13/07/22
Des routes mieux entretenues		13/07/22
rendre accessibles les friches à prix modique	accorder un taux d'imposition correct aux petites entreprises	13/07/22
Avoir, si cela n existe pas déjà, un référent créateur d entreprise	Idem, un comptable, un spécialiste fiscal, assureur	13/07/22
Aider les agriculteurs bio à s'installer	Mieux aider les associations, les artisans et petit commerçant à s'installer	14/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Faire des avantages pour l'installation des entreprises dans les villes moyennes		14/07/22
vigilance		15/07/22
favoriser les entreprises locales (appel d'offre, réductions des taxes, etc...)	réduire les démarches et autorisations administratives	16/07/22
Job dating pour les citoyens de l'agglo	Solliciter l'adefpat pour accompagner les élus à dynamiser le territoire	17/07/22
mixer les usages en arretant les zones dédiées à l'artisanat ou aux bureaux		18/07/22
Mieux repartir les zones artisanales sur le territoire, pas uniquement dans les grandes villes ou autour de l'autoroute A68	Viabiliser les zones dont l'agglomération est propriétaire (exemple Briatexte)	18/07/22
Mettre à disposition des locaux détenus par les municipalités ou le département	+ communiquer sur les artisants et commerces locaux	18/07/22
insitation à l'installation sur les territoires qui bénificient déjà d'insfrastructures et où pourraient s'installer de nouvelles entreprises avec un offre foncière spécifique.	Aider des savoirs-faire locaux à se réinstaller	18/07/22
X		18/07/22
Équipement partages	Aides conseils..	19/07/22
s'appuyer sur les entreprises existantes	favoriser le télétravail	19/07/22
Fibre, réseau 4G	Préserver les TER	20/07/22
Accessibilité numérique		20/07/22
Très important		20/07/22
Aides à l'installation		21/07/22
Valoriser les acteurs économiques du territoire	Facilité et accompagner davantage la création et l'implantation d'entreprises	22/07/22
Créer des espaces communs pour les télé-travailleurs		22/07/22
Incitations financières ?	Communication dans les autres régions pour valoriser notre territoire	22/07/22
Créer un réseau de promotion des entrepreneurs du territoire.	Lutter contre les commerces vides en favorisant l'installation d'artisans, commerçants.	22/07/22
réduire les coûts d'installation	choisir des secteurs porteurs	22/07/22

... pour pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité...)

Action 1	Action 2	Date de la réponse

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Impliquer l'ensemble de la population (particulier, agriculteurs, viticulteurs, entreprises)	Aménagement des espaces publics en tenant compte du déficit chronique d'eau / panneaux photovoltaïques	03/07/22
Préserver les espaces naturels		05/07/22
Extension zones protégées	Éducation enfants	05/07/22
entretenir les chemin de terre ,	Donner accès aux lacs par des chemins propres et tondues	05/07/22
Respecter une journée sans chasseur le week-end pour pouvoir se promener et profiter aussi de la nature	Arrêter de déployer des antennes relais à proximité des habitations	05/07/22
Ne pas faire d'hyper-centre-ville, ni de centre ville supérieur à 1500 habitants et organiser des îlots d'habitations de 1000m2 par maison minimum et de 12 foyers par ilot repartie sur le territoire communale et vegetalisation arboricole des abords de routes. Interdiction de pratiquer des épandage à moins de 500m des habitats et structures publiques et institutionnelles. Enfin obliger à les propriétaires à couvrir 50% de leur terres d'arbres adaptés a la solutions climatique.	Maximiser la répartition de point d'eau sur les terres agricoles.	05/07/22
Soutien aux filières bio	Soutien aux productions locales	05/07/22
Mutualiser et développer les ressources locales, développer les énergies renouvelables adaptées au territoire	Aménager et protéger certaines zones sensibles	05/07/22
renforcer le plantage de haie et d'arbres	imposer aux habitants de maisons individuelles une charte du jardin	06/07/22
Respecter les zones naturelles	En créer de nouvelles	06/07/22
Mettre en place une politique de partage de la ressource en définissant des priorités	Communiquer sur l'intéret de la biodiversité	07/07/22
créer un parlement de l'eau pour gère l'utilisation équitable pour tous	renforcer les trames vertes et bleues	07/07/22
Sensibiliser les citoyens au travers de campagnes de communication très didactiques lors, par ex de l'envoi des factures d'eau potable, comme des eaux usées		09/07/22
Refuser éolien		10/07/22
Campagne de protection de l'eau ressource vitale	Interdire la chasse sous toutes ses formes	10/07/22
x		11/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Identifier les lieux de pollution/dégradation du milieu naturel et trouver une "solution"	identifier des espaces de nature en ville à maintenir et à développer (inconstructibles)	11/07/22
Définir à l'échelle intercommunale un pacte de sauvegarde de l'eau, qui engagent tous les acteurs	Soutenir et valoriser les acteurs de la protection de la biodiversitée	11/07/22
éduquer les jeunes	ne pas produire à outrance	13/07/22
Plus d'espaces verts dans les villes		13/07/22
prévention +++ des incivilités, éducation	création de zones protégées, reboisement	13/07/22
Créer plus de jardins collectifs,, des animations au sein de ces jardins pour tous		13/07/22
Interdire la chasse sous toutes ses formes ainsi que la pêche	Contrôler et sanctionner les activités polluantes	14/07/22
Ne plus utiliser l'eau douce pour se doucher, pour laver le linge.....	Aider à la création de réserve d'eau lacs....	14/07/22
appliquer les solutions les mieux adaptées		15/07/22
Faire la chasse au gaspillage Protéger l'existant	Eduquer les populations dés le plus jeune âge	16/07/22
Créer une convention citoyenne locale	Légiférer et subventionner pour la pérennisation des ressources	17/07/22
arret agriculture intensive arrosée sans compter	maraichage et espaces de respiration fortement végétalisés et perméables	18/07/22
Optimiser le stockage de l'eau par des retenues	Replanter des haies pour éviter l'érosion des sols	18/07/22
Protéger les lacs/rivières/zones humides de tout impact humain néfaste	Freiner l'agriculture intensive et prioriser les petites exploitations paysannes	18/07/22
éviter l'étalement urbain et concentrer les zones déjà construites	préserver les zones agricoles et boisées	18/07/22
1		18/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Éduquer mieux	Responsabiliser les citoyens	19/07/22
agir avec les scolaires	encourager les actions de proximité	19/07/22
Encourager le bio	Maîtriser les pollutions	20/07/22
Fin du gaspillage dans les établissements publics		20/07/22
Oui		20/07/22
Mettre sous cloche certains cours d'eau et forêts	Ne plus employer de produits phytosanitaires	21/07/22
Sanctuariser certains espaces naturels (berges du Tarn, forêt de Sivens...		22/07/22
Interdire l'exploitation ou le remplacement des vieilles forêts	Mettre en place un accompagnement à la culture biologique et à la permaculture (pour les agriculteurs et pour les particuliers)	22/07/22
Inciter la récupération des eaux de pluie pour l'utilisation dans les jardins	Planter de la verdure en ville	22/07/22
Répertorier, anticiper, protéger, informer, mutualiser les investissements et les engagements particuliers.	Dresser et publier un état des lieux.	22/07/22
inciter au recyclage et à l'économie	interdire l'usage de la climatisation à outrance par les commerces	22/07/22

... pour les services, commerces, équipements du quotidien

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Accès transports publics et handicapées	Aides à l'installation	03/07/22
Ne pas autoriser la création ou l.agrandissement des grandes surfaces		05/07/22
Creation de points de distribution automatiques	Créer réseaux de voisins pour l entreaide	05/07/22
boulangerie , épicerie de proximité		05/07/22
Protéger et redéployer les services publics		05/07/22
Remettre et promouvoir les auvents sur les places de marchés gratuit mais contrôlé, à disposition des marchands/marchés ambulants, troqueurs, producteurs....	Améliorer les déplacements	05/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Favoriser l'installation des commerces de bouche	Aide à l'installation d'épicerie de village	05/07/22
Favoriser l'action sociale et intergénérationnelle de proximité (maisons partagées, lieu de vie seniors/crèche, etc.)	Développer le commerce mobile	05/07/22
interdire l'implantation de grandes surfaces		06/07/22
Faciliter l'accès aux commerces pour ceux qui sont éloignés	Regrouper des services, qu'ils aillent aux domiciles	06/07/22
Renforcer la visibilité des commerces de centre ville	renforcer le maillage existant des équipements et commerce	07/07/22
création de halles couvertes pour marchés	créer des maisons médicales	07/07/22
Voir item antérieur		09/07/22
Encourager petits commerces dans bâtiments publics	Horaires et modernisation La poste	10/07/22
Offrir des possibilités d'installation notamment en termes de locaux	Accueil proactif des projet au niveau local	10/07/22
x		11/07/22
Redynamiser le centre-ville en réinvestissant des locaux vacants	gérer les installations en centre-ville (limiter le nombre d'agences immobilières, opticiens ...) en identifiant des commerces et services manquants	11/07/22
Définir un socle de services publivspublics par bassin de vie et négocier avec l'Etat et les opérateurs publics leur présence dans le cadre de ce socle	Ouvrir des guichets de l'agglomération dans les locaux qu'elle possède déjà (Rabastens...) ou dans des mairies, avec un relais assuré par le personnel d'accueil des communes	11/07/22
valoriser les cycles courts	inculquer des valeurs d'entre-aide	13/07/22
Pas d'autres grands commerces		13/07/22
rénover le centre ville, les routes etc (graulhet)		13/07/22
Aller discuter avec eux de leurs besoins		13/07/22
Sauver les services publics	Associer la population aux projets	14/07/22
Limiter l'agrandissement des zones commerciales et privilégier les commerces en ville		14/07/22
supprimer les différences tarifaires notamment en matière d'accès à la culture		15/07/22
Aider aux installations (financement, démarches admin, etc..)	Disposer d'une politique locale de développement	16/07/22
Aider le territoire à être 100% en ZRR	Soutenir la création d'entreprise (ex : permanences de l'écosystème de l'entrepreneuriat, subvention à la réhabilitation de locaux dans les petits villages)	17/07/22
densifier en obligeant une mixité des destianations		18/07/22
Veiller à leur bonne répartition sur le territoire		18/07/22
avoir plus de relais des institutions nationales		18/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
attirer les professionnels de santé pour lutter contre le désert médical sur certains territoires		18/07/22
	X	18/07/22
Favorise rles petits commerces	Innover	19/07/22
faire des animations pour les faire connaitre		19/07/22
Arrêter le développement des gros centres commerciaux		20/07/22
Développement des centres bourgs		20/07/22
Oui		20/07/22
Renforcement du service public	Politique globale par polarité de bassin de vie	21/07/22
Plan d'implantation commerciale en fonction des besoins du territoire (éviter trop de concurrence dans certains secteurs et favoriser l'implantation de nouvelles activités)	Soutenir les commerces de proximité et renforcer l'attractivité des coeurs de villes et villages	22/07/22
Bloquer l'établissement ou l'extension de tous les centres de grande distribution	Rendre facile la connaissance des différents vendeurs et producteurs de la région (petits lieux de vente peu connus)	22/07/22
		22/07/22
Améliorer le médical (radiologie -ophtalmologie) paramédical (kiné - infirmieres- ambulances)	Préserver la richesse des commerces (Centre ville inimitable et les zones périphériques à proposions commerciales économiques ou tendances.	22/07/22
élargir les horaires d'accueil	diffuser davantage les numéros de contact des services	22/07/22

... pour lutter contre le changement climatique

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Politique transports en commun	Aides panneaux photovoltaïques	03/07/22
Favoriser la production d.énergies renouvelables		05/07/22
Isoler les habitations	Aider les microfermes	05/07/22
Nous sommes des ruraux, nous sommes déjà bien actifs sur ce point		05/07/22
Trouver une solution pour les déchets verts, c'est urgent on ne peut pas faire autant de km en polluant la planète	Entretien des fossés pour leur permettre de garder leur utilité	05/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Préparers les infrastructures, les populations, les habitations, les services aux impactés les plus extrêmes qui vont découler du réchauffement. Il aura lieu car il est naturel et prétendre l'enrayer n'est pas une option mais un mythe. Avec ou sans le climat change et changera. Renvoyé vos connaissances en astrophysique et impacte du soleil sur la terre selon sa distance et son angle d'exposition.	Arrêter les centrale nucléaires car elles sont inadaptée au climat chaud et à la préservation de l'eau et manque, tout en les remplaçants par des centrale solaire à concentration..	05/07/22
Développer des alternatives à la voiture individuelle	Réduire la/les consommation(s)	05/07/22
Abattre le capitalisme	Éduquer la population à la sobriété écologique	05/07/22
Renforcer l'offre ferroviaire et de transport en commun d'une manière générale		06/07/22
Imposer des constructions autonomes		06/07/22
accélérer l'isolation thermique des bâtiments et maisons	Prévenir l'érosion des sols	07/07/22
sensibiliser les habitants aux économies eau/ énergie/déchets/consommation	planter des arbres et végétaliser toits/esp.publics/haies champêtres	07/07/22
Revegetaliser les rues des villes et villages.	Inciter les habitants à mettre en pratique des "conseils de bon sens " qui participeront à cette lutte collective (peindre les maisons en blanc....qui renvoie plus la chaleur, installation de panneaux photovoltaïques, (mais ici nécessité peut être de revoir la réglementation vis à vis des Bâtiments de France) tout cela avec peut-être un crédit d'impôt accordé aux citoyens qui participeront	09/07/22
Bannir emballages des aliments	Informer davantage sur le recyclage	10/07/22
Planter des arbres adéquats le long des routes et dans villes et village	Déshabituer la population aux déplacements en voiture au profit de moyens alternatifs	10/07/22
x		11/07/22
Végétalisation du centre-ville (noues paysagères...)	Limiter les consommations d'énergie via des changements de pratique	11/07/22
Porter un plan de soutien à la renaturalisation urbaine	Promouvoir les circuits courts et la relocalisation de la production industrielle	11/07/22
produire et consommer différemment	recycler plus	13/07/22
Aides à l'installation des panneaux solaires		13/07/22
reboiser++++++++++++++++++	limiter la bétonisation	13/07/22
Coup de pouce supplémentaire sur les améliorations dans le logement en bloquant l augmentation du foncier		13/07/22
Réduire drastiquement la place de la voiture au profit de moyens doux de se déplacement	Isoler les logements	14/07/22
Limiter les éclairages des commerces et de certaines rues en ville la nuit	Taxer les gros pollueurs	14/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
réduire les distances de déplacement		15/07/22
Consommer moins (Batiments, transport, etc..	Réduire tous ce qui concours à l'effet de serre	16/07/22
Convention citoyenne locale	Axer prioritairement sur l'autonomie du territoire (alimentation, eau…)	17/07/22
pas de surface sombre touchée par le soleil. Ex : planter le long de toutes les routes	plantations partout, aucune zone imperméable	18/07/22
Veiller à une bonne gestion du patrimoine forestier		18/07/22
Ne plus promouvoir ni aider l'installation d'entreprises polluantes ou consommatrices d'énergies fossiles	Renaturaliser notre territoire (replanter les arbres, laisser + de zones sauvages..)	18/07/22
limiter utilisation climatisation	troquer la minéralité par le végétalisé	18/07/22
X		18/07/22
Eduqer		19/07/22
sécuriser les voies vélos et abris vélos	renaturer le bitume	19/07/22
Favoriser le train	La plupart des actions déjà nommées	20/07/22
Transports gratuits d un point a un autre du territoire		20/07/22
Très important		20/07/22
Prendre en compte les recommandations des scientifique, cf. Rapport du GIEC	Prendre en compte les recommandations des scientifique, cf. Rapport du GIEC	21/07/22
Accompagner les propriétaires dans la rénovation ou amélioration énergétique de leur bien immobilier	Encourager davantage le covoiturage pour les déplacements domicile-travail	22/07/22
Mettre en place des Fresques du Climat dans toutes les mairies	Interdire les éclairages des commerces la nuit et les panneaux lumineux ou vidéos (de jour comme de nuit) (ça a été fait à Lyon !)	22/07/22
Multiplier les bus et navettes pour limiter le nombre d'automobilistes	Mettre des vélos à disposition	22/07/22
C'est un sujet individuel et général. Moins de pollution autos, industrielles, chimiques agricoles, de chauffage. Moins de gaspillage.	Favoriser les mises à niveau des bâtiments et actions municipales, encourager l'infoépations, l'interdependante des rôles de chacun.	22/07/22
inciter à moins d'utilisation de la voiture	du bla bla car local	22/07/22

… pour produire et consommer plus localement

Action 1	Action 2	Date de la réponse
Aides à l'installation	Mise en place de lieux communs	03/07/22
Développer la distribution des produits locaux		05/07/22
Aider à la reconversion des agriculteurs	Créer système de fidélité pour consommation locale	05/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
permettre un petit marchés dans le bourg , avec des produits locaux		05/07/22
Limiter les prix des petits producteurs qui sont bien trop chers		05/07/22
Mettre des points de ventes gratuit, déjà dit, et promotion par distribution de flyers chez les habitants. Opérations entreprise pendants le confinement qui fut une totale réussites.	Organisations de foires !!	05/07/22
Création de cuisines centrales pour les établissements scolaires	Favoriser les producteurs locaux sur les marchés	05/07/22
Favoriser l'installation et le maintien de producteurs et artisans locaux	Suivre l'exemple des établissements scolaires et autres services publics qui se serviraient exclusivement localement	05/07/22
aide aux exploitants	interdire l'implantation de grandes surfaces	06/07/22
Augmenter l'offre local	La faire connaitre, la regrouper	06/07/22
Aider à la structuration de l'offre	Accompagner les projets avec la restauration collective	07/07/22
créer un annuaire des producteurs locaux/où les trouver (marchés)	sensibiliser les habitants à la consommation locale	07/07/22
Voir item antérieur		09/07/22
Créer des lieux couverts style halles pour producteurs locaux	Créer un site internet regroupant adresses producteurs locaux	10/07/22
Aider à l'installation d'agriculteurs bio	Soutenir les associations ayant cet objectif	10/07/22
x		11/07/22
Préserver les terres agricoles / accompagner l'installation de nouveaux exploitants et péreniser les exploitations actuelles	circuits courts à mettre en avant (restauration collective, supermarchés ...)	11/07/22
Soutenir financièrement l'installation des producteurs locaux, avec une priorité pour les projets en agriculture biologique	Soutenir le développement d'une restauration collective bio/locale dans les cantines	11/07/22
soutenir les agriculteurs et maraichers locaux	faire la promotion des produits locaux	13/07/22
Boycoter les produits venants de loin		13/07/22
favoriser la vente des terres agricoles non utilisées par les propriétaires	encourager les installations des agriculteurs (terres dispo, aides, engagement des communes pour leur acheter leur produits pour les cantines et autres)	13/07/22
Imposer dans chaque magasin de grande distribution, sous forme de roulement, un stand d un producteur local		13/07/22
Aider les agriculteurs bio	Sauver les terres agricoles	14/07/22
Aider financièrement les maraîchers locaux		14/07/22
opter pour les marchés et commerces de proximité		15/07/22
Relocaliser et diversifier	Prix "aidés " attractifs	16/07/22
Aide aux agriculteurs	Projet avec des couveuses maraîchères	17/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Action 1	Action 2	Date de la réponse
zones agricoles dédiées au maraichage	pas de gaspillage de ressources	18/07/22
Favoriser les circuits courts		18/07/22
Aider l'installation de petites exploitations paysannes	Aider l'installation d'artisans par mise à disposition de locaux publics existants	18/07/22
		18/07/22
X		18/07/22
Aider les circuits courts	Favoriser les rencontres	19/07/22
coordonner tous les maraichers	développer les cantines locales	19/07/22
Faciliter les rapprochements agriculteurs et consommateurs	Produits locaux dans les cantines	20/07/22
Développement des marchés de producteurss		20/07/22
Très important		20/07/22
Aidez les agriculteurs et les maraîchers à la transition écologique		21/07/22
Soutenir et accompagner le développement des productions locales	Créer un label et le valoriser auprès du grand public	22/07/22
Interdire la publicité non locale, et utiliser les emplacements pour faire de la sensibilisation aux gestes écologiques	Mettre en place des espaces où les producteurs locaux peuvent deposer leurs produits pour qu'ils soient vendus	22/07/22
Multiplier les marchés locaux		22/07/22
Augmenter la distribution locale.		22/07/22
faire la publicité des producteurs locaux	leur donner plus de lieux de vente	22/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 4

Souhaitez-vous ajouter une action prioritaire sur un autre sujet, à mener dans le cadre du SCoT et du PLUi ?

Réponses	Date de la réponse
Mise en place d'autres formes d'habitat: habitat participatif, logements en bande....	30/06/22
revoir la presence du college à coufouleux. pourquoi pas un lycee plutot?	02/07/22
Éteindre les lampadaires une partie de la nuit. Éviter les déviations d'axes importants par les petites routes comme chaque été devant chez nous depuis 5 ans. Classer davantage de routes départementales (il y en a très peu dans notre secteur contrairement à d'autres dans la Région comme dans le Lot où elles pullulent) pour permettre notamment d'éviter les centres des villages et d'augmenter la surface piétonne	03/07/22
Obliger les panneaux photovoltaïques aux nouvelles constructions	03/07/22
Sécurisation des espaces de circulation des piétons et vélos. Limitation des vitesses de circulation par exemple	04/07/22
A	05/07/22
Rendre réellement publics ET automatiquement accessibles les décisions et/ou modifications des permis de construire	05/07/22
EVITER LES LOTISSEMENTS , ça gâche les paysages de nos belles collines ,	05/07/22
Penser à l'avenir : aider a protéger la planète contre le changement climatique en imposant des démarches pour limiter les impacts et en se préparant aux changements qui arriverons malgré les efforts.	05/07/22
La réduction drastique et l'application de réglementation dure de l'usage des pesticides, antifongiques et produits phytosanitaires. Trop d'abus !!	05/07/22
Dévier les camions des villes et villages	05/07/22
Favoriser le télétravail, permettre l'accès au numérique pour tous, enterrer les réseaux, encourager le développement d'épiceries municipales ou mobiles, développer la culture biologique	05/07/22
Pensez à organiser une mixité des populations pour avoir une diversité de personnes. Eviter une repartition de categories sociales par secteurs comme on le voit sur les cartographies se tramer au travers des dernieres elections. Le clivage politique historique mutant vers un montage de categorie de personne qui est basé soit sur la capacité a accepter le changement et d'en etre acteur ou soit de personnes qui endormi sur des acquis sociaux et l etat providence ne sont et seront pas investi de la volonté pour modeler un nouveau modèle commun viable et pérenne. Le modele de SCOT ne doit pas etre un repli pour les autochtones. Il doit integrer un modele qui permet d ouvrir des possibilités dans un monde ouvert. Quand bien même , la mondialisation est un modele qui a fait perdre de l activité durant la fin du XX eme, le potentiel agronomique et la capacité industrielle doivent etre mis en valeur pour eviter un declin.	06/07/22
Etudier les besoins des habitants	06/07/22
Trouver des models cohérents et adaptés à notre territoire pour satisfaire à la densification sans compromettre la qualité de vie	07/07/22
Créer une trame noire (extinction lumineuse) pour économie d'énergie et respect de la biodiversité	07/07/22
Dzveloppement des infrastructures culturelles et sportives	08/07/22
Arretez	08/07/22
L'éducation de tous les jeunes (de la Crèche au Lycée voire la fac) . Réinvestir sur les "règles de vie ", le civisme, le respect du bien commun (vandalisme)....	09/07/22
Créer un service d'information urbanisme ouvert tous les jours avec des personnes competentes	10/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Réponses	Date de la réponse
sensibilisation à l'agriculture biologique	11/07/22
Gardons nos terres agricoles	11/07/22
L'accessibilité aux divers handicap en matière de logement, déplacement....	12/07/22
ne pas délaisser l'attractivité et le développement des communes rurales au détriment des villes rurbaines (attention aux services proposés dans ces communes aux personnes vieillissantes mais également aux nouveaux arrivants et aux enfants (mobilité, accès internet, services, habitat écologique,...) Lutter contre la désertification rurale	13/07/22
Aménager des chemins de randonnées le long des berges du Tarn	13/07/22
Ouvrir un Bar-jeux pour créer un lien Intergénérationnel (comme le Reload Gaming bar de Castres)	13/07/22
Baisser la taxe foncière	13/07/22
Réparer les routes au sein de nos communes, la sécurité de nos piétons avec des trottoirs "révisés"	13/07/22
Incitations pour l installation de professionnels de santé tout domaines médicaux	14/07/22
Réserver des terres agricoles pour la production alimentaire locale	14/07/22
Pérenniser les festivals de musique et de théâtre de rue.	14/07/22
C'est tellement dommage que ce territoire fonctionne en vase clos	15/07/22
affiner le découpage communal et d'agglomération	15/07/22
reboiser massivement, planter des forêts	15/07/22
Reboiser et favoriser les projets respectueux de la nature, construction locale ou très proche, remettre en avant les techniques anciennes en alliance avec les nouvelles technologies moins énergivores	16/07/22
Soutenir l'étiage des cours d'eau (exemple le tescou)	18/07/22
Pour lutter contre l'isolement et mélanger les différents profils sociologiques, créer plus d'événements culturels et politiques favorisant la rencontre entre les habitants de nos territoires.	18/07/22
Améliorer la voirie	18/07/22
Amélioration des écoles souvent plus adapté s au dérèglement climatique (chaud l été et froid l hiver) souvent vétuste	18/07/22
Arrêter le béton pour des constructions qui s'intègre dans la nature avec des matériaux naturels et locaux au maximum. Développer les pastilles stecals pour projets respectueux de l'environnement.	18/07/22
Faciliter les initiatives citoyennes	20/07/22
Céer des chemins de randonnée équestre	20/07/22
Plus de stationnement	20/07/22
passerelle rabastens coufouleux	22/07/22
PLUi : sur la ville de Gaillac, l'urbanisation de nombreuses voies pénétrantes (Nord-Sud) doit une des priorités à venir : création de trottoirs ou de cheminements piétonniers, voies cyclables, écluses de ralentissement... La poursuite du développement du vélo électrique pour inciter davantage les habitants à se déplacer en mode doux sur le territoire. SCoT : les grands services et équipements municipaux (piscine, médiathèque, salles de spectacle, équipements sportifs, lieux d'accueil de la petite enfance, CCAS ...) doivent devenir communautaires pour profiter au plus grand nombre et bénéficier d'un financement plus important, réparti sur l'ensemble des communes (mise en place de tarification, abonnements...).	22/07/22
Mettre en place des espaces communs où peuvent venir les habitants juste pour discuter, partager leurs expériences, faire des rencontres...	22/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Réponses	Date de la réponse
Le volet des nouvelles technologies et de leur accessibilité est primordial pour federer l'investissement des partenaires aux projets. Beaucoup sont encore éloignés de cette communication. Rendre le territoire plus proche de chacun est une des clés de la réussite.	22/07/22
Accompagner l'agriculture dans ces adaptations et développer l'alimentation de proximité	22/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 5

Pouvez-vous citer 1 à 3 mots que vous inspirent les défis auxquels notre territoire doit répondre ?

Défi 1 : Un équilibre entre les différentes composantes territoriales

1	2	3	Date de la réponse
harmonie	solidarité		30/06/22
ego des elus	cohesion necessaire		02/07/22
Difficile	Financier	Services	02/07/22
Juste	Solidaire		03/07/22
Mutualisation	Identité		03/07/22
Développement	Équité		04/07/22
Identité			05/07/22
Rester un territoire rural			05/07/22
budget	égalité	investissements	05/07/22
répartition	idées	compétences	05/07/22
Rémunération	Ecoute	Justice	05/07/22
Équité politique	Équité fiscale		05/07/22
Identité locale	Mutualisation	Partage	05/07/22
PRESERVATIONS DES ESPACES			06/07/22
respect des différences	répondre aux attentes des citoyens	Imaginer le monde de demain	07/07/22
attention à ne pas oublier les petites communes	service public à conserver voire réinventer	trouver un équilibre avec les zones agricoles	07/07/22
QUALITE DE VIE			07/07/22
Nécessaire	Cohésion sociale	Progrès	09/07/22
Je ne comprends pas la question			10/07/22
Services publics à proximité	Démocratie locale	Lien entre les acteurs	10/07/22
équilibre	patrimoine	contraintes locales	11/07/22
Rabastinois	Solidarité		11/07/22
Agriculture			12/07/22
deplacement			13/07/22
services	mobilité		13/07/22
équité	partage	échange	13/07/22
diversité	distance	divergences	13/07/22
collaboration			13/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
lien	entraide	communication	13/07/22
Transports en commun	Environnement et agriculture respectueuse	Non artificialisation	14/07/22
Se donner les moyens pour y arriver			14/07/22
Solidarité	Égalité	Sécurité	14/07/22
population augmente, logement encadré	population augmente, accès aux crèches	maillage de train, bus etc	14/07/22
silo	coordination		15/07/22
proximité	écologie	économie	15/07/22
faciliter la communication entre les services	réduire le nombre de décisionnaires		15/07/22
équité	coopération	lutter contre l'égocentrisme	16/07/22
Rural	Urbain		16/07/22
Compromis	Challenge		17/07/22
A trouver			18/07/22
Décloisonner	rencontre	transports	18/07/22
mixité	répartition	équité	18/07/22
Entraide	Mutualisation		18/07/22
Complexe	Politique	Engagement	19/07/22
solidarité	équité	harmonie	19/07/22
Plus de sensibilisation	Plus d'entraide	Plus de bienveillance	20/07/22
Oui			20/07/22
participation citoyenne			22/07/22
Communication	Échanges		22/07/22
besoin	ecoute	action	22/07/22
Déconcentration	Décentralisation	Impossible	22/07/22
Communication	Partage	Éducation	22/07/22
démocratie	écoute du "peuple"		22/07/22
indispensable	urgent	faisable	22/07/22

Défi 2 : Une qualité de vie et un bien vivre pour tous

1	2	3	Date de la réponse
écoute			30/06/22
respect de la population	iytoyenneté		02/07/22
Équité	Justice sociale	Égalité	02/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
Trop vague : je ne comprends pas s'il est question de convivialité ou d'égalité	Formule creuse : on est trop facilement d'accord		03/07/22
Respect	Diversité		03/07/22
Culture	Échanges		04/07/22
Ensemble			05/07/22
Préserver le patrimoine paysager			05/07/22
nature	paysages	calme	05/07/22
proximité	partage	service	05/07/22
Justice	Respect	Rémunération	05/07/22
Transports	Qualité paysagère	Équipements de proximité	05/07/22
Solidarité	Action sociale de proximité	A échelle humaine	05/07/22
PRESERVATIONS DES VILLAGES	DES RIVIERES		06/07/22
Modifier notre façon de vivre	savoir redécouvrir le territoire	recréer du lien entre les gens	07/07/22
aménagement handicap obligatoire	santé	créer du lien en tous	07/07/22
MIEUX ETRE			07/07/22
Santé individuelle et Collective	Bien-être		09/07/22
?			10/07/22
Entraide, solidarité	Laïcité	Égalité des chances	10/07/22
nature	vivre ensemble	mixité	11/07/22
Ruralité			11/07/22
accessibilité	limite des zones constructibles		12/07/22
terroir	espaces naturels		13/07/22
attractivité pour les jeunes	ruralité	respect	13/07/22
préservation	patrimoine	naturel	13/07/22
eloignement	niveau de vie		13/07/22
navettes de bus			13/07/22
renfort personnel (école, maison de retraite, hopitaux etc)	lieux communs	acces au confort pour tous	13/07/22
Accès soin	Environnement	Agriculture respectueuse de l'environnement	14/07/22
Lancer des défis et responsabiliser la populatiin	Éviter le gaspillage		14/07/22
Élu.e.s courageux.ses pour prendre les décisions non démagogiques 90km/h	Démocratie	Habiter sans voilence	14/07/22
des espaces publics de vie de qualité	des centres adaptés aux piétons vélo	accès aux produits locaux bio	14/07/22
local	richesse		15/07/22
proximité	écologie	participation	15/07/22
organisation locale	entraide		15/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
sociale	partagée	intergenerationnelle	16/07/22
Local	Bio	Marchés	16/07/22
Priorité	Respect	Fédérer	17/07/22
Harmonie			18/07/22
solidarité	lutte pauvreté	renaturaliser	18/07/22
civilité	mixité	espace	18/07/22
Solidarité	Echanges trocs		18/07/22
Partage	Solidarite	Tolerance	19/07/22
tourisme	vignoble	tranquillité	19/07/22
Santé	Protection de l'Environnement	Espoir pour l'avenir	20/07/22
	Oui		20/07/22
respect			22/07/22
Alimentation	Rencontres	Nature	22/07/22
politique	médiation	qualité relationnelle	22/07/22
Utopie	Silence	Paix	22/07/22
Accessibilité	Échange	Découvrir	22/07/22
meilleurs salaires pour tous	nourriture de qualité accessible à tous	l'humain au centre des réflexions et non l'argent	22/07/22
nécessaire	faisable		22/07/22

Défi 3 : Des filières économiques durables

1	2	3	Date de la réponse
solidarité			30/06/22
agriculture			02/07/22
Indispensable	Agriculture	Services de proximité	02/07/22
Durables a plusieurs sens, lequel entendre ? C'est du langage technocratique			03/07/22
Environnement	Raisonné		03/07/22
Soutien	Diffusion et aides locales		04/07/22
Local			05/07/22
Rechercher développement activités de forte valeur ajoutée	Utiliser au mieux un réseau 5G digne de ce nom		05/07/22
agriculture	solaire	economie	05/07/22
localement	électricité		05/07/22
Local	Bioénergie	Déplacement	05/07/22
Chanvre	Bois	Terre	05/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
Ressources locales	Priorité locale dans les marchés publics	Retour au bio, au raisonné	05/07/22
FAVORISER LE BIO	+ DE CULTURES MARAICHERES		06/07/22
Alimentation durable	Proximité des services	Production d'énergie	07/07/22
valoriser l'existant	valorisation des déchets	interroger les étudiants en environnement	07/07/22
PERENNITE			07/07/22
Viabilité de nos territoires	Attractivité		09/07/22
?			10/07/22
Culture bio	Panneaux solaires	Traitement des déchets, recyclage	10/07/22
circuits courts	emploi local	télétravail	11/07/22
Planification			11/07/22
locavore			12/07/22
entreprises sociales et solidaires			13/07/22
exemplarité des services publics			13/07/22
agriculture	emploi		13/07/22
choisir laquelle			13/07/22
Entretien des routes			13/07/22
emploi	entreprises variées		13/07/22
Environnement	Decroissance		14/07/22
Créer des emplois par la venue d'entreprises étrangères	Mettre en place des panneaux photovoltaïques		14/07/22
Agriculture bio	Exploitation raisonnée des fôrets	Photovoltaïques, ferroviaire	14/07/22
soin à la personne	éducation	oenotourisme	14/07/22
cocagne	tourisme	environnement	15/07/22
économie	clarté	justice	15/07/22
permaculture	pépinières	animations, sensibilisation	15/07/22
locales	coût réduit	aidées	16/07/22
Énergie propre			16/07/22
Long terme	Investissement	Ess	17/07/22
Indispensable			18/07/22
aide installation	services publics	attractivité	18/07/22
économie circulaire	réemploi	biosourcé	18/07/22
Mutation	Metamorphose	Alchimie	18/07/22
Frugalite	Responsabilite	Futur	19/07/22
climat	raisonné	valoriser	19/07/22
Ressourcerie	Alimentation	Recyclage et réparation	20/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
Oui			20/07/22
emploi			22/07/22
Valorisation des déchets	Recyclage	Photovoltaïque	22/07/22
locales	écologique	éducation	22/07/22
Cuir	Hydrogène	Textile	22/07/22
Revalorisation	Économie	Innovation	22/07/22
respect de l'environnement	favoriser les entreprises françaises		22/07/22
indispensable	porteur		22/07/22

Défi 4 : La transition climatique, écologique, énergétique et numérique

1	2	3	Date de la réponse
modération			30/06/22
favoriser les espaces verts	foret urbaine		02/07/22
Urgence	Survie	Courage	02/07/22
Bien	Utile	Nécessaire	03/07/22
Avancée	Down sizing	Transports en commun	03/07/22
Filière bio	Producteurs	Eco renovation	04/07/22
Indispensable			05/07/22
Isoler habitat	Sobriété	Électrification des déplacements de proximité velos&voirurrs partagees	05/07/22
supprimer poteaux et fils	panneaux solaires		05/07/22
indispensable	vitale	urgente	05/07/22
Biomasse	Fibre-optique	Isolation	05/07/22
Transports	Économie d'énergie	Local	05/07/22
Sobriété individuelle et collective	Responsabilisation et éducation	L'avenir, la transmission	05/07/22
ECONOMIE EAU	VEHICULES ELECTRIQUES	RECYCLAGE	06/07/22
suppression des passoirs thermiques	Evolution agriculture	Mobilité durable	07/07/22
volonté politique	adhésion citoyen	moyens urgents à mobiliser	07/07/22
PRIORITE			07/07/22
Santé individuelle et collective	Attractivité		09/07/22
Je ne comprends pas cette question ?			10/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
Sauver les arbres et la biodiversité	Replanter des arbres et des haies	Consolider les réseaux mais bannir la 5G trop coûteuse en CO2	10/07/22
biodiversité	énergies durables	ville connectée	11/07/22
Stop au développement des zones d'activité	Centres-villes	Sobriété	11/07/22
sècheresse	gestion de l'eau et des ressources		12/07/22
résilience	décroissance		13/07/22
exemplarité des services publics			13/07/22
soutien financier	sensibilisation	éco-exemplarité	13/07/22
mauvaises habitudes			13/07/22
déséquilibre à améliorer			13/07/22
reboisement	trasports doux	rénovation énergétique et habitat léger	13/07/22
Essentiel	Decroissance	Économie	14/07/22
Ressources naturelles à conserver et à protéger	Faciliter l'internet à tous	Faciliter et augmenter le transport en commun trabspi	14/07/22
Stop à la 5G qui dilapide les ressources	Sobriété volontaire	Traitement des déchets	14/07/22
encadrer les clims (services publics et formation aux particuliers)	continuer le reseau des aides au logement, le renforcer		14/07/22
rivières			15/07/22
proximité			15/07/22
planter des forêts	stopper les épandages aérien	miser sur la fibre plutôt que les réseaux mobiles	15/07/22
prise de conscience	education	économies	16/07/22
Isolation	Chauffage	Fibre	16/07/22
Nécessaire	Positive	Enthousiasmante	17/07/22
Urgent			18/07/22
impératif	produire localement	protection espaces naturels	18/07/22
frugalité	biosourcé	bon sens	18/07/22
Conscientiser	Equilibrer	Transmuter	18/07/22
Accompagner	Eduqer	Partager	19/07/22
action forte	télétravail	scolaire	19/07/22
Plus d'arbres	Moins de chimie	Habitats alternatifs	20/07/22
Très important			20/07/22
volonté			22/07/22
Bâtiments bois	Plantations en ville		22/07/22
choix	décision	action	22/07/22
Nécessaire	Vitale	Humain	22/07/22

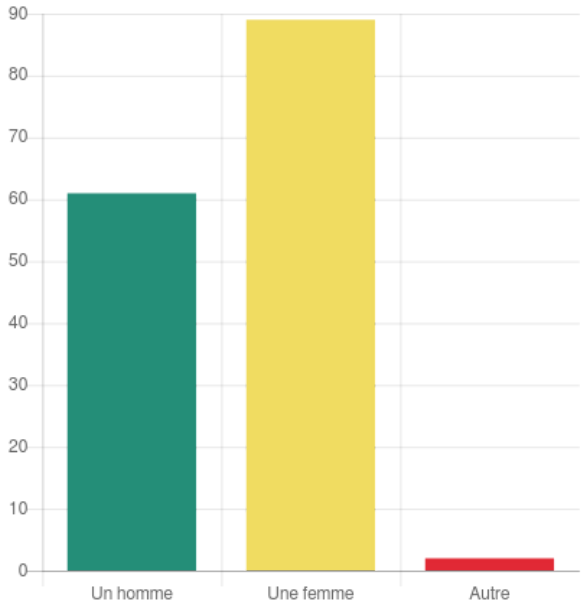
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

1	2	3	Date de la réponse
Conscience	Choix	Actions	22/07/22
priorité absolue	urgence	respect de la nature et du vivant	22/07/22
urgent			22/07/22

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 6

Vous êtes...



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Un homme	61	18.1 %
Une femme	89	26.41 %
Autre	2	0.59 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 7

Votre tranche d'âge :

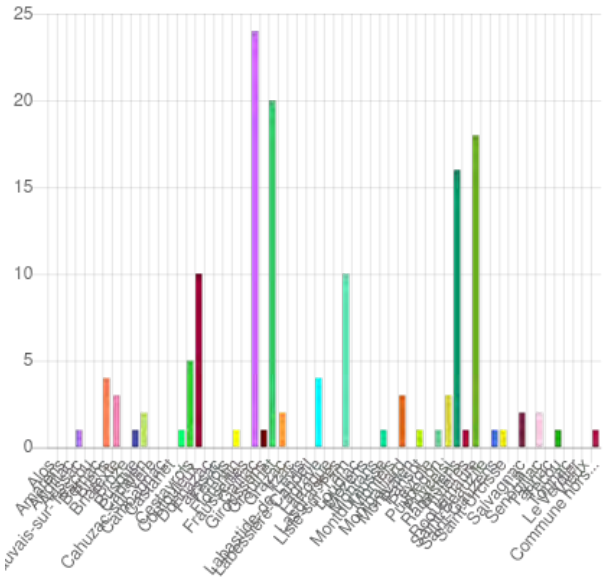


Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Moins de 19 ans	0	0 %
20 - 29 ans	6	1.78 %
30 - 39 ans	40	11.87 %
40 - 49 ans	41	12.17 %
50 - 59 ans	28	8.31 %
60-69 ans	23	6.82 %
Plus de 70 ans	6	1.78 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 8

Où habitez-vous ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Alos	0	0 %
Amarens	0	0 %
Andillac	0	0 %
Aussac	1	0.3 %
Beauvais-sur-Tescou	0	0 %
Bernac	0	0 %
Brens	4	1.19 %
Briatexte	3	0.89 %
Broze	0	0 %
Busque	1	0.3 %
Cadalen	2	0.59 %
Cahuzac-sur-Vère	0	0 %
Campagnac	0	0 %
Castanet	0	0 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Castelnau-de-Montmiral	1	
Cestayrols	5	1.48 %
Coufouleux	10	2.97 %
Donnazac	0	0 %
Fayssac	0	0 %
Fénols	0	0 %
Florentin	1	0.3 %
Frausseilles	0	0 %
Gaillac	24	7.12 %
Giroussens	1	0.3 %
Graulhet	20	5.93 %
Grazac	2	0.59 %
Itzac	0	0 %
Labastide-de-Lévis	0	0 %
Labessière-Candeil	0	0 %
Lagrave	4	1.19 %
Larroque	0	0 %
Lasgraisses	0	0 %
Lisle-sur-Tarn	10	2.97 %
Loupiac	0	0 %
Mézens	0	0 %
Montans	0	0 %
Montdurausse	1	0.3 %
Montels	0	0 %
Montgaillard	3	0.89 %
Montvalen	0	0 %

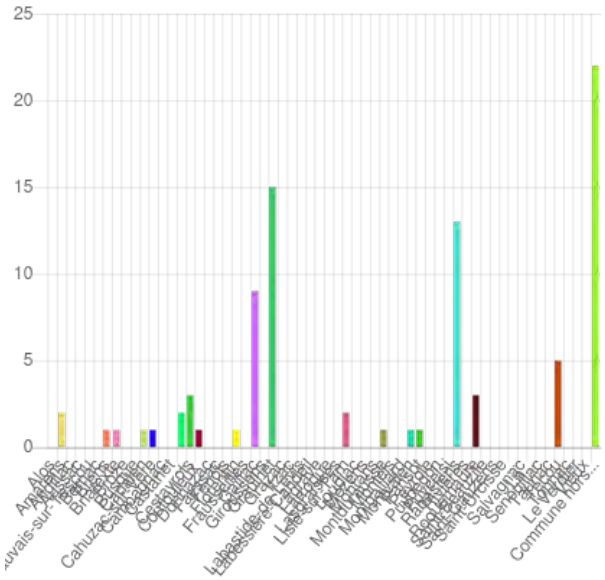
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Parisot	1	
Peyrole	0	0 %
Puybegon	1	0.3 %
Puycelsi	3	0.89 %
Rabastens	16	4.75 %
Rivières	1	0.3 %
Roquemaure	18	5.34 %
Saint-Beauzile	0	0 %
Saint-Gauzens	1	0.3 %
Saint-Urcisse	1	0.3 %
Sainte-Cécile-du-Cayrou	0	0 %
Salvagnac	2	0.59 %
La Sauzière-Saint-Jean	0	0 %
Senouillac	2	0.59 %
Tauriac	0	0 %
Técou	1	0.3 %
Tonnac	0	0 %
Le Verdier	0	0 %
Vieux	0	0 %
Commune hors agglomération	1	0.3 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 9

Où travaillez-vous ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Alos	0	0 %
Amarens	2	0.59 %
Andillac	0	0 %
Aussac	0	0 %
Beauvais-sur-Tescou	0	0 %
Bernac	0	0 %
Brens	1	0.3 %
Briatexte	1	0.3 %
Broze	0	0 %
Busque	0	0 %
Cadalen	1	0.3 %
Cahuzac-sur-Vère	1	0.3 %
Campagnac	0	0 %
Castanet	0	0 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Castelnau-de-Montmiral	2	
Cestayrols	3	0.89 %
Coufouleux	1	0.3 %
Donnazac	0	0 %
Fayssac	0	0 %
Fénols	0	0 %
Florentin	1	0.3 %
Frausseilles	0	0 %
Gaillac	9	2.67 %
Giroussens	0	0 %
Graulhet	15	4.45 %
Grazac	0	0 %
Itzac	0	0 %
Labastide-de-Lévis	0	0 %
Labessière-Candeil	0	0 %
Lagrave	0	0 %
Larroque	0	0 %
Lasgraisses	0	0 %
Lisle-sur-Tarn	2	0.59 %
Loupiac	0	0 %
Mézens	0	0 %
Montans	0	0 %
Montdurausse	1	0.3 %
Montels	0	0 %
Montgaillard	0	0 %
Montvalen	1	0.3 %

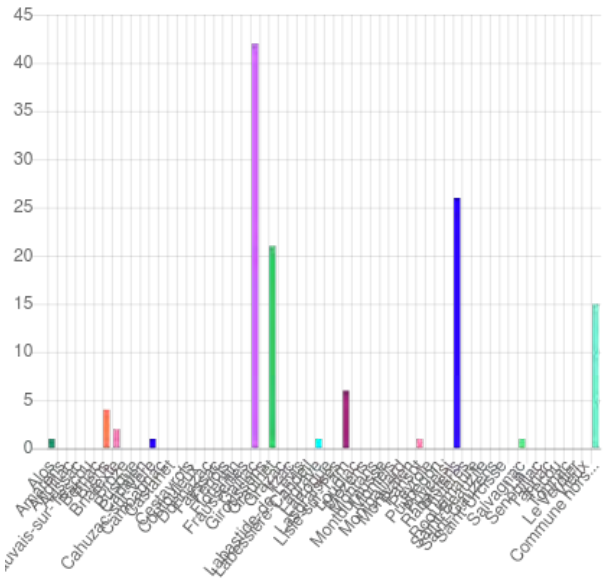
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Parisot	1	
Peyrole	0	0 %
Puybegon	0	0 %
Puycelsi	0	0 %
Rabastens	13	3.86 %
Rivières	0	0 %
Roquemaure	3	0.89 %
Saint-Beauzile	0	0 %
Saint-Gauzens	0	0 %
Saint-Urcisse	0	0 %
Sainte-Cécile-du-Cayrou	0	0 %
Salvagnac	0	0 %
La Sauzière-Saint-Jean	0	0 %
Senouillac	0	0 %
Tauriac	0	0 %
Técou	5	1.48 %
Tonnac	0	0 %
Le Verdier	0	0 %
Vieux	0	0 %
Commune hors agglomération	22	6.53 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Question 10

Dans quelle commune vous rendez-vous principalement pour faire vos courses, et plus globalement pour vos besoins du quotidien ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Alos	1	0.3 %
Amarens	0	0 %
Andillac	0	0 %
Aussac	0	0 %
Beauvais-sur-Tescou	0	0 %
Bernac	0	0 %
Brens	4	1.19 %
Briatexte	2	0.59 %
Broze	0	0 %
Busque	0	0 %
Cadalen	0	0 %
Cahuzac-sur-Vère	1	0.3 %
Campagnac	0	0 %
Castanet	0	0 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Castelnau-de-Montmiral	0	
Cestayrols	0	0 %
Coufouleux	0	0 %
Donnazac	0	0 %
Fayssac	0	0 %
Fénols	0	0 %
Florentin	0	0 %
Frausseilles	0	0 %
Gaillac	42	12.46 %
Giroussens	0	0 %
Graulhet	21	6.23 %
Grazac	0	0 %
Itzac	0	0 %
Labastide-de-Lévis	0	0 %
Labessière-Candeil	0	0 %
Lagrave	1	0.3 %
Larroque	0	0 %
Lasgraisses	0	0 %
Lisle-sur-Tarn	6	1.78 %
Loupiac	0	0 %
Mézens	0	0 %
Montans	0	0 %
Montdurausse	0	0 %
Montels	0	0 %
Montgaillard	0	0 %
Montvalen	0	0 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Parisot	1	
Peyrole	0	0 %
Puybegon	0	0 %
Puycelsi	0	0 %
Rabastens	26	7.72 %
Rivières	0	0 %
Roquemaure	0	0 %
Saint-Beauzile	0	0 %
Saint-Gauzens	0	0 %
Saint-Urcisse	0	0 %
Sainte-Cécile-du-Cayrou	0	0 %
Salvagnac	1	0.3 %
La Sauzière-Saint-Jean	0	0 %
Senouillac	0	0 %
Tauriac	0	0 %
Técou	0	0 %
Tonnac	0	0 %
Le Verdier	0	0 %
Vieux	0	0 %
Commune hors agglomération	15	4.45 %

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 3 :

Ateliers de concertation

-support de présentation des 4 réunions publiques réalisées en 2022

-compte-rendu des 4 réunions publiques réalisées en 2022

-extrait des outils d'animation (réservoirs d'idées thématiques, mini-récit, fiche avis sur l'atelier)

-support de présentation des 2 réunions publiques réalisées en 2023

-compte-rendu des 2 réunions publiques réalisées en 2023

-extrait des outils d'animation (documents d'information, détails des contributions, avis sur l'atelier)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'urbAnisme PORTÉE DE MAIN

Planifier l'aménagement de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Concertation sur les projets de SCoT et de PLUi

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ordre du jour

- Présentation du projet
  - SCoT et PLUi : c'est quoi ?
  - SCoT et PLUi : pourquoi ?
  - SCoT et PLUi : Comment ça marche ?
- La démarche de concertation
  - Que s'est il passé avant ce soir ?
  - Le réservoir d'idées
- Temps de travail par tables
- Restitution commune et conclusion

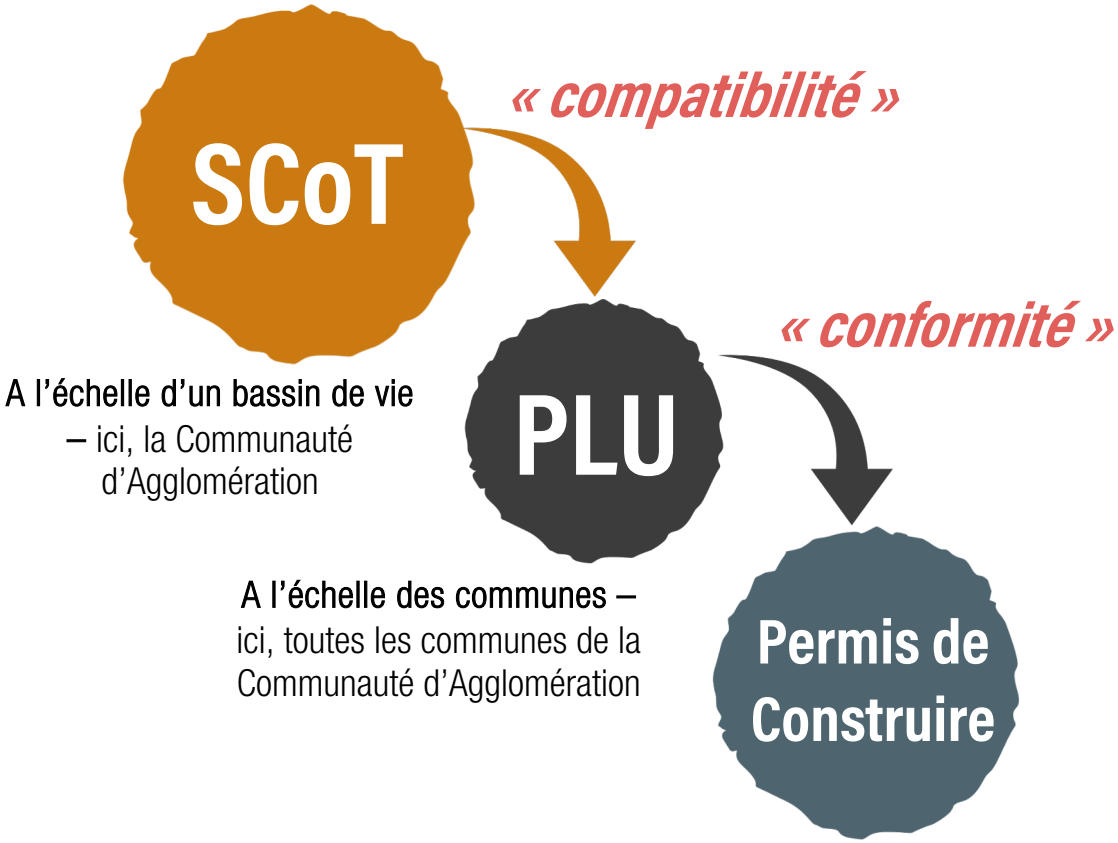
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT et le PLUi … C'est quoi ?

- Deux documents qui définiront **les objectifs d'aménagement du territoire et les règles** qui s'appliqueront :

  - Pour le SCoT : à horizon **20 ans**, à l'échelle de **l'agglomération**
  - Pour le PLUi : à horizon **10 ans**, à l'échelle de la **parcelle**

Une fois validé,
le PLU-I remplacera les documents d'urbanisme existants
(PLU, cartes communales)



A l'échelle d'un bassin de vie – ici, la Communauté d'Agglomération

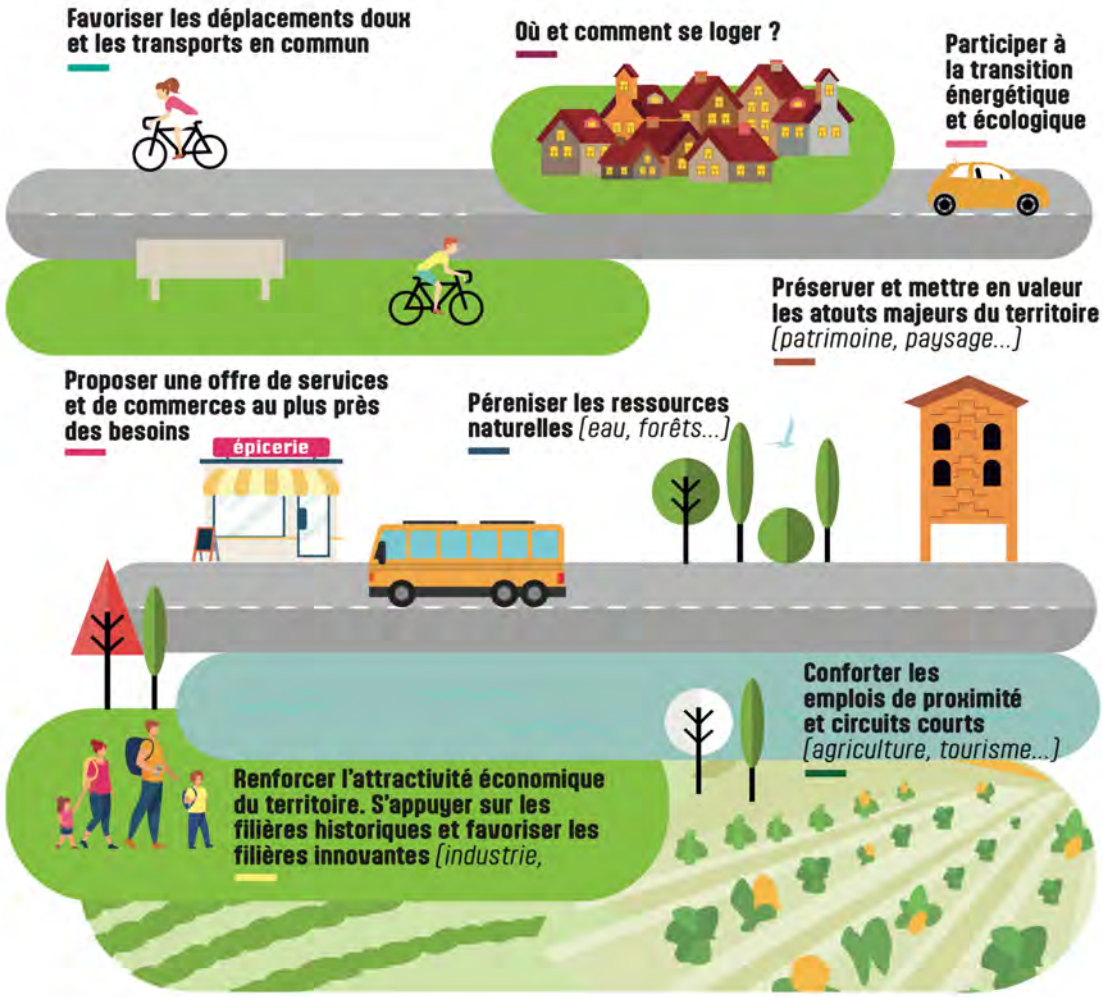
A l'échelle des communes – ici, toutes les communes de la Communauté d'Agglomération

A l'échelle d'une ou plusieurs parcelles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT et le PLUi ... pourquoi ?

- Définir des **objectifs communs** …



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT et le PLUi ... pourquoi ?

59 communes
1 164 km²
73 003 hab.



- … et prendre en compte les **spécificités de chaque commune**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT et le PLUi ... pourquoi ?

4 grands défis identifiés pour le territoire

1
Un équilibre entre les composantes territoriales







2
Une qualité de vie et un bien vivre pour tous







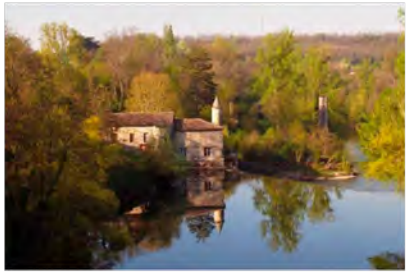
3
Des filières économiques durables







4
La transition climatique, écologique, énergétique et numérique







Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT et le PLUi... comment ça marche ?

3 leviers essentiels

Définir les équilibres et les complémentarités à mettre en place

Définir l'offre de logements et d'emplois à développer

Définir la manière d'accueillir ces populations et emplois en consommant le moins d'espace possible

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT et le PLUi... comment ça marche ?

3 leviers essentiels

Définir les équilibres et les complémentarités à mettre en place

- Où souhaite-t-on accueillir de nouvelles populations ?
- Quels équilibres entre les villes et les villages ?
- Quelle organisation des espaces agricoles ?
- Où accueillir les différents types d'activités économiques ?
- Comment préserver et mettre en valeur l'armature paysagère, patrimoniale et naturelle ?
- Où localiser les équipements, les commerces et les services ?
- Comment organiser au mieux l'offre de mobilités sur le territoire ?

Définir l'offre de logements et d'emplois à développer

- Quels types de logements construire, et en quelle quantité ?
- Quels types d'activités économiques accueillir, et selon quels critères ?

Définir la manière d'accueillir ces populations et emplois en consommant le moins d'espace possible

- Densifier (construire davantage de logements par ha)
- Mobiliser des friches (construire sur les terrains non utilisés en ville)
- Reconquérir des locaux vacants (par leur rénovation et leur revalorisation)
- Optimiser les espaces non bâtis déjà artificialisés (construire sur des parkings par exemple)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Calendrier d'élaboration du SCoT et PLUi

CALENDRIER PAR ÉTAPES

DÉBAT PAS
Projet d'Aménagement Stratégique : définir les grandes orientations de développement de notre territoire pour les 20 prochaines années

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS
mettre en œuvre les axes de travail formulés dans le PAS

SCoT
PLUi

2021

PRESCRIPTION
de la révision SCoT et de l'élaboration du PLUi. Les études peuvent démarrer

2022

DIAGNOSTIC
dresser un état des lieux du territoire pour mieux comprendre les enjeux de demain

ARRÊT DU PROJET
en conseil de communauté avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique

APPROBATION DU SCOT
en conseil de communauté

2023

2024

2023

DÉBAT PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durables : définir les grandes orientations de développement de notre territoire pour les 10 prochaines années

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE
fixer des règles communes pour la mise en œuvre des projets et les adapter localement

2024

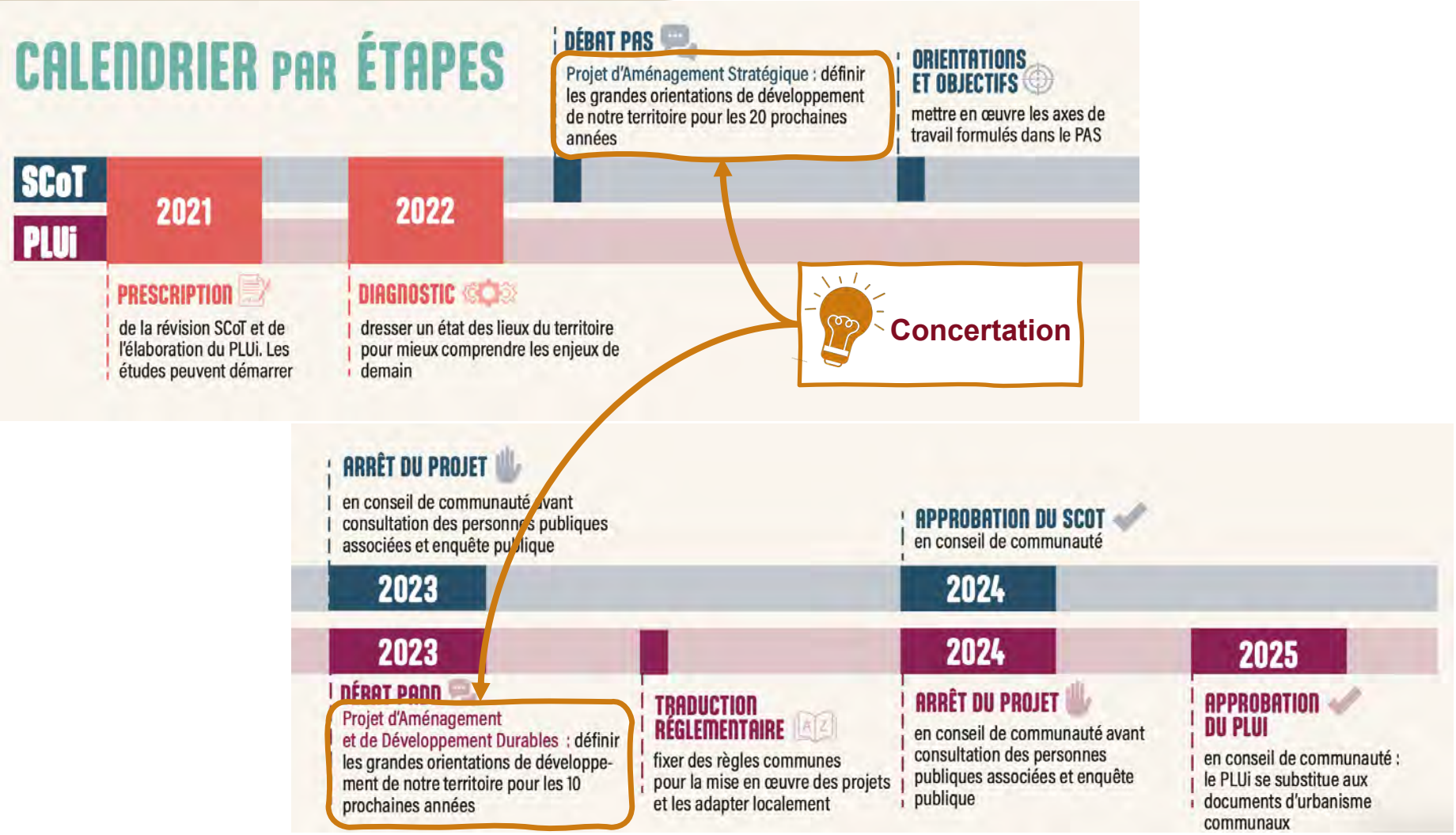
ARRÊT DU PROJET
en conseil de communauté avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique

2025

APPROBATION DU PLUi
en conseil de communauté : le PLUi se substitue aux documents d'urbanisme communaux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Calendrier d'élaboration du SCoT et PLUi



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La démarche de concertation

Juillet – Septembre 2022

Une enquête en ligne pour donner votre avis, compléter les enjeux identifiés et constituer un **réservoir d'idées** pour les réunions publiques de co-construction

Automne 2022

Des réunions publiques de co-construction pour imaginer ensemble notre territoire demain

- Le **8 novembre** 2022, à 19h, à la salle du Foulon à **Graulhet**
- Le **9 novembre** 2022, à 19h, à la salle des spectacles à **Gaillac**
- Le **15 novembre** 2022, à 19h, à la Halle de **Rabastens**
- Le **17 novembre** 2022, à 19h, à la salle des fêtes de Castelnau de Montmiral

Mi-Mai 2024

Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés au cours d'une réunion publique de restitution

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

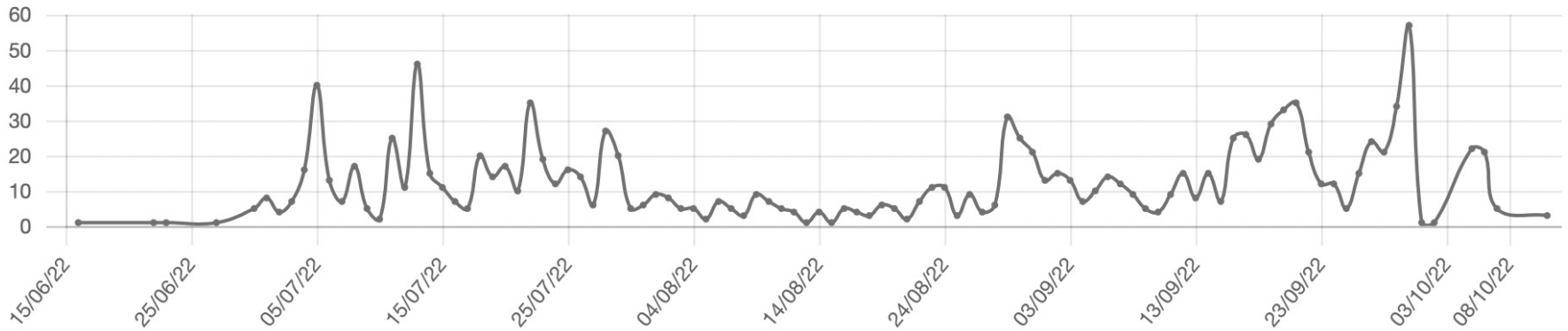
L'enquête

3 mois
d'enquête

1274
répondants

30 minutes
en moyenne
par répondant

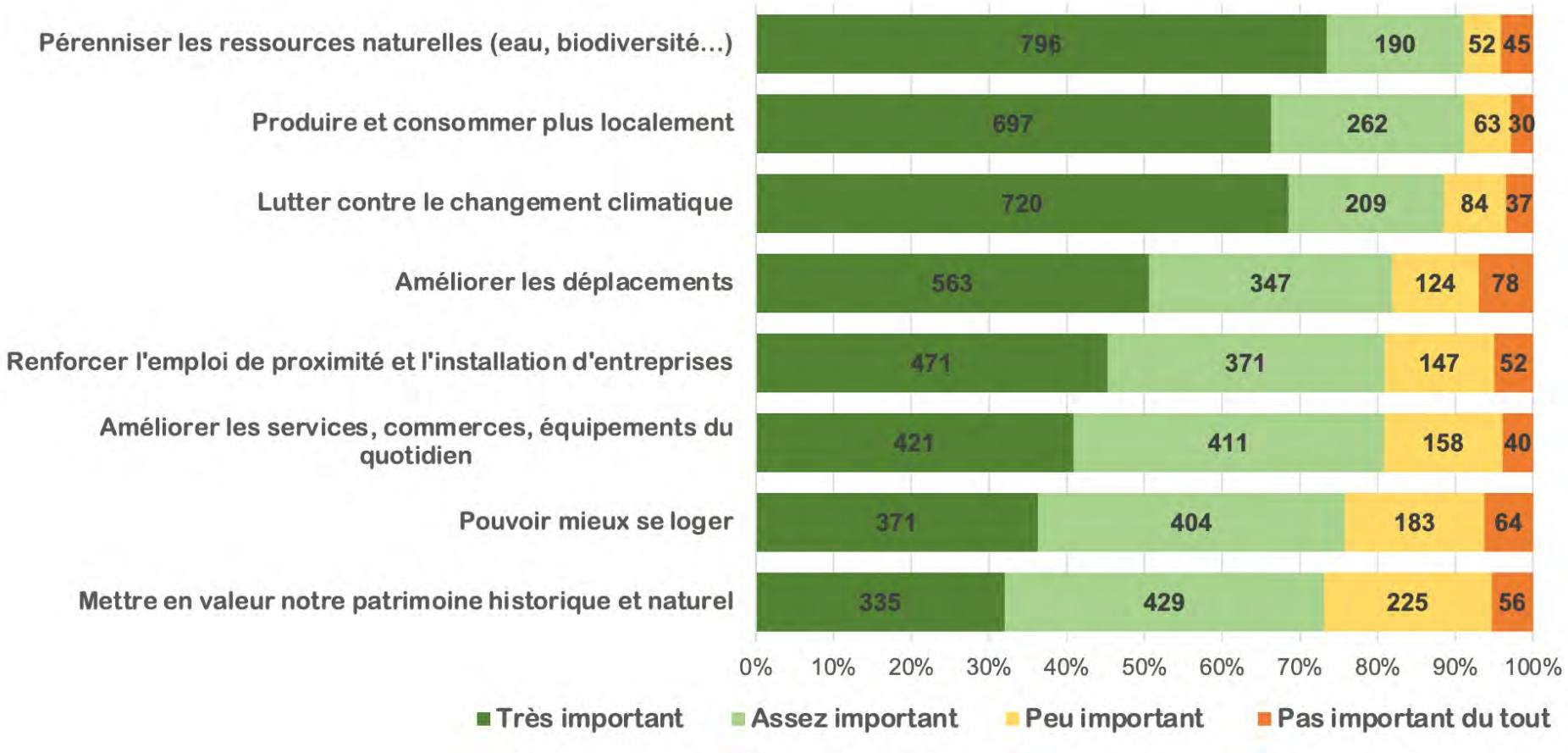
Historique



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'enquête

Pour l'avenir de notre territoire, le plus important pour vous, c'est…



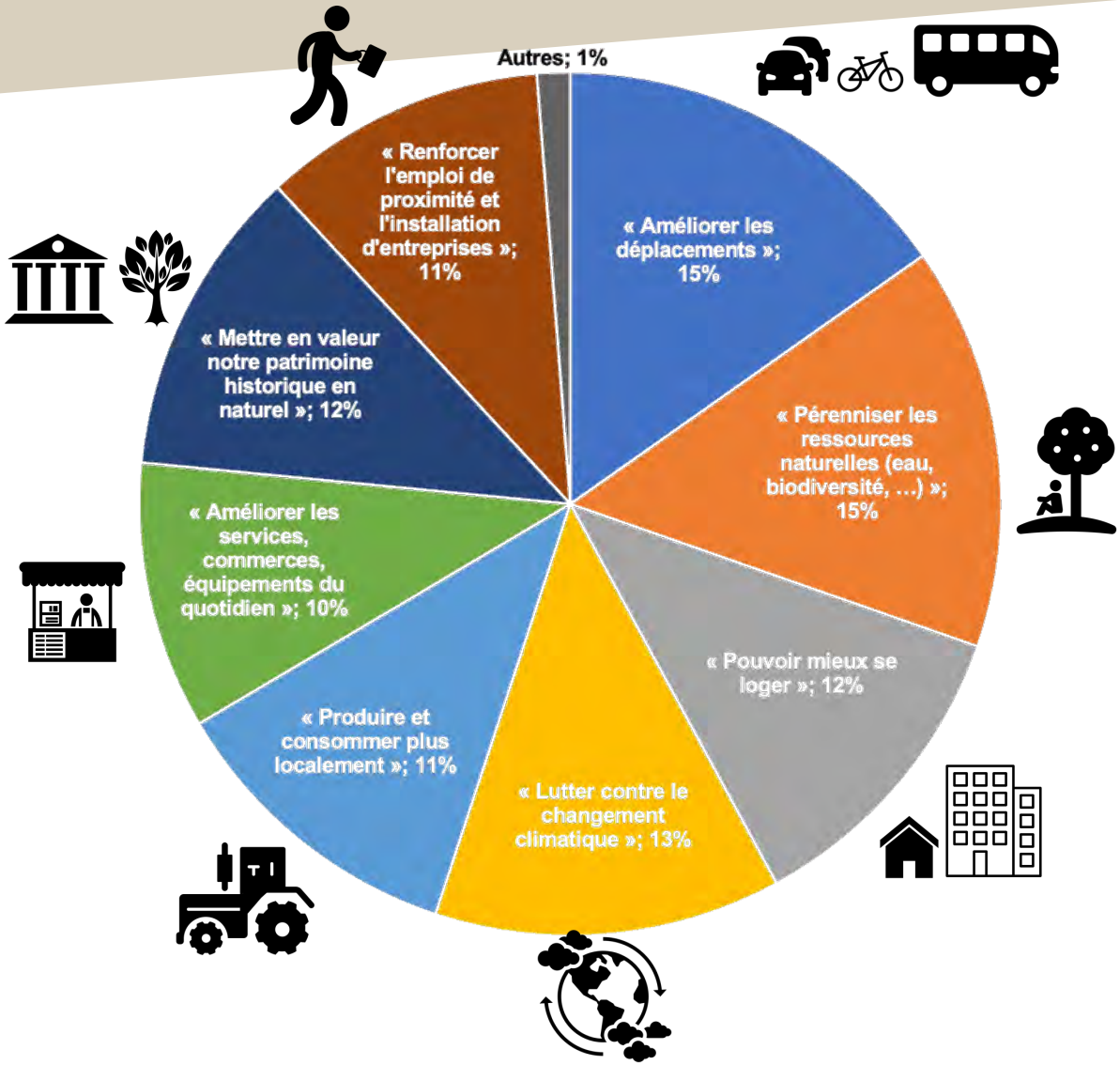
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le réservoir d'idées

Au total

près de 3000 contributions

sur les propositions d'actions prioritaires à mener



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le réservoir d'idées

- Parmi ces propositions :
  - Beaucoup se rejoignent pour ne former qu'une seule idée (par exemple, développer les pistes cyclables) avec parfois des nuances ou des précisions
  - Pour l'atelier, on distingue 3 catégories :
    - Celles qui peuvent effectivement trouver une traduction dans le SCoT et/ou dans le PLUi dans la suite des études
    - Les « FBI » (pour Fausses Bonnes Idées), qui ne peuvent pas être retenues pour des questions de faisabilité ou d'arbitrage



    - Les propositions « Hors Périmètre », qui ne relèvent pas du SCoT et/ou du PLUi, mais d'autres compétences (de la Communauté d'Agglomération ou autres)



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La méthode de travail aux tables

Répartis en équipes de 15 à 30 personnes,
vous avez à votre disposition :

- La plaquette d'information sur le SCoT et le PLUi
- Une carte du territoire
- Le réservoir d'idées (tableau)
- La traduction du réservoir d'idées en « cartes propositions »
- La fiche pour rédiger le mini récit de votre territoire



Les agents de la Communauté d'Agglomération sont présents pour répondre à vos questions



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La méthode de travail aux tables

- 15 minutes : prise de connaissance du réservoir d'idées et **répartition en sous-groupes** par thématiques :
  1. Ressources naturelles + Lutte contre le changement climatique
  2. Emploi et attractivité économique + Production et consommation locale
  3. Logements + Patrimoine historique et naturel
  4. Déplacements + Services, commerces et équipements

- 45 minutes : **chaque sous-groupe dessine son « territoire rêvé »** en 2050 sur les thématiques données, en positionnant les cartes du réservoir d'idées sur le territoire

- 40 minutes : **les différents sous-groupes se rejoignent** et partagent leurs idées, les hiérarchisent et composent leur scénario complet sur la carte du territoire

- 20 minutes : **chaque équipe rédige un mini récit du territoire** tel qu'imaginé en 2050

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le réservoir d'idées

Sous-groupe 1



Les propositions sur le thème « Pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité, …) »

100
Gestion de la ressource en eau

76
Développement de la trame verte et bleue

54
Préservation des espaces naturels

39
Lutte contre les pollutions

37
Maîtrise de l'urbanisation

21
Recyclage et compostage

65
Sensibilisation des citoyens



Les propositions sur le thème « Lutter contre le changement climatique »

80
Préparer la sobriété énergétique

78
Réduire l'artificialisation des sols

68
Production d'ENR

67
Développer des alternatives à la voiture

52
Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le réservoir d'idées

Sous-groupe 2



Les propositions sur le thème « Renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises »

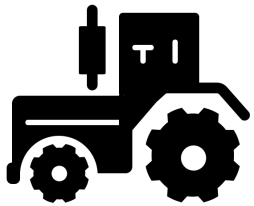
83
Installation / Création d'entreprises

80
Soutien et accompagnement des entreprises locales

63
Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

48
Amélioration de l'attractivité du territoire

34
Développement des nouvelles pratiques économiques



Les propositions sur le thème « Produire et consommer plus localement »

129
Evolution des pratiques agricoles

104
Faciliter l'accès aux producteurs locaux

83
Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale

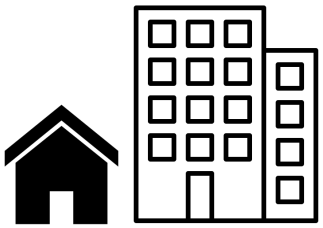
48
Approvisionnement de la restauration collective en bio

40
Préserver les terres agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le réservoir d'idées

Sous-groupe 3



Les propositions sur le thème « Pouvoir mieux se loger »

80
Lutter contre l'étalement urbain

80
Rénovation

56
Accessibilité des logements

38
Habitats écologiques

25
Logements vacants

22
Logements sociaux



Les propositions sur le thème « Mettre en valeur notre patrimoine historique en naturel »

105
Patrimoine bâti / historique

93
Patrimoine naturel

56
Aménagement, valorisation touristique

20
Patrimoine culturel

65
Information, communication, financement autour du patrimoine

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le réservoir d'idées

Sous-groupe 4



Les propositions sur le thème « Améliorer les déplacements »

172
Transports en commun

132
Modes actifs

75
Infrastructures routières

33
Réduction des déplacements voitures

37
Mobilité décarboonée

27
Covoiturage et partage



Les propositions sur le thème « Améliorer les services, commerces, équipements du quotidien »

157
Accessibilité et proximité des services

76
Développement équilibré du territoire

29
Accessibilité des professionnels de santé

18
Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'urbAnisme PORTÉE DE MAIN

Élaboration du SCoT et du PLUi

Compte-rendu des 4 réunions publiques de co-construction

Le 8 novembre 2022 à GRAULHET

Le 9 novembre 2022 à GAILLAC

Le 15 novembre 2022 à RABASTENS

Le 17 novembre 2022 à CASTELNAU DE MONTMIRAL

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Sommaire

Introduction 3
Préambule 3
Présentation du projet et de la démarche de concertation 4
Les règles du jeu du temps de travail 8
Comment lire ce compte-rendu ? 9

L'atelier du 8 novembre 2022 à Graulhet 10
Compte rendu de l'équipe 11

L'atelier du 9 novembre 2022 à Gaillac 20
Compte rendu de l'équipe 1 21
Compte rendu de l'équipe 2 31

L'atelier du 15 novembre 2022 à Rabastens 40
Compte rendu de l'équipe 1 41
Compte rendu de l'équipe 2 50
Compte rendu de l'équipe 3 59
Compte rendu de l'équipe 4 69

L'atelier du 17 novembre 2022 à Castelnau de Montmiral 78
Compte rendu de l'équipe 1 79
Compte rendu de l'équipe 2 88

Annexe 97
Les réservoirs d'idées issus de l'enquête en ligne auprès des habitants de l'agglomération, et mis à disposition des participants pour les ateliers 97

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Introduction

Préambule

Du 8 au 17 novembre, la communauté d'agglomération de Gaillac – Graulhet a organisé 4 réunions publiques de co-construction en soirée, de 19h à 22h, pour accompagner l'élaboration des documents de planification que sont le SCoT et le PLUi.

Ces 4 réunions, organisées à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau-de-Montmiral, avaient pour objectifs de présenter le contenu et l'importance de ces documents pour planifier l'aménagement du territoire de l'agglomération pour les années à venir, et d'inviter les habitant.e.s à participer à leur élaboration et compléter les grandes orientations souhaitées pour l'aménagement de leur territoire.
Les pages qui suivent restituent les échanges et les débats qui ont eu lieu entre les participants à chaque atelier, et des propositions qu'ils y ont formulées. Elles viendront nourrir les réflexions à venir et la suite des travaux sur le SCoT et le PLUi.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Présentation du projet et de la démarche de concertation

Les informations essentielles sur le projet de révision du SCoT et du PLUi

Par **Cécile Danesin**, cheffe du Service Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Gaillac – Graulhet, pilote du projet d'élaboration du SCoT et du PLUi.

Qu'est-ce qu'un SCoT et un PLUi ?



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sont **deux documents d'urbanisme qui orientent et planifient l'aménagement du territoire.**

S'ils sont tous deux réalisés à l'échelle intercommunale, ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs :

- **Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme** au profit des politiques locales sectorielles, qui traite des thématiques données (économie, logements, ressources naturelles, patrimoine…), encadré et conduit par le code de l'urbanisme.

  Le SCoT est réfléchi à une échelle de 20 ans, soit **à l'horizon 2044**, sur le périmètre de la communauté d'agglomération.

- **Le PLUi quant à lui, est plus précis dans ses destinations et son objectif final**. Il précise les zonages à la parcelle en indiquant tous les droits à construire et à aménager sur une parcelle donnée.

  Il est réfléchi à une échelle de 10 ans, soit **à l'horizon 2034** ; une fois validé, il s'appliquera à chaque commune du territoire et remplacera les documents d'urbanisme existants (PLU communal, Plan d'Occupation des Sols, …).

Le SCoT a une valeur juridique qui s'impose au PLUi.

Pourquoi à l'échelle de l'agglomération ?



L'élaboration de ces documents à l'échelle intercommunale permet de préserver une **cohérence globale du projet politique de l'agglomération**, qui comprend, en 2022, 59 communes et près de 74 000 habitant.e.s.

En effet **il permet d'agir, directement ou indirectement, sur différents aspects importants pour la vie et l'avenir du territoire** :

- Les déplacements
- Les logements
- La transition énergétique et écologique
- Les commerces, services et équipements,
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation et mise en valeur du patrimoine
- L'attractivité économique et l'emploi
- La production et la consommation locale

Or **ces thématiques se réfléchissent désormais au-delà des limites communales**.

Travailler à l'échelle de l'agglomération permet ainsi de définir et de poursuivre des objectifs de développement communs à tout le territoire, tout en préservant et prenant en compte les spécificités du territoire, diversifiées entre l'axe Gaillac – Graulhet, la vallée du Tarn ou encore le nord du territoire entre Salvagnac, Puycelsi, Larroque.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Quelles grandes directions pour le territoire ?

Par **Olivier Damez,** maire de Couffouleux et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet en charge de l'Aménagement

Au fil de plusieurs réunions de travail, les élus du territoire se sont arrêtés sur 4 grands objectifs à poursuivre dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLUi :

1 **Atteindre la complémentarité pour proposer un nouvel équilibre sur le territoire**
Au-delà de la croissance constatée autour de l'axe autoroutier, l'idée est de permettre un développement équilibré sur le territoire, dans un esprit d'équité et de respect des spécificités observées à l'échelle locale.

2 **S'engager pour la qualité de vie et le bien vivre pour tous et toutes**
La qualité de vie est un point essentiel à préserver sur notre territoire. Il faut réfléchir à comment la maintenir, et comment s'appuyer sur les potentiels pour la renforcer pour tous les habitants, présents et futurs.

3 **Renforcer attractivité économique et développer les filières durables**
Aujourd'hui, sur une même période, le territoire de l'agglomération crée 1 nouvel emploi pour 10 nouveaux habitants accueillis. Il est donc essentiel, d'un point de vue économique, de redynamiser notre territoire pour ne pas faire de nos villes et villages des « villes dortoirs », en particulier en développant les filières durables.

4 **Mettre les transitions écologique, énergétique et numérique au cœur de nos choix d'aménagement**
Il s'agit d'une approche transversale, qui doit être présente à nos esprits pour chaque objectif défini et pour chaque décision prise dans le cadre de ce projet.

Ces 4 grands défis représentent bien un tronc commun à toutes les communes, qui seront notamment traduits par le Schéma de cohérence territoriale, tandis que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal proposera une réflexion « à la parcelle » qui prendront en compte les spécificités locales.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Quels leviers pour agir sur toutes ces thématiques ?

Par **Cécile Danesin**, cheffe du Service Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Gaillac – Graulhet, pilote du projet de révision du SCoT et du PLUi.

Trois leviers essentiels permettent d'agir en faveur des objectifs définis dans le cadre des documents d'urbanisme que sont le SoT et le PLUi.



Le premier levier consiste à définir l'offre de logements et d'emplois que nous souhaitons accueillir sur notre territoire :

- Quels types de logements construire, et en quelle quantité ?
- Quels types d'activités économiques accueillir, et selon quels critères ?

C'est la question du **« COMBIEN ? »**.

Le deuxième levier consiste à définir des équilibres et des complémentarités à mettre en place.

- Où souhaite-t-on accueillir de nouvelles populations ?
- Quels équilibres entre les villes et les villages ?
- Quelle organisation des espaces agricoles ?
- Où accueillir les différents types d'activités économiques ?
- Comment préserver et mettre en valeur l'armature paysagère, patrimoniale et naturelle ?
- Où localiser les équipements, les commerces et les services ?
- Comment organiser au mieux l'offre de mobilités sur le territoire ?

C'est la question du **« OÙ ? »**.

Le troisième levier consiste à définir la manière d'accueillir ces populations et emplois en consommant le moins d'espace possible.

Il s'agit de réduire au maximum la consommation d'espaces naturels et agricoles, à travers plusieurs possibilités :

- Densifier (construire davantage de logements par hectare)
- Mobiliser des friches (construire sur les terrains non utilisés en ville)
- Reconquérir des locaux vacants (par leur rénovation et leur revalorisation)
- Optimiser les espaces non bâtis déjà artificialisés (construire sur des parkings par exemple)

C'est la question du **« COMMENT ? »**.

A noter : pour répondre à ces questions, les élus se nourriront du diagnostic du territoire, des résultats de la concertation, mais devront aussi s'inscrire dans les orientations et obligations réglementaires, comme celles de la Loi Climat et Résilience, votée dernièrement.

Cette loi, parue en 2021, insiste en particulier sur la **réduction de la consommation d'espace pour l'urbanisation**.

En effet, depuis la fin des années 2000, plus de 28 000 ha sont soustraits chaque année en France aux espaces naturels, agricoles et forestiers. Si l'on continuait à suivre ce rythme, c'est **l'équivalent de la superficie moyenne d'un département français qui disparaîtrait tous les 20 ans**.

Cela a des impacts en termes d'accélération de la perte de biodiversité, d'aggravation du réchauffement climatique, d'amplification des risques inondations, de réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir, d'accroissement des dépenses liées aux réseaux et d'amplification de la fracture territoriale.

Pour répondre à cet enjeu, **la loi incite à terme à parvenir à un objectif de « zéro artificialisation nette »**, c'est-à-dire de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Quelle temporalité et quelle démarche de concertation pour la mise en place du SCoT et du PLUi ?

Par **Julie BOUDOU**, chargée de mission PLUi et SCoT pour la communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet

Ces documents d'urbanisme se construisent suivant différentes étapes essentielles, et toujours dans le but d'affiner les projets et objectifs au plus près de la réalité des territoires et des ambitions à venir.

1er temps – Année 2021 : **Un temps de travail sur la phase diagnostic.**

Ce temps consiste à faire l'état des lieux des ressources et tendances actuelles pour identifier in fine les atouts et les fragilités du territoire. Faisant office de "carte d'identité du territoire", ce diagnostic participera à définir les objectifs et défis de demain.

2ème temps – Année 2022 : **Un temps pour construire un « trait d'union » entre le diagnostic et la prospective, les attentes pour l'avenir.**

Le PLUi et le SCoT étant des documents prospectifs à horizon 10 à 20 ans, le but est de définir les ambitions pour le territoire et les objectifs pour les réaliser.
Les réunions de concertation participent à définir avec les citoyens les perspectives pour l'avenir, les objectifs communs. Par la suite, ces propositions seront travaillées par les élu.e.s, au regard des défis et objectifs présentés par Mr Damez.

3ème temps – A partir de 2023 – **Un temps de traduction règlementaire de la stratégie retenue.**
Cette phase consiste à traduire de manière opérationnelle les grands orientations sur lesquelles les élu.e.s auront abouti à l'issue des différentes réunions de concertation sur les souhaits pour l'avenir du territoire.

4ème temps – Courant 2024 - **Phase de validation et approbation des documents afin qu'ils soient** appliqués sur le territoire.

Pour élaborer ces documents, l'agglomération propose une phase de concertation avec les citoyens, qui sera complétée par une concertation avec les personnes publiques associées regroupant les acteurs du territoire comme les représentants des services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture, etc.

La concertation se déroule tout du long des élaborations des documents de planification. Elle participe à la construction du projet politique du territoire sur les 20 prochaines années.

La démarche de concertation se décompose ainsi :

Juillet 2022

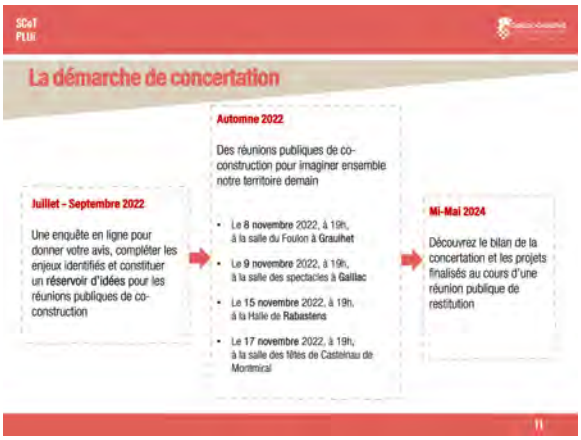
Trois mois d'enquête en ligne pour recueillir des propositions citoyennes sur les attentes pour votre territoire, autour des différentes thématiques concernées par le SCoT et le PLUi

Novembre 2022

4 réunions publiques de co-construction pour hiérarchiser les objectifs pour le territoire

Mi – Mai 2024

Restitution du bilan des contributions et de leurs mobilisations dans les différents documents.





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les règles du jeu du temps de travail

Comme indiqué précédemment, les réunions publiques de co-construction font suite à une enquête ayant permis de recueillir des propositions citoyennes sur les attentes pour le territoire, autour des différentes thématiques concernées par le SCoT et le PLUi.

Près de 1300 personnes ont répondu à cette enquête, et ont rédigé **près de 3 000 propositions d'actions** qui leur semblaient les plus importantes à mener sur les 8 thématiques déjà citées.



Ces propositions d'actions ont été analysées et synthétisées, afin de constituer un **réservoir d'idées mis à disposition des participants aux réunions publiques** pour échanger et définir collectivement leurs priorités.



Les participants étaient répartis par équipes de 20 à 25 personnes constituées chacune de 4 tables pour traiter des différentes thématiques :

- Une table sur les thématiques ***Ressources naturelles*** et ***Lutte contre le changement climatique***
- Une table sur les thématiques ***Emploi et attractivité économique*** et ***Production et consommation locale***
- Une table sur les thématiques ***Logements*** et ***Patrimoine historique et naturel***
- Une table sur les thématiques ***Déplacements*** et ***Services, commerces et équipements***

Chaque équipe a ensuite travaillé en plusieurs séquences :

Pendant environ 15 minutes, chaque table a pris connaissance des différentes idées issues de l'enquête et rassemblées dans le réservoir d'idées sur les thématiques traitées.

Pendant environ 45 minutes, chaque table a choisi les idées qu'elle souhaitait débattre et/ou mettre en avant : les participants pouvaient commenter les idées pour les préciser, et indiquer si elles s'appliquaient à tout le territoire de l'agglomération ou à certains secteurs en particulier.

Pendant environ 40 minutes, les 4 tables de chaque équipe se rejoignaient afin de partager l'ensemble des idées retenues, et échanger avec le reste du groupe pour affiner leurs priorités, en positionnant, lorsque c'était pertinent, les idées sur une grande carte du territoire.

Pendant environ 20 minutes, chaque équipe a rédigé un mini-récit collectif de la manière dont ils voient leur territoire « rêvé » en 2050, au regard de l'ensemble de leurs échanges.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Comment lire ce compte-rendu ?

Au total, 9 équipes ont été constituées au cours des 4 réunions publiques de co-construction :

- 1 à Graulhet
- 2 à Gaillac
- 4 à Rabastens
- 2 à Castelnau-de-Montmiral

Les pages qui suivent restituent leurs échanges.

Pour chaque équipe, elles sont organisées de la même manière :



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'atelier du 8 novembre 2022 à Graulhet

L'atelier du 8 novembre a rassemblé **23 participants** à la Salle du Foulon à Graulhet.
1 équipe a été constituée lors de cette soirée.









Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Compte rendu de l'équipe

GRAULHET

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

Notre territoire est un territoire où il fait bon vivre. Nous avons réussi à préserver nos paysages, nos zones boisées et nos zones naturelles. En effet, le SCoT et le PLUi limitent les possibilités d'étalement urbain en privilégiant la reconversion des bâtiments de qualité historique et architecturale sur le territoire. Ils ont aussi intégré des zones naturelles à préserver, des trames noires, limitant et supprimant les sources de pollutions lumineuses et mis l'accent sur le verdissement de nos centres villes, beaucoup plus agréables avec leurs nouveaux espaces verts.

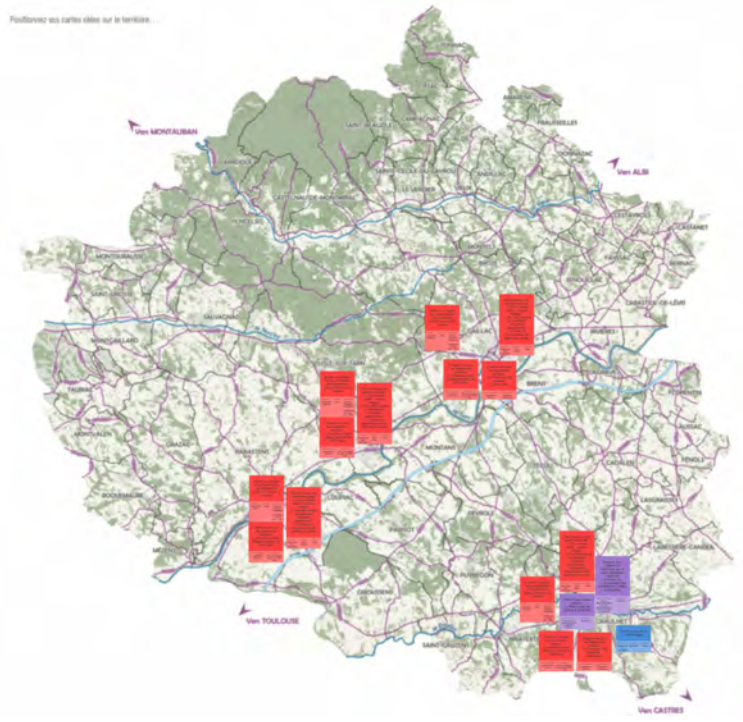
Les seules lumières que vous pourrez voir la nuit sont celles qui éclairent à chaque passage, les cyclistes qui rentrent du travail ou de diverses activités sur nos nouvelles pistes cyclables sécurisées, éclairées et bien séparées des autres véhicules. Je n'ai vraiment plus peur de prendre mon vélo pour me rendre au travail ou mes enfants à l'école ! Ces trajets en vélos sont même devenus des moments conviviaux entre collègues. Les plus éloignés sont aujourd'hui motivés à nous retrouver sur différents arrêts de bus et aires de covoiturage implantés fréquemment sur l'ensemble des petites communes du territoire, qui accueillent, à notre demande, des aires de stationnement vélos couvertes et sécurisées avec leurs petits box.

Les nouvelles règles d'urbanisme permettent aussi de concilier la production d'énergies avec la protection de nos paysages : les petites éoliennes se développent chez les particuliers nous évitant les grands champs éoliens que nous craignions en 2023 et les agriculteurs peuvent équiper leurs hangars de panneaux photovoltaïques qui ne sont plus trop bas pour continuer leurs activités.

Je me souviens d'ailleurs que nous étions plutôt inquiets en 2023 quant à l'avenir de l'agriculture sur notre territoire… La population d'agriculteurs partie à la retraite n'est pas totalement renouvelée, mais les dispositifs d'allocations de logements vacants aux saisonniers et la création de réserves d'eau et de système de récupération d'eau de pluie nous ont permis de maintenir une activité maraîchère locale et d'alimenter nos différentes épiceries de villages qui ont pu s'ouvrir hors des grosses villes du territoire.

Justement, ce week-end end nous étions à la 20ème édition du festival du Vrac et du sans plastique, qui fait la renommée de Gaillac-Graulhet au niveau national ! Je vous conseille de venir l'année prochaine.

Je vous laisse, mon bus à la demande arrive ! »





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les contributions pour chaque thématique

GRAULHET

Pérenniser les ressources naturelles

(6 idées retenues)



L'équipe souhaiterait qu'un grand volet des documents soit dédié à la gestion de l'eau, par la mise en place de réserves d'eau et de systèmes de récupération d'eau de pluie. L'enjeu est surtout de veiller à l'infiltration de l'eau pour assurer l'alimentation des nappes.

Ils aimeraient également limiter l'installation de clôtures sur les parcelles des particuliers pour favoriser les corridors écologiques et le passage des animaux sur le territoire. Il a été précisé que le PLUi peut proposer des secteurs limitant les clôtures à des fins de trame verte.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Gestion de la ressource en eau

- Économiser l'eau potable
- Permettre l'infiltration de l'eau
- Favoriser la récupération des eaux pluviales
- Créer des réserves en eau

Maîtrise de l'urbanisation

- Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation

Développer la trame verte et bleue

- Inciter les particuliers à contribuer à la trame verte

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET

Lutter contre le changement climatique

(4 idées retenues)



L'équipe a beaucoup réfléchi à la mobilisation du SCoT et du PLUi pour réduire l'artificialisation des sols, en augmentant la présence d'espaces verts en ville et incitant les particuliers à recréer des espaces verts sur leurs parcelles et jardins, notamment sur les communes de Gaillac et de Graulhet.

En termes d'énergie, l'équipe est plutôt favorable à encourager la production d'ENR photovoltaïque et éolien, à condition que leur développement soit maîtrisé. L'équipe refuse les fermes photovoltaïque et les grands champs d'éoliennes. Ils aimeraient que l'installation de petites éoliennes chez les particuliers soit favorisée. Un membre de l'équipe étant agriculteur alerte sur les contraintes des ombrières photovoltaïques qui sont trop basses pour certaines activités d'élevage ou cultures. Considérer la pose de photovoltaïque au sol comme non artificialisation des sols permettrait de concilier les différents usages.

Enfin, les participant.e.s s'interrogeaient sur la définition de zones spécifiques pour le développement d'énergies renouvelables ou de réserves d'eau. Il leur a été précisé que le volet environnemental du SCoT oblige la définition de zones localisées et réservées pour la production d'ENR.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Production d'énergie renouvelables

- Développer l'éolien (de manière maîtrisée)
  - Grosse éolienne : NON
  - Petites éoliennes : OUI
- Développer le photovoltaïque
  - PV en toiture : OUI
  - Fermes PV : NON
- Développer le biogaz et la méthanisation

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centres villes et villages

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET



Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(6 idées retenues)

L'activité économique est, pour le groupe, le levier principal pour assurer l'avenir du territoire. Ils insistent sur le besoin de pérenniser les activités existantes (à savoir « les fleurons économiques » que sont le cuir, la terre crue et la gélatine par exemple) et d'attirer de nouvelles entreprises à s'implanter.

Le groupe partage avant tout la nécessité de rééquilibrer les disparités économiques existantes entre les pôles Gaillac et Graulhet qui concentrent les activités économiques face au reste du territoire, plutôt « déserts » et agricoles. Qui plus est, les pôles citadins de Gaillac et Graulhet connaissent également de grandes disparités qu'il faudrait réduire.

Pour cela, ils préconisent le développement d'activités économiques qui répondent aux besoins de la population, notamment au regard de l'évolution du pouvoir d'achat – le groupe rappelle que 75 % des foyers du territoire ne sont pas assujettis à l'impôt, faute de ressources suffisantes.

Pour encourager l'implantation de nouvelles entreprises, le groupe préconise d'alléger les contraintes financières à leur installation, de proposer des aides et compléments pour les TPE et PME, d'améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif - un territoire qui propose un service public de qualité comme France Services, est, selon eux, un facteur d'attractivité -, de renforcer la mobilité pour accéder aux entreprises. Sur ce dernier point, le groupe rejoint par ailleurs les propositions du groupe logement (voir plus bas) : rapprocher les lieux de vie des zones d'activités garantirait l'attractivité économique, d'autant plus avec des coûts de transport en hausse.

Enfin, le groupe souhaiterait plus de passerelles avec les communes d'Albi, Castres et Toulouse pour soutenir l'économie du territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Améliorer les services et la qualité de vie du territoire pour le rendre plus attractif
- Améliorer les moyens de communication

Installation / Création d'entreprises

- Réduire les contraintes pour l'installation et la création d'entreprises
- Attirer des entreprises sur le territoire
- Proposer des aides (financières) à l'installation

Soutien et accompagnement des entreprises locales

- Valoriser / protéger les activités économiques existantes

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET

Produire et consommer plus localement

(2 idées retenues)



L'équipe, composée à majorité d'agriculteurs, a surtout souhaité que l'agglomération mette l'accent sur le soutien à la production agricole sur le territoire par l'accompagnement à la mise en œuvre de pratiques agroécologique et la protection des terres agricoles.

Ces deux idées sont pour eux des priorités, car selon eux, l'ensemble des autres préoccupations qui ressortent du réservoir d'idées se déploient aujourd'hui sur le territoire. Ils ont rappelé que les agriculteurs du territoire n'attendent pas les consignes de Bruxelles pour passer à une agriculture raisonnée ; le département prévoit l'évolution de l'approvisionnement des cantines scolaires par une plateforme de produits locaux… L'équipe souhaite également que l'accent soit davantage mis sur le développement des circuits courts plutôt que le 100% bio.

Sur les retours d'un membre de l'équipe qui alerte sur le fait que 50% de la population agricole va disparaître en 2050 du fait de l'âge des agriculteurs aujourd'hui, l'équipe souhaite que l'accent soit mis sur l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs. Selon eux, l'enjeu est de faire des réserves foncières pour maintenir le caractère rural et agricole du territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Évolution des pratiques agricoles

- Encourager les pratiques agroécologiques

Préserver les terres agricoles

- Préserver / protéger les terres agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET

Pouvoir mieux se loger

(6 idées retenues)



Le groupe s'est beaucoup interrogé sur les manières de réduire l'étalement urbain via la réglementation autour des conditions d'accès à la propriété sur le territoire.

Selon eux, il faudrait que les documents d'urbanisme puissent définir un rayon maximal de distance entre les lieux de vie et les lieux de travail, services, commerces, activités pour toute accession à la propriété ou nouvelle construction. L'idéal serait pour eux de rapprocher les lieux de travail, les services, les commerces et les activités des lieux d'habitations pour limiter les besoins de déplacements en voiture. Ce groupe rejette d'ailleurs la construction de nouveaux lotissements, notamment sur des zones « isolées ».

Aussi, pour favoriser l'accès à la propriété tout en réduisant l'étalement urbain, l'équipe propose d'inciter / obliger les propriétaires de logements vides à louer ou vendre, en particulier dans les plus grandes communes du territoire (Lisle-sur-Tarn, Graulhet, Gaillac – Rabastens – Couffouleux).

Le groupe réfléchit également à l'offre en logements sociaux sur le territoire à l'avenir : selon eux, il serait préférable d'aménager les logements sociaux dans les grandes communes, afin de les rapprocher des zones d'activités, services et commerces, participant ainsi à réduire les besoins de déplacements en voiture. Ces logements sociaux pourraient aussi être construits dans les logements vacants en priorité.

Ils préconisent également de privilégier la reconversion de bâtiments ayant une qualité architecturale et patrimoniale, à condition que ceux-ci ne soient pas trop isolés.

Enfin, les échanges ont également soulevé la nécessité de réserver certains logements pour accueillir les travailleurs saisonniers, notamment les saisonniers agricoles. Les saisonniers agricoles, qui participent fortement au soutien du secteur, sont souvent démunis de logements, freinant leur venue sur le territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Lutter contre l'étalement urbain

- Éviter les lotissements
  - Éviter notamment de les construire dans les espaces éloignés (concentrer les zones)
- Réflexion globale sur les lieux de construction d'habitat et la façon d'aménager le territoire

Logements sociaux

- Création de davantage de logements sociaux
- Grandes villes / villages de plus de 5000 hab
- Sur les grandes communes

Patrimoine bâti / historique

- Reconversion du patrimoine bâti
- Notamment en zone rurale (petit-moyen village)
- En ville (remise ou bâtiment industriel abandonné)
- Éviter la reconversion de bâtiments isolés

Accessibilité des logements

- Accession plus grande à la propriété
- En trouvant / proposant de meilleurs compromis entre le travail et la maison
- Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants

Nouvelle idée

- Créer des logements pour les saisonniers

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET

Mettre en valeur notre patrimoine

(7 idées retenues)

Le groupe a relevé et approuvé beaucoup de propositions du réservoir d'idées notamment concernant la promotion du patrimoine via la radio, des affiches, une signalétique sur tout le territoire. Cependant, le groupe a souhaité se positionner sur des actions pouvant être intégrées dans le PLUi et le SCoT tels que la protection des paysages et zones boisées ainsi que la mise en place de trames noires c'est-à-dire des zones sans pollution lumineuse ou sonore. Ils souhaiteraient que l'agglomération concentre / réserve un cercle administratif pour les préserver.

Ils souhaiteraient également que les documents encouragent la reconversion des bâtiments qui ont une qualité architecturale et patrimoniale pour vocation d'habitat ou équipements à condition qu'ils ne soient pas trop isolés.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine naturel

- Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols
- Protéger les paysages
  - Zones boisées
  - Zone noire à protéger des nuisances sonores et visuelles

Patrimoine bâti / historique

- Rénover le patrimoine bâti
- Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti

Information, communication, financement autour du patrimoine

- Améliorer la communication pour promouvoir le patrimoine
  - Radio/télé/office de tourisme / affichage / signalétique

Aménagement, valorisation touristique

- Développer le réseau de transports en commun
- Renforcer le maillage de ligne de bus et TAD

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET

Améliorer les déplacements

(12 idées retenues)



Les membres de cette équipe de travail ont partagé de fortes attentes sur le développement d'aménagements cyclables sécurisés et éclairés sur le territoire, notamment sur l'axe Gaillac – Graulhet. Ils préconisent la réutilisation d'anciennes voies ferrées pour aménager des pistes cyclables le plus séparées possible des voies de circulation voiture, qui sont souvent des départementales dont la vitesse de circulation avoisinent les 80 km/h. Avoir des voies vélos dédiées serait l'idéal pour ce groupe à l'avenir.

Pour encourager la pratique du vélo, ils souhaiteraient pouvoir trouver des espaces de stationnements vélos sécurisés et couverts pour être protégés en temps de pluie, notamment aux abords des aires de covoiturage. Ces installations favoriseraient selon eux la multimodalité.

En parallèle du développement des modes actifs sur le territoire, leurs attentes sont tout aussi fortes en termes de desserte en transports en commun, qu'ils trouvent trop faible voire inexistante aujourd'hui sur le territoire. Ils aimeraient des fréquences de bus plus importantes entre Albi et les communes de l'agglomération. Surtout, ils aimeraient que l'agglomération veille à un développement équilibré des modes actifs et des transports en commun sur le territoire, en particulier sur la partie Nord, la plus délaissée à ce jour.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Transports en commun

- Développer le réseau des transports en commun
  - Désert aujourd'hui
  - Augmenter la fréquence
- Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire
  - Communiquer avec les autres collectivités
- Promouvoir les transports en commun et augmenter leur fréquence
  - Attention, désert en TC
  - Communiquer avec les autres collectivités
- Améliorer les TC en s'adaptant plus aux besoins des usagers
  - Car et bus avec porte-vélos
  - Car PMR
- Gratuité et tarifs bas des transports en commun

Modes actifs

- Augmenter le nombre de pistes cyclables
  - Plan Vélo (financement de l'État à solliciter)
  - Voir Gaillac ville pour expertise
- Créer des liaisons entre les pistes cyclables et les autres TC
  - Proposer des parkings vélos / vélos cargos sécurisés (accès réservés, casiers) et couverts (contre la pluie) aux aires de covoiturage
- Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables
  - Sécuriser surtout les routes à 80 – 90 km/
- Promouvoir l'usage du vélo électrique / vélo et autre mobilité douce
  - Participation de la communauté d'agglo à l'achat d'un VAE
  - Augmenter le nombre de pistes cyclables

Réduction des déplacements voiture

- Réduire les déplacements voiture individuels
  - Augmenter l'offre en transports collectifs
  - Créer des pistes cyclables sur l'axe Gaillac Graulhet
- Rapprocher les usages (mairie, école, habitation, lieu de travail, autres services)
  - Ouvrir les services le samedi entre 12h et 14h

Infrastructures routières

- Créer des aires de covoiturage

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRAULHET

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(5 idées retenues)



En termes de services, l'équipe alerte sur une installation équilibrée de commerces et de services sur le territoire. Comme pour les déplacements, ils précisent que le Nord du territoire est le plus lésé en matière de services et commerces : la révision des documents d'urbanisme pourrait être un outil pour pallier ces disparités.

L'équipe aimerait pouvoir (re)trouver des boulangeries, bars, épiceries, annexes de poste, aires de jeux sur les petites communes. Ils aimeraient également que des maisons d'accompagnement aux démarches administratives (CAF, impôts etc.) ou des maisons des services de l'agglomération soient plus présentes sur le territoire.

Ils préconisent de mobiliser au maximum les bâtiments vacants du territoire ou encore les friches industrielles de Graulhet pour aménager ces services et commerces.

Un autre enjeu soulevé par l'équipe est de lutter contre les déserts médicaux sur le territoire, trop importants aujourd'hui.

Selon eux, à défaut de pouvoir être aménagés sur les communes même, l'équipe propose que les services, les services de santé et les commerces puissent être itinérants pour pallier les manques.

Enfin, ils souhaiteraient trouver plus de commerces de vrac afin que le territoire devienne une référence nationale sur le « sans plastique ».

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Accessibilité et proximité des services

- Protéger et redéployer les services publics sur le territoire
  - Pour les services de l'agglomération

Accessibilité des professionnels de santé

- Lutter contre les déserts médicaux

Proposer un développement équilibré du territoire

- Ne pas négliger les quartiers périphériques
- Utiliser des locaux existants et vacants
  - Beaucoup de friches à Graulhet

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

- Aider aux installations de commerces et de services
  - Ex. A Montans, annexe de poste, aire de jeux, épiceries, presse, dépôt de pain

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'atelier du 9 novembre 2022 à Gaillac

L'atelier du 9 novembre a rassemblé **51 participants** à la Salle de Spectacle de Gaillac.
2 équipes ont été constituées lors de cette soirée.









Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

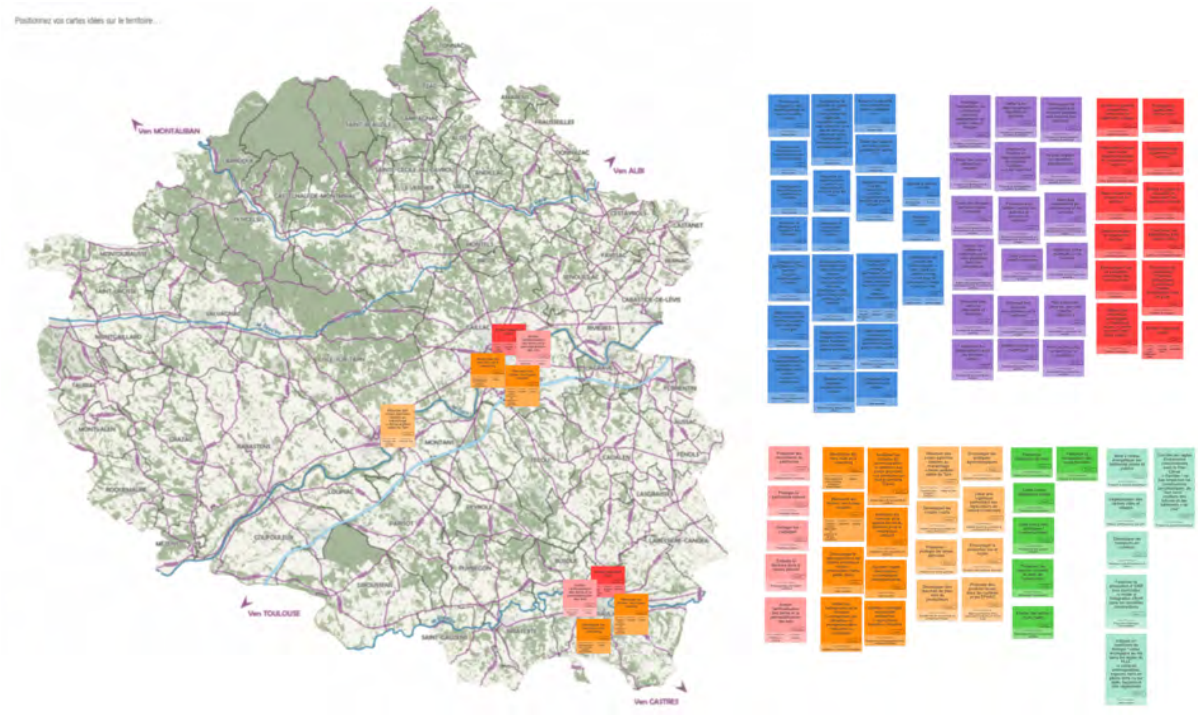
Compte rendu de l'équipe 1

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

On sait vivre ensemble !
Je me balade à vélo, et je suis extrêmement content que les collégiens me doublent tous pour se rendre au collège à vélo en toute sécurité. Il fait bon vivre dans l'agglomération : l'habitat y est harmonieux, respectueux de l'environnement, et les zones urbaines s'intègrent mieux dans le paysage local. La mixité sociale est davantage prégnante sur le territoire, avec un meilleur équilibre entre les territoires urbains et ruraux. Dans la campagne, on a replanté des haies là où il y avait autrefois des grandes zones commerciales. Nos entrées de villes sont embellies, et les centres-villes sont totalement réhabilités. Les circuits courts fonctionnent et les commerçants de la ville sont florissants. Chaque habitant de l'agglomération a un médecin traitant, un dentiste et un ophtalmo.
Sur les toits végétalisés des nouvelles habitations de Gaillac, nous pouvons apercevoir des abeilles et des papillons. Les moustiques et les frelons asiatiques ont disparu. Je profite de la ville grâce aux transports en commun (souterrain ?).
Les produits locaux sont reconnus pour leur qualité, et consommés sur place. La qualité de vie dans l'agglomération fait des envieux sur toute la planète.
En 2050, nous produisons tous, riches et pauvres, moins de 2T de Gaz à effet de serre (GES) par an.
La fibre déployée partout sur le territoire a permis de doubler / tripler le nombre d'entreprises. Dans la campagne comme en ville, les enfants profitent de la faune et de la flore, et de l'air de qualité. La population a repris la main sur la maitrise de l'eau. Enfin du bon sens, on a bien fait de se remettre en question tout en se respectant les uns les autres, et on va continuer.
Le coq gaillacois peut continuer à chanter. »



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les contributions pour chaque thématique

GAILLAC – ÉQUIPE 1

Pérenniser les ressources naturelles

(6 idées retenues)



Sur cette thématique, l'équipe a d'abord insisté sur l'importance d'une meilleure gestion de la ressource en eau, qui va se faire de plus en plus rare dans les années à venir. Les participants alertent en particulier sur les impacts que peut avoir une « surdensification » en agglomération : des terrains trop petits amènent à davantage d'imperméabilisation, donc à l'appauvrissement des nappes et à l'augmentation des risques inondation. Il est donc important pour eux de trouver un juste milieu entre densification et maintien de la perméabilité des sols. Une participante propose également de désimperméabiliser les cours d'écoles pour y retrouver de la pleine terre (ce qui nécessitera de la pédagogie auprès des parents)

Une autre participante ajoute qu'il est aussi important de favoriser des matériaux de revêtement qui permettent l'infiltration de l'eau.

Les participants proposent également, dans le même esprit, de favoriser la récupération et la réinfiltration des eaux de pluie. Concernant la récupération des eaux de pluie, ils précisent qu'il est préférable que les dispositifs soient enterrés, pour éviter l'évaporation et la prolifération des moustiques.

L'équipe souligne aussi l'importance de préserver les espaces verts et naturels en milieu urbain en luttant contre l'étalement urbain et en développant les parcs, la plantation d'arbres dans les espaces publics, et plus globalement des espaces verts en prenant garde à ce qu'ils nécessitent peu d'eau et d'entretien. Ils précisent l'importance de cet enjeu de préservation dans les campagnes, avec la sanctuarisation de certains vieux arbres à développer.

Ils souhaitent globalement voir se développer plus de nature en ville : planter des arbres et des haies en particulier dans les villes, pour amener de la fraîcheur et réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain, favoriser l'absorption de carbone et permettre la présence et la circulation de la faune et de la flore d'un bout à l'autre de la ville. La végétalisation des toitures, même si elle reste aujourd'hui anecdotique, est également à développer.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Gestion de la ressource en eau

- Favoriser la récupération des eaux pluviales
- Permettre l'infiltration de l'eau

Maitrise de l'urbanisation

- Lutter contre l'étalement urbain
- Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation

Préservation des espaces naturels

- Créer des zones protégées / inconstructibles

Développement de la trame verte et bleue

- Planter des arbres et des haies

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique
(6 idées retenues)



En matière de lutte contre le changement climatique, l'équipe propose une mise à niveau énergétique des bâtiments publics et privés : la priorité est pour eux la sobriété et l'efficacité, car l'énergie la plus intéressante est celle que l'on va économiser.
Certains soulèvent que les règles d'urbanisme devraient davantage permettre les orientations bioclimatiques et les matériaux adaptés au climat : il n'est pas normal selon eux d'autoriser aujourd'hui des toitures ou des façades de couleur sombre, qui emmagasinent davantage de chaleur et aggravent les canicules en ville.
Il est également proposé d'intégrer dans le PLUi un coefficient de biotope, encouragé dans la loi ALUR pour favoriser la végétation des villes : il s'agit de développer les espaces verts en pleine terre et sur dalle, ainsi que les façades et toitures végétalisées.

Le groupe propose également de favoriser la production d'énergies renouvelables, notamment de favoriser l'intégration de panneaux solaires pour l'eau chaude et l'électricité. Au-delà des obligations de la RE2020, il s'agit notamment de faciliter l'intégration d'énergies renouvelables dans les constructions neuves, y compris dans les périmètres soumis aux Architectes des Bâtiments de France. Un débat émerge néanmoins autour des impacts environnementaux de certaines énergies renouvelables, et notamment des panneaux photovoltaïques, en matière de production et de traitement des déchets en fin de vie.

Le groupe a également souligné l'importance de développer les transports en commun, sujet largement développé dans le chapitre Déplacements.
Enfin une participante souligne l'importance de « changer de logiciel » et de sortir des contradictions : par exemple ne plus autoriser l'installation d'enseignes de fast-food, en lien avec l'idée de réduire les grandes surfaces commerciales développée au chapitre Services.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Préparer la sobriété énergétique

- Concilier les règles d'urbanisme conformément avec le Plan Climat
  - Faciliter / ne pas empêcher les constructions bioclimatiques, de "bon sens" - couleurs des toitures et des bâtiments = du clair
- Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics

Production d'énergies renouvelables

- Favoriser la production d'ENR tous confondus
  - inciter à l'intégration d'EnR dans les nouvelles constructions

Développer des alternatives à la voiture

- Développer les transports en commun

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centres villes et villages

Idée nouvelle

- Intégrer un coefficient de biotope / valeur écologique au m2 dans les règles du PLUi
  - surfaces aménageables, espaces verts en pleine terre ou sur dalle, façades et toits végétalisés

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(8 idées retenues)



Sur ce thème l'équipe s'est attardée sur l'enjeu d'améliorer l'attractivité du territoire, notamment en améliorant les services et la qualité de vie. Cela suppose aussi d'améliorer les moyens de communication, et les participants soulignent que s'il existe effectivement des zones blanches, la qualité du réseau internet est à améliorer sur tout le territoire. Pour eux le déploiement de la fibre est une nécessité pour développer les emplois, car il faut anticiper le monde de demain où tout sera numérisé.

Les participants proposent de valoriser et protéger les activités existantes, en particulier l'agriculture, le tourisme (voire l'agrotourisme) et l'industrie.

Il s'agit également pour eux d'attirer de nouvelles entreprises, notamment autour du bioclimatique et du recyclage. Les échanges amènent à proposer l'idée de développer une filière autour de la construction et des matériaux écologiques, par exemple des systèmes terre-paille, qui pourrait prendre appui sur le tissu agricole du territoire.

Les participants proposent aussi de développer les tiers lieux et espaces de coworking, en localisant cet enjeu plutôt dans les villes. L'enjeu de réinvestir les friches et locaux vacants est également localisé sur Gaillac ou Graulhet, où le gisement est important.

Enfin, l'équipe propose d'une manière plus large de susciter l'esprit d'entreprise et d'accompagner davantage l'entreprenariat sur le territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Améliorer les moyens de communication
  - attention aux zones blanches
  - à améliorer sur tout le territoire (Fibre)
- Améliorer les services et la qualité de vie du territoire pour le rendre plus attractif

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Réinvestir les friches / les locaux vacants

Développement des nouvelles pratiques économiques

- Développer les tiers lieux et le coworking

Installation / création d'entreprises

- Attirer les entreprises sur le territoire
  - entreprises bio-climatique et entreprises dans l'industrie du recyclage

Soutien et accompagnement des entreprises locales

- Valoriser / protéger les activités existantes
  - agriculture, tourisme, industrie

Idées nouvelles

- Encourager le développement de filières matériaux locaux / construction (terre, paille, bois)
- Susciter l'esprit d'entreprise / accompagner l'entreprenariat

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(8 idées retenues)



Concernant ce thème, la plupart des idées retenues sont en faveur de la production bio et locale, en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles mais aussi en termes de débouchés, avec notamment le développement de marchés de plein vent, des circuits courts ou encore le développement d'une logistique pour permettre de vendre localement.

Ils proposent aussi de développer l'approvisionnement des cantines et des EHPAD en produits locaux.

L'enjeu de préservation des terres agricoles est également un sujet important ; l'idée de réserver des zones agricoles dédiées au maraîchage a été retenue, en précisant que ces zones doivent être situées sur les terres arables de la Vallée du Tarn, qui sont les plus pertinentes pour des cultures de ce type.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Faciliter l'accès aux produits et producteurs locaux

- Créer une logistique permettant aux agriculteurs de vendre localement
- Développer des marchés de plein vent de producteurs
- Développer les circuits courts

Évolution des pratiques agricoles

- Encourager la production bio et locale
- Encourager les pratiques agroécologiques
- Réserver des zones agricoles dédiées au maraichage
  - terres arables vallée du Tarn

Préserver les terres agricoles

- Préserver / protéger les terres agricoles

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local

- Proposer des produits locaux dans les cantines et les EPHAD

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(12 idées retenues)



En matière de logement, l'équipe a d'abord abordé l'enjeu de création de logements sociaux, et a insisté sur le fait d'arrêter la création de quartiers uniquement composés de logements sociaux : il s'agit selon eux de favoriser la mixité des types de logements, et donc in fine la mixité sociale.

Ils ont ensuite évoqué l'importance de privilégier la qualité des constructions plutôt que la quantité. Cette idée va de pair avec le fait d'être exigeant sur le caractère écologique des constructions, mais aussi de favoriser l'emploi de matériaux écologiques. Les débats permettent de faire émerger l'enjeu de privilégier également des matériaux locaux, et ne nécessitant que peu de transport et/ou de transformation : les systèmes terre paille sont cités comme des solutions pertinentes tant en termes de confort (grâce à une meilleure inertie qui permet un meilleur confort passif en été) que d'un point de vue financier, puisque ces matériaux peuvent être peu onéreux s'ils sont produits et mis en œuvre localement.

Pour lutter contre l'étalement urbain, les participants proposent avant tout de réhabiliter les bâtiments anciens dans les centres villes avant de construire en périphérie : ils déplorent que certaines bâtisses anciennes en centre-ville se dégradent et finissent par se perdre. Il s'agit également pour eux de centraliser l'habitat dans les centres urbains, tout en étant vigilants à ne pas pénaliser certaines communes rurales dans la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants.

Ils soulignent également l'importance d'adapter l'offre de logements aux besoins : aujourd'hui certaines typologies comme les grands logements en centre-ville ne sont plus adaptées ; il serait préférable de les diviser pour répondre à une demande locative de plus en plus forte. L'adaptation aux besoins suppose aussi d'avoir une vue globale, pour faire en sorte que la création de logements soit cohérente avec l'offre de services.

Enfin, ils proposent de mettre en place des dispositifs pour rénover les logements vacants, ce qui permettrait de répondre en partie au besoin de logements mais aussi de revitaliser les centres villes et les commerces.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Lutter contre l'étalement urbain

- Arrêter l'étalement urbain
- Centraliser les habitats dans les centres villes
- Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole

Construction

- Être exigeant sur le caractère écologique des constructions
- Mieux répartir les projets sur le territoire
- Privilégier la qualité des constructions

Habitats écologiques

- Développer la construction d'habitats écologiques
  - panneaux solaires, récupération eaux de pluie
- Utiliser des matériaux écologiques
  - matériaux locaux + inertie (confort d'été : terre, paille...)

Logements sociaux

- Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux
- Création de plus de logements sociaux

Logements vacants

- Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants

Accessibilité des logements

- Adapter l'offre de logements aux besoins

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GAILLAC – ÉQUIPE 1

Mettre en valeur notre patrimoine

(5 idée retenue)

Concernant la préservation du patrimoine naturel, la plupart des idées concordent avec celles développées dans le chapitre sur les Ressources Naturelles en termes de préservations des espaces verts, des arbres, mais aussi de lutte contre l'artificialisation des sols.

Il est également important pour l'équipe de préserver le patrimoine historique et bâti, en lien avec les propositions développées dans le chapitre Logement.

Enfin la valorisation du territoire doit permettre d'embellir le territoire pour le rendre attractif.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine naturel

- Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols
- Protéger le patrimoine naturel
- Protéger les paysages

Patrimoine bâti / historique

- Préserver les monuments du patrimoine

Aménagement, valorisation touristique

- Embellir le territoire pour le rendre attractif

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(22 idées retenues)



Sur la thématique Déplacements, l'équipe est globalement en accord avec la plupart des idées issues de l'enquête et du réservoir d'idées.

Les échanges ont mené à mettre en avant l'importance de développer les transports en commun, et en particulier d'en améliorer les modalités d'accès : améliorer et développer le Transport A la Demande, développer le réseau des transports en commun partout sur le territoire et pas seulement sur les grands axes, pour permettre à chaque petit hameau de se rendre facilement dans les villes, et proposer la gratuité ou des tarifs bas. Les participants soulignent également l'intérêt de développer les stationnements voiture et vélos à proximité des arrêts de transports en commun, pour favoriser l'intermodalité.

L'équipe propose ensuite d'augmenter et d'améliorer les pistes cyclables : si l'enjeu d'améliorer les conditions de circulation et en particulier la sécurité des cyclistes est partagé par l'ensemble de l'équipe, les modalités de mise en œuvre ont quant à elles suscité beaucoup de débats : l'idée de création de voies dédiées au vélo paraît certes la solution la plus sécurisée pour les vélos, mais certains participants alertent sur les problématiques qu'elle peut poser dans certaines villes et certains villages, dont les rues sont très étroites : mettre en sécurité les cyclistes ne doit pas se faire au détriment du passage des véhicules de services (ramassage des déchets notamment) et des engins agricoles, qui sont souvent oubliés dans les aménagements. Sur l'idée d'intégrer systématiquement des aménagements cyclables sur toute nouvelle infrastructure routière, d'autres participants alertent sur l'impact environnemental de la création de nouvelles infrastructures cyclables (consommation d'espace naturel, destruction de haies…) : il s'agit d'avoir une approche globale et de savoir mettre le curseur au bon niveau, par exemple en utilisant chaque fois que possible des infrastructures existantes (anciennes routes ou chemins, anciennes voies ferrées…).

Une des propositions est de réfléchir autant que possible à la manière de partager la voirie lorsque l'espace est insuffisant (ce qui fait aussi partie du « changement de logiciel » nécessaire pour s'adapter au monde de demain) : il serait par exemple pertinent de développer les projets de piétonnisation (partielle ou totale selon les lieux) en particulier dans les centres bourgs et les petites communes. En plus d'apaiser les circulations, ces projets permettent de favoriser le commerce de proximité. Cela va de pair avec un souhait de réduire la circulation des voitures dans les villes.

En termes de mobilité décarbonée, les participants proposent de développer les bornes de recharge électrique et à hydrogène, qui sont aujourd'hui en nombre insuffisant sur tout le territoire (y compris dans les centres-villes) ; ils souhaitent que ces bornes soient alimentées par des énergies renouvelables. Mais ils insistent aussi sur le fait qu'en plus des voitures électriques (qui ont également d'importants impacts écologiques à la fabrication), il serait important d'encourager l'utilisation de petites voitures thermiques, plus légères et consommant très peu (par exemple maximum 2L/100 km)

Les participants proposent enfin, pour aider à faire évoluer les comportements, d'organiser une semaine sans voiture, afin de permettre aux habitants d'expérimenter de nouvelles solutions.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Modes actifs

- Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables
  - très important
- Augmenter le nombre de pistes cyclables
  - en prévoir sur toutes les nouvelles routes, mais attention à ne pas le faire au détriment de la biodiversité (infrastructure/imperméabilisation)
- Créer des liaisons entre les pistes cyclables et autres TC
- Favoriser les trajets domicile-travail-école à vélo
  - et les pédibus
- Promouvoir l'usage du vélo électrique/vélo et autre mobilité douce

Mobilité décarbonée

- Développer les bornes de recharge électriques ou H2
  - en périphérie (mais manque aussi en centre-ville)
  - énergie renouvelable
- Encourager le développement des véhicules propres
  - moins de SUV, pas que des voitures électriques mais des voitures plus petites, plus légères
- Mettre en place des transports en commun urbains non carbonés
  - au gaz
- Transport non électrique en libre-service
  - pb de responsabilité civique

Réduction des déplacements voiture

- Encourager financièrement la réduction de l'utilisation de la voiture
  - pour les entreprises
- Rapprocher les usages (mairie, école, habitation, lieu de travail, autres services)
- Réduire les espaces accessibles en voiture
- Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs

Transports en commun

- Améliorer et développer le Transport A la Demande
- Développer le réseau des transports en commun
- Gratuité et tarifs bas des Transports en commun
  - également aux horaires de grande affluence

Infrastructures routières

- Réduire la circulation
  - en ville
- Réduire la vitesse
  - en ville
- Repenser les stationnements
  - penser au stationnement sécurisé pour les vélos

Idées nouvelles

- Développer le Rézo Pouce sur l'ensemble du territoire
- Développer les projets de piétonnisation + vélo dans les centres bourg
  - bon pour le commerce / éviter le tout ou rien
- Organiser une Semaine sans voiture

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(18 idées retenues)



Les participants soulignent d'abord qu'ils ont manqué de temps pour échanger sur ce sujet.

Ils ont néanmoins noté, parmi les enjeux prioritaires, que le territoire était très marqué par le problème de désertification médicale : cet enjeu touche bien sûr plus fortement les territoires ruraux, mais même les villes centres sont insuffisamment dotées en offre de soin selon eux.

Ils souhaitent aussi privilégier l'implantation des commerces, services (privés et publics) et équipements dans les centres-villes mais aussi dans les villages ; selon eux il est important d'interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces dans les périphéries, pour au contraire ramener de la vie dans les communes (petites et grandes).

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Proposer un développement équilibré du territoire

- Développer les commerces et services adaptés aux besoins des habitants
- Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces
  - et les fast-food
- Ne pas négliger les quartiers périphériques
- Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centre villes et villages
- Utiliser des locaux existants et vacants
- Veiller à un développement équilibré du territoire

Accessibilité et proximité des services

- Améliorer les déplacements vers les services publics
- Avoir accès à plus de services du quotidien
- Faciliter l'accès au numérique
- Plus d'humains dans les services (impôts, sécurité...)
- Proposer des services ambulants et itinérants
- Proposer des services mutualisés sur le territoire

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

- Aider aux installations de commerces et de services
- Créer des réseaux de voisins pour l'entraide
- Devenir une référence nationale sur le sans plastique dans les commerces
- Promouvoir et faciliter l'accès aux activités et services du territoire

Accessibilité des professionnels de santé

- Améliorer l'offre médicale sur le territoire
- Lutter contre les déserts médicaux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Compte rendu de l'équipe 2

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

Aujourd'hui, mon cimetière n'est pas imperméabilisé et des panneaux solaires sont installés sur ma tombe.

Mes cendres fertilisent les vignes.

Tous les biens communs sont bien communs c'est-à-dire les services publics, les transports, l'énergie, l'eau et les communications.

Mes enfants ne manquent pas d'eau.

80% de notre alimentation est locale.

Mes enfants vont à l'école en vélo.

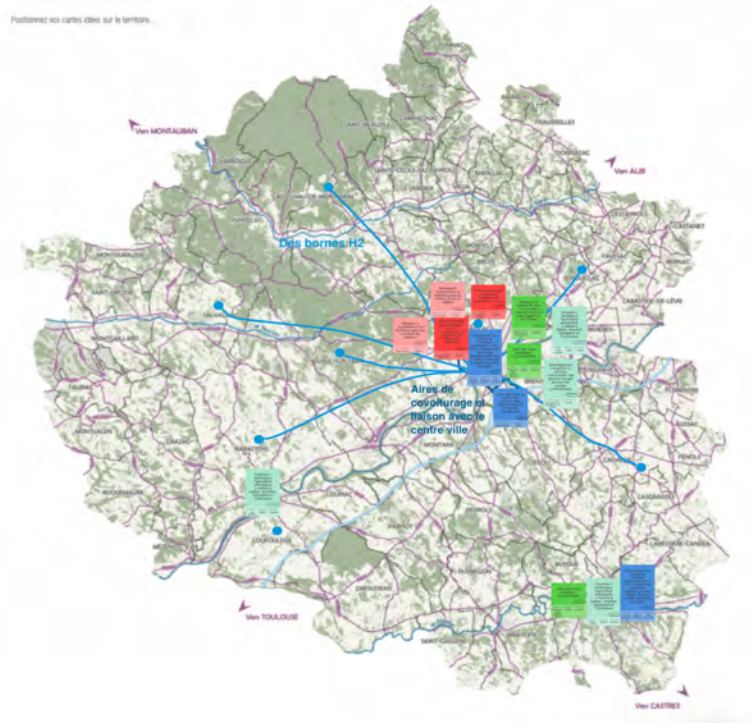
Il n'y a plus de voiture au centre-ville.

Il y a de nouveau des parties de belote entre voisins.

Tous les enfants connaissent les noms des arbres, des oiseaux et des insectes.

Les champs sont remplis de fleurs messicoles (bleuets, coquelicots).

Nous vivons avec du bon sens et de l'écoute. »





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les contributions pour chaque thématique

GAILLAC – ÉQUIPE 2

Pérenniser les ressources naturelles

(13 idées retenues)

L'équipe a échangé abondamment sur les nombreuses perspectives offertes à la collectivité en matière de gestion économe de l'eau, où il leur a semblé qu'il y avait une grande marge de manœuvre, en améliorant l'assainissement par l'utilisation de toilettes sèches par exemple, comme sur de grands événements comme Biocybèle, ou bien même en expérimentant son utilisation à l'échelle d'un hameau. Cette idée est corrélée à une nécessaire amélioration globale de la gestion de l'eau, notamment au moyen d'un travail sur la tuyauterie (20% de perte d'eau potable) et d'une réflexion sur l'utilisation aberrantes de l'eau publique (pour les jardins publics par exemple). Il a semblé évident pour le groupe que la récupération de l'eau, comme au Séquestre, soit systématique pour les collectivités.

L'équipe a également insisté sur l'importance de permettre l'infiltration de l'eau, qui va de pair avec une non artificialisation des sols, ainsi que sur la création de réserves d'eau. L'équipe a beaucoup débattu sur la meilleure manière de créer ces réserves (pas de méga bassines, pas sur des zones humides, pas sur des cours d'eau, pas à ciel ouvert, barrages ou pas, etc.).

L'équipe a abordé la question de la préservation des espaces naturels, par la création de zones protégées/inconstructibles, qui s'articule à une réflexion globale sur la maîtrise de l'urbanisation. L'équipe a en effet retenu l'importance de lutter contre l'étalement urbain. Le plan climat a été cité comme une base d'inspiration inévitable. Dans cette perspective de préservation des espaces naturels, l'équipe a retenu l'idée de développer la trame verte et bleue, en plantant des arbres et en créant et renforçant les corridors écologiques.

L'équipe a aussi été sensible à la lutte contre les pollutions en général, que ce soit sous forme de produits phytosanitaires ou sous forme de pollution lumineuse, sonore et électromagnétique.

L'idée du compostage des déchets organiques et verts et du recyclage a enfin été citée comme un élément important de la pérennisation de nos ressources naturelles.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Gestion de la ressource de l'eau

- Améliorer l'assainissement
  - Toilettes sèches à la maison de Sivens par ex. ou autres lieux publics ou Biocybèle
- Permettre l'infiltration de l'eau
  - A articuler avec la non artificialisation des sols
- Créer des réserves d'eau
  - Dans des citernes - pas les méga-bassines - pas sur des zones humides ni sur des cours, pas à ciel ouvert, pas de barrages
- Améliorer la gestion de l'eau
  - Economies d'eau en évitant le gaspillage (20% sur Gaillac)

Préservation des espaces naturels

- Créer des zones protégées / inconstructibles
  - Comme Natura 2000, comme à Puycelsi

Maîtrise de l'urbanisation

- Lutter contre l'étalement urbain
  - Concilier les règles d'urbanisme avec Plan Climat doit être une évidence
- Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation

Recyclage et compostage

- Développer le compostage des déchets organiques et des déchets verts

Développement de la trame verte et bleue

- Planter des arbres et des haies
- Créer / renforcer des corridors écologiques

Lutte contre les pollutions

- Réduire l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires
- Réduire les pollutions en général
- Lutter contre les pollutions lumineuses, sonores et électromagnétiques

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique
(10 idées retenues)



L'équipe a défendu l'importance de la question de la transition énergétique : d'un côté la réduction de la consommation énergétique par la création de trames noires et la rénovation énergétique rapide des bâtiments publics en priorité, et d'un autre, par une production d'énergies renouvelables reposant principalement sur le photovoltaïque, à développer sur les espaces déjà imperméabilisés (parkings), sur les toits (publiques et privés) ou en agriphotovoltaïque. La ville de Montpellier a été citée comme exemple de cette pratique qui, par une implantation particulière des panneaux, permet de créer des espaces d'ombre et de lumière propices à certaines cultures. L'équipe a évoqué l'idée que l'usage des panneaux (en production d'électricité ou d'eau chaude) devienne obligatoire dans certains cas (parkings, nouveaux permis de construire). La possibilité d'installer des éoliennes a été écartée car la région ne s'y prêterait pas. Le développement du biogaz et de la méthanisation en petites unités a été évoqué.

L'équipe a également été sensible à la réduction de l'artificialisation des sols : il est apparu important de végétaliser les centres villes et villages, de créer de nouveaux espaces verts et jardins publics, et d'imposer des quotas de végétaux dans les nouvelles constructions de lotissements. Il a même été question de « désimperméabiliser » des cours d'école. L'équipe s'est interrogée sur le nombre d'espaces verts insuffisants à Gaillac, bien que le Sentier du petit paradis et l'ancienne station de la calandrette aient été cités. Nombre de questionnements se sont portés sur la coupe d'arbres à Gaillac, qui ne sont pas encore remplacés (Place Eugénie Guérin).

De nouvelles idées ont été apportées comme favoriser la permaculture et l'agriculture périurbaine, notamment dans les villes principales de l'agglomération.

L'équipe a également rappelé l'importance de développer des alternatives à la voiture, en favorisant les modes doux et en développant les transports en commun à Gaillac, en veillant à être attentif aux besoins réels des usagers.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Préparer la sobriété énergétique

- Créer une trame noire / extinction des éclairages
- Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics
  - Bâtiments publics en priorité et en urgence.

Développer des alternatives à la voiture

- Favoriser l'utilisation des modes doux de déplacement
- Développer les transports en commun
  - Gaillac. En fonction des besoins (ne pas prioriser les centres commerciaux)

Production d'énergies renouvelables

- Développer le photovoltaïque
  - Sur les espaces imperméabilisés (ce devrait être obligatoire)
- Développer le biogaz et la méthanisation
  - Mais des petites unités

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centres villes et villages
- Création d'espaces verts et jardins publics

Idées nouvelles

- Favoriser la permaculture
- Favoriser / développer l'agriculture périurbaine

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(4 idées retenues)



Concernant cette thématique, l'équipe a soulevé la problématique de l'attractivité du territoire pour l'emploi, soulignant la nécessité de développer de nouvelles pratiques économiques, comme les espaces de coworking et les tiers lieux, ou bien en favorisant le télétravail, tout en rappelant l'importance d'une réflexion sur ce que cela suppose en termes logistiques : accès en vélo, navette (à étendre au Mas de Rest), et services pour permettre le télétravail.

La création et la mise à disposition de locaux pour accueillir de nouvelles entreprises doit également prendre en compte la diversité des secteurs d'activités qui ne peuvent pas forcément cohabiter : penser l'attractivité, c'est aussi considérer la spécialisation en secteurs, avant même de créer de nouveaux espaces.

La mise à disposition de nouvelles surfaces doit se faire en privilégiant le réinvestissement des friches et des locaux vacants (à Gaillac par exemple), comme y invite la Loi Climat.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développement de nouvelles pratiques économiques

- Développer les tiers lieux et le coworking
- Développer / favoriser le télétravail
  - Apporter des services pour cela.

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Créer / requalifier des zones d'activités
  - En fonction des secteurs d'activités (exemple : numérique vs BTP)
- Réinvestir les friches / les locaux vacants
  - En priorité les locaux vacants

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(6 idées retenues)



L'équipe s'est interrogée sur la question des terres agricoles et de leur préservation : il est apparu important de réserver des zones agricoles au maraîchage, notamment proches des villes, en favorisant de petites exploitations à taille familiale, pour permettre d'offrir une diversité de produits.

Cependant, la présence d'agriculteurs dans l'équipe a permis de mettre en lumière que la préservation des terres agricoles passait par un soutien aux agriculteurs, d'abord en achetant leurs produits, mais aussi en favorisant leurs moyens de productions (accès à l'eau) et en les aidant à « faire commerce », notamment par la création d'un réseau de distribution de producteurs en lien avec écoles et commerces (comme la légumerie de Montans), en circuit court, ce qui permettrait de faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux.

Finalement, il est apparu que cela serait plus profitable pour l'agriculture d'offrir ce soutien logistique, que de continuer à subventionner sans permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail. Ce soutien passe aussi, et cela a fait l'unanimité, par l'approvisionnement de la restauration collective en bio et local, dans les cantines et les EPHAD. L'équipe a noté que la sphère publique devait se montrer pionnière et faire exemple sur le choix de la consommation, pour aller vers l'autonomie alimentaire du territoire. Des questions se sont posées sur le décalage qu'il peut y avoir entre la demande (taille des structures, 100 à 400 repas ; attentes sur une diversité de produits toute l'année ; attentes sur un faible coût) et la réponse possible de la part de l'agriculture locale.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Évolution des pratiques agricoles

- Réserver des zones agricoles dédiées au maraichage

Préserver les terres agricoles

- Préserver / protéger les terres agricoles
  - Surtout proche des villes
- Privilégier l'installation de petites exploitations / à taille familiale
  - Cela permettra la diversité des produits.

Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux

- Développer les circuits courts
  - Autonomie alimentaire du territoire

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local

- Proposer des produits locaux dans les cantines et les EPHAD
  - Le public doit montrer l'exemple.
- Créer un réseau de distribution de producteurs en lien avec les écoles et les commerces
  - Aider les agriculteurs à faire commerce.
  - Beaucoup de Conseil généraux ont travaillé sur cela. (Ex : légumerie de Montans)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(5 idées retenues)



Sur cette thématique, l'équipe s'est posée la question de la réponse à la demande grandissante de logements, non satisfaite aujourd'hui, notamment à Gaillac.

Pour y répondre, l'équipe a avancé en premier lieu la nécessité de rénover les logements existants, et d'accompagner les propriétaires bailleurs à rénover.

La question s'est ensuite portée sur l'équilibre à trouver entre la protection des terres agricoles et la nécessité de loger tout le monde : l'urbanisation le long des routes a en effet un impact sur ces terres, car cela crée des champs isolés. L'équipe a insisté sur la nécessité de lutter contre l'étalement urbain, qu'elle verrait s'arrêter au chemin de Toulze au plus loin. Quant aux logements sociaux, s'ils apportent une solution pour répondre à cette demande, l'équipe s'est accordée sur la nécessité d'arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux, notamment à Gaillac.

Cette thématique a également été l'occasion de soulever une problématique rencontrée par certains agriculteurs, quant à la cohabitation de l'habitat et des terres agricoles : a été évoquée la difficulté que cela représente pour un agriculteur de se retrouver, au fil du temps, entouré de logements : cela crée des conflits de voisinages car les habitants se plaignent du bruit, des produits, des arrosages. L'idée de rendre ces « dents creuses agricoles » (sans qu'un accord soit réellement trouvé au sein de l'équipe sur une taille à partir de laquelle il y aurait effectivement une enclave) à l'urbanisation a été avancée comme une solution à cette situation.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Rénovation

- Rénover les logements existants
- Accompagner les propriétaires bailleurs à rénover

Accessibilité des logements

- Adapter l'offre de logements aux besoins
  - Beaucoup de demandes sur Gaillac non satisfaites

Logements sociaux

- Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux
  - Localisation à Gaillac

Lutter contre l'étalement urbain

- Arrêter l'étalement urbain
  - Pas au-delà du chemin Toulze.

Idées nouvelles

- Remettre à l'urbanisation les territoires agricoles entourés de maisons
  - Ces « dents creuses » agricoles ne sont pas compatibles avec les logements autour (conflits autour du bruit, des produits, des arrosages, qui créent des nuisances pour les habitants)
- Remettre à l'urbanisation le territoire jusqu'au chemin Toulza à Gaillac
  - Gaillac

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GAILLAC - ÉQUIPE 2

Mettre en valeur notre patrimoine

(1 idée retenue)

Concernant la valorisation du patrimoine, les participants ont insisté essentiellement sur l'importance de préserver les monuments du patrimoine.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine bâti/historique

- Préserver les monuments du patrimoine

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(6 idées retenues)



En termes de déplacements, l'importance de la réduction des déplacements en voiture a été partagée par l'équipe, qui a déploré le peu d'alternatives à la voiture au nord de l'agglomération, par exemple la liaison Tessonière-Albi ou Tessonière-Gaillac. Un participant évoquant que la distance moyenne en voiture est de 5 à 6 km, il est apparu nécessaire de faire évoluer les mœurs sur ce sujet, en adaptant les infrastructures.

Ceci passe par une augmentation de l'offre de transports collectifs et une création de pistes cyclables. Plus généralement, les modes actifs sont une réponse à cette volonté de réduire l'usage de la voiture. Il apparait ainsi nécessaire d'augmenter le nombre de pistes cyclables, par exemple sur l'axe Gaillac-Graulhet, tout en assurant leur sécurité et leur confort, point qui est ressorti comme une réelle problématique aujourd'hui pour les participants. Il serait intéressant de créer systématiquement une piste cyclable pour tout projet de rénovation des routes. Les participants souhaiteraient que les trajets domicile-travail-école puissent être facilement effectués en vélo.

La création d'aires de covoiturage a également été présentée comme une solution pour réduire l'usage individuel de la voiture. L'équipe a souhaité insister sur l'importance de penser la liaison entre les centres de communes et ces aires, et de rendre accessible ces aires aux personnes qui ne prennent pas la voiture, suggérant ainsi la nécessité d'y créer des parkings vélos sécurisés. Le potentiel ferroviaire, notamment sur de petites distances, internes à l'agglomération, a été évoqué, un participant regrettant que seuls 4 trains par jour passent à la gare de Tessonière.

L'équipe a également insisté sur la question de la mobilité décarbonée, rappelant qu'à horizon 2035, les moteurs thermiques devraient avoir disparu. Il a été proposé le développement de bornes de recharge électriques et hydrogène, à Gaillac, Graulhet et autres villes moyennes de l'agglomération, comme c'est aujourd'hui le cas à Lyon, non seulement pour les voitures mais aussi pour les vélos et éventuellement sur les aires de covoiturage.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Réduction des déplacements voiture

- Réduire les déplacements voiture individuels
  - Augmenter l'offre de transports collectifs
  - Créer des pistes cyclables sur l'axe Gaillac Graulhet

Modes actifs

- Augmenter le nombre de pistes cyclables
- Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables
  - Il y a un gros problème de sécurité pour les vélos aujourd'hui.
- Favoriser les trajets domicile-travail-école à vélo

Mobilité décarbonée

- Développer les bornes de recharge électriques ou H2
  - Gaillac, Graulhet et villes moyennes
  - Installer des bornes de recharge pour vélo à Gaillac, Graulhet et villes moyennes de l'agglomération
    Ex : Lyon

Idée nouvelle

- Créer des aires de covoiturage
  - Liaison entre centre commune et aires de covoiturage

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(2 idées retenues)



L'idée principale ressortie sur ce thème a été l'accessibilité et la proximité des services. Les participants ont insisté sur l'importance de mutualiser les services sur le territoire, notamment les moyens des services techniques municipaux. Cette mutualisation se fait déjà occasionnellement, mais l'enjeu serait de la rendre usuelle pour augmenter l'accès aux divers services au quotidien.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Accessibilité et proximité des services

- Proposer des services mutualisés sur le territoire
  - Mutualiser les moyens des services techniques municipaux
- Avoir accès à plus de services du quotidien

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'atelier du 15 novembre 2022 à Rabastens

L'atelier du 15 novembre a rassemblé **100 participants** à la Halle de Rabastens.

4 équipes ont été constituées lors de cette soirée.







Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Compte rendu de l'équipe 1

Le mini-récit et la carte de l'équipe

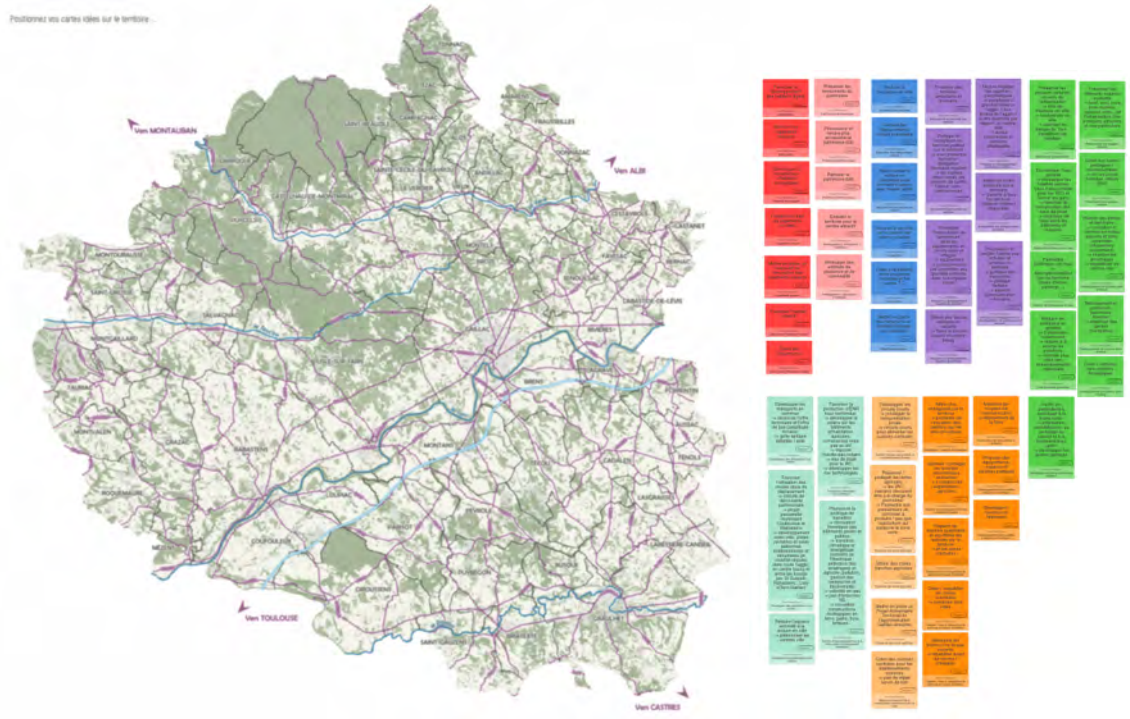
« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

Nous sommes moins nombreux donc les problèmes d'habitat et de nourriture sont résolus. Nous avons développé la sobriété et la fraternité. L'économie circulaire est devenue une réalité. Nous sommes revenus en Arcadie et nous embarquerons pour Cythère et nous rencontrerons Ulysse. Nous vivons ensemble dans le respect de l'autre, sa compréhension et le respect de notre environnement. Nous pouvons naître, grandir, vivre, travailler, vieillir et mourir au sein de notre territoire. Nous avons dépollué la planète, nous respirons un air pur et buvons de l'eau de source.

Les constructions neuves sont recouvertes de végétation et les anciennes entourées d'arbres. Nous avons gardé l'équilibre du territoire et sa diversité. Nous avons réussi à nous adapter au changement climatique inéluctable, tout en respectant les ressources de notre territoire.

« Alea jacta est »



Pas de localisation des idées dans cette équipe

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pérenniser les ressources naturelles

(10 idées retenues)



L'équipe fut surtout attentive à la mise en place d'actions de réduction des pollutions de l'air et des sols sur le territoire. Pour la diminuer, cela passe selon eux par la réduction des sources de pollutions en règlementant l'utilisation de pesticides, en réduisant la place de la voiture en ville pour la remplacer par des espaces végétalisés qui permettent l'infiltration de l'eau en centre-ville en particulier sur les parkings et cours d'écoles. Ils souhaiteraient que les futurs documents imposent la plantation d'arbres et de haies sur tout lotissement ou zone agricole, interdisent les arrachages, interdisent aussi la bétonisation des parkings, qui devraient être plus végétalisés.

Afin de garantir le développement d'une trame verte sur le territoire, ils préconisent la définition de corridors écologiques et de zones protégées, inconstructibles de type Natura 2000, zones humides.

Enfin ils insistent également sur la mise en place de mesures d'économies d'eau, en réduisant l'utilisation d'eau potable pour les WC pour les bâtiments publics et privés, en favorisant la récupération d'eau de pluie et le recyclage de l'eau dans les bâtiments publics et logements.

Le groupe s'interroge tout de même sur les couts que pourraient engendrer les obligations de plantage de haies et arbres, tant pour les communes que les particuliers.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développer la trame verte et bleue

- Planter des arbres et des haies
  - obligation et contrôle en milieu agricole et zone urbanisée (lotissement notamment)
  - interdire les arrachages
  - végétaliser les centres ville
- Reboisement et gestion du patrimoine forestier
  - employer des gardes champêtres
- Créer / renforcer des corridors écologiques
- Inciter les particuliers à contribuer à la trame verte

Gestion de la ressource en eau

- Économiser l'eau potable
  - développer les toilettes sèches (plus d'eau potable pour les WC) et former les gens
  - favoriser la récupération des eaux de pluie
  - recyclage de l'eau dans les bâtiments et maisons
- Permettre l'infiltration de l'eau
  - désimperméabilisation du territoire (cours d'école, parkings...)

Lutter contre les pollutions

- Réduire les pollutions en général
  - 0 pesticides notamment
  - réduire à la source les pollutions
  - contrôle plus strict des assainissements individuels

Maitrise de l'urbanisation

- Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation
  - ilots de fraicheur en ville
  - biodiversité en ville
  - valoriser les berges du Tarn - installation de toilettes

Préservation des espaces naturels

- Préserver les éléments naturels existants
- Créer des zones protégées / inconstructibles
  - ex: les zones humides, natura 2000

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique

(5 idées retenues)



Pour le groupe, le plus important est de réfléchir à la sobriété du territoire pour assurer la lutte contre le changement climatique. Ils préconisent pour cela de soutenir le développement de low-tech, l'imposition de chauffage solaire et de récupération d'eau de pluie pour les nouvelles constructions, et de privilégier des matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions.

Ils déplorent un usage du smartphone trop intensif et s'opposent au développement de la 5G, qui irait à l'encontre d'actions d'économies d'énergie.

En termes de production énergétique, l'équipe partage le développement d'énergies renouvelables pour l'avenir du territoire, à condition que leur aménagement soit règlementé : le photovoltaïque devrait se développer plutôt en toiture des bâtiments notamment commerciaux et agricoles, mais aussi sur les toitures des particuliers et pas en champ photovoltaïque par exemple.

Enfin, la sobriété passe pour le groupe par la révision de l'organisation des déplacements et de l'urbanisme sur le territoire. Ils souhaitent développer l'offre ferroviaire et de transports en commun (bus) et que soient repensés les fréquences et horaires de passage, peu adaptés aujourd'hui. Selon eux, le développement d'alternatives doit accompagner la réduction de l'espace autorisé en ville pour les voitures. Ils attendent le développement de voies cyclables et piétons au sein des villages mais également entre les villages, afin de le relier autrement qu'en voiture. Les documents d'urbanisme doivent proposer ces nouvelles connexions. Ils partagent l'idée d'une passerelle piétons / cycles pour relier Couffouleux et Rabastens par exemple.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique

- Poursuivre la politique de transition
  - Rénovation thermique des bâtiments privés et publics
  - Transition climatique et énergétique (sobriété de l'électrique - extinction des éclairages) et agricole (pollution, gestion des ressources et biodiversité)
  - sobriété en eau
  - pas d'antennes 5G
  - nouvelles constructions écologiques en terre, paille, bois, briques...

Développer des alternatives à la voiture

- Développer les transports en commun
  - renforcer l'offre ferroviaire et l'offre de bus (amplitude horaire)
  - grille tarifaire adaptée / aide
- Favoriser l'utilisation des modes doux de déplacement
  - circuits de découverte patrimonial
  - projet passerelle réunissant Coufouleux et Rabastens
  - développement voies vélo, pistes cyclables et voies piétonnes indépendantes et sécurisées (et mobilité réduite) dans toute l'agglo, en centre bourg et entre les bourgs (ex: St Sulpice-Rabastens ; Lisle s/Tarn-Gaillac)
- Réduire l'espace accordé à la voiture en ville
  - piétonniser les centres villes

Production d'énergies renouvelables

- Favoriser la production d'ENR tous confondus
  - développer le solaire sur les bâtiments (d'habitation, agricoles, commerces) mais pas au sol
  - imposer chauffe-eau solaire
  - eau de pluie pour le WC
  - développer les low technologies

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(8 idées retenues)



Si les échanges portaient majoritairement sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire, le groupe s'est positionné pour un ancrage homogène d'entreprises sur le territoire, sans oublier de soutenir les entreprises existantes. Il faudrait selon le groupe accompagner la formation vers de nouveaux métiers, vers une économie moins primaire, activités importantes pour le territoire mais pas suffisantes. Il faudrait encourager le développement d'activités du secondaire et du tertiaire, et prendre en compte les évolutions que le télétravail pourrait apporter.

Au regard des zones d'activités souvent vides sur le territoire, ils sont peu favorables à la création de nouveaux bâtiments pour l'accueil des entreprises. Le groupe est plutôt favorable au réinvestissement des locaux vacants ou des friches existantes sur le territoire. La collectivité doit mettre des conditions environnementales pour toute construction neuve le cas échéant.

A noter, quelques divergences d'opinions au sein de l'équipe sur la pertinence d'arrêter le développement des grandes surfaces au profit du développement des petits commerçants : le lien de cause à effet n'est pas certain bien que certains soutiennent que la présence d'hypermarchés fait concurrence aux petits commerçants.

A minima, il s'agirait d'aider les petits commerçants en leur proposant une installation sur les locaux vacants existants, ou en utilisant les leviers de taxation et de préemption des institutions.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Créer / déqualifier des zones d'activités
  - Certaines sont vides
- Répartir de manière qualitative et équilibrée les activités sur le territoire
  - Et les zones d'activités
- Réinvestir les friches / les locaux vacants
  - Réhabiliter avant de vendre / d'installer

Développement de nouvelles pratiques économiques

- Proposer des équipements, espaces et services partagés
- Développer / favoriser le télétravail

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Améliorer les moyens de communication
  - déploiement de la fibre

Soutien et accompagnement des entreprises locales

- Valoriser / protéger les activités économiques existantes
  - Y compris les exploitations agricoles

Installation / création d'entreprises

- Attirer des entreprises sur le territoire
  - problème de circulation des camions sur les axes principaux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(5 idées retenues)



Le groupe, composée à majorité d'agriculteurs, a surtout souhaité que l'agglomération mette l'accent sur l'accompagnement au renouvellement de la population agricole, tout en limitant l'agrandissement des exploitations et favorisant le développement des circuits courts.

Les participants partagent la difficulté pour le monde agricole d'embaucher aujourd'hui. Le besoin de main d'œuvre concerne surtout la viticulture. Il faudrait selon eux veiller à protéger et valoriser davantage les terres agricoles. Les échanges ont par ailleurs porté sur l'extension de la règle des 10m réglementant les zones de non traitement (ZNT) aux lotissements, faisant porter l'application de cette zone tampon par les promoteurs et non par les agriculteurs.

La création de cuisines centrales pour les établissements scolaires, approvisionnés par les producteurs locaux pourrait également participer au soutien des agriculteurs qui trouveraient des débouchés.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Préserver les terres agricoles

- Définir des zones franches agricoles
- Préserver / protéger les terres agricoles
  - les ZNT riverains devraient être à la charge du promoteur
  - Permettre aux producteurs de continuer à produire / pas que l'agriculture qui supporte la zone verte
- Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération Gaillac-Graulhet

Approvisionnement de la restauration collective

- Créer des cuisines centrales pour les établissements scolaires
  - Pas de repas servis de loin

Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux

- Développer les circuits courts
  - privilégier la consommation locale
  - circuits courts pour alimenter les cuisines centrales

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(8 idées retenues)



Vis à vis des logements, le groupe souhaite mettre l'accent sur la sobriété du secteur logement et sur la rénovation de l'ensemble des logements existants, pas seulement les plus historiques ou patrimoniaux.

Le groupe est prêt à considérer la redensification, si les cadres sont bien définis. Selon eux, les petites habitations peuvent cohabiter avec les logements collectifs. Il ne faut pas bannir le lotissement si le cadre du PLUi impose des habitats légers (type tiny house, yourtes), favorise l'habitat collectif et les constructions écologiques (avec photovoltaïque, en bois, etc.).

Ils s'accordent cependant à limiter l'étalement urbain en privilégiant la rénovation avant toute construction neuve. « *Une rénovation avant un permis de construire* ». Ils préconisent aussi un dialogue avec les ABF pour réfléchir à l'intégration d'énergies renouvelables sur les bâtiments en centre-ville.

Par rapport aux logements sociaux, le groupe pense qu'il faudrait en proposer plus en mobilisant notamment les logements vacants, en les rénovant, les isolant pour favoriser les économies d'énergies.

Enfin, ils soulèvent le fait que la gestion des cimetières est un grand oubli du PLUi et du SCoT : les communes devraient s'engager à végétaliser leurs cimetières pour en faire des jardins, considérant d'ailleurs l'avenir du granit dans le Sidobre.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Rénovation

- Rénover les logements existants

Habitats écologiques

- Développer la construction d'habitats écologiques

Construction

- Favoriser le développement des habitats légers

Logements sociaux

- Création de plus de logements sociaux

Lutter contre l'étalement urbain

- Éviter les lotissements
- Favoriser l'habitat collectif

Logements vacants

- Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RABASTENS- ÉQUIPE 1

Mettre en valeur notre patrimoine

(5 idées retenues)

Le groupe est très attaché à la préservation du patrimoine dans ses deux dimensions, bâti historique et naturel. Ils souhaiteraient que le patrimoine soit davantage valorisé et promu, voire mobilisé pour l'accueil de logements sociaux, afin de le mettre en valeur et mettre en valeur les populations qui y résident.

Selon eux, les monuments historiques du territoire ont une grande valeur historique, économique et touristique qu'il s'agit de maîtriser et de préserver. Il en va de même pour le patrimoine paysager : les participant.e.s seraient favorables à co-construire ce qu'on entend par « qualité architecturale et paysagère » pour le territoire. Plus il y aura de sens accordé au patrimoine et aux bâtiments, plus l'attrait touristique sera fort.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine bâti / historique

- Préserver les monuments du patrimoine
- Rénover le patrimoine bâti
- Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti

Aménagement, valorisation touristique

- Embellir le territoire pour le rendre attractif
- Aménager des endroits de plaisance et de convivialité

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(6 idées retenues)



Comme proposé pour le groupe lutte contre le changement climatique, ce groupe souhaite que les futurs documents d'urbanisme participent à la réduction des déplacements en voiture individuelle et encouragent la mobilité décarbonée.

Les participants préconisent d'encourager les modes doux de déplacements en ville et entre les communes mais selon eux, un des principaux leviers pour réduire l'utilisation de la voiture sera de mieux répartir les services sur le territoire en analysant la zone de chalandise pour gérer les déplacements.

Ils partagent un autre enjeu : celui de la desserte des quartiers et zones périphériques du territoire, délaissés par les commerces et services aujourd'hui.

Le groupe s'est par ailleurs positionné sur l'évolution de la desserte locale. Les déplacements sont trop importants aujourd'hui, il faudrait pouvoir réfléchir à des déviations. En cela, les participant.e.s se demandent s'il serait possible de définir des réserves foncières dans le PLUi pour les problèmes d'infrastructures routières. Les participant.e.s souhaiteraient intégrer les quartiers et zones périphériques dans les dessertes commerciales et souhaiteraient également interdire la circulation de poids lourds de plus de 19 T sur l'axe Rabastens – Lisle-sur-Tarn de la RD 88. Ils alertent sur la prise en compte des usagers et usages pour toute nouvelle définition de tracés commerciaux et de dessertes.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Réduction des déplacements voitures

- Réduire les déplacements voiture individuels
- Stationnements voiture en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs

Modes actifs

- Créer des liaisons entre les pistes cyclables et les autres TC
- Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables

Mobilité décarbonée

- Mettre en place des transports en commun urbains non carbonés

Infrastructures routières

- Réduire la circulation en ville

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(7 idées retenues)



En termes de services, l'équipe insiste sur la préservation du rapport humain et sur le maintien de la mairie comme lieu central pour la vie du territoire.

Ils souhaitent privilégier l'accès des services par tous, même les plus éloignés. Ils proposent pour cela de favoriser l'implantation des services à proximité des zones habitées couplée à une politique tarifaire spéciale pour les transports permettant de rejoindre ces services de proximité.

Lorsque la proximité n'est pas aménageable, ils proposent de développer des services et commerces itinérants pour garantir l'équilibre du territoire.

Au-delà des services publics administratifs, les participant.e.s alertent sur l'importance de remédier à l'accessibilité des professionnels de santé et d'améliorer l'offre médicale du territoire, qui n'est pas présente sur toutes les communes aujourd'hui.

Enfin, il faudrait que les documents pallient la fracture numérique existante aujourd'hui sur le territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Proposer un développement équilibré du territoire

- Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centre villes et villages
  - Équipement
  - consommation par opposition aux grandes surfaces avec une logique locale
- Ne pas négliger les quartiers périphériques
- Utiliser des locaux existants et vacants
  - Taxer le foncier vacant en centre bourg

Accessibilité des professionnels de santé

- Améliorer l'offre médicale sur le territoire
  - Garantir à tous l'accès à un médecin référent disponible
- Proposer des services ambulants et itinérants
- Protéger et redéployer les services publics sur le territoire
  - avec présence humaine - délégation identique régalien
  - les mairies (relais local), les services de santé, l'école : avec permanences

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

- Promouvoir et faciliter l'accès aux activités et services du territoire
  - politique des transports
  - politique tarifaire
  - aspects communication
  - horaires

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Compte rendu de l'équipe 2

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

Il n'y a pas d'antennes de 36 m qui défigurent des sites remarquables de chaque village de l'agglomération. Tout ceci grâce à la concertation des élus, avec leurs administrés. Dans nos villes il fait toujours aussi chaud mais on peut se promener dans des espaces verts publics préservés, accessibles à tous. On consomme localement de bons produits récoltés sur le territoire, et sains pour la santé.

On utilise de l'énergie produite localement et on prend soin de nos ressources naturelles.

On avait dit en 2022 : « préservons le pont avant qu'il ne pète ». On a créé des voies séparées pour les vélos, voitures, etc...

On travaille localement ou on va au travail en transports en commun propres.

Dans chaque cœur de village, il y a des moments festifs, des services, et de bons marchés.

Si on n'y croit pas, on ne le fera pas ! »





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les contributions pour chaque thématique

RABASTENS- ÉQUIPE 2

Pérenniser les ressources naturelles

(5 idées retenues)



En matière de pérennisation des ressources naturelles, l'équipe met l'accent sur la gestion de la ressource en eau, à travers 3 leviers : économiser l'eau à la source, améliorer les réseaux et recycler l'eau.

Ils préconisent tout d'abord d'encourager les économies d'eau potable auprès de l'ensemble des acteurs, habitants comme entreprises. Il s'agit par exemple d'encourager les particuliers à mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales. Le recyclage des eaux usées est également une opportunité en la matière : ils citent le cas de certaines usines qui réutilisent leurs eaux de process, ou encore l'arrosage des stades par la récupération des eaux en sortie de station d'épuration ; ces pratiques sont à développer. Enfin les participants soulignent l'enjeu d'améliorer l'état des canalisations et des réseaux et de lutter contre les fuites, qui représentent des quantités d'eau non négligeables.

La proposition de créer des réserves d'eau a fait débat : certains participants proposent de créer des réserves sous forme par exemple de retenues collinaires pour l'agriculture, mais aussi pour la gestion du risque incendie (cf. chapitre suivant) et pour le maintien de l'étiage dans les cours d'eau (et donc la préservation des milieux) ; mais d'autres alertent sur le fait que ce type de retenues ont été réalisées il y a 30 ans en Andalousie, et qu'elles sont aujourd'hui à sec : la même chose ne risque-t-elle pas d'arriver ici ?

Les participants s'accordent à dire que l'eau issue des épisodes cévenols mériterait d'être retenue, plutôt que de la « perdre ». Enfin concernant les risques d'évaporation, certains participants suggèrent la réalisation de stockage en profondeur.

L'équipe souhaite aussi préserver les espaces naturels existants en luttant contre l'étalement urbain et en faisant en sorte de prendre systématiquement en compte l'existant dans tout projet : pour eux c'est le projet qui doit s'adapter à la nature, et non l'inverse. Ils proposent par exemple d'instaurer une règle : 1 arbre arraché = 2 arbres replantés.

Elle invite enfin à développer et encourager le recyclage et la réutilisation sous toutes ses formes : il s'agit d'arrêter de considérer comme normal le fait de produire des déchets qui ne serviront à rien ; le déchet doit devenir une ressource.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Gestion de la ressource en eau

- Créer des réserves d'eau
  - agricole, "naturelle", étiage, incendie
- Améliorer la gestion de l'eau
- Économiser l'eau potable
  - ménages, public, entreprises

Maîtrise de l'urbanisation

- Lutter contre l'étalement urbain

Recyclage et compostage

- Encourager le recyclage et la réutilisation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique

(5 idées retenues)



Sur cette thématique, les participants ont d'abord alerté sur la nécessité de mieux anticiper le risque incendie, en particulier en créant des réserves d'eau (cf. chapitre précédent) mais aussi en gérant les espaces qui sont de plus en plus inflammables du fait des sécheresses de plus en plus importantes : les espaces forestiers, comme la forêt de Grésigne à Saint Beauzile, mais aussi les espaces agricoles qui sont également soumis à ce risque.

Les débats ont ensuite porté sur la production d'énergies renouvelables : les participant souhaitent favoriser le développement des ENR, et en particulier du photovoltaïque en toiture de grands bâtiments, et sous forme d'ombrières pour les parkings (éviter en tout cas de prendre sur les terres agricoles). Ils alertent sur les difficultés rencontrées dans les centres anciens du fait des périmètres Architectes des Bâtiments de France (ABF) et expriment le souhait que les processus puissent être assouplis en la matière (d'autant plus que, selon eux, les antennes relais semblent être moins problématiques pour les ABF).

L'équipe propose ensuite d'encourager au maximum la végétalisation des villes et villages en développant des espaces verts et non bétonnés, tout en veillant à ce que ces espaces nécessitent le moins d'entretien et d'eau possible pour réduire les coûts pour la collectivité. Cette végétalisation permettra de mieux supporter les canicules à l'avenir

Certains participants complètent en indiquant l'importance, avant de créer de nouveaux espaces végétalisés, de protéger ceux qui existent déjà. Ils proposent de créer un label dans lequel chaque citoyen pourrait proposer des sites ou des arbres qui seraient reconnus comme remarquables et ainsi protégés dans le cadre de futurs permis de construire. Ils citent le site de Foncoussière à Rabastens, autour duquel se sont implantées des usines, et aujourd'hui concerné par un projet d'antenne relais.

L'équipe propose également de développer les transports en commun comme alternative à la voiture : ils rejoignent les idées développées dans le chapitre Déplacements.

Ils soulignent enfin l'importance, en termes de sobriété énergétique, de mettre à niveau les bâtiments privés et publics : un enjeu important en termes d'économies d'énergie sur le chauffage et la climatisation, mais aussi de qualité de vie pour les occupants.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développer des alternatives à la voiture

- Développer les transports en commun

Préparer la sobriété énergétique

- Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics

Production d'énergies renouvelables

- Favoriser la production d'ENR tous confondus
  - sur toiture, parking, bâtiments existants; pas d'étalement sur le foncier agricole, rapporte de l'argent

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centre villes et villages
  - attention au coût d'entretien / impôt

Idée nouvelle

- Anticiper le risque d'incendie

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(3 idées retenues)



Le groupe ayant travaillé sur ce thème a souhaité faire une contribution transversale au sujet de la concertation, qui doit selon lui s'inscrire dans le fonctionnement quotidien de l'agglomération. Il propose que, pour tout projet ayant un impact significatif sur l'environnement, le paysage ou les riverains, soit introduite une obligation d'information et de concertation de la population en amont, portée par les maîtres d'ouvrages et les élus. La mise en œuvre de cette information / concertation doit selon eux conditionner la délivrance du permis de construire. Ils précisent qu'il ne s'agit pas forcément d'un référendum, mais d'assurer que les habitants sont a minima bien informés et ont eu l'occasion de donner leur avis sur le projet. Cette contribution fait écho à certains projets existants, et notamment celui de l'implantation d'une antenne 5G sur la commune de Rabastens. Une participante complète en indiquant l'existence du CODEV (Conseil de Développement), instance permanente de concertation citoyenne sur l'agglomération (https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/conseil-de-developpement/).

Les échanges au sein de l'équipe ont ensuite permis de définir quelques idées clés à retenir concernant l'emploi et l'attractivité économique : selon eux, la priorité est à mettre sur la requalification des zones d'activités plutôt que sur la création de nouvelles zones. Plus globalement ils souhaitent davantage d'actions pour attirer les entreprises sur le territoire, ainsi que pour favoriser l'emploi et l'embauche locale.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Créer / requalifier des zones d'activités
  - ne pas créer mais requalifier

Installation / création d'entreprises

- Attirer des entreprises sur le territoire

Soutien et accompagnement des entreprises locales

- Favoriser l'emploi / l'embauche locale

Idée nouvelle

- Inscrire la concertation dans le fonctionnement quotidien de l'agglomération et dans le droit de l'agglomération : conditionner la délivrance des permis de construire de projets susceptibles de générer des nuisances pour les populations à une obligation en amont d'information directe des riverains et à une concertation avec eux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(6 idées retenues)



En ce qui concerne la production et la consommation locale, l'équipe appuie fortement sur l'importance de changer de modèle tant de production que de consommation, en faisant en sorte que les acteurs soient mis en réseau notamment sur la dimension locale et bio, mais aussi qu'ils soient mieux connus et reconnus par la société pour sortir de la confrontation malsaine qui peut exister entre les agriculteurs et « le reste de la planète ». Les débats portent sur la notion d'agriculture intensive : certains participants considèrent qu'il n'existe pas sur le territoire d'exploitation en agriculture intensive, d'autres considèrent qu'il existe tout de même de grandes porcheries qui relèvent plutôt de ce modèle. Les participants s'accordent en revanche à dire qu'il est important de penser au futur en favorisant le développement d'une agriculture mieux adaptée au changement climatique.

Les participants souhaitent développer l'approvisionnement des cantines et des EHPAD en produits bios et locaux ; or pour eux, cela va nécessairement de pair avec la création d'un réseau de distribution pour les producteurs locaux ET avec la création de cuisines centrales pour les écoles, collèges et lycées (il sera beaucoup plus difficile voire impossible de développer cet approvisionnement si ce sont des prestataires extérieurs qui gèrent les cantines).

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local

- Proposer des produits locaux dans les cantines scolaires et EPHAD
- Proposer des produits bios dans les cantines scolaires et EPHAD
- Créer des cuisines centrales pour les établissements scolaires
- Créer un réseau de distribution de producteurs en lien avec les écoles
  - EPHAD et autres

Évolution des pratiques agricoles

- Changer de modèle agricole / réduire l'agriculture intensive
  - en réseau, local & bio, mieux reconnu par la société
- Encourager la production bio et locale

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(8 idées retenues)



En matière de logements, l'équipe souhaite mettre la priorité sur la rénovation et la réhabilitation énergétique des logements existants, en particulier à travers des aides financières et un accompagnement des propriétaires sur la constitution des dossiers.

La réhabilitation des bâtis anciens est aussi importante selon les participants pour éviter l'étalement urbain et l'expansion de l'urbanisation sur des terres agricoles.

Dans le même temps ils souhaitent réinterroger les règles en matière de surfaces à bâtir, qui doivent être raisonnables, de manière à trouver un juste milieu entre des parcelles de 2500m2 et la création de « cages à poules ». La taille pertinente fait débat : pour certains 500m2 est trop peu, 1000m2 minimum seraient nécessaires ; pour d'autres, 500 m2 peuvent être suffisants si les maisons et leurs jardins sont bien conçus.

Les échanges permettent de compléter notamment avec l'idée de mettre en place des cahiers des charges plus précis pour garantir l'unité architecturale et la bonne intégration dans le paysage des constructions comme des rénovations.

D'autres participants soulignent l'importance de transformer complètement notre façon de penser en matière de construction et d'aménagement, pour favoriser des bâtiments et des logements mieux adaptés au climat futur (en termes d'orientations et de matériaux notamment : éviter les baies vitrées plein sud et privilégier les matériaux pertinents pour le confort d'été).

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Construction

- Faciliter la constitution des dossiers
- Fixer des surfaces à bâtir de taille raisonnable
  - 1000 m2
- Créer des zones pavillonnaires

Rénovation

- Aider (financièrement) à la rénovation énergétique
- Rénover les logements existants

Habitats écologiques

- Financer et favoriser la rénovation énergétique

Lutter contre l'étalement urbain

- Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole
  - transformer certains bâtiments agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RABASTENS – ÉQUIPE 2

Mettre en valeur notre patrimoine

(2 idées retenues)

En matière de patrimoine, les participants ont souhaité mettre l'accent sur le patrimoine bâti et historique, en soulignant l'importance de préserver les monuments du patrimoine mais aussi de rendre ce patrimoine bâti plus accessible.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine bâti/historique

- Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti
- Préserver les monuments du patrimoine

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(9 idées retenues)



En termes de déplacements, le sujet principal est l'amélioration de l'offre en transports en commun : l'équipe souligne que les horaires et les fréquences de passage des bus sont insuffisants : il s'agirait de les augmenter et d'améliorer la connexion avec le train, afin de permettre de conjuguer ces deux modes de transports plus facilement. Par exemple, beaucoup de Rabastinois vont à St Sulpice pour prendre le train : Il s'agirait ainsi de développer la desserte en transports en commun ou en Transport à la Demande (un service existant, complémentaire des transports en commun, mais à développer et peu connu).En termes de tarification, l'équipe considère important de privilégier une participation symbolique plutôt que la gratuité, avec des aides supplémentaires pour les personnes qui sont réellement dans le besoin.

En ce qui concerne les infrastructures routières, l'équipe a souligné l'importance d'améliorer l'entretien et la qualité des routes ; les participants ont aussi identifié le besoin de créer des aires de covoiturage, en particulier sur le croisement de la RD999 et de la D14, sur la route entre Albi et Montauban, qui constitue un « nœud » déjà bien réel.

Ils proposent également d'améliorer le confort et la sécurité des pistes cyclables, pour favoriser le développement des modes actifs. Les échanges font également émerger l'importance de sécuriser les traversées piétonnes, aujourd'hui pas assez identifiées selon les participants. Ils proposent de développer la signalisation laser, ou bien de rétrécir les voies au niveau des traversées piétonnes (mais en prenant en compte les largeurs nécessaires pour les engins agricoles notamment).

Le pont entre Rabastens et Couffouleux est jugé aujourd'hui comme non adapté aux vélos et aux piétons (le chaucidou est vécu comme dangereux par les participants, qui préfèrent une réelle séparation des flux entre voitures et vélos / piétons), aux engins agricoles, et présenterait des problèmes d'affaissement liés au phénomène d'effondrement des berges. En parallèle ils évoquent un projet qu'ils souhaiteraient voir de nouveau avancer, à savoir la création d'un nouveau pont à l'Est de Rabastens, permettant de relier les rives gauche et droite et de réduire la saturation des véhicules sur Lisle-sur-Tarn notamment. Un participant cite également l'exemple d'un pont dans la Nièvre, à la Charité sur Loire, où des passerelles dédiées aux vélos et aux piétons ont été aménagés à côté du pont existant.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Transports en commun

- Développer le réseau de transports en commun
- Promouvoir les transports en commun et augmenter leur fréquence
- Améliorer et développer le Transport A la Demande
  - meilleure communication et valorisation
- Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire
  - Saint Sulpice mieux desservi
- Gratuité et tarifs bas des Transports en commun
  - pas de gratuité mais une aide

Infrastructures routières

- Entretien et amélioration du confort et de la qualité des routes
  - OUI !!!
- Créer des aires de covoiturage
  - Prévoir une aire RD999/D14
  - Lisle sur Tarn

Modes actifs

- Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables

Idée nouvelle

- Prévoir une réserve foncière pour une étude de faisabilité d'un pont rive droite / gauche à Rabastens

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(8 idées retenues)



Sur cette thématique, l'équipe tient avant tout à souligner l'importance de rendre davantage accessibles les services publics et privés, en les rendant davantage accessibles en transports en commun (y compris pour les services de l'agglomération et ses locaux à Técou) mais aussi en privilégiant l'humain plutôt que les services dématérialisés : en effet pour les participants, la concentration des services dans les pôles urbains a tendance à les éloigner des habitants, le recours de plus en plus généralisé au numérique risque d'augmenter l'isolement de certains (d'autant plus que tous n'ont pas accès à une couverture numérique suffisante).

L'équipe a aussi mis en avant le souhait d'améliorer l'offre médicale sur le territoire, mais pas forcément sous la forme de Maisons de santé.

Elle souhaite également favoriser l'implantation de commerces dans les centres-villes et villages, en limitant au maximum le développement de grandes surfaces en périphéries ; ils préconisent plutôt de favoriser les marchés permettant d'accéder à de la production locale.

Il s'agit également d'adapter les commerces et services aux besoins réels des habitants, et d'une manière générale d'aider à leur installation pour un développement équilibré du territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Proposer un développement équilibré du territoire

- Veiller à un développement équilibré du territoire
- Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centres villes et villages
  - favoriser les marchés (production + consommation locales)
- Utiliser des locaux existants et vacants
- Développer les commerces et services adaptés aux besoins des habitants

Accessibilité et proximité des services

- Avoir accès à plus de services du quotidien
  - l'agglo elle-même devrait être plus accessible à ses administrés (Técou=pas de bus)
- Plus d'humains dans les services (impôts, sécurité,...)
  - la concentration des services les éloigne des habitants et le recours au numérique ne fait qu'accentuer cet isolement (couverture incomplète)

Accessibilité des professionnels de santé

- Améliorer l'offre médicale sur le territoire

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

- Aider aux installations de commerces et de services
  - +++++

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

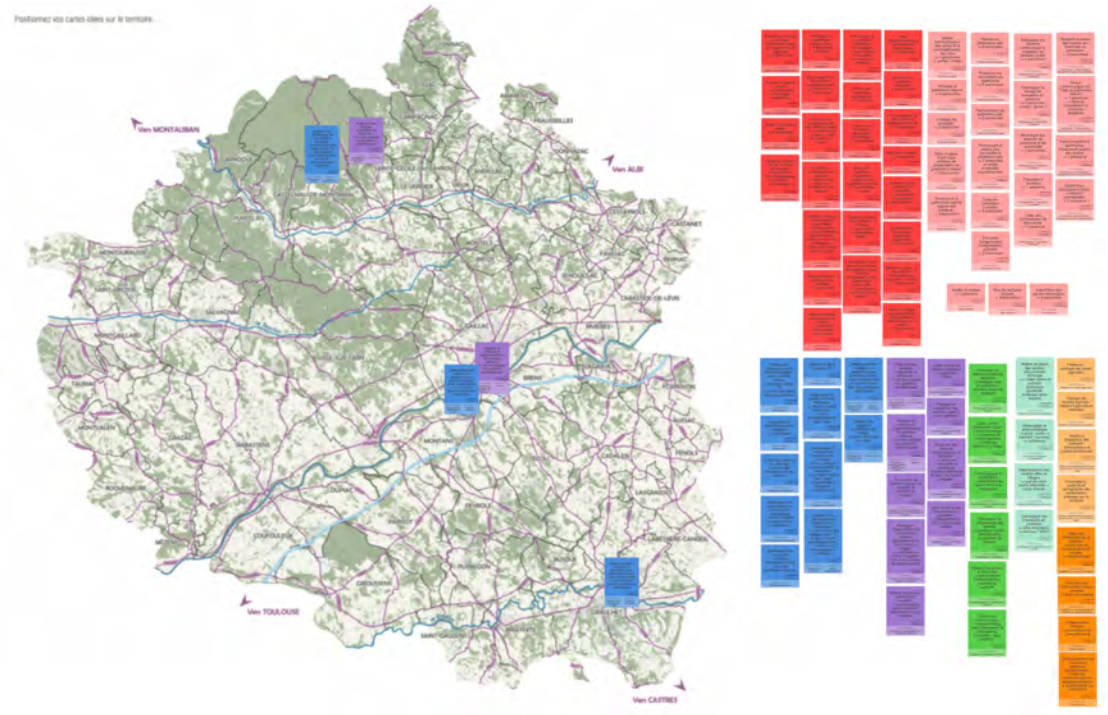
Compte rendu de l'équipe 3

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

J'ai 95 ans, je vis en habitat partagé à Couffouleux, et grâce au TAD et au passe-pont, je peux me déplacer sur Rabastens où je trouve tous les services dont j'ai besoin. Je peux sortir sur Toulouse le soir en train. Les logements, neufs ou rénovés, et les bureaux ne consomment plus d'énergie fossile car rénovés avec des économies d'énergie grâce aux programmes mis en place ; et l'énergie consommée est renouvelable. Je peux me promener au marché de Rabastens et acheter mes légumes avec la monnaie locale respectueuse du vivant. Tous les autres bourgs seront rénovés et on s'attaquera au patrimoine de 1970.
L'intercommunalité a réussi un projet d'aménagement où l'intérêt collectif supplée les intérêts individuels.
On tient compte du climat et des sols pour faire de l'agriculture. Le nouveau pont neuf enjambe le Tarn.
J'héberge un jeune qui a trouvé un emploi local, qui mange local et qui me fait le potager. Je vais à Rabastens en vélo en empruntant la passerelle (aménagée sur l'ancien pont). On a accès à l'eau potable, habitants et agriculteurs : qu'il y ait de l'eau !
Je peux me promener avec une poussette ou en fauteuil roulant sans en faire un chemin de croix !
Il existe des aides pour réhabiliter le patrimoine ancien dans les bourgs. Les containers seront des immeubles.
On a retiré le bitume pour végétaliser et rafraichir les cœurs de ville en créant des espaces de biodiversité pour les oiseaux et les insectes. Les champs ont retrouvé leurs haies d'antan avec leurs butineurs et butineuses.
Nous roulons tous en voiture électrique et à l'hydrogène et utilisons les contournements des centres villes.
En 2050, j'habite toujours ici et j'en suis heureux. »



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les contributions pour chaque thématique

RABASTENS- ÉQUIPE 3

Pérenniser les ressources naturelles

(6 idées retenues)



Pour le groupe, l'enjeu est d'assurer le bien vivre ensemble en campagne notamment entre les riverains et les agriculteurs.

Le groupe souhaiterait que les futurs documents facilitent l'accès aux déchetteries - ils s'interrogent sur la faisabilité d'organiser des collectes collectives voire de mutualiser du matériel type broyeur - et développent l'utilisation de composteurs collectifs.

Une autre de leurs préconisations serait de créer des zones tampons composées de haies entre les zones d'habitats, d'activités et agricoles et d'enherber le plus possible les ronds-points pour favoriser les corridors de biodiversité.

Enfin, le groupe souhaiterait que l'eau soit préservée au maximum notamment par la mise en place d'actions de récupération d'eau de pluie pour compenser la sécheresse. L'équipe ne s'accorde toutefois pas sur les systèmes de gestion de l'eau à mettre en place : aménager des retenues collinaires ou accompagner / encourager plutôt l'adaptation des cultures du territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développement de la trame verte et bleue

- Planter des arbres et des haies
  - des haies en limite de zones urbaines et agricoles

Gestion de la ressource en eau

- Créer des réserves d'eau
  - réserve d'eau pour compenser la sécheresse (incendie - eau potable)

Maîtrise de l'urbanisation

- Lutter contre l'étalement urbain
  - éviter le mitage
  - conserver le foncier agricole
  - inciter aux bâtiments à étage

Préservation des espaces naturels

- Préserver les éléments naturels existants
  - dialogue avec propriétaires / fermiers avant de protéger

Recyclage et compostage

- Développer le compostage des déchets organiques et des déchets verts
  - système de collecte

Sensibilisation et implication des citoyens

- Communiquer et sensibiliser
  - sensibiliser au savoir vivre à la campagne

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique

(4 idées retenues)



En termes de lutte contre le changement climatique, le groupe partage des actions de sobriété énergétique qui passerait par l'arrêt de l'éclairage des vitrines ou de l'utilisation de panneaux lumineux au sein des villes et des zones d'activités et le développement d'alternatives à la voiture (par le développement des transports en commun notamment.)

Au niveau des particuliers, ils souhaiteraient que les documents favorisent la construction en hauteur plutôt que l'étalement urbain, et encouragent la pose de panneaux photovoltaïque en toiture.

Le groupe identifie aussi la végétalisation des centres-villes, des cours d'école comme un autre levier clé pour lutter contre le changement climatique.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développer des alternatives à la voiture

- Développer les transports en commun
  - offre ferroviaire
  - lien bus / SNCF

Préparer la sobriété énergétique

- Mettre en place des actions d'économies d'énergie
  - + lutter contre la pollution lumineuse (publicité, éclairage selon besoin)

Production d'énergies renouvelables

- Développer le photovoltaïque
  - privé / public + existant / nouveau
  - lumineuse

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centres villes et villages
  - pas de ronds-points bétonnés + cours d'école

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(4 idées retenues)



Majoritairement, le groupe se positionne sur le réinvestissement des friches et des locaux vacants pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire. Ils réfléchissent par exemple à ce que soit créer un système de taxation de la vacance. Il faut selon eux que les documents d'urbanisme préservent dans tous les cas, les linéaires commerciaux en cœur de bourgs.

Surtout, le groupe partage l'idée de créer un réseau de communication sur les entreprises du territoire (applications, cartographie) à destination des particuliers mais également, entre elles pour être informées du foncier disponible. Ce même réseau pourrait faciliter les synergies à déployer sur le territoire comme des ressourceries par exemple.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Réinvestir les friches / les locaux vacants
  - taxer la vacance

Installation / création d'entreprises

- Attirer des entreprises sur le territoire
  - proposer du foncier (bâtiments ou pas)
  - communiquer

Idées nouvelles

- Préserver les linéaires commerciaux en cœur de bourg
- Développement de nouvelles pratiques économiques : Faire des ressourceries un équipement/service à généraliser sur le territoire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(3 idées retenues)



En termes d'agriculture, le groupe est favorable au soutien en priorité aux petites installations agricoles et à ce que les futurs documents préservent au maximum les terres agricoles.

A l'instar des propositions pour les entreprises, le groupe rappelle l'importance de communiquer plus sur les agriculteurs locaux qui sont aujourd'hui masqués et lésés face aux publicités des grandes surfaces.

Aussi, ils souhaiteraient que les documents d'urbanisme autorisent les particuliers à avoir des poules pondeuses et des composteurs.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale

- Mettre à disposition des riverains : composteurs et poules pondeuses
- Informations, publicité et cartographie des producteurs présents sur le territoire

Évolution des pratiques agricoles

- Changer de modèle agricole / réduire l'agriculture intensive

Préserver les terres agricoles

- Préserver / protéger les terres agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(25 idées retenues)



Le groupe exprime de fortes attentes en termes de rénovations énergétiques, afin de prévenir l'étalement urbain sur le territoire et en termes d'accompagnement des nouvelles pratiques d'habitat.

En effet, ils souhaiteraient que les futurs documents d'urbanisme facilitent les parcours résidentiels, qui diffèrent selon les générations, en proposant davantage d'habitats partagés / collectifs et en anticipant les changements de destination des logements au grè des générations.

Ils préconisent également de proposer des surfaces habitables plus raisonnables, à savoir de plus de petits logements, qui ont tendance à manquer sur le territoire : beaucoup de personnes seules vivent dans de grands logements, faute d'offre.

Aussi, le groupe est très attentif au développement de logements sociaux et d'urgence sur le territoire, qui pourraient être aménagés dans des locaux vacants ou qui prendraient la forme d'habitats légers et modulaires – et non pas des zones de camping - pour répondre aux plus démunis. Les documents devraient veiller à la mixité des quartiers et surtout à la proximité des logements sociaux des services et modes de déplacements.

Enfin, le groupe ne souhaite plus que le PLUi oblige l'aménagement de stationnements privés mais plutôt propose des parkings publics à moins de 300 m des habitations. Cette proposition ne fait pas totalement consensus : si cela est mis en place, certains se demandent si de nouvelles personnes vont vouloir s'installer faute d'accessibilité directe.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Construction

- Être exigeant sur le caractère écologique des constructions (x5)
- Favoriser le développement des habitats légers (x4)
  - yourtes, studio de jardin, tiny house
- Privilégier la qualité des constructions (x4)
  - énergie
- Faciliter la constitution des dossiers (x4)
  - aide à la constitution des dossiers
- Fixer des surfaces à batir de taille raisonnable (x3)
  - notion d'intimité, taille décente, éviter les vis-à-vis, privilégier la mitoyenneté mais avec un jardin
- Mieux répartir les projets sur le territoire (x3)
- Réduire la taille des logements à construire (x1)
  - de manière raisonnable

Lutter contre l'étalement urbain

- Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole (x6)
- Favoriser l'habitat collectif (x4)
  - développer / rééquilibrer
- Arrêter l'étalement urbain (x3)
- Réflexion globale sur les lieux de construction d'habitat et la façon d'aménager le territoire (x1)

Rénovation

- Aider (financièrement) à la rénovation énergétique (x5)
- Rénover les logements existants (x4)
- Accompagner les propriétaires bailleurs à rénover (x3)

Accessibilité des logements

- Faciliter la location (x5)
- Accession plus grande à la propriété (x4)
  - accession sociale (jeunes, ...)
- Augmenter le nombre de logements disponibles (x4)

Habitats écologiques

- Développer la construction d'habitats écologiques (x5)
  - nouvelles constructions Kervilla
- Financer et favoriser la rénovation énergétique (x5)
- Utiliser des matériaux écologiques (x1)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Logements sociaux

- Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux (x6)
  - mixité
- Création de plus de logements sociaux (x3)
  - localisation étudiée
- Instauration d'un permis de diviser les logements pour éviter la paupérisation des quartiers de centre-ville (x2)
  - que fait-on des voitures ?

Logements vacants

- Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants (x4)
- Inciter ou obliger les propriétaires de logements vides à louer ou à vendre (x3)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mettre en valeur notre patrimoine

(23 idées retenues)

Le groupe s'est beaucoup prononcé en faveur de la préservation du patrimoine naturel et de sa valorisation. Le groupe a partagé quelques idées concernant l'accessibilité des lieux de balades, de tourisme, qu'il faudrait d'ailleurs développer et promouvoir.

Le groupe souhaiterait davantage de zones boisées sur le territoire, qu'ils souhaitent surtout préserver des sports mécaniques.

Enfin, ils ont également exprimé leur intérêt pour la préservation du patrimoine bâti historique et le développement d'animations culturelles.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine naturel

- Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols (x4)
  - arrêter / limiter
- Protéger le patrimoine naturel (x4)
- Protéger les paysages (x2)
- Mise en place d'une vraie politique de préservation du patrimoine naturel (x2)
- Promouvoir le patrimoine naturel auprès des habitants (x2)

Aménagement, valorisation touristique

- Réhabiliter les chemins communaux et impasses du domaine public (x4)
- Développer le réseau de transports en commun (x3)
  - train : assez ?
- Aménager des endroits de plaisance et de convivialité (x2)
- Favoriser le tourisme (x1)
- Créer des promenades de découverte (x1)

Information, communication, financement autour du patrimoine

- Soutenir le travail des mairies sur l'entretien du patrimoine (x2)
- Mieux communiquer sur l'état du patrimoine naturel (x1)
  - délai de consultation si foncier en libération
- Faire connaître le patrimoine, notamment auprès des écoles (x1)
- Soutenir les associations et les initiatives individuelles (x1)

Patrimoine bâti/historique

- Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti (x2)
  - rendre accessible financièrement
- Préserver les monuments du patrimoine (x4)
- Rénover le patrimoine bâti (x6)
- Reconversion du patrimoine bâti (x3)

Patrimoine culturel

- Créer de l'animation culturelle (x4)
- Favoriser l'organisation d'événements culturels (x2)

Idées nouvelles

- Arrêter le mitage (x1)
- Plus de surfaces boisées (x3)
- Interdiction des sports mécaniques (x3)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(13 idées retenues)



Le groupe a exprimé deux fortes attentes en termes de déplacements.

La première concerne le développement des mobilités douces par l'aménagement de plus de pistes cyclables sécurisées, notamment la nuit ainsi que l'organisation d'un réseau de bornes de recharge électriques et à l'hydrogène sur le territoire.

La seconde concerne le développement de l'intermodalité, qui doit être encouragée par une plus grande fréquence de passage des transports en commun et des options de correspondance, la mise en place de transports à la demande notamment en zone rurale, une offre ferroviaire plus importante et fréquente ainsi que l'aménagement d'aires de covoiturage, en lien avec le développement d'une application téléphone spécifique.

Le groupe préconise également l'installation des parkings le plus en périphérie possible des villes et villages pour réduire au maximum la circulation des voitures en ville.

Une partie de l'équipe soulève néanmoins la présence d'engins agricoles qui auront toujours besoin de pouvoir passer sur les routes pour assurer leur activité. Il faut donc ne pas les oublier dans les aménagements à venir, quand bien même ils favorisent les mobilités douces.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Transports en commun

- Gratuité et tarifs bas des TC
- Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire
  - des trains plus tard le soir
  - des correspondances train / bus
- Développer le réseau des transports en commun
  - bus, autocar
  - transversales, le week-end
  - correspondance bus / train
  - augmenter les fréquences
  - promouvoir
- Améliorer et développer le Transport A la Demande
  - surtout dans les villages sans TC
  - des horaires plus larges et des points de ramassage plus nombreux
  - nord de l'agglomération

Réduction des déplacements voiture

- Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs
  - ne concerne que les communes importantes
- Réduire les espaces accessibles en voiture
  - dans les cœurs de villes
- Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs
  - ne concerne que les communes importantes / Grandes communes
- Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs
  - ne concerne que les communes importantes

Modes actifs

- Promouvoir l'usage du vélo électrique/vélo et autre mobilité douce
  - vers les autres TC
  - accès aux vélos dans les autocars
- Augmenter le nombre de pistes cyclables
  - sécurisées

Covoiturage et autopartage

- Encourager et développer les services de covoiturage
  - faire connaître les applications existantes

Infrastructures routières

- Créer des aires de covoiturage
  - et les faire desservir par les autocars

Mobilité décarbonée

- Développer les bornes de recharges électriques ou H2
  - sur des parkings existants

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(11 idées retenues)



Le groupe souhaite favoriser l'installation des services en centre-ville et améliorer l'offre médicale sur le territoire.

Ils souhaitent que soient privilégiés des services mutualisés, qui seraient aménagés en priorité dans des locaux vacants, et à défaut, de développer des services et commerces itinérants en zones périphérique et de campagne.

Ce groupe se dit fortement opposés à la création de nouvelles surfaces d'activités en périphérie ainsi qu'à la création de zones de stationnement supplémentaires : il faut utiliser les places publiques existantes selon eux si besoin.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Accessibilité et proximité des services

- Proposer des services ambulants et itinérants
  - ne pas négliger les quartiers périphériques
  - nord de l'agglo
- Protéger et redéployer les services publics sur le territoire
- Proposer des services mutualisés sur le territoire
  - services mutualisés et répartis de manière cohérente & dans des locaux partagés
- Avoir accès à plus de services du quotidien
  - déplacements (41) vers services publics
- Proposer des services ambulants et itinérants
  - ne pas négliger les quartiers périphériques
  - nord de l'agglo

Proposer un développement équilibré du territoire

- Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces
  - ne pas négliger les quartiers périphériques
  - Gaillac
- Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centre villes et villages
  - contradiction avec l'obligation d'avoir des places de stationnement
- Utiliser des locaux existants et vacants
  - sous réserve que la règle de stationnement soit modifiée
- Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces
  - ne pas négliger les quartiers périphériques
  - Gaillac

Accessibilité des professionnels de santé

- Lutter contre les déserts médicaux
  - augmenter l'offre

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

- Promouvoir et faciliter l'accès aux activités et services du territoire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

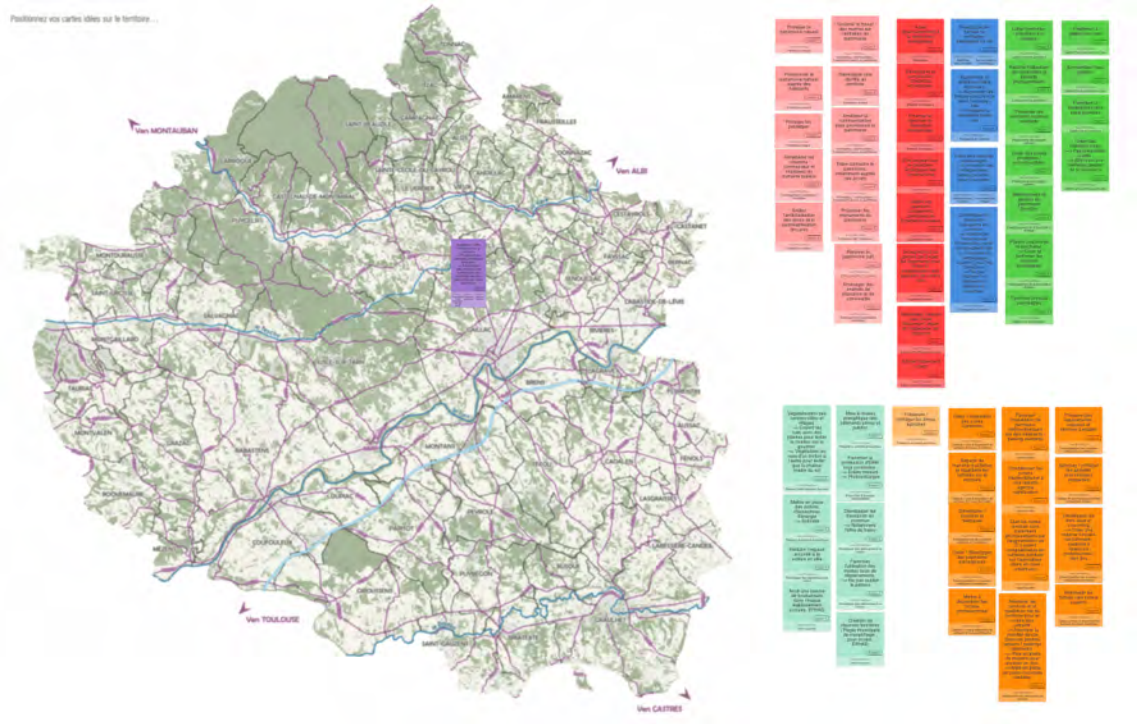
Compte rendu de l'équipe 4

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

En 2050, j'aurai 99 ans, je ne pourrai plus conduire, mais je serai le plus heureux des hommes car j'ai tous les services accessibles désormais sur le territoire ! Les rayons des magasins sont pleins, les cultures sont verdoyantes et il y a des réserves d'eau pour arroser ces cultures.
Toutes les rues sont recouvertes de frondaisons, je peux me promener sans craindre la canicule. Le patrimoine naturel est préservé, l'eau qui est nécessaire à tous, à la vie est surtout gérée de manière juste.
J'apprécie l'équilibre de mon territoire entre un habitat urbain limité, réservé et un patrimoine culturel conservé.
Les plus jeunes se promènent en vélo en sécurité, ils vont à Gaillac, à Rabastens, sur tout le territoire en vélo, qui est très vert, encore plus qu'en 2023 lorsqu'on faisait le SCoT et le PLUi, l'air est pur et l'eau est présente.
Les champs sont entourés de haies et abritent une grande biodiversité. Il n'y a plus que des petits champs dans lesquels on retrouve enfin les oiseaux, car il y a des haies. On mange des légumes de saison, les arbres ont poussé, on peut respirer et profiter de leur ombre bénéfique.
Tout ça parce que les voitures particulières n'existent plus ! On a une flotte commune qui marche par téléphone : une voiture vient nous chercher à domicile puis retourne à son parking, ah oui elles sont électriques ah non pardon à l'hydrogène car c'est moins polluant, ou alors alimentées en gaz carbonique, car ça on en a plein ! Surtout notre territoire est vivant, avec une agriculture très diversifiée et riche, protégée par une urbanisation raisonnée, et tout ça parce qu'on a fait des stations d'épurations, et car nos sols manquaient de phosphore, potassium et d'azote, on a vraiment étendu des excréments partout pour préserver la fertilité des sols. »



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pérenniser les ressources naturelles

(8 idées retenues)



L'équipe souhaitait particulièrement s'exprimer sur la préservation des ressources en eau, des zones boisées et végétalisées.

Ils attendent une gestion juste et sobre de la ressource en eau notamment en favorisant les actions de récupération d'eau de pluie, et encourageant les économies d'utilisation de l'eau sur le territoire. Cependant, le groupe se dit fortement opposé à la création de retenues pour l'irrigation agricole, craignant une appropriation de la ressource par un nombre restreint d'utilisateurs. Ils aimeraient que les cultures du territoire soient plus adaptées aux réserves naturelles d'eau existantes, ce qui implique selon eux d'arrêter les cultures de maïs sur le territoire.

A noter : L'aménagement des retenues d'eau pour l'irrigation agricole fut un point de dissensus au sein de l'équipe. Certains soulevaient à contrario que la construction de retenues pourrait s'avérer incontournable si l'objectif est d'assurer la survie et le maintien des activités agricoles sur le territoire. Qui plus est, au regard des souhaits d'approvisionnement en local des cantines scolaires et autres marchés alimentaires, la construction de retenues serait surement un prérequis pour assurer une production suffisante.

Le groupe souhaiterait que les documents d'urbanisme intègrent aussi la création de zones de protection des espaces naturels et proposent des zones de reboisement de forêts. Ils envisagent ces zones notamment autour de Puycelsi.

Enfin, en termes de lutte contre les pollutions, le groupe souhaiteraient que l'agglomération s'implique davantage dans une réglementation drastique en termes de réduction voire d'interdiction de l'utilisation de pesticides, favorisant ainsi l'installation d'agriculture raisonné et en biologique.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Gestion de la ressource en eau

- Économiser l'eau potable
- Favoriser la récupération des eaux pluviales
- Créer des réserves en eau
  - Pas favorable à cela. Aller vers une meilleure gestion de la ressource.

Lutter contre les pollutions

- Réduire l'utilisation des pesticides et produits phytosanitaires
  - Créer et renforcer les corridors écologiques

Préservation des espaces naturels

- Préserver les éléments naturels existants

Maîtrise de l'urbanisation

- Favoriser des sols perméables

Développer la trame verte et bleue

- Planter des arbres et des haies
  - Créer et renforcer les corridors écologiques
- Reboisement et gestion du patrimoine forestier

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique

(9 idées retenues)



La première idée du groupe est celle de la préparation de la sobriété énergétique en règlementant la mise aux normes des bâtiments publics et en renforçant les actions d'économies d'énergies.

La sobriété énergétique passe également par la réduction des déplacements en voiture en favorisant les modes doux de déplacements en centre-ville, le développement du réseau de transports en commun et des aires de covoiturage.

En termes de production d'énergies renouvelables, le groupe se dit favorable au développement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments existants, même dans les zones à proximité de monuments historiques (il faut pour cela ouvrir un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France).

L'ensemble de l'équipe rebondit sur cette idée en préconisant que les documents d'urbanisme devraient imposer que toute charpente de tout nouveau bâtiment soit dimensionnée pour supporter l'installation de panneaux photovoltaïques, notamment pour les bâtiments commerciaux. En revanche le groupe se dit défavorable au développement du photovoltaïque sous forme d'agrivoltaïsme et souhaiterait un développement modéré de l'éolien.

La lutte contre le changement climatique passe également par la végétalisation des centres villes et villages, la végétalisation des ronds-points au lieu d'y installer une statue. Le verdissement des zones urbanisées favorise la restauration du cycle de l'eau, essentiel pour l'équipe (voir thématique Ressources ci-avant).

Enfin, l'équipe a ajouté deux idées concernant l'approvisionnement alimentaire sur le territoire. Premièrement les documents d'urbanisme devraient proposer des réserves foncières pour des zones de maraîchage afin d'alimenter les écoles du territoire. Ils préconisent l'installation de cuisine de producteurs locaux dans chaque établissement scolaire ou EPHAD.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développer des alternatives à la voiture

- Développer les transports en commun
- Réduire l'espace accordé à la voiture en ville
- Favoriser l'utilisation des modes doux de déplacements
  - Ne pas oublier le piéton

Préparer la sobriété énergétique

- Mettre en place des actions d'économies d'énergie
- Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics

Production d'énergies renouvelable

- Favoriser la production d'ENR tous confondus

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centres-villes et villages

Idées nouvelles

- Avoir une cuisine de producteurs dans chaque établissement scolaire, EHPAD
- Création de réserves foncières / Régie municipale de maraîchage, pour écoles, EHPAD

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(13 idées retenues)



Le groupe a mis en avant l'importance de veiller à une répartition équilibrée des activités économiques sur le territoire. Pour cela, ils proposent de réinvestir les friches et locaux existants, de créer et développer des pépinières d'entreprises et des tiers-lieux, de favoriser les mobilités douces notamment pour accéder aux centres-villes ou encore de proposer des services partagés. Ils aimeraient également que les services soient plus présents en quantité sur le territoire et améliorés.

Les documents d'urbanisme doivent également accompagner la protection des activités existantes et soutenir l'artisanat ainsi que les petites et moyennes entreprises, sources d'emplois connexes.

Enfin, le groupe a insisté sur la nécessité de requalifier les zones d'activités. Selon eux, les zones d'activités ne sont pas bien placées sur le territoire en prenant les exemples de celles de Lisle-sur-Tarn, Rabastens et la plus explicite, celle de Gaillac (le Mas de Rest) qui s'est convertie en zone de production photovoltaïque. Ils ne souhaitent pas multiplier les zones d'activités sur le territoire, au contraire, ils aimeraient capitaliser sur les zones existantes et que les nouvelles implantations soient réfléchies au regard des synergies possibles entre entreprises et activités. Les documents doivent aussi anticiper toute reconversion de ces zones d'activités, dont le développement est difficile à prévoir. Ils préconisent par exemple de réfléchir à l'installation de ressourceries, recycleries, services de dépannage à proximité des centres de tri pour mutualiser les espaces, ce type de synergies manquent sur le territoire.

Enfin, le groupe propose de revoir la réglementation des zones rendues sans traitement phytosanitaires en bordure de zones agricoles qui utilisent ces produits : ils souhaiteraient que ces zones soient comptabilisées comme des surfaces perdues sur l'agriculture donc en zones urbanisées car non utilisables pour les agriculteurs. Une partie de l'équipe 4 est peu favorable à cette évolution et plaide davantage pour convertir ces nouvelles zones sans pesticides en bordure de parcelles en zones de biodiversité ou de cultures biologiques si l'état des terres le permet.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Créer / déqualifier des zones d'activités
- Mettre à disposition des locaux professionnels
- Répartir de manière qualitative et équilibrée les activités sur le territoire
- Réinvestir les friches / les locaux vacants

Développement de nouvelles pratiques économiques

- Développer / favoriser le télétravail
- Développer les tiers lieux et coworking
- Créer / développer des pépinières d'entreprises
- Proposer des équipements, espaces et services partagés

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Améliorer les services et la qualité de vie du territoire pour le rendre plus attractif
- Favoriser la mobilité douce dans les centres urbains / parkings extérieurs
  - mise en place de moyens pour accéder en bus
- Mise en place de pistes cyclables dédiées

Soutien et accompagnement des entreprises locales

- Valoriser / protéger les activités économiques existantes

Idée nouvelle

- Favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments / parking existants
  - Conditionner les projets d'agrivoltaïsme à une activité agricole significative
  - Que les zones rendues sans traitement phytosanitaires par l'augmentation de Z.U soient comptabilisées en surfaces perdues sur l'agriculture (donc en zone urbanisée)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RABASTENS- ÉQUIPE 4

Produire et consommer plus localement

(2 idées retenues)



Les débats sur cette thématique furent surtout abordés avec la thématique lutter contre le changement climatique.

L'équipe a surtout insisté sur la mise en place de zones franches agricoles pour préserver la production agricole sur le territoire.

Elle souhaite néanmoins que la qualité des terres soit vérifiée avant toute conversion, si ces dernières étaient trop artificialisées à l'origine.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Préserver les terres agricoles

- Préserver / protéger les terres agricoles
- Proposer des zones franches agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(8 idées retenues)



La plus grande attente pour ce groupe en termes de logements sur le territoire est de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la mixité. Par mixité ils entendent l'aménagement de logements sociaux de qualité sur le territoire et intégrés à d'autres quartiers, programmes de logements pour arrêter de proposer des quartiers uniquement composés de logements sociaux, qui stigmatisent.

Pour cela, ils préconisent de favoriser la rénovation énergétique des logements (notamment par des aides financières), de limiter le nombre d'appartements dans le cadre des divisions de grandes maisons, pour éviter la paupérisation des centres villes et le surcroît de voitures individuelles. Selon eux, plus il y aura d'appartements plus la demande en stationnement de voitures individuelles sera forte, ce qui présente un risque de voir s'aménager trop de places de parking à l'avenir. Ainsi ils aimeraient que les documents d'urbanisme restreignent le nombre autorisé de divisions pour une même maison, tout en interdisant ou à minima limitant la construction de nouvelles places de parking avec ces divisions.

Le groupe est fortement opposé à ce que se développent davantage de places de parking sur les centres villes à l'avenir. Il faudrait selon eux proposer de plus en plus de zones de stationnements voiture à l'extérieur des centres-villes et réfléchir à l'accessibilité par transports en commun et modes doux depuis ces parkings. Ces mesures favoriseraient l'apaisement des centres villes, plus axés sur une circulation par modes actifs.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Rénovation

- Aider (financièrement) à la rénovation énergétique

Habitats écologiques

- Développer la construction d'habitats écologiques
- Financer et favoriser la rénovation énergétique

Construction

- Être exigeant sur le caractère écologique des constructions

Logements sociaux

- Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux
- Instauration d'un permis de diviser les logements pour éviter la paupérisation des quartiers de centre ville

Lutter contre l'étalement urbain

- Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole
- Arrêter l'étalement urbain

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RABASTENS- ÉQUIPE 4

Mettre en valeur notre patrimoine

(12 idées retenues)

La première idée retenue par le groupe est de développer une identité au territoire par l'entretien, la protection et la promotion du patrimoine culturel et naturel présent sur le territoire.

En effet, pour eux, il faudrait miser sur la préservation et la protection des paysages et sur la rénovation du patrimoine bâti historique, sources d'identité et d'attractivité pour le territoire.

Ils aimeraient que les futurs documents d'urbanisme puissent proposer la réhabilitation de chemins communaux pour favoriser les balades, et l'aménagement d'endroits de plaisance et de convivialité, qui pourraient être bien plus nombreux sur le territoire.

Enfin, bien qu'ils conçoivent que ces actions ne relèvent pas directement du SCoT et du PLUi, ils préconisent d'améliorer la communication / promotion du patrimoine culturel et naturel du territoire et insistent sur le développement d'actions à destination des jeunes et des écoles sur ce sujet.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine naturel

- Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols
- Protéger les paysages
- Promouvoir le patrimoine naturel auprès des habitants
- Protéger le patrimoine naturel

Patrimoine bâti / historique

- Préserver les monuments du patrimoine
- Rénover le patrimoine bâti

Information, communication, financement autour du patrimoine

- Améliorer la communication pour promouvoir le patrimoine
- Soutenir le travail des mairies sur l'entretien du patrimoine
- Faire connaître le patrimoine, notamment auprès des écoles

Aménagement, valorisation touristique

- Aménager des endroits de plaisance et de convivialité
- Réhabiliter les chemins communaux et impasses du domaine public

Patrimoine culturel

- Développer une identité au territoire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(4 idées retenues)



En termes de déplacements, l'équipe souhaiterait que les documents d'urbanisme visent et accompagnent la réduction de la consommation d'énergies fossiles, qui sous-entend la réduction des déplacements en voiture.

Pour cela, il faut améliorer les alternatives à la voiture individuelle mais également améliorer la répartition des services sur le territoire, les deux allant de pair pour réduire les besoins en déplacements.

En termes d'alternatives à la voiture, l'équipe appelle les élus à se rapprocher de la Région pour augmenter et améliorer l'offre ferroviaire notamment pour développer la desserte vers Albi (celle vers Toulouse étant assez qualitative) et travailler sur les horaires, peu adaptées aux rythmes des habitant.e.s aujourd'hui.

Ensuite, ils préconisent de développer des aires de covoiturage sur des communes qui ne se situent pas uniquement sur l'axe de l'autoroute. Ils précisent que ces aires doivent pouvoir être accessibles en vélo et proposer des espaces de stationnements vélos sécurisés afin de favoriser la multimodalité. Ils proposent aussi de développer les pistes cyclables et les bornes de recharges pour véhicules électriques.

En termes de transports en commun bus, leurs attentes concernent, comme pour les trains, la révision des horaires, peu adaptées aux personnes qui finissent tard. L'équipe propose de développer un système de ramassage scolaire, pour les travailleurs et souhaiteraient que les fréquences des bus restent inchangées en période de vacances scolaires.

L'objectif pour eux est vraiment d'accompagner les habitant.e.s à ne plus utiliser la voiture.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Transports en commun

- Développer le réseau des transports en commun
  - Adapter les horaires aux horaires des gens qui travaillent tard
  - Proposer un "ramassage scolaire" pour les travailleurs
  - Ne pas changer les horaires en période de vacances
- Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire

Mobilité décarbonée

- Développer les bornes de recharges électriques ou H2

Infrastructures routières

- Créer des aires de covoiturage

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien



(1 idée retenue)

Pour le groupe, la répartition des services sur le territoire est un levier majeur pour réduire les déplacements en voiture individuelle. Ils alertent sur la nécessité de mieux répartir les services, notamment sur la partie Nord du territoire. L'enjeu pour eux est d'accompagner l'accès aux services sans voiture, gage d'attractivité pour de nouvelles populations et de dynamisme.

Autre attente forte pour le groupe : celle de l'amélioration de l'offre médicale, qu'ils estiment inégalement répartie. Les communes les plus excentrées sont dépourvues de professionnels de santé selon eux. Ils préconisent davantage de maisons de santé proposant des permanences et envisagent de rendre ces services médicaux mobiles, itinérants, via des bus médicaux ou des permanences de médecins sur différents lieux, tout au long de la semaine pour que le service aille directement vers les habitant.e.s plutôt que l'inverse, notamment si les habitant.e.s ont des difficultés pour se déplacer.

Selon eux, il faudrait faire des campagnes de promotion du territoire, mettre en avant les aménités et services proposés pour attirer les jeunes médecins et professionnels de santé à s'installer. Une participante a partagé l'initiative d'un escape-game proposé dans les rues de Foix pour faire connaître la ville aux étudiants en médecine.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Accessibilité des professionnels de santé

- Améliorer l'offre médicale sur le territoire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'atelier du 17 novembre 2022 à Castelnau de Montmiral

L'atelier du 17 novembre a rassemblé **44 participants** à la Salle des Fêtes de Castelnau de Montmiral.
2 équipes ont été constituées lors de cette soirée.









Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Compte rendu de l'équipe 1

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

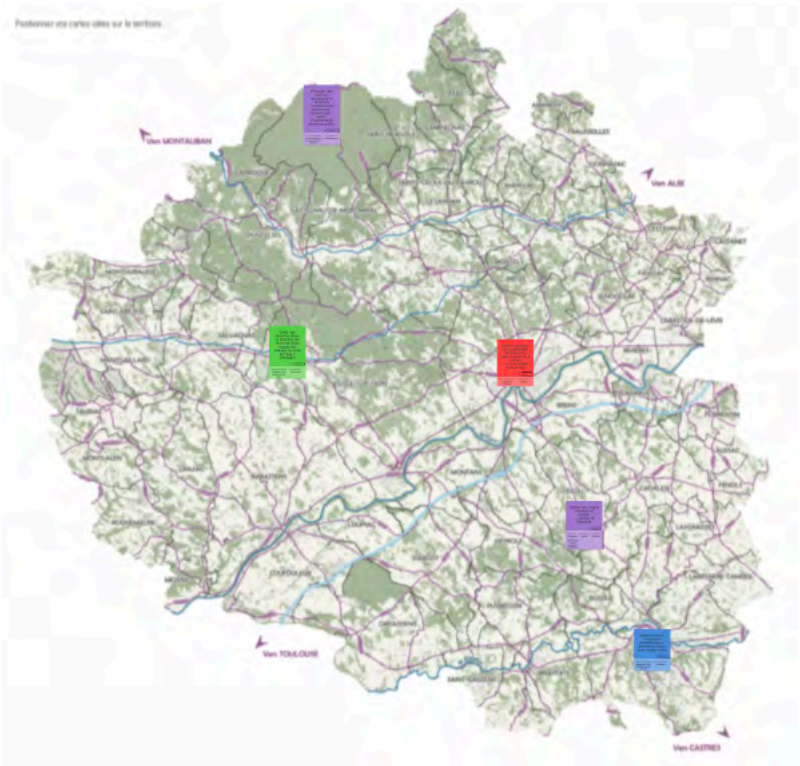
Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

Les enfants ont pris notre place... Ils vivent bien sur le territoire, et notre territoire les accueille bien. Ils ont de l'eau en abondance. Une partie a une voiture électrique, les autres se déplacent à cheval. On accueillera les humains de tous bords, dans des logements bioclimatiques, autonomes énergétiquement, et qui s'inscrivent dans le patrimoine existant. Le coût de la mobilité a été divisé par 10 grâce à des pistes cyclables aménagées sur tous les abords de routes et à des plateformes de covoiturage multiples et adaptées aux véhicules électriques.

Le petit bus des services publics s'arrête tous les mardis matin sur la place de Castelnau : on peut y refaire sa carte d'identité et ses démarches administratives. Quand on n'habite pas à Castelnau, on peut venir en TAD.

Les gens se nourrissent avec des produits locaux de bonne qualité et bios, auprès de petites unités locales (éleveurs de brebis, maraichers, paysans boulangers...). Le vignoble de Gaillac a été classé 1er vignoble de France pour sa qualité d'agriculture raisonnée et raisonnable, notamment grâce à une irrigation qui s'est développée en goutte à goutte.

Grâce à cette vie saine, on vit mieux et plus longtemps. »





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pérenniser les ressources naturelles

(3 idées retenues)



Concernant les ressources naturelles, les débats se sont focalisés sur la problématique de l'eau, bien présente sur le territoire et depuis longtemps. Le constat partagé par l'équipe est le manque de connaissance au sens large sur cette ressource, et sur l'importance de développer des formations pour tout le monde sur le cycle de l'eau et de son fonctionnement. Il s'agit également d'encourager la récupération des eaux de pluie et leur utilisation pour les toilettes par exemple.

La question du stockage de l'eau a fait davantage débat : si une partie du groupe n'y est pas favorable de crainte que cela altère le cycle naturel de l'eau, d'autres insistent sur le fait que la création de retenues ne sert pas qu'à l'agriculture et qu'elle peut également avoir des bénéfices pour la biodiversité en créant ou en maintenant des zones humides. Ils citent ainsi l'exemple du bassin de la Vère : avant la création de la retenue, les cours d'eau étaient à sec en été et les poissons avaient disparu ; la création de la retenue a selon eux permis de ramener de la vie dans ces zones.

Les échanges ont également porté sur l'agriculture, avec le souhait que les sols soient davantage respectés ou en tout cas que de nouvelles pratiques agricoles se développent pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols (et donc réduire les besoins d'apport en eau).

En définitive, les participants s'accordent à dire que les retenues sont une des solutions au manque d'eau, mais qu'elles doivent être pensées en complémentarité avec d'autres solutions portant sur la réduction à la source des besoins en eau.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Gestion de la ressource en eau

- Créer des réserves d'eau
  - Attention les réserves d'eau risquent de changer le cycle de l'eau = DANGER
  - Localisation à Salvagnac
- Améliorer la gestion de l'eau
  - Très important
  - Former tout le monde, adapter

Lutte contre les pollutions

- Réduire l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires
  - C'est évident !

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique

(4 idées retenues)



L'équipe a d'abord mis en avant l'importance de végétaliser les centres villes et villages : ils partagent le souhait de cœurs de village plus verts, qui respirent mieux. Ils envisagent par exemple la démolition de certaines ruines sans enjeux patrimoniaux pour développer des espaces verts, qui pourraient également être des jardins partagés ; une participante souligne que la permaculture permet de cultiver y compris sur des espaces restreints.

Concernant le développement d'énergies renouvelables, les participants considèrent que l'agglomération a peu de pouvoir en la matière, car cela dépend beaucoup de l'évolution des technologies et des prix des combustibles. Ils prennent l'exemple d'un projet de chauffage au bois sur Castelnau qui a été abandonné à cause de la hausse importante du prix du bois de chauffage. Sur le photovoltaïque, ils soulignent les difficultés liées aux règles des Architectes des Bâtiments de France, et dans le même temps le développement de nouvelles solutions qui faciliteraient les choses – comme les tuiles photovoltaïques, mieux intégrées au bâti. La géothermie est une autre ressource qui n'est pas assez développée selon les participants : il serait utile d'étudier les capacités des sols à l'échelle du territoire afin de mieux identifier les opportunités en la matière.

Les participants souhaitent également que les entreprises soient davantage contrôlées et/ou que le territoire évite d'accueillir des entreprises polluantes : ils citent l'exemple d'un conflit en cours avec une usine implantée à Puycelsi, qui crée de l'emploi mais pose des problèmes de nuisances (bruit, pollutions, fumées) pour les habitants de la commune.

Enfin les participants ont ajouté une idée consistant à adapter l'agriculture à la nature et non l'inverse, allant dans le sens de nouvelles pratiques agricoles et notamment du développement d'une agriculture vivrière.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Réduire l'artificialisation des sols

- Végétalisation des centres villes et villages
  - jardins partagés ; potagers ; aires de jeux et de détente

Production d'énergie renouvelables

- Favoriser la production d'ENR tous confondus
  - en fonction de l'évolution des techniques disponibles

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique

- Imposer plus de normes aux entreprises
  - contrôler les entreprises qui s'installent sur leur niveau de pollution et interdire quand cela dépasse les taux admissibles

Idées nouvelles

- Adapter l'agriculture à la nature et non l'inverse
  - en fonction des sols ; agriculture vivrière

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(2 idées retenues)



Concernant l'emploi et l'attractivité économique, l'équipe a particulièrement souligné 2 enjeux : celui de simplifier au maximum l'installation et la création de nouvelles entreprises, et celui de réinvestir les friches et locaux vacants. Sur ce deuxième point, ils proposent d'agir à travers des aides ou des contraintes (pourquoi pas des taxes) pour ne pas laisser les bâtiments se dégrader.

Les échanges soulèvent aussi le fait que la difficulté voire l'impossibilité de renvoyer des locataires indésirables peut freiner les propriétaires à faire du locatif ; il serait donc important de faciliter les démarches en ce sens. Ces réflexions sont valables tant pour les locaux d'activités que pour les logements.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Installation / Création d'entreprises

- Réduire les contraintes pour l'installation et la création d'entreprises

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités

- Réinvestir les friches / les locaux vacants
  - y compris les maisons

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(3 idées retenues)



L'équipe a fait émerger trois idées clés sur cette thématique.

Tout d'abord les participants soulignent l'enjeu de préserver les terres agricoles, prégnant en particulier dans les petites communes. Ils expliquent en complément que sur le territoire les terres trouvent toujours preneur, mais que ce sont par contre le plus souvent de gros exploitants qui s'en portent acquéreurs, compliquant ainsi l'installation de jeunes agriculteurs qui ne peuvent pas concurrencer leurs offres.

Pour eux, l'approvisionnement des cantines et des scolaires et des EHPAD avec des produits locaux est très important et devrait être développé.

Ils proposent enfin de boycotter les produits venant de loin, ce qui va de pair avec la notion de qualité de l'alimentation : selon eux on prône localement le non OGM, alors que l'on en importe de l'extérieur.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Préserver les terres agricoles

- Préserver / protéger les terres agricoles
  - en milieu agricole

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local

- Proposer des produits locaux dans les cantines scolaires et EPHAD

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale

- Boycotter les produits venant de loin

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(13 idées retenues)



Sur cette thématique, l'équipe a souhaité mettre l'accent sur la rénovation des logements existants, qui représente un enjeu avant de construire de nouveaux logements. Cela passe par de l'aide au financement des rénovations, mais aussi par des dispositifs à mettre en place pour rénover les logements vacants (en incitant les propriétaires à agir, avant de recourir à des mesures coercitives).

L'équipe préconise également davantage de logements sociaux, dans un contexte où les prix de l'immobilier augmentent fortement : les besoins se font ressentir partout, sur toutes les communes y compris sur les communes rurales qui, si elles ne disposent pas d'offre de logements abordables, finissent par se vider. Ce sujet est corrélé à la thématique déplacements, avec des budgets voiture qui sont souvent très importants dans les communes rurales.

Le développement de l'habitat collectif est important, mais plutôt dans des environnements urbains et en s'adaptant aux spécificités des petits territoires ruraux : en tout état de cause il ne peut pas y avoir une politique unique appliquée de la même manière sur l'ensemble du territoire.

Les participants ont également relevé l'importance d'augmenter le nombre de logements disponibles : le Nord-Ouest du Tarn étant un territoire très touristique, beaucoup de logements sont en location saisonnière plutôt qu'à l'année, ce qui complique l'accueil des actifs. Il en résulte des villages qui se vident l'hiver. L'équipe s'interroge sur les possibilités de réguler ces locations saisonnières (en citant la ville de Paris qui agit sur ce sujet), qui sont une problématique pour les communes rurales mais aussi pour les pôles urbains du territoire.

Les participants soulignent l'importance de privilégier la qualité des constructions, pour la qualité de vie des habitants mais aussi pour stimuler l'activité artisanale. Il est également important d'aider les particuliers au montage de dossier pour ces constructions.

Enfin les participants s'accordent sur l'enjeu d'arrêter l'étalement urbain, ce qui passe notamment par le fait d'arrêter les lotissements tels qu'on a pu les voir se développer ces dernières années sur le territoire, qui sont des reproductions sans réelle intervention d'un architecte ; il s'agit au contraire d'aller vers un nouveau type d'urbanisme, et là encore vers de la qualité plutôt que de la quantité.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Lutter contre l'étalement urbain

- Favoriser l'habitat collectif
- Éviter les lotissements
- Arrêter l'étalement urbain
- Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole

Rénovation

- Rénover les logements existants
- Aider (financièrement) à la rénovation énergétique

Construction

- Privilégier la qualité des constructions
- Faciliter la constitution des dossiers

Accessibilité des logements

- Augmenter le nombre de logements disponibles

Habitats écologiques

- Financer et favoriser la rénovation énergétique

Logements vacants

- Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants
- Création de plus de logements sociaux
- Inciter ou obliger les propriétaires de logements vides à louer ou à vendre
  - ne pas obliger mais inciter
  - Localisation à Gaillac

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mettre en valeur notre patrimoine

(9 idées retenues)

Concernant la valorisation du patrimoine, les participants expriment leur préoccupation quant au bâti ancien qui doit être réhabilité pour ne pas se perdre (même si cette problématique est peu présente dans le nord du territoire, très touristique) : ils préconisent le développement des aides pour la réhabilitation dans les centres-villes anciens.

Une autre idée partagée par l'équipe est l'importance de développer la pédagogie pour faire connaître le patrimoine dans les écoles, car les enfants sont de très bons vecteurs de connaissances auprès de leurs parents.

Ils évoquent ensuite l'importance de développer des sentiers de découverte, et les discussions permettent de spécifier les besoins pour le développement du tourisme équestre, vu comme un atout en particulier dans le nord du territoire : les besoins en la matière sont en effet plus proches de ceux des sentiers de randonnées, tandis que les voies vertes (qui se développent beaucoup) sont inadaptées aux chevaux puisque goudronnées dans la plupart des cas. Les participants soulignent aussi le fait que chaque commune communique à travers des panneaux sur son propre patrimoine touristique, alors qu'il y aurait un intérêt à communiquer davantage sur les communes alentour, car la cohérence géographique et touristique du territoire est évidente.

Les participants s'accordent sur l'importance de préserver au maximum le patrimoine naturel et paysager, ce qui passe par une nécessité de moins « s'étaler » en évitant l'artificialisation des terres.

Des échanges portent aussi sur les moyens de soutenir les communes dans les actions en faveur du patrimoine : ils permettent d'évoquer en particulier le lancement d'une OPAH à l'échelle de l'agglomération, qui permettra de mobiliser des investissements importants de la part de l'agglomération, mais pour laquelle le relais par les communes sera essentiel.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine bâti/historique

- Reconversion du patrimoine bâti
- Rénover le patrimoine bâti

Patrimoine naturel

- Protéger le patrimoine naturel
- Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols
- Protéger les paysages

Information, communication, financement autour du patrimoine

- Soutenir le travail des mairies sur l'entretien du patrimoine
- Faire de la pédagogie pour faire connaître le patrimoine, notamment auprès des écoles

Aménagement, valorisation touristique

- Développer le réseau de transports en commun
- Créer des promenades de découverte

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(11 idées retenues)



En termes de déplacements, le développement des transports en commun est un sujet central partagé par l'équipe. Les participants identifient en particulier un enjeu sur la liaison entre Gaillac et Montauban, qui n'est pas suffisamment développée selon eux puisqu'il est aujourd'hui nécessaire d'aller jusqu'à Gaillac pour se rendre jusqu'à Montauban en transports en commun. Il est selon eux nécessaire de créer davantage d'arrêts (et pas seulement sur la D999) ou, s'ils existent, de mieux les faire connaître. Cet enjeu est d'autant plus fort avec l'arrivée du TGV à Bressols. Une participante rappelle qu'il existe un arrêt Lio à Bruniquel pour rejoindre Montauban.

Le covoiturage est aussi une pratique qui mériterait selon les participants d'être encouragée et développée sur le territoire.

Les stationnements voiture en périphérie avec une liaison en modes actifs est une idée à étudier selon l'équipe, mais plutôt sur les centres urbains (Gaillac et Graulhet)

Concernant le vélo, les participants insistent sur l'enjeu d'améliorer la sécurité des pistes cyclables, à plusieurs titres : ils reconnaissent qu'il y a beaucoup de pistes cyclables, mais elles se limitent souvent à une bande de 50cm qui crée parfois des conflits avec les stationnements par exemple ; en outre il y a souvent des problèmes de continuité, avec des pistes cyclables qui s'arrêtent brutalement. En définitive, les participants s'accordent à dire qu'il est aujourd'hui très dangereux, sur tout le secteur nord de l'agglomération, de circuler à vélo, et qu'il est impossible aujourd'hui d'aller d'un village à l'autre en vélo. Ils invitent à intégrer systématiquement le vélo (et des espaces réservés) dans toute nouvelle infrastructure, car si les infrastructures étaient mieux faites la pratique du vélo se développerait.

Les participants sont ensuite unanimes sur l'enjeu d'entretenir et d'améliorer la qualité des routes, en apportant une précision : sur les entrées de village, certains aménagements de type chicane sont utiles pour faire ralentir les voitures, mais peuvent être problématiques pour les engins de services (notamment agricoles.

Enfin, la mobilité décarbonée devrait être encouragée et pour cela les équipements doivent suivre : il s'agit ainsi de développer les bornes de recharge électriques ou hydrogène.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Transports en commun

- Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire
- Développer le réseau des transports en commun
- Promouvoir les transports en commun et augmenter leur fréquence
  - développer le réseau des transports
- Améliorer et développer le Transport A la Demande
  - en lien avec l'adaptation aux besoins
- Améliorer les TC en s'adaptant plus aux besoins des usagers
  - en lien avec l'idée sur le TAD

Mobilité décarbonée

- Mettre en place des transports en commun urbains non carbonés
- Développer les bornes de recharges électriques ou H2

Modes actifs

- Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables

Infrastructures routières

- Entretien et amélioration du confort et de la qualité des routes

Covoiturage et autopartage

- Encourager et développer les services covoiturage

Réduction des déplacements voiture

- Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs
  - Localisation sur Gaillac et Graulhet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(6 idées retenues)



L'idée clé ressortie des échanges est que les services doivent effectivement être déployés au plus près des besoins, avec des locaux qui pourraient accueillir différents services avec un principe de permanences ; mais qu'ils doivent aussi aller vers les habitants pour leur offrir un maximum d'accessibilité et de souplesse, à travers par exemple un système de services (publics et privés) itinérants : ce système est considéré comme particulièrement adapté sur le nord de l'agglomération. En complément, le groupe évoque l'idée d'avoir des référents locaux pour aider les habitants à accéder aux services dont ils ont besoin : un numéro unique sur le modèle d'Allô Médecins par exemple est un service qui existe d'après certains participants, mais qui gagnerait à être mieux communiqué. Il s'accorde également sur l'importance d'aider aux installations de commerces et de services.

L'enjeu de réinvestir les locaux existants et vacants est aussi partagé par le groupe, qui localise cette action plutôt sur les villes de Gaillac et de Graulhet.

L'amélioration de l'offre médicale est également retenue comme un enjeu fort, qui va de pair avec l'idée de lutter contre les déserts médicaux. Selon le groupe, cet enjeu est réel sur l'ensemble du territoire, et pas seulement dans les territoires ruraux.

Enfin l'accès au numérique doit être amélioré sur l'ensemble du territoire, car selon les participants la société d'aujourd'hui le nécessite (si l'on n'a pas le choix, il faut donc que ça marche).

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Accessibilité et proximité des services

- Protéger et redéployer les services publics sur le territoire
  - des locaux pouvant accueillir différentes permanences
- Faciliter l'accès au numérique
- Proposer des services ambulants et itinérants
  - services aux personnes - administratif - santé - Poste/Impôts/écrivains publics
- Localisation au nord de l'agglo

Accessibilité des professionnels de santé

- Améliorer l'offre médicale sur le territoire
  - lutter contre les déserts médicaux

Proposer un développement équilibré du territoire

- Utiliser des locaux existants et vacants
  - Gaillac et Graulhet

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services

- Aider aux installations de commerces et de services

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Compte rendu de l'équipe 2

Le mini-récit et la carte de l'équipe

« Nous sommes en 2050.

Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auxquels nous avions participé… Aujourd'hui …

On respire mieux, grâce à la préservation de la nature.

Le territoire est devenu auto-suffisant, au niveau alimentaire, énergétique et l'hydrogène y a grandement participé. Les routes et les bourgs sont silencieux, sauf au moment des fêtes.

Le moteur de l'économie n'est plus l'appât du gain mais le partage.

Le monde animal a repris possession d'une partie du territoire.

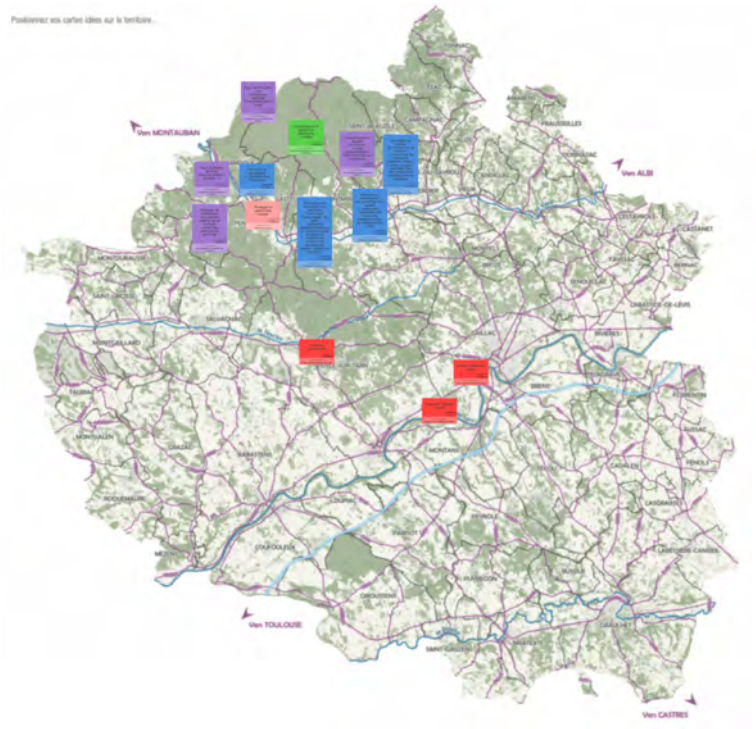
Les habitations sont regroupées et le paysage mieux préservé.

Je roule en vélo sans jamais croiser de voiture.

Fini toutes ces grandes bâtisses à l'abandon ! Il fait chaud mais grâce à la retenue d'eau de Sivens, je peux me baigner dans le Tescou.

Les treize moulins qui étaient en activité sur celui-ci ont été remis en activité.

Devant toutes ces bonnes nouvelles, nous avons partagé un pot ensemble. »





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pérenniser les ressources naturelles

(9 idées retenues)

Sur ce thème, l'équipe a rappelé l'importance de la forêt en tant que ressources, suggérant le reboisement et la gestion du patrimoine forestier, notamment dans les forêts de la Grésigne et de Sivens. Il s'agit également de protéger cette ressource en plantant des haies et des arbres, et pourquoi pas en imposant un coefficient plus élevé de plantations obligatoires en cas de nouvelles constructions. Un participant partage son inquiétude de voir les arbres coupés le long des routes pour éviter les accidents.

L'équipe soutient l'idée de création de zones protégées inconstructibles, surtout dans le secteur nord de l'agglomération. Cela a soulevé des débats car par ailleurs, il devient indispensable pour l'activité économique de développer les accès à internet, et donc éventuellement de nouvelles antennes dans le nord de l'agglomération : il s'agirait de trouver un compromis pour répondre à ce besoin tout en protégeant au maximum les forêts.

L'équipe a également suggéré une limitation de la chasse, sans l'interdire. Ce sujet a fait débat car une des participantes a également exprimé que le grand nombre de gros gibiers peut aussi devenir un problème qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Enfin, toujours dans la perspective de la protection de la biodiversité, l'équipe a insisté sur l'importance de lutter contre tous types de pollution, sonores, électromagnétiques et particulièrement les pollutions lumineuses créées par les éclairages urbains nocturnes qui créent aujourd'hui des halos lumineux qui ont en plus un impact sur le sommeil. Sur l'usage des pesticides, et autres produits phytosanitaires, il a été rappelé que la réglementation était en cours. Il a aussi été question de la responsabilité individuelle sur l'usage des pesticides, fréquents dans certains produits utilisés dans nos foyers (colliers pour chats par exemple) ou bien dans les produits alimentaires venant de loin.

Enfin, l'équipe a souhaité souligner l'importance d'améliorer la gestion de l'eau : l'exemple de la forêt de la Grésigne a été donné, pour laquelle aucun point d'alimentation n'est pour l'instant disponible en cas de feux de forêt. Mieux gérer l'eau passerait également par une attention à permettre l'infiltration de l'eau.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Développement de la trame verte et bleue

- Planter des arbres et des haies
- Créer des zones protégées / inconstructibles
- Interdire / limiter la chasse
  - plutôt limiter qu'interdire
- Reboisement et gestion du patrimoine forestier
  - Nord de l'agglomération

Gestion de la ressource en eau

- Améliorer la gestion de l'eau
- Permettre l'infiltration de l'eau

Lutte contre les pollutions

- Lutter contre les pollutions lumineuses, sonores et électromagnétiques
- Réduire l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires

Maîtrise de l'urbanisation

- Lutter contre l'étalement urbain

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre le changement climatique

(4 idées retenues)



L'équipe a particulièrement insisté sur le développement des énergies renouvelables, toutes énergies confondues. Le photovoltaïque reste une des solutions, et l'équipe a apporté l'idée originale des tuiles photovoltaïques dans les villages classés où il n'est pas autorisé de mettre des panneaux.

L'hydrogène a aussi été présenté comme une carte maîtresse dans le changement climatique, notamment sur la question du chauffage, aujourd'hui fourni aux 3/4 par l'électricité et sur lequel l'hydrogène serait plus performant (voir le site Sepra81). Une élue a invité à rester ouverts aux évolutions technologiques, et à adapter le choix des énergies renouvelables aux micro-réalités des bassins de vie. Un participant a également évoqué la géothermie comme une énergie encore peu utilisée aujourd'hui et qui mériterait notre attention.

Enfin, il a paru clair qu'une lutte contre le changement climatique supposerait des développer des alternatives à l'utilisation de la voiture, en premier lieu par le développement des transports en commun.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Production d'énergies renouvelables

- Favoriser la production d'ENR tous confondus
- Développer le photovoltaïque

Développer des alternatives à la voiture

- Développer les transports en commun

Idée nouvelle

- Promouvoir l'hydrogène
  - voir site Sepra81

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique

(1 idée retenue)



La thématique de l'emploi et de l'attractivité économique a mis en exergue une question centrale : celle de l'amélioration des réseaux internet. En effet, il apparaît urgent que cette question soit prioritaire, à la fois pour attirer de nouvelles entreprises mais aussi pour le développement de la vie locale (consultation de la météo par les agriculteurs, ventes des produits, etc). Il a été question de remettre à l'honneur la BLR (boucle locale radio) qui permet de pallier l'inaccessibilité à internet dans les zones blanches. L'équipe s'est indignée qu'il puisse y avoir des zones au nord de l'agglomération qui se retrouvent sans réseau, empêchant de ce fait le développement de l'activité économique. Bien que la fibre soit du ressort du Département, l'équipe s'est interrogée sur ce qui pourrait être mis en place par l'agglomération.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Amélioration de l'attractivité du territoire

- Améliorer les moyens de communication

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer plus localement

(7 idées retenues)



L'équipe a insisté sur un point en particulier : le rôle fondamental de la politique publique sur la question de la consommation de produits locaux et bio. Il s'agit d'une part de favoriser celle-ci dans les structures publiques (cantines et EPHAD), et cela apparait comme une pratique qui fait l'unanimité et d'autre part à sensibiliser les consommateurs sur l'importance de cette consommation locale et de ce que signifie consommer localement. En effet, il s'agit de comprendre que consommer local revient à accepter de payer plus cher pour une meilleure qualité que consommer des produits venus d'Espagne par exemple, ou bien d'une région où la production a démarré depuis plus longtemps et qui peut donc proposer des prix cassés (par exemple, le Roussillon). L'équipe a suggéré d'aller au delà de la loi Egalim, qui impose les 20% de produits bio et locaux, et qui peut être biaisée si l'on porte les 20% uniquement sur les produits les plus chers, en complétant avec des produits venant de loin et à bas coût. Le souhait est formulé que les élus veillent à plus de cohérence et d'engagement de la part de la collectivité sur ce point, notamment en travaillant à ce que le cahier des charges des cantines centrales (alternative aux cantines municipales qui coûtent cher) impose l'approvisionnement local.

Un des soutiens vivement souhaité par l'équipe serait la création d'un réseau de distribution en lien avec les écoles notamment, mais plus largement un soutien sur l'aspect logistique de la mise en réseau de petits producteurs locaux, qui permettraient naturellement aux petits producteurs de répondre à de plus gros marchés. Si les réseaux sont déjà plus ou moins existants, leur approvisionnement reste compliqué par manque de moyens logistiques.

L'équipe a aussi largement remis en question les subventions attribuées aux producteurs, qui ne sont pas bien vécues : ceux-ci souhaitent que l'énergie soit mise pour les soutenir à vivre de leur production.

Enfin, sur ce point de la consommation locale, l'équipe a insisté sur l'importance de valoriser les installations d'irrigation, l'eau étant la pierre angulaire de la production locale. La proposition de l'équipe a été le stockage des eaux hivernales.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local

- Proposer des produits bios dans les cantines scolaires et EHPAD
  - Aller au-delà de la loi Egalim (20% volume et prix)
- Proposer des produits locaux dans les cantines scolaires et EHPAD
- Créer un réseau de distribution de producteurs en lien avec les écoles
  - soutien logistique aux réseaux déjà existants
- Créer des cuisines centrales pour les établissements scolaires
  - avec des produits locaux (= du département) et bio

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale

- Sensibiliser
  - tout le monde
- Subventions / soutiens financiers des producteurs
  - NON aux subventions. Soutenir plutôt des prix rémunérateurs

Préserver les terres agricoles

- Valoriser les installations d'irrigation (rivières)
  - développer le stockage hivernal

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pouvoir mieux se loger

(7 idées retenues)



Sur cette thématique, l'équipe a retenu en premier lieu l'idée de lutter contre l'étalement urbain, qui passerait d'abord par une politique de réhabilitation des anciens bâtiments à l'abandon. L'équipe a souligné la difficulté de rénover de l'ancien au regard des contraintes imposées par l'urbanisme, qui engendrent des contraintes financières importantes (au-delà des 10% prévus, selon l'expérience d'un participant).

Pour favoriser la réouverture de ces bâtiments vacants, il paraît nécessaire de soutenir financièrement des propriétaires ou bien d'alléger les contraintes urbanistiques sur la rénovation de l'ancien.

Plutôt que des lotissements sur des terres agricoles (comme à Lisle sur Tarn), il apparaît judicieux de favoriser l'habitat collectif (notamment à Gaillac).

Enfin, l'équipe s'est accordée sur l'importance de favoriser les constructions en matériaux écologiques et la rénovation énergétique plus globalement.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Lutter contre l'étalement urbain

- Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole
- Éviter les lotissements
  - Lisle-sur-Tarn
- Favoriser l'habitat collectif
  - Gaillac
- Arrêter l'étalement urbain
  - Gaillac

Habitats écologiques

- Développer la construction d'habitats écologiques

Logements vacants

- Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants

Rénovation

- Aider (financièrement) à la rénovation énergétique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

CASTELNAU DE MONTMIRAL – ÉQUIPE 2

Mettre en valeur notre patrimoine

(X idées retenues)

Pour ce qui est de la mise en valeur du patrimoine, l'équipe a insisté sur 2 aspects principaux : d'une part, la préservation du patrimoine bâti, à la fois par une politique de sensibilisation et d'accessibilité pour faire connaître les richesses du territoire, mais aussi par la reconversion des bâtiments anciens, qui permettrait par ailleurs de répondre aux besoins de nouveaux locaux.

D'autre part, l'équipe a insisté sur l'importance de la préservation et protection du patrimoine naturel au nord du territoire, par l'arrêt de l'artificialisation des terres. De même que pour le patrimoine bâti, l'équipe a pensé que cette préservation passait nécessairement par une sensibilisation de la population sur les richesses naturelles du territoire.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Patrimoine bâti/historique

- Préserver les monuments du patrimoine
- Reconversion du patrimoine bâti
- Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti

Patrimoine naturel

- Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols
- Promouvoir le patrimoine naturel auprès des habitants
- Protéger le patrimoine naturel
  - Nord de l'agglomération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements

(4 idées retenues)



Sur la question des déplacements, trois points ont paru essentiels à l'équipe : les transports en commun, le covoiturage et l'entretien des routes.

Tout d'abord, il est apparu indispensable de développer le réseau des transports en commun. Une des possibilités proposées serait de mutualiser les transports (ne pas séparer les transports scolaires des autres), ce qui permettrait en plus de générer des emplois moins précaires pour les chauffeurs. Le TAD pourrait également être amélioré en identifiant les personnes qui ont des difficultés de déplacement, auprès de qui pouvoir le proposer lorsque le TAD n'existe pas dans leur village (pour aller au marché, pour les rendez-vous médicaux).

De nombreuses idées ont fusé sur les solutions à mettre en place pour favoriser le covoiturage dans le nord de l'agglomération : il a été question de créer des systèmes d'affichages papier ou virtuels pour mettre en relation les usagers, et rendre visible les transports déjà effectués par des particuliers. Cela permettrait de développer un réflexe chez les usagers de la voiture : s'il y a une personne à l'aire, je m'arrête.

Enfin, l'entretien et l'amélioration du confort et de la qualité des routes sont apparus comme une priorité pour l'équipe, qui a évoqué des bas côtés dangereux, même pour se croiser en voiture, dans le nord de l'agglomération. Cela rend les routes impraticables pour les vélos. Un participant témoigne de son souhait d'utiliser le vélo (par exemple entre Puycelsi et Gaillac) mais que la dangerosité des routes l'en dissuade. Le site de l'agglomération propose des parcours mais l'expérience de ce dernier lui a montré que seul 1% de sa route était réellement sécurisé.

L'enjeu serait de faire réellement évoluer la culture du déplacement dans le nord de l'agglomération pour favoriser les modes doux comme le vélo, et pour cela, la condition *sine qua non* reste la sécurité des routes.

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Transports en commun

- Améliorer et développer le Transport A la Demande
  - Nord de l'agglomération
- Développer le réseau des transports en commun
  - Mutualiser les transports (scolaires, travail, autres usages)
  - Générer ainsi des emplois de chauffeurs moins précaires
  - Nord de l'agglomération
- Encourager et développer les services covoiturage
  - Développer les aires
  - Planning physique (tableau) et numérique pour consulter et indiquer les horaires de passage de chacun (blablacar localisé)
  - Nord de l'agglomération

Infrastructures routières

- Entretien et amélioration du confort et de la qualité des routes
  - Entretien des bas-côtés dangereux pour les voitures et les vélos
  - Nord de l'agglomération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

(4 idées retenues)



L'équipe a souhaité relever deux problématiques principales : l'accès aux services au nord de l'agglomération et dans les petits villages et la lutte contre les déserts médicaux. Pour ce qui est de l'accès aux services, il a été souligné l'importance de protéger et redéployer les services publiques dans les petites villes : depuis la centralisation de nombre de services qui relevaient des municipalités ou des départements auparavant, les personnes témoignent des difficultés rencontrées pour toutes sortes de procédures administratives (CAF, Pôle emploi, papiers d'identité, paiement des factures, impôts, etc) tant du point de vue logistique (ordinateurs dysfonctionnels, mauvais accès à internet) que des délais (3 mois pour un passeport demandé à Gaillac). Cette complexité engendre un découragement à faire valoir les droits sociaux. L'équipe a évoqué la possibilité de déployer l'itinérance de certains services (comme Maison France services), sous la forme de permanence mobile ou bien de bus guichet unique, qui apporterait davantage de proximité et d'humains pour ce genre de services.

La lutte contre les déserts médicaux est également ressortie comme une priorité pour l'équipe. Pour faire face à cette problématique nationale et pour améliorer l'offre médicale sur le territoire, a été évoqué le choix de certaines communes de salarier des médecins, ou bien d'encourager l'installation de professions médicales par la mise en place d'un local dédié (suivant l'exemple de Salvagnac).

Les idées retenues par l'équipe sur ce thème :

Accessibilité et proximité des services

- Avoir accès à plus de services du quotidien
  - en privilégiant le local
  - Nord de l'agglomération
- Plus d'humains dans les services (impôts, sécurité…)
  - Nord de l'agglomération
- Lutter contre les déserts médicaux
  - avec amélioration de l'offre médicale sur le territoire
  - Nord de l'agglomération
- Protéger et redéployer les services publics sur le territoire
  - avec des services de proximité
  - Nord de l'agglomération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe

Les réservoirs d'idées issus de l'enquête en ligne auprès des habitants de l'agglomération, et mis à disposition des participants pour les ateliers

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRA

SCoT
PLUi

Concertation

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

RÉSERVOIR D'IDÉES

Pérenniser les ressources naturelles (392 contributions) 2
Gestion de la ressource en eau (100 contributions) 2
Développement de la trame verte et bleue (76 contributions) 2
Préservation des espaces naturels (54 contributions) 3
Lutte contre les pollutions (39 contributions) 3
Maîtrise de l'urbanisation (37 contributions) 3
Recyclage et Compostage (21 contributions) 4
Sensibilisation et implication des citoyens (65 contributions) 4

Lutter contre le changement climatique (345 contributions) 5
Préparer la sobriété énergétique (80) 5
Réduire l'artificialisation des sols (78) 5
Production d'ENR (68) 5
Développer des alternatives à la voiture (67) 6
Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52) 6

Renforcer l'emploi et l'attractivité économique (308 contributions) 7
Installation / Création d'entreprises (83 contributions) 7
Soutien et accompagnement des entreprises locales (80 contributions) 7
Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions) 8
Amélioration de l'attractivité du territoire (48 contributions) 8
Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions) 9

Produire et consommer plus localement (404 contributions) 10
Évolution des pratiques agricoles (129 contributions) 10
Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104) 10
Préserver les terres agricoles (48) 11
Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40) 11
Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale - 83 11

Pouvoir mieux se loger (342 contributions) 13
Lutter contre l'étalement urbain (80) 13
Rénovation (80) 13
Construction (56) 13
Accessibilité des logements (41) 14
Habitats écologiques (38) 14
Logements vacants (25) 14
Logements sociaux (22) 14

Mettre en valeur notre patrimoine (339 contributions) 15
Patrimoine bâti/historique (105) 15
Patrimoine naturel (93) 15
Aménagement, valorisation touristique (56) 16
Patrimoine culturel (20) 16
Information, communication, financement autour du patrimoine (65) 16

Améliorer les déplacements (464 contributions) 17
Transports en commun (172) 17
Modes actifs (132) 17
Infrastructures routières (75) 18
Réduction des déplacements voiture (33) 19
Mobilité décarbonée (30) 19
Covoiturage et autopartage (22) 19

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien (280 contributions) 20
Accessibilité et proximité des services (157) 20
Proposer un développement équilibré du territoire (76) 20
Accessibilité des professionnels de santé (29) 21
Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18) 21

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SOUS-GROUPE 1

PERENNISER LES RESSOURCES NATURELLES (392 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Gestion de la ressource en eau (100 contributions)

Créer des réserves d'eau (26 contributions) : Créer des retenues d'eau / des réserves collinaires (15) ; Retenues d'eau pour l'irrigation (7) ; constituer des réserves d'eau de pluie : publics (collectivités) et privés (agriculteurs, particuliers) ; penser à de nouveaux moyens de récupération d'eau pour les zones vertes avoisinantes (1) ; équiper les lieux publics de gouttières et récupérateurs d'eau (1) ; créer des points d'eau contre la canicule (1) ; des réserves d'eau par eau de pluie ou eau usée après traitement (1) ; construire des puits (1)		A étudier avec le service Eau et Assainissement de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'infrastructures suivant ces besoins*
Favoriser la récupération des eaux pluviales (22 contributions) : Distribuer ou aider à l'achat de récupérateurs d'eaux de pluie pour les particuliers (9) ; Inciter à la récupération d'eau de pluie (5) ; Installer des récupérateurs d'eaux de pluie dans les espaces et les bâtiments publics (3) ; Systématiser / imposer les récupérateurs d'eau dans toutes les constructions nouvelles (2)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des eaux*
Économiser l'eau potable (17 contributions) : Lutter contre le gaspillage de l'eau (3) ; Limiter au maximum l'usage de l'eau pour les piscine privées (7) en limitant leur construction (4), en restreignant leur remplissage (2), en les taxant plus lourdement (1), en encourageant leur mutualisation lorsqu'elles existent (1) ; moins de piscines individuelles (1) Réduire l'utilisation d'eau potable pour les usages qui ne le nécessitent pas (2) ; développer les toilettes sèches (1) Éviter les entreprises et activités gourmandes en eau (1) ; Proposer des achats groupés d'équipements pour réduire les consommations d'eau potable (1) ; Interdire le pompage en nappe phréatique pour les particuliers (1) ; interdiction de pose de baignoires dans les constructions neuves ou les rénovations de bâtiments anciens (1)		A étudier avec le service Eau et Assainissement de la CAGG
Améliorer la gestion de l'eau (14 contributions) : Mettre en place des régies publiques pour gérer l'approvisionnement et le recyclage de l'eau (4) Améliorer / rénover les réseaux de distribution de l'eau pour réduire les déperditions (3) ; Urgence sur le réseau d'assainissement de la commune de Couffouleux, vétuste et inadapté à l'urbanisation grandissante du secteur (1) Créer un parlement de l'eau pour gère l'utilisation équitable pour tous (1) ; Gestion collective de l'eau (gestion des bassines) (1) ; Définir à l'échelle intercommunale un pacte de sauvegarde de l'eau, qui engage tous les acteurs (1) Maximiser la répartition de point d'eau sur les terres agricoles (1) Au niveau national : arrêter la privatisation des ressources en eau et arrêter les subventions aux gros propriétaires pour la captation des eaux de surface et profondes à leurs seuls profits (1) Soutenir l'étiage des cours d'eau (exemple le Tescou) (1)		A étudier avec le service Eau et Assainissement de la CAGG
Mettre en place des actions de sensibilisation (8 contributions) : Faire des campagnes de communication / d'information / d'explication auprès de la population (4) et du milieu agricole (1) Mettre en place un système de tarification aidant à la prise de conscience et à la réduction des consommations (6) : tarification progressive (5), par exemple part gratuite pour tous puis payant au-delà de 50m3 par habitant et plus chère au-delà de 100 m3 (1), augmentation du tarif pour les exploitations agricoles (1)		A étudier avec le service Communication et Eau et Assainissement de la CAGG
Recycler les eaux usées (6 contributions) : Favoriser le recyclage des eaux grises pour l'arrosage (1) voire traitement pour les rendre propres à la consommation (1) ; Développement les constructions avec recyclage des eaux grises (1)	F.B.I	*>> Vigilance : alimentation en eau liée à des enjeux sanitaires et soumis à des règlementations précises.*
Permettre l'infiltration de l'eau (5 contributions) : Promouvoir la non-imperméabilisation des sols : matériaux perméables pour les nouvelles constructions (1), méthodes alternatives avec de la végétalisation (1) ; Désimperméabiliser / déminéraliser (3) notamment les places et les rues (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des eaux*
Améliorer l'assainissement (2) Aide à l'assainissement non collectif (1) / Tout à l'égout dans zones pavillonnaires (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des eaux*

Développement de la trame verte et bleue (76 contributions)

Planter des arbres et des haies (32 contributions) : Planter des arbres (15) et des haies (20) partout où c'est possible, notamment dans les lotissements qui se créent (1), dans les écoles, lieux de vie, centres-villes, esplanades, jardins publics (1) ; programme de haie financée (1) ; Notamment en bord de route (3) et de terrain (2) ; créer des bois / haies de bocages sur les chemins de randonnée Reboiser massivement le territoire / créer des forêts (7) ; Créer une forêt primaire (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagements paysagers*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Autour des parcelles agricoles (1), plantation de fruitiers en zones urbaines (1), plantation de haies champêtres le long des chemins publics (1)		
Reboisement et gestion du patrimoine forestier (30) : Reboisement par plantation d'arbres et bosquets (15), agroforesterie (4) entretien des fossés (2), planter des essences anciennes (2), protection des zones humides (3) ; plantation d'essences résistances aux chaleurs type pins parasols (2), gestion durable des forêts (1) ; créer des espaces de non-intervention humaine (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagements paysagers*
Créer / renforcer des corridors écologiques (8 contributions) : Développer/renforcer les trames vertes et bleues, les continuités écologiques ; installer des couloirs ininterrompus de verdure sauvage pour faciliter les migrations de la faune ; pérenniser mais surtout recréer ; Créer des zones de biodiversité ; Créer des réserves naturelles proche des retenues d'eau		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagements paysagers*
Inciter les particuliers à contribuer à la trame verte (6 contributions) : Obliger/inciter les propriétaires à planter des arbres adaptés au climat (2) ; une charte du jardin pour les propriétaires de maisons individuelles ; encouragements fiscaux pour la création de jardins et bois en ville - Informer sur l'utilisation des plants sauvages		*>> Possibilités d'orienter en termes d'aménagements paysagers et de choix d'essences végétales locales*
Préservation des espaces naturels (54 contributions)		
Créer des zones protégées / inconstructibles (26 contributions) : Préserver les zones humides (9), les zones boisées et forestières (6), les terres agricoles (1) ; Mettre sous cloche certains cours d'eau et forêts ; Garder des zones où la nature pourrait reprendre ses droits ; Sanctuariser certains espaces naturels (berges du Tarn, forêt de Sivens...) ; Interdire l'exploitation ou le remplacement des vieilles forêts Créer ou étendre les zones protégées (5), des espaces de nature en ville inconstructibles, à maintenir (1), certaines gravières en zone protégée nature (1), un parc naturel (1), des zones de non défrichements, avec panneaux explicatifs et suivis par des naturalistes (1) Agir sur le PLUi en transformant des zones AU, Na, Nh, Ub en A, Ap, N, Nd (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des espaces naturels*
Préserver les éléments naturels existants (14 contributions) : Préserver les espaces naturels, zones naturelles, zones humides existantes (5) ; réguler / interdire l'abattage d'arbre (4), sanctuariser l'arbre et le sol vivant (1) ; Conserver des espaces de "tranquillité" pour la faune et la flore (1) ; Protéger les haies existantes (1) ; interdire le déboisement (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des espaces naturels*
Entretenir les espaces naturels (8 contributions) : Entretenir les chemins (3), nettoyer et entretenir les cours d'eau et les berges de rivières (5)		
Interdire / limiter la chasse (6 contributions) : Dont interdire la chasse sous toutes ses formes (2), une journée sans chasseur le week-end pour pouvoir se promener et profiter aussi de la nature (1) ; Créer des zones sans chasse surtout le weekend (1) ; limiter la chasse à quelques jours par semaine (1)		
Lutte contre les pollutions (39 contributions)		
Réduire les pollutions en général (17 contributions) : Arrêter les pollutions (8) ; Nettoyer la nature (2) ; supprimer insecticides et autres produits chimiques en vente (1) ; sanctionner / interdire les activités nocives à l'environnement (2), les taxer fortement si elles sont déjà là (1) ; proscrire l'épandage des boues d'épuration (1) ; Contribuer à la fin des rejets directs dans les cours d'eau (1) ; Identifier les lieux de pollution/dégradation du milieu naturel et trouver une "solution" (1)		
Réduire l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires (17 contributions) : Limiter très fortement voire supprimer les désherbants chimiques, pesticides et produits phytosanitaires (2), en particulier à proximité des habitations (2) sanctionner les abus (4), arrêter les produits chimiques sur les vignes (1) Définition de zones sans pesticides (2), de zones de protection autour des cours d'eau (1), Protéger les zones de captage d'eau (1)		
Lutter contre les pollutions lumineuses, sonores et électromagnétiques (5 contributions) : Réduire la pollution lumineuse (2) ; lutter contre les nuisances sonores (2) ; Arrêter de déployer des antennes relais à proximité des habitations (1)		
Maîtrise de l'urbanisation (37 contributions)		
Lutter contre l'étalement urbain (15 contributions) : Limiter l'étalement urbain (8) ; éviter l'artificialisation des sols (6) ; concentrer l'urbanisation dans les zones déjà construites (1) ; créer un moratoire sur les nouvelles constructions ; arrêter la construction de nouvelles zones commerciales (1)		
Favoriser les sols perméables (13 contributions) :		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Arrêter de bétonner / d'artificialiser les sols (5) ; désimperméabiliser les sols déjà bétonnés (4) ; réglementer pour limiter l'imperméabilisation (3) et notamment les emprises au sol des bâtiments ; Ne pas faire d'hyper-centre-ville, ni de centre-ville supérieur à 1500 habitants et organiser des îlots d'habitations de 1000m2 par maison minimum et de 12 foyers par ilot repartie sur le territoire communale et végétalisation arboricole des abords de routes (1)		
Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation (9 contributions) : Préserver les espaces naturels, les abords de rivières (2) ; Sanctuariser de larges zones pour éviter des constructions en pleine nature, loin de tout (1) ; cesser d'inciter les propriétaires à construire sur les espaces verts (1) Reboiser et favoriser les projets respectueux de la nature, construction locale ou très proche, remettre en avant les techniques anciennes en alliance avec les nouvelles technologies moins énergivores (1)		
Recyclage et Compostage (21 contributions)		
Encourager le recyclage et la réutilisation (14 contributions) : Faire un centre gratuit de dépôt et ou d'échange d'objets pour alléger les déchèteries intelligemment et rendre service aux personnes dans le besoin (1) ; installer un magasin de récup à côté des déchetteries (1) ; favoriser la réutilisation en repensant le fonctionnement des déchèteries (1) ; éduquer / informer sur le recyclage et l'économie circulaire (1) Arrêter le gaspillage (5), encourager le recyclage (2) ; démarche zéro déchet et des « 5 R » à l'échelle du territoire (1) Repenser la gestion des déchets (1), distribution des containers jaunes pour le papier plutôt que les caisses (1)		A étudier avec le service Communication et Déchets de la CAGG
Développer le compostage des déchets organiques et des déchets verts (7 contributions) : Distribution / aide à l'acquisition de composteurs (2) ; permettre le développement des toilettes sèches (2) avec l'installation de zones déidées au compostage organique (1) ou la mise en place d'un ramassage des matières fermentescibles en lien avec le projet de biométhaniseur de Trifyl (1) ; Compost collectif de quartier (1)		A étudier avec le service Déchets de la CAGG
Sensibilisation et implication des citoyens (65 contributions)		
Communiquer et sensibiliser (44 contributions) : Mener des campagnes de sensibilisation (15) auprès des citoyens, des particuliers et des professionnels… dont campagnes d'informations sur la nécessité de modifier les habitudes de surconsommation (1) ; exemplarité des collectivités sur la mise en place d'actions ; communication didactique pour inciter à la sobriété énergétique, au tri des déchets, au recyclage et à l'économie, à la préservation des ressources naturelles, aux économies d'eau… Actions d'éducation des citoyens (13), et en particulier des plus jeunes (9) à travers des actions avec les scolaires, ou encore la mise en place de brigades écolos dans les écoles pour dépolluer le bord des rivières, les rues, les parcs… à chaque veille de vacances par exemple (1) Mise en œuvre d'événements et d'animation (7) : par exemple animations lors de la semaine de l'eau (1), salon de la biodiversité (1), cessions "transmission des savoirs" au cours desquelles il serait possible d'apprendre à irriguer son potager à la manière des anciens ou créer un potager (1) … Améliorer la connaissance sur les ressources naturelles et la communiquer (5) : par exemple dresser et publier un état des lieux (1), participer à l'Atlas de la biodiversité communale) en lien avec les associations Tarnaises (LPO etc) (1)		A étudier avec le service Communication de la CAGG
Impliquer les citoyens et mener des actions collectives (12 contributions) : Responsabiliser les citoyens ; recenser et valoriser les initiatives ; Impliquer l'ensemble de la population (particulier, agriculteurs, viticulteurs, entreprises) ; Créer une convention citoyenne locale ; impliquer et donner voix aux habitants dans les décisions concernant les régies de traitement des eaux et ressources naturelles (scic, collèges d'habitants avec quorum de voix minimal...) ; Organiser des nettoyages participatifs et citoyens pour impliquer tout le monde		A étudier avec le service Communication de la CAGG
Lutter contre le gaspillage (6 contributions) : Éviter le gaspillage (5) notamment dans les établissements publics (1)		
Changer de modèle (5 contributions) : Ne pas produire à outrance, avoir du bon sens, revenir aux fondamentaux, économiser les ressources, définir le bien commun, veiller à une meilleure protection de l'environnement		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SOUS-GROUPE 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (345 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Préparer la sobriété énergétique (80)		
Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics (32) : Encourager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments particuliers. (17) ; rénover bâtiments publics (5) ; Plan pour la rénovation des écoles souvent des passoires thermiques (5) ; Faire un libellé "maison tarnaise" qui respecterait des critères écologiques (puit canadien, pas de clim, isolation biosourcée...) avec des avantages fiscaux (1) ; Obligation d'utiliser des matériaux isolants pour la construction (chaux, chanvre, bois...), végétaliser les bâtiments. ; Imposer constructions autonomes (1) ; imposer matériaux biosourcés (1) ;		
Créer une trame noire / Extinction des éclairages (29) : Stopper l'éclairage public (15) ; Couper l'éclairage public la nuit, par exemple de 22h à 5h ou de 23h à 6h (4) ; LED ou panneaux solaires (3) ; interdire panneaux lumineux (4)		
Mettre en place des actions d'économies d'énergie (9 contributions) : Mettre en place des actions fortes, voire des mesures contraignantes en faveur de la sobriété énergétique (4) ; Proposer une évaluation et un accompagnement pour réduire les consommations dans les bâtiments publics (1) et pour les particuliers et les professionnels privés (1) Limiter la climatisation (2), voire interdire les abus dans les commerces (1) Réflexion sur les réseaux d'énergie (1)		
Confort d'été et protection contre les canicules (7) face au changement climatique : Dont végétaliser les zones urbaines pour lutter contre la canicule (2) Créer un environnement calme et agréable/ privilégier la qualité de vie Revégétaliser les zones urbaines, en prévision des prochaines décennies qui s'annoncent caniculaires et intenables pour les habitants. / Favoriser la pause de glycines pour protéger les murs du soleil torride (1) Ouverture gratuite de points de baignade – base de loisirs publique en cas de canicule (1) Obligation de la climatisation dans les écoles (1)		*>> Vigilance : impossible de rentrer autant dans le détail sur les types d'essences dans le SCoT et le PLUi* *>> L'ouverture des points de baignade et la climatisation dans les écoles ne relèvent pas du SCoT et du PLUi*
Concilier les règles d'urbanisme conformément avec le Plan Climat (3)		
Réduire l'artificialisation des sols (78)		
Végétalisation des centres villes et villages (60) : Désimperméabiliser les sols (19) ; planter des arbres adéquats en ville (10) ; végétalisation des cours d'écoles (3) ; végétaliser les murs et les toits (3) ; pas de surfaces sombres en ville (1) ; plan de soutien à la renaturation urbaine (1) ; interdire le béton et le bitume (8) ; ralentir l'étalement urbain (3) ; réutiliser l'existant (3) ; limiter la création de copropriétés à 12 foyers afin de maintenir de la solidarité entre les foyers (1) … Végétaliser les villes par tous les moyens, notamment : plantations d'arbres (4), jardins potagers (1), toitures végétales (1), végétalisation des espaces publics (1), préservation d'espaces sauvages (1),		
Création d'espaces verts et jardins publics (18) : Nettoyage des friches industrielles et destruction de zones bétonnées pour en faire des ilots de verdure (3) ; création de mini forêts avec essences locales (2) ; transformer les parkings en espaces verts (1) ; favoriser développement de jardins partagés ou potagers personnels ou partagés (3) ; création de coulées vertes (1) Plus d'espaces verts publics (3) ; Créer plus de jardins collectifs ; Créer des zones de biodiversité		
Production d'ENR (68)		
Favoriser la production d'ENR tous confondus (22) : Développer la production d'énergies renouvelables locales, adaptées au territoire (2) ; Production d'ENR au niveau local, réduire l'énergie importée (4) ; viser + 70% de production d'ENR sur le territoire (1) ; Axer prioritairement sur l'autonomie du territoire (alimentation, eau…) Encourager les économies d'énergie et la production locale d'énergie selon les principes de l'économie circulaire (cf. Tryfil et sa production de biogaz, d'électricité et d'hydrogène) (1) ; favoriser l'autoproduction sur bâtiments publics et privés ; revoir la réglementation sur les bâtiments classés (1)		
Développer le photovoltaïque (27) : Faciliter le développement de l'énergie solaire (3) ; PV sur grands bâtiments logistiques (1), PV en ombrières (3), PV sur les bâtiments publics (3), imposer du PV en toiture pour les bâtiments d'activité en zones d'activités (1), imposer du PV en toiture pour les résidences secondaires (1), imposer petits panneaux solaires pour petites toitures (1), agrophotovoltaïque (1) ; négocier avec les ABF (1) ; PV sur des surfaces déjà imperméabilisées (zones industrielles, toitures, parkings) (1)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Développer l'éolien (14) : Mais de manière maîtrisée : Interdire les éoliennes (5) ou a minima les projets éoliens industriels et non concertés (3) (Imposer le débat public en amont des projets éoliens)		
Développer le biogaz et la méthanisation (2)		
Arrêter (2) / entretenir (1) les centrales nucléaires		*>> Concerner par les politiques nationales et non communautaires*
Développer des alternatives à la voiture (67)		
Développer les transports en commun (28) : Politique de transports en commun (22) ; revoir la fréquence et desserte (2) ; encourager le covoiturage – aire et plateforme - (3) ; encourager le bla bla car local (1)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG
Favoriser l'utilisation des modes doux de déplacements (17) : Développement de pistes cyclables sécurisées (6) ; mise à disposition de vélos électriques (1)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG *(mais leviers d'actions dans le SCoT et le PLUi)*
Réduire l'espace accordé à la voiture en ville (16) : Réduire les distances de déplacements (4) ; encourager l'adoption de moyen alternatifs pour se déplacer (3) ; limiter les transports par camion (1) ; encourager la ville courte distance (1)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG *(mais leviers d'actions dans le SCoT et le PLUi)*
Renforcer l'offre ferroviaire (3) : Train et mini bus en zone rurale (1) ; Augmenter la plage horaire des trains plus tard le soir (1)		*A faire remonter à la Région en charge des infrastructures ferroviaires du territoire*
Encourager l'utilisation de véhicules électriques (3)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG
Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52)		
Sensibilisation des citoyens et élus (17) Avoir une vraie animation du PCAET ... Tarn et Dadou organisait tous les 2 ans une journée de rencontres, de conférences sur des thèmes liés au PCAET. Cela se fait pour le Pays Albigeois et Bastides .... ; Mettre en place des Fresques du Climat dans toutes les mairies (1) ; Sensibiliser les habitants aux économies eau/énergie/déchets/consommation (2) ; Éducation des jeunes (2) ; des adultes (1) ; des ainés (1) ; des familles (1) ; Éduquer la population à la sobriété énergétique, écologique et à la préservation de l'environnement (5) ; Informer davantage sur le recyclage (1) ; Encourager les initiatives associatives. Salon, découverte avec les enfants…. (1) **Poursuivre politique de transition (13)** Préparer les infrastructures, les populations, les habitations, les services aux impactés les plus extrêmes qui vont découler du réchauffement. (1) ; Hors sujet au niveau du territoire de Cté d'Agglo ? (2) ; Penser écologie avant chaque action (10) **Changement de pratiques individuelles (8)** Accompagner les citoyens dans des changements d'habitudes (1) ; contraindre les copropriétés à placer des détecteurs de mouvement pour ne pas laisser les lumières allumées (1) ; limiter utilisation climatisation ; supprimer le chauffage dans les locaux de l'agglomération de commune Gaillac-Graulhet Éteindre la télé ; Sensibiliser et éduquer la population à la réduction de la consommation de viandes. Véritable levier pour réduire notre impact carbone (1) ; La mise en place d'initiatives qui permettent de consommer autrement (1) **Aides financières (6)** Coup de pouce supplémentaire sur les améliorations dans le logement en bloquant l'augmentation du foncier (1) ; Aides à l'installation des panneaux solaires ; Peut-être un crédit d'impôt accordé aux citoyens qui participeront à installation panneaux solaires ; faciliter les diagnostics et travaux ; incitatif sur le prix du ramassage ; Aide à l'achat de véhicules électriques **Participation citoyenne (3)** Convention citoyenne locale ; Concertation avec les habitants s'avère nécessaire ; Associer en priorité les associations environnementales et sociales qui ont déjà toutes les connaissances et les actions à mener **Imposer plus de normes aux entreprises (3) :** Taxer les gros pollueurs (1) ; Bannir emballages des aliments (1) **Abattre le capitalisme (1) ; Développer des écoles de la transition avec les métiers de demain : professionnel de l'isolation thermique, chauffeur réseau transport en commun, agriculteurs de restauration collective (1)**		A étudier en particulier avec le service Communication / Climat de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 2

RENFORCER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE (308 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Installation / Création d'entreprises (83 contributions)

Attirer des entreprises sur le territoire (45 contributions) : Privilégier l'installation dans les villes moyennes (1) ou bénéficiant déjà d'infrastructures (1) ; des nouveaux commerces de type vêtements, chaussures, cordonniers, pressing, ... (1) Mettre en avant les engagements écologiques (2), en privilégiant les entreprises « vertes » (7) et/ou éco-responsables, ayant peu d'impact sur l'environnement (3) Privilégier les activités sur des secteurs porteurs, à forte valeur ajoutée, pérennes et créatrices d'emploi de qualité et si possible de proximité (8) ; en privilégiant les entreprises tertiaires plutôt qu'industrielles ou logistiques (2) ; en avantageant les entreprises à taille humaine (2) et servant l'intérêt général (1) Inciter l'installation d'artisans (5) ou de groupements d'artisans (1) Aider les activités agricoles à s'implanter et à se maintenir sur le territoire (6), en particulier les agriculteurs bio (1), les petites fermes et les installations de proximité (2), en développant l'emploi agricole (2), en aidant à développer les filières courtes (1) ou à intégrer la production d'énergies renouvelables type photovoltaïque (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Réduire les coûts / les contraintes pour l'installation et la création d'entreprises (23 contributions) : Réduire les impôts / taxes / charges pesant sur les entreprises (10), à minima pour l'installation et le démarrage de l'activité (2), ou moyennant des engagements (2) ; proposer des avantages fiscaux aux petites et moyennes entreprises (3), par exemple l'exonération de la CFE (1) Simplifier les procédures administratives pour l'installation (6) Proposer des avantages sur le prix des locaux ou des terrains (3), en particulier pour les entreprises qui polluent peu (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Proposer des aides (financières) à l'installation (15 contributions) : Des aides et incitations financières mais aussi de l'accompagnement, en particulier auprès des petites et très petites entreprises (3), les associations, artisans (1) et petits commerçants (2) Conditionner ces aides à un calcul du retour sur investissement (1) ou une contrepartie en termes d'emploi (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG

Soutien et accompagnement des entreprises locales (80 contributions)

Offrir des outils et/ou des dispositifs d'accompagnement (28 contributions) : Faciliter et accompagner la création et l'implantation d'entreprises (8), en aidant notamment à la réalisation d'études de marché (2), en mettant à dispositions des outils et supports informatiques (1) ; un référent créateur d'entreprise (1), des formations et du suivi (1) ; un guichet unique entreprenariat (1), construire des logiques avec communes et CCI (1) Apporter une aide en particulier aux petites, moyennes et très petites entreprises (7) et aux artisans (2) ; ne pas aider les projets éphémères (1) Un accompagnement et un conseil pour le développement des entreprises (3) ; soutien de la base de loisirs d'Aiguelèze (1) ; mise à disposition d'un comptable, d'un spécialiste fiscal, d'un assureur (1) ; Aider les entreprises à produire des énergies renouvelables pour baisser leur factures (1) Parrainage d'entreprise par des entreprises (1) Favoriser les nouveaux métiers (1) Prendre des participations dans chaque entreprise aidée (1) Redonner aux jeunes le gout du risque pour la gestion d'une entreprise et l'amour du travail (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Favoriser l'emploi / l'embauche locale (29 contributions) : Aider les entreprises à embaucher localement (10) ; recensement des besoins en termes d'emploi et de compétences disponibles sur le territoire (2) ; aides au recrutement local et à l'embauche (2), job-dating sur le territoire (2) ; priorité aux embauches locales lors des nouvelles installations (1), avec incitations financières (1) Développement de formations sur le territoire (8), adaptées, accessibles à tous, en lien avec les activités existantes et les potentiels de développement sur le territoire ; Proposer un choix de découverte sur les principaux métiers de la région aux jeunes (1) ; diversifier l'emploi local basé en grande partie sur la construction (1), développer la formation sur les métiers de demain (1) et sur les secteurs en développement, notamment énergies renouvelables (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour les embauches* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Renforcer les actions publiques pour l'emploi (5) : valoriser et renforcer les actions de la mission locale (2), dispositif 0 chômeur, demander à l'État d'investir en personnel Pole emploi, une véritable ANPE efficace Trouver une solution à la problématique des emplois de services trop mal rémunérés (1), augmenter les salaires (1)		
Valoriser / protéger les activités économiques existantes (23 contributions) : S'appuyer sur le tissu économique local existant et le valoriser (13) ; soutenir les filières, l'artisanat et les savoir-faire locaux (3), par exemple le matériau terre pour le bâtiment (1) et la production agricole locale (1), soutenir les petites entreprises de transformation locale (1) ; créer un annuaire ou un réseau d'entreprises locales (2) ; Reprendre les activités de le verrerie ouvrière d'Albi (1) ; protéger les commerces de centre villes et villages et les marchés de plein air, les magasins de producteurs (1) ; l'aménagement de la rivière pour permettre aux loueurs de canoës-kayaks de s'installer (1) Favoriser les entreprises locales dans les appels d'offre (3) Favoriser / inciter à la consommation locale (7) ; aider les entreprises locales (commerces, services, artisans) à se faire connaître (3), favoriser les circuits courts (2) et la relocalisation de la production industrielle, créer monnaie locale (5) au niveau de l'agglo (3) ; pourquoi pas une sorte de "fidélisation " des clients où l'agglo consentirait une remise au bout de x achats chez tel ou tel artisan (1)		
Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions)		
Répartir de manière qualitative et équilibrée les activités sur le territoire (23 contributions) : Répartir les zones d'activités sur le territoire (5), plutôt autour des villes (2) ou des centralités existantes (1), en veillant à un développement homogène (1) et à ne pas créer une seule centralité génératrice de déplacements (1) Favoriser l'installation ou la réinstallation des activités dans les centres-villes (8), au plus près du piéton (1) ; soutenir en particulier les commerces en centre-ville (4) Limiter voire éviter la construction de nouvelles zones commerciales (6) et de grandes surfaces accessibles uniquement en voiture (2) ; Favoriser la création de zones mixtes habitat et activités (2) plutôt que de séparer ces fonctions Avoir une politique foncière (3) en recensant le foncier disponible et en identifiant le potentiel local ;		
Créer / requalifier des zones d'activités (19 contributions) : Créer de nouvelles zones d'activités (9) ; des zones industrielles ou artisanales à proximité de l'autoroute ou de la voie ferrée (2) ; des petites zones d'activités plus locales (2) par exemple sur Cahuzac, Briatexte, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Salvagnac ; Envisager une vraie et grande zone vers Gaillac, à la sortie de Graulhet et l'autoroute, dédiée au fret, et idem pour la sortie vers Briatexte (1) ; envisager une zone artisanale au Pas de Peyrole (1) Requalifier et densifier les zones d'activités existantes (4) ; développer en particulier les zones d'activité industrielles de Gaillac, Graulhet, Montans, Couffouleux et Lagrave (1) Arrêter le développement de la zone de Piquerouge qui est saturée, déplacer le collège bâti à cet endroit (1) Viabiliser / aménager les zones dont les collectivités (agglomération ou communes) sont propriétaires comme à Briatexte (2) Proposer la gratuité des zones d'activité pour les nouvelles entreprises (1) Créer des zones d'activités innovantes avec de la mutualisation de service/ personnel/ locaux/ parkings (1)		
Réinvestir les friches / les locaux vacants (11 contributions) : Reconquérir les friches (6), notamment industrielles (3), pour proposer du foncier intéressant aux entreprises ; utiliser les friches ou les locaux vides pour les mettre à disposition à des prix bas (2) ; rénover d'anciens entrepôts plutôt que de construire de nouvelles infrastructures (1) Agir sur les locaux commerciaux vacants (3) en taxant les propriétaires (1) et en incitant à l'installation d'artisans ou de nouveaux commerçants (1)		
Mettre à disposition des locaux professionnels (10 contributions) : Mettre à disposition / remettre en état des locaux détenus par les collectivités (3) pour les entreprises locales ; rendre ce principe obligatoire pour les communes en prévoyant une rétribution : 10% des bénéfices jusqu'à un plafond n'excédant pas le coût réel de la location (1) Sauvegarder les locaux commerciaux en centre-ville (3) grâce au droit de préemption lors des ventes pour éviter qu'ils ne soient transformés en logements (2) Faciliter l'accès aux locaux commerciaux ou d'activités avec des loyers modérés pour les petites et jeunes entreprises (3)		
Amélioration de l'attractivité du territoire (48 contributions)		
Améliorer les services et la qualité de vie du territoire pour le rendre plus attractif (22 contributions) : Attirer les entreprises et les salariés en créant un environnement favorable proposant des services publics de qualité (5), des transports (4), des services culturels (3), des services de santé (3) ; améliorer l'accès aux logements (2), aux écoles (2), aux services liés à l'enfance et aux familles en général (3)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Développer des commerces du quotidien (2) pour attirer les PME (1) Développer des services aux entreprises (5) et notamment de la restauration itinérante sur les zones d'activités (3) Attirer les touristes en améliorant l'esthétique des centre-ville (1)		
Améliorer les moyens de communication (17 contributions) : Améliorer l'état et l'entretien des infrastructures routières (7) et des réseaux (1) pour inciter à l'installation d'entreprises ; Offrir un bon niveau de services pour les transports en commun – train et bus (2), les modes de déplacement propres (1) et le covoiturage (1) Améliorer la desserte numérique (6) notamment avec le déploiement de la fibre (3), mais aussi la 4G et la 5G (2)		
Promouvoir le territoire (9 contributions) : Améliorer l'image et mettre en avant la qualité du territoire (5), communiquer en dehors du territoire (2) ; mettre en avant la proximité de Toulouse (1) ; labelliser l'agglo "écoresponsable" (1)		A étudier avec le service Communication / Attractivité de la CAGG
Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions)		
Proposer des équipements / espaces / services partagés (10 contributions) : Créer des espaces et bâtiments partagés / mutualisés (4) : maisons communes (1), zones d'activités innovantes avec de la mutualisation de service/personnel/locaux/parkings (1), Mutualiser au maximum les fonctions supports (1), espaces de travail collectifs (1) Permettre l'accès à des équipement partagés (1), encourager la mutualisation des moyens en créant des infrastructures qui permettent de stocker des outils / machines / services mutualisables (accueil, gardiennage, informatique) (1) Proposer des services partagés pour attirer et fixer les entreprises (1), des emplois partagés entre entreprises (1), des rencontres interprofessionnelles pour une mutualisation des services et des idées (1)		
Créer / développer des pépinières (8 contributions) : Développer des pépinières d'entreprises et d'emplois (8) / incubateurs (1)		
Développer les tiers lieux et le coworking (7 contributions) : Des tiers lieux avec différentes activités (4), des espaces de coworking pour le tertiaire ou pour faciliter le télétravail (3)		
Développer / favoriser le télétravail (6 contributions) : Créer des espaces facilitant le télétravail (espaces communs, coworking) (2)		
Promouvoir les activités coopératives et d'économie circulaire (3 contributions) : Favoriser l'installation d'entreprises de type coopératives contribuant à une économie circulaire locale.	F.B.I	*>>> Vigilance : impossible de rentrer autant dans le détail sur le type d'activités souhaitées sur le territoire via le SCoT et le PLUi*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SOUS-GROUPE 2

PRODUIRE ET CONSOMMER PLUS LOCALEMENT (404 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Évolution des pratiques agricoles (129 contributions)		
Changer de modèle agricole / réduire l'agriculture intensive (33 contributions) : Freiner / encadrer / arrêter l'agriculture intensive, ayant trop d'impacts en termes de consommation d'eau et de pollutions (6) ; stopper les cultures visant à nourrir les élevages intensifs ; arrêter les monocultures sur le territoire (10) Donner la priorité aux exploitations s'engageant dans des cultures nécessaires à la consommation, ayant moins d'impacts écologiques ; diversifier les plantations ; prioriser les petites exploitations paysannes ; encourager par des aides renforces en direction des agriculteurs la plantation de végétaux résistant aux fortes chaleurs et ne nécessitant que peu d'arrosage (ex du sorgo) Limiter / arrêter les cultures très consommatrices d'eau (ex. maïs) (12), développer des cultures agricoles et maraîchères adaptées au climat (5)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Encourager la production bio et locale (42 contributions) : Maintien et développement des filières bio (10) ; soutien aux productions locales, à l'agriculture à petite échelle, familiale, naturelle, à taille humaine (4) ; Soutenir / Aider l'installation d'agriculteurs bio (11) : Travailler avec la SAFER à l'installation des jeunes en bio (1) ; proposer une pépinière de producteurs bio dans chaque bassin de vie de l'agglomération (comme l'Essor maraîcher) (1) Soutenir les projets de permaculture (4) Soutenir /Aider la reconversion des agriculteurs « conventionnels » (12) : devenir un territoire exemplaire sur le bio (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Encourager les pratiques agroécologiques (34 contributions) : Accompagner les changements de pratiques agricoles, plus respectueuses des sols et de l'environnement (7) ; Accompagner les agriculteurs pour la mise en place de pratiques plus durables, raisonnée, avec de moindres impacts sur les ressources (6) ; formation à la culture biologique et à la permaculture (2) ; une charte HQE agricole du territoire (1) Réduction des consommations d'eau : réduction drastique voire interdiction de l'arrosage des champs, en particulier du maïs (5), recyclage des eaux usées pour l'arrosage (1), culture d'espèces et variétés économes en eau (1), réduction des prélèvements dans les nappes phréatiques (1) Développement du maraîchage, de la permaculture et de l'agroforesterie (1), (re)plantation de haies bocagères (3) Interdiction des pratiques à fort impact : épandages, pesticides, labours profonds… ; Une réduction drastique de l'utilisation de pesticides (3) : une règlementation dure sur l'usage de pesticides (1) ; interdire la vente de produits nocifs (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Réserver des zones agricoles dédiées au maraichage (20) : diminuer les zones de grandes cultures et réserver les meilleures zones pour le maraîchage dans les documents d'urbanisme (3) ; maraîchage bio (4), projet maraicher et fruitier (1) ; projet de couveuse maraichère (1), coordonner tous les maraîchers (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104)		
Développer les circuits courts (36) Favoriser / encourager les circuits courts (15) ; soutenir le développement et l'installation de producteurs locaux (13) ; augmenter et diversifier l'offre locale (3) ; développer les circuits courts pour les établissements publics (1) ; Axer prioritairement sur l'autonomie du territoire (alimentation, eau…) ; soutenir le développement d'AMAP (3)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles diversifiées mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG
Développer des marchés de plein vent de producteurs (34) : favoriser les producteurs locaux sur les marchés (8) ; multiplier les créneaux de marchés de plein vent (1) **;** Développement de petits marchés bio de village (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Créer une logistique permettant aux agriculteurs de vendre localement (20) :		A étudier avec le service Economie de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Création de locaux pour leur permettre de vendre (6), Créer des lieux mutualisés pour les producteurs (5) ; regroupement en coopérative (1) ; une bourse aux produits locaux type Marché d'Intérêt National (1) ; une boutique virtuelle (1) ; drive de produits locaux dans les locaux municipaux (1)		
Créer des lieux de vente pour les producteurs locaux (11) : Des halles (4) : halle style ancienne (1) ; recycler les parkings pour y installer des halles (1) Des lieux mutualisés (5) : fédération – mutualisation d'agriculteurs locaux (2) ; regroupement en coopérative (1) ; une bourse aux produits locaux type Marché d'Intérêt National (1) ; une boutique virtuelle (1) Une grande surface de producteurs locaux (2)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement de lieux de vente mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Encourager la construction d'entreprises agro – alimentaire (3)	F.B.I	*>>> Vigilance : impossible de rentrer autant dans le détail sur le type d'activités souhaitées sur le territoire via le SCoT et le PLUi*
Préserver les terres agricoles (48)		
Préserver / protéger les terres agricoles (11) : réserver des terres agricoles pour la production alimentaire locale (2) ; revalorisation des cultures nécessaires et utiles localement (1) ; favoriser l'accès au foncier agricole (1) ; STOP à l'agrandissement agricole (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement / la préservation d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production*
Définir des zones franches agricoles (18) : rendre les sols bétonnées aux agriculteurs à prix bas avec engagement de production (6) ; arrêter et interdire la construction de grandes surfaces et de zones commerciales au profit des zones agricoles (5) ; sanctuariser les terres fertiles autour des villes pour en faire des réserves foncières communales pour produire localement (4) ; répartir le foncier pour installer les agriculteurs y compris les néo-ruraux (2) ; lutter contre l'accaparement des terres arables par des usages non agricoles (Les Brisses) (1)		
Privilégier l'installation de petites exploitations / à taille familiale (15) : favoriser les petites entreprises afin qu'elles se multiplient ; éviter les « fermes – usines » (1) ; aides aux entreprises locales à l'embauche, à l'accès à des terrains ou batiments moins chers, baisse des charges les premières années d'installation (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles diversifiées mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG
Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial au niveau de l'ensemble de l'agglomération Gaillac – Graulhet (3) : Réaliser un vrai Plan Alimentaire territorial avec une vraie concertation de la population, rapprocher producteurs et consommateurs (1) ;		>>Présence d'un Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération
Valoriser les installations d'irrigation (rivières) (1)		
Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40)		
Proposer des produits locaux dans les cantines scolaires et EPHAD (23) : obligation à que les écoles et les services de la collectivité locale s'approvisionnent auprès d'entreprises locales (5) ; ne pas s'adresser à Sodexo (1) ; proposer produits locaux aux personnes dans le besoin (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Proposer des produits bios dans les cantines scolaires et EPHAD (9) : obligation de s'approvisionner en bio (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Créer des cuisines centrales pour les établissements scolaires (4) : avec plats cuisinés sur place ; propositions de plats végétariens en cantine (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Créer un réseau de distribution de producteurs en lien avec les écoles (4) : régie municipale de producteurs alimentant les restaurations collectives (1) ; donner des débouchés aux producteurs locaux dans la restauration collective ; mettre en place des infrastructures de stockage, planification et matériels pour développer des cantines en transition (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale - 83		
Subventions / soutiens financiers des producteurs (11) Offrir plus d'aides aux producteurs locaux (6) ; Financer un vaste plan d'agriculture locale et bio (1) ; encouragement fiscal pour les créateurs (1) ; Subventionner des maraichers bios (2) ; Subventionner des AMAP ; épiceries vrac (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Organiser une filière de main d'œuvre agricole (1) **Accessibilité financière des produits locaux (12)** Créer système de fidélité pour consommation locale (1) Baisser les tarifs du produit local direct vente consommateurs (8) Faire en sorte que les produits soient abordables (1) Eviter la bureaucratie et des charges inégale et inutile (1)		
Proposer des logements de fonctions pour favoriser l'installation de maraîchers (1)	F.B.I	*>> Analyse de la nécessité de la présence d'un logement à proximité des exploitations agricoles faite par la DDT (service Agriculture) et la Chambre d'Agriculture.*
Informations / publicité / cartographie des producteurs présents sur le territoire (38) Publicité pour les producteurs locaux (15) ; Répertorier et diffuser localement les producteurs (8) ; Création d'un livret récapitulatif des produits locaux et des marchés (2) ; informer la population des produits locaux autour de chez soi (carte interactive) (2) Créer un site internet regroupant adresses producteurs locaux (3) ; Encourager les restaurateurs à indiquer sur leur menu que les produits sont locaux (c'est à dire de moins de 30 km par exemple...) (2) ; Présenter les entreprises locales installées depuis plus de 5 ans sur les magazines de chaque ville (1) ; publicité et/ou "catalogue" des producteurs local (1) Développer des labels existants (saveurs Tarn) et autres labels régionaux (3) ; Organisations de foires (2) Faire mieux connaître le drive fermier (1) Suggérer aux producteurs des Paniers-recettes : que cuisiner facile avec ces légumes ou fruits de saison (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Inciter les commerces et grandes surfaces à proposer des produits locaux (11) Inciter les grandes surfaces a acheter local ; taxer les produits étrangers ; taxer les grandes surfaces ; Inviter les grandes enseignes et petits commerçants à ne plus importer de produits étrangers. (1) Imposer aux grandes surfaces de l'agglomération un espace dédié avec un nombre minimal de références ; Inciter la grande distribution à intégrer les produits locaux dans leurs catalogues ; Inciter les supermarchés à acheter aux producteurs locaux à un juste prix ; inciter les commerces à mettre en avant les produits locaux (moins de 20km, moins de 50 km, moins de 100km, ... Imposer dans chaque magasin de grande distribution, sous forme de roulement, un stand d'un producteur local Acheter les produits de régions Imposer des % de produits locaux pour l'installation d'une boutique (1) **Boycotter les produits venant de loin (1)**		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Sensibiliser (4) Former les enfants et familles aux produits SAISONNIERS et locaux avec des foires d'automne, d'hiver, selon les saisons, avec des ateliers pédagogiques, Diffuser des listes de producteurs locaux et des lieux où acheter leurs produits Sensibiliser les habitants à la consommation locale Soutenir les associations ayant cet objectif Sensibiliser les habitants à la consommation locale Enseigner et favoriser la cuisine traditionnelle locale (1) Favoriser l'accès aux légumineuses à l'ensemble de la population (1) **Mettre à disposition des riverains : composteurs et poules pondeuses (1)** **Avoir un potager (1)**		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Interdire la publicité non locale, et utiliser les emplacements pour faire de la sensibilisation aux gestes écologiques (1) **Réimplanter activités "mondialisés" sur notre territoire (1)** **Étudier les capacités à produire (1)**		A étudier avec le service Economie de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

POUVOIR MIEUX SE LOGER (342 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG — F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Lutter contre l'étalement urbain (80)		
Arrêter l'étalement urbain (36) Pour préserver les ressources naturelles (1), réguler/limiter les nouvelles constructions (16), arrêter de surconstruire des logements (1),en rénovant les logements vides en ville ou autres bâtiments plutôt que construire (4), limiter les maisons individuelles (3), les lotissements (3), proposer un schéma alternatif à la maison individuelle (1), développer habitat collectif au détriment des pavillons individuels (2), maitriser l'extension du foncier (1), pas d'urbanisation rurale (4), un modèle urbain à revoir pour aller vers le ZAN (1), éviter développement démographique (1) ; Limiter le nombre de permis de construire maison individuelle (1)		
Centraliser les habitats dans les centres villes (10), proche des lieux de vie (1), terrains disponibles des centres villes		
Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole (10) Favoriser les rehausses (4), politique de réhabilitation des friches (1), changement de destination d'anciennes granges (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future pour limiter l'étalement et les discontinuités urbaines*
Éviter les lotissements (8), surtout éloignés des lieux de travail (1), et en pleine campagne (2), projet de lotissement à St Maurice Peyrole (1), extension de lotissements existants plutôt que de nouveaux lotissements (1)		
Réflexion globale sur les lieux de construction d'habitat et la façon d'aménager le territoire (7) Limiter l'urbanisation en campagne (2), construire dans les dents creuses (1), freiner l'habitat diffus (1), Requalification adaptée aux besoins d'avenir (1)		
Densifier les logements (5) : dont Augmenter le C.O.S (1), dans certaines zones urbaines de la commune de Graulhet (1), satisfaire à la densification sans compromettre la qualité de vie (1)		
Favoriser l'habitat collectif (4) : dont Familistères, Cité radieuse (1)		
Rénovation (80)		
Aider (financièrement) à la rénovation énergétique (55) Dont renforcer les aides (5), notamment pour le centre bourg (2), accompagner le processus de rénovation (5), financer le diagnostic énergie (1), aides locales en complément du national (1), cibler les passoires thermiques, logements anciens (2), moins de contraintes architecturales pour rénover (1), mise en place d'associations de consommateurs pour regroupement d'achat en énergie (1), Aider à la rénovation des anciens cœurs de ville, dont façades (2), informer sur les moyens pour améliorer son habitat (2), Simplifier les démarches (1)		A étudier avec le service Habitat de la CAGG *>> OPAH* *>> PLH* *>> Mise en place du permis de louer*
Rénover les logements existants (13), dont rénovation des logements anciens en centre-ville (8), rénovation de l'ancien non habité (2), rénovation des locations (3), restaurer avant de construire (2), impliquer les futurs propriétaires dans des chantiers -collaboratifs -de formation (1)		
Accompagner les propriétaires bailleurs à rénover (12), en créant une obligation (8), en verbalisant (1), en aidant (3), en hyper centre Graulhet (1), pour avoir des logements sains (1)		
Construction (56)		
Mieux répartir les projets sur le territoire (logements sociaux, logements étudiants, espaces verts, proximité des commodités, répartition campagne-ville) **(10)** En densifiant certaines zones (Graulhet) (1), mieux lier construction et stationnement (1), stratégie globale de gestion du foncier (3), pas d'extension sur de petites communes qui n'ont pas les équipements pour accueillir tous ces citadins (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future pour limiter l'étalement et les discontinuités urbaines*
Être exigeant sur le caractère écologique des constructions (9) Panneaux photovoltaïques obligatoires pour les constructions (2), conseil énergétique et d'isolation pour toutes constructions (1), constructions bioclimatiques (1), logement durable et prix abordable (1), aucun nouveau logement non passif (1), logements collectifs écologiques (1) ; S'inspirer du bâti ancien pour répondre aux problématiques climatiques de demain (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagement au profit du caractère écologique des constructions*
Favoriser le développement des habitats légers (8) Yourtes, Documents urbanistiques adaptés (2), pour les logements sociaux (1), studio de jardin sur terrain non cultivé (1)		*>> Vigilance pour ne pas créer de l'habitat fragile et non conforme aux exigences de qualité architecturale ;*
Faciliter la constitution des dossiers (8), réduire les coûts et taxes à la construction (3) dont la taxe foncière ; Aides aux constructions écologiques (1) ; Réformer le service urbanisme (1), aider les demandeurs (1) ; Rendre accessibles les décisions de permis de construire (1), Un PLU avec une taxe d'aménagement proportionnelle à la consommation/habitant/m2 (1)		A étudier avec le service ADS de la CAGG
Fixer des surfaces à bâtir de taille raisonnable (8), en proportion de la démographie locale (1), augmenter la taille des parcelles en limitant la bétonisation (1)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Privilégier la qualité des constructions (6), avec espaces verts en zone urbaine (2), arrêt des constructions sauvages (containers derrière Sainte Quitterie) (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de densité des constructions*
Réduire la taille des logements à construire (6) : Réduire les surfaces habitables (3), Petits immeubles (1), réduire gros immeubles dans les petites communes (1), petits lotissements (1)		
Créer des zones pavillonnaires (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Accessibilité des logements (41)		
Faciliter la location (15) Création de logements locatifs à prix raisonnable et de qualité (2) ; Pour les jeunes (1), caution solidaire ou facilité d'accès pour les petits revenus ou personnes sans cdi (3), plafond et régulation des loyers (9), faciliter les conditions de colocation (1), référent au logement (1)		A étudier avec le service Habitat de la CAGG *>> OPAH* *>> PLH*
Accession plus grande à la propriété (12) Habitat/lotissement participatif (3), accession à la propriété sociale (3), agir sur le foncier (5) ; Limiter spéculation immobilière (1)		
Augmenter le nombre de logements disponibles (7) Limiter la location saisonnière (3), arrêter les Airbnb (2)		*>> Aucune possibilité de limiter le développement de l'offre saisonnière : droit de propriété*
Adapter l'offre de logements aux besoins (7) Logement proche du travail (3) ; Mise en lien intergénérationnelle (2) ; Informer les personnes pour les logements accessibles au PMR (2)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Habitats écologiques (38)		
Financer et favoriser la rénovation énergétique (13) Jusqu'à l'autonomie énergétique (3), photovoltaïque (4), récupération d'eau (1), tous les HLM (1), énergie produite localement (1)		*>> Aucune possibilité de limiter les fonctions des logements et le développement de l'offre saisonnière : droit de propriété.*
Développer la construction d'habitats écologiques (12) Dont Végétalisation (1), Isoler les logements pour éviter de climatiser (2), Promouvoir l'éco construction et les éco hameaux (2) ; habitat bioclimatiques (2), techniques anciennes alliées aux nouvelles technologies, moins énergivores (1)		
Développer les habitats autonomes ou sur des terrains non constructibles (5) Dont des habitats légers et écologiques sur terrains non constructibles (2), développer les pastilles STECAL (1), Recyclage de l'eau de puits pour les WC (1), forage de puits (1)	F.B.I	*>> L'implantation sur des terrains non constructibles va à l'encontre du Code de l'Urbanisme et de la Loi Climat et Résilience* *>> Alimentation en eau liée à des enjeux sanitaires et soumis à des règlementations précises.*
Utiliser des matériaux écologiques (8) Bois (1), matériaux locaux (2), pour la rénovation des logements en ville (1), pour la construction de logements sociaux (1), matériaux traditionnels présents sur le territoire (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions*
Logements vacants (25)		
Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants (13) Préemption ou rachat par la collectivité en cas de vacance prolongée (2), en ville (2), faire un état des lieux des logements vacants à rénover (2)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Inciter ou obliger les propriétaires de logements vides à louer ou à vendre (12) Taxer les logements vacants trop nombreux (2) ; Limiter nombre logements par propriétaire à 3 (1) ; Réserver les logements pour habitat principal (1)		*>> Aucune possibilité d'obligations de locations ou ventes : droit de propriété.*
Logements sociaux (22)		
Création de plus de logements sociaux (18) Pour les jeunes (1), pour les personnes isolées (1), habitat léger comme solution de logements sociaux (1), renouveler les OPH avec les subventions nationales (1), logements sociaux de qualité (2), logements sociaux locatifs (1), Aide des communes pour avoir un logement social (1), ancienne gendarmerie en logements sociaux (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future* A étudier avec le service Habitat de la CAGG
Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux (4) Plus de mixité sociale prévue dans le SCOT (3)		*>> OPAH* *>> PLH*
Instauration d'un permis de diviser les logements pour éviter la paupérisation des quartiers de centre-ville et le développement de logements insalubres (1)		A étudier avec le service Urbanisme / ADS / Habitat de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 3

METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE (339 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Patrimoine bâti/historique (105)

Rénover le patrimoine bâti (47) Ville de Graulhet (1), patrimoine rural (1), façade du vieux Gaillac (2), en combinant modernité et patrimoine (2), en faisant appel aux chantiers collaboratifs pour développer les compétences du public (6), Revoir à la baisse les exigences « monuments historiques » pour rendre la rénovation plus accessible (1) , centres villes et ruelles (6), les friches industrielles (1), en soutenant les personnes qui ont des projets de rénovation touchant au patrimoine (2), rénovation énergétique des bâtiments publics (2), préserver les paysages avec villages médiévaux (1) ; Accélérer le traitement des dossiers de restauration (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions* *>> Vigilance : Monuments Historiques gérés par les Architectes des Bâtiments de France*
Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti (27) Ouverture plus régulière (4), Plus d'action lors de la journée du patrimoine (1), gratuité aux sites pour les habitants de l'agglomération et les jeunes (5), en développer la signalétique sur les sites (4), en enlevant la vieille signalétique (1), En partant des morceaux d'histoire des citoyens (1)/information à l'école (1), guide de recensement des sites (2), favoriser les activités quotidiennes au sein des lieux patrimoniaux (1), visites guidées (2)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Préserver les monuments du patrimoine (22) Dont en aidant les propriétaires (1), par exemple par de la défiscalisation (1) ou le changement d'utilisation (1), en diminuant les voitures sur les sites (3), zone piétonne autour des sites (1), entretien des monuments (4), en créant un label (1), en surveillant les zones en périphérie (1), subventions aux centres villes (1), proscrire les constructions sur ces sites (1), inventaire (2) ; Que la même entité communale entretienne le pont suspendu et les 2 rives de l'Agout (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions*
Reconversion du patrimoine bâti (6) En lieux de vie modernisés (1), en lieu pédagogique, comme l'ancienne briqueterie de Peyrole (1), en lieu associatif ou culturels ou locatifs (1), mise en vente du patrimoine public (1), des friches de Gaillac en bâtiment d'usage social (1), anciennes usines (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Faire respecter les documents d'urbanisme et les exigences ABF (3) Agir contre les promoteurs immobiliers (1)		*>> Police du maire*

Patrimoine naturel (93)

Protéger le patrimoine naturel (41) Sanctuariser les zones boisées, diagnostic sanitaire avant abattage d'arbre (1), en bord de cours d'eau (3), limiter la population sur les zones naturelles (1), interdire l'agriculture intensive aux abords des zones naturelles (1), protection et des arbres et classement pour certaines espèces, notamment à Lisle (9), recenser et valoriser les zones (1), Promouvoir une fréquentation « responsable » des zones naturelles (1), extinction de l'éclairage nocturne (1), Transformer patrimoine naturel en **territoire** naturel (1), mettre en **réserve foncière** le parc privé du centre du village de Lisle pour en faire un parc communal (1), rachat des terres pour créer des espaces naturels (1), conservatoires de plantes et végétaux (1), dispositifs préventifs contre les feux de forêt (1), Protéger les zones naturelles de la pollution (2), pas de barrages ni de nouveaux autoroutes (1), gestion de l'eau et zones humides (1), biodiversité (2), préserver les zones sans habitation en ville, poumon de nos villes (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de préservations paysagères et architecturales*
Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols (19) Refuser les projets éoliens (3), interdire l'éolien à moins de 1500m des habitations (1), refuser les lotissements extensifs (3), arrêter les dérogations pour des constructions sur de nouvelles parcelles (1), zones sans habitation, poumons des villes (1), maitriser le développement sauvage des énergie renouvelables (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Promouvoir le patrimoine naturel auprès des habitants (16) Interdire la chasse certains jours pour les promenades (3), enseigner dans les écoles (1), aménagement des berges (4), mise en valeur des chemins de halage (1), chemins de promenades entre les parcelles de champ (1), prévention et formation (1), habitants acteurs de la préservation du vivant (1), communiquer sur les petits chemins publics (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Mise en place d'une vraie politique de préservation du patrimoine naturel (9) En lien avec les agriculteurs (1), mise en place d'un suivi du patrimoine naturel (1), interdiction du glyphosate (1), interdiction des sports mécaniques (3), arrêter le développement de routes à grand vitesse, interdire les loisirs coûteux en CO_2 : les circuits automobiles, les vols en avions privés de loisir (2)		*>> Aucune possibilité de restrictions concernant les usages (emploi d'engrais, type de sport…)*
Protéger les paysages (8) Protection des paysages (5), préserver les paysages de campagne (1), sanctuariser les zones touristiques pour préserver nos paysages (1), pas de lotissement pour préserver nos paysages (1),		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de préservations paysagères et architecturales*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Aménagement, valorisation touristique (56)		
Créer des promenades de découverte (22) Piétonnisation notamment des centres historiques (5), plus de sentiers fléchés et de chemins de randonnées (équestres, le long des berges) (9), circuits avec panneaux en ville (3), pistes cyclables de long des fleuves (2), circuits touristiques protégés (1)		A étudier avec le service mobilité/Tourisme de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Embellir le territoire pour le rendre attractif (13) Enterrement des réseaux (2), fleurissement des lieux publics et des habitations (4), aide pour embellir les maisons, notamment les volets (2), végétaliser (1), plus d'entretien pour assurer la propreté (2), intégration paysagère des nouvelles constructions (1), restauration et mise en valeur (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions*
Aménager des endroits de plaisance et de convivialité (8) Berges pour la fraicheur en ville (2), lieux de repos dans les espaces naturels (3), plus de surfaces boisées (1), aménagement des espaces publics (1), allier nature et sport : parcours santé, table de ping pong (1)		*>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'espaces partagés suivant ces besoins*
Créer des supports de valorisation du patrimoine (6) Mise en scène (1), cartes des chemins disponibles (2), mise en réseau des circuits touristiques (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Favoriser le tourisme (5) Création de gîtes insolites (1), diminuer la taxe de séjour (1), autoriser les hébergements touristiques dans toutes les zones (1), tourisme vert pour le dynamisme économique sans assécher la vie locale (1), tourisme de proximité (1), Aménager les cœurs de ville et village (espaces verts et de convivialité pour les rendre plus attractifs) (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement touristique*
Réhabiliter les chemins communaux et impasses du domaine public (1)		A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Promouvoir le tourisme ecoresponsable (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Patrimoine culturel (20)		
Favoriser l'organisation d'événements culturels (10) Billetterie en ligne (1), pour lutter contre l'isolement et créer de la mixité sociale (1), renommée de Gaillac : événements de grande ampleur (1), événements de grande ampleur (zones rurales) pour faire rempart contre la montée des populisme (1) ; Pérenniser les festivals de musique et de théâtre de rue (1) ; Supprimer les différences tarifaires notamment en matière d'accès à la culture (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Créer un lieu de culture (4) Dans un ancien bâtiment industriel (1), musée (1), musée rénové plus vivant (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Développer une identité au territoire (3) Traditions régionales (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Créer de l'animation culturelle (3) Circuits touristiques folkloriques (1) ; Faire venir des artisans et petits commerces d'art (1) ; Installation d'œuvres d'art avant-gardistes en centre-ville (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Information, communication, financement autour du patrimoine (65)		
Améliorer la communication pour promouvoir le patrimoine (20)		A étudier avec le service communication/Tourisme de la CAGG
Faire de la pédagogie pour faire connaître le patrimoine, notamment auprès des écoles (14) Informer les jeunes sur leur rôle futur de préservation (1)		
Organiser des événements pour promouvoir et ainsi préserver le patrimoine historique, naturel, culturel (12)		
Soutenir les associations et les initiatives individuelles de préservation/valorisation du patrimoine ou qui favorise le lien et la solidarité (8)		
Mieux communiquer sur l'état du patrimoine naturel (3)		
Créer des formations pour répondre au besoin de restauration du patrimoine (3), Partage de savoirs faire (1)		
Soutenir le travail des mairies sur l'entretien du patrimoine (5), Enveloppes budgétaires plus importantes (1), faciliter la maintenance (1), faire appel au mécénat (2)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 4

AMELIORER LES DEPLACEMENTS (464 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Transports en commun (172)		
Développer le réseau des TC / Augmenter les dessertes (74) : ligne directe Rabastens-Toulouse (1), villages (3), entre les villages (3), entre Lisle sur Tarn et Lavaur, Lisle et Gaillac (1), vers Toulouse (1), village sur la nationale 988 (1), entre bassins de vie (1), inter pôle économique (1), en zone rurale (2), lien zone rurale-zone urbaine (2), quartiers d'habitats collectifs et sociaux (2), quartiers éloignés du centre-ville (1), Navettes vers centres médicaux (1), lignes supplémentaires (3), rétablissement des lignes supprimées (1), pour enfants scolarisés (1), vers les grandes villes (1) petits bus (1), amélioration (2), améliorer l'offre (3), pérenniser l'existant (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire (30) Fréquence (5) Ligne Rabastens-Toulouse (1), doubler ligne Toulouse-Albi (1), et desserte (1), ligne passant par Graulhet (1), réhabilitation des anciennes lignes et lignes transversales (4), petites gares (1), nouvelles lignes (1) ; Liaison avec pistes cyclables (1), fiabilité (3), confort (1), accessibilité des gares (3), stationnement dans la gare de Couffouleux (1)		A faire remonter auprès de la Région, compétente sur les transports ferroviaires
Gratuité et tarifs bas des TC (28) Gratuité (9), Tarifs attractifs (3), Navettes gratuites (1), navettes bus à petits prix ou gratuites entre villes moyennes (2), gratuité bus en agglo (1), agir auprès de la SNCF pour tarifs plus attractifs (1), trains moins chers (2), moins cher que voiture individuelle (2), TC gratuit pour les enfants sur les trajets école-maison (1), forfait annuel sur tout le territoire modulé en fonction des revenus du foyer (1), peu cher ou gratuit entre les villages et les plus grosses agglomérations (Gaillac) (1), abonnements à tarifs incitatifs (1), gratuité en ville (1), gratuité des bus (1), gratuité des trains (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Promouvoir les TC et augmenter leur fréquence (19) Zone rurale (1), vers Toulouse (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Améliorer et développer le Transport A la Demande (11) Mise en place (5), développer et améliorer le TAD existant (5), pour le déplacement entre villages (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG *>> TAD présent sur l'ensemble du territoire*
Améliorer les TC en s'adaptant plus aux besoins des usagers (8) Dont soirées spectacle (1), adapter les horaires aux besoins des usagers (sortie d'école, travail, ligne de train) (4), supprimer les lignes non fréquentées (1), autoriser les vélos à monter à tous les arrêts de bus (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Investir dans les TC (2) Achat de terrains pour faire des voies ferroviaires et créer des routes réservées aux bus	F.B.I	*>> La Région étant compétente en matière du réseau ferroviaire, Gaillac Graulhet Agglo n'a pas vocation à acquérir du foncier au profit de ces aménagements (gestion foncière avec RFF).* *>> Gaillac Graulhet Agglo peut établir des réserves foncières préférentielles pour la gestion des infrastructures routières (création de voie, élargissement de la chaussée…) dont elle a la gestion.*
Modes actifs (132)		
Augmenter le nombre de pistes cyclables (45) : dont non bétonnées (1), plus de vélo et moins de voitures en ville (1), développer la mobilité douce (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables (27) : point d'eau (1), propreté (1), limiter vitesse (1), parcs à vélo conséquents et surveillés (4), réparer les nids de poule (2), voie verte quartier Quintals-centre-ville (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Promouvoir l'usage du vélo électrique/vélo et autre mobilité douce (23) par exemple en proposant des essais de vélo, vélos électriques, wheel (2) ou en encourageant financièrement l'achat de vélo ou de vélo électrique (7)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Piétonnisation et accessibilité handicap (19) Accessibilité handicap (4) ; trottoirs (3), pour pallier l'urbanisation de l'axe Nord Sud gaillacois (1), aussi dans les zones construites habitables (1), mutualisation des déplacements piétons, pédibus (1), passerelles (1), pour rendre la ville aux enfants (1), trottoirs urgents sur la D87 de Parisot (1), sécurité des piétons (1), Sécurité de nos piétons avec des trottoirs "révisés" (1)	F.B.I	*Normes handicapés règlementées par le Code de la Construction* Piétonnisation : A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Réflexion à porter sur les aménagements futurs en matière d'espaces partagées*
Créer un réseau cyclable large et cohérent (favorisant notamment le trajet domicile-travail-école) (14) Développer les pistes cyclables en zone rurale et péri-urbaine (7) Exemple de la Véloroute de la vallée du Tarn ou Eurovelo (2), pourvoir faire de grands trajets en vélos électriques (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Créer des liaisons entre les pistes cyclables et les autres TC (4) : Avec la gare (3), avec les bus (2), autoriser les vélos à monter dans les bus départementaux (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins pour aménagements adéquates*
Infrastructures routières (75)		
Entretien et amélioration du confort et de la qualité des routes (39) Amélioration de l'état des routes en campagne (1), bas-côtés (1), Qualité des infrastructures (1), suppression des ralentisseurs (3), suppression des ronds-points trop petits (1), réfection des routes principales de circulation, plus larges et de meilleure qualité (1), rénovation de toutes les routes, des départementales aux petits chemins (1), en priorité les route dangereuses car détériorées (1), au sein des communes (1), sécurité routière à renforcer (1), trottoirs "révisés" (1) ; Mettre à jour la signalisation routière (1)		A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Création de nouveaux axes ou amélioration de circulation (10) Axe Graulhet-Puylaurens-Revel-Castelnaudary (1), axe plus rapide vers Castres (1), pas de nouvelles (auto)route sur les terres agricoles (1), passerelle Rabastens-Couffouleux (1), circulation sur la nationale 988 (1), circulation du passe-pont à revoir (Cami de l'Aousel pas adapté) (1), par un rond-point sur la route de Montauban (1), construction d'un 2e pont à Rabastens (1), Élargissement du pont (1) ; Faciliter l'accès aux axes routiers pour les zones rurales (1)		*Certaines voiries ne sont pas du ressort de la CAGG* A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Réduire la circulation en ville (10) En centre-ville (1), réduire les déviations d'axes importants par des petites routes et centre de village (2), plus de routes classées départementales (1), favoriser les flux vers l'autoroute ; exemple : axe Gaillac-Albi (1), contournement de Briatexte (axe Graulhet-Toulouse) (1), étaler les horaires de travail pour éviter les engorgements des grandes villes (1), dévier les camions des villes et villages (1), Dévier les camions des villes et villages (1)		*Certaines voiries ne sont pas du ressort de la CAGG* A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Réduire la vitesse (10) Réduire (2), notamment sur départementales (1), Zones résidentielles de Couffouleux (1) ou en cœur de bourg (1), problème de sécurité lié à la vitesse trop élevée (1), sécurité vélo et piéton (1), aménagement de dos d'ânes (1), faire respecter la limitation 30km/h (1), écluses de ralentissement (1)		A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Repenser les stationnements (5) Plus nombreux (2), sur les lieux prioritaires de santé (1), en dehors des villes pour rendre les espaces publics aux piétons (1), penser aux stationnements quand nouveaux logements créés (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins pour aménagements adéquates*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Remettre les départementales à 90km (1)		A faire remonter auprès du Département
Réduction des déplacements voiture (33)		
Réduire les déplacements voiture individuels (12) Sur trajet travail-étude (1), po ur aller à la gare (1), bus pour Lisle ou Gaillac (1), Lutter contre les déplacements abusifs (1), arrêter la voiture (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future pour limiter l'étalement et les discontinuités entre les secteurs clés du quotidien*
Rapprocher les usages (mairie, école, habitation, lieu de travail, autres services) (8) Pour nos ainés (1), en décentralisant les services (1), ne plus autoriser de lotissements dans des communes éloignées des lieux de travail (1)		
Réduire les espaces accessibles en voiture (6) Centre-ville (3), sauf pour PMR (1), fermer périodiquement des routes (1), Limitation des stationnements automobiles (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs (6) Parking extérieur et petite navette (1), parking relais (2), à la gare de Couffouleux (1),		A étudier avec le service mobilité de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Encourager financièrement la réduction de l'utilisation de la voiture (1) Augmenter les transports en commun à des prix moins cher que la voiture individuelle		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Mobilité décarbonée (30)		
Encourager le développement des véhicules propres (11) Encourager financièrement leur achat (2), les déplacements non polluants (2) ; Favoriser les carburants produits localement (1) ; Autoriser le carburant par huile usagée dans le Tarn (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Développer les bornes de recharges électriques ou H2 (9) Avec des stations solaires ou à cogénération (1), à Gaillac (1), sécuriser les points de charges (H2 ou électrique) (1), accessible pour les personnes en immeuble (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagement des espaces de stationnement au profit de l'installation de bornes*
Mettre en place des transports en commun urbains non carbonés (9) : Navettes (2), pour le lien villages-arrêt de bus vers Toulouse (1), Calèche (1), biogaz pour les transports à partir de la méthanisation (élevage) (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Transport non électrique en libre-service (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Covoiturage et autopartage (22)		
Encourager et développer les services covoiturage (15) Pour tous les déplacements de la vie quotidienne (1), Adhérer au réseau pouce (2), plateforme web ou outil (2), système de covoiturage ou BlaBlaCar local en milieu rural (2), réseau local de covoiturage (2), que le Tex desserve les aires de covoiturages de Lisle-sur-Tarn, Rabastens et St Sulpice (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Créer des aires de covoiturage (3) Des aires urbaines et gratuites (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition/réserve foncière suivant ces besoins pour des aménagements adéquates*
Développer l'autopartage (4) Autopartage pour les personnes en recherche d'emploi (1) ; Mutualiser les déplacements avec l'autopartage (2) ; Création d'une application pour l'autopartage (2) : Pour les zones rurales, application de type Citiz		A étudier avec le service mobilité de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 4

AMELIORER LES SERVICES, COMMERCES ET EQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN (280 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG — F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Accessibilité et proximité des services (157)		
Avoir accès à plus de services du quotidien (65) : Dont guichets institutionnels (4), bureaux de poste (4), épicerie (1), banque (1), médiathèque (2), ludothèque (1), salle de spectacle (1), équipements sportifs et culturels (4), CCAS (1), gare, SNCF (2), Crèches (5), Action sociale (2), Pharmacie (1), Maison de services publics (3), École primaire (2) dont 1 à Rabastens, Parcs (2), Accueil petite enfance (2), Piscine (3) dont 1 ailleurs qu'à Gaillac, Photocopie (1), Lycée (1), Réparation objets (1), Café de service public (1), Point de distribution automatique (1), Vente de produits locaux (4) ; créer des régies de quartiers prêt de matériel, équipement informatique (1) ; créer des lieux de mécanique / garages pour les jeunes et favoriser les relations intergénérationnelles (1) ; proposer des services pour toutes les générations (1) ; proposer une mixité des destinations des équipements (1) ; Maisons de jeunes/ skate-parks etc. obligatoire par quartier (1) ; Aider les associations pour le sport, la culture, la nature, et aider pour y avoir accès (1) ; Bar à jeux (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Améliorer les déplacements vers les services publics (41) : Veiller à l'accessibilité par les plus éloignés (6) Favoriser les déplacements à vélo (4) ; Zones piétonnes (3) ; Accessibilité par les transports en communs (7) ; transports en commun décarbonés (5), Veiller à l'accessibilité des services par les personnes handicapées (2) ; calèche (1) ; Parking gratuits devant les services publics (5) ; réduire le nombre d'agences immobilières (1) Bornes de recharges électriques (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Proposer des services ambulants et itinérants (16) : Marchés (1) services publics (8), épiceries (2), producteurs locaux (2), boutiques et commerces (4), services de santé (1)		A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Protéger et redéployer les services publics sur le territoire (15) : Préserver les services publics de proximité (9) ; maintenir les services publics dans les communes rurales (5) ; identifier les services manquants (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Proposer des services mutualisés sur le territoire (10) : Développer des tiers-lieux (3) ; Mettre en place des espaces communs pour les rencontres – discussions – partage entre habitants (1) ; services de livraison mutualisés et locaux (1) **;** salles communes et matériel en commun pour les associations (2)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Faciliter l'accès au numérique (7) : Permettre l'accès au numérique pour tous les habitants du territoire ; Favoriser les outils informatiques et de communication pour les services et commerces du territoire (1) ; Fibre numérique (1) ; développer des services en ligne locaux (1) Non à la 5G (1)		*>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'infrastructures suivant ces besoins*
Améliorer la sécurité incendie (1) : par des bornes incendies (1)		*>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'infrastructures suivant ces besoins*
Ne pas supprimer de places de parking au nom de l'écologie (1)	F.B.I	*>> Gestion stratégique de l'aménagement de stationnement suivant les besoins estimés et calibrés*
Plus d'humains dans les services (impôts, sécurité…) pas tout numérique (1)		
Proposer un développement équilibré du territoire (76)		
Veiller à un développement équilibré du territoire (8) : Proposer une politique globale de développement par bassin de vie notamment pour les équipements sportifs & récréatifs (3) ; ne pas privilégier uniquement les centres – villes (6) ; aide envers les activités autres que la restauration (1) ; Lutte contre la désertification rurale (1) ; Arrêter la construction de nouveaux équipements sportifs ou récréatif à l'échelle communale. Ces équipements doivent être réfléchis de façon globale (1)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces (30) : Stopper l'installation d'infrastructures favorisant l'achat à distance (1) ; stopper le développement de grandes surfaces notamment en zones périphériques (6) ; créer des zones avec producteurs locaux uniquement, pas de grandes enseignes (1) ; Trouver un équilibre entre grand centre commercial et petits commerces sur le territoire ;		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centre villes et villages (22) : Valorisation des centre-bourgs (12) ; rénovation des centres-villes et notamment des routes à Graulhet (2) ; Aider les territoires à être 100% en zone de revitalisation rurale (1) ; Réserver 1/5eme des zones pour les espaces publics (1) ; Réserver 1/5eme des zones pour les écoles (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Utiliser des locaux existants et vacants pour le développement des services – commerces – équipements (11) : Mise à disposition de bâtiments municipaux vides (4)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Ne pas négliger les quartiers périphériques au profit du centre-ville et des espaces commerciaux (3) : Être sensible à l'organisation des activités entre centre-ville et périphéries (1), développer les commerces en zone semi-rurales (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Développer les commerces et services adaptés aux besoins des habitants (2) Associer la population aux projets (1) ; Estimer les besoins des habitants pour les années à venir (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Accessibilité des professionnels de santé (29)		
Lutter contre les déserts médicaux (14) : Création de maisons médicales / maisons de santé intercommunales (9) ; proposer un maillage permettant à chacun d'avoir un professionnel de santé à moins de 10 km de chez soi sur tout le territoire (1) ; présence d'associations de maintien et d'aides à domicile (1) ; avoir des navettes spécifiques vers les centres de soin (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'équipements médicaux mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour inciter un actif du milieu médical à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Améliorer l'offre médicale sur le territoire (15) : Médecins généralistes (3), spécialistes tels que radiologie (2), ophtamologie (1), kiné (1) , infirmières (1) , ambulance (1), urgences (1) et urgences pédiatriques (1), médecine salariée (1), services et commerces de santé (2)		
Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18)		
Promouvoir et faciliter l'accès aux activités et services du territoire (10) Élargir les horaires d'accueil des services (3) ; Diffuser davantage les numéros de contact des services ; Peser auprès de l'État pour un retour des services publics dans les territoires ; Rendre facile la connaissance des différents vendeurs et producteurs de la région (petits lieux de vente peu connus)		A étudier avec le service Economie et référent des communes de la CAGG concernant les actions d'accompagnement au développement du commerce
Aider aux installations de commerces et de services (5) Aider aux installations (financement, démarches admin, etc.) ; Soutenir la création d'entreprise (ex : permanences de l'écosystème de l'entrepreneuriat, subvention à la réhabilitation de locaux dans les petits villages) ; Salarier les professionnels de santé ; Association de commerçants ; Allonger les délais de paiement des factures de la collectivité (eau, ordure, assainissement), ou nous permettre d'anticiper ces dépenses grâce à un estimatif antérieur à l'émission de la facture, permettre un paiement en plusieurs fois.		A étudier avec le service Economie et référent des communes de la CAGG concernant les actions d'accompagnement au développement du commerce
Créer réseaux de voisins pour l'entre-aide (2)		
Devenir une référence nationale sur le sans plastique dans les commerces (1)		A étudier avec le service Economie/Attractivité/Déchets de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SOUS-GROUPE 1

PERENNISER LES RESSOURCES NATURELLES (392 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Gestion de la ressource en eau (100 contributions)

Créer des réserves d'eau (26 contributions) : Créer des retenues d'eau / des réserves collinaires (15) ; Retenues d'eau pour l'irrigation (7) ; constituer des réserves d'eau de pluie : publics (collectivités) et privés (agriculteurs, particuliers) ; penser à de nouveaux moyens de récupération d'eau pour les zones vertes avoisinantes (1) ; équiper les lieux publics de gouttières et récupérateurs d'eau (1) ; créer des points d'eau contre la canicule (1) ; des réserves d'eau par eau de pluie ou eau usée après traitement (1) ; construire des puits (1)		A étudier avec le service Eau et Assainissement de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'infrastructures suivant ces besoins*
Favoriser la récupération des eaux pluviales (22 contributions) : Distribuer ou aider à l'achat de récupérateurs d'eaux de pluie pour les particuliers (9) ; Inciter à la récupération d'eau de pluie (5) ; Installer des récupérateurs d'eaux de pluie dans les espaces et les bâtiments publics (3) ; Systématiser / imposer les récupérateurs d'eau dans toutes les constructions nouvelles (2)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des eaux*
Économiser l'eau potable (17 contributions) : Lutter contre le gaspillage de l'eau (3) ; Limiter au maximum l'usage de l'eau pour les piscine privées (7) en limitant leur construction (4), en restreignant leur remplissage (2), en les taxant plus lourdement (1), en encourageant leur mutualisation lorsqu'elles existent (1) ; moins de piscines individuelles (1) Réduire l'utilisation d'eau potable pour les usages qui ne le nécessitent pas (2) ; développer les toilettes sèches (1) Éviter les entreprises et activités gourmandes en eau (1) ; Proposer des achats groupés d'équipements pour réduire les consommations d'eau potable (1) ; Interdire le pompage en nappe phréatique pour les particuliers (1) ; interdiction de pose de baignoires dans les constructions neuves ou les rénovations de bâtiments anciens (1)		A étudier avec le service Eau et Assainissement de la CAGG
Améliorer la gestion de l'eau (14 contributions) : Mettre en place des régies publiques pour gérer l'approvisionnement et le recyclage de l'eau (4) Améliorer / rénover les réseaux de distribution de l'eau pour réduire les déperditions (3) ; Urgence sur le réseau d'assainissement de la commune de Couffouleux, vétuste et inadapté à l'urbanisation grandissante du secteur (1) Créer un parlement de l'eau pour gère l'utilisation équitable pour tous (1) ; Gestion collective de l'eau (gestion des bassines) (1) ; Définir à l'échelle intercommunale un pacte de sauvegarde de l'eau, qui engage tous les acteurs (1) Maximiser la répartition de point d'eau sur les terres agricoles (1) Au niveau national : arrêter la privatisation des ressources en eau et arrêter les subventions aux gros propriétaires pour la captation des eaux de surface et profondes à leurs seuls profits (1) Soutenir l'étiage des cours d'eau (exemple le Tescou) (1)		A étudier avec le service Eau et Assainissement de la CAGG
Mettre en place des actions de sensibilisation (8 contributions) : Faire des campagnes de communication / d'information / d'explication auprès de la population (4) et du milieu agricole (1) Mettre en place un système de tarification aidant à la prise de conscience et à la réduction des consommations (6) : tarification progressive (5), par exemple part gratuite pour tous puis payant au-delà de 50m3 par habitant et plus chère au-delà de 100 m3 (1), augmentation du tarif pour les exploitations agricoles (1)		A étudier avec le service Communication et Eau et Assainissement de la CAGG
Recycler les eaux usées (6 contributions) : Favoriser le recyclage des eaux grises pour l'arrosage (1) voire traitement pour les rendre propres à la consommation (1) ; Développement les constructions avec recyclage des eaux grises (1)	F.B.I	*>> Vigilance : alimentation en eau liée à des enjeux sanitaires et soumis à des règlementations précises.*
Permettre l'infiltration de l'eau (5 contributions) : Promouvoir la non-imperméabilisation des sols : matériaux perméables pour les nouvelles constructions (1), méthodes alternatives avec de la végétalisation (1) ; Désimperméabiliser / déminéraliser (3) notamment les places et les rues (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des eaux*
Améliorer l'assainissement (2) Aide à l'assainissement non collectif (1) / Tout à l'égout dans zones pavillonnaires (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des eaux*

Développement de la trame verte et bleue (76 contributions)

Planter des arbres et des haies (32 contributions) : Planter des arbres (15) et des haies (20) partout où c'est possible, notamment dans les lotissements qui se créent (1), dans les écoles, lieux de vie, centres-villes, esplanades, jardins publics (1) ; programme de haie financée (1) ; Notamment en bord de route (3) et de terrain (2) ; créer des bois / haies de bocages sur les chemins de randonnée Reboiser massivement le territoire / créer des forêts (7) ; Créer une forêt primaire (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagements paysagers*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Autour des parcelles agricoles (1), plantation de fruitiers en zones urbaines (1), plantation de haies champêtres le long des chemins publics (1)		
Reboisement et gestion du patrimoine forestier (30) : Reboisement par plantation d'arbres et bosquets (15), agroforesterie (4) entretien des fossés (2), planter des essences anciennes (2), protection des zones humides (3) ; plantation d'essences résistances aux chaleurs type pins parasols (2), gestion durable des forêts (1) ; créer des espaces de non-intervention humaine (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagements paysagers*
Créer / renforcer des corridors écologiques (8 contributions) : Développer/renforcer les trames vertes et bleues, les continuités écologiques ; installer des couloirs ininterrompus de verdure sauvage pour faciliter les migrations de la faune ; pérenniser mais surtout recréer ; Créer des zones de biodiversité ; Créer des réserves naturelles proche des retenues d'eau		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagements paysagers*
Inciter les particuliers à contribuer à la trame verte (6 contributions) : Obliger/inciter les propriétaires à planter des arbres adaptés au climat (2) ; une charte du jardin pour les propriétaires de maisons individuelles ; encouragements fiscaux pour la création de jardins et bois en ville - Informer sur l'utilisation des plants sauvages		*>> Possibilités d'orienter en termes d'aménagements paysagers et de choix d'essences végétales locales*
Préservation des espaces naturels (54 contributions)		
Créer des zones protégées / inconstructibles (26 contributions) : Préserver les zones humides (9), les zones boisées et forestières (6), les terres agricoles (1) ; Mettre sous cloche certains cours d'eau et forêts ; Garder des zones où la nature pourrait reprendre ses droits ; Sanctuariser certains espaces naturels (berges du Tarn, forêt de Sivens...) ; Interdire l'exploitation ou le remplacement des vieilles forêts Créer ou étendre les zones protégées (5), des espaces de nature en ville inconstructibles, à maintenir (1), certaines gravières en zone protégée nature (1), un parc naturel (1), des zones de non défrichements, avec panneaux explicatifs et suivis par des naturalistes (1) Agir sur le PLUi en transformant des zones AU, Na, Nh, Ub en A, Ap, N, Nd (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des espaces naturels*
Préserver les éléments naturels existants (14 contributions) : Préserver les espaces naturels, zones naturelles, zones humides existantes (5) ; réguler / interdire l'abattage d'arbre (4), sanctuariser l'arbre et le sol vivant (1) ; Conserver des espaces de "tranquillité" pour la faune et la flore (1) ; Protéger les haies existantes (1) ; interdire le déboisement (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de gestion des espaces naturels*
Entretenir les espaces naturels (8 contributions) : Entretenir les chemins (3), nettoyer et entretenir les cours d'eau et les berges de rivières (5)		
Interdire / limiter la chasse (6 contributions) : Dont interdire la chasse sous toutes ses formes (2), une journée sans chasseur le week-end pour pouvoir se promener et profiter aussi de la nature (1) ; Créer des zones sans chasse surtout le weekend (1) ; limiter la chasse à quelques jours par semaine (1)		
Lutte contre les pollutions (39 contributions)		
Réduire les pollutions en général (17 contributions) : Arrêter les pollutions (8) ; Nettoyer la nature (2) ; supprimer insecticides et autres produits chimiques en vente (1) ; sanctionner / interdire les activités nocives à l'environnement (2), les taxer fortement si elles sont déjà là (1) ; proscrire l'épandage des boues d'épuration (1) ; Contribuer à la fin des rejets directs dans les cours d'eau (1) ; Identifier les lieux de pollution/dégradation du milieu naturel et trouver une "solution" (1)		
Réduire l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires (17 contributions) : Limiter très fortement voire supprimer les désherbants chimiques, pesticides et produits phytosanitaires (2), en particulier à proximité des habitations (2) sanctionner les abus (4), arrêter les produits chimiques sur les vignes (1) Définition de zones sans pesticides (2), de zones de protection autour des cours d'eau (1), Protéger les zones de captage d'eau (1)		
Lutter contre les pollutions lumineuses, sonores et électromagnétiques (5 contributions) : Réduire la pollution lumineuse (2) ; lutter contre les nuisances sonores (2) ; Arrêter de déployer des antennes relais à proximité des habitations (1)		
Maîtrise de l'urbanisation (37 contributions)		
Lutter contre l'étalement urbain (15 contributions) : Limiter l'étalement urbain (8) ; éviter l'artificialisation des sols (6) ; concentrer l'urbanisation dans les zones déjà construites (1) ; créer un moratoire sur les nouvelles constructions ; arrêter la construction de nouvelles zones commerciales (1)		
Favoriser les sols perméables (13 contributions) :		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Arrêter de bétonner / d'artificialiser les sols (5) ; désimperméabiliser les sols déjà bétonnés (4) ; réglementer pour limiter l'imperméabilisation (3) et notamment les emprises au sol des bâtiments ; Ne pas faire d'hyper-centre-ville, ni de centre-ville supérieur à 1500 habitants et organiser des îlots d'habitations de 1000m2 par maison minimum et de 12 foyers par ilot repartie sur le territoire communale et végétalisation arboricole des abords de routes (1)		
Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation (9 contributions) : Préserver les espaces naturels, les abords de rivières (2) ; Sanctuariser de larges zones pour éviter des constructions en pleine nature, loin de tout (1) ; cesser d'inciter les propriétaires à construire sur les espaces verts (1) Reboiser et favoriser les projets respectueux de la nature, construction locale ou très proche, remettre en avant les techniques anciennes en alliance avec les nouvelles technologies moins énergivores (1)		
Recyclage et Compostage (21 contributions)		
Encourager le recyclage et la réutilisation (14 contributions) : Faire un centre gratuit de dépôt et ou d'échange d'objets pour alléger les déchèteries intelligemment et rendre service aux personnes dans le besoin (1) ; installer un magasin de récup à côté des déchetteries (1) ; favoriser la réutilisation en repensant le fonctionnement des déchèteries (1) ; éduquer / informer sur le recyclage et l'économie circulaire (1) Arrêter le gaspillage (5), encourager le recyclage (2) ; démarche zéro déchet et des « 5 R » à l'échelle du territoire (1) Repenser la gestion des déchets (1), distribution des containers jaunes pour le papier plutôt que les caisses (1)		A étudier avec le service Communication et Déchets de la CAGG
Développer le compostage des déchets organiques et des déchets verts (7 contributions) : Distribution / aide à l'acquisition de composteurs (2) ; permettre le développement des toilettes sèches (2) avec l'installation de zones déidées au compostage organique (1) ou la mise en place d'un ramassage des matières fermentescibles en lien avec le projet de biométhaniseur de Trifyl (1) ; Compost collectif de quartier (1)		A étudier avec le service Déchets de la CAGG
Sensibilisation et implication des citoyens (65 contributions)		
Communiquer et sensibiliser (44 contributions) : Mener des campagnes de sensibilisation (15) auprès des citoyens, des particuliers et des professionnels… dont campagnes d'informations sur la nécessité de modifier les habitudes de surconsommation (1) ; exemplarité des collectivités sur la mise en place d'actions ; communication didactique pour inciter à la sobriété énergétique, au tri des déchets, au recyclage et à l'économie, à la préservation des ressources naturelles, aux économies d'eau… Actions d'éducation des citoyens (13), et en particulier des plus jeunes (9) à travers des actions avec les scolaires, ou encore la mise en place de brigades écolos dans les écoles pour dépolluer le bord des rivières, les rues, les parcs… à chaque veille de vacances par exemple (1) Mise en œuvre d'événements et d'animation (7) : par exemple animations lors de la semaine de l'eau (1), salon de la biodiversité (1), cessions "transmission des savoirs" au cours desquelles il serait possible d'apprendre à irriguer son potager à la manière des anciens ou créer un potager (1) … Améliorer la connaissance sur les ressources naturelles et la communiquer (5) : par exemple dresser et publier un état des lieux (1), participer à l'Atlas de la biodiversité communale) en lien avec les associations Tarnaises (LPO etc) (1)		A étudier avec le service Communication de la CAGG
Impliquer les citoyens et mener des actions collectives (12 contributions) : Responsabiliser les citoyens ; recenser et valoriser les initiatives ; Impliquer l'ensemble de la population (particulier, agriculteurs, viticulteurs, entreprises) ; Créer une convention citoyenne locale ; impliquer et donner voix aux habitants dans les décisions concernant les régies de traitement des eaux et ressources naturelles (scic, collèges d'habitants avec quorum de voix minimal...) ; Organiser des nettoyages participatifs et citoyens pour impliquer tout le monde		A étudier avec le service Communication de la CAGG
Lutter contre le gaspillage (6 contributions) : Éviter le gaspillage (5) notamment dans les établissements publics (1)		
Changer de modèle (5 contributions) : Ne pas produire à outrance, avoir du bon sens, revenir aux fondamentaux, économiser les ressources, définir le bien commun, veiller à une meilleure protection de l'environnement		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SOUS-GROUPE 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (345 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Préparer la sobriété énergétique (80)		
Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics (32) : Encourager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments particuliers. (17) ; rénover bâtiments publics (5) ; Plan pour la rénovation des écoles souvent des passoires thermiques (5) ; Faire un libellé "maison tarnaise" qui respecterait des critères écologiques (puit canadien, pas de clim, isolation biosourcée...) avec des avantages fiscaux (1) ; Obligation d'utiliser des matériaux isolants pour la construction (chaux, chanvre, bois...), végétaliser les bâtiments. ; Imposer constructions autonomes (1) ; imposer matériaux biosourcés (1) ;		
Créer une trame noire / Extinction des éclairages (29) : Stopper l'éclairage public (15) ; Couper l'éclairage public la nuit, par exemple de 22h à 5h ou de 23h à 6h (4) ; LED ou panneaux solaires (3) ; interdire panneaux lumineux (4)		
Mettre en place des actions d'économies d'énergie (9 contributions) : Mettre en place des actions fortes, voire des mesures contraignantes en faveur de la sobriété énergétique (4) ; Proposer une évaluation et un accompagnement pour réduire les consommations dans les bâtiments publics (1) et pour les particuliers et les professionnels privés (1) Limiter la climatisation (2), voire interdire les abus dans les commerces (1) Réflexion sur les réseaux d'énergie (1)		
Confort d'été et protection contre les canicules (7) face au changement climatique : Dont végétaliser les zones urbaines pour lutter contre la canicule (2) Créer un environnement calme et agréable/ privilégier la qualité de vie Revégétaliser les zones urbaines, en prévision des prochaines décennies qui s'annoncent caniculaires et intenables pour les habitants. / Favoriser la pause de glycines pour protéger les murs du soleil torride (1) Ouverture gratuite de points de baignade – base de loisirs publique en cas de canicule (1) Obligation de la climatisation dans les écoles (1)		*>> Vigilance : impossible de rentrer autant dans le détail sur les types d'essences dans le SCoT et le PLUi* *>> L'ouverture des points de baignade et la climatisation dans les écoles ne relèvent pas du SCoT et du PLUi*
Concilier les règles d'urbanisme conformément avec le Plan Climat (3)		
Réduire l'artificialisation des sols (78)		
Végétalisation des centres villes et villages (60) : Désimperméabiliser les sols (19) ; planter des arbres adéquats en ville (10) ; végétalisation des cours d'écoles (3) ; végétaliser les murs et les toits (3) ; pas de surfaces sombres en ville (1) ; plan de soutien à la renaturation urbaine (1) ; interdire le béton et le bitume (8) ; ralentir l'étalement urbain (3) ; réutiliser l'existant (3) ; limiter la création de copropriétés à 12 foyers afin de maintenir de la solidarité entre les foyers (1) … Végétaliser les villes par tous les moyens, notamment : plantations d'arbres (4), jardins potagers (1), toitures végétales (1), végétalisation des espaces publics (1), préservation d'espaces sauvages (1),		
Création d'espaces verts et jardins publics (18) : Nettoyage des friches industrielles et destruction de zones bétonnées pour en faire des ilots de verdure (3) ; création de mini forêts avec essences locales (2) ; transformer les parkings en espaces verts (1) ; favoriser développement de jardins partagés ou potagers personnels ou partagés (3) ; création de coulées vertes (1) Plus d'espaces verts publics (3) ; Créer plus de jardins collectifs ; Créer des zones de biodiversité		
Production d'ENR (68)		
Favoriser la production d'ENR tous confondus (22) : Développer la production d'énergies renouvelables locales, adaptées au territoire (2) ; Production d'ENR au niveau local, réduire l'énergie importée (4) ; viser + 70% de production d'ENR sur le territoire (1) ; Axer prioritairement sur l'autonomie du territoire (alimentation, eau…) Encourager les économies d'énergie et la production locale d'énergie selon les principes de l'économie circulaire (cf. Tryfil et sa production de biogaz, d'électricité et d'hydrogène) (1) ; favoriser l'autoproduction sur bâtiments publics et privés ; revoir la réglementation sur les bâtiments classés (1)		
Développer le photovoltaïque (27) : Faciliter le développement de l'énergie solaire (3) ; PV sur grands bâtiments logistiques (1), PV en ombrières (3), PV sur les bâtiments publics (3), imposer du PV en toiture pour les bâtiments d'activité en zones d'activités (1), imposer du PV en toiture pour les résidences secondaires (1), imposer petits panneaux solaires pour petites toitures (1), agrophotovoltaïque (1) ; négocier avec les ABF (1) ; PV sur des surfaces déjà imperméabilisées (zones industrielles, toitures, parkings) (1)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Développer l'éolien (14) : Mais de manière maîtrisée : Interdire les éoliennes (5) ou a minima les projets éoliens industriels et non concertés (3) (Imposer le débat public en amont des projets éoliens)		
Développer le biogaz et la méthanisation (2)		
Arrêter (2) / entretenir (1) les centrales nucléaires		*>> Concerner par les politiques nationales et non communautaires*
Développer des alternatives à la voiture (67)		
Développer les transports en commun (28) : Politique de transports en commun (22) ; revoir la fréquence et desserte (2) ; encourager le covoiturage – aire et plateforme - (3) ; encourager le bla bla car local (1)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG
Favoriser l'utilisation des modes doux de déplacements (17) : Développement de pistes cyclables sécurisées (6) ; mise à disposition de vélos électriques (1)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG *(mais leviers d'actions dans le SCoT et le PLUi)*
Réduire l'espace accordé à la voiture en ville (16) : Réduire les distances de déplacements (4) ; encourager l'adoption de moyen alternatifs pour se déplacer (3) ; limiter les transports par camion (1) ; encourager la ville courte distance (1)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG *(mais leviers d'actions dans le SCoT et le PLUi)*
Renforcer l'offre ferroviaire (3) : Train et mini bus en zone rurale (1) ; Augmenter la plage horaire des trains plus tard le soir (1)		*A faire remonter à la Région en charge des infrastructures ferroviaires du territoire*
Encourager l'utilisation de véhicules électriques (3)		A étudier avec le service Mobilités de la CAGG
Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52)		
Sensibilisation des citoyens et élus (17) Avoir une vraie animation du PCAET ... Tarn et Dadou organisait tous les 2 ans une journée de rencontres, de conférences sur des thèmes liés au PCAET. Cela se fait pour le Pays Albigeois et Bastides .... ; Mettre en place des Fresques du Climat dans toutes les mairies (1) ; Sensibiliser les habitants aux économies eau/énergie/déchets/consommation (2) ; Éducation des jeunes (2) ; des adultes (1) ; des ainés (1) ; des familles (1) ; Éduquer la population à la sobriété énergétique, écologique et à la préservation de l'environnement (5) ; Informer davantage sur le recyclage (1) ; Encourager les initiatives associatives. Salon, découverte avec les enfants…. (1) **Poursuivre politique de transition (13)** Préparer les infrastructures, les populations, les habitations, les services aux impactés les plus extrêmes qui vont découler du réchauffement. (1) ; Hors sujet au niveau du territoire de Cté d'Agglo ? (2) ; Penser écologie avant chaque action (10) **Changement de pratiques individuelles (8)** Accompagner les citoyens dans des changements d'habitudes (1) ; contraindre les copropriétés à placer des détecteurs de mouvement pour ne pas laisser les lumières allumées (1) ; limiter utilisation climatisation ; supprimer le chauffage dans les locaux de l'agglomération de commune Gaillac-Graulhet Éteindre la télé ; Sensibiliser et éduquer la population à la réduction de la consommation de viandes. Véritable levier pour réduire notre impact carbone (1) ; La mise en place d'initiatives qui permettent de consommer autrement (1) **Aides financières (6)** Coup de pouce supplémentaire sur les améliorations dans le logement en bloquant l'augmentation du foncier (1) ; Aides à l'installation des panneaux solaires ; Peut-être un crédit d'impôt accordé aux citoyens qui participeront à installation panneaux solaires ; faciliter les diagnostics et travaux ; incitatif sur le prix du ramassage ; Aide à l'achat de véhicules électriques **Participation citoyenne (3)** Convention citoyenne locale ; Concertation avec les habitants s'avère nécessaire ; Associer en priorité les associations environnementales et sociales qui ont déjà toutes les connaissances et les actions à mener **Imposer plus de normes aux entreprises (3) :** Taxer les gros pollueurs (1) ; Bannir emballages des aliments (1) **Abattre le capitalisme (1) ; Développer des écoles de la transition avec les métiers de demain : professionnel de l'isolation thermique, chauffeur réseau transport en commun, agriculteurs de restauration collective (1)**		A étudier en particulier avec le service Communication / Climat de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Créer des réserves d'eau (x26)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Favoriser la récupération des eaux pluviales (x22)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Économiser l'eau potable (x17)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Améliorer la gestion de l'eau (x14)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Mettre en place des actions de sensibilisation (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Permettre l'infiltration de l'eau (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Gestion de la ressource en eau
(100 contributions)

Améliorer l'assainissement (x2)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement de la trame verte et bleue
(76 contributions)

Planter des arbres et des haies (x32)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement de la trame verte et bleue
(76 contributions)

Reboisement et gestion du patrimoine forestier (x30)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement de la trame verte et bleue
(76 contributions)

Créer / renforcer des corridors écologiques (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement de la trame verte et bleue
(76 contributions)

Inciter les particuliers à contribuer à la trame verte (x6)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préservation des espaces naturels
(54 contributions)

Créer des zones protégées / inconstructibles (x26)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Préservation des espaces naturels
(54 contributions)

Préserver les éléments naturels existants (x14)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préservation des espaces naturels
(54 contributions)

Entretenir les espaces naturels (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préservation des espaces naturels
(54 contributions)

Interdire / limiter la chasse (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutte contre les pollutions
(39 contributions)

Réduire les pollutions en général (x17)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutte contre les pollutions
(39 contributions)

Réduire l'utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires (x17)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutte contre les pollutions
(39 contributions)

Lutter contre les pollutions lumineuses, sonores et électromagnétiques (x5)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Maîtrise de l'urbanisation
(37 contributions)

Lutter contre l'étalement urbain (x15)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Maîtrise de l'urbanisation
(37 contributions)

Favoriser les sols perméables (x13)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Maîtrise de l'urbanisation
(37 contributions)

Préserver les espaces naturels et verts de l'urbanisation (x9)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Recyclage et Compostage
(21 contributions)

Encourager le recyclage et la réutilisation (x14)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Recyclage et Compostage
(21 contributions)

Développer le compostage des déchets organiques et des déchets verts (x7)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Sensibilisation et implication des citoyens
(65 contributions)

Communiquer et sensibiliser (x44)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Sensibilisation et implication des citoyens (65 contributions)

Impliquer les citoyens et mener des actions collectives (x12)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Sensibilisation et implication des citoyens (65 contributions)

Lutter contre le gaspillage (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Sensibilisation et implication des citoyens (65 contributions)

Changer de modèle (x5)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Préparer la sobriété énergétique
(80 contributions)

Mise à niveau énergétique des bâtiments privés et publics (x32)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préparer la sobriété énergétique
(80 contributions)

Créer une trame noire / Extinction des éclairages (x29)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préparer la sobriété énergétique
(80 contributions)

Mettre en place des actions d'économies d'énergie (x9)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préparer la sobriété énergétique
(80 contributions)

Confort d'été et protection contre les canicules (x7)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préparer la sobriété énergétique
(80 contributions)

Concilier les règles d'urbanisme conformément avec le Plan Climat (x3)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduire l'artificialisation des sols
(78 contributions)

Végétalisation des centres villes et villages (x60)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduire l'artificialisation des sols
(78 contributions)

Création d'espaces verts et jardins publics (x18)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Production d'énergies renouvelables
(68 contributions)

Favoriser la production d'ENR tous confondus (x22)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Production d'énergies renouvelables
(68 contributions)

Développer le photovoltaïque (x27)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Production d'énergies renouvelables
(68 contributions)

Développer l'éolien (de manière maîtrisée) (x14)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Production d'énergies renouvelables
(68 contributions)

Développer le biogaz et la méthanisation (x2)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Production d'énergies renouvelables
(68 contributions)

Arrêter (x2) / entretenir (x1) les centrales nucléaires

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Développer des alternatives à la voiture (67 contributions)

Développer les transports en commun (x28)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développer des alternatives à la voiture (67 contributions)

Favoriser l'utilisation des modes doux de déplacements (x17)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développer des alternatives à la voiture (67 contributions)

Réduire l'espace accordé à la voiture en ville (x16)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développer des alternatives à la voiture (67 contributions)

Renforcer l'offre ferroviaire (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développer des alternatives à la voiture (67 contributions)

Encourager l'utilisation de véhicules électriques (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Sensibilisation des citoyens et élus (x17)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Poursuivre politique de transition (x13)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Changement de pratiques individuelles (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Aides financières (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Participation citoyenne (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Imposer plus de normes aux entreprises (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement à la lutte contre le changement climatique (52 contributions)

Développer des écoles de la transition (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 2

RENFORCER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE (308 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Installation / Création d'entreprises (83 contributions)

Attirer des entreprises sur le territoire (45 contributions) : Privilégier l'installation dans les villes moyennes (1) ou bénéficiant déjà d'infrastructures (1) ; des nouveaux commerces de type vêtements, chaussures, cordonniers, pressing, ... (1) Mettre en avant les engagements écologiques (2), en privilégiant les entreprises « vertes » (7) et/ou éco-responsables, ayant peu d'impact sur l'environnement (3) Privilégier les activités sur des secteurs porteurs, à forte valeur ajoutée, pérennes et créatrices d'emploi de qualité et si possible de proximité (8) ; en privilégiant les entreprises tertiaires plutôt qu'industrielles ou logistiques (2) ; en avantageant les entreprises à taille humaine (2) et servant l'intérêt général (1) Inciter l'installation d'artisans (5) ou de groupements d'artisans (1) Aider les activités agricoles à s'implanter et à se maintenir sur le territoire (6), en particulier les agriculteurs bio (1), les petites fermes et les installations de proximité (2), en développant l'emploi agricole (2), en aidant à développer les filières courtes (1) ou à intégrer la production d'énergies renouvelables type photovoltaïque (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Réduire les coûts / les contraintes pour l'installation et la création d'entreprises (23 contributions) : Réduire les impôts / taxes / charges pesant sur les entreprises (10), à minima pour l'installation et le démarrage de l'activité (2), ou moyennant des engagements (2) ; proposer des avantages fiscaux aux petites et moyennes entreprises (3), par exemple l'exonération de la CFE (1) Simplifier les procédures administratives pour l'installation (6) Proposer des avantages sur le prix des locaux ou des terrains (3), en particulier pour les entreprises qui polluent peu (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Proposer des aides (financières) à l'installation (15 contributions) : Des aides et incitations financières mais aussi de l'accompagnement, en particulier auprès des petites et très petites entreprises (3), les associations, artisans (1) et petits commerçants (2) Conditionner ces aides à un calcul du retour sur investissement (1) ou une contrepartie en termes d'emploi (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG

Soutien et accompagnement des entreprises locales (80 contributions)

Offrir des outils et/ou des dispositifs d'accompagnement (28 contributions) : Faciliter et accompagner la création et l'implantation d'entreprises (8), en aidant notamment à la réalisation d'études de marché (2), en mettant à dispositions des outils et supports informatiques (1) ; un référent créateur d'entreprise (1), des formations et du suivi (1) ; un guichet unique entreprenariat (1), construire des logiques avec communes et CCI (1) Apporter une aide en particulier aux petites, moyennes et très petites entreprises (7) et aux artisans (2) ; ne pas aider les projets éphémères (1) Un accompagnement et un conseil pour le développement des entreprises (3) ; soutien de la base de loisirs d'Aiguelèze (1) ; mise à disposition d'un comptable, d'un spécialiste fiscal, d'un assureur (1) ; Aider les entreprises à produire des énergies renouvelables pour baisser leur factures (1) Parrainage d'entreprise par des entreprises (1) Favoriser les nouveaux métiers (1) Prendre des participations dans chaque entreprise aidée (1) Redonner aux jeunes le gout du risque pour la gestion d'une entreprise et l'amour du travail (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour accompagner un entrepreneur à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Favoriser l'emploi / l'embauche locale (29 contributions) : Aider les entreprises à embaucher localement (10) ; recensement des besoins en termes d'emploi et de compétences disponibles sur le territoire (2) ; aides au recrutement local et à l'embauche (2), job-dating sur le territoire (2) ; priorité aux embauches locales lors des nouvelles installations (1), avec incitations financières (1) Développement de formations sur le territoire (8), adaptées, accessibles à tous, en lien avec les activités existantes et les potentiels de développement sur le territoire ; Proposer un choix de découverte sur les principaux métiers de la région aux jeunes (1) ; diversifier l'emploi local basé en grande partie sur la construction (1), développer la formation sur les métiers de demain (1) et sur les secteurs en développement, notamment énergies renouvelables (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités économiques mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour les embauches* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Renforcer les actions publiques pour l'emploi (5) : valoriser et renforcer les actions de la mission locale (2), dispositif 0 chômeur, demander à l'État d'investir en personnel Pole emploi, une véritable ANPE efficace Trouver une solution à la problématique des emplois de services trop mal rémunérés (1), augmenter les salaires (1)		
Valoriser / protéger les activités économiques existantes (23 contributions) : S'appuyer sur le tissu économique local existant et le valoriser (13) ; soutenir les filières, l'artisanat et les savoir-faire locaux (3), par exemple le matériau terre pour le bâtiment (1) et la production agricole locale (1), soutenir les petites entreprises de transformation locale (1) ; créer un annuaire ou un réseau d'entreprises locales (2) ; Reprendre les activités de le verrerie ouvrière d'Albi (1) ; protéger les commerces de centre villes et villages et les marchés de plein air, les magasins de producteurs (1) ; l'aménagement de la rivière pour permettre aux loueurs de canoës-kayaks de s'installer (1) Favoriser les entreprises locales dans les appels d'offre (3) Favoriser / inciter à la consommation locale (7) ; aider les entreprises locales (commerces, services, artisans) à se faire connaître (3), favoriser les circuits courts (2) et la relocalisation de la production industrielle, créer monnaie locale (5) au niveau de l'agglo (3) ; pourquoi pas une sorte de "fidélisation " des clients où l'agglo consentirait une remise au bout de x achats chez tel ou tel artisan (1)		
Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions)		
Répartir de manière qualitative et équilibrée les activités sur le territoire (23 contributions) : Répartir les zones d'activités sur le territoire (5), plutôt autour des villes (2) ou des centralités existantes (1), en veillant à un développement homogène (1) et à ne pas créer une seule centralité génératrice de déplacements (1) Favoriser l'installation ou la réinstallation des activités dans les centres-villes (8), au plus près du piéton (1) ; soutenir en particulier les commerces en centre-ville (4) Limiter voire éviter la construction de nouvelles zones commerciales (6) et de grandes surfaces accessibles uniquement en voiture (2) ; Favoriser la création de zones mixtes habitat et activités (2) plutôt que de séparer ces fonctions Avoir une politique foncière (3) en recensant le foncier disponible et en identifiant le potentiel local ;		
Créer / requalifier des zones d'activités (19 contributions) : Créer de nouvelles zones d'activités (9) ; des zones industrielles ou artisanales à proximité de l'autoroute ou de la voie ferrée (2) ; des petites zones d'activités plus locales (2) par exemple sur Cahuzac, Briatexte, Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Salvagnac ; Envisager une vraie et grande zone vers Gaillac, à la sortie de Graulhet et l'autoroute, dédiée au fret, et idem pour la sortie vers Briatexte (1) ; envisager une zone artisanale au Pas de Peyrole (1) Requalifier et densifier les zones d'activités existantes (4) ; développer en particulier les zones d'activité industrielles de Gaillac, Graulhet, Montans, Couffouleux et Lagrave (1) Arrêter le développement de la zone de Piquerouge qui est saturée, déplacer le collège bâti à cet endroit (1) Viabiliser / aménager les zones dont les collectivités (agglomération ou communes) sont propriétaires comme à Briatexte (2) Proposer la gratuité des zones d'activité pour les nouvelles entreprises (1) Créer des zones d'activités innovantes avec de la mutualisation de service/ personnel/ locaux/ parkings (1)		
Réinvestir les friches / les locaux vacants (11 contributions) : Reconquérir les friches (6), notamment industrielles (3), pour proposer du foncier intéressant aux entreprises ; utiliser les friches ou les locaux vides pour les mettre à disposition à des prix bas (2) ; rénover d'anciens entrepôts plutôt que de construire de nouvelles infrastructures (1) Agir sur les locaux commerciaux vacants (3) en taxant les propriétaires (1) et en incitant à l'installation d'artisans ou de nouveaux commerçants (1)		
Mettre à disposition des locaux professionnels (10 contributions) : Mettre à disposition / remettre en état des locaux détenus par les collectivités (3) pour les entreprises locales ; rendre ce principe obligatoire pour les communes en prévoyant une rétribution : 10% des bénéfices jusqu'à un plafond n'excédant pas le coût réel de la location (1) Sauvegarder les locaux commerciaux en centre-ville (3) grâce au droit de préemption lors des ventes pour éviter qu'ils ne soient transformés en logements (2) Faciliter l'accès aux locaux commerciaux ou d'activités avec des loyers modérés pour les petites et jeunes entreprises (3)		
Amélioration de l'attractivité du territoire (48 contributions)		
Améliorer les services et la qualité de vie du territoire pour le rendre plus attractif (22 contributions) : Attirer les entreprises et les salariés en créant un environnement favorable proposant des services publics de qualité (5), des transports (4), des services culturels (3), des services de santé (3) ; améliorer l'accès aux logements (2), aux écoles (2), aux services liés à l'enfance et aux familles en général (3)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Développer des commerces du quotidien (2) pour attirer les PME (1) Développer des services aux entreprises (5) et notamment de la restauration itinérante sur les zones d'activités (3) Attirer les touristes en améliorant l'esthétique des centre-ville (1)		
Améliorer les moyens de communication (17 contributions) : Améliorer l'état et l'entretien des infrastructures routières (7) et des réseaux (1) pour inciter à l'installation d'entreprises ; Offrir un bon niveau de services pour les transports en commun – train et bus (2), les modes de déplacement propres (1) et le covoiturage (1) Améliorer la desserte numérique (6) notamment avec le déploiement de la fibre (3), mais aussi la 4G et la 5G (2)		
Promouvoir le territoire (9 contributions) : Améliorer l'image et mettre en avant la qualité du territoire (5), communiquer en dehors du territoire (2) ; mettre en avant la proximité de Toulouse (1) ; labelliser l'agglo "écoresponsable" (1)		A étudier avec le service Communication / Attractivité de la CAGG
Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions)		
Proposer des équipements / espaces / services partagés (10 contributions) : Créer des espaces et bâtiments partagés / mutualisés (4) : maisons communes (1), zones d'activités innovantes avec de la mutualisation de service/personnel/locaux/parkings (1), Mutualiser au maximum les fonctions supports (1), espaces de travail collectifs (1) Permettre l'accès à des équipement partagés (1), encourager la mutualisation des moyens en créant des infrastructures qui permettent de stocker des outils / machines / services mutualisables (accueil, gardiennage, informatique) (1) Proposer des services partagés pour attirer et fixer les entreprises (1), des emplois partagés entre entreprises (1), des rencontres interprofessionnelles pour une mutualisation des services et des idées (1)		
Créer / développer des pépinières (8 contributions) : Développer des pépinières d'entreprises et d'emplois (8) / incubateurs (1)		
Développer les tiers lieux et le coworking (7 contributions) : Des tiers lieux avec différentes activités (4), des espaces de coworking pour le tertiaire ou pour faciliter le télétravail (3)		
Développer / favoriser le télétravail (6 contributions) : Créer des espaces facilitant le télétravail (espaces communs, coworking) (2)		
Promouvoir les activités coopératives et d'économie circulaire (3 contributions) : Favoriser l'installation d'entreprises de type coopératives contribuant à une économie circulaire locale.	F.B.I	*>>> Vigilance : impossible de rentrer autant dans le détail sur le type d'activités souhaitées sur le territoire via le SCoT et le PLUi*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SOUS-GROUPE 2

PRODUIRE ET CONSOMMER PLUS LOCALEMENT (404 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Évolution des pratiques agricoles (129 contributions)		
Changer de modèle agricole / réduire l'agriculture intensive (33 contributions) : Freiner / encadrer / arrêter l'agriculture intensive, ayant trop d'impacts en termes de consommation d'eau et de pollutions (6) ; stopper les cultures visant à nourrir les élevages intensifs ; arrêter les monocultures sur le territoire (10) Donner la priorité aux exploitations s'engageant dans des cultures nécessaires à la consommation, ayant moins d'impacts écologiques ; diversifier les plantations ; prioriser les petites exploitations paysannes ; encourager par des aides renforces en direction des agriculteurs la plantation de végétaux résistant aux fortes chaleurs et ne nécessitant que peu d'arrosage (ex du sorgo) Limiter / arrêter les cultures très consommatrices d'eau (ex. maïs) (12), développer des cultures agricoles et maraîchères adaptées au climat (5)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Encourager la production bio et locale (42 contributions) : Maintien et développement des filières bio (10) ; soutien aux productions locales, à l'agriculture à petite échelle, familiale, naturelle, à taille humaine (4) ; Soutenir / Aider l'installation d'agriculteurs bio (11) : Travailler avec la SAFER à l'installation des jeunes en bio (1) ; proposer une pépinière de producteurs bio dans chaque bassin de vie de l'agglomération (comme l'Essor maraîcher) (1) Soutenir les projets de permaculture (4) Soutenir /Aider la reconversion des agriculteurs « conventionnels » (12) : devenir un territoire exemplaire sur le bio (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Encourager les pratiques agroécologiques (34 contributions) : Accompagner les changements de pratiques agricoles, plus respectueuses des sols et de l'environnement (7) ; Accompagner les agriculteurs pour la mise en place de pratiques plus durables, raisonnée, avec de moindres impacts sur les ressources (6) ; formation à la culture biologique et à la permaculture (2) ; une charte HQE agricole du territoire (1) Réduction des consommations d'eau : réduction drastique voire interdiction de l'arrosage des champs, en particulier du maïs (5), recyclage des eaux usées pour l'arrosage (1), culture d'espèces et variétés économes en eau (1), réduction des prélèvements dans les nappes phréatiques (1) Développement du maraîchage, de la permaculture et de l'agroforesterie (1), (re)plantation de haies bocagères (3) Interdiction des pratiques à fort impact : épandages, pesticides, labours profonds… ; Une réduction drastique de l'utilisation de pesticides (3) : une règlementation dure sur l'usage de pesticides (1) ; interdire la vente de produits nocifs (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Réserver des zones agricoles dédiées au maraichage (20) : diminuer les zones de grandes cultures et réserver les meilleures zones pour le maraîchage dans les documents d'urbanisme (3) ; maraîchage bio (4), projet maraicher et fruitier (1) ; projet de couveuse maraichère (1), coordonner tous les maraîchers (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104)		
Développer les circuits courts (36) Favoriser / encourager les circuits courts (15) ; soutenir le développement et l'installation de producteurs locaux (13) ; augmenter et diversifier l'offre locale (3) ; développer les circuits courts pour les établissements publics (1) ; Axer prioritairement sur l'autonomie du territoire (alimentation, eau…) ; soutenir le développement d'AMAP (3)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles diversifiées mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG
Développer des marchés de plein vent de producteurs (34) : favoriser les producteurs locaux sur les marchés (8) ; multiplier les créneaux de marchés de plein vent (1) **;** Développement de petits marchés bio de village (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Créer une logistique permettant aux agriculteurs de vendre localement (20) :		A étudier avec le service Economie de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Création de locaux pour leur permettre de vendre (6), Créer des lieux mutualisés pour les producteurs (5) ; regroupement en coopérative (1) ; une bourse aux produits locaux type Marché d'Intérêt National (1) ; une boutique virtuelle (1) ; drive de produits locaux dans les locaux municipaux (1)		
Créer des lieux de vente pour les producteurs locaux (11) : Des halles (4) : halle style ancienne (1) ; recycler les parkings pour y installer des halles (1) Des lieux mutualisés (5) : fédération – mutualisation d'agriculteurs locaux (2) ; regroupement en coopérative (1) ; une bourse aux produits locaux type Marché d'Intérêt National (1) ; une boutique virtuelle (1) Une grande surface de producteurs locaux (2)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement de lieux de vente mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG et leur Projet Alimentaire Territorial
Encourager la construction d'entreprises agro – alimentaire (3)	F.B.I	*>>> Vigilance : impossible de rentrer autant dans le détail sur le type d'activités souhaitées sur le territoire via le SCoT et le PLUi*
Préserver les terres agricoles (48)		
Préserver / protéger les terres agricoles (11) : réserver des terres agricoles pour la production alimentaire locale (2) ; revalorisation des cultures nécessaires et utiles localement (1) ; favoriser l'accès au foncier agricole (1) ; STOP à l'agrandissement agricole (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement / la préservation d'activités agricoles mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production*
Définir des zones franches agricoles (18) : rendre les sols bétonnées aux agriculteurs à prix bas avec engagement de production (6) ; arrêter et interdire la construction de grandes surfaces et de zones commerciales au profit des zones agricoles (5) ; sanctuariser les terres fertiles autour des villes pour en faire des réserves foncières communales pour produire localement (4) ; répartir le foncier pour installer les agriculteurs y compris les néo-ruraux (2) ; lutter contre l'accaparement des terres arables par des usages non agricoles (Les Brisses) (1)		
Privilégier l'installation de petites exploitations / à taille familiale (15) : favoriser les petites entreprises afin qu'elles se multiplient ; éviter les « fermes – usines » (1) ; aides aux entreprises locales à l'embauche, à l'accès à des terrains ou batiments moins chers, baisse des charges les premières années d'installation (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'activités agricoles diversifiées mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour orienter un agriculteur sur le type de production.* A étudier avec le service Economie de la CAGG
Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial au niveau de l'ensemble de l'agglomération Gaillac – Graulhet (3) : Réaliser un vrai Plan Alimentaire territorial avec une vraie concertation de la population, rapprocher producteurs et consommateurs (1) ;		>>Présence d'un Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération
Valoriser les installations d'irrigation (rivières) (1)		
Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40)		
Proposer des produits locaux dans les cantines scolaires et EPHAD (23) : obligation à que les écoles et les services de la collectivité locale s'approvisionnent auprès d'entreprises locales (5) ; ne pas s'adresser à Sodexo (1) ; proposer produits locaux aux personnes dans le besoin (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Proposer des produits bios dans les cantines scolaires et EPHAD (9) : obligation de s'approvisionner en bio (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Créer des cuisines centrales pour les établissements scolaires (4) : avec plats cuisinés sur place ; propositions de plats végétariens en cantine (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Créer un réseau de distribution de producteurs en lien avec les écoles (4) : régie municipale de producteurs alimentant les restaurations collectives (1) ; donner des débouchés aux producteurs locaux dans la restauration collective ; mettre en place des infrastructures de stockage, planification et matériels pour développer des cantines en transition (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale - 83		
Subventions / soutiens financiers des producteurs (11) Offrir plus d'aides aux producteurs locaux (6) ; Financer un vaste plan d'agriculture locale et bio (1) ; encouragement fiscal pour les créateurs (1) ; Subventionner des maraichers bios (2) ; Subventionner des AMAP ; épiceries vrac (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Organiser une filière de main d'œuvre agricole (1) **Accessibilité financière des produits locaux (12)** Créer système de fidélité pour consommation locale (1) Baisser les tarifs du produit local direct vente consommateurs (8) Faire en sorte que les produits soient abordables (1) Eviter la bureaucratie et des charges inégale et inutile (1)		
Proposer des logements de fonctions pour favoriser l'installation de maraîchers (1)	F.B.I	*>> Analyse de la nécessité de la présence d'un logement à proximité des exploitations agricoles faite par la DDT (service Agriculture) et la Chambre d'Agriculture.*
Informations / publicité / cartographie des producteurs présents sur le territoire (38) Publicité pour les producteurs locaux (15) ; Répertorier et diffuser localement les producteurs (8) ; Création d'un livret récapitulatif des produits locaux et des marchés (2) ; informer la population des produits locaux autour de chez soi (carte interactive) (2) Créer un site internet regroupant adresses producteurs locaux (3) ; Encourager les restaurateurs à indiquer sur leur menu que les produits sont locaux (c'est à dire de moins de 30 km par exemple...) (2) ; Présenter les entreprises locales installées depuis plus de 5 ans sur les magazines de chaque ville (1) ; publicité et/ou "catalogue" des producteurs local (1) Développer des labels existants (saveurs Tarn) et autres labels régionaux (3) ; Organisations de foires (2) Faire mieux connaître le drive fermier (1) Suggérer aux producteurs des Paniers-recettes : que cuisiner facile avec ces légumes ou fruits de saison (1)		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Inciter les commerces et grandes surfaces à proposer des produits locaux (11) Inciter les grandes surfaces a acheter local ; taxer les produits étrangers ; taxer les grandes surfaces ; Inviter les grandes enseignes et petits commerçants à ne plus importer de produits étrangers. (1) Imposer aux grandes surfaces de l'agglomération un espace dédié avec un nombre minimal de références ; Inciter la grande distribution à intégrer les produits locaux dans leurs catalogues ; Inciter les supermarchés à acheter aux producteurs locaux à un juste prix ; inciter les commerces à mettre en avant les produits locaux (moins de 20km, moins de 50 km, moins de 100km, ... Imposer dans chaque magasin de grande distribution, sous forme de roulement, un stand d'un producteur local Acheter les produits de régions Imposer des % de produits locaux pour l'installation d'une boutique (1) **Boycotter les produits venant de loin (1)**		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Sensibiliser (4) Former les enfants et familles aux produits SAISONNIERS et locaux avec des foires d'automne, d'hiver, selon les saisons, avec des ateliers pédagogiques, Diffuser des listes de producteurs locaux et des lieux où acheter leurs produits Sensibiliser les habitants à la consommation locale Soutenir les associations ayant cet objectif Sensibiliser les habitants à la consommation locale Enseigner et favoriser la cuisine traditionnelle locale (1) Favoriser l'accès aux légumineuses à l'ensemble de la population (1) **Mettre à disposition des riverains : composteurs et poules pondeuses (1)** **Avoir un potager (1)**		A étudier avec le service Economie de la CAGG
Interdire la publicité non locale, et utiliser les emplacements pour faire de la sensibilisation aux gestes écologiques (1) **Réimplanter activités "mondialisés" sur notre territoire (1)** **Étudier les capacités à produire (1)**		A étudier avec le service Economie de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Installation / Création d'entreprises (83 contributions)

Attirer des entreprises sur le territoire (x45)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Installation / Création d'entreprises (83 contributions)

Réduire les contraintes pour l'installation et la création d'entreprises (x23)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Installation / Création d'entreprises (83 contributions)

Pro[illegible] (financières) à l'installation (x15)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Soutien et accompagnement des entreprises locales (80 contributions)

Offrir des outils et/ou des dispositifs d'accompagnement (x28)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Soutien et accompagnement des entreprises locales (80 contributions)

Favoriser l'emploi / l'embauche locale (x29)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Soutien et accompagnement des entreprises locales (80 contributions)

Valoriser / protéger les activités économiques existantes (x23)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions)

Répartir de manière qualitative et équilibrée les activités sur le territoire (x23)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions)

Créer / requalifier des zones d'activités (x19)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions)

Réinvestir les friches / les locaux vacants (x11)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Création / mise à disposition de surfaces et locaux d'activités (63 contributions)

Mettre à disposition des locaux professionnels (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Amélioration de l'attractivité du territoire (48 contributions)

Améliorer les services et la qualité de vie du territoire pour le rendre plus attractif (x22)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Amélioration de l'attractivité du territoire (48 contributions)

Améliorer les moyens de communication (x17)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Amélioration de l'attractivité du territoire (48 contributions)

Promouvoir le territoire (x9)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions)

Proposer des équipements, espaces et services partagés (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions)

Créer / développer des pépinières (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions)

Développer les tiers lieux et le coworking (x7)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Développement des nouvelles pratiques économiques (34 contributions)

Développer / Favoriser le télétravail (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Évolution des pratiques agricoles (129 contributions)

Changer de modèle agricole / réduire l'agriculture intensive (x33)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Évolution des pratiques agricoles (129 contributions)

Encourager la production bio et locale (x42)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Évolution des pratiques agricoles (129 contributions)

Encourager les pratiques agroécologiques (x34)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Évolution des pratiques agricoles (129 contributions)

Réserver des zones agricoles dédiées au maraichage (x20)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104 contributions)

Développer les circuits courts (x36)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104 contributions)

Développer des marchés de plein vent de producteurs (x34)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104 contributions)

Créer une logistique permettant aux agriculteurs de vendre localement (x20)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux (104 contributions)

Créer des lieux de vente pour les producteurs locaux (x11)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préserver les terres agricoles (48 contributions)

Préserver / protéger les terres agricoles (x11)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préserver les terres agricoles (48 contributions)

Définir des zones franches agricoles (x18)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préserver les terres agricoles (48 contributions)

Privilégier l'installation de petites exploitations / à taille familiale (x15)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Préserver les terres agricoles (48 contributions)

Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération Gaillac – Graulhet (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Préserver les terres agricoles (48 contributions)

Valoriser les installations d'irrigation (rivières) (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40 contributions)

Proposer des produits locaux dans les cantines scolaires et EPHAD (x23)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40 contributions)

Proposer des produits bios dans les cantines scolaires et EPHAD (x9)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40 contributions)

Créer des cuisines centrales pour les établissements scolaires (x4)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Approvisionnement de la restauration collective en bio et local (40 contributions)

Créer un réseau de distribution de producteurs en lien avec les écoles (x4)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Subventions / soutiens financiers des producteurs (x11)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Accessibilité financière des produits locaux (x12)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Informations, publicité et cartographie des producteurs présents sur le territoire (x38)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Inciter les commerces et grandes surfaces à proposer des produits locaux (x11)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Boycotter les produits venant de loin (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Sensibiliser (x4)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement pour la production et la consommation locale (83 contributions)

Mettre à disposition des riverains : composteurs et poules pondeuses (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

POUVOIR MIEUX SE LOGER (342 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG — F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Lutter contre l'étalement urbain (80)		
Arrêter l'étalement urbain (36) Pour préserver les ressources naturelles (1), réguler/limiter les nouvelles constructions (16), arrêter de surconstruire des logements (1),en rénovant les logements vides en ville ou autres bâtiments plutôt que construire (4), limiter les maisons individuelles (3), les lotissements (3), proposer un schéma alternatif à la maison individuelle (1), développer habitat collectif au détriment des pavillons individuels (2), maitriser l'extension du foncier (1), pas d'urbanisation rurale (4), un modèle urbain à revoir pour aller vers le ZAN (1), éviter développement démographique (1) ; Limiter le nombre de permis de construire maison individuelle (1)		
Centraliser les habitats dans les centres villes (10), proche des lieux de vie (1), terrains disponibles des centres villes		
Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole (10) Favoriser les rehausses (4), politique de réhabilitation des friches (1), changement de destination d'anciennes granges (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future pour limiter l'étalement et les discontinuités urbaines*
Éviter les lotissements (8), surtout éloignés des lieux de travail (1), et en pleine campagne (2), projet de lotissement à St Maurice Peyrole (1), extension de lotissements existants plutôt que de nouveaux lotissements (1)		
Réflexion globale sur les lieux de construction d'habitat et la façon d'aménager le territoire (7) Limiter l'urbanisation en campagne (2), construire dans les dents creuses (1), freiner l'habitat diffus (1), Requalification adaptée aux besoins d'avenir (1)		
Densifier les logements (5) : dont Augmenter le C.O.S (1), dans certaines zones urbaines de la commune de Graulhet (1), satisfaire à la densification sans compromettre la qualité de vie (1)		
Favoriser l'habitat collectif (4) : dont Familistères, Cité radieuse (1)		
Rénovation (80)		
Aider (financièrement) à la rénovation énergétique (55) Dont renforcer les aides (5), notamment pour le centre bourg (2), accompagner le processus de rénovation (5), financer le diagnostic énergie (1), aides locales en complément du national (1), cibler les passoires thermiques, logements anciens (2), moins de contraintes architecturales pour rénover (1), mise en place d'associations de consommateurs pour regroupement d'achat en énergie (1), Aider à la rénovation des anciens cœurs de ville, dont façades (2), informer sur les moyens pour améliorer son habitat (2), Simplifier les démarches (1)		A étudier avec le service Habitat de la CAGG *>> OPAH* *>> PLH* *>> Mise en place du permis de louer*
Rénover les logements existants (13), dont rénovation des logements anciens en centre-ville (8), rénovation de l'ancien non habité (2), rénovation des locations (3), restaurer avant de construire (2), impliquer les futurs propriétaires dans des chantiers -collaboratifs -de formation (1)		
Accompagner les propriétaires bailleurs à rénover (12), en créant une obligation (8), en verbalisant (1), en aidant (3), en hyper centre Graulhet (1), pour avoir des logements sains (1)		
Construction (56)		
Mieux répartir les projets sur le territoire (logements sociaux, logements étudiants, espaces verts, proximité des commodités, répartition campagne-ville) **(10)** En densifiant certaines zones (Graulhet) (1), mieux lier construction et stationnement (1), stratégie globale de gestion du foncier (3), pas d'extension sur de petites communes qui n'ont pas les équipements pour accueillir tous ces citadins (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future pour limiter l'étalement et les discontinuités urbaines*
Être exigeant sur le caractère écologique des constructions (9) Panneaux photovoltaïques obligatoires pour les constructions (2), conseil énergétique et d'isolation pour toutes constructions (1), constructions bioclimatiques (1), logement durable et prix abordable (1), aucun nouveau logement non passif (1), logements collectifs écologiques (1) ; S'inspirer du bâti ancien pour répondre aux problématiques climatiques de demain (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagement au profit du caractère écologique des constructions*
Favoriser le développement des habitats légers (8) Yourtes, Documents urbanistiques adaptés (2), pour les logements sociaux (1), studio de jardin sur terrain non cultivé (1)		*>> Vigilance pour ne pas créer de l'habitat fragile et non conforme aux exigences de qualité architecturale ;*
Faciliter la constitution des dossiers (8), réduire les coûts et taxes à la construction (3) dont la taxe foncière ; Aides aux constructions écologiques (1) ; Réformer le service urbanisme (1), aider les demandeurs (1) ; Rendre accessibles les décisions de permis de construire (1), Un PLU avec une taxe d'aménagement proportionnelle à la consommation/habitant/m2 (1)		A étudier avec le service ADS de la CAGG
Fixer des surfaces à bâtir de taille raisonnable (8), en proportion de la démographie locale (1), augmenter la taille des parcelles en limitant la bétonisation (1)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Privilégier la qualité des constructions (6), avec espaces verts en zone urbaine (2), arrêt des constructions sauvages (containers derrière Sainte Quitterie) (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de densité des constructions*
Réduire la taille des logements à construire (6) : Réduire les surfaces habitables (3), Petits immeubles (1), réduire gros immeubles dans les petites communes (1), petits lotissements (1)		
Créer des zones pavillonnaires (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Accessibilité des logements (41)		
Faciliter la location (15) Création de logements locatifs à prix raisonnable et de qualité (2) ; Pour les jeunes (1), caution solidaire ou facilité d'accès pour les petits revenus ou personnes sans cdi (3), plafond et régulation des loyers (9), faciliter les conditions de colocation (1), référent au logement (1)		A étudier avec le service Habitat de la CAGG *>> OPAH* *>> PLH*
Accession plus grande à la propriété (12) Habitat/lotissement participatif (3), accession à la propriété sociale (3), agir sur le foncier (5) ; Limiter spéculation immobilière (1)		
Augmenter le nombre de logements disponibles (7) Limiter la location saisonnière (3), arrêter les Airbnb (2)		*>> Aucune possibilité de limiter le développement de l'offre saisonnière : droit de propriété*
Adapter l'offre de logements aux besoins (7) Logement proche du travail (3) ; Mise en lien intergénérationnelle (2) ; Informer les personnes pour les logements accessibles au PMR (2)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Habitats écologiques (38)		
Financer et favoriser la rénovation énergétique (13) Jusqu'à l'autonomie énergétique (3), photovoltaïque (4), récupération d'eau (1), tous les HLM (1), énergie produite localement (1)		*>> Aucune possibilité de limiter les fonctions des logements et le développement de l'offre saisonnière : droit de propriété.*
Développer la construction d'habitats écologiques (12) Dont Végétalisation (1), Isoler les logements pour éviter de climatiser (2), Promouvoir l'éco construction et les éco hameaux (2) ; habitat bioclimatiques (2), techniques anciennes alliées aux nouvelles technologies, moins énergivores (1)		
Développer les habitats autonomes ou sur des terrains non constructibles (5) Dont des habitats légers et écologiques sur terrains non constructibles (2), développer les pastilles STECAL (1), Recyclage de l'eau de puits pour les WC (1), forage de puits (1)	F.B.I	*>> L'implantation sur des terrains non constructibles va à l'encontre du Code de l'Urbanisme et de la Loi Climat et Résilience* *>> Alimentation en eau liée à des enjeux sanitaires et soumis à des règlementations précises.*
Utiliser des matériaux écologiques (8) Bois (1), matériaux locaux (2), pour la rénovation des logements en ville (1), pour la construction de logements sociaux (1), matériaux traditionnels présents sur le territoire (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions*
Logements vacants (25)		
Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants (13) Préemption ou rachat par la collectivité en cas de vacance prolongée (2), en ville (2), faire un état des lieux des logements vacants à rénover (2)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Inciter ou obliger les propriétaires de logements vides à louer ou à vendre (12) Taxer les logements vacants trop nombreux (2) ; Limiter nombre logements par propriétaire à 3 (1) ; Réserver les logements pour habitat principal (1)		*>> Aucune possibilité d'obligations de locations ou ventes : droit de propriété.*
Logements sociaux (22)		
Création de plus de logements sociaux (18) Pour les jeunes (1), pour les personnes isolées (1), habitat léger comme solution de logements sociaux (1), renouveler les OPH avec les subventions nationales (1), logements sociaux de qualité (2), logements sociaux locatifs (1), Aide des communes pour avoir un logement social (1), ancienne gendarmerie en logements sociaux (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future* A étudier avec le service Habitat de la CAGG
Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux (4) Plus de mixité sociale prévue dans le SCOT (3)		*>> OPAH* *>> PLH*
Instauration d'un permis de diviser les logements pour éviter la paupérisation des quartiers de centre-ville et le développement de logements insalubres (1)		A étudier avec le service Urbanisme / ADS / Habitat de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 3

METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE (339 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Patrimoine bâti/historique (105)

Rénover le patrimoine bâti (47) Ville de Graulhet (1), patrimoine rural (1), façade du vieux Gaillac (2), en combinant modernité et patrimoine (2), en faisant appel aux chantiers collaboratifs pour développer les compétences du public (6), Revoir à la baisse les exigences « monuments historiques » pour rendre la rénovation plus accessible (1) , centres villes et ruelles (6), les friches industrielles (1), en soutenant les personnes qui ont des projets de rénovation touchant au patrimoine (2), rénovation énergétique des bâtiments publics (2), préserver les paysages avec villages médiévaux (1) ; Accélérer le traitement des dossiers de restauration (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions* *>> Vigilance : Monuments Historiques gérés par les Architectes des Bâtiments de France*
Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti (27) Ouverture plus régulière (4), Plus d'action lors de la journée du patrimoine (1), gratuité aux sites pour les habitants de l'agglomération et les jeunes (5), en développer la signalétique sur les sites (4), en enlevant la vieille signalétique (1), En partant des morceaux d'histoire des citoyens (1)/information à l'école (1), guide de recensement des sites (2), favoriser les activités quotidiennes au sein des lieux patrimoniaux (1), visites guidées (2)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Préserver les monuments du patrimoine (22) Dont en aidant les propriétaires (1), par exemple par de la défiscalisation (1) ou le changement d'utilisation (1), en diminuant les voitures sur les sites (3), zone piétonne autour des sites (1), entretien des monuments (4), en créant un label (1), en surveillant les zones en périphérie (1), subventions aux centres villes (1), proscrire les constructions sur ces sites (1), inventaire (2) ; Que la même entité communale entretienne le pont suspendu et les 2 rives de l'Agout (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions*
Reconversion du patrimoine bâti (6) En lieux de vie modernisés (1), en lieu pédagogique, comme l'ancienne briqueterie de Peyrole (1), en lieu associatif ou culturels ou locatifs (1), mise en vente du patrimoine public (1), des friches de Gaillac en bâtiment d'usage social (1), anciennes usines (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Faire respecter les documents d'urbanisme et les exigences ABF (3) Agir contre les promoteurs immobiliers (1)		*>> Police du maire*

Patrimoine naturel (93)

Protéger le patrimoine naturel (41) Sanctuariser les zones boisées, diagnostic sanitaire avant abattage d'arbre (1), en bord de cours d'eau (3), limiter la population sur les zones naturelles (1), interdire l'agriculture intensive aux abords des zones naturelles (1), protection et des arbres et classement pour certaines espèces, notamment à Lisle (9), recenser et valoriser les zones (1), Promouvoir une fréquentation « responsable » des zones naturelles (1), extinction de l'éclairage nocturne (1), Transformer patrimoine naturel en **territoire** naturel (1), mettre en **réserve foncière** le parc privé du centre du village de Lisle pour en faire un parc communal (1), rachat des terres pour créer des espaces naturels (1), conservatoires de plantes et végétaux (1), dispositifs préventifs contre les feux de forêt (1), Protéger les zones naturelles de la pollution (2), pas de barrages ni de nouveaux autoroutes (1), gestion de l'eau et zones humides (1), biodiversité (2), préserver les zones sans habitation en ville, poumon de nos villes (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de préservations paysagères et architecturales*
Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols (19) Refuser les projets éoliens (3), interdire l'éolien à moins de 1500m des habitations (1), refuser les lotissements extensifs (3), arrêter les dérogations pour des constructions sur de nouvelles parcelles (1), zones sans habitation, poumons des villes (1), maitriser le développement sauvage des énergie renouvelables (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future*
Promouvoir le patrimoine naturel auprès des habitants (16) Interdire la chasse certains jours pour les promenades (3), enseigner dans les écoles (1), aménagement des berges (4), mise en valeur des chemins de halage (1), chemins de promenades entre les parcelles de champ (1), prévention et formation (1), habitants acteurs de la préservation du vivant (1), communiquer sur les petits chemins publics (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Mise en place d'une vraie politique de préservation du patrimoine naturel (9) En lien avec les agriculteurs (1), mise en place d'un suivi du patrimoine naturel (1), interdiction du glyphosate (1), interdiction des sports mécaniques (3), arrêter le développement de routes à grand vitesse, interdire les loisirs coûteux en CO_2 : les circuits automobiles, les vols en avions privés de loisir (2)		*>> Aucune possibilité de restrictions concernant les usages (emploi d'engrais, type de sport…)*
Protéger les paysages (8) Protection des paysages (5), préserver les paysages de campagne (1), sanctuariser les zones touristiques pour préserver nos paysages (1), pas de lotissement pour préserver nos paysages (1),		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de préservations paysagères et architecturales*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Aménagement, valorisation touristique (56)		
Créer des promenades de découverte (22) Piétonnisation notamment des centres historiques (5), plus de sentiers fléchés et de chemins de randonnées (équestres, le long des berges) (9), circuits avec panneaux en ville (3), pistes cyclables de long des fleuves (2), circuits touristiques protégés (1)		A étudier avec le service mobilité/Tourisme de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Embellir le territoire pour le rendre attractif (13) Enterrement des réseaux (2), fleurissement des lieux publics et des habitations (4), aide pour embellir les maisons, notamment les volets (2), végétaliser (1), plus d'entretien pour assurer la propreté (2), intégration paysagère des nouvelles constructions (1), restauration et mise en valeur (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes de qualités architecturales et urbaines des constructions*
Aménager des endroits de plaisance et de convivialité (8) Berges pour la fraicheur en ville (2), lieux de repos dans les espaces naturels (3), plus de surfaces boisées (1), aménagement des espaces publics (1), allier nature et sport : parcours santé, table de ping pong (1)		*>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'espaces partagés suivant ces besoins*
Créer des supports de valorisation du patrimoine (6) Mise en scène (1), cartes des chemins disponibles (2), mise en réseau des circuits touristiques (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Favoriser le tourisme (5) Création de gîtes insolites (1), diminuer la taxe de séjour (1), autoriser les hébergements touristiques dans toutes les zones (1), tourisme vert pour le dynamisme économique sans assécher la vie locale (1), tourisme de proximité (1), Aménager les cœurs de ville et village (espaces verts et de convivialité pour les rendre plus attractifs) (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement touristique*
Réhabiliter les chemins communaux et impasses du domaine public (1)		A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Promouvoir le tourisme ecoresponsable (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Patrimoine culturel (20)		
Favoriser l'organisation d'événements culturels (10) Billetterie en ligne (1), pour lutter contre l'isolement et créer de la mixité sociale (1), renommée de Gaillac : événements de grande ampleur (1), événements de grande ampleur (zones rurales) pour faire rempart contre la montée des populisme (1) ; Pérenniser les festivals de musique et de théâtre de rue (1) ; Supprimer les différences tarifaires notamment en matière d'accès à la culture (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Créer un lieu de culture (4) Dans un ancien bâtiment industriel (1), musée (1), musée rénové plus vivant (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Développer une identité au territoire (3) Traditions régionales (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Créer de l'animation culturelle (3) Circuits touristiques folkloriques (1) ; Faire venir des artisans et petits commerces d'art (1) ; Installation d'œuvres d'art avant-gardistes en centre-ville (1)		A étudier avec le service Tourisme de la CAGG
Information, communication, financement autour du patrimoine (65)		
Améliorer la communication pour promouvoir le patrimoine (20)		A étudier avec le service communication/Tourisme de la CAGG
Faire de la pédagogie pour faire connaître le patrimoine, notamment auprès des écoles (14) Informer les jeunes sur leur rôle futur de préservation (1)		
Organiser des événements pour promouvoir et ainsi préserver le patrimoine historique, naturel, culturel (12)		
Soutenir les associations et les initiatives individuelles de préservation/valorisation du patrimoine ou qui favorise le lien et la solidarité (8)		
Mieux communiquer sur l'état du patrimoine naturel (3)		
Créer des formations pour répondre au besoin de restauration du patrimoine (3), Partage de savoirs faire (1)		
Soutenir le travail des mairies sur l'entretien du patrimoine (5), Enveloppes budgétaires plus importantes (1), faciliter la maintenance (1), faire appel au mécénat (2)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Arrêter l'étalement urbain (x36)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Centraliser les habitats dans les centres villes (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Réhabiliter l'ancien pour éviter l'étalement urbain et l'expansion sur l'agricole (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Éviter les lotissements (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Réflexion globale sur les lieux de construction d'habitat et la façon d'aménager le territoire (x7)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Densifier les logements (x5)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Lutter contre l'étalement urbain (80 contributions)

Favoriser l'habitat collectif (x4)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Rénovation (80 contributions)

Aider (financièrement) à la rénovation énergétique (x55)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Rénovation (80 contributions)

Rénover les logements existants (x13)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Rénovation (80 contributions)

Accompagner les propriétaires bailleurs à rénover (x12)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Mieux répartir les projets sur le territoire (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Être exigeant sur le caractère écologique des constructions (x9)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Construction (56 contributions)

Favoriser le développement des habitats légers (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Faciliter la constitution des dossiers (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Fixer des surfaces à bâtir de taille raisonnable (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Privilégier la qualité des constructions (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Réduire la taille des logements à construire (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Construction (56 contributions)

Créer des zones pavillonnaires (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité des logements (41 contributions)

Faciliter la location (x15)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité des logements (41 contributions)

Accession plus grande à la propriété (x12)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité des logements (41 contributions)

Augmenter le nombre de logements disponibles (x7)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité des logements (41 contributions)

Adapter l'offre de logements aux besoins (x7)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Habitats écologiques (38 contributions)

Financer et favoriser la rénovation énergétique (x13)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Habitats écologiques (38 contributions)

Développer la construction d'habitats écologiques (x12)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Habitats écologiques (38 contributions)

Utiliser des matériaux écologiques (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Logements vacants (25 contributions)

Mettre en place un dispositif de rénovation des logements vacants (x13)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Logements vacants (25 contributions)

Inciter ou obliger les propriétaires de logements vides à louer ou à vendre (x12)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Logements sociaux (22 contributions)

Création de plus de logements sociaux (x18)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Logements sociaux (22 contributions)

Arrêter les quartiers uniquement composés de logements sociaux (x4)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Logements sociaux (22 contributions)

Instauration d'un permis de diviser les logements pour éviter la paupérisation des quartiers de centre-ville (x1)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Patrimoine bâti/historique (105 contributions)

Rénover le patrimoine bâti (x47)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine bâti/historique (105 contributions)

Promouvoir et rendre plus accessible le patrimoine bâti (x27)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine bâti/historique (105 contributions)

Préserver les monuments du patrimoine (x22)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine bâti/historique (105 contributions)

Reconversion du patrimoine bâti (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine bâti/historique (105 contributions)

Faire respecter les documents d'urbanisme et les exigences ABF (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine naturel (93 contributions)

Protéger le patrimoine naturel (x41)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine naturel (93 contributions)

Arrêter l'artificialisation des terres et la perméabilisation des sols (x19)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine naturel (93 contributions)

Promouvoir le patrimoine naturel auprès des habitants (x16)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine naturel (93 contributions)

Mise en place d'une vraie politique de préservation du patrimoine naturel (x9)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine naturel (93 contributions)

Protéger les paysages (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Développer le réseau des Transports en Commun (x74)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Créer des promenades de découverte (x22)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Embellir le territoire pour le rendre attractif (x13)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Aménager des endroits de plaisance et de convivialité (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Créer des supports de valorisation du patrimoine (x6)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Favoriser le tourisme (x5)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Aménagement, valorisation touristique (56 contributions)

Réhabiliter les chemins communaux et impasses du domaine public (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine culturel (20 contributions)

Promouvoir le tourisme écoresponsable (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine culturel (20 contributions)

Favoriser l'organisation d'événements culturels (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine culturel (20 contributions)

Créer un lieu de culture (x4)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine culturel (20 contributions)

Développer une identité au territoire (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Patrimoine culturel (20 contributions)

Créer de l'animation culturelle (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Améliorer la communication pour promouvoir le patrimoine (x20)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Faire connaître le patrimoine, notamment auprès des écoles (x14)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Organiser des événements pour promouvoir le patrimoine (x12)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Soutenir les associations et les initiatives individuelles (x8)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Mieux communiquer sur l'état du patrimoine naturel (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Créer des formations pour répondre au besoin de restauration du patrimoine (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Information, communication, financement autour du patrimoine (65 contributions)

Soutenir le travail des mairies sur l'entretien du patrimoine (x5)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 4

AMELIORER LES DEPLACEMENTS (464 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG

F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Transports en commun (172)		
Développer le réseau des TC / Augmenter les dessertes (74) : ligne directe Rabastens-Toulouse (1), villages (3), entre les villages (3), entre Lisle sur Tarn et Lavaur, Lisle et Gaillac (1), vers Toulouse (1), village sur la nationale 988 (1), entre bassins de vie (1), inter pôle économique (1), en zone rurale (2), lien zone rurale-zone urbaine (2), quartiers d'habitats collectifs et sociaux (2), quartiers éloignés du centre-ville (1), Navettes vers centres médicaux (1), lignes supplémentaires (3), rétablissement des lignes supprimées (1), pour enfants scolarisés (1), vers les grandes villes (1) petits bus (1), amélioration (2), améliorer l'offre (3), pérenniser l'existant (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire (30) Fréquence (5) Ligne Rabastens-Toulouse (1), doubler ligne Toulouse-Albi (1), et desserte (1), ligne passant par Graulhet (1), réhabilitation des anciennes lignes et lignes transversales (4), petites gares (1), nouvelles lignes (1) ; Liaison avec pistes cyclables (1), fiabilité (3), confort (1), accessibilité des gares (3), stationnement dans la gare de Couffouleux (1)		A faire remonter auprès de la Région, compétente sur les transports ferroviaires
Gratuité et tarifs bas des TC (28) Gratuité (9), Tarifs attractifs (3), Navettes gratuites (1), navettes bus à petits prix ou gratuites entre villes moyennes (2), gratuité bus en agglo (1), agir auprès de la SNCF pour tarifs plus attractifs (1), trains moins chers (2), moins cher que voiture individuelle (2), TC gratuit pour les enfants sur les trajets école-maison (1), forfait annuel sur tout le territoire modulé en fonction des revenus du foyer (1), peu cher ou gratuit entre les villages et les plus grosses agglomérations (Gaillac) (1), abonnements à tarifs incitatifs (1), gratuité en ville (1), gratuité des bus (1), gratuité des trains (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Promouvoir les TC et augmenter leur fréquence (19) Zone rurale (1), vers Toulouse (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Améliorer et développer le Transport A la Demande (11) Mise en place (5), développer et améliorer le TAD existant (5), pour le déplacement entre villages (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG *>> TAD présent sur l'ensemble du territoire*
Améliorer les TC en s'adaptant plus aux besoins des usagers (8) Dont soirées spectacle (1), adapter les horaires aux besoins des usagers (sortie d'école, travail, ligne de train) (4), supprimer les lignes non fréquentées (1), autoriser les vélos à monter à tous les arrêts de bus (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Investir dans les TC (2) Achat de terrains pour faire des voies ferroviaires et créer des routes réservées aux bus	F.B.I	*>> La Région étant compétente en matière du réseau ferroviaire, Gaillac Graulhet Agglo n'a pas vocation à acquérir du foncier au profit de ces aménagements (gestion foncière avec RFF).* *>> Gaillac Graulhet Agglo peut établir des réserves foncières préférentielles pour la gestion des infrastructures routières (création de voie, élargissement de la chaussée…) dont elle a la gestion.*
Modes actifs (132)		
Augmenter le nombre de pistes cyclables (45) : dont non bétonnées (1), plus de vélo et moins de voitures en ville (1), développer la mobilité douce (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables (27) : point d'eau (1), propreté (1), limiter vitesse (1), parcs à vélo conséquents et surveillés (4), réparer les nids de poule (2), voie verte quartier Quintals-centre-ville (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Promouvoir l'usage du vélo électrique/vélo et autre mobilité douce (23) par exemple en proposant des essais de vélo, vélos électriques, wheel (2) ou en encourageant financièrement l'achat de vélo ou de vélo électrique (7)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Piétonnisation et accessibilité handicap (19) Accessibilité handicap (4) ; trottoirs (3), pour pallier l'urbanisation de l'axe Nord Sud gaillacois (1), aussi dans les zones construites habitables (1), mutualisation des déplacements piétons, pédibus (1), passerelles (1), pour rendre la ville aux enfants (1), trottoirs urgents sur la D87 de Parisot (1), sécurité des piétons (1), Sécurité de nos piétons avec des trottoirs "révisés" (1)	F.B.I	*Normes handicapés règlementées par le Code de la Construction* Piétonnisation : A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Réflexion à porter sur les aménagements futurs en matière d'espaces partagées*
Créer un réseau cyclable large et cohérent (favorisant notamment le trajet domicile-travail-école) (14) Développer les pistes cyclables en zone rurale et péri-urbaine (7) Exemple de la Véloroute de la vallée du Tarn ou Eurovelo (2), pourvoir faire de grands trajets en vélos électriques (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Créer des liaisons entre les pistes cyclables et les autres TC (4) : Avec la gare (3), avec les bus (2), autoriser les vélos à monter dans les bus départementaux (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins pour aménagements adéquates*
Infrastructures routières (75)		
Entretien et amélioration du confort et de la qualité des routes (39) Amélioration de l'état des routes en campagne (1), bas-côtés (1), Qualité des infrastructures (1), suppression des ralentisseurs (3), suppression des ronds-points trop petits (1), réfection des routes principales de circulation, plus larges et de meilleure qualité (1), rénovation de toutes les routes, des départementales aux petits chemins (1), en priorité les route dangereuses car détériorées (1), au sein des communes (1), sécurité routière à renforcer (1), trottoirs "révisés" (1) ; Mettre à jour la signalisation routière (1)		A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Création de nouveaux axes ou amélioration de circulation (10) Axe Graulhet-Puylaurens-Revel-Castelnaudary (1), axe plus rapide vers Castres (1), pas de nouvelles (auto)route sur les terres agricoles (1), passerelle Rabastens-Couffouleux (1), circulation sur la nationale 988 (1), circulation du passe-pont à revoir (Cami de l'Aousel pas adapté) (1), par un rond-point sur la route de Montauban (1), construction d'un 2e pont à Rabastens (1), Élargissement du pont (1) ; Faciliter l'accès aux axes routiers pour les zones rurales (1)		*Certaines voiries ne sont pas du ressort de la CAGG* A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Réduire la circulation en ville (10) En centre-ville (1), réduire les déviations d'axes importants par des petites routes et centre de village (2), plus de routes classées départementales (1), favoriser les flux vers l'autoroute ; exemple : axe Gaillac-Albi (1), contournement de Briatexte (axe Graulhet-Toulouse) (1), étaler les horaires de travail pour éviter les engorgements des grandes villes (1), dévier les camions des villes et villages (1), Dévier les camions des villes et villages (1)		*Certaines voiries ne sont pas du ressort de la CAGG* A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Réduire la vitesse (10) Réduire (2), notamment sur départementales (1), Zones résidentielles de Couffouleux (1) ou en cœur de bourg (1), problème de sécurité lié à la vitesse trop élevée (1), sécurité vélo et piéton (1), aménagement de dos d'ânes (1), faire respecter la limitation 30km/h (1), écluses de ralentissement (1)		A étudier avec le département, le service voirie de la CAGG et référents des communes
Repenser les stationnements (5) Plus nombreux (2), sur les lieux prioritaires de santé (1), en dehors des villes pour rendre les espaces publics aux piétons (1), penser aux stationnements quand nouveaux logements créés (1)		A étudier avec le service mobilités de la CAGG suivant les besoins remontés dans leur Plan de Mobilité Rural *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins pour aménagements adéquates*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Remettre les départementales à 90km (1)		A faire remonter auprès du Département
Réduction des déplacements voiture (33)		
Réduire les déplacements voiture individuels (12) Sur trajet travail-étude (1), po ur aller à la gare (1), bus pour Lisle ou Gaillac (1), Lutter contre les déplacements abusifs (1), arrêter la voiture (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future pour limiter l'étalement et les discontinuités entre les secteurs clés du quotidien*
Rapprocher les usages (mairie, école, habitation, lieu de travail, autres services) (8) Pour nos ainés (1), en décentralisant les services (1), ne plus autoriser de lotissements dans des communes éloignées des lieux de travail (1)		
Réduire les espaces accessibles en voiture (6) Centre-ville (3), sauf pour PMR (1), fermer périodiquement des routes (1), Limitation des stationnements automobiles (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs (6) Parking extérieur et petite navette (1), parking relais (2), à la gare de Couffouleux (1),		A étudier avec le service mobilité de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière suivant ces besoins*
Encourager financièrement la réduction de l'utilisation de la voiture (1) Augmenter les transports en commun à des prix moins cher que la voiture individuelle		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Mobilité décarbonée (30)		
Encourager le développement des véhicules propres (11) Encourager financièrement leur achat (2), les déplacements non polluants (2) ; Favoriser les carburants produits localement (1) ; Autoriser le carburant par huile usagée dans le Tarn (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Développer les bornes de recharges électriques ou H2 (9) Avec des stations solaires ou à cogénération (1), à Gaillac (1), sécuriser les points de charges (H2 ou électrique) (1), accessible pour les personnes en immeuble (1)		*>> Prescriptions de règles d'urbanisme en termes d'aménagement des espaces de stationnement au profit de l'installation de bornes*
Mettre en place des transports en commun urbains non carbonés (9) : Navettes (2), pour le lien villages-arrêt de bus vers Toulouse (1), Calèche (1), biogaz pour les transports à partir de la méthanisation (élevage) (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Transport non électrique en libre-service (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Covoiturage et autopartage (22)		
Encourager et développer les services covoiturage (15) Pour tous les déplacements de la vie quotidienne (1), Adhérer au réseau pouce (2), plateforme web ou outil (2), système de covoiturage ou BlaBlaCar local en milieu rural (2), réseau local de covoiturage (2), que le Tex desserve les aires de covoiturages de Lisle-sur-Tarn, Rabastens et St Sulpice (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG
Créer des aires de covoiturage (3) Des aires urbaines et gratuites (1)		A étudier avec le service mobilité de la CAGG *>> Construction d'une stratégie d'acquisition/réserve foncière suivant ces besoins pour des aménagements adéquates*
Développer l'autopartage (4) Autopartage pour les personnes en recherche d'emploi (1) ; Mutualiser les déplacements avec l'autopartage (2) ; Création d'une application pour l'autopartage (2) : Pour les zones rurales, application de type Citiz		A étudier avec le service mobilité de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

SOUS-GROUPE 4

AMELIORER LES SERVICES, COMMERCES ET EQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN (280 CONTRIBUTIONS)

Ne relève pas du SCoT ou du PLUi, mais peut être mis en œuvre par la CAGG — F.B.I Ne peut pas être mis en œuvre par la CAGG

Accessibilité et proximité des services (157)		
Avoir accès à plus de services du quotidien (65) : Dont guichets institutionnels (4), bureaux de poste (4), épicerie (1), banque (1), médiathèque (2), ludothèque (1), salle de spectacle (1), équipements sportifs et culturels (4), CCAS (1), gare, SNCF (2), Crèches (5), Action sociale (2), Pharmacie (1), Maison de services publics (3), École primaire (2) dont 1 à Rabastens, Parcs (2), Accueil petite enfance (2), Piscine (3) dont 1 ailleurs qu'à Gaillac, Photocopie (1), Lycée (1), Réparation objets (1), Café de service public (1), Point de distribution automatique (1), Vente de produits locaux (4) ; créer des régies de quartiers prêt de matériel, équipement informatique (1) ; créer des lieux de mécanique / garages pour les jeunes et favoriser les relations intergénérationnelles (1) ; proposer des services pour toutes les générations (1) ; proposer une mixité des destinations des équipements (1) ; Maisons de jeunes/ skate-parks etc. obligatoire par quartier (1) ; Aider les associations pour le sport, la culture, la nature, et aider pour y avoir accès (1) ; Bar à jeux (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Améliorer les déplacements vers les services publics (41) : Veiller à l'accessibilité par les plus éloignés (6) Favoriser les déplacements à vélo (4) ; Zones piétonnes (3) ; Accessibilité par les transports en communs (7) ; transports en commun décarbonés (5), Veiller à l'accessibilité des services par les personnes handicapées (2) ; calèche (1) ; Parking gratuits devant les services publics (5) ; réduire le nombre d'agences immobilières (1) Bornes de recharges électriques (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Proposer des services ambulants et itinérants (16) : Marchés (1) services publics (8), épiceries (2), producteurs locaux (2), boutiques et commerces (4), services de santé (1)		A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Protéger et redéployer les services publics sur le territoire (15) : Préserver les services publics de proximité (9) ; maintenir les services publics dans les communes rurales (5) ; identifier les services manquants (1)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Proposer des services mutualisés sur le territoire (10) : Développer des tiers-lieux (3) ; Mettre en place des espaces communs pour les rencontres – discussions – partage entre habitants (1) ; services de livraison mutualisés et locaux (1) **;** salles communes et matériel en commun pour les associations (2)		*>> Gestion stratégique de l'urbanisation future en termes de développement d'équipements*
Faciliter l'accès au numérique (7) : Permettre l'accès au numérique pour tous les habitants du territoire ; Favoriser les outils informatiques et de communication pour les services et commerces du territoire (1) ; Fibre numérique (1) ; développer des services en ligne locaux (1) Non à la 5G (1)		*>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'infrastructures suivant ces besoins*
Améliorer la sécurité incendie (1) : par des bornes incendies (1)		*>> Construction d'une stratégie d'acquisition foncière/ d'aménagement d'infrastructures suivant ces besoins*
Ne pas supprimer de places de parking au nom de l'écologie (1)	F.B.I	*>> Gestion stratégique de l'aménagement de stationnement suivant les besoins estimés et calibrés*
Plus d'humains dans les services (impôts, sécurité…) pas tout numérique (1)		
Proposer un développement équilibré du territoire (76)		
Veiller à un développement équilibré du territoire (8) : Proposer une politique globale de développement par bassin de vie notamment pour les équipements sportifs & récréatifs (3) ; ne pas privilégier uniquement les centres – villes (6) ; aide envers les activités autres que la restauration (1) ; Lutte contre la désertification rurale (1) ; Arrêter la construction de nouveaux équipements sportifs ou récréatif à l'échelle communale. Ces équipements doivent être réfléchis de façon globale (1)		

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RÉSERVOIR D'IDÉES

Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces (30) : Stopper l'installation d'infrastructures favorisant l'achat à distance (1) ; stopper le développement de grandes surfaces notamment en zones périphériques (6) ; créer des zones avec producteurs locaux uniquement, pas de grandes enseignes (1) ; Trouver un équilibre entre grand centre commercial et petits commerces sur le territoire ;		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centre villes et villages (22) : Valorisation des centre-bourgs (12) ; rénovation des centres-villes et notamment des routes à Graulhet (2) ; Aider les territoires à être 100% en zone de revitalisation rurale (1) ; Réserver 1/5eme des zones pour les espaces publics (1) ; Réserver 1/5eme des zones pour les écoles (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Utiliser des locaux existants et vacants pour le développement des services – commerces – équipements (11) : Mise à disposition de bâtiments municipaux vides (4)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Ne pas négliger les quartiers périphériques au profit du centre-ville et des espaces commerciaux (3) : Être sensible à l'organisation des activités entre centre-ville et périphéries (1), développer les commerces en zone semi-rurales (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Développer les commerces et services adaptés aux besoins des habitants (2) Associer la population aux projets (1) ; Estimer les besoins des habitants pour les années à venir (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain spécifique aux équipements et aux commerces*
Accessibilité des professionnels de santé (29)		
Lutter contre les déserts médicaux (14) : Création de maisons médicales / maisons de santé intercommunales (9) ; proposer un maillage permettant à chacun d'avoir un professionnel de santé à moins de 10 km de chez soi sur tout le territoire (1) ; présence d'associations de maintien et d'aides à domicile (1) ; avoir des navettes spécifiques vers les centres de soin (1)		*>> Construction d'une stratégie de développement urbain afin de faciliter le développement d'équipements médicaux mais aucune maîtrise via le SCoT et PLUi pour inciter un actif du milieu médical à venir s'installer sur le territoire* A étudier avec le service Economie/Attractivité de la CAGG
Améliorer l'offre médicale sur le territoire (15) : Médecins généralistes (3), spécialistes tels que radiologie (2), ophtamologie (1), kiné (1) , infirmières (1) , ambulance (1), urgences (1) et urgences pédiatriques (1), médecine salariée (1), services et commerces de santé (2)		
Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18)		
Promouvoir et faciliter l'accès aux activités et services du territoire (10) Élargir les horaires d'accueil des services (3) ; Diffuser davantage les numéros de contact des services ; Peser auprès de l'État pour un retour des services publics dans les territoires ; Rendre facile la connaissance des différents vendeurs et producteurs de la région (petits lieux de vente peu connus)		A étudier avec le service Economie et référent des communes de la CAGG concernant les actions d'accompagnement au développement du commerce
Aider aux installations de commerces et de services (5) Aider aux installations (financement, démarches admin, etc.) ; Soutenir la création d'entreprise (ex : permanences de l'écosystème de l'entrepreneuriat, subvention à la réhabilitation de locaux dans les petits villages) ; Salarier les professionnels de santé ; Association de commerçants ; Allonger les délais de paiement des factures de la collectivité (eau, ordure, assainissement), ou nous permettre d'anticiper ces dépenses grâce à un estimatif antérieur à l'émission de la facture, permettre un paiement en plusieurs fois.		A étudier avec le service Economie et référent des communes de la CAGG concernant les actions d'accompagnement au développement du commerce
Créer réseaux de voisins pour l'entre-aide (2)		
Devenir une référence nationale sur le sans plastique dans les commerces (1)		A étudier avec le service Economie/Attractivité/Déchets de la CAGG

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Transports en commun
(172 contributions)

Développer le réseau des transports en commun (x74)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Transports en commun
(172 contributions)

Augmenter et améliorer l'offre ferroviaire (x30)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Transports en commun
(172 contributions)

Gratuité et tarifs bas des transports en commun (x28)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Transports en commun
(172 contributions)

Promouvoir les transports en commun et augmenter leur fréquence (x19)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Transports en commun
(172 contributions)

Améliorer et développer le Transport A la Demande (x11)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Transports en commun
(172 contributions)

Améliorer les TC en s'adaptant plus aux besoins des usagers (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Modes actifs
(132 contributions)

Augmenter le nombre de pistes cyclables (x45)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Modes actifs
(132 contributions)

Assurer la sécurité et le confort des pistes cyclables (x27)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Modes actifs
(132 contributions)

Promouvoir l'usage du vélo électrique/vélo et autre mobilité douce (x23)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Modes actifs
(132 contributions)

Favoriser les trajets domicile-travail-école à vélo (x14)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Modes actifs
(132 contributions)

Créer des liaisons entre les pistes cyclables et les autres TC (x4)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Entretien et amélioration du confort et de la qualité des routes (x39)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Infrastructures routières
(75 contributions)

Création de nouveaux axes ou amélioration de circulation (x10)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Réduire la circulation en ville (x10)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Réduire la vitesse (x10)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Repenser les stationnements (x5)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Remettre les départementales à 90km/h (x1)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduction des déplacements voiture
(33 contributions)

Réduire les déplacements voiture individuels (x12)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduction des déplacements voiture
(33 contributions)

Rapprocher les usages (mairie, école, habitation, lieu de travail, autres services) (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduction des déplacements voiture
(33 contributions)

Réduire les espaces accessibles en voiture (x6)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduction des déplacements voiture
(33 contributions)

Stationnements voitures en périphérie pour permettre liaison avec modes actifs (x6)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Réduction des déplacements voiture
(33 contributions)

Encourager financièrement la réduction de l'utilisation de la voiture (x1)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Mobilité décarbonée
(30 contributions)

Encourager le développement des véhicules propres (x11)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Mobilité décarbonée
(30 contributions)

Développer les bornes de recharges électriques ou H2 (x9)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mobilité décarbonée
(30 contributions)

Mettre en place des transports en commun urbains non carbonés (x9)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Mobilité décarbonée
(30 contributions)

Transport non électrique en libre-service (x1)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Covoiturage et autopartage
(22 contributions)

Encourager et développer les services covoiturage (x15)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Créer des aires de covoiturage (x3)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Infrastructures routières
(75 contributions)

Développer l'autopartage (x4)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Avoir accès à plus de services du quotidien (x65)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Améliorer les déplacements vers les services publics (x41)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Proposer des services ambulants et itinérants (x16)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Protéger et redéployer les services publics sur le territoire (x15)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Proposer des services mutualisés sur le territoire (x10)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Faciliter l'accès au numérique (x7)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Améliorer la sécurité incendie (x1)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité et proximité des services
(157 contributions)

Plus d'humains dans les services (impôts, sécurité…) (x1)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Proposer un développement équilibré du territoire
(76 contributions)

Veiller à un développement équilibré du territoire (x8)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Proposer un développement équilibré du territoire
(76 contributions)

Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces (x30)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Proposer un développement équilibré du territoire
(76 contributions)

Privilégier l'implantation de commerces, services, équipements en centre villes et villages (x22)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Proposer un développement équilibré du territoire
(76 contributions)

Utiliser des locaux existants et vacants (x11)

Précisez votre idée,
en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Proposer un développement équilibré du territoire (76 contributions)

Ne pas négliger les quartiers périphériques (x3)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Proposer un développement équilibré du territoire (76 contributions)

Développer les commerces et services adaptés aux besoins des habitants (x2)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité des professionnels de santé (29 contributions)

Lutter contre les déserts médicaux (x14)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Accessibilité des professionnels de santé (29 contributions)

Améliorer l'offre médicale sur le territoire (x15)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18 contributions)

Promouvoir et faciliter l'accès aux activités et services du territoire (x10)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18 contributions)

Aider aux installations de commerces et de services (x5)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18 contributions)

Créer réseaux de voisins pour l'entre-aide (x2)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Actions d'accompagnement au développement de commerces et services (18 contributions)

Devenir une référence nationale sur le sans plastique dans les commerces (x1)

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

_____

_____

_____

_____

Précisez votre idée, en vous appuyant sur le réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Racontez la vision à laquelle vous avez aboutie pour votre territoire dans votre équipe :

Comme dans le jeu du « cadavre exquis », écrivez à tour de rôle (ou dictez à votre « scribe ») une phrase pour composer votre récit, en vous inspirant du début d'histoire proposé :

« Nous sommes en 2050.
Le territoire s'est vraiment transformé, en particulier grâce au SCoT et au PLUi auquel nous avions participé…
Aujourd'hui … »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Concertation sur les projets de SCoT et de PLUi de l'agglomération Gaillac-Graulhet

Ateliers de co-construction – Novembre 2022

VOTRE AVIS SUR L'ATELIER …

1. Pouvez-vous nous indiquer votre commune de résidence ?

……

2. Comment avez-vous été informé(e) de cette rencontre ?

☐ Enquête en ligne ☐ Plaquette d'information ☐ Bouche à oreille ☐ Réseaux sociaux

☐ Autre : ……..

3. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux connaître/comprendre le projet de révision du SCoT et de mise en place d'un PLUi ?

☐ oui, complètement ☐ oui, assez ☐ non, pas complètement ☐ non, pas du tout

Si non, pourquoi ? ……

……

……

4. Le temps contributif vous a-t-il permis d'exprimer vos idées et/ou de répondre à vos questions ?

☐ oui, complètement ☐ oui, assez ☐ non, pas complètement ☐ non, pas du tout

Si non, pourquoi ? ……

……

……

5. L'horaire, la durée, l'accueil vous ont-ils paru… ?

	Tout à fait adapté	Assez adapté	Pas complètement adapté	Pas du tout adapté
L'horaire	☐	☐	☐	☐
La durée	☐	☐	☐	☐
L'accueil	☐	☐	☐	☐

6. Vous avez une suggestion, c'est ici :

……

……

……

Merci pour votre participation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'urbAnisme PORTÉE DE MAIN

Planifier l'aménagement de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Réunions publiques de concertation – 17 et 18 avril 2023

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ordre du jour

19h00 **Présentation du projet**

- **Rappel : les études en cours sur le SCoT**
- **Retour sur les ateliers et les résultats de la concertation**

19h40 **Présentation des sujets à travailler ce soir**

19h45 **Temps contributif**

- **Par tables, pendant 1h**
- **Par groupe de tables, pendant 45 minutes**
- **Tous ensemble, pendant 30 minutes**

22h00 **Fin !**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le thème de ce soir :

« Travailler et se déplacer »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le thème de ce soir :

« Cadre de vie et Habiter »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Rappel :
Les études en cours sur le SCoT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le SCoT … C'est quoi ?

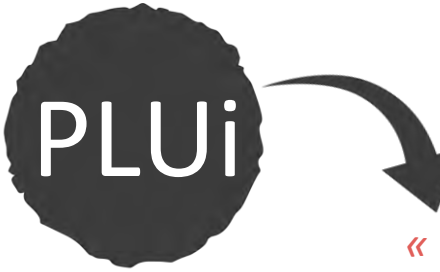


- Un document qui vient définir **les objectifs d'aménagement du territoire et les règles** qui s'appliqueront à horizon **20 ans**, à l'échelle de **l'agglomération**

- Il vient **orienter les choix d'urbanisation** qui seront posés à l'échelle de la parcelle **dans le PLUi**

A l'échelle d'un bassin de vie – ici, la Communauté d'Agglomération

« compatibilité »



A l'échelle de toutes les communes – ici, de la Communauté d'Agglomération

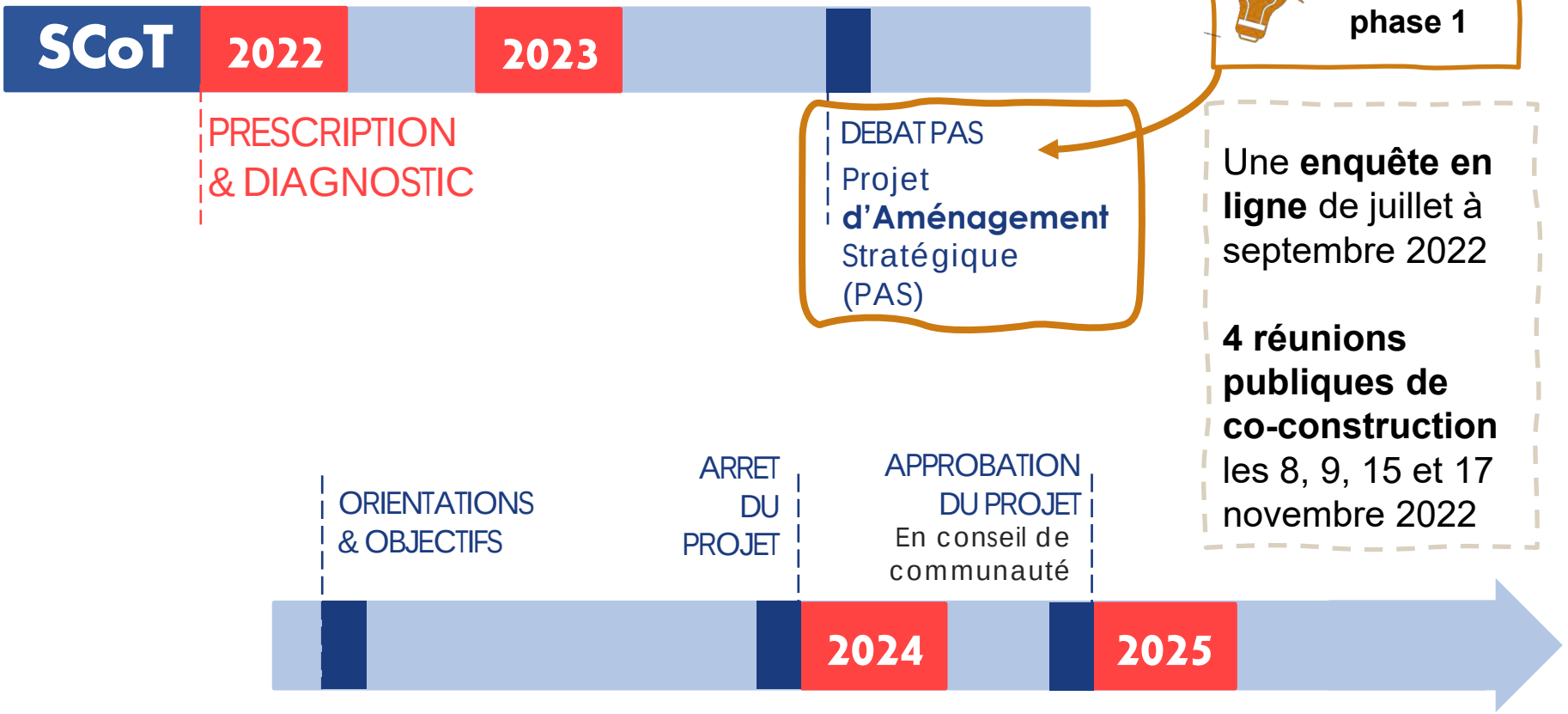
« conformité »



A l'échelle d'une ou plusieurs parcelles

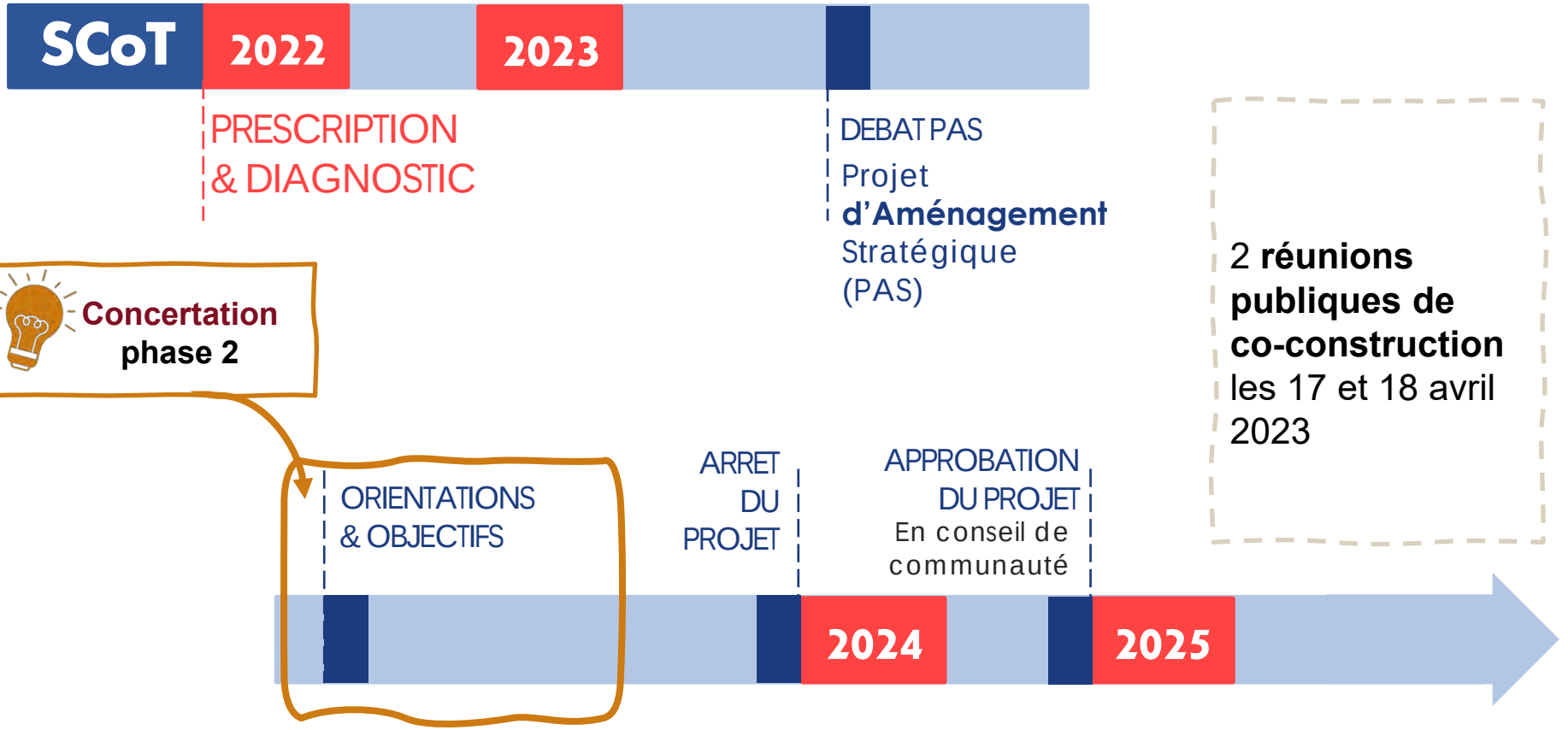
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Calendrier d'élaboration du SCoT



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

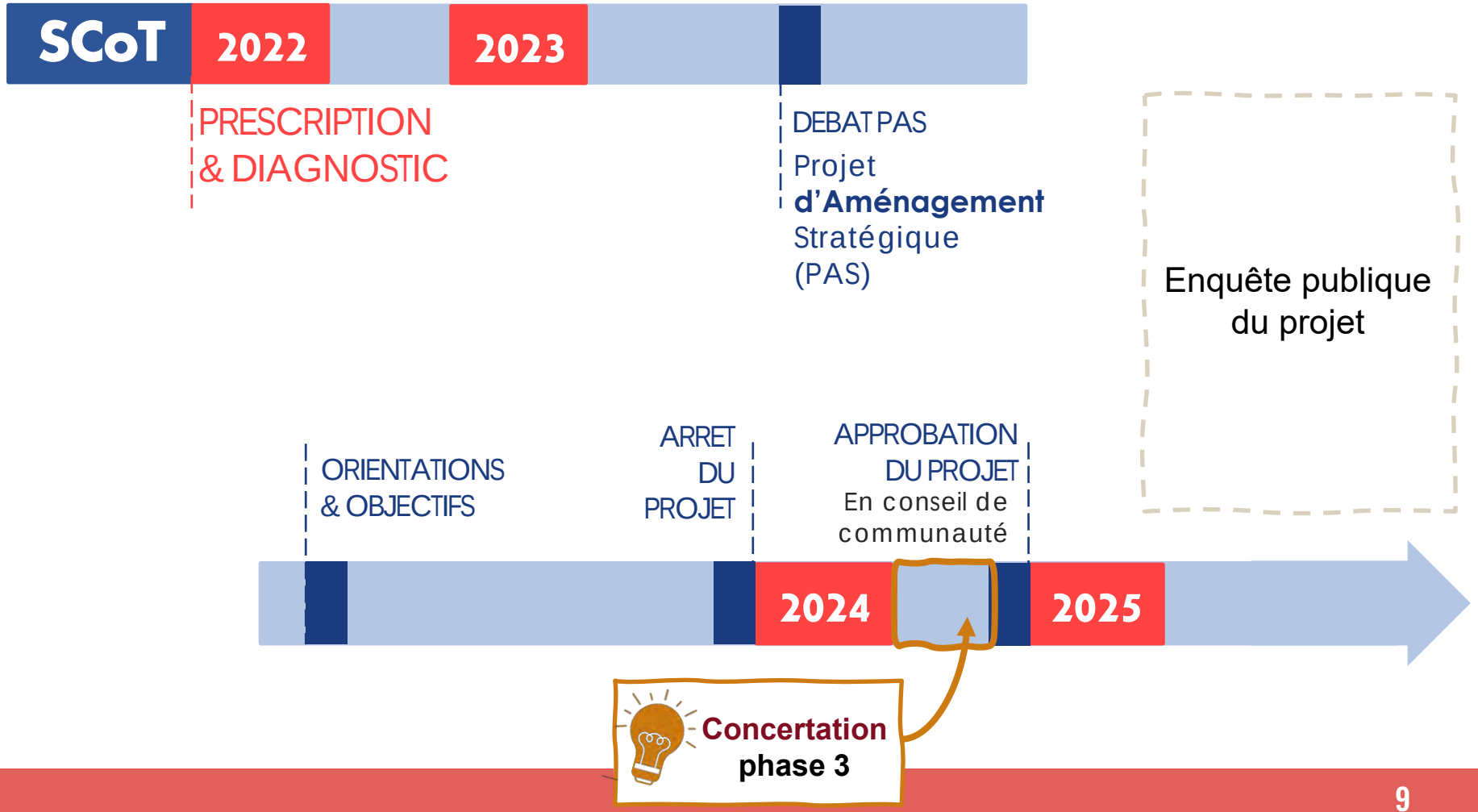
Calendrier d'élaboration du SCoT



2 **réunions publiques de co-construction** les 17 et 18 avril 2023

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Calendrier d'élaboration du SCoT



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Retour sur les ateliers et les résultats de la concertation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Chiffres clés

4 réunions

218 participants

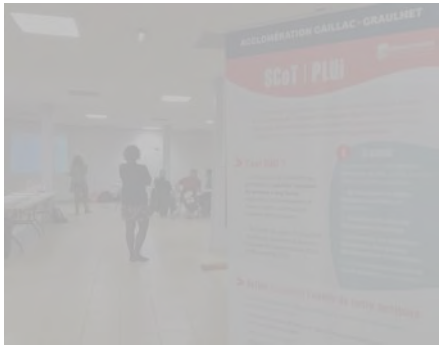
545 heures de travail cumulées

9 équipes constituées

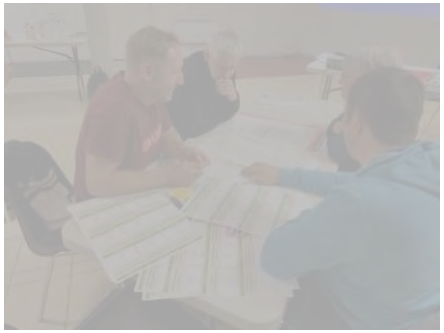
scénarios d'avenir

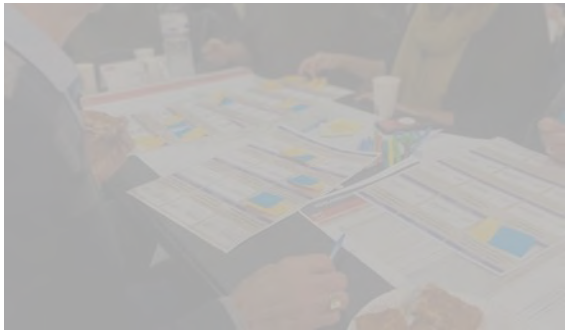
récits du territoire futur

454 propositions













Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les récits



9 récits du futur,
imaginés par les participants,
qui donnent une image de comment ils souhaitent vivre sur leur territoire demain

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les retours par thématiques



Une restitution des débats et des propositions des différentes équipes
pour chacune des 8 thématiques
proposées à la réflexion lors des ateliers

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Synthèse transversale



Pérenniser les ressources naturelles (eau, biodiversité, …)

- Une préoccupation majeure autour de la **gestion de la ressource en eau**
- Un appel à la préservation / au **développement des espaces naturels et boisés** partout sur le territoire
- Un souhait de **davantage de nature en ville** par la création d'espaces verts à toutes les échelles
- Un enjeu de **lutter contre toutes les formes de pollutions**, notamment par les produits phytosanitaires



Lutter contre le changement climatique

- Une attente partagée autour du **développement de la production d'énergies renouvelables** de manière adaptée au territoire
- Deuxième sujet, celui de la **sobriété**, notamment par la réduction des consommations des bâtiments et des déplacements en voiture
- Une invitation à une **meilleure adaptation au changement climatique** en adaptant l'agriculture et en développant la végétalisation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Synthèse transversale



Renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises

- L'attente principale : renforcer **l'attractivité du territoire en général**
- Un levier partagé : **offrir des locaux adaptés** pour l'installation et le développement des entreprises
- Un enjeu partagé sur le **soutien et la pérennisation des activités existantes**
- L'amélioration du **réseau internet** (en particulier au nord de l'agglomération)



Produire et consommer plus localement

- **Une priorité globalement partagée sur le soutien à la production agricole sur le territoire**
- Le souhait de soutenir le **renouvellement de la population agricole** et des petites exploitations
- L'enjeu de **développer la consommation de produits locaux**, notamment dans les cantines et les EHPAD
- Le souhait de **soutenir la création d'un réseau de distribution** et d'améliorer la visibilité des producteurs

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Synthèse transversale



Pouvoir mieux se loger

Trois grandes attentes :

- **Limiter l'étalement urbain**
- **Augmenter le nombre de logements sociaux** sur le territoire
- **Favoriser** le développement de certaines **typologies d'habitat** : l'habitat collectif et les habitats légers et / ou écologiques.



Mettre en valeur notre patrimoine historique en naturel

- Une volonté de **préserver le patrimoine du territoire dans ses 2 dimensions, naturel et bâti**
- Un enjeu partagé de s'impliquer dans le **patrimoine bâti et historique,** dans un souci de préservation mais aussi de développement du territoire
- Un enjeu de **préserver le patrimoine naturel et paysager,** levier supplémentaire pour accompagner la lutte contre l'artificialisation des sols
- L'importance de **promouvoir le patrimoine**, de le faire connaître davantage, notamment aux plus jeunes

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Synthèse transversale



Améliorer les déplacements

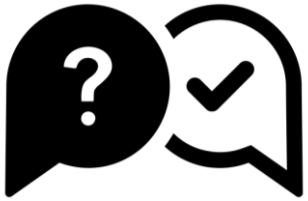
- L'idée centrale de ce thème : **penser une multimodalité cohérente en grand sur tout le territoire**
- De manière spécifique, des attentes partagées sur le **développement des modes actifs**
- D'une manière plus générale, viser à **limiter l'expansion de la voiture**
- Enfin, un enjeu sur l'**entretien des routes,** principalement au nord de l'agglomération



Améliorer les services, commerces, équipements du quotidien

- La nécessité de **rééquilibrer l'offre de services publics et privés sur l'ensemble du territoire** (notamment au nord)
- Des propositions autour du **développement d'autres modalités d'offre** : Permanences, itinérance, mutualisation de services
- Un souci récurrent d'**amélioration de l'offre médicale** qui pourrait elle aussi être pensée par de nouvelles modalités (permanence, itinérance, maison de santé, etc.)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



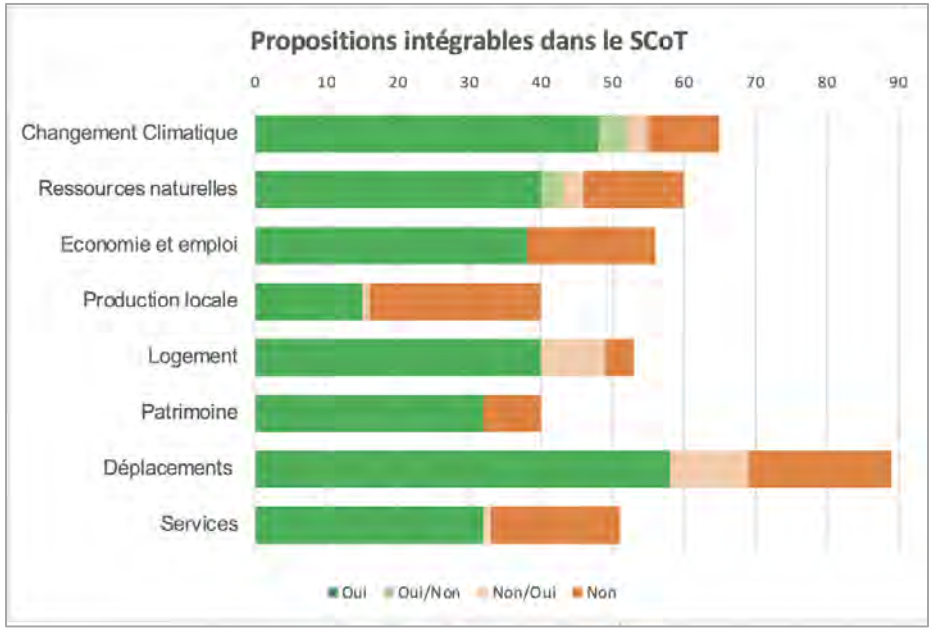
Retour sur les ateliers et les résultats de la concertation

Témoignages

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Comment les résultats de la concertation sont-ils intégrés ?

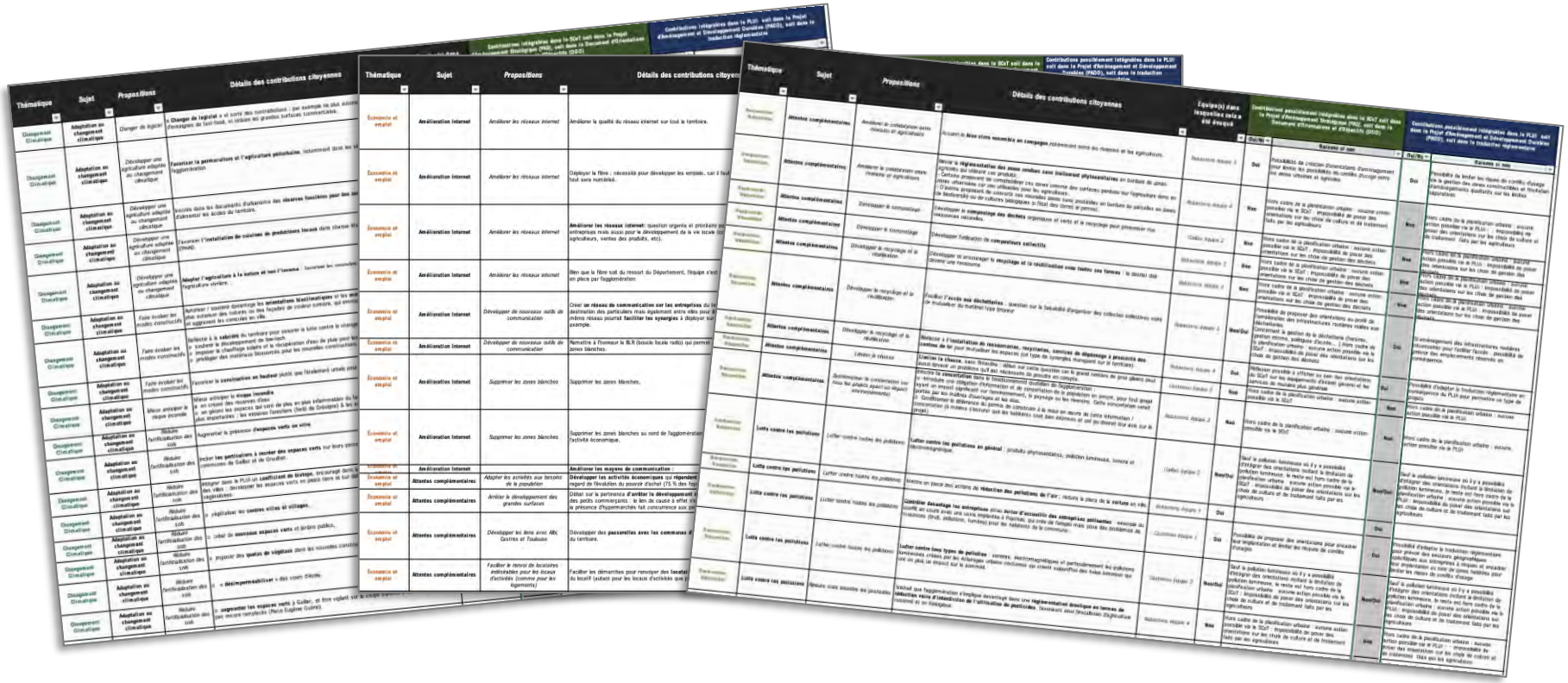
- Parmi les 454 propositions élaborées pendant les ateliers de novembre 2022 :
  - **69% sont intégrables dans le SCoT et/ou dans le PLUi** en cours d'élaboration (avec parfois quelques nuances)
  - 31% ne peuvent pas être intégrées dans ces documents d'urbanisme, mais viennent nourrir la réflexion sur d'autres politiques publiques de la CAGG



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Comment les résultats de la concertation sont-ils intégrés ?

A votre disposition si vous le souhaitez : *le détail des 454 contributions et de leur traitement dans le cadre du SCoT en cours d'élaboration*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Les sujets à travailler ce soir

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'objectif de la soirée

- Creuser une série de questions sur des sujets nouveaux et/ou spécifiques au territoire, sur lesquels on souhaite mobiliser l'expertise d'usage des habitants et acteurs du territoire avant d'entrer dans la rédaction

- Pour chacune de ces questions, identifier ou préciser avec vous :
  - **Les actions** pertinentes à mener dans le cadre du SCoT
  - Les niveaux d'enjeux de ces actions par **secteur géographique** du territoire
  - Le **niveau d'importance** pour chacune des actions

Vos contributions seront ensuite étudiées par les équipes de la CAGG et de l'AUAT pour nourrir l'élaboration des documents opérationnels, avant présentation et validation par les élus

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les questions à creuser
Thème « Travailler et se déplacer »

Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?

→ Quelles filières/quelles activités pour l'avenir (en particulier dans les espaces ruraux) ? Quels nouveaux espaces de travail (Tiers lieux, coworking…) ?
→ Quelles stratégies / complémentarités économiques ?
→ Quelle place pour le tourisme ?
→Comment valoriser les composantes rurales du territoire ?

Un devenir de « territoire dortoir »?
Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ?

→ L'emploi sur le territoire : où et comment ?
→ Le quotidien des actifs sur le territoire?
→ Comment contenir les actifs sur place ?

Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?

→ Comment garantir la sécurité de toutes les générations à pied ou en vélo ?
→ Comment garantir l'accessibilité aux modes doux de déplacements sur l'ensemble des communes du territoire ?
→ Concilier la répartition entre pistes de loisirs et pistes pour aller au travail ?

Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?

→ Quelles actions mettre en œuvre pour réduire les déplacements automobiles ?
→ Quels types de stationnement voiture proposer pour favoriser le report modal ?
→ Quels espaces multimodaux proposer ?

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les questions à creuser
Thème « Cadre de vie et habiter »

Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?

→ Comment (re)penser l'habitat pour répondre aux besoins des différents âges de la vie ?

→ Comment repenser les typologies d'habitat ? Les quartiers résidentiels ?

Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?

→ Comment concilier le maintien des seniors, des actifs et des jeunes sur le territoire ?

→ Comment maintenir les personnes âgées à domicile, quels services ?

→ Comment proposer différents parcours de vie générationnels sur le territoire ?

Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ?

→ Faut-il mettre sous verre ou se réapproprier l'accès aux cours d'eau et leurs berges ?

→ Quelle place donner à l'eau / au végétal au sein des espaces publics ?

→ Comment concilier préservation et valorisation de ce patrimoine ?

→ Quelle place à donner au tourisme et son développement ?

Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

→ Quelles spécificités en fonction des villes et des villages ?

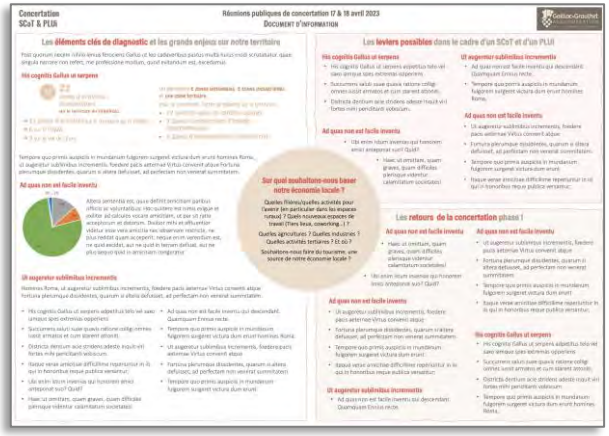
→ Quel rôle donner aux espaces publics, aux quartiers résidentiels, à la nature en ville au service du vivre ensemble ?

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La méthode de travail

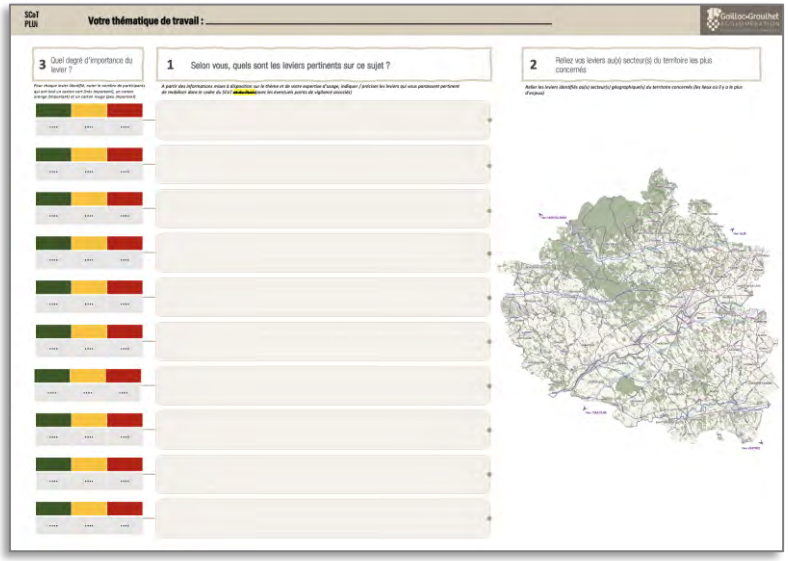
Temps 1 : Travail par tables

- **15 minutes :** Prenez connaissance des documents d'information sur la question que vous avez choisie : éléments de diagnostic, leviers possibles dans le cadre d'un SCoT, retours de la première phase de concertation



- **45 minutes** : **Débattez et complétez le support de travail** pour indiquer collectivement

    1. Les leviers à mobiliser selon vous
    2. Les secteurs géographiques auxquels ils s'appliquent
    3. Le niveau d'importance de chacun des leviers



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La méthode de travail

Temps 2 : Travail par salle

Les différentes tables ayant travaillé sur la même question se rassemblent

- **15 minutes : chaque table restitue** ses propositions
- **25 minutes : Débattez et complétez les propositions** si vous le souhaitez
- 5 minutes : **Attribuez chacun 3 gommettes** aux propositions que vous souhaitez restituer

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La méthode de travail

Mise en commun

Tous les participants se rassemblent

- **30 minutes** : chaque groupe restitue les 3 propositions ayant obtenu le plus de gommettes ; échanges et réactions avec les autres groupes

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Choisissez la question sur laquelle vous souhaitez travailler



Dirigez vous vers la salle correspondante



RDV dans 1h45 pour la mise en commun!

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les questions à creuser
Thème « Travailler et se déplacer »

Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?

→ *Quelles filières/quelles activités pour l'avenir (en particulier dans l… Quels nouveaux espace… ng…) ?*
→ *Que… …entarités économiques ?*
→ *Quel… …ace pour le tourisme ?*
→ *Comment valoriser les composantes rurales du territoire ?*

Dans cette salle

Un devenir de « territoire dortoir »?

Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ?

→ *L'emploi sur le terri… …mment ?*
→ *Le… …oire?*
→ *Co… …ace ?*

Dans la salle 3

Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?

→ *Comment garantir la sécurité de toutes les généra…*
→ *Com… …x modes doux de dép… …ommunes du territoire ?*
→ *Concilier la répartition entre pistes de loisirs et pistes pour aller au travail ?*

Dans le réfectoire

Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?

→ *Quel… …ions mettre en œuvre pour réduire les déplace…*
→ *Que… …re proposer pour favoriser le report…*
→ *Quels espaces multimodaux proposer ?*

Dans le réfectoire

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Mise en commun

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Merci!



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'urbAnisme PORTÉE DE MAIN

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Compte-rendu des 2 réunions publiques thématiques de co-construction

Le 17 et le 18 avril 2023 à **TECOU**



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Sommaire

Introduction 3
Préambule 3
Présentation du projet et de la démarche de concertation 5
Les règles du jeu du temps de travail 11

Thème 1 "Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?" 13

Thème 2 "Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? " 16

Thème 3 " Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? " 19

Thème 4 " Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? " 22

Thème 5 " Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? " 25

Thème 6 " Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ? " 28

Thème 7 " Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? " 32

Thème 8 " Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? " 35

Résultats des questionnaires d'évaluation 37

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Introduction

Préambule

Les 17 et 18 avril 2023, la Communauté d'Agglomération de Gaillac – Graulhet a organisé 2 réunions publiques thématiques de co-construction en soirée, de 19h à 22h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou, pour accompagner l'élaboration du SCoT.

Ces réunions avaient pour objectifs de présenter les résultats de la première phase de concertation et de recueillir des contributions citoyennes sur 8 thématiques :

- Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?
- Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans
- Accentuer ce phénomène ?
- Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?
- Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?
- Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?
- Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?
- Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ?
- Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

A noter : L'ensemble des contributions seront partagées aux élu.e.s de la Communauté d'Agglomération, à qui revient la décision finale pour la définition du projet politique et pour l'élaboration des contenus du SCoT.

Les élu.e.s des différentes communes travailleront ensuite sur la mise en œuvre concrète des grandes orientations découlant du SCoT dans le prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal.



La rencontre du 17 avril a rassemblé environ 30 participants.
Six équipes ont été constituées :

- 2 équipes ont travaillé sur « Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? »
- 2 équipes sur « Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ? »
- 1 équipe sur « Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? »
- Et 1 équipe sur « Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



La rencontre du 18 avril a rassemblé **37 participants**.
Six équipes ont été constituées :

- 2 équipes ont travaillé sur « Quelles places donner au **patrimoine naturel et bâti** dans notre quotidien ? »
- 2 équipes sur « Nouvelles formes d'habiter : **quelles alternatives au modèle pavillonnaire** ?»
- 1 sur « Comment **penser l'organisation des services et des équipements** pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? »
- 1 sur « Quelles **ambiances urbaines** associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? »



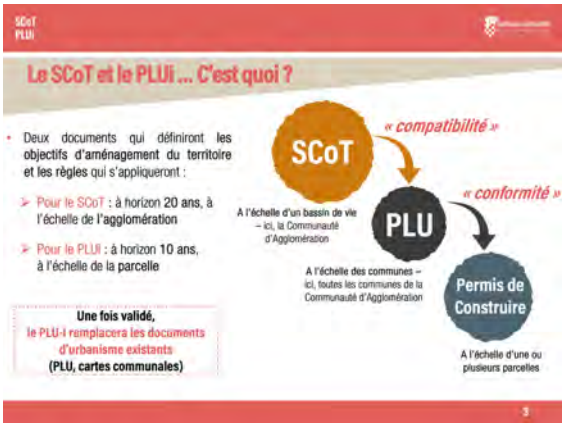
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Présentation du projet et de la démarche de concertation

Les informations essentielles sur le projet de révision du SCoT et du PLUi

Par **Cécile Danesin**, cheffe du Service Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Gaillac - Graulhet, pilote du projet d'élaboration du SCoT et du PLUi et **Julie BOUDOU**, chargée de mission PLUi et SCoT pour la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet.

Qu'est-ce qu'un SCoT et un PLUi ?



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est **un document d'urbanisme qui oriente et planifie l'aménagement du territoire.** Il est encadré et conduit par le Code de l'Urbanisme.

Le SCoT est réfléchi à une échelle de 20 ans, soit **à l'horizon 2044**, sur le périmètre de la communauté d'agglomération. Le SCoT a une valeur juridique qui s'impose au PLUi.

Ce document permet de mettre en cohérence, **à long terme**, les différentes politiques locales sectorielles (économie, logements, ressources naturelles, patrimoine, mobilité, paysage…) qui rythment et cadrent le quotidien des habitant.e.s.



Quelle temporalité et quelle démarche de concertation pour la mise en place du SCoT ?

Les documents d'urbanisme se construisent suivant différentes étapes essentielles, et toujours dans le but d'affiner les projets et objectifs au plus près de la réalité des territoires et des ambitions à venir.

1er temps – Année 2021 : **Un temps de travail sur la phase diagnostic.**
Ce temps consiste à faire l'état des lieux des ressources et tendances actuelles pour identifier in fine les atouts et les fragilités du territoire. Faisant office de « carte d'identité du territoire », ce diagnostic participera à identifier les enjeux et défis de demain.

2ème temps – Année 2022 : **Un temps pour construire un « trait d'union » entre le diagnostic et la prospective, les attentes pour l'avenir.**
Le SCoT étant un document prospectif à horizon 20 ans, le but est de définir les ambitions pour le territoire et les objectifs pour les réaliser.

Les réunions de concertation participent à définir avec les citoyens les perspectives pour l'avenir, les objectifs communs. Par la suite, ces propositions seront travaillées par les élu.e.s, au regard des défis et objectifs identifiés par la Communauté d'Agglomération.

3ème temps – A partir de 2023 – **Un temps de traduction règlementaire de la stratégie retenue.**
Cette phase consiste à traduire de manière opérationnelle les grandes orientations que les élu.e.s auront posées à l'issue des différentes réunions de concertation sur les souhaits pour l'avenir du territoire.

4ème temps – Courant 2024 – **Phase de validation et approbation** des documents afin qu'ils soient appliqués sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Pour élaborer ces documents, la Communauté d'Agglomération propose une phase de concertation avec les citoyens, qui sera complétée par une concertation avec les personnes publiques associées regroupant les acteurs du territoire comme les représentants des services de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture,
etc.

La concertation se déroule tout du long des élaborations des documents de planification.
Elle participe à la construction du projet politique du territoire sur les 20 prochaines années.



La démarche de concertation se décompose ainsi :

Juillet 2022

Trois mois d'enquête en ligne pour recueillir des propositions citoyennes sur les attentes et les propositions pour votre territoire, autour des différentes thématiques concernées par le SCoT et le PLUi. 1200 réponses pour 3000 propositions.

Novembre 2022

4 réunions publiques de co-construction pour hiérarchiser les objectifs pour le territoire. Ces réunions ont permis d'enrichir l'état des lieux territorial.

Hiver 2022-2023

Analyse par des propositions recueillies en atelier par les élu.e.s, pour enrichir le projet politique et définir les conditions d'organisation et la répartition des différentes thématiques sur le territoire.

Avril 2023

Deux réunions publiques pour affiner la déclinaison opérationnelle de plusieurs thématiques qui nécessitent des approfondissements.

Début 2024

Ouverture de la concertation règlementaire sur le projet de SCoT finalisé par les élu.e.s

Mi – Mai 2024

Restitution du bilan des contributions et de leurs mobilisations dans les différents documents.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les contributions recueillies au cours de la première phase de concertation de novembre 2022.

Par Cécile Maupeu, de l'agence de concertation Idées Communes.

Les chiffres clés

En novembre 2022, **4 réunions publiques de co-construction** ont été organisées pour nourrir la définition des orientations stratégiques pour les futurs SCoT et PLUi.
218 participant.e.s ont été réunis au total, et leur contribution représente **545 heures de travail cumulées**.
Au cours de ces réunions, **9 équipes** ont été constituées pour écrire des scénarios d'avenir et produire **454 propositions** qui ont été analysées par les services de la Communauté d'Agglomération.



La synthèse présentée ci-après présente l'essentiel des idées et préoccupations issues de leurs travaux.

L'intégralité des contributions recueillies lors de cette première phase de concertation est consultable à l'adresse suivante :

https://www.gaillacgraulhet.fr/app/uploads/2023/02/Livre-Blanc-Reunions-publiques-Elaboration-du-SCoT-PLUi.pdf



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Synthèse des contributions de la première phase de concertation

Pérenniser les ressources naturelles

- Une préoccupation majeure autour de la gestion de la ressource en eau,
- Un appel à la préservation / au développement des espaces naturels et boisés partout sur le territoire,
- Un souhait de davantage de nature en ville par la création d'espaces verts à toutes les échelles,
- Un enjeu de lutter contre toutes les formes de pollutions, notamment phytosanitaires.

Lutte contre le changement climatique

- Une attente partagée autour du développement de la production d'énergies renouvelables de manière adaptée au territoire,
- Deuxième sujet, celui de la sobriété, notamment par la réduction des consommations des bâtiments et des déplacements en voiture,
- Une invitation à s'adapter au changement climatique en faisant évoluer l'agriculture et en développant la végétalisation.

Renforcer l'emploi de proximité et l'installation d'entreprises

- L'attente principale : renforcer l'attractivité du territoire en général,
- Un levier partagé : offrir des locaux adaptés pour l'installation et le développement des entreprises,
- Un enjeu partagé sur le soutien et la pérennisation des activités existantes,
- L'amélioration du réseau internet (en particulier au nord de la Communauté d'Agglomération).

Production locale

- Une priorité globalement partagée sur le soutien à la production agricole sur le territoire,
- Le souhait de soutenir le renouvellement de la population agricole et des petites exploitations,
- L'enjeu de développer la consommation de produits locaux, notamment dans les cantines et les EHPAD,
- Le souhait de soutenir la création d'un réseau de distribution et d'améliorer la visibilité des producteurs.

Mieux se loger

- Limiter l'étalement urbain
- Augmenter le nombre de logements sociaux sur le territoire
- Favoriser le développement de certaines typologies d'habitat : l'habitat collectif et les habitats légers et / ou écologiques.

Mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel

- Une volonté de préserver le patrimoine naturel et bâti du territoire,
- Un enjeu partagé autour du patrimoine bâti et historique, dans un souci de préservation mais aussi de développement du territoire,
- Un enjeu de préserver le patrimoine naturel et paysager, levier pour accompagner la lutte contre l'artificialisation des sols,
- L'importance de promouvoir le patrimoine, de le faire connaître davantage, notamment aux plus jeunes.

Améliorer les déplacements

- L'idée centrale : penser une multimodalité cohérente en grand sur tout le territoire
- De manière spécifique, des attentes partagées sur le développement des modes actifs
- D'une manière plus générale, viser à limiter l'expansion de la voiture
- Enfin, un enjeu sur l'entretien des routes, principalement au nord de la Communauté d'Agglomération

Améliorer les services, commerces et équipements du quotidien

- La nécessité de rééquilibrer l'offre de services publics et privés sur l'ensemble du territoire (notamment au nord)
- Des propositions autour du développement d'autres modalités d'offre : Permanences, itinérance, mutualisation de services
- Un souci récurrent d'amélioration de l'offre médicale qui pourrait elle aussi être pensée par de nouvelles modalités (permanence, itinérance, maison de santé, etc.)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Interview croisée

Sylvie Astruc / Franck Champoudry, représentants du conseil de développement de Gaillac Graulhet
Olivier Damez, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, en charge de l'élaboration du SCoT et du PLUi

Qu'est-ce que le Comité de Développement (CODEV) et quel est son rôle dans l'élaboration du SCoT ?

Le CODEV est une instance consultative créée en 2019, dont le rôle est d'émettre des avis sur les politiques de la Communauté d'Agglomération, d'être force de proposition et d'être un « agitateur d'idées ».
La création d'un CODEV est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, mais la manière dont il fonctionne n'est pas définie par la loi.

Le CODEV de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet se compose de **63 membres aujourd'hui**. Ils sont à l'initiative de l'organisation de **conférences et de groupes de travail thématiques**.

Pour en savoir plus : https://www.codev-gga.org

Concernant l'élaboration du SCoT, la Communauté d'Agglomération a souhaité créer un vrai partenariat sur la démarche avec le CODEV.
Dans un premier temps, il a été **directement saisi par l'équipe de Mr Damez pour travailler sur la démarche de concertation à associer à l'élaboration SCoT et PLUi.**

Dans le cadre de cette saisine les membres du CODEV ont émis un certain nombre de préconisations inspirées de l'analyse de démarches de concertations sur des sujets similaires à l'échelle nationale. Sur la base de ces préconisations, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer un groupe mixte élus / membres du CODEV, pour travailler ensemble sur la démarche.

Ce groupe de travail a depuis été **réuni à chaque étape** afin de travailler en direct avec le bureau d'études, pour apporter sa vision de citoyens et son expertise d'usage sur ces sujets.

D'autres actions ont été menées en partenariat en partenariat entre le CODEV et la collectivité, telles que :

- Visites en minibus avec les élus et membres du CODEV,
- Présence sur les marchés pour sensibiliser les publics sur ce qu'est un PLUI, un SCoT.

Comment avez-vous vécu la première phase de concertation menée en novembre, et qu'est-ce que vous en retenez ?

Les représentants du CODEV ont partagé leur vécu des précédents ateliers, en soulignant une **belle mobilisation dans l'ensemble**, même si elle n'était pas équivalente sur tous les territoires.

Ils ont en particulier insisté sur certains points :

- Le constat de **publics assez divers** : en termes d'âge (surtout à Rabastens) mais aussi de types d'activités,
- Des échanges et des débats qui se sont toujours fait dans une **ambiance bienveillante, constructive, d'écoute et de respect** (y compris sur des sujets potentiellement sensibles), sans oublier dans la bonne humeur,
- La question de **l'intérêt général** qui était régulièrement remis au centre des débats par les participants eux-mêmes,
- Des **outils et méthodes accessibles** au plus grand nombre, notamment l'outil récit qui a permis à chacun d'apporter sa petite part d'histoire.

Mr Damez rappelle qu'une politique se construit à plusieurs. C'est un **beau challenge** d'entendre l'ensemble des propositions et de vérifier leur faisabilité. Les élu.e.s s'engageront à faire des retours précis sur l'intégration ou non de ces propositions.

Enfin, Mr Damez salue la **participation importante du monde agricole**, symbole de la ruralité du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

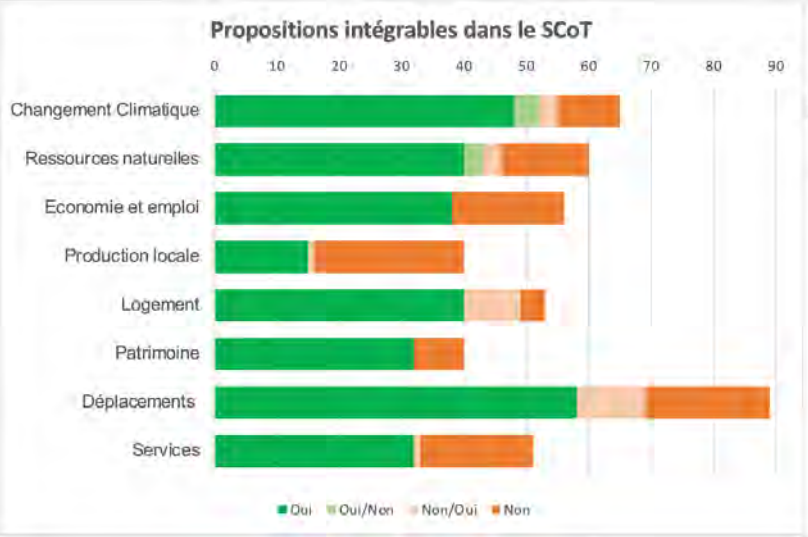
Comment les résultats de la concertation sont-ils intégrés dans la suite des études ?

Chaque proposition a été analysée par les équipes de la Communauté d'Agglomération, pour vérifier si elle pouvait ou non être intégrée dans le SCoT et de quelle façon.

Parmi les **454 propositions élaborées pendant les ateliers de novembre 2022** :

- **69% sont intégrables dans le SCoT** et/ou dans le PLUi en cours d'élaboration (avec parfois quelques nuances), sous réserve d'approbation des élus à l'issue de l'élaboration du projet de territoire.

- **31% ne peuvent pas être intégrées dans ces documents d'urbanisme**, mais viennent nourrir la réflexion sur d'autres politiques publiques de la CAGG. L'ensemble de ces contributions ont ainsi été transmises aux services de la Communauté d'Agglomération concernés.



Par exemple, les contributions portant sur la préservation des espaces patrimoniaux sont majoritairement intégrables. A contrario, la proposition traitant de la « sensibilisation des jeunes » sur l'environnement est non intégrable à l'échelle du SCoT mais pourra être relayé aux services environnement/éductation et communication de la Communauté d'Agglomération.
Autre exemple : de nombreuses contributions concernant la production locale pourront venir alimenter le travail en cours sur le Plan Alimentaire Territorial, et sont donc transmises aux équipes en charge de cette politique.

Ce travail d'analyse permettra, tout au long de la conception des documents, d'assurer un suivi du devenir des propositions citoyennes et, in fine, de pouvoir le restituer au grand public dans le cadre du bilan de concertation.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les règles du jeu du temps de travail

Après la présentation des éléments résumés précédemment, les participants ont été invités à formuler leurs propositions avec la méthode suivante :

- **1h de travail par table** par thématique ;
  - 15 min de prise de connaissance des documents d'informations sur la question ;
  - 45 min de débats en petit groupe pour compléter le support de travail

- **1h de mise en commun** pour entendre les contributions des autres participant.e.s et réagir à l'aide de cartons de couleurs pour indiquer, si, selon eux, le sujet est :
  - Très important (vert)
  - Moyennement important (orange)
  - Pas important (rouge)

Leurs objectifs par table thématique de 5 à 8 personnes :

- Identifier pour la thématique choisie, les actions qui seraient pertinentes à intégrer dans le SCoT selon eux ;
- Si pertinent, relier ces propositions d'actions au(x) secteur(s) du territoire les plus concernés
- Choisir les 3 propositions principales à présenter aux autres participants lors de la synthèse commune.

A noter que l'ensemble des contributions seront transmises aux élu.e.s, même celles qui ne faisaient pas consensus au cours de l'atelier. Elles constituent des aides à la décision. Les élu.e.s s'engageront à préciser aux participant.e.s et habitant.e.s sous quelles manières ont été intégrées ou non les contributions, et exprimeront les raisons de non prise en compte de certaines.

Les participants étaient répartis par équipe de 5 à 8 personnes pour travailler sur une question clé à choisir parmi les 4 proposées chaque soir :

Le 17 avril : « Travailler et se déplacer »

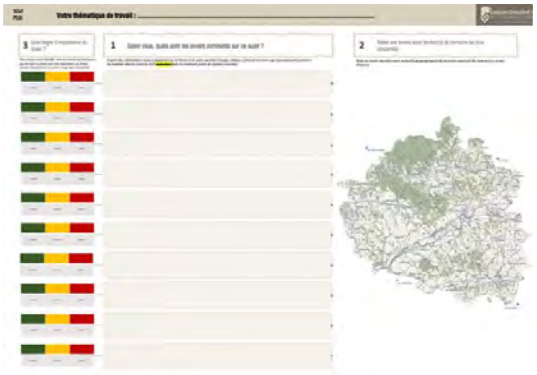
- Quelles **économies locales** souhaitées sur le territoire et comment ?
- Un **devenir de « territoire dortoir » ?** Quelles solutions pour **maintenir notre attractivité** sans accentuer ce phénomène ?
- Quelle **place donner au vélo et au piéton** au quotidien sur le territoire ?
- Comment **favoriser et développer les alternatives à la voiture** individuelle souhaitées sur le territoire ?

Le 18 avril : « Cadre de vie et habiter »

- Nouvelles formes d'habiter : **quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?**
- Comment **penser l'organisation des services et des équipements** pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?
- Quelles places donner au **patrimoine naturel et bâti** dans notre quotidien ?
- Quelles **ambiances urbaines** associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ?

Pour chaque thématique, ils disposaient d'un document d'information synthétique (intégré dans les pages qui suivent) et de supports de travail à compléter ensemble.





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 1 « Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

La proximité de Toulouse et Albi pousse la Communauté d'Agglomération à se démarquer de ces territoires voisins pour créer de l'emploi et attirer des entreprises sur le territoire et ainsi assurer un meilleur équilibre entre emploi et démographie.

// Emplois, activités, filières en matière de développement économique

► **20 169 emplois en 2019, soit une augmentation de 848 emplois en 10 ans**

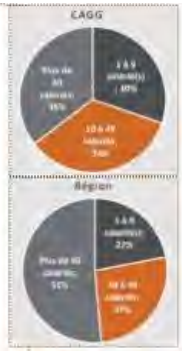
- Une faible dynamique de création d'emplois comparativement à la dynamique démographique connue à l'échelle du territoire intercommunal (1 emploi créé pour 10 habitants accueillis)
- De plus en plus d'actifs résidant sur le territoire travaillant en dehors de l'intercommunalité
- Une demande d'emploi en baisse mais hausse de l'emploi précaire
- Des difficultés de recrutement constatées suivant l'activité et l'implantation géographique

► **6 306 établissements en 2019 dont 38% sont regroupés à Gaillac et Graulhet**

► Forte part d'auto-entreprenariat : 78% des établissements n'ont aucun salarié
Pourcentage supérieur à la moyenne nationale (75%)

► **17 zones d'activités économiques intercommunales regroupant 19% de l'emploi de la CA Gaillac Graulhet**

► **La filière cuir sur Graulhet : seule filière complète (Production > Transformation > Vente) en France**



◄ Répartition de l'emploi par taille d'établissement INSEE 2019

// L'agriculture et la viticulture : une force économique pour le territoire

► **66% de la surface intercommunale à dominante d'activités agricoles**, soit 78 000 ha
► 21,5% des surfaces intercommunales en forêts

► **Une diminution du nombre de structures agricoles** :
1 052 exploitations agricoles en 2019 contre 1285 exploitations en 2010

// Une destination touristique attractive au patrimoine riche

► **75 sites touristiques**
Comité Départemental du Tourisme 81

► **De nombreuses labellisations sur le territoire**
- Plusieurs musées classés « musées de France »
- 1 classement UNESCO
- 2 « Plus Beaux Villages » de France
- 1 « Ville d'Art et d'Histoire »
- 1 « Petite Cité de Caractère »
- 2 communes identifiées comme cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités Médiévales »
- 1 Ville et Métiers d'Art

► **26 lits pour 100 habitants**
(68 lits / 100 habitants en Occitanie)
- 13 campings, pour 571 emplacements et 290 lits

► **Des touristes qui restent peu sur le territoire**
- 11 hôtels, pour 171 chambres



// Diagnostic commercial et logistique

► **Des dépenses effectuées majoritairement au sein des grandes surfaces du territoire**
- 65 % des dépenses effectuées dans les grandes surfaces par les ménages du territoire
- 6 % des dépenses effectuées dans la vente en ligne
- 5 % des dépenses au sein des marchés de plein vent

► Une qualité architecturale et paysagère des commerces de périphéries très inégale

Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?

Quelles filières/activités pour l'avenir (en particulier dans les espaces ruraux) ?

Quels nouveaux espaces de travail (Tiers lieux, coworking...) ?

Quelles stratégies/complémentarités économiques entre les différentes sphères (primaire, secondaire...)

Quelle place à donner au tourisme et son développement ?

Quelles valorisations des composantes rurales du territoire ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'implantation des activités économiques, artisanales et commerciales** sur le territoire:

- **Leur localisation et les sites préférentiels** suivant le type d'activités,
- **Les critères spécifiques à respecter** pour autoriser leur implantation et leur intégration suivant les secteurs (centralités, périphéries, zones rurales...),
- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** pour favoriser le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles pratiques économiques,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, végétalisation, stationnement...) aux usages économiques.

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **73 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent c'est l'enjeu de **soutenir et maintenir l'agriculture sur le territoire** (22 propositions)
⇒ *Protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (6) / évolution des pratiques : agroécologie, bio, permaculture ...(6) / installation de jeunes agriculteurs (5) / développement de débouchés locaux (3) / soutien aux petites exploitations (2)*

En lien avec le soutien de l'agriculture, une idée récurrente est le **développement des circuits courts sur le territoire** (15 propositions)
⇒ *réseau de distribution & soutien à la logistique (7) / approvisionnement des cantines scolaires et des EPHAD en produits locaux (6) / communication sur les producteurs locaux (2)*

Une autre idée partagée est **d'attirer de nouvelles entreprises**, en particulier des commerces et petites entreprises (14 propositions)
⇒ *aide à l'installation (3) / petits commerces et services (4) / attirer des entreprises (2) / Autour du bioclimatique et du recyclage (1) / filière autour de la construction et des matériaux écologiques (1) / passerelle entre Albi, Castres et Toulouse (1) / pas d'entreprise polluante (1) / réinvestir les locaux vacants (1)*

D'autres participants ont insisté sur la nécessité de **valoriser et pérenniser les activités existantes** en général (7 propositions)
⇒ *activités du secondaire et du tertiaire (2) / commerces, artisanat et PME (2) / Fleurons tels que le cuir, la gélatine... (1) / tourisme (1) / protection des activités existantes (1)*

Certains ont proposé de **miser sur le patrimoine historique et naturel du territoire pour développer l'attrait touristique du territoire** (11 propositions)
⇒ *patrimoine culturel et paysager (6) / lieux de balade (3) / tourisme équestre (1) / communication (1)*

Enfin, 4 propositions concernent le **développement de nouvelles pratiques économiques**
⇒ *pépinières d'entreprises, tiers-lieux et espaces de co-working (3) / télétravail (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

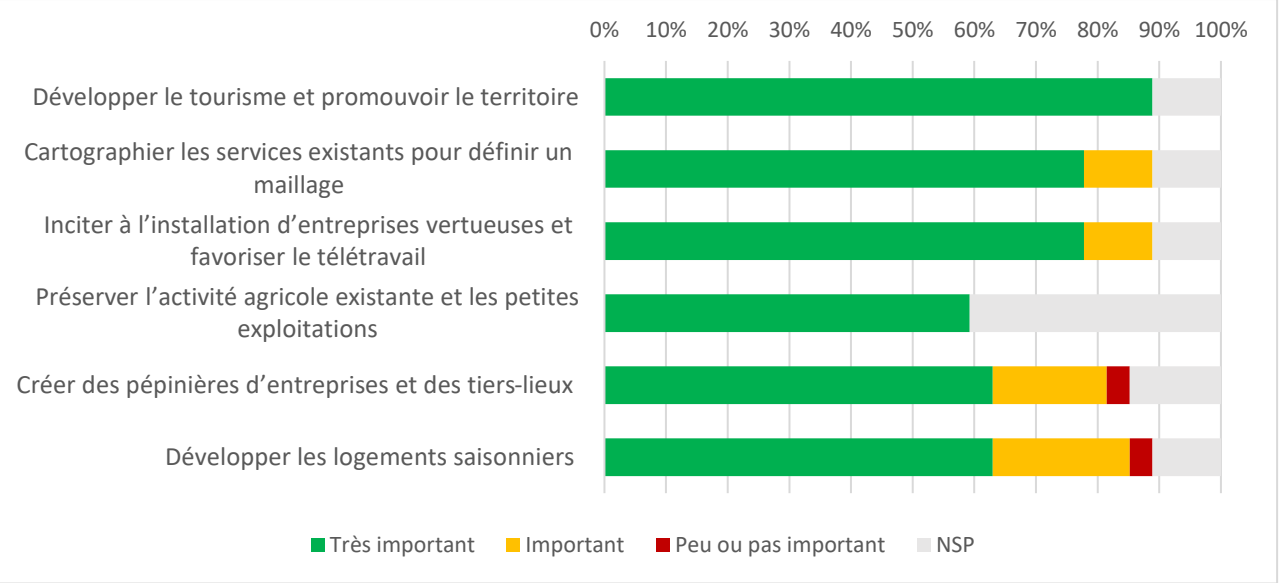
Thème 1 "Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?"

Les 6 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique de « **Quelles économies locales souhaitées** sur le territoire et comment ? » et ont présenté 6 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- Continuer à **développer le tourisme et à promouvoir le territoire et ses atouts** (tourisme artisanal, patrimoine industriel, œnotourisme, agrotourisme...)
- **Cartographier les services existants** (services à la personne, médicaux, services publics) **pour définir un maillage territorial** et favoriser des implantations dans les déserts.
- **Développer des actions d'incitation à l'installation d'entreprises vertueuses sur le plan humain et environnemental** (RSE, recyclage, énergies vertes ? ...) **et favoriser le télétravail** (ex de successtory locale : une entreprise qui recycle des pièces automobiles)
  Cette proposition a fait l'objet d'une alerte d'un participant pour mettre en place ce type d'action : un travail de fond est à mener sur le devenir et les garanties de la vertu des entreprises.
- **Préserver l'activité agricole existante** (viticulture, céréales) **et les petites exploitations**
- **Créer des pépinières d'entreprises et des tiers-lieux** pour mutualiser des services, des moyens, des compétences.
  Cette proposition a fait l'objet d'échanges avec les autres participants : une personne a insisté sur le fait qu'il fallait penser également à soutenir les structures existantes. Une autre s'est interrogée sur le type d'entreprises à accueillir.
- **Développer les logements saisonniers** pour accueillir les emplois saisonniers, notamment pour les activités touristique et agricole.

*L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les autres propositions d'actions sur les économies locales souhaitées (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Valoriser le patrimoine naturel** en développant le tourisme à la ferme, l'écotourisme, le tourisme responsable
- Développer les **structures d'accueil pour le tourisme**
- **Créer des filières complètes agricoles** (ex : Bapla) avec valorisation et circuits courts
- Valoriser les **savoir-faire locaux** (cuir, poterie...)
- **Favoriser l'accueil de petites et moyennes entreprises** en mettant à disposition des surfaces adaptées
- **Mettre en adéquation les infrastructures pour accueillir les nouvelles entreprises** et leurs familles
- **Optimiser les logements existants**, soit pour accueillir des entreprises, des associations, des familles ou des structures participatives
- **Limiter le développement et l'installation de grandes surfaces**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 2 : « Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Une croissance démographique importante portée par un solde migratoire



2009-2019
- >> SOLDE MIGRATOIRE +1,3 %
- >> SOLDE NATUREL +/- 0%

// Une attractivité territoriale organisée spatialement

► **Une attractivité en lien avec l'A68** et de fait contrastée entre les communes du faisceau de l'A68, situées au nord et au sud du territoire

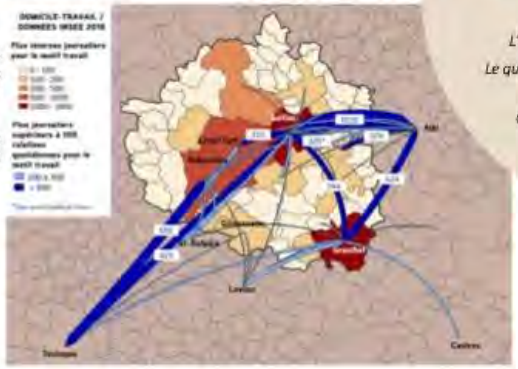
► **De nouveaux arrivants provenant principalement de territoires proches :**
- 14 % du secteur toulousain,
- 13 % de l'Albigeois,
- 12 % de la CC Tarn Agout
- 16 % du reste du Tarn.

► **Trois flux d'échanges résidentiels majeurs :**
- **Un flux excédentaire avec l'agglomération albigeoise** : installation notamment de ménages bi-actifs partagés entre les pôles d'emplois albigeois et toulousains.
- **Un flux déficitaire avec la métropole toulousaine** (attractivité péri-urbaine)
- **Un flux excédentaire avec la CC Tarn Agout** : installation de ménages fuyant le marché immobilier saturé et onéreux de la frange ouest du Tarn au contact direct de la métropole toulousaine.

// Les déplacements domiciles-travail

► **2 134 déplacements domicile-travail** avec les autres communes de la communauté d'Agglomération

► **1 687 déplacements avec des communes à l'extérieur** du territoire, dont les plus importants :
- 3 057 habitants du territoire travaillant à Albi
- 2 937 habitants du territoire travaillant à Toulouse



// Un écart qui se creuse entre croissance de l'emploi et croissance démographique

► **20 169 emplois en 2019, soit une augmentation de 848 emplois en 10 ans**
- **Une faible dynamique de création d'emplois comparativement à la dynamique démographique connue à l'échelle du territoire intercommunal (1 emploi créé pour 10 habitants accueillis)**
- De plus en plus d'actifs résidant sur le territoire travaillant en dehors de l'intercommunalité (cf. « Les déplacements domiciles-travail »)
- Une demande d'emploi en baisse mais hausse de l'emploi précaire
- Des difficultés de recrutement constatées suivant l'activité et l'implantation géographique

Un devenir de « territoire dortoir »? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ?

L'emploi sur le territoire : où et comment?

Le quotidien des actifs sur le territoire : ses atouts et ses limites

Comment contenir nos actifs sur place ?

Définitions

► Un **TERRITOIRE DORTOIR** est un territoire avec un marché du travail réduit comparé au nombre d'habitants accueilli, et dont le principal but est de regrouper des logements. Sa principale activité est alors de concentrer les quartiers résidentiels.

Dans ce sens, les habitants vont travailler sur les territoires voisins. Une telle situation entraîne alors des déplacements pendulaires entre les communes « dortoir » et le bassin d'emploi.

► Le **SOLDE NATUREL** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

► Le **SOLDE MIGRATOIRE est** la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'accueil et d'implantation des structures permettant de rééquilibrer le ratio emploi/habitants** sur le territoire :

- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles pratiques économiques,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit de la redynamisation économique du territoire,
- **La localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit de la redynamisation économique sont à positionner,
- **Les critères spécifiques à respecter** pour autoriser leur implantation et leur intégration suivant les secteurs urbanisés aujourd'hui ou dans le futur (centralités, périphéries, zones rurales...).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **110 propositions**

Le principal moyen de limiter le phénomène de territoire dortoir est **le soutien au développement économique sur le territoire et à l'emploi** (61 propositions).
Pour cela, les propositions s'articulent autour de 7 grandes idées :

⇒ *La requalification des locaux existants (notamment les ZA), des locaux vacants et des friches pour accueillir les entreprises, commerces et services (15 propositions)*

⇒ *La lutte contre la fracture numérique pour développer l'emploi et assurer un développement équilibré du territoire (11 propositions)*

⇒ *Le rapprochement des lieux de vie et des lieux d'activités pour assurer une meilleure accessibilité des commerces, services et entreprises, avec notamment la création de tiers lieux et espaces de coworking (10 propositions)*

⇒ *La pérennisation des activités existantes sur le territoire, notamment l'agriculture et les TPE /PME sources d'emplois locaux (9 propositions)*

⇒ *L'accueil de nouvelles entreprises, en simplifiant leur installation notamment (7 propositions)*

⇒ *Une meilleure répartition de l'activité économique, notamment entre les pôles de Gaillac et Graulhet et le reste du territoire (4 propositions)*

⇒ *Le développement de l'attractivité économique du territoire en valorisant son identité historique, paysagère et culturelle (5 propositions)*

Par ailleurs, une autre idée largement partagée par les habitants pour rendre le territoire attractif est de **développer, améliorer et mieux répartir les services et les commerces** (49 propositions)

⇒ *Aide à l'installation (2), en particulier au nord (2), dans les centres-villes (3) et villages (3), à proximité des lieux habités (1), accessibles à tous (4) / itinérants (5) / services mutualisés (5) / service publics et privés de qualité (3) notamment dans les villages (2) / préserver le rapport humain (1) / commerces de vrac (1) / linéaires commerciaux dans les bourgs (1) / limiter les grandes surfaces au profit des producteurs locaux (4) / adaptés aux besoins (1)*

⇒ *Amélioration de l'offre médicale sur l'ensemble du territoire (13 propositions)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 2 "Un devenir de « territoire dortoir » ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? "

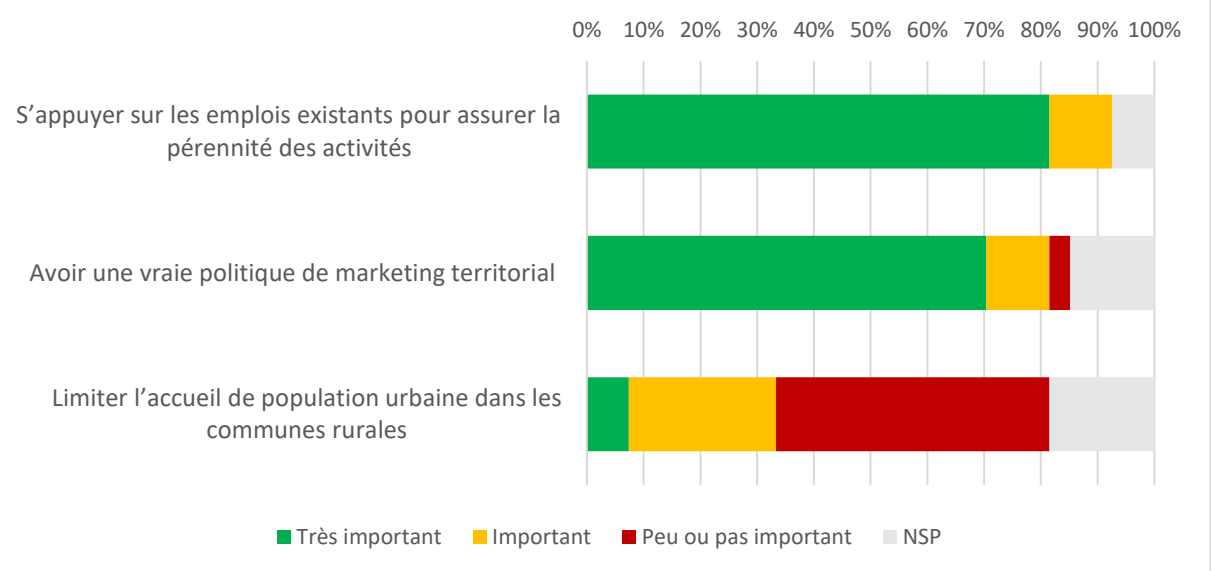
Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

L'équipe qui a travaillé sur la thématique du **phénomène de « territoire dortoir »** ? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ? » a présenté à l'ensemble des participants les 3 propositions d'action suivantes :

- **S'appuyer sur les emplois existants (l'artisanat et l'agriculture) pour assurer la pérennité des activités.** Il s'agirait notamment de limiter la croissance des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement des générations, permettre la transmission des exploitations et préserver le revenu des exploitants (en privilégiant les circuits courts).
- **Avoir une vraie politique de marketing territorial** pour attirer des entreprises, associée à une stratégie de logement pour accueillir les salariés)

  Cette proposition a fait l'objet d'un débat sur le type d'entreprises à accueillir : l'équipe visait tous types d'entreprises alors que d'autres participants souhaiteraient privilégier des entreprises vertueuses (qui est une notion à bien définir en amont) ...
- **Limiter l'accueil trop important de population urbaine dans les communes rurales**, qui est perçu, pour certains, comme préjudiciable à l'activité agricole en raison des problèmes de cohabitation engendrés. Cette proposition vise également à préserver l'architecture des villages.

*L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les autres propositions d'actions pour lutter contre le phénomène de « territoire dortoir » (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Diversifier la croissance économique par rapport aux enjeux de chaque commune**
- **Mettre des moyens pour le développement économique**
- **Promouvoir l'habitation résidentielle** qui fait travailler l'artisanat et les entreprises locales & valoriser / mettre en avant les entreprises locales
- **Faire l'inventaire des atouts du territoire**
- **Lutter contre la hausse des prix de l'immobilier** pour les habitants locaux et aider les communes rurales à répondre aux besoins des habitants en la matière.

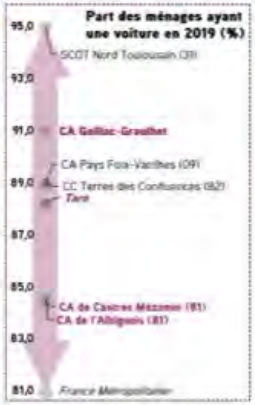
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 3 : « Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Une utilisation de la voiture particulièrement importante



► **91% des ménages ayant une voiture en 2018** (INSEE)

► **72 % des déplacements quotidiens réalisés en voiture** (Plan de Mobilité Rural) dont 7% faits en covoiturage



▲ *Répartition modale des déplacements en 2017*

// Un fort potentiel pour le développement du vélo et de la marche

► **Un axe structurant du réseau national Véloroutes et Voies Vertes (VVV)** : la véloroute V85 « Vallée du Tarn-Causse-Sud Cévennes » (63 kms), créée en 2004 entre Albi et Saint-Sulpice traversant Lagrave, Rivières, Brens, Gaillac, Montans, Lisle-sur-Tarn, Couffouleux, Rabastens.

► **3 itinéraires « Tarn à vélo »** présents sur le territoire (Sainte-Cécile vignoble Gaillacois, Vignobles et bastides, Autour de la Grésigne et des Gorges de l'Aveyron).

► **Des itinéraires pour les déplacements du quotidien dans quatre communes** : Gaillac, Graulhet et Rabastens/Couffouleux.
Ce réseau de pistes cyclables ne présente cependant pas de continuité ni de cohérence, sur le territoire en général, mais aussi au sein des communes.

► **Des consignes vélo mises à disposition par la SNCF et la Communauté d'Agglomération présentes dans les gares de Rabastens/Coufouleux, Lisle-sur-Tarn et Gaillac** : 27 consignes à vélo (soit 64 places de stationnement vélos, sécurisées, fermées).

► **Des liaisons piétonnes existantes ou en projet pour :**
- conforter le maillage (Parisot, Labastide-de-Lévis, Mézens, ...),
- relier par exemple des villages, hameaux et quartiers (Lasgraisses entre les Hauts de Ferrières et le village, Saint-Gauzens entre l'église et la Baillé, Lisle-sur-Tarn entre le centre-ancien et le quartier de Rivalou ...),
- des secteurs résidentiels à des équipements ou des arrêts de transports en commun (Salvagnac, ...) ,
- la réalisation (ou des projets) de passerelles pour les modes doux (Graulhet, Lagrave, Busque, Briatexte, ...).

► **Des projets de liaisons douces en réflexion entre communes** (Graulhet et Giroussens, réflexion sur l'aménagement d'une passerelle entre Couffouleux et Rabastens ...).

► **Des infrastructures pas toujours adaptées à l'utilisation du vélo et des piétons** (marquage dégradé, revêtement pas toujours de qualité, présences d'obstacles, etc.).

Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?

Comment garantir la sécurité de toutes les générations à pied ou en vélo ?

Comment garantir l'accessibilité aux modes doux de déplacements sur l'ensemble des communes du territoire ?

Concilier la répartition entre pistes de loisirs et pistes pour aller au travail ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des infrastructures permettant de favoriser l'usage du vélo et de la marche sur le territoire** :

- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de l'usage des vélos et de la marche,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit de la pratique des modes doux sur le territoire,
- **La localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des modes doux sont à positionner,
- **Les critères spécifiques à respecter** pour permettre leur implantation et leur intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales...).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **38 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent c'est l'enjeu de **développer les modes doux** de déplacement en général (9 propositions) pour réduire les déplacements en voiture...
⇒ *Au sein des villes et villages et entre les villages (6) / Au nord de l'agglo (2) / Pour accéder aux centres-villes (2)*

... mais surtout d'**augmenter le nombre de pistes cyclables** sur le territoire (12 propositions)
⇒ *Aménager des pistes cyclables (5) / Créer des pistes cyclables dans les projets d'infrastructures (3) / Réutiliser les anciens chemins ou voies ferrées (2) / Une passerelle piéton/cycle à Rabastens (2)*

Le deuxième sujet récurrent est **l'amélioration de la sécurité et des conditions de circulation à vélo** (10 propositions)
⇒ *Créer des voies dédiées (2) / Voies sécurisées et éclairées (2) / Sécurité et confort des cyclistes (4) / Une meilleure continuité des aménagements (2)*

Concernant le vélo, les participants ont aussi évoqué la question des **stationnements vélos** et de la **recharge électrique et hydrogène des vélos** :
⇒ *Stationnement vélos sécurisés et abrités au sein des aires de covoiturage (3) et à proximité des arrêts de transports en commun (1) / Développement des bornes de recharge électriques et hydrogène pour les vélos (1)*

Enfin, quelques propositions concernent spécifiquement **les déplacements piétons** :
⇒ *Développement de sentiers de balade, de découverte (3) / Sécurisation des traversées piétonnes par des aménagements et de la signalisation spécifiques (1) / Développement de projets de piétonnisation dans les centres bourgs (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 3 " Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ? "

Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

L'équipe qui a travaillé sur la thématique de la « **place à donner au vélo et aux piétons sur le territoire** » a présenté à l'ensemble des participants les 3 propositions d'action suivantes :

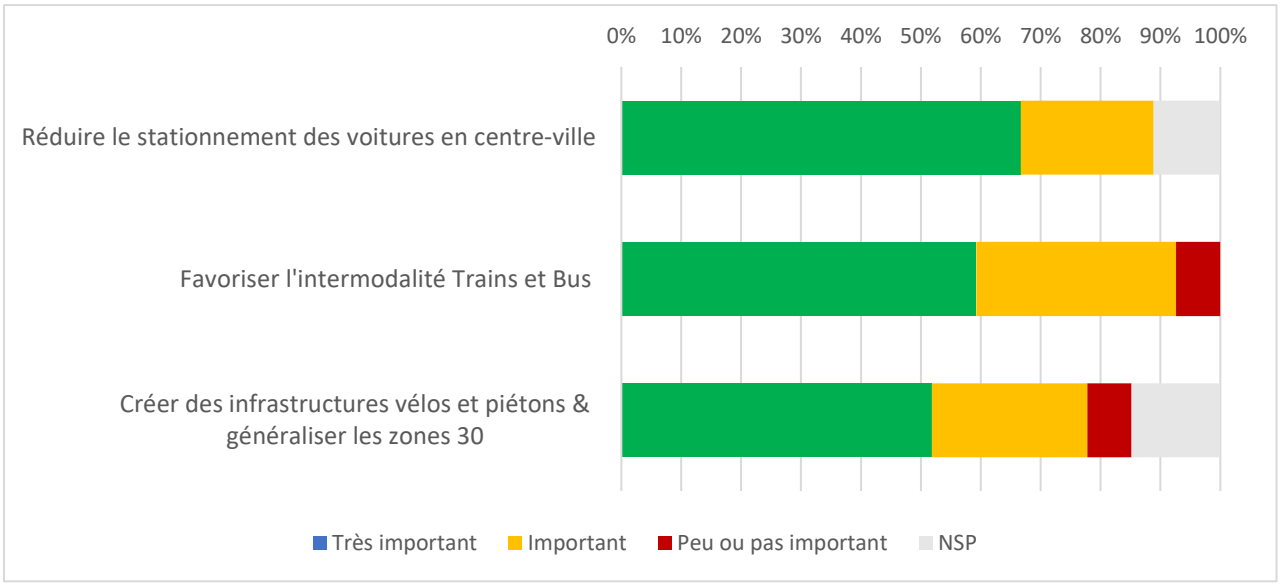
- **Réduire le stationnement des voitures en centre-ville** et **créer des parkings en périphérie** avec des navettes de bus gratuite.
  Cette proposition a fait l'objet d'un complément d'un participant : il serait important de penser à créer des parkings en périphérie qui ne soient pas imperméables.

- **Favoriser l'intermodalité Trains et Bus** – avec interdiction de stationnement sur les itinéraires y menant et sur les trottoirs autour des gares et stations (ex : créer une passerelle entre Rabastens et la gare de Couffouleux)

- **Créer des infrastructures vélos et piétons & généraliser les zones 30 en ville et en milieu rural.** Les pistes cyclables proposées par le groupe partent de Gaillac pour desservir les quatre coins de la Communauté d'Agglomération (voir carte ci-contre)



*L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les autres propositions d'actions sur la place à donner au vélo et au piéton (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Piétonniser** les centres ville et villages et favoriser l'accessibilité vélos, piétons et PMR
- **Créer des parkings de quartier en périphérie**, en utilisant les friches industrielles
- **Aménager des voies piétonnes et cyclables pour les élèves**
- **Améliorer les itinéraires cyclables reliant les sites touristiques, patrimoniaux et commerciaux** : dédier une ligne budgétaire à cela
- **Créer des voies vélos signalées sur les chemins vicinaux** (comme en Angleterre – droit de préemption urbain)
- **Relier les zones de covoiturage par des itinéraires spécifiques & créer des abris**
- **Aménager des parcours santé et des sentiers sur les berges du Tarn**

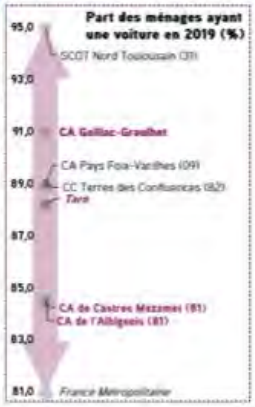
Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 4 : « Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Une utilisation de la voiture particulièrement importante



► **91% des ménages ayant une voiture en 2018** (INSEE)

► **72 % des déplacements quotidiens réalisés en voiture** (Plan de Mobilité Rural) dont 7% faits en covoiturage



▲ *Répartition modale des déplacements en 2017*

// L'offre actuelle des transports en commun et mobilités actives

► **8 aires de covoiturage aménagées,** dont :

- 3 à proximité immédiate d'échangeurs de l'A68 (Brens/Les Xansos, Lisle-sur-Tarn et Coufouleux).
- Les autres aires basées à Montgaillard (RD 999), à Cadalen (RD 964), à Lisle et Rabastens (RD 988) et à Cahuzac-sur-Vère (RD922).

► **4 gares sur le territoire et 3 situées à proximité immédiate de l'Agglomération** *(Saint-Sulpice, Marssac, Vindrac-Cordes)*

► **Un réseau de bus interurbains davantage développé sur le Sud du territoire**

► **4 réseaux urbains gratuits et présents dans 7 communes:**

- la Navette de Gaillac et Brens,
- la Navette de Graulhet,
- le Passe Pont à Couffouleux et Rabastens,
- Lislenbus : le réseau urbain à Lisle-sur-Tarn et Montans (depuis la rentrée 2022).



Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?

Quelles actions mettre en œuvre pour réduire les déplacements automobiles ?

Quels types de stationnement voiture proposer pour favoriser le report modal ?

Quels espaces multimodaux proposer ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des infrastructures permettant de favoriser l'usage d'alternatives à la voiture individuelle** sur le territoire :

- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire,
- **La localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle sont à positionner,
- **Les** critères spécifiques à respecter (format, nuisances…) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **69 propositions**.

Ce qui revient, de loin, le plus souvent (33 propositions évoquent ce sujet) est l'enjeu de **développer les transports en commun**, d'un point de vue quantitatif et qualitatif

⇒ *Développement de l'offre et du réseau (15) / Amélioration des fréquences et des horaires (5) / Transport à la Demande (4) / Amélioration de l'offre ferroviaire (4) / Tarifs bas (3) / Mutualisation avec les transports scolaires (2)*

Une autre idée récurrente (10 propositions) est de **développer le covoiturage** sur le territoire

⇒ *Création d'aires de covoiturage de manière équilibrée (4) / Sensibilisation / systèmes d'information (3) / Accessibilité des aires de covoiturage (3)*

Les participants à la première phase de concertation ont aussi insisté sur l'importance de **penser systématiquement à l'articulation des différents modes de déplacement** entre eux (7 propositions)

⇒ *Stationnements vélos près des aires de covoiturage et des transports en commun (4) / Liaison avec les centres-villes (1) / Intermodalité (1) / Connexions bus-train (1)*

Ils ont évoqué par ailleurs la nécessité de **réduire les besoins de déplacements à la source** (6 propositions)

⇒ *Meilleure répartition des services (3) / Meilleure desserte locale (2) / Accessibilité des services sans voiture (1)*

Ils ont également proposé de **développer les bornes de recharge électriques ou à hydrogène** (6 propositions)

⇒ *Déploiement des bornes sur tout le territoire (4) / Bornes alimentées par des énergies renouvelables (1) / Bornes sur les aires de covoiturage (1)*

Certains proposent de **repenser le stationnement voiture**, plus collectif et moins individuel (4 propositions)

⇒ *Parkings dans les périphéries plutôt qu'en centre-ville (3) / Réduction des parkings privés (1)*

Enfin ils ont invité à **sensibiliser les habitants et usagers** aux alternatives à la voiture (3 propositions)

⇒ *Accompagnement (1) / Affichage dans les documents d'urbanisme (1) / Semaine sans voiture (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

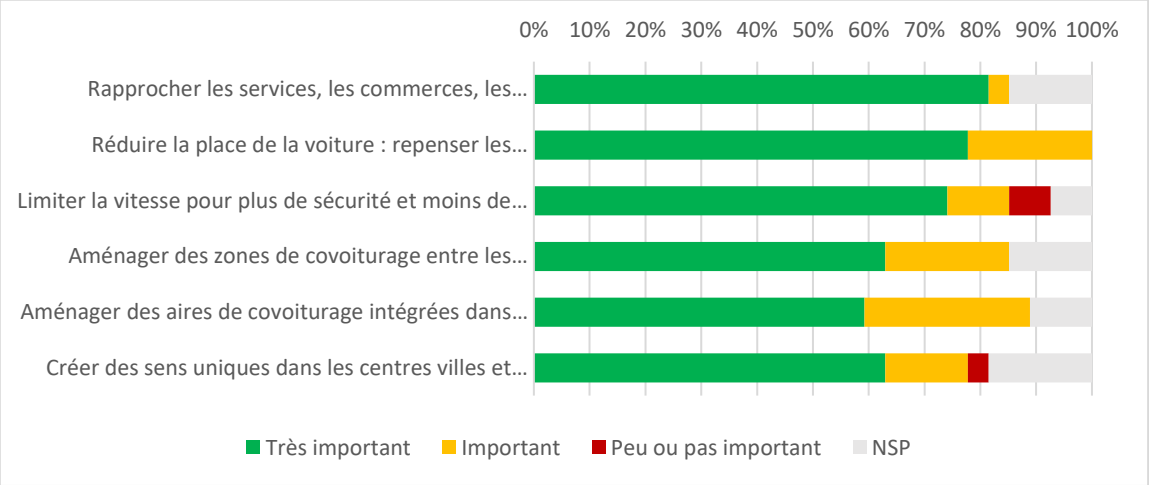
Thème 4 " Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ? "

Les 6 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique des « **alternatives à la voiture individuelle** » et ont présenté 6 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Rapprocher les services** (médicaux, scolaires...), **les commerces, les loisirs, ... des populations, des entreprises et des habitations** à l'échelle des quartiers et des secteurs ruraux. L'enjeu est de mélanger davantage les fonctions urbaines (maisons, commerces, emplois, loisirs).
- **Réduire la place de la voiture** en **repensant les parkings des zones commerciales.** L'idée est de **recréer de la mixité urbaine** habitations / commerces / infrastructures de loisirs, de manière à ce qu'ils soient utilisés le jour pour les commerces et les habitants et le soir et le week-end pour les habitants et les activités sportives. La proposition est ne plus créer des zones mono-activité.
- **Limiter la vitesse pour plus de sécurité et moins de pollutions atmosphérique et sonore** :
    - En centre-ville : mieux partager la chaussée entre piéton / vélo / automobile. L'idée est de créer des « zones partagées »
    - En campagne : faire des portions à moins de 50 km/h autour des arrêts de bus
    - En entrée de ville : faire des aménagements pour symboliser le changement d'usage de la route (restriction de vitesse ; végétation ; « terre-plein » ; chaussée de couleur ou avec un aspect différent ; signalétique...)
- **Aménager des zones de covoiturage pas seulement sur les grands axes / passage mais aussi entre les villages** (pour un plus grand maillage) & **Réduire le bitumage** sur les nouveaux espaces de covoiturage en utilisant des revêtements perméables et végétalisés et en implantant des arbres, pour réduire les ilots de chaleur.
  Cette proposition a fait l'objet d'un complément d'une participante : de manière générale, concernant la sobriété, il est important d'être sobre sur les zones à aménager, notamment en stoppant le bitume puisqu'il existe des alternatives. Par exemple : des parkings perméables ; des revêtements de sol clairs... (comme la Porcelaine de limoges utilisés pour faire des revêtements clairs)
- **Aménager des aires de covoiturage, intégrées dans l'environnement, agréables, en protégeant la nature existante** et en augmentant la présence des arbres et végétaux. L'objectif est de respecter les paysages et mettre en œuvre un plan de végétalisation.
- **Créer des sens uniques dans les centres villes et dans les bastides** pour réduire la place de la voiture et **interdire le stationnement sur les trottoirs** pour donner de la place aux espaces publics, aux piétons, aux cyclistes...

*L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition **très importante (vert)**, **moyennement importante (jaune)**, **peu ou pas importante (rouge)**.*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les autres propositions d'actions pour développer les alternatives à la voiture individuelle sur le territoire (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Créer une application de covoiturage « locale » : au niveau des communes ou à l'échelle de la Communauté d'Agglomération** pour rentrer en contact plus simplement avec ses voisins (rézopouce par exemple)
- **Créer des points de covoiturage, avec signalétique, dans les petits villages**
- **Aménager des zones de covoiturage proches des stations de bus** pour favoriser les transports multimodaux (il faut que ce soit une priorité).
- **Aménager des parkings de dissuasion** à l'entrée des villes pour éviter une trop grande circulation et limiter la détérioration dans le cœur des villes anciennes
- **Mettre en place une signalisation plus évidente des zones de stationnement et de covoiturage sur les plus petits axes**.
- **Féliciter les utilisateurs des mobilités douces par des avantages** (financiers, carte de fidélité dans les commerces locaux, etc.) et mettre en place une **participation employeur aux abonnements** Lio / TAD / vélo.
- **Développer l'offre de bus** :
  - En fréquence
  - De nouvelles lignes
- **Développer le transport à la demande** partout où il est nécessaire et le rendre plus lisible dans l'espace public. Souhait de le développer et de l'améliorer, en particulier pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées (projet passerelle).
- **Développer un label pour le tourisme à vélo, à cheval ou en transport en commun** : mettre en place un réseau de bornes, des équipements et des services dédiés (locaux, points d'eau...) chez des viticulteurs, agriculteurs, etc...

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 5 : « Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// L'eau au cœur du quotidien

► **5 bassins hydrographiques au sein du territoire :**
- Bassin du Tarn
- Bassin de la Vère
- Bassin du Dadou
- Bassin du Tescou
- Bassin de l'Agout

► **3 sites de baignades**

► **L'eau très peu présente au sein des espaces publics**

► **Des accès aux cours d'eau et rivières très peu aménagés depuis les villes et villages**



▲ L'accès au Tarn : exemples des berges à Gaillac

▲ L'exemple des berges du Dadou à Graulhet

// Un territoire aux richesses patrimoniales remarquables

► Des paysages de coteaux et vallées cultivés et boisés offrant un cadre de vie de qualité
- Une tendance à la régression des structures bocagères sur le plateau cordais
- Une pression urbaine également présente sur les collines au sud de la plaine du Tarn

► **Un patrimoine naturel peu représenté au sein des centralités**

► **Un patrimoine bâti et vernaculaire riche et diversifié**
- 45 sites inscrits ou classés,
- 55 monuments historiques;
- 12 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur trois communes du territoire
- 12 sites de l'inventaire national du patrimoine géologique, principalement situés au nord du territoire (dôme de la Grésigne).





▲ La végétalisation des espaces publics en ville : aménagement de noue végétale et des rez de chaussée en bord de rue

// Une destination touristique attractive au patrimoine riche

► **75 sites touristiques**
Comité Départemental du Tourisme 81

► **De nombreuses labellisations sur le territoire**
Plusieurs musées classés « musées de France »
- 1 classement UNESCO
- 2 « Plus Beaux Villages » de France
- 1 « Ville d'Art et d'Histoire »
- 1 « Petite Cité de Caractère »
- 2 communes identifiées comme cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités Médiévales »
- 1 Ville et Métiers d'Art

► **26 lits pour 100 habitants**
(68 lits / 100 habitants en Occitanie)
- 13 campings, pour 571 emplacements et 290 lits

► **Des touristes qui restent peu sur le territoire**



Quelles places données au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien?

Faut-il mettre sous verre ou se réapproprier l'accès au cours d'eau et leurs berges ?

Quelle place donnée à l'eau / au végétal au sein des espaces publics?

Comment concilier préservation et valorisation de ce patrimoine?

Quelle place à donner au tourisme et son développement ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les conditions d'aménagements permettant de prendre en compte le patrimoine sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant la préservation ou /et la valorisation du patrimoine sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics...) au profit de la gestion du patrimoine sur le territoire,
- **La localisation** et les sites préférentiels à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner ou signaler,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, nuisances...) concernant les aménagements pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales...).

Les retours de la concertation phase I

La question du patrimoine naturel concernait **79 propositions.**

Les participant.e.s souhaitent que les futurs documents accompagnent une **gestion juste et sobre de la ressource en eau du territoire** (24 propositions)

Permettre l'infiltration de l'eau (6) / Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire (5)/ Créer des réserves d'eau (5)/Encourager les économies d'eau sur le territoire (2)/ Développer / favoriser la récupération d'eau pluviale (2) /Développer / favoriser la récupération d'eaux usées (2) / Intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme (1) / Valoriser les installations d'irrigation (1)

Des propositions préconisent de **mobiliser le patrimoine naturel comme ressource économique et touristique pour le territoire**... (20 propositions)

⇒ *Développer l'identité et l'attractivité du territoire (6) / Protéger / préserver les zones boisées (4) / Développer les espace de balades / touristiques (4) /Développer la géothermie (2) /Développer la sensibilisation (1) / Développer le tourisme équestre (1) / Communiquer / valoriser davantage le patrimoine (1) . / Mieux anticiper le risque incendie (1)*

Surtout, les participant.e.s souhaitent **accroître et préserver le patrimoine naturel du territoire** (35 propositions)

⇒ *Réduire l'artificialisation des sols (16) / Mettre en place des trames noires (4) / Préserver les espaces verts et naturels (4) /Développer les espaces verts et naturels en ville (3) / Réduire voire interdire l'utilisation des pesticides (3) / Planter des arbres et des haies (2) /Limiter la chasse sans l'interdire (1) / Lutter contre les pollutions (1)/ Réglementer l'installation de clôture (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

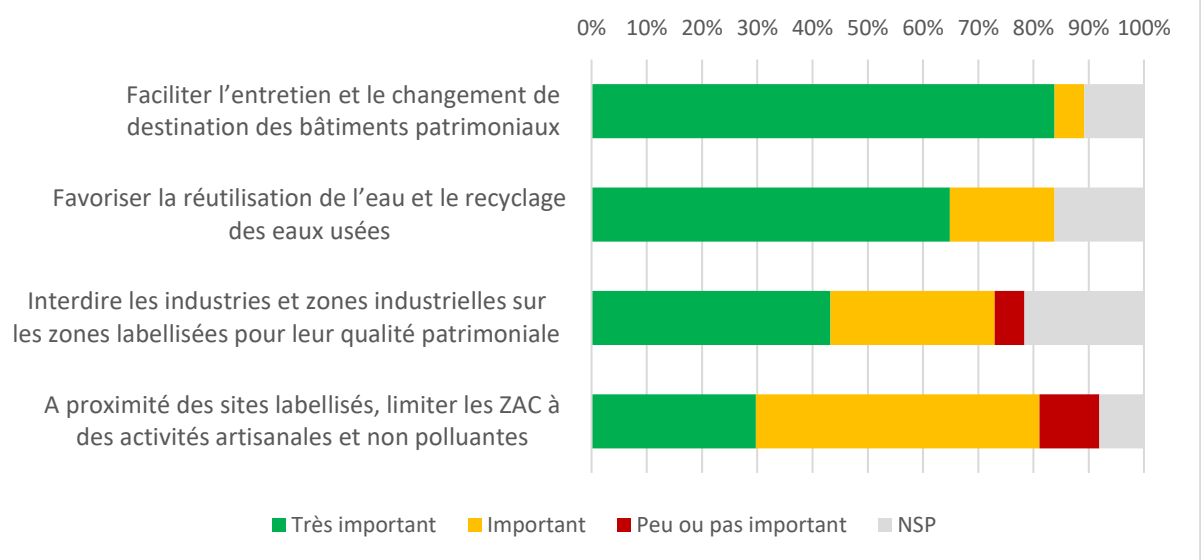
Thème 5 " Quelles places donner au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien ? "

Les 4 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique du « **patrimoine naturel et bâti** » et ont présenté les 4 propositions d'action suivantes à l'ensemble des participants :

- **Faciliter l'entretien des bâtiments pour les propriétaires et les collectivités** (en particulier la restauration des bâtiments en péril) et faciliter **le changement de destination des bâtis patrimoniaux** - à la condition que la rénovation respecte le bâti historique.
- **Favoriser la réutilisation de l'eau et mettre en place des moyens de recyclage des eaux usées**, en utilisant du matériel de stockage public et privé et peut-être agricole.
- **Ne pas autoriser les industries et zones industrielles sur les zones labellisées pour leur qualité patrimoniale** (Site patrimonial remarquable, petites cités de caractère, plus beaux villages de France...) afin de protéger l'activité touristique et la qualité de vie des populations ainsi que leur environnement (vignoble millénaire, élevage avec vente à la ferme, maraichage...)
- **A proximité des sites labellisés, limiter les ZAC à des activités artisanales et non polluantes** pour l'air, les sols, l'eau, la biodiversité, le visuel et le sonore... et **pourvoyeuses d'emploi** dans le respect du patrimoine.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition très importante (vert), moyennement importante (jaune), peu ou pas importante (rouge).



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les autres propositions d'actions sur le patrimoine naturel et bâti (propositions non débattues avec les autres participants) :

- La **préservation des espaces naturels doit être une priorité** (cours d'eau, zones humides, chemins de halage...) afin d'assurer l'attrait touristique et la qualité de vie des habitants. Il s'agit en particulier de créer des chemins de randonnée, de réhabiliter les chemins de traverse qui ont été supprimés par le remembrement et la privatisation...
- **Limiter l'accès aux berges**, car personne ne connaît l'avenir de l'eau et qu'il y a des risques de pollution - tout en assurant leur entretien régulier et en préservant la sécurité.
- **Ne pas créer de nouvelles retenues d'eau** compte-tenu des sécheresses récurrentes & **protéger les eaux souterraines des nappes phréatiques** (qui ne s'évaporent pas).
- **Organiser des campagnes de prévention, de sensibilisation** dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération sur les risques et les conséquences de la déforestation, de l'artificialisation des sols et de la création excessive de retenues d'eau.

En fin de réunion, des participants ont apporté des compléments sur cette thématique :

- *Un participant a insisté sur le besoin de mieux valoriser l'attractivité touristique du territoire qui englobe, selon lui, l'ensemble des enjeux : emploi, habitat léger, ressources naturelles, gestion de l'eau et patrimoine. Il a préconisé d'organiser un atelier spécifique sur le tourisme.*
- *Deux participants ont mis l'accent sur des points de vigilance à avoir concernant le développement touristique :*
  - La nécessité de prendre en compte l'impact du tourisme sur l'offre de logements et les capacités d'hébergement.
  - La nécessité de préserver l'équilibre entre développement touristique et préservation du cadre de vie des habitants.
- *Enfin, certains participants ont évoqué la construction future d'une centrale à béton sur le territoire en soulignant son incohérence avec les enjeux de protection du patrimoine naturel.*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 6 : « Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Un parc de logements composé d'une large majorité de maisons



- ▶ **85% du parc de logements composé de maisons contre moins de 15% d'appartements en 2019,**
- ▶ Un **manque de diversification** plus important que les territoires environnants,
- ▶ De grands logements : une part plus importante sur les communes situées au sud de l'autoroute, les franges Est et Ouest (en lien avec l'accueil de familles),
- ▶ **Une forte sous-occupation des maisons** : 60% des résidences principales de 4 pièces et plus occupées par des ménages d'une à deux personnes,
  - ▶ 8,5 % de logements vacants en 2019 au sein du parc résidentiel (soit 3191 logements).



// Accession, location : des situations de tension immobilière

- ▶ **27,1 % du parc principal en location en 2019** (moyenne du département : 31%)
- ▶ **Un besoin de logements locatifs qui concernent l'ensemble du territoire**
- ▶ **Simulation de la capacité d'accession à la propriété des ménages du territoire (source : données DV3F)**

(NB : Revenu médian des ménages du territoire : 20 590 euros en 2019)

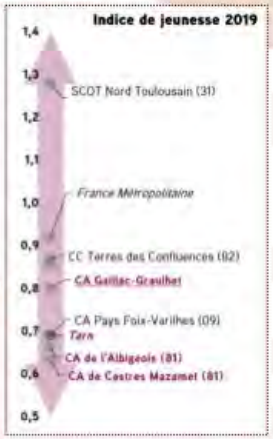
- *Prix moyen d'achat pour une maison dans l'ancien (pour env. 101 m²): 166 000 euros >> en moyenne 30 750 euros de revenus annuels sont nécessaires*
- *Prix moyen d'achat pour une maison en neuf (pour env. 97 m²) : 202 300 euros >> en moyenne 35 730 euros de revenus annuels sont nécessaires*
- *Prix moyen d'achat pour un appartement dans l'ancien (pour env. 49 m²) : 61 500 euros >> en moyenne 11 400 euros de revenus annuels sont nécessaires*

La simulation d'accession à la propriété prend en compte les éléments suivants :
- *un apport de 10% du montant du prix d'achat*
- *des taux d'intérêt de 3% sur 25 ans*
- *un taux d'effort maximal de 30%*

>> Une forte difficulté des ménages du territoire à accéder à la propriété

// Un processus de vieillissement auprès des populations résidantes à l'œuvre

- ▶ Un **indice jeune de 0,8** en 2019 attestant un phénomène de vieillissement de la population du territoire plus important que les territoires environnants
- ▶ **30% de la population du territoire intercommunal âgé de plus de 60 ans** en 2019 (alimenté par les apports migratoires des familles à partir de la fin des années 1990)
- ▶ Une sous représentation des populations âgée de 20 à 35 ans sur le territoire
- ▶ Une moyenne de 2,3 personnes par ménage en 2019
  - *31,3% des ménages du territoire composés d'une seule personnes (28,7% en 2013)*
  - *37% de familles avec enfants*
- ▶ **6 ménages sur 10 du territoire éligibles à un logement social standard**
- ▶ **Un taux de pauvreté fortement représenté parmi les moins de 30 ans** et les locataires.



Définitions

▶ **INDICE DE JEUNESSE** : rapport entre la population d'un territoire âgée de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans. Si l'indice est inférieur à 1, la population apparait plutôt vieillissante.

▶ **TAUX DE PAUVRETE:** le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian

Nouvelles formes d'habiter : Quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?

Comment (re)penser l'habitat pour répondre aux besoins des différents âges de la vie ?

Comment repenser les typologies d'habitat? Les quartiers résidentiels ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des aménagements permettant de développer des alternatives au modèle pavillonnaire** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de diversification de l'offre résidentielle sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de nouvelles formes d'habiter sur le territoire,
- La **localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, nuisances…) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **39 propositions**.

Dans un premier temps, la sortie du modèle pavillonnaire passe par la **réduction de l'étalement urbain**, qui nécessite de favoriser au maximum **l'utilisation des bâtiments existants** pour toutes nouvelles constructions (27 propositions).

⇒ *Réhabiliter les logements anciens ou vacants avant toute construction neuve (9) / Ré-interroger les règles en matière de surfaces à batir (4)/ Interdire la construction de nouveaux lotissements (3) / Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social (3) / Proposer une division raisonnée des grandes maisons (3) Définir un rayon maximal de distance entre les lieux de vie et de travail, commerces… (2) / Revoir les règles d'accès à la propriété (2) / Réhabiliter – reconvertir le patrimoine bâti (2)*

Également, le modèle pavillonnaire peut être dépassé en faisant **évoluer les façons de construire** (12 propositions)

⇒ *Privilégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique (7) ; Développer des modes d'habiter type habitats légers plus sobres en consommation d'espace (3) ; Soutenir les constructions low-tech (1) / Construire en hauteur (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 6 " Nouvelles formes d'habiter : quelles alternatives au modèle pavillonnaire ? "

Les 4 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique des « **nouvelles formes d'habiter** » et ont présenté 4 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Encourager les changements de destinations des grands logements vacants** (supérieur à 250 m²) **en habitat sociaux ou en habitat groupé / partagé pour favoriser la mixité intergénérationnelle,**
- **Mettre en place des incitations financières ou fiscales (ou une taxation) sur les locaux vacants** (bureaux, commerces, ...) pour inciter à les rénover et à les (re)mettre sur le marché du logement, en particulier dans le secteur de Graulhet.
  Intégrer cette dimension dans les documents d'urbanisme à travers des OAP sur des bâtiments existants (vacants ou à réhabiliter).
- **Adapter l'habitat de centre villes anciens aux modes de vie contemporains** en prenant notamment en compte :
  - le cout et les contraintes de rénovation / réhabilitation,
  - l'accessibilité des logements,
  - le stationnement,
  - le besoin de sorties / de jardins.

  Et en aménageant **les extérieurs (espaces verts et jardins) de façon paysagère** pour que les habitants se réapproprient l'espace et ainsi développer la cohésion sociale. L'enjeu est que les gens ne rêvent plus de leur petit carré privé et de les faire revenir dans l'espace public : « que la ville soit jardin de tout le monde ».
- **Prendre en compte la loi ALUR qui existe sur l'habitat léger et ainsi autoriser l'habitat léger sur les zones constructibles.** Cela pourrait être mis en œuvre de la manière suivante :
  - Désigner une personne à la Communauté d'Agglomération pour faire le lien entre les citoyens et les élus,
  - Créer une taxe foncière pour les habitats légers pour les rendre légaux (et non comme marginaux) ?
  - L'association « Hameau léger » peut être une association ressource,
  - Développer et faire connaître les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), qui sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire,
  - Mettre en place des expérimentations de type STECAL pour permettre l'installation de jeunes actifs (artisans, agriculteurs...), notamment dans le nord de la Communauté d'Agglomération et les secteurs ruraux,
  - Favoriser les habitats légers qui ont une faible emprise.

Cette proposition a fait l'objet d'un échange avec l'ensemble des participants et de compléments d'information :

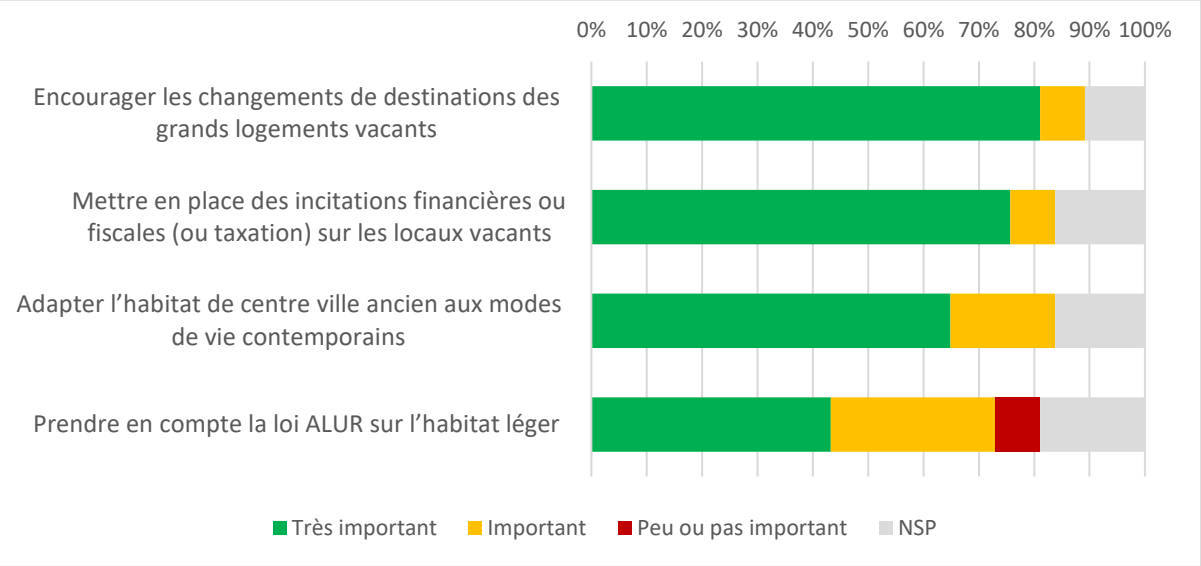
- *Olivier Damez a bien entendu la demande de mise en lien avec les personnes référentes pour les aspects techniques et règlementaires concernant les habitats légers. Il précise que chacune des communes doit avoir des personnes référencées pour gérer ces dossiers, et que l'Etat est très regardant et exigeant au niveau des STECAL : les autorisations sont limitées à des petites surfaces et pour des activités non résidentielles.*
- *Julie Boudou précise en effet que les STECAL relèvent davantage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal que du SCoT et se positionnent surtout sur des zonages d'espaces naturels et agricoles. C'est pour ces raisons que les autorisations pour les STECAL se font à titre très exceptionnel*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

pour des activités particulières (de tourisme notamment) et moins pour des activités résidentielles afin de limiter l'impact sur les espaces agricoles et naturels.

- *Face à ces précisions de la part de l'équipe de la Communauté d'Agglomération, les participants ayant proposé cette idée précisent qu'ils souhaiteraient mobiliser le SCoT pour modifier la législation actuelle qui refuse souvent des habitats légers même sur des zones constructibles, alors que ces types d'habitat emploient moins de béton que des habitats classiques ou des lotissements. Selon eux, favoriser les habitats légers participerait à réduire les difficultés de logement que les citoyens - et notamment les agriculteurs ou artisans ayant peu de moyens- rencontrent aujourd'hui. Ils plaident surtout pour que les habitats légers soient viabilisés et non plus considérés comme illégaux.*
- *Les autres participants se sont avérés plutôt mitigés sur cette proposition : une partie préférerait que les habitats légers soient autorisés seulement en zones constructibles pour éviter que ces habitats se multiplient et empiètent sur des zones agricoles ou naturelles.*
- *En conclusion, le groupe souhaite que la Communauté d'Agglomération réfléchisse, via le SCoT, aux manières d'autoriser, viabiliser et d'encadrer fiscalement les habitats légers sur les zones constructibles en priorité pour favoriser l'accès au logement pour tous, tout en évitant les dérives. Et sur les zones agricoles, cela permettrait à des agriculteurs de vivre sur leurs terres.*

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition très importante (vert), moyennement importante (jaune), peu ou pas importante (rouge).



Les autres propositions d'actions sur les nouvelles formes d'habiter (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Autoriser les changements de destination à vocation d'habitat des bâtiments industriels ou agricoles, en zone agricole et naturelle.**
- **Développer des espaces de logement spécifiques pour les travailleurs saisonniers** (aire de camping, mobil-home, réaffectation de logements vacants...), en particulier dans le secteur de Gaillac
- **Influer sur les cartes communales** (communes sans PLU) **pour davantage de souplesse en faveur de l'installation des activités professionnelles**
- **Associer les services instructeurs d'urbanisme aux réunions de concertation**

En fin de réunion, un participant a fait part de sa frustration sur le fait que personne n'avait aborder la question des contraintes imposées sur certains secteurs par les ABF (Architectes des Bâtiments de France), notamment en ce qui concerne le développement des EnR (Energie Renouvelable). Il lui parait nécessaire de mener une réflexion commune avec les ABF pour disposer d'un cadre de mise en œuvre (par exemple :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

comment on installe des panneaux photovoltaïques sur les logements ?). Cependant, les secteurs « ABF » ne sont pas décidé localement à travers le PLUi.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 7 : « Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur

// Un processus de vieillissement auprès des populations résidantes à l'œuvre

► Un **indice de jeunesse de 0,8** en 2019 attestant un phénomène de vieillissement de la population du territoire plus important que les territoires environnants

► **30% de la population du territoire intercommunal âgé de plus de 60 ans** en 2019 (alimenté par les apports migratoires des familles à partir de la fin des années 1990)

► Une sous représentation des populations âgées de 20 à 35 ans sur le territoire

► Une moyenne de 2,3 personnes par ménage en 2019

- *31,3% des ménages du territoire composés d'une seule personnes (28,7% en 2013)*
- *37% de familles avec enfants*

► **6 ménages sur 10 du territoire éligibles à un logement social standard**

► **Un taux de pauvreté fortement représenté parmi les moins de 30 ans** et les locataires.

// Un bon niveau d'équipements et de services

► **Un équilibre fragile entre l'accueil de la population et la capacité du territoire à offrir des équipements et services :** + 8 040 habitants entre 2009 et 2019

► **Le vieillissement constaté de la population nécessitant de répondre aux besoins spécifiques** en matière de services et d'équipements :

- **2 602 personnes âgés de plus de 75 ans sur le territoire** : Une représentativité de la part des 75 ans supérieure aux tendances nationales,
- Une capacité de prise en charge sénior pouvant constituer une fragilité : 1 100 places recensées sur l'ensemble des hébergement de personnes âgées présents,
- 13 EHPAD.

► La problématique de **l'éloignement aux équipements sanitaires et sociaux** de certaines populations :

- **Un nombre de praticiens de santé en augmentation sur le territoire entre 2015 et 2020** (+8,9%) avec spécifiquement une augmentation du nombre de kinésithérapeutes et une baisse du nombre des médecins généralistes,
- **Une vigilance nécessaire du maintien des médecins généralistes sur le territoire** : 65 médecins généralistes avec 1 médecin pour 511 habitants
  (tendance du département du Tarn : 1 médecin généraliste pour 714 habitants).

► **De nombreux équipements culturels et sportifs ainsi qu'un maillage structuré des équipements scolaires** constatés sur le territoire.

- 59 écoles, 7 collèges et 4 lycées et 16 structures d'accueil petite enfance
- 3 cinémas, 13 médiathèques, 3 bases de loisirs et 2 centres culturels.

// L'offre actuelle des transports en commun et mobilités actives

► **8 aires de covoiturage aménagées,** dont :

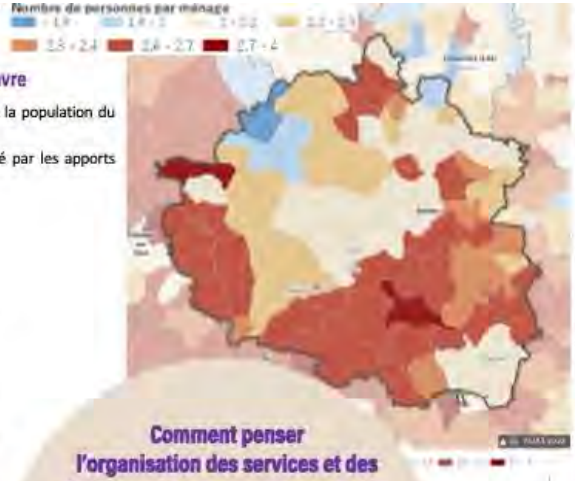
- 3 à proximité immédiate d'échangeurs de l'A68 (Brens/Les Xansos, Lisle-sur-Tarn et Coufouleux).
- Les autres aires basées à Montgaillard (RD 999), à Cadalen (RD 964), à Lisle et Rabastens (RD 988) et à Cahuzac-sur-Vère (RD922).

► **4 gares sur le territoire et 3 situées à proximité immédiate de l'Agglomération**
(Saint-Sulpice, Marssac, Vindrac-Cordes)

► **Un réseau de bus interurbains davantage développé sur le Sud du territoire**

► **4 réseaux urbains gratuits et présents dans 7 communes:**

- la Navette de Gaillac et Brens,
- la Navette de Graulhet,
- le Passe Pont à Couffouleux et Rabastens,
- Lislenbus : le réseau urbain à Lisle-sur-Tarn et Montans (depuis la rentrée 2022).



Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?

Comment concilier le maintien des seniors, des actifs et des jeunes sur le territoire ?

Comment maintenir les personnes âgées à domicile, quel(s) service(s)?

Comment proposer différents parcours de vie générationnels sur le territoire ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des aménagements permettant d'organiser le maillage des services et équipements** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de diversification de l'offre d'équipements sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit des services et des équipements sur le territoire,
- La **localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, nuisances…) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Pour accompagner les différentes générations sur le territoire, les retours de la concertation préconisent **de favoriser l'accessibilité des services sur le territoire, par tous et notamment les personnes non véhiculées** (43 propositions)

⇒ *Développer l'offre de transport en commun en lien avec d'autres modes (21) / Mieux répartir les services et commerces notamment dans les villages, centre-villes et communes du Nord du territoire (8) ; Favoriser l'accessibilité des services par tous (4) / Sécuriser – piétoniser les centre-villes (3) / Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables (3) / Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle (2) /Améliorer le confort et la sécurité des pistes cyclables, notamment pour les plus jeunes (1) /Développer des liens avec Albi, Castres, Toulouse (1) /*

Ensuite, les participant.e.s ont exprimé une forte attente **d'amélioration des services existants** et notamment **de la couverture médicale et numérique du territoire** (33 propositions)

⇒ *Mieux répartir l'offre médicale (8) Développer la couverture numérique du territoire (8) / Proposer des services mutualisés et partagés (4) / Attirer davantage de médecins (3) /Rapprocher les services et commerces des lieux d'habitats (3) / Développer des tiers-lieux et espaces de coworking (3) Améliorer – adapter les services aux besoins des populations (3) / Avoir des référents locaux pour les services publics du territoire (1)*

Le **développement de services itinérants, notamment médicaux** fut également proposé (8 propositions)

Enfin, l'accompagnement des différentes générations passerait par le **développement d'habitats collectifs et sociaux intergénérationnels** (8 propositions)

⇒ *Développer des logements sociaux (3) / Favoriser la mixité des quartiers et des logements (3) / Favoriser le développement d'habitats collectifs et partagés, sobres en consommation (2)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 7 " Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ? "

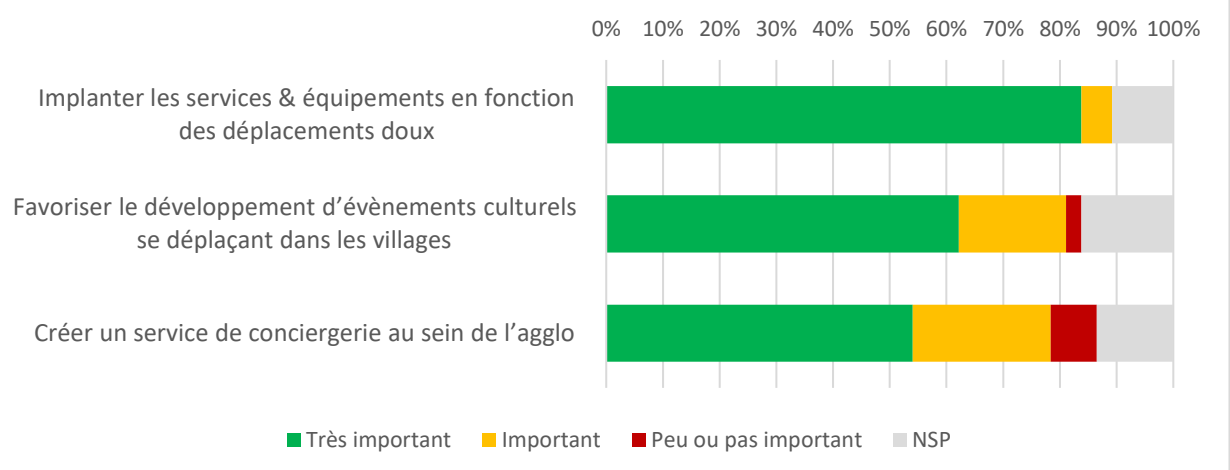
Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

Deux équipes ont travaillé sur la thématique de l'« **organisation des services et des équipements** » et ont présenté 3 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Implanter les services et les équipements en fonction des différents moyens de locomotion doux** (vélos, bus covoiturage, pieds) **et les rendre accessibles à tous,** notamment aux PMR (handicapés)
- Favoriser le **développement d'évènements culturels se déplaçant dans les villages** / Faire venir la culture dans les villages (cinéma, festivals, musiques, conteurs...)

  Un participant a indiqué ne pas être d'accord avec cette proposition, en précisant qu'il existait déjà de la culture dans les villages, et qu'il fallait plutôt stimuler les activités existantes ou historiques de type carnaval, contages d'histoire le soir au coin du feu…
- **Créer un service de conciergerie** au sein de la Communauté d'Agglomération **pour organiser les services à la personne** (pour réduire les besoins en déplacements)
  Lors de la présentation de cette proposition auprès de l'ensemble des participants, l'équipe a précisé que cette idée s'inspirait des activités de La Poste qui propose la livraison de médicaments en complément du courrier. La Communauté d'Agglomération pourrait mutualiser des services d'aides à la personne pour permettre aux personnes peu mobiles d'avoir accès à certains services.
  En réponse, la Communauté d'Agglomération et l'AUAT ont indiqué que le PLUi peut permettre d'inscrire un bâtiment de type conciergerie sur le territoire. Cependant, le volet social relève des compétences des communes. La Communauté d'Agglomération pourrait donc inciter les communes à l'implantation de services ou de conciergerie.
  A noter : Parmi les 3 personnes qui ont indiqué que cette proposition était pour elles peu ou pas importante, une a précisé qu'elle lui semblait irréalisable.

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition très importante (vert), moyennement importante (jaune), peu ou pas importante (rouge).



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les autres propositions d'actions pour l'organisation des services et des équipements (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Création ou décentralisation des services publics** (missions locales, services médicaux…) et déplacements des services vers la population isolée.
- **Facilitation par la Communauté d'Agglomération des initiatives type « maison partagée » - relation avec les associations.**
- **Création d'un lieu dédié aux jeunes en utilisant le bâti existant permettant diverses activités**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thème 8 : « Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? »

Les principaux éléments de diagnostic, les leviers d'actions et les retours de la première phase de concertation sur ce thème

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Une **armature territoriale diversifiée** aux composantes rurales fortes offrant différentes ambiances et possibilités de gestion des espaces publics



Polarités principales à l'échelle de l'Agglomération et de leur territoire vécu respectif

Polarités principales à l'échelle de leur territoire vécu respectif

Polarités intermédiaires de la vallée du Tarn et du Graulhétois venant en appui des polarités principales

Bourgs structurants au sein de l'espace rural du territoire vécu

Bourgs relais au sein de l'espace rural du territoire vécu

Communes rurales pouvant disposer ponctuellement d'équipements et services primordiaux pour la vie de proximité. La population et les entreprises de ces communes contribuent au maintien de l'offre de services sur les polarités, en particulier au sein de l'espace rural

Quelle(s) ambiance(s) urbaine(s) à associer à nos centralités urbaines et rurales et nos espaces publics pour un vivre ensemble accompli ?

Quelles spécificités en fonction des villes et villages ?

Quel rôle donner aux espaces publics, aux quartiers résidentiels, à la nature en ville au service du vivre ensemble ?



▼ **L'espace public au cœur d'un quartier résidentiel** : L'exemple du projet de Lentajou à Gaillac



▲ **Une ambiance urbaine au service de la mixité fonctionnelle et sociale :** L'exemple du projet de l'îlôt du Gouch à Graulhet

// Un patrimoine fortement représenté au sein de nos centralités

► Des paysages de coteaux et vallées cultivés et boisés offrant un cadre de vie de qualité
- Une tendance à la régression des structures bocagères sur le plateau cordais
- Une pression urbaine également présente sur les collines au sud de la plaine du Tarn
- Un éparpillement du bâti fragmente les espaces agricoles et naturels

► **Un patrimoine naturel peu représenté au sein des centralités**

► **Un patrimoine bâti et vernaculaire riche et diversifié**
- 45 sites inscrits ou classés,
- 55 monuments historiques;
- 12 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur trois communes du territoire
- 12 sites de l'inventaire national du patrimoine géologique, principalement situés au nord du territoire (dôme de la Grésigne).





▲ **La végétalisation des espaces publics** : exemple d'Andillac

◄ **L'espace public vivant :** exemple de Lisle-sur-Tarn et son marché

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'aménagements permettant de traiter les ambiances urbaines souhaitées** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant la valorisation des espaces urbains sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les usages annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la gestion des espaces urbains sur le territoire,
- La **localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner ou signaler,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, qualité architecturale…) concernant les aménagements pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **36 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent (14 propositions qui évoquent ce sujet) est de **développer la place du végétal** dans les espaces publics

⇒ *Préservation et création d'espaces verts (6) / Végétalisation des centres-villes et villages (5) / Végétalisation et perméabilisation des parkings (2) / Préservation des arbres (1)*

La première phase de concertation fait également remonter l'importance de **créer de la vie et de l'animation dans les villes et villages** (13 propositions)

⇒ *Implantation de commerces et services dans les centres-villes et villages (5) / Services itinérants (4) / Animations culturelles (1) / Composteurs collectifs (1) / Marchés (1) / Mairie comme lieu central (1)*

Une autre idée récurrente (5 propositions) est celle d'**apaiser les espaces publics**, notamment en permettant un meilleur partage de l'espace entre leurs différents usagers

⇒ *Piétonnisation (2) / Réduction de la circulation automobile (2) / Partage de la voirie (1)*

Enfin, les participants de la première phase de concertation appellent à **concevoir des espaces publics agréables à vivre** (4 propositions)

⇒ *Lutte contre les pollutions et le bruit (2) / Convivialité (1) / Lutte contre l'effet d'îlot de chaleur (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

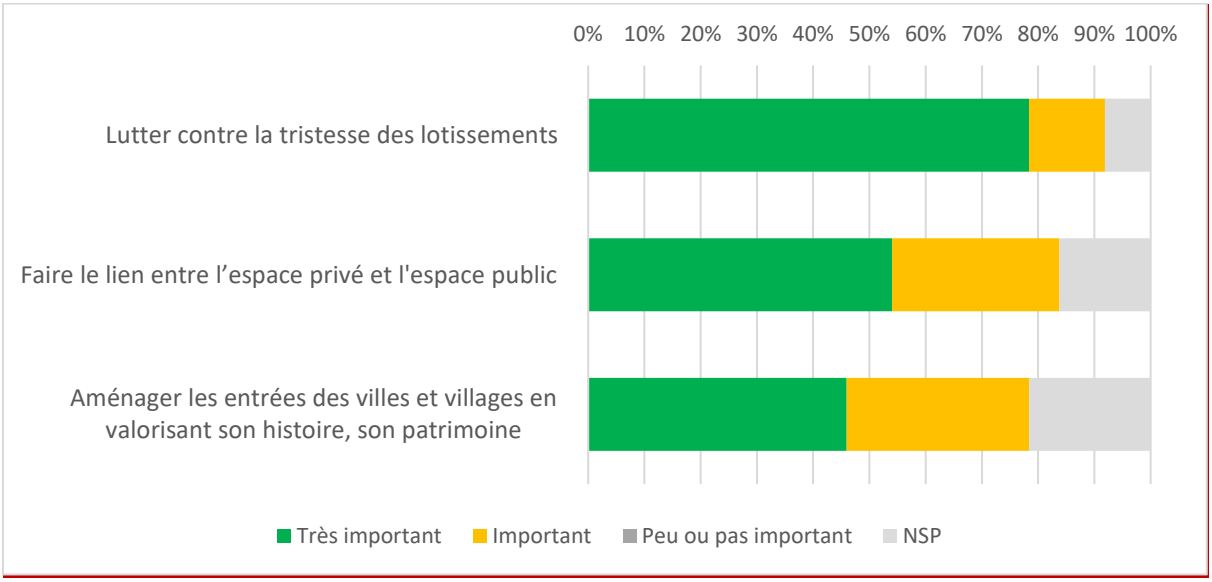
Thème 8 " Quelles ambiances urbaines associer à nos centralités urbaines et rurales et à nos espaces publics ? "

Les 3 propositions partagées avec l'ensemble des participants

L'équipe qui a travaillé sur la thématique des « **ambiances urbaines** » a présenté 3 propositions d'action à l'ensemble des participants :

- **Lutter contre la tristesse des lotissements** qui se répandent même dans les villages et hameaux anciens, au détriment de l'identité rurale.
  Mettre en lumière ce tissu ancien où la diversité des logements existe ainsi que les espaces publics qui attendent un regain de vie.
- **Faire le lien entre l'espace privé et public** : prescrire dans les opérations, autant d'espaces publics/partagés que privés (logements, commerces, services, lieux associatifs, café...). L'espace public n'est aujourd'hui composé que des trottoirs et des stationnements. L'idée est d'avoir un % ambitieux de diversité.
- **Aménager (personnaliser) les entrées des villes et des villages en valorisant son histoire, son patrimoine et ses petits éléments de patrimoine vernaculaire** (lavoir, muret, cabane, croix, pigeonnier...) et rendre plus visibles les itinéraires de balades dès l'entrée de village, en installant des panneaux, des tables de pique-nique, des points d'eau...

L'ensemble des participants ont pu réagir à ces propositions en indiquant avec des cartons de couleurs s'ils trouvaient la proposition très importante (vert), moyennement importante (jaune), peu ou pas importante (rouge).



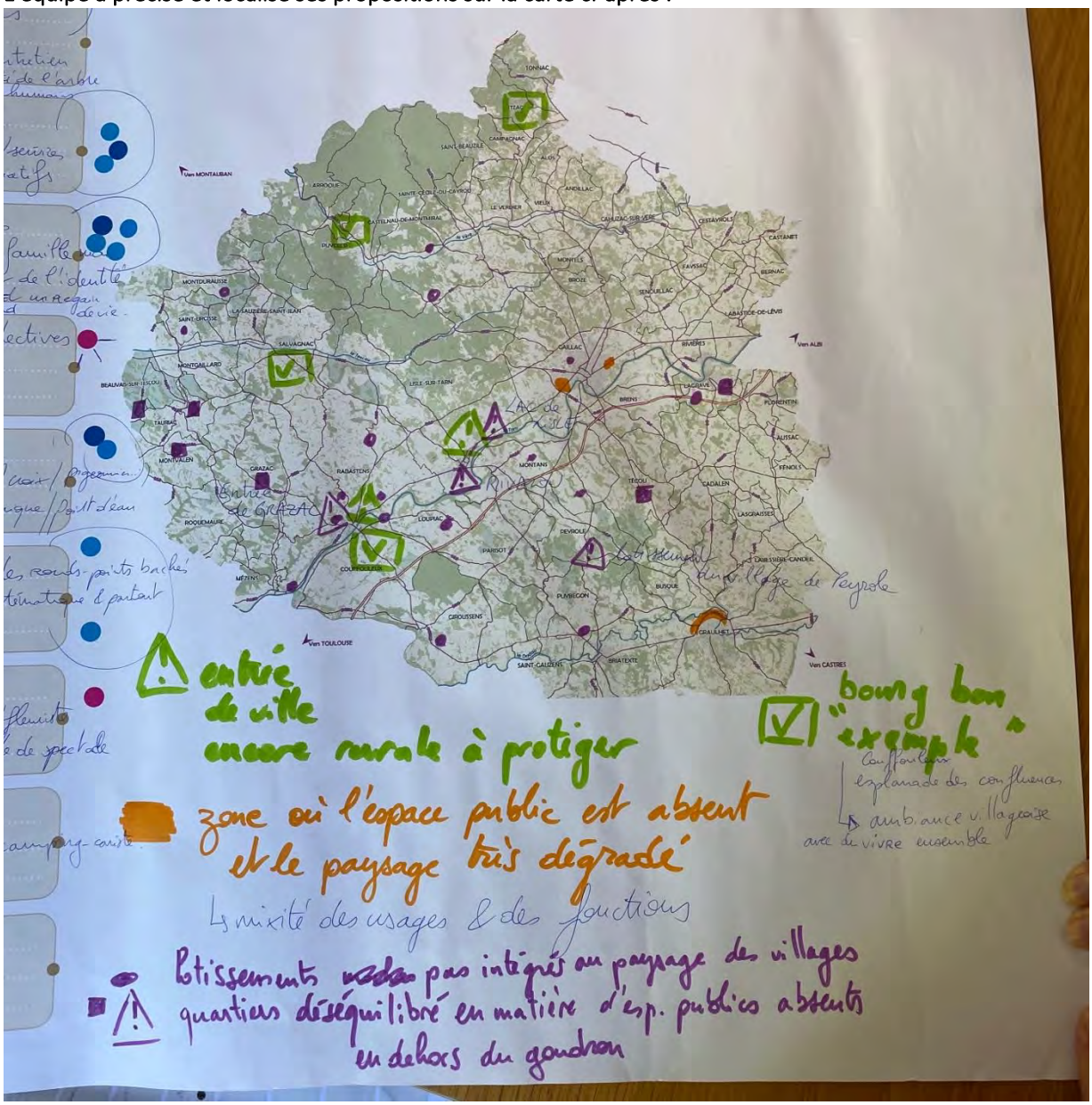
Les autres propositions d'actions sur les ambiances urbaines et les espaces publics (propositions non débattues avec les autres participants) :

- **Valoriser la place publique, l'Agora** où l'on se retrouve, on se mélange, on débat.
- **Valoriser la place de l'arbre** (pour l'ombre, la beauté...) **dans nos campagnes, nos centres anciens et nos périphéries.** Attention à la culture de l'élagage : raisonner l'entretien pour préserver la santé de l'arbre et des humains.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

- Avoir des lieux partagés dans chaque commune où les ressources sont collectives (lieux de compostage, boite à livres, outils de jardinage et de bricolage...)
- **Favoriser une conception et un entretien des espaces verts « différenciés »** (par exemple : la tonte est trop systématique et partout)
- Acquisition par la Communauté d'Agglomération et les communes de davantage de biens immobiliers dans les centres pour conforter l'offre diversifiées sur toutes les fonctions humaines et urbaines (l'exemple de Salvagnac avec une boulangerie / fleuriste / café / salle de spectacle montre que c'est possible)
- Regrouper les aires de jeux autour d'un équipement, comme la mairie ou une maison de retraite ou une aire d'accueil de camping-caristes....

L'équipe a précisé et localisé ses propositions sur la carte ci-après :

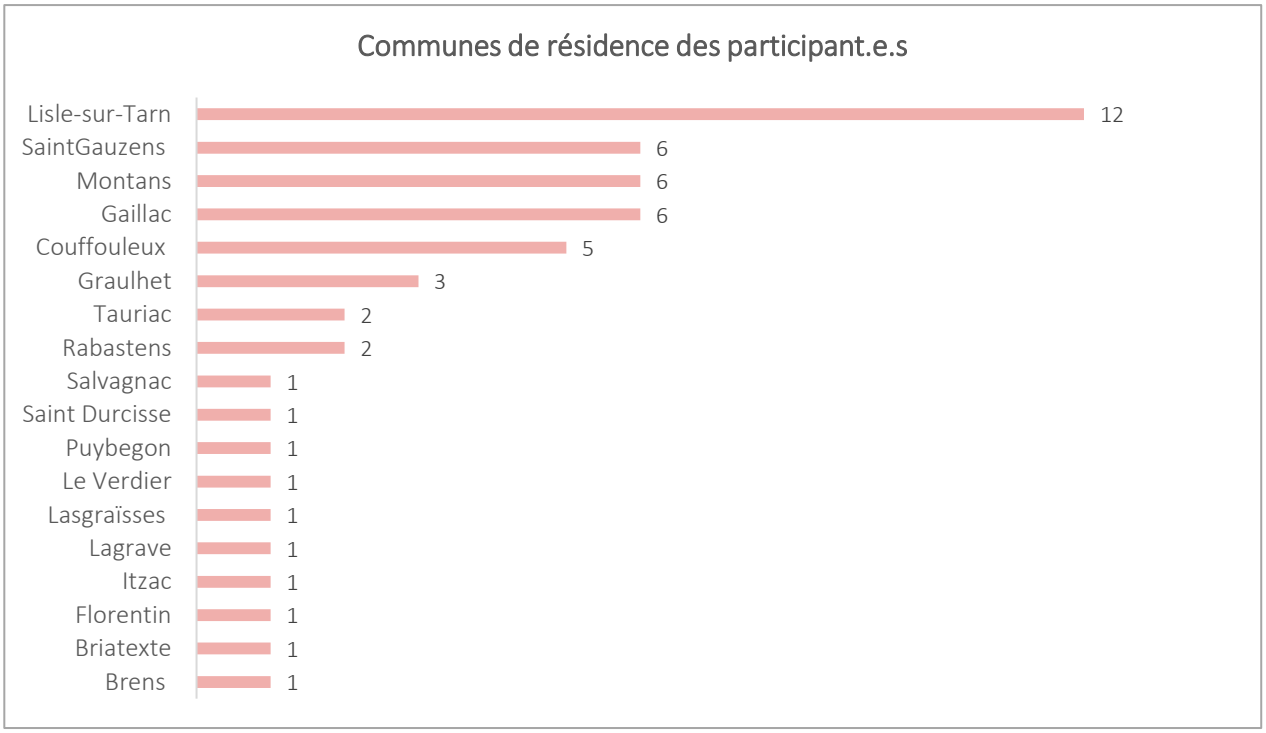


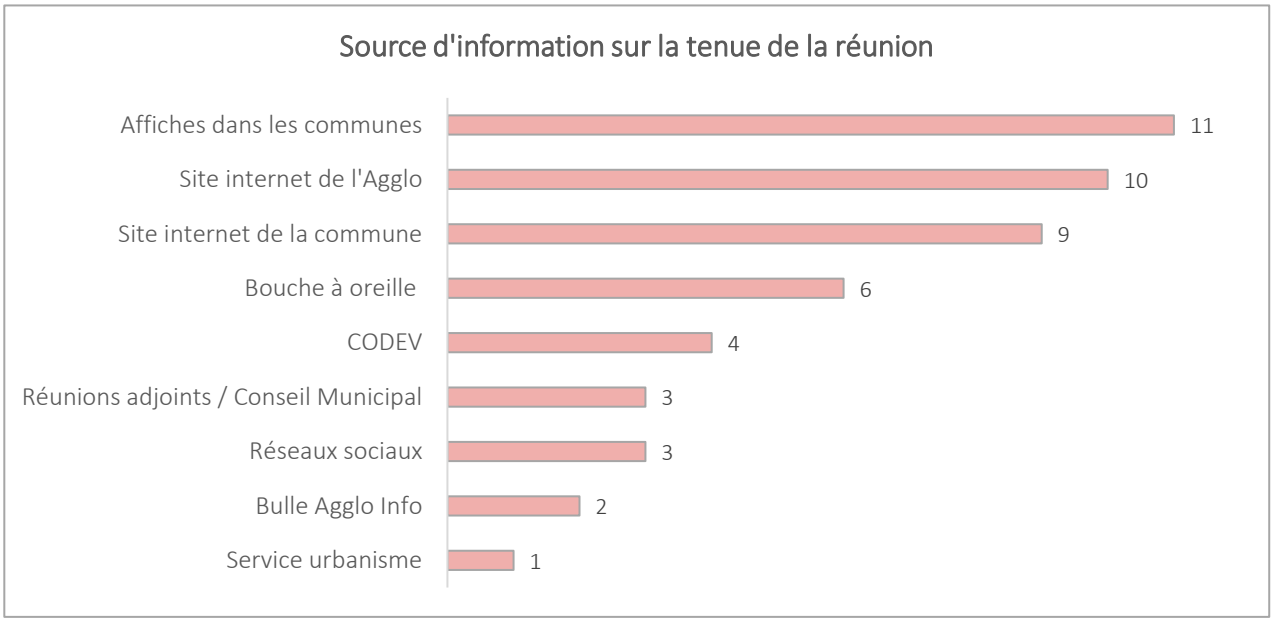
Lors des échanges en fin de réunion, un participant a souligné l'importance de prendre en compte le rapport du GIEC sur l'ensemble des décisions d'aménagement pour le territoire, en pensant plutôt « survie » qu'« adaptation », en développant l'agroforesterie, en plantant davantage d'arbres, etc...

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

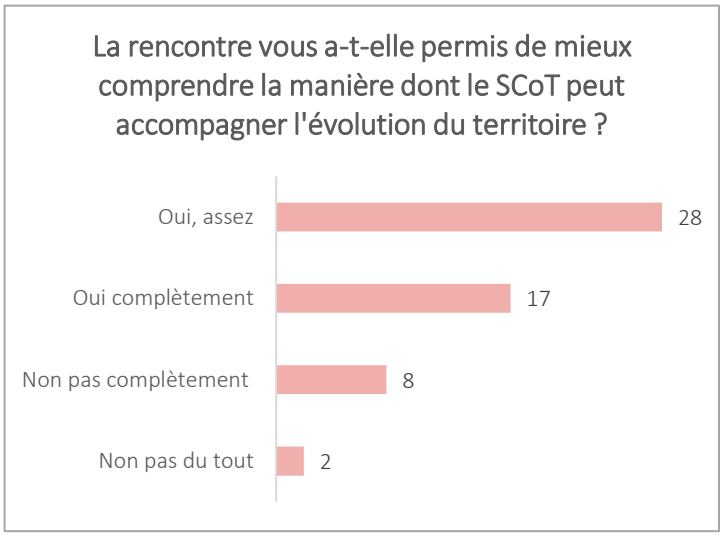
Résultats des questionnaires d'évaluation

A la fin des réunions, les participants ont complété un questionnaire d'évaluation dont voici les résultats :



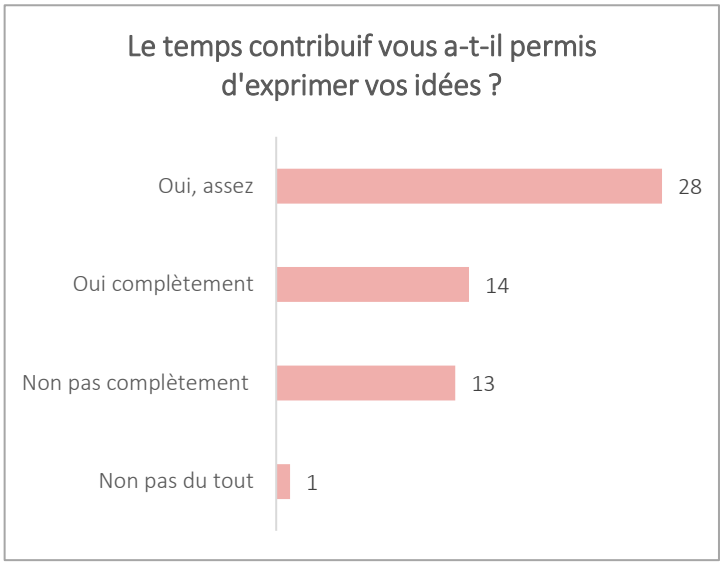


Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Si non, pourquoi ?

- *Sujet déjà bien connu*
- *On n'est pas assez entré dans ce qui constitue le SCoT*
- *Moins de dynamique que la 1ere réunion*
- *Pas assez d'informations sur les compétences de la Communauté d'Agglomération pour réellement apporter des idées*



Si non, pourquoi ?

- *Manque de temps*
- *On est limité dans le choix des sujets*
- *Les sujets étaient assez fermés et on a passé du temps à les expliquer et les comprendre*
- *Le temps de réflexion en groupe était un peu court*
- *Beaucoup d'idées et de consensus mais comment cela va être vraiment transposé dans le SCoT ?*
- *Un vote exhaustif par mail sur toutes les propositions serait souhaitable*
- *La structure d'animation a fait perdre du temps sur la compréhension et peu de temps pour les idées*



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Remarques complémentaires

- *Il aurait pu être organisé des moments de concertation dans les villages pour permettre de moins utiliser la voiture et permettre de débattre en présence des élus des villages.*
- *être entendu par les élus*
- *Avoir un public plus nombreux pour être plus représentatif des attentes des administrés du territoire en ayant une communication plus incitative*
- *Plutôt 20h - 22h pour que d'avantage de personnes puissent participer.*
- *Développer la communication au sujet de ces réunions*
- *Préciser avant la rencontre le détail des thématiques sur lesquelles on doit travailler*
- *Je n'ai pas vu de "publicité" sur ces 2 réunions ailleurs*
- *J'espère que ce travail démocratique sera appliqué, rendu démocratique*
- *Il me semble que le travail en groupe a besoin de plus de temps. Petite frustration.*
- *Je souhaiterai plus de concertation*
- *Du pain complet, des fruits et moins de cochon au sel nitrite (cf. objectifs du SCoT et du PAT :))*
- *Recommuniquer sur les enjeux du SCoT et retravailler sur les axes de travail*
- *Compte tenu de notre nombre je ne pense pas que nous soyons représentatifs de la population du territoire*
- *Dommage qu'il n'y ait pas plus de monde*
- *Le changement climatique aurait pu être une thématique considérée comme un sujet important à débattre, on ne peut plus faire comme si*
- *Mettre des banderoles festives pour communiquer sur la concertation, comme on sait le faire pour les Lotos, un vide-grenier, dans des lieux plus visibles pour tous les habitants (pas que sur internet)*
- *Tenir au courant de la suite donnée par les élus*
- *Permettre d'être bien préparé à la réunion (c'était un peu nouveau pour moi)*
- *Merci !*
- *La présence des instructions des services d'urbaine des communes et communautés de communes serait souhaitable*
- *D'autres réunions comme celle-ci, bravo ID Communes, Merci les élus !*
- *Merci aux équipes*
- *Très interessant et interactif*
- *Plus de transparence et d'honnêteté s'il vous plait*
- *Meilleure organisation que la précédente à Graulhet en novembre, à poursuivre.*
- *Moins de concret, plus de débats ?*
- *A la prochaine fois ! L'eau, dans 10 ans ? Comment adapter les projets ?*
- *De belles idées, pour construire de vrais projets ???*
- *Faire remonter notre travail*
- *Plus communiquer sur les réunions de projet de la Communauté d'Agglomération dans les communes*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

La proximité de Toulouse et Albi pousse la Communauté d'Agglomération à se démarquer de ces territoires voisins pour créer de l'emploi et attirer des entreprises sur le territoire et ainsi assurer un meilleur équilibre entre emploi et démographie.

// Emplois, activités, filières en matière de développement économique

► 20 169 emplois en 2019, soit une augmentation de 848 emplois en 10 ans

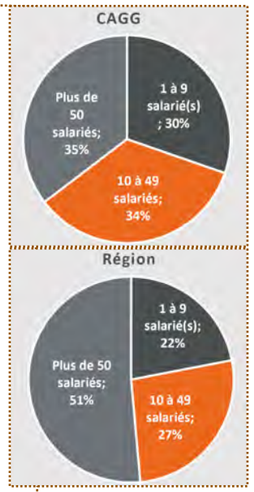
- Une faible dynamique de création d'emplois comparativement à la dynamique démographique connue à l'échelle du territoire intercommunal (1 emploi créé pour 10 habitants accueillis)
- De plus en plus d'actifs résidant sur le territoire travaillant en dehors de l'intercommunalité
- Une demande d'emploi en baisse mais hausse de l'emploi précaire
- Des difficultés de recrutement constatées suivant l'activité et l'implantation géographique

► 6 306 établissements en 2019 dont 38% sont regroupés à Gaillac et Graulhet

► Forte part d'auto-entreprenariat : 78% des établissements n'ont aucun salarié
Pourcentage supérieur à la moyenne nationale (75%)

► 17 zones d'activités économiques intercommunales regroupant 19% de l'emploi de la CA Gaillac Graulhet

► La filière cuir sur Graulhet : seule filière complète (Production > Transformation > Vente) en France



◄ Répartition de l'emploi par taille d'établissement INSEE 2019

// L'agriculture et la viticulture : une force économique pour le territoire

► **66% de la surface intercommunale à dominante d'activités agricoles**, soit 78 000 ha
► 21,5% des surfaces intercommunales en forêts

► **Une diminution du nombre de structures agricoles** :
1 052 exploitations agricoles en 2019 contre 1285 exploitations en 2010

// Une destination touristique attractive au patrimoine riche

► 75 sites touristiques
Comité Départemental du Tourisme 81

► De nombreuses labellisations sur le territoire
- Plusieurs musées classés « musées de France »
- 1 classement UNESCO
- 2 « Plus Beaux Villages » de France
- 1 « Ville d'Art et d'Histoire »
- 1 « Petite Cité de Caractère »
- 2 communes identifiées comme cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités Médiévales »
- 1 Ville et Métiers d'Art

► 26 lits pour 100 habitants
(68 lits / 100 habitants en Occitanie)
- 13 campings, pour 571 emplacements et 290 lits

► Des touristes qui restent peu sur le territoire
- 11 hôtels, pour 171 chambres





// Diagnostic commercial et logistique

► Des dépenses effectuées majoritairement au sein des grandes surfaces du territoire

- 65 % des dépenses effectuées dans les grandes surfaces par les ménages du territoire
- 6 % des dépenses effectuées dans la vente en ligne
- 5 % des dépenses au sein des marchés de plein vent

► Une qualité architecturale et paysagère des commerces de périphéries très inégale

Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ?

Quelles filières/activités pour l'avenir (en particulier dans les espaces ruraux) ?

Quels nouveaux espaces de travail (Tiers lieux, coworking…) ?

Quelles stratégies/complémentarités économiques entre les différentes sphères (primaire, secondaire…)

Quelle place à donner au tourisme et son développement ?

Quelles valorisations des composantes rurales du territoire ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'implantation des activités économiques, artisanales et commerciales** sur le territoire:

- **Leur localisation et les sites préférentiels** suivant le type d'activités,
- **Les critères spécifiques à respecter** pour autoriser leur implantation et leur intégration suivant les secteurs (centralités, périphéries, zones rurales…),
- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** pour favoriser le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles pratiques économiques,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, végétalisation, stationnement…) aux usages économiques.

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **73 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent c'est l'enjeu de **soutenir et maintenir l'agriculture sur le territoire** (22 propositions)
⇒ *Protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (6) / évolution des pratiques : agroécologie, bio, permaculture …(6) / installation de jeunes agriculteurs (5) / développement de débouchés locaux (3) / soutien aux petites exploitations (2)*

En lien avec le soutien de l'agriculture, une idée récurrente est le **développement des circuits courts sur le territoire** (15 propositions)
⇒ *réseau de distribution & soutien à la logistique (7) / approvisionnement des cantines scolaires et des EPHAD en produits locaux (6) / communication sur les producteurs locaux (2)*

Une autre idée partagée est **d'attirer de nouvelles entreprises**, en particulier des commerces et petites entreprises (14 propositions)
⇒ *aide à l'installation (3) / petits commerces et services (4) / attirer des entreprises (2) / Autour du bioclimatique et du recyclage (1) / filière autour de la construction et des matériaux écologiques (1) / passerelle entre Albi, Castres et Toulouse (1) / pas d'entreprise polluante (1) / réinvestir les locaux vacants (1)*

D'autres participants ont insisté sur la nécessité de **valoriser et pérenniser les activités existantes** en général (7 propositions)
⇒ *activités du secondaire et du tertiaire (2) / commerces, artisanat et PME (2) / Fleurons tels que le cuir, la gélatine... (1) / tourisme (1) / protection des activités existantes (1)*

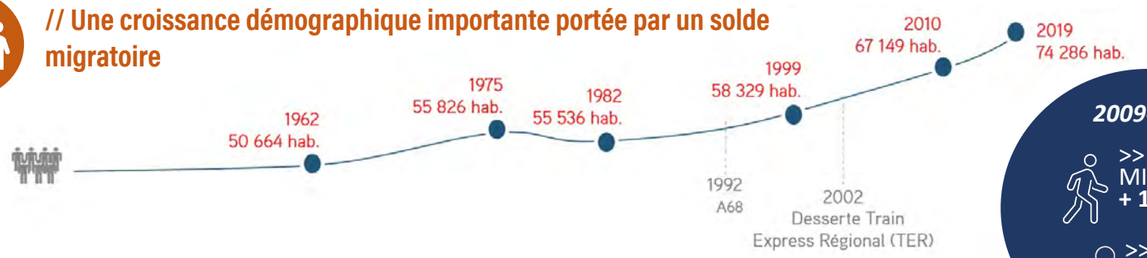
Certains ont proposé de **miser sur le patrimoine historique et naturel du territoire pour développer l'attrait touristique du territoire** (11 propositions)
⇒ *patrimoine culturel et paysager (6) / lieux de balade (3) / tourisme équestre (1) / communication (1)*

Enfin, 4 propositions concernent le **développement de nouvelles pratiques économiques**
⇒ *pépinières d'entreprises, tiers-lieux et espaces de co-working (3) / télétravail (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Une croissance démographique importante portée par un solde migratoire



2009-2019

>> SOLDE MIGRATOIRE **+ 1,3 %**

>> SOLDE NATUREL **+/- 0%**

// Une attractivité territoriale organisée spatialement

► **Une attractivité en lien avec l'A68** et de fait contrastée entre les communes du faisceau de l'A68, situées au nord et au sud du territoire

► **De nouveaux arrivants provenant principalement de territoires proches :**

- 14 % du secteur toulousain,
- 13 % de l'Albigeois,
- 12 % de la CC Tarn Agout
- 16 % du reste du Tarn.

► **Trois flux d'échanges résidentiels majeurs :**

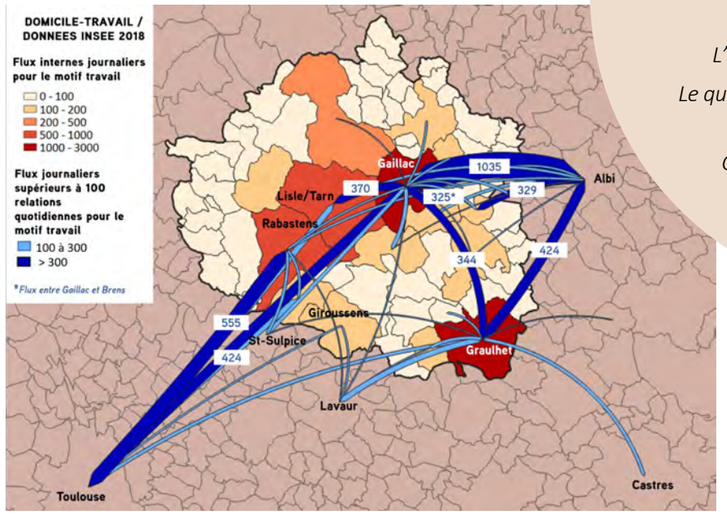
- **Un flux excédentaire avec l'agglomération albigeoise** : installation notamment de ménages bi-actifs partagés entre les pôles d'emplois albigeois et toulousains.
- **Un flux déficitaire avec la métropole toulousaine** (attractivité péri-urbaine)
- **Un flux excédentaire avec la CC Tarn Agout** : installation de ménages fuyant le marché immobilier saturé et onéreux de la frange ouest du Tarn au contact direct de la métropole toulousaine.

// Les déplacements domiciles-travail

► **2 134 déplacements domicile-travail** avec les autres communes de la communauté d'Agglomération

► **1 687 déplacements avec des communes à l'extérieur** du territoire, dont les plus importants :

- 3 057 habitants du territoire travaillant à Albi
- 2 937 habitants du territoire travaillant à Toulouse



// Un écart qui se creuse entre croissance de l'emploi et croissance démographique

► **20 169 emplois en 2019, soit une augmentation de 848 emplois en 10 ans**

- **Une faible dynamique de création d'emplois comparativement à la dynamique démographique connue à l'échelle du territoire intercommunal (1 emploi créé pour 10 habitants accueillis)**
- De plus en plus d'actifs résidant sur le territoire travaillant en dehors de l'intercommunalité (cf. « Les déplacements domiciles-travail »)
- Une demande d'emploi en baisse mais hausse de l'emploi précaire
- Des difficultés de recrutement constatées suivant l'activité et l'implantation géographique

Un devenir de « territoire dortoir »? Quelles solutions pour maintenir notre attractivité sans accentuer ce phénomène ?

L'emploi sur le territoire : où et comment?

Le quotidien des actifs sur le territoire : ses atouts et ses limites

Comment contenir nos actifs sur place ?

Définitions

► Un **TERRITOIRE DORTOIR** est un territoire avec un marché du travail réduit comparé au nombre d'habitants accueilli, et dont le principal but est de regrouper des logements. Sa principale activité est alors de concentrer les quartiers résidentiels.

Dans ce sens, les habitants vont travailler sur les territoires voisins. Une telle situation entraîne alors des déplacements pendulaires entre les communes « dortoir » et le bassin d'emploi.

► Le **SOLDE NATUREL** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

► Le **SOLDE MIGRATOIRE** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les conditions d'accueil et d'implantation des structures permettant de rééquilibrer le ratio emploi/habitants sur le territoire :

- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles pratiques économiques,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la redynamisation économique du territoire,
- **La localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit de la redynamisation économique sont à positionner,
- **Les critères spécifiques à respecter** pour autoriser leur implantation et leur intégration suivant les secteurs urbanisés aujourd'hui ou dans le futur (centralités, périphéries, zones rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **110 propositions**.

Le principal moyen de limiter le phénomène de territoire dortoir est **le soutien au développement économique sur le territoire et à l'emploi** (61 propositions). Pour cela, les propositions s'articulent autour de 7 grandes idées :

⇒ *La requalification des locaux existants (notamment les ZA), des locaux vacants et des friches pour accueillir les entreprises, commerces et services (15 propositions)*

⇒ *La lutte contre la fracture numérique pour développer l'emploi et assurer un développement équilibré du territoire (11 propositions)*

⇒ *Le rapprochement des lieux de vie et des lieux d'activités pour assurer une meilleure accessibilité des commerces, services et entreprises, avec notamment la création de tiers lieux et espaces de coworking (10 propositions)*

⇒ *La pérennisation des activités existantes sur le territoire, notamment l'agriculture et les TPE /PME sources d'emplois locaux (9 propositions)*

⇒ *L'accueil de nouvelles entreprises, en simplifiant leur installation notamment (7 propositions)*

⇒ *Une meilleure répartition de l'activité économique, notamment entre les pôles de Gaillac et Graulhet et le reste du territoire (4 propositions)*

⇒ *Le développement de l'attractivité économique du territoire en valorisant son identité historique, paysagère et culturelle (5 propositions)*

Par ailleurs, une autre idée largement partagée par les habitants pour rendre le territoire attractif est de **développer, améliorer et mieux répartir les services et les commerces** (49 propositions)

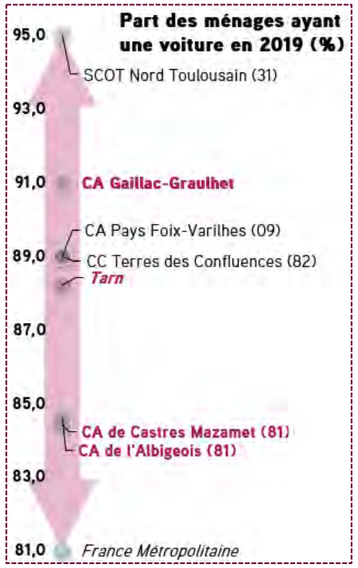
⇒ *Aide à l'installation (2), en particulier au nord (2), dans les centres-villes (3) et villages (3), à proximité des lieux habités (1), accessibles à tous (4) / itinérants (5) / services mutualisés (5) / service publics et privés de qualité (3) notamment dans les villages (2) / préserver le rapport humain (1) / commerces de vrac (1) / linéaires commerciaux dans les bourgs (1) / limiter les grandes surfaces au profit des producteurs locaux (4) / adaptés aux besoins (1)*

⇒ *Amélioration de l'offre médicale sur l'ensemble du territoire (13 propositions)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

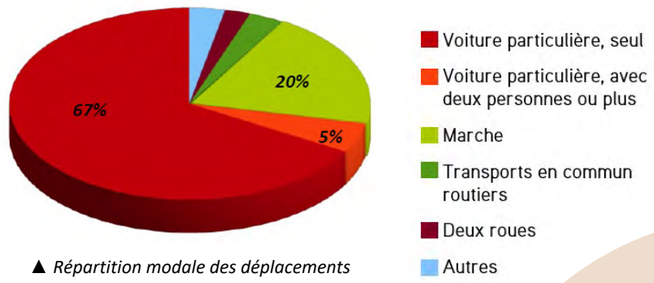
Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Une utilisation de la voiture particulièrement importante



► **91% des ménages ayant une voiture en 2018** (INSEE)

► **72 % des déplacements quotidiens réalisés en voiture** (Plan de Mobilité Rural) dont 7% faits en covoiturage



▲ *Répartition modale des déplacements en 2017*

// Un fort potentiel pour le développement du vélo et de la marche

► **Un axe structurant du réseau national Véloroutes et Voies Vertes (VVV)** : la véloroute V85 « Vallée du Tarn-Causse-Sud Cévennes » (63 kms), créée en 2004 entre Albi et Saint-Sulpice traversant Lagrave, Rivières, Brens, Gaillac, Montans, Lisle-sur-Tarn, Couffouleux, Rabastens.

► **3 itinéraires « Tarn à vélo »** présents sur le territoire (Sainte-Cécile vignoble Gaillacois, Vignobles et bastides, Autour de la Grésigne et des Gorges de l'Aveyron).

► **Des itinéraires pour les déplacements du quotidien dans quatre communes** : Gaillac, Graulhet et Rabastens/Couffouleux.
Ce réseau de pistes cyclables ne présente cependant pas de continuité ni de cohérence, sur le territoire en général, mais aussi au sein des communes.

► **Des consignes vélo mises à disposition par la SNCF et la Communauté d'Agglomération présentes dans les gares de Rabastens/Coufouleux, Lisle-sur-Tarn et Gaillac** : 27 consignes à vélo (soit 64 places de stationnement vélos, sécurisées, fermées).

► **Des liaisons piétonnes existantes ou en projet pour :**
- o conforter le maillage (Parisot, Labastide-de-Lévis, Mézens, …),
- o relier par exemple des villages, hameaux et quartiers (Lasgraisses entre les Hauts de Ferrières et le village, Saint-Gauzens entre l'église et la Baillé, Lisle-sur-Tarn entre le centre-ancien et le quartier de Rivalou …),
- o des secteurs résidentiels à des équipements ou des arrêts de transports en commun (Salvagnac, …) ,
- o la réalisation (ou des projets) de passerelles pour les modes doux (Graulhet, Lagrave, Busque, Briatexte, …).

► **Des projets de liaisons douces en réflexion entre communes** (Graulhet et Giroussens, réflexion sur l'aménagement d'une passerelle entre Couffouleux et Rabastens …).

► **Des infrastructures pas toujours adaptées à l'utilisation du vélo et des piétons** (marquage dégradé, revêtement pas toujours de qualité, présences d'obstacles, etc.).

Quelle place donner au vélo et au piéton au quotidien sur le territoire ?

Comment garantir la sécurité de toutes les générations à pied ou en vélo ?

Comment garantir l'accessibilité aux modes doux de déplacements sur l'ensemble des communes du territoire ?

Concilier la répartition entre pistes de loisirs et pistes pour aller au travail ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des infrastructures permettant de favoriser l'usage du vélo et de la marche** sur le territoire :

- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de l'usage des vélos et de la marche,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la pratique des modes doux sur le territoire,
- **La localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des modes doux sont à positionner,
- **Les critères spécifiques à respecter** pour permettre leur implantation et leur intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **38 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent c'est l'enjeu de **développer les modes doux** de déplacement en général (9 propositions) pour réduire les déplacements en voiture...
⇒ *Au sein des villes et villages et entre les villages (6) / Au nord de l'agglo (2) / Pour accéder aux centres-villes (2)*

... mais surtout d'**augmenter le nombre de pistes cyclables** sur le territoire (12 propositions)
⇒ *Aménager des pistes cyclables (5) / Créer des pistes cyclables dans les projets d'infrastructures (3) / Réutiliser les anciens chemins ou voies ferrées (2) / Une passerelle piéton/cycle à Rabastens (2)*

Le deuxième sujet récurrent est **l'amélioration de la sécurité et des conditions de circulation à vélo** (10 propositions)
⇒ *Créer des voies dédiées (2) / Voies sécurisées et éclairées (2) / Sécurité et confort des cyclistes (4) / Une meilleure continuité des aménagements (2)*

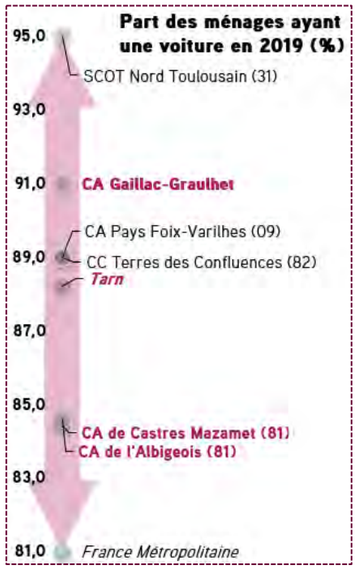
Concernant le vélo, les participants ont aussi évoqué la question des **stationnements vélos** et de la **recharge électrique et hydrogène des vélos** :
⇒ *Stationnement vélos sécurisés et abrités au sein des aires de covoiturage (3) et à proximité des arrêts de transports en commun (1) / Développement des bornes de recharge électriques et hydrogène pour les vélos (1)*

Enfin, quelques propositions concernent spécifiquement **les déplacements piétons** :
⇒ *Développement de sentiers de balade, de découverte (3) / Sécurisation des traversées piétonnes par des aménagements et de la signalisation spécifiques (1) / Développement de projets de piétonnisation dans les centres bourgs (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

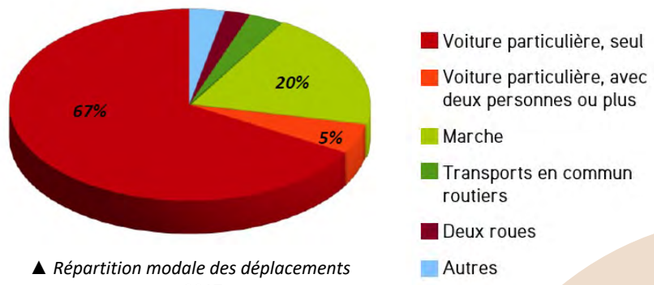
Les **éléments clés de diagnostic** et les grands enjeux sur notre territoire

// Une utilisation de la voiture particulièrement importante



► **91% des ménages ayant une voiture en 2018** (INSEE)

► **72 % des déplacements quotidiens réalisés en voiture** (Plan de Mobilité Rural) dont 7% faits en covoiturage



▲ *Répartition modale des déplacements en 2017*

// L'offre actuelle des transports en commun et mobilités actives

► **8 aires de covoiturage aménagées,** dont :

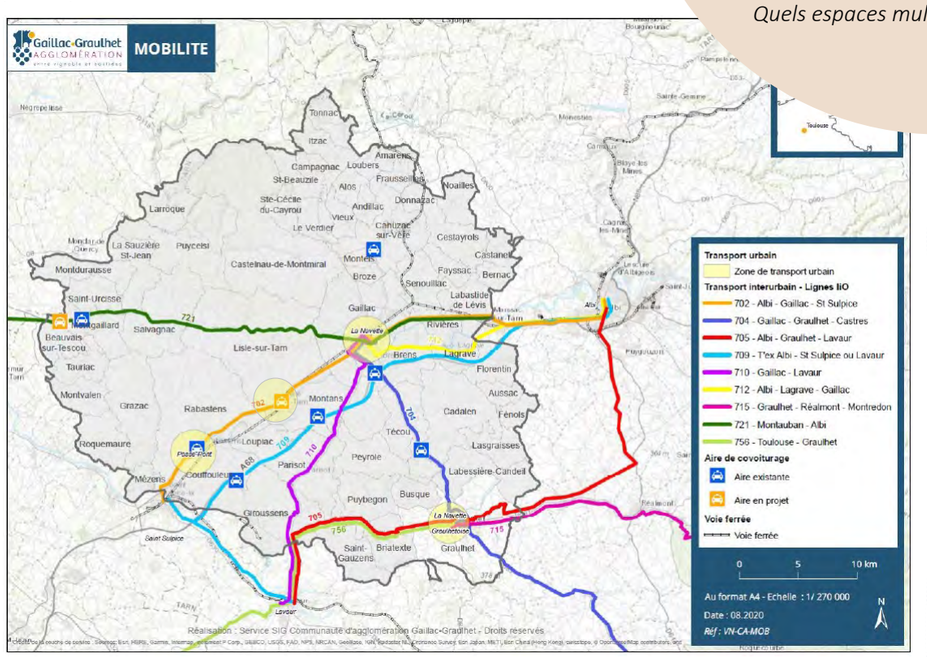
- 3 à proximité immédiate d'échangeurs de l'A68 (Brens/Les Xansos, Lisle-sur-Tarn et Coufouleux).
- Les autres aires basées à Montgaillard (RD 999), à Cadalen (RD 964), à Lisle et Rabastens (RD 988) et à Cahuzac-sur-Vère (RD922).

► **4 gares sur le territoire et 3 situées à proximité immédiate de l'Agglomération** *(Saint-Sulpice, Marssac, Vindrac-Cordes)*

► **Un réseau de bus interurbains davantage développé sur le Sud du territoire**

► **4 réseaux urbains gratuits et présents dans 7 communes:**

- la Navette de Gaillac et Brens,
- la Navette de Graulhet,
- le Passe Pont à Couffouleux et Rabastens,
- Lislenbus : le réseau urbain à Lisle-sur-Tarn et Montans (depuis la rentrée 2022).



Comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle souhaitées sur le territoire ?

Quelles actions mettre en œuvre pour réduire les déplacements automobiles ?

Quels types de stationnement voiture proposer pour favoriser le report modal ?

Quels espaces multimodaux proposer ?

Les **leviers possibles** dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des infrastructures permettant de favoriser l'usage d'alternatives à la voiture individuelle** sur le territoire :

- **Les règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire,
- **Les initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire,
- **La localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle sont à positionner,
- **Les** critères spécifiques à respecter (format, nuisances…) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les **retours de la concertation** phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **69 propositions**.

Ce qui revient, de loin, le plus souvent (33 propositions évoquent ce sujet) est l'enjeu de **développer les transports en commun**, d'un point de vue quantitatif et qualitatif

⇒ *Développement de l'offre et du réseau (15) / Amélioration des fréquences et des horaires (5) / Transport à la Demande (4) / Amélioration de l'offre ferroviaire (4) / Tarifs bas (3) / Mutualisation avec les transports scolaires (2)*

Une autre idée récurrente (10 propositions) est de **développer le covoiturage** sur le territoire

⇒ *Création d'aires de covoiturage de manière équilibrée (4) / Sensibilisation / systèmes d'information (3) / Accessibilité des aires de covoiturage (3)*

Les participants à la première phase de concertation ont aussi insisté sur l'importance de **penser systématiquement à l'articulation des différents modes de déplacement** entre eux (7 propositions)

⇒ *Stationnements vélos près des aires de covoiturage et des transports en commun (4) / Liaison avec les centres-villes (1) / Intermodalité (1) / Connexions bus-train (1)*

Ils ont évoqué par ailleurs la nécessité de **réduire les besoins de déplacements à la source** (6 propositions)

⇒ *Meilleure répartition des services (3) / Meilleure desserte locale (2) / Accessibilité des services sans voiture (1)*

Ils ont également proposé de **développer les bornes de recharge électriques ou à hydrogène** (6 propositions)

⇒ *Déploiement des bornes sur tout le territoire (4) / Bornes alimentées par des énergies renouvelables (1) / Bornes sur les aires de covoiturage (1)*

Certains proposent de **repenser le stationnement voiture**, plus collectif et moins individuel (4 propositions)

⇒ *Parkings dans les périphéries plutôt qu'en centre-ville (3) / Réduction des parkings privés (1)*

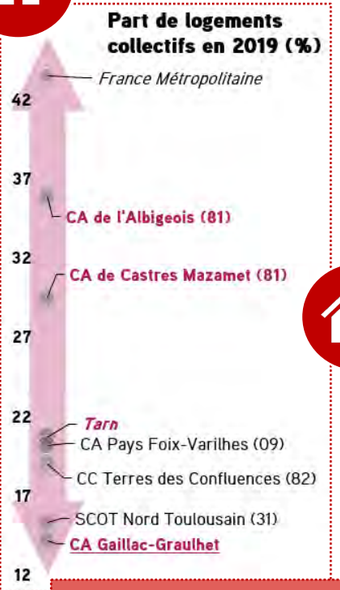
Enfin ils ont invité à **sensibiliser les habitants et usagers** aux alternatives à la voiture (3 propositions)

⇒ *Accompagnement (1) / Affichage dans les documents d'urbanisme (1) / Semaine sans voiture (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les éléments clés de diagnostic et les grands enjeux sur notre territoire

// Un parc de logements composé d'une large majorité de maisons



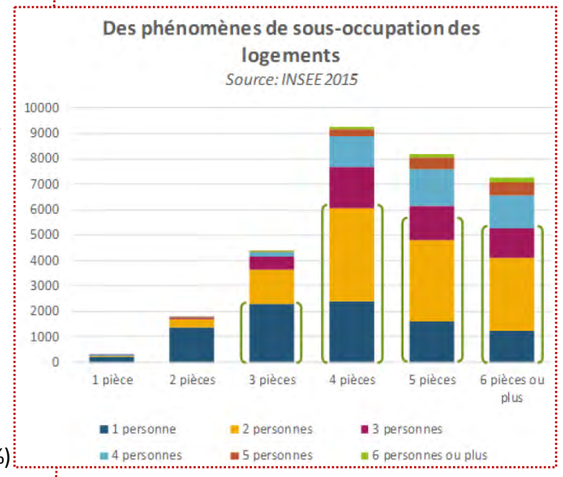
► **85% du parc de logements composé de maisons contre moins de 15% d'appartements en 2019,**

► Un **manque de diversification** plus important que les territoires environnants,

► De grands logements : une part plus importante sur les communes situées au sud de l'autoroute, les franges Est et Ouest (en lien avec l'accueil de familles),

► **Une forte sous-occupation des maisons** : 60% des résidences principales de 4 pièces et plus occupées par des ménages d'une à deux personnes,

► 8,5 % de logements vacants en 2019 au sein du parc résidentiel (soit 3191 logements).



// Accession, location : des situations de tension immobilière

► **27,1 % du parc principal en location en 2019** (moyenne du département : 31%)

► **Un besoin de logements locatifs qui concernent l'ensemble du territoire**

► **Simulation de la capacité d'accession à la propriété des ménages du territoire (source : données DV3F)**

(*NB : Revenu médian des ménages du territoire : 20 590 euros en 2019*)

- *Prix moyen d'achat pour une maison dans l'ancien (pour env. 101 m²): 166 000 euros >> en moyenne 30 750 euros de revenus annuels sont nécessaires*
- *Prix moyen d'achat pour une maison en neuf (pour env. 97 m²) : 202 300 euros >> en moyenne 35 730 euros de revenus annuels sont nécessaires*
- *Prix moyen d'achat pour un appartement dans l'ancien (pour env. 49 m²) : 61 500 euros >> en moyenne 11 400 euros de revenus annuels sont nécessaires*

La simulation d'accession à la propriété prend en compte les éléments suivants :

- ***un apport de 10% du montant du prix d'achat***
- ***des taux d'intérêt de 3% sur 25 ans***
- ***un taux d'effort maximal de 30%***

>> Une forte difficulté des ménages du territoire à accéder à la propriété

// Un processus de vieillissement auprès des populations résidantes à l'œuvre

► Un **indice jeune de 0,8** en 2019 attestant un phénomène de vieillissement de la population du territoire plus important que les territoires environnants

► **30% de la population du territoire intercommunal âgé de plus de 60 ans** en 2019 (alimenté par les apports migratoires des familles à partir de la fin des années 1990)

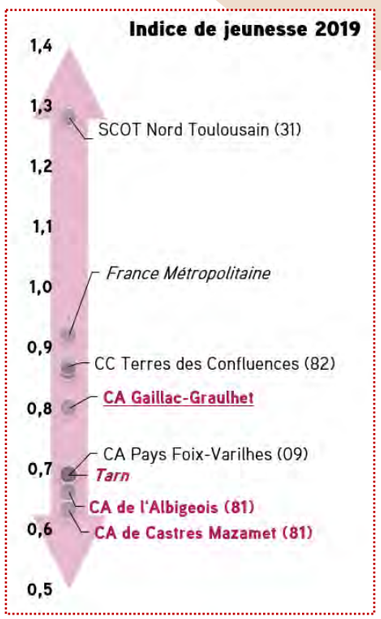
► Une sous représentation des populations âgée de 20 à 35 ans sur le territoire

► Une moyenne de 2,3 personnes par ménage en 2019

- *31,3% des ménages du territoire composés d'une seule personnes (28,7% en 2013)*
- *37% de familles avec enfants*

► **6 ménages sur 10 du territoire éligibles à un logement social standard**

► **Un taux de pauvreté fortement représenté parmi les moins de 30 ans** et les locataires.



Définitions

► **INDICE DE JEUNESSE** : rapport entre la population d'un territoire âgée de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans. Si l'indice est inférieur à 1, la population apparait plutôt vieillissante.

► **TAUX DE PAUVRETE:** le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian

Nouvelles formes d'habiter : Quelles alternatives au modèle pavillonnaire ?

Comment (re)penser l'habitat pour répondre aux besoins des différents âges de la vie ?

Comment repenser les typologies d'habitat? Les quartiers résidentiels ?

Les leviers possibles dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des aménagements permettant de développer des alternatives au modèle pavillonnaire** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de diversification de l'offre résidentielle sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de nouvelles formes d'habiter sur le territoire,
- La **localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, nuisances…) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les retours de la concertation phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **39 propositions**.

Dans un premier temps, la sortie du modèle pavillonnaire passe par la **réduction de l'étalement urbain**, qui nécessite de favoriser au maximum **l'utilisation des bâtiments existants** pour toutes nouvelles constructions (27 propositions).

⇒ *Réhabiliter les logements anciens ou vacants avant toute construction neuve (9) / Ré-interroger les règles en matière de surfaces à batir (4)/ Interdire la construction de nouveaux lotissements (3) / Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social (3) / Proposer une division raisonnée des grandes maisons (3) Définir un rayon maximal de distance entre les lieux de vie et de travail, commerces… (2) / Revoir les règles d'accès à la propriété (2) / Réhabiliter – reconvertir le patrimoine bâti (2)*

Également, le modèle pavillonnaire peut être dépassé en faisant **évoluer les façons de construire** (12 propositions)

⇒ *Privilégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique (7) ; Développer des modes d'habiter type habitats légers plus sobres en consommation d'espace (3) ; Soutenir les constructions low-tech (1) / Construire en hauteur (1)*

Réunions publiques de concertation 17 & 18 avril 2023

DOCUMENT D'INFORMATION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les **éléments clés de diagnostic** et les grands enjeux sur

// Un processus de vieillissement auprès des populations résidantes à l'œuvre

► Un **indice de jeunesse de 0,8** en 2019 attestant un phénomène de vieillissement de la population du territoire plus important que les territoires environnants

► **30% de la population du territoire intercommunal âgé de plus de 60 ans** en 2019 (alimenté par les apports migratoires des familles à partir de la fin des années 1990)

► Une sous représentation des populations âgées de 20 à 35 ans sur le territoire

► Une moyenne de 2,3 personnes par ménage en 2019

- *31,3% des ménages du territoire composés d'une seule personnes (28,7% en 2013)*
- *37% de familles avec enfants*

► **6 ménages sur 10 du territoire éligibles à un logement social standard**

► **Un taux de pauvreté fortement représenté parmi les moins de 30 ans** et les locataires.

// Un bon niveau d'équipements et de services

► **Un équilibre fragile entre l'accueil de la population et la capacité du territoire à offrir des équipements et services :** + 8 040 habitants entre 2009 et 2019

► **Le vieillissement constaté de la population nécessitant de répondre aux besoins spécifiques** en matière de services et d'équipements :

- **2 602 personnes âgés de plus de 75 ans sur le territoire** : Une représentativité de la part des 75 ans supérieure aux tendances nationales,
- Une capacité de prise en charge sénior pouvant constituer une fragilité : 1 100 places recensées sur l'ensemble des hébergement de personnes âgées présents,
- 13 EHPAD.

► La problématique de **l'éloignement aux équipements sanitaires et sociaux** de certaines populations :

- **Un nombre de praticiens de santé en augmentation sur le territoire entre 2015 et 2020** (+8,9%) avec spécifiquement une augmentation du nombre de kinésithérapeutes et une baisse du nombre des médecins généralistes,
- **Une vigilance nécessaire du maintien des médecins généralistes sur le territoire** : 65 médecins généralistes avec 1 médecin pour 511 habitants
  (tendance du département du Tarn : 1 médecin généraliste pour 714 habitants).

► **De nombreux équipements culturels et sportifs ainsi qu'un maillage structuré des équipements scolaires** constatés sur le territoire.

- 59 écoles, 7 collèges et 4 lycées et 16 structures d'accueil petite enfance
- 3 cinémas, 13 médiathèques, 3 bases de loisirs et 2 centres culturels.

// L'offre actuelle des transports en commun et mobilités actives

► **8 aires de covoiturage aménagées,** dont :

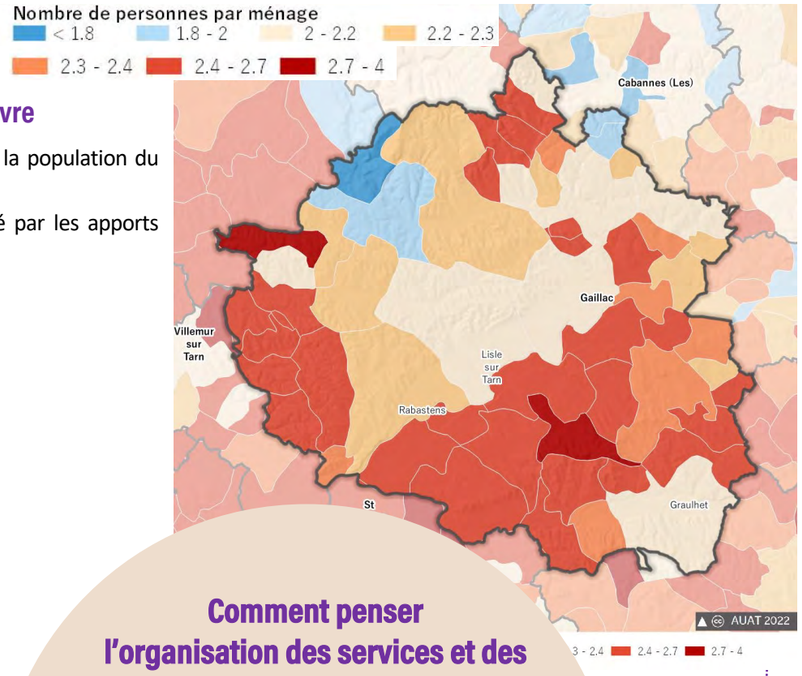
- 3 à proximité immédiate d'échangeurs de l'A68 (Brens/Les Xansos, Lisle-sur-Tarn et Coufouleux).
- Les autres aires basées à Montgaillard (RD 999), à Cadalen (RD 964), à Lisle et Rabastens (RD 988) et à Cahuzac-sur-Vère (RD922).

► **4 gares sur le territoire et 3 situées à proximité immédiate de l'Agglomération**
(Saint-Sulpice, Marssac, Vindrac-Cordes)

► **Un réseau de bus interurbains davantage développé sur le Sud du territoire**

► **4 réseaux urbains gratuits et présents dans 7 communes:**

- la Navette de Gaillac et Brens,
- la Navette de Graulhet,
- le Passe Pont à Couffouleux et Rabastens,
- Lislenbus : le réseau urbain à Lisle-sur-Tarn et Montans (depuis la rentrée 2022).



Comment penser l'organisation des services et des équipements pour accompagner les différentes générations sur notre territoire ?

Comment concilier le maintien des seniors, des actifs et des jeunes sur le territoire ?

Comment maintenir les personnes âgées à domicile, quel(s) service(s)?

Comment proposer différents parcours de vie générationnels sur le territoire ?

Les **leviers possibles** dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions de structuration et d'implantation des aménagements permettant d'organiser le maillage des services et équipements** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant le développement de diversification de l'offre d'équipements sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit des services et des équipements sur le territoire,
- La **localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, nuisances…) pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les **retours de la concertation** phase 1

Pour accompagner les différentes générations sur le territoire, les retours de la concertation préconisent **de favoriser l'accessibilité des services sur le territoire, par tous et notamment les personnes non véhiculées** (43 propositions)

⇒ *Développer l'offre de transport en commun en lien avec d'autres modes (21) / Mieux répartir les services et commerces notamment dans les villages, centre-villes et communes du Nord du territoire (8) ; Favoriser l'accessibilité des services par tous (4) / Sécuriser – piétoniser les centre-villes (3) / Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables (3) / Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle (2) /Améliorer le confort et la sécurité des pistes cyclables, notamment pour les plus jeunes (1) /Développer des liens avec Albi, Castres, Toulouse (1) /*

Ensuite, les participant.e.s ont exprimé une forte attente **d'amélioration des services existants** et notamment **de la couverture médicale et numérique du territoire** (33 propositions)

⇒ *Mieux répartir l'offre médicale (8) Développer la couverture numérique du territoire (8) / Proposer des services mutualisés et partagés (4) / Attirer davantage de médecins (3) /Rapprocher les services et commerces des lieux d'habitats (3) / Développer des tiers-lieux et espaces de coworking (3) Améliorer – adapter les services aux besoins des populations (3) / Avoir des référents locaux pour les services publics du territoire (1)*

Le **développement de services itinérants, notamment médicaux** fut également proposé (8 propositions)

Enfin, l'accompagnement des différentes générations passerait par le **développement d'habitats collectifs et sociaux intergénérationnels** (8 propositions)

⇒ *Développer des logements sociaux (3) / Favoriser la mixité des quartiers et des logements (3) / Favoriser le développement d'habitats collectifs et partagés, sobres en consommation (2)*

Réunions publiques de concertation 17 & 18 avril 2023
Document d'information

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les **éléments clés de diagnostic** et les grands enjeux sur notre territoire

// L'eau au cœur du quotidien

► 5 bassins hydrographiques au sein du territoire :
- Bassin du Tarn
- Bassin de la Vère
- Bassin du Dadou
- Bassin du Tescou
- Bassin de l'Agout

► 3 sites de baignades

► L'eau très peu présente au sein des espaces publics

► Des accès aux cours d'eau et rivières très peu aménagés depuis les villes et villages



▲ L'accès au Tarn : exemples des berges à Gaillac



▲ L'exemple des berges du Dadou à Graulhet

// Un territoire aux richesses patrimoniales remarquables

► Des paysages de coteaux et vallées cultivés et boisés offrant un cadre de vie de qualité
- Une tendance à la régression des structures bocagères sur le plateau cordais
- Une pression urbaine également présente sur les collines au sud de la plaine du Tarn

► Un patrimoine naturel peu représenté au sein des centralités

► Un patrimoine bâti et vernaculaire riche et diversifié
- 45 sites inscrits ou classés,
- 55 monuments historiques;
- 12 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur trois communes du territoire
- 12 sites de l'inventaire national du patrimoine géologique, principalement situés au nord du territoire (dôme de la Grésigne).





▲ La végétalisation des espaces publics en ville : aménagement de noue végétale et des rez de chaussée en bord de rue

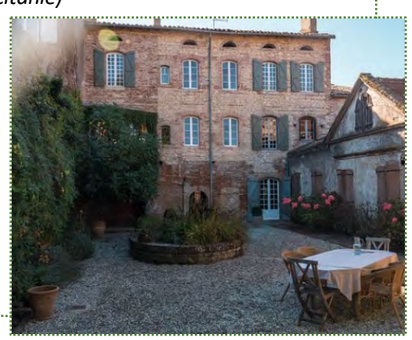
// Une destination touristique attractive au patrimoine riche

► 75 sites touristiques
Comité Départemental du Tourisme 81

► De nombreuses labellisations sur le territoire
Plusieurs musées classés « musées de France »
- 1 classement UNESCO
- 2 « Plus Beaux Villages » de France
- 1 « Ville d'Art et d'Histoire »
- 1 « Petite Cité de Caractère »
- 2 communes identifiées comme cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et Cités Médiévales »
- 1 Ville et Métiers d'Art

► 26 lits pour 100 habitants
(68 lits / 100 habitants en Occitanie)
- 13 campings, pour 571 emplacements et 290 lits

► Des touristes qui restent peu sur le territoire



Quelles places données au patrimoine naturel et bâti dans notre quotidien?

Faut-il mettre sous verre ou se réapproprier l'accès au cours d'eau et leurs berges ?

Quelle place donnée à l'eau / au végétal au sein des espaces publics?

Comment concilier préservation et valorisation de ce patrimoine?

Quelle place à donner au tourisme et son développement ?

Les **leviers possibles** dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'aménagements permettant de prendre en compte le patrimoine** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant la préservation ou /et la valorisation du patrimoine sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les aménagements annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la gestion du patrimoine sur le territoire,
- **La localisation** et les sites préférentiels à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner ou signaler,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, nuisances…) concernant les aménagements pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les **retours de la concertation** phase 1

La question du patrimoine naturel concernait **79 propositions.**

Les participant.e.s souhaitent que les futurs documents accompagnent une **gestion juste et sobre de la ressource en eau du territoire** (24 propositions)

Permettre l'infiltration de l'eau (6) / Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire (5)/ Créer des réserves d'eau (5)/Encourager les économies d'eau sur le territoire (2)/ Développer / favoriser la récupération d'eau pluviale (2) /Développer / favoriser la récupération d'eaux usées (2) / Intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme (1) / Valoriser les installations d'irrigation (1)

Des propositions préconisent de **mobiliser le patrimoine naturel comme ressource économique et touristique pour le territoire**… (20 propositions)

⇒ *Développer l'identité et l'attractivité du territoire (6) / Protéger / préserver les zones boisées (4) / Développer les espace de balades / touristiques (4) /Développer la géothermie (2) /Développer la sensibilisation (1) / Développer le tourisme équestre (1) / Communiquer / valoriser davantage le patrimoine (1) . / Mieux anticiper le risque incendie (1)*

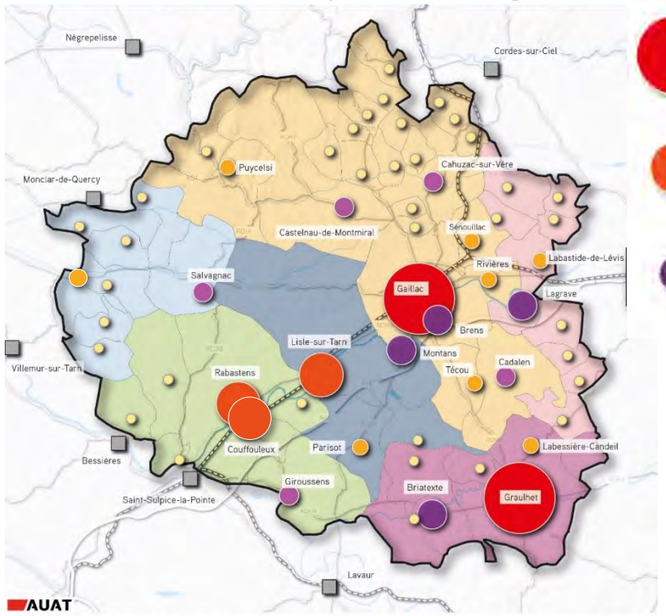
Surtout, les participant.e.s souhaitent **accroître et préserver le patrimoine naturel du territoire** (35 propositions)

⇒ *Réduire l'artificialisation des sols (16) / Mettre en place des trames noires (4) / Préserver les espaces verts et naturels (4) /Développer les espaces verts et naturels en ville (3) / Réduire voire interdire l'utilisation des pesticides (3) / Planter des arbres et des haies (2) /Limiter la chasse sans l'interdire (1) / Lutter contre les pollutions (1)/ Réglementer l'installation de clôture (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Les **éléments clés de diagnostic** et les grands enjeux sur notre territoire

// Une **armature territoriale diversifiée** aux composantes rurales fortes offrant différentes ambiances et possibilités de gestion des espaces publics



- Polarités principales à l'échelle de l'Agglomération et de leur territoire vécu respectif
- Polarités principales à l'échelle de leur territoire vécu respectif
- Polarités intermédiaires de la vallée du Tarn et du Graulhétois venant en appui des polarités principales
- Bourgs structurants au sein de l'espace rural du territoire vécu
- Bourgs relais au sein de l'espace rural du territoire vécu
- Communes rurales pouvant disposer ponctuellement d'équipements et services primordiaux pour la vie de proximité. La population et les entreprises de ces communes contribuent au maintien de l'offre de services sur les polarités, en particulier au sein de l'espace rural

Quelle(s) ambiance(s) urbaine(s) à associer à nos centralités urbaines et rurales et nos espaces publics pour un vivre ensemble accompli ?

Quelles spécificités en fonction des villes et villages ?

Quel rôle donner aux espaces publics, aux quartiers résidentiels, à la nature en ville au service du vivre ensemble ?



▼ **L'espace public au cœur d'un quartier résidentiel** : L'exemple du projet de Lentajou à Gaillac



▲ **Une ambiance urbaine au service de la mixité fonctionnelle et sociale :** L'exemple du projet de l'ilôt du Gouch à Graulhet

// Un patrimoine fortement représenté au sein de nos centralités

► Des paysages de coteaux et vallées cultivés et boisés offrant un cadre de vie de qualité
- o Une tendance à la régression des structures bocagères sur le plateau cordais
- o Une pression urbaine également présente sur les collines au sud de la plaine du Tarn
- o Un éparpillement du bâti fragmente les espaces agricoles et naturels

► **Un patrimoine naturel peu représenté au sein des centralités**

► **Un patrimoine bâti et vernaculaire riche et diversifié**
- o 45 sites inscrits ou classés,
- o 55 monuments historiques;
- o 12 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur trois communes du territoire
- o 12 sites de l'inventaire national du patrimoine géologique, principalement situés au nord du territoire (dôme de la Grésigne).



▲ **La végétalisation des espaces publics** : exemple d'Andillac



◄ **L'espace public vivant :** exemple de Lisle-sur-Tarn et son marché

Les **leviers possibles** dans le cadre d'un SCoT

Dans le SCoT, on peut définir les **conditions d'aménagements permettant de traiter les ambiances urbaines souhaitées** sur le territoire :

- Les **règles à instaurer en matière d'aménagement** au profit des solutions favorisant la valorisation des espaces urbains sur le territoire,
- Les **initiatives à mettre en place** concernant les usages annexes (desserte, stationnement, espaces publics…) au profit de la gestion des espaces urbains sur le territoire,
- La **localisation et les sites préférentiels** à spécifier si de forts enjeux au profit des problématiques traitées sont à positionner ou signaler,
- Les **critères spécifiques à respecter** (format, qualité architecturale…) concernant les aménagements pour permettre leur implantation et intégration suivant les sites urbanisés aujourd'hui ou futurs (centralités, périphéries, communes rurales…).

Les **retours de la concertation** phase 1

Au cours de la première phase de concertation menée en novembre, ce sujet a été évoqué de manière directe ou indirecte dans **36 propositions**.

Ce qui revient le plus souvent (14 propositions qui évoquent ce sujet) est de **développer la place du végétal** dans les espaces publics

⇒ *Préservation et création d'espaces verts (6) / Végétalisation des centres-villes et villages (5) / Végétalisation et perméabilisation des parkings (2) / Préservation des arbres (1)*

La première phase de concertation fait également remonter l'importance de **créer de la vie et de l'animation dans les villes et villages** (13 propositions)

⇒ *Implantation de commerces et services dans les centres-villes et villages (5) / Services itinérants (4) / Animations culturelles (1) / Composteurs collectifs (1) / Marchés (1) / Mairie comme lieu central (1)*

Une autre idée récurrente (5 propositions) est celle d'**apaiser les espaces publics**, notamment en permettant un meilleur partage de l'espace entre leurs différents usagers

⇒ *Piétonnisation (2) / Réduction de la circulation automobile (2) / Partage de la voirie (1)*

Enfin, les participants de la première phase de concertation appellent à **concevoir des espaces publics agréables à vivre** (4 propositions)

⇒ *Lutte contre les pollutions et le bruit (2) / Convivialité (1) / Lutte contre l'effet d'îlot de chaleur (1)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

					Intégrable dans le PAS et ou dans le PADD		Intégrable dans les documents		
Thématique	**Sujet**	***Propositions***	**Détail des contributions citoyennes**	**Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué**	**Oui => Comment ?**	**Non => Pourquoi ?**	**Oui => Comment?**	**Non => Pourquoi ?**	**A étudier => Quelles questions creuser ?**
Améliorer les déplacements	**Limiter l'étalement urbain**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	Favoriser **l'apaisement des centres villes, plus axés sur une circulation par modes actifs.**	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Limiter l'étalement urbain**	*Penser différemment le stationnement*	Ne pas **développer davantage de places de parking** sur les centres villes : o proposer de plus en plus de zones de stationnements voiture à l'extérieur des centres-villes o réfléchir à l'accessibilité par transports en commun et modes doux depuis ces parkings.	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Renforcer significativement la **desserte en transports en commun**, aujourd'hui trop faible voire inexistante sur le territoire	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Proposer des **fréquences de bus plus importantes** entre Albi et les communes de l'agglomération	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Veiller à un **développement équilibré des modes actifs et des transports en commun** sur le territoire, en particulier sur la partie Nord, la plus délaissée à ce jour	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Mailler le territoire de stationnements vélos*	Favoriser la multimodalité : Création d'espaces de **stationnements vélos sécurisés et couverts** pour être protégés en temps de pluie, notamment aux abords des aires de covoiturage	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Développer les transports en commun** et les rendre plus accessibles à tous	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer et développer le **Transport A la Demande**,	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Développer le réseau** des transports en commun **partout sur le territoire** et pas seulement sur les grands axes, pour permettre à chaque petit hameau de se rendre facilement dans les villes,	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Proposer la gratuité ou des tarifs bas**	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer les **stationnements voiture et vélos à proximité des arrêts de transports** en commun, pour favoriser l'intermodalité	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Développer les **bornes de recharge électrique et à hydrogène**, qui sont aujourd'hui en nombre insuffisant sur tout le territoire (y compris dans les centres-villes)	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Alimenter les bornes de recharge par des **énergies renouvelables**	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Augmenter l'offre de transports collectifs**	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Exploiter le **potentiel ferroviaire**, notamment sur de petites distances, internes à l'agglomération	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Créer des **aires de covoiturage** pour réduire l'usage individuel de la voiture	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Penser la **liaison entre les centres de communes et les aires** de covoiturage,	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Développer des **bornes de recharge électriques et hydrogène**, à Gaillac, Graulhet et autres villes moyennes de l'agglomération, pour les voitures mais aussi pour les vélos et éventuellement **sur les aires de covoiturage**	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Rendre accessible les **aires de covoiturage** aux personnes qui ne prennent pas la voiture, par exemple en y créant des **parkings vélos sécurisés**	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer **l'offre de transports en commun**	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Augmenter **les horaires et les fréquences de passage des bus**	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer la **connexion des bus avec le train**, afin de permettre de conjuguer ces deux modes de transports plus facilement (exemple d'une liaison possible entre Rabastens et St Sulpice)	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer le **Transport à la Demande** (un service existant, complémentaire des transports en commun, mais à développer et peu connu)	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Privilégier une **participation symbolique plutôt que la gratuité** des Transports en commun, avec des aides supplémentaires pour les personnes qui sont réellement dans le besoin.	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	**Créer des aires de covoiturage**, en particulier sur le croisement de la RD999 et de la D14, sur la route entre Albi et Montauban, qui constitue un « nœud » déjà bien réel.	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Encourager **l'intermodalité**	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Proposer une **plus grande fréquence de passage des transports en commun** et des options de correspondance	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Mettre en place du **transport à la demande** notamment en zone rurale	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Proposer une **offre ferroviaire** plus importante et fréquente	Rabastens équipe 3					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Aménager des **aires de covoiturage**, en lien avec le développement d'une application téléphone spécifique.	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Organiser un **réseau de bornes de recharge électriques et à l'hydrogène** sur le territoire.	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Se rapprocher de la Région pour **augmenter et améliorer l'offre ferroviaire** notamment pour développer la desserte vers Albi (celle vers Toulouse étant assez qualitative) et travailler sur les horaires, peu adaptées aux rythmes des habitant.e.s aujourd'hui.	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Réviser les horaires des bus**, peu adaptés aux personnes qui finissent tard	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer **un système de type « ramassage scolaire » en bus pour les travailleurs**	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Conserver les mêmes **fréquences de bus** en période de vacances scolaires	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	**Développer des aires de covoiturage** sur des communes qui ne se situent pas uniquement sur l'axe de l'autoroute	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Développer les **bornes de recharges pour véhicules électriques**	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Rendre les aires de covoiturage accessibles en vélo en proposant des espaces de **stationnements vélos sécurisés** afin de favoriser la multimodalité.	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer la **liaison en transports en commun entre Gaillac et Montauban**, en créant davantage d'arrêts (et pas seulement sur la D999) ou, s'ils existent, en les faisant mieux connaître	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Encourager et développer le **covoiturage**	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Encourager la mobilité décarbonée en développant les **bornes de recharge électriques ou hydrogène**	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer le **réseau des transports en commun**	Castelnau équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Mutualiser les transports** (ne pas séparer les transports scolaires des autres)	Castelnau équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer le **Transport à la Demande** en identifiant les personnes qui ont des difficultés de déplacement, auprès de qui pouvoir le proposer lorsque le TAD n'existe pas dans leur village	Castelnau équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Favoriser le **covoiturage** dans le nord de l'agglomération : créer des systèmes d'affichages papier ou virtuels pour mettre en relation les usagers, et rendre visible les transports déjà effectués par des particuliers	Castelnau équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Développer les aménagements cyclables sécurisés et éclairés** sur le territoire, notamment sur l'axe Gaillac – Graulhet	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Réutiliser d'anciennes voies ferrées** pour aménager des pistes cyclables le plus séparées possible des voies de circulation voiture	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Avoir des **voies vélos dédiées**	Graulhet					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Augmenter les pistes cyclables** et d'**améliorer les conditions de circulation** et en particulier la sécurité des cyclistes	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Débat sur les **modalités de réalisation** des aménagements cyclables : o Création de voies dédiées au vélo, qui paraît la solution la plus sécurisée pour les vélos ? □ mais mettre en sécurité les cyclistes ne doit pas se faire au détriment du passage des véhicules de service et des engins agricoles o Intégrer systématiquement des aménagements cyclables sur toute nouvelle infrastructure routière ? □ mais attention à l'impact environnemental de la création de nouvelles infrastructures cyclables o Consensus sur le fait de réutiliser chaque fois que possible des infrastructures existantes (anciennes routes ou chemins, anciennes voies ferrées…)	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Augmenter le nombre de pistes cyclables**, par exemple sur l'axe Gaillac-Graulhet	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Assurer la sécurité et le confort** des pistes cyclables	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Créer systématiquement une piste cyclable** pour tout projet de rénovation des routes	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	Faire en sorte que les **trajets domicile-travail-école** puissent être facilement effectués en vélo	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Encourager les modes doux** de déplacements en ville et entre les communes	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Améliorer le confort et la sécurité** des pistes cyclables, pour favoriser le développement des modes actifs.	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	**Sécuriser les traversées piétonnes**, aujourd'hui pas assez identifiées selon les participants : o Développer la signalisation laser ? o Rétrécir les voies au niveau des traversées piétonnes (mais en prenant en compte les largeurs nécessaires pour les engins agricoles notamment) ?	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Associer à un nouveau pont à l'Est de Rabastens des **passerelles dédiées aux vélos et aux piétons** (exemple de la Charité sur Loire) pour éviter le chaucidou jugé inadapté	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Développer les mobilités douces par **l'aménagement de plus de pistes cyclables** sécurisées, notamment la nuit	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Développer les pistes cyclables**	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Améliorer la sécurité des pistes cyclables** pour permettre de se déplacer d'un village à l'autre en vélo : o des espaces cyclables qui ne se limitent pas à une bande de 50cm au bord de la route, o une meilleure continuité des aménagements	Castelnau équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Intégrer systématiquement le vélo** (et des espaces réservés) dans toute nouvelle infrastructure	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Faire réellement évoluer la culture** du déplacement dans le nord de l'agglomération pour favoriser les modes doux comme le vélo, et pour cela, la condition *sine qua non* reste la sécurité des routes.	Castelnau équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Partager la voirie*	Réfléchir autant que possible à la manière de **partager la voirie lorsque l'espace est insuffisant**	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	**Développer les projets de piétonnisation** (partielle ou totale selon les lieux) en particulier dans les centres bourgs et les petites communes, pour apaiser les circulations et favoriser le commerce de proximité	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	**Réduire la circulation des voitures dans les villes**	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	**Organiser une semaine sans voiture**, afin de permettre aux habitants d'expérimenter de nouvelles solutions.	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	**Encourager l'utilisation de petites voitures thermiques**, plus légères et consommant très peu (par exemple maximum 2L/100 km)	Gaillac équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	**Réduire les déplacements en voiture** en offrant des alternatives à la voiture (augmentation de l'offre de transports en commun et développer les modes actifs) en particulier au nord de l'agglomération, par exemple la liaison Tessonière-Albi ou Tessonière-Gaillac	Gaillac équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	Intégrer dans les documents d'urbanisme la **volonté de réduire les déplacements en voiture individuelle et d'encourager la mobilité décarbonée**	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	**Mieux répartir les services** sur le territoire en analysant la zone de chalandise pour gérer (et réduire à la source) les déplacements	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	**Réduire les besoins de déplacements en améliorant la desserte** des quartiers et zones périphériques du territoire, délaissés par les commerces et services aujourd'hui	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Faire évoluer la desserte locale pour réduire les déplacements	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Définir des réserves foncières dans le PLUi pour les problèmes d'infrastructures routières	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Intégrer les quartiers et zones périphériques dans les dessertes commerciales	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Réglementer la circulation*	**Interdire la circulation de poids lourds** de plus de 19 T sur l'axe Rabastens – Lisle-sur-Tarn de la RD 88	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Prendre en compte des usagers et usages pour toute nouvelle définition de tracés commerciaux et de dessertes.	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Penser différemment le stationnement*	Débat sur l'idée de **proposer des parkings publics à moins de 300 m des habitations**, plutôt qu'obliger l'aménagement de stationnements privés (dans le PLUi)	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Penser différemment le stationnement*	Installer des **parkings le plus en périphérie possible des villes et villages** pour réduire au maximum la circulation des voitures en ville.	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Partager la voirie*	**Ne pas oublier les engins agricoles** dans les aménagements routiers à venir, quand bien même ils favorisent les mobilités douces.	Rabastens équipe 3					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Améliorer les alternatives à la voiture individuelle	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Améliorer la répartition des services sur le territoire,	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	**Accompagner les habitant.e.s** à ne plus utiliser la voiture.	Rabastens équipe 4					
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Penser différemment le stationnement*	Développer les **stationnements voiture en périphérie** avec une liaison en modes actifs (mais plutôt sur les centres urbains, Gaillac et Graulhet)	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Améliorer la qualité des routes*	**Améliorer l'entretien et la qualité des routes** ;	Rabastens équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Créer de nouvelles infrastructures*	**Créer un nouveau pont à l'Est de Rabastens**, permettant de relier les rives gauche et droite et de réduire la saturation des véhicules sur Lisle-sur-Tarn notamment (le pont entre Rabastens et Couffouleux est considéré comme inadapté voire dangereux)	Rabastens équipe 2					
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Améliorer la qualité des routes*	**Entretenir et améliorer la qualité des routes**	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Partager la voirie*	Sur les entrées de village, **être vigilants sur les aménagements de type chicane** (utiles pour faire ralentir les voitures, mais pouvant être problématiques pour les engins de services et agricoles).	Castelnau équipe 1					
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Améliorer la qualité des routes*	**Entretenir et améliorer le confort et la qualité des routes** dans le nord de l'agglomération : bas-côtés dangereux pour les voitures, mais aussi décourageant **pour les vélos**	Castelnau équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	**Favoriser la permaculture et l'agriculture périurbaine**, notamment dans les villes principales de l'agglomération.	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	Inscrire dans les documents d'urbanisme des **réserves foncières pour des zones de maraîchage** afin d'alimenter les écoles du territoire.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	Favoriser **l'installation de cuisines de producteurs locaux** dans chaque établissement scolaire ou EPHAD.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	**Adapter l'agriculture à la nature et non l'inverse** : favoriser les nouvelles pratiques agricoles et l'agriculture vivrière.	Castelnau équipe 1					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Faire évoluer les modes constructifs*	Autoriser / soutenir davantage les **orientations bioclimatiques** et les **matériaux adaptés** au climat : ne plus autoriser des toitures ou des façades de couleur sombre, qui emmagasinent davantage de chaleur et aggravent les canicules en ville.	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Faire évoluer les modes constructifs*	Réfléchir à la **sobriété** du territoire pour assurer la lutte contre le changement climatique : o soutenir le développement de low-tech o imposer le chauffage solaire et la récupération d'eau de pluie pour les nouvelles constructions o privilégier des matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions.	Rabastens équipe 1					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Faire évoluer les modes constructifs*	Favoriser la **construction en hauteur** plutôt que l'étalement urbain pour les particuliers.	Rabastens équipe 3					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Mieux anticiper le risque incendie*	Mieux anticiper le **risque incendie** **o** en créant des réserves d'eau o en gérant les espaces qui sont de plus en plus inflammables du fait des sécheresses de plus en plus importantes : les espaces forestiers (forêt de Grésigne) & les espaces agricoles.	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Augmenter la présence d'**espaces verts en ville**	Graulhet					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Inciter **les particuliers à recréer des espaces verts** sur leurs parcelles et jardins, notamment sur les communes de Gaillac et de Graulhet.	Graulhet					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Intégrer dans le PLUi un **coefficient de biotope**, encouragé dans la loi ALUR pour favoriser la végétation des villes : développer les espaces verts en pleine terre et sur dalle, ainsi que les façades et toitures végétalisées.	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o végétaliser les **centres villes et villages**,	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o créer de **nouveaux espaces verts** et jardins publics,	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o imposer des **quotas de végétaux** dans les nouvelles constructions de lotissements.	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o « **désimperméabiliser** » des cours d'école.	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o **augmenter les espaces verts** à Gaillac, et être vigilant sur la coupe d'arbres à Gaillac, qui ne sont pas encore remplacés (Place Eugénie Guérin).	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Encourager au maximum la **végétalisation des villes et villages** pour mieux supporter les canicules à venir : o en développant des espaces verts et non bétonnés, o en veillant à ce que ces espaces nécessitent le moins d'entretien et d'eau possible pour réduire les coûts pour la collectivité.	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Avant de créer de nouveaux espaces végétalisés, veiller à protéger ceux qui existent déjà : créer un label dans lequel chaque citoyen pourrait proposer des sites ou des arbres qui seraient reconnus comme remarquables et ainsi protégés dans le cadre de futurs permis de construire. (ex : Foncoussière à Rabastens, autour duquel se sont implantées des usines, et aujourd'hui concerné par un projet d'antenne relais).	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	**Végétaliser** les centres-villes et les cours d'école.	Rabastens équipe 3					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Végétaliser les **centres villes et villages**	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	**Végétaliser les ronds-points** au lieu d'y installer une statue.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	**Verdissement des zones urbanisées** pour favoriser la restauration du cycle de l'eau.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Végétaliser les **centres villes et villages** : o des cœurs de village plus verts, qui respirent mieux. o démolition de certaines ruines sans enjeux patrimoniaux pour développer des espaces verts, qui pourraient également être des jardins partagés ; o favoriser la permaculture, qui permet de cultiver y compris sur des espaces restreints.	Castelnau équipe 1					
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Changer de logiciel*	**« Changer de logiciel »** et sortir des contradictions : par exemple ne plus autoriser l'installation d'enseignes de fast-food, et réduire les grandes surfaces commerciales.	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Considérer la pose de photovoltaïque au sol comme non artificialisation des sols pour permettre de concilier les différents usages (exemple : les **ombrières photovoltaïques** sont trop basses pour certaines activités d'élevage ou cultures).	Graulhet					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Favoriser la production d'énergies renouvelables**, notamment l'intégration de panneaux solaires pour l'eau chaude et l'électricité.	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Faciliter l'intégration d'énergies renouvelables dans les constructions neuves**, y compris dans les périmètres soumis aux Architectes des Bâtiments de France.	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Développer** la production d'énergies renouvelables principalement le **photovoltaïque**, en particulier sur les espaces déjà imperméabilisés (parkings), sur les toits (publiques et privés) ou en agriphotovoltaïque.	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Rendre obligatoire l'usage des panneaux** (en production d'électricité ou d'eau chaude) dans certains cas (parkings, nouveaux permis de construire).	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Développer les énergies renouvelables, à **condition que leur aménagement soit règlementé** : développement du photovoltaïque **plutôt en toiture des bâtiments** notamment commerciaux et agricoles, mais aussi sur les toitures des particuliers (mais pas en champ photovoltaïque).	Rabastens équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Favoriser le développement des ENR, en particulier le **photovoltaïque en toiture** de grands bâtiments, et sous forme **d'ombrières pour les parkings** (éviter de prendre sur les terres agricoles).	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Encourager la pose de panneaux photovoltaïques** en toiture chez les particuliers.	Rabastens équipe 3					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Favoriser le **développement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments existants**, même dans les **zones à proximité de monuments historiques** (ouvrir un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France).	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Imposer** dans les documents d'urbanisme **que toute charpente de tout nouveau bâtiment soit dimensionnée pour supporter l'installation de panneaux photovoltaïques**, notamment pour les bâtiments commerciaux.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer la géothermmie*	**Développer davantage la géothermie** : étudier les capacités des sols à l'échelle du territoire afin de mieux identifier les opportunités en la matière.	Castelnau équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer la géothermmie*	**Développer davantage la géothermie**, énergie encore peu utilisée aujourd'hui.	Castelnau équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer le biogaz et la méthanisation*	**Développer le biogaz et la méthanisation** en petites unités.	Gaillac équipe 2					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Encourager les énergies renouvelables d'une manière générale*	**Prendre en compte l'évolution des technologies** et des prix des combustibles pour favoriser le développement d'énergies renouvelables	Castelnau équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Encourager les énergies renouvelables d'une manière générale*	**Développer les énergies renouvelables**, toutes énergies confondues.	Castelnau équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Encourager les énergies renouvelables d'une manière générale*	**Rester ouverts aux évolutions technologiques**, et adapter le choix des énergies renouvelables aux micro-réalités des bassins de vie.	Castelnau équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	Encourager la **production d'ENR photovoltaïque et éolien**, à condition que leur développement soit maîtrisé.	Graulhet					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	Ne pas développer les fermes photovoltaïque et les grands champs d'éoliennes, mais favoriser l'installation de **petites éoliennes chez les particuliers.**	Graulhet					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	**Ne pas installer d'éoliennes** car la région ne s'y prêterait pas.	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	**Développer modérément l'éolien**.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Faciliter les possibilités de panneaux photovoltaïques dans les secteurs patrimoniaux*	Assouplir les processus pour développer les ENR dans les centres anciens concernés par des **périmètres Architectes des Bâtiments de France** (ABF)	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Faciliter les possibilités de panneaux photovoltaïques dans les secteurs patrimoniaux*	**Faciliter le développement du photovoltaïque dans les périmètres des ABF** grâce au développement de nouvelles solutions qui faciliteraient les choses (exemple : les tuiles photovoltaïques, mieux intégrées au bâti)	Castelnau équipe 1					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Faciliter les possibilités de panneaux photovoltaïques dans les secteurs patrimoniaux*	Le photovoltaïque reste une des solutions : **développer les tuiles photovoltaïques** dans les villages classés où il n'est pas autorisé de mettre des panneaux.	Castelnau équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Favoriser le développement de l'hydrogène*	**Favoriser le développement de l'hydrogène**, notamment pour le chauffage, aujourd'hui fourni aux 3/4 par l'électricité et sur lequel l'hydrogène serait plus performant (voir le site Sepra81).	Castelnau équipe 2					
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Maîtriser les impacts du développement d'énergies renouvelables*	**Ne pas développer le photovoltaïque sous forme d'agrivoltaïsme**	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Economiser l'énergie d'une manière générale*	Renforcer les actions d'**économies d'énergies**.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Limiter l'éclairage nocturne*	Créer des **trames noires**	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Limiter l'éclairage nocturne*	**Arrêter l'éclairage des vitrines**	Rabastens équipe 3					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Limiter l'éclairage nocturne*	**Arrêter l'utilisation de panneaux lumineux** au sein des villes et des zones d'activités	Rabastens équipe 3					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Ne pas développer la 5G*	**Ne pas développer la 5G**, qui irait à l'encontre d'actions d'économies d'énergie (usage du smartphone trop intensif)	Rabastens équipe 1					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	**Mettre à niveau « énergétiquement » les bâtiments** publics et privés : priorité à la sobriété et l'efficacité, car l'énergie la plus intéressante est celle que l'on va économiser.	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	Mettre en œuvre la **rénovation énergétique** rapide des bâtiments publics en priorité	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	**Mettre à niveau les bâtiments privés et publics** : enjeu important en termes d'économies d'énergie sur le chauffage et la climatisation, mais aussi de qualité de vie pour les occupants.	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	Règlementer la **mise aux normes des bâtiments publics**.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Développer les transports en commun**	Gaillac équipe 1					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	Développer **des alternatives à la voiture**, en favorisant les modes doux et en développant les transports en commun à Gaillac, en veillant à être attentif aux besoins réels des usagers.	Gaillac équipe 2					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Repenser l'organisation des déplacements** et de l'urbanisme sur le territoire : o développer l'offre ferroviaire et de transports en commun (bus) o repenser les fréquences et horaires de passage, peu adaptés aujourd'hui. o réduire l'espace autorisé en ville pour les voitures. o développer des voies cyclables et piétons au sein des villages & entre les villages, afin de le relier autrement qu'en voiture (Les documents d'urbanisme doivent proposer ces nouvelles connexions). o Créer une passerelle piétons / cycles pour relier Couffouleux et Rabastens	Rabastens équipe 1					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Développer les transports en commun** comme alternative à la voiture	Rabastens équipe 2					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Développer des alternatives à la voiture**, par le développement des transports en commun notamment).	Rabastens équipe 3					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Réduire les déplacements en voiture** en favorisant : o les modes doux de déplacements en centre-ville, o le développement du réseau de transports en commun o le développement des aires de covoiturage.	Rabastens équipe 4					
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	Développer des **alternatives à l'utilisation de la voiture**, en premier lieu par le développement des transports en commun.	Castelnau équipe 2					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	Améliorer la qualité du réseau internet sur tout le territoire.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	Déployer la fibre : nécessité pour développer les emplois, car il faut anticiper le monde de demain où tout sera numérisé.	Gaillac équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	**Améliorer les réseaux internet:** question urgente et prioritaire pour à la fois attirer de nouvelles entreprises mais aussi pour le développement de la vie locale (consultation de la météo par les agriculteurs, ventes des produits, etc).	Castelnau équipe 2					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	Bien que la fibre soit du ressort du Département, l'équipe s'est interrogée sur ce qui pourrait être mis en place par l'agglomération.	Castelnau équipe 2					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Développer de nouveaux outils de communication*	Créer **un réseau de communication sur les entreprises** du territoire (applications, cartographie) à destination des particuliers mais également entre elles pour être informées du foncier disponible. Ce même réseau pourrait **faciliter les synergies** à déployer sur le territoire comme des ressourceries par exemple.	Rabastens équipe 3					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Développer de nouveaux outils de communication*	Remettre à l'honneur la BLR (boucle locale radio) qui permet de pallier l'inaccessibilité à internet dans les zones blanches.	Castelnau équipe 2					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Supprimer les zones blanches*	Supprimer les zones blanches,	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Supprimer les zones blanches*	Supprimer les zones blanches au nord de l'agglomération, car ça empêche le développement de l'activité économique.	Castelnau équipe 2					
Économie et emploi	**Amélioration Internet**		**Améliorer les moyens de communication :**	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Adapter les activités aux besoins de la population*	**Développer les activités économiques** qui **répondent aux besoins de la population**, notamment au regard de l'évolution du pouvoir d'achat (75 % des foyers du territoire ne sont pas assujettis à l'impôt).	Graulhet					
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Arrêter le développement des grandes surfaces*	Débat sur la pertinence **d'arrêter le développement des grandes surfaces** au profit du développement des petits commerçants : le lien de cause à effet n'est pas certain bien que certains soutiennent que la présence d'hypermarchés fait concurrence aux petits commerçants.	Gaillac équipe 2					
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Développer les liens avec Albi, Castres et Toulouse*	Développer des **passerelles avec les communes d'Albi, Castres et Toulouse** pour soutenir l'économie du territoire.	Graulhet					
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Faciliter le renvoi de locataires indésirables pour les locaux d'activités (comme pour les logements)*	Faciliter les démarches pour renvoyer des **locataires indésirables** car ça freine les propriétaires à faire du locatif (autant pour les locaux d'activités que pour les logements)	Castelnau équipe 1					
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Susciter l'esprit d'entreprise*	**Susciter l'esprit d'entreprise** et accompagner davantage l'entreprenariat sur le territoire.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Aider les entreprises à s'installer*	o **alléger les contraintes financières** à leur installation,	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Aider les entreprises à s'installer*	o proposer **des aides et compléments pour les TPE et PME**,	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Aider les entreprises à s'installer*	Simplifier **au maximum l'installation et la création de nouvelles entreprises**	Castelnau équipe 1					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif*	o **renforcer la mobilité** pour accéder aux entreprises.	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif*	o **rapprocher les lieux de vie des zones d'activités**	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif*	o favoriser les **mobilités douces** notamment pour accéder aux centres-villes	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	o **améliorer les services** pour rendre le territoire plus attractif - un territoire qui propose un service public de qualité comme France Services, est un facteur d'attractivité.	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	Améliorer l'attractivité du territoire, notamment en **améliorant les services et la qualité de vie.**	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	o favoriser le **télétravail**, en veillant aux aspects logistiques : accès en vélo, navette (à étendre au Mas de Rest), et services pour permettre le télétravail.	Gaillac équipe 2					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	Préserver **les linéaires commerciaux en cœur de bourgs**.	Rabastens équipe 3					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	o proposer des **services partagés**.	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	**Augmenter et améliorer les services** sur le territoire.	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	**Encourager l'implantation de nouvelles entreprises** :	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	**Attirer de nouvelles entreprises**, notamment autour du bioclimatique et du recyclage.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	**Développer une filière autour de la construction et des matériaux écologiques**, par exemple des systèmes terre-paille, qui pourrait prendre appui sur le tissu agricole du territoire.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	Développer davantage d'actions pour **attirer les entreprises sur le territoire**, ainsi que pour **favoriser l'emploi et l'embauche locale**.	Rabastens équipe 2					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	**Rééquilibrer les disparités économiques** existantes entre les pôles Gaillac et Graulhet (qui concentrent les activités économiques) face au reste du territoire (plutôt « déserts » et agricoles).	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	**Rééquilibrer les disparités économiques entre les 2 pôles citadins** de Gaillac et de Graulhet	Graulhet					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	Permettre **un ancrage homogène d'entreprises sur le territoire**	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	Veiller à une **répartition équilibrée des activités économiques** sur le territoire :	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Créer de nouveaux espaces et locaux d'activités qualitatifs*	**Créer et mettre à disposition des locaux** pour accueillir de nouvelles entreprises : En prenant en compte la diversité des secteurs d'activités qui ne peuvent pas forcément cohabiter : penser l'attractivité, c'est aussi considérer la spécialisation en secteurs, avant même de créer de nouveaux espaces.	Gaillac équipe 2					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Créer de nouveaux espaces et locaux d'activités qualitatifs*	**Imposer des conditions environnementales pour toute construction neuve** le cas échéant.	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Développer de nouveaux types d'espaces (coworking, tiers lieux…)*	o développer de **nouvelles pratiques économiques**, comme les espaces de **coworking et les tiers lieux**,	Gaillac équipe 2					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Développer de nouveaux types d'espaces (coworking, tiers lieux…)*	o créer et développer des **pépinières d'entreprises et des tiers-lieux,**	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Développer de nouveaux types d'espaces (coworking, tiers lieux…)*	Développer les **tiers lieux et espaces de coworking**, plutôt dans les villes.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	o **réinvestir les friches et locaux existants**,	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	Réinvestir les **friches et locaux vacants**, surtout à Gaillac et Graulhet, où le gisement est important.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	Ne pas **créer de nouveaux bâtiments pour l'accueil des entreprises**, mais **réinvestir les locaux vacants ou les friches existantes** sur le territoire (car les zones d'activités sont souvent vides sur le territoire)	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	**Réinvestir les friches et les locaux vacants** pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire : Pourquoi pas créer un système de taxation de la vacance.	Rabastens équipe 3					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	o Pour les locaux vacants : agir à travers **des aides ou des contraintes** (pourquoi pas des taxes) pour ne pas laisser les bâtiments se dégrader.	Castelnau équipe 1					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	Privilégier le **réinvestissement des friches et des locaux vacants** (à Gaillac par exemple), comme y invite la Loi Climat, pour mettre à disposition de nouvelles surfaces	Gaillac équipe 2					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	Mettre la priorité sur la **requalification des zones d'activités plutôt que sur la création** de nouvelles zones.	Rabastens équipe 2					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	Nécessité de **requalifier les zones d'activités** : elles ne sont pas bien placées sur le territoire (exemples de celles de Lisle-sur-Tarn, de Rabastens et la plus explicite, celle de Gaillac - le Mas de Rest qui s'est convertie en zone de production photovoltaïque).	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	o Ne pas multiplier les zones d'activités sur le territoire, mais au contraire, capitaliser sur les zones existantes	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	o réfléchir aux nouvelles **implantations au regard des synergies possibles** entre entreprises et activités.	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	o anticiper toute reconversion de ces zones d'activités, dont le développement est difficile à prévoir.	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Pérenniser les activités existantes** (à savoir « les fleurons économiques » que sont le cuir, la terre crue et la gélatine par exemple) et **attirer de nouvelles entreprises** à s'implanter.	Graulhet					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Valoriser et protéger les activités existantes**, en particulier l'agriculture, le tourisme (voire l'agrotourisme) et l'industrie.	Gaillac équipe 1					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Maintenir l'activité agricole** sur le territoire,	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	o accompagner la formation vers de nouveaux métiers, vers une économie moins primaire, activités importantes pour le territoire mais pas suffisantes.	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	o encourager le développement d'activités du secondaire et du tertiaire	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	o prendre en compte les évolutions que le télétravail pourrait apporter.	Rabastens équipe 1					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	Aider les petits commerçants en leur proposant **une installation dans les locaux vacants existants, ou en utilisant les leviers de taxation et de préemption des institutions**.	Rabastens équipe 2					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	Accompagner la **protection des activités existantes**	Rabastens équipe 4					
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Soutenir l'artisanat** ainsi que les **petites et moyennes entreprises**, sources d'emplois connexes.	Rabastens équipe 4					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Valoriser et embellir** le territoire pour le rendre attractif.	Gaillac équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Préserver le patrimoine dans ses deux dimensions**, bâti historique et naturel.	Rabastens équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Valoriser et préserver les monuments historiques et le patrimoine paysager** du territoire, qui ont une grande valeur historique, **économique et touristique**	Rabastens équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Donner** du sens au patrimoine naturel et aux bâtiments, pour développer l'attrait touristique du territoire : co-construire ce qu'on entend par « qualité architecturale et paysagère » pour le territoire.	Rabastens équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Développer une identité au territoire** par l'entretien, la protection et la promotion du patrimoine culturel et naturel présent sur le territoire.	Rabastens équipe 4					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Miser sur la préservation et la protection des paysages et sur la rénovation du patrimoine bâti historique**, sources d'identité et d'attractivité pour le territoire.	Rabastens équipe 4					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer le tourisme équestre*	**Développer le tourisme équestre**, en particulier dans le nord du territoire : o les besoins en la matière sont plus proches de ceux des sentiers de randonnées, que des voies vertes (qui se développent beaucoup) qui sont inadaptées aux chevaux puisque goudronnées dans la plupart des cas.	Castelnau équipe 2					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Encourager la reconversion des bâtiments** qui ont une qualité architecturale et patrimoniale pour vocation d'habitat ou équipements à condition qu'ils ne soient pas trop isolés.	Graulhet					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Préserver le patrimoine historique et bâti**, en lien avec les propositions développées dans le chapitre Logement.	Gaillac équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Préserver les monuments du patrimoine**.	Gaillac équipe 2					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Maîtriser et préserver les monuments historiques** du territoire qui ont une grande valeur historique, économique et touristique.	Rabastens équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Mobiliser le patrimoine bâti pour l'accueil de logements sociaux**, afin de le mettre en valeur et mettre en valeur les populations qui y résident.	Rabastens équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Préserver les monuments du patrimoine**	Rabastens équipe 2					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Rendre le patrimoine bâti plus accessible**.	Rabastens équipe 2					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Préserver le patrimoine bâti** historique	Rabastens équipe 3					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	Développer les **animations culturelles**.	Rabastens équipe 3					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Soutenir la réhabilitation du bâti ancien**, pour ne pas le perdre (même si cette problématique est peu présente dans le nord du territoire, très touristique) : o Développer des aides pour la réhabilitation dans les centres-villes anciens.	Castelnau équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Soutenir les communes dans les actions en faveur du patrimoine** : o Lancer une OPAH à l'échelle de l'agglomération, qui permettra de mobiliser des investissements importants de la part de l'agglomération, mais pour laquelle le relais par les communes sera essentiel.	Castelnau équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Favoriser la reconversion des bâtiments anciens**, pour permettre par ailleurs de répondre aux besoins de nouveaux locaux.	Castelnau équipe 2					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	**Protéger les paysages et les zones boisées**	Graulhet					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Mettre en place des trames noires*	**Mettre en place des trames noires** c'est-à-dire des zones sans pollution lumineuse ou sonore : o Souhait que l'agglomération concentre / réserve un cercle administratif pour les préserver.	Graulhet					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver les espaces verts et naturels*	Préserver les espaces verts,	Gaillac équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	Préserver les arbres,	Gaillac équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Lutter contre l'artificialisation des sols.	Gaillac équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver les espaces verts et naturels*	**Préserver et valoriser le patrimoine naturel**	Rabastens équipe 3					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	**Développer, promouvoir et rendre accessible les lieux de balades**, et de tourisme.	Rabastens équipe 3					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	Développer davantage de **zones boisées** sur le territoire,	Rabastens équipe 3					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	Préserver les zones boisées des **sports mécaniques**.	Rabastens équipe 3					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	Réhabiliter les **chemins communaux** pour favoriser les balades,	Rabastens équipe 4					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	Aménager des **endroits de plaisance et de convivialité**, qui pourraient être bien plus nombreux sur le territoire.	Rabastens équipe 4					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Préserver au maximum le patrimoine naturel et paysager, ce qui passe par une nécessité de **moins « s'étaler »** en évitant l'artificialisation des terres.	Castelnau équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Préserver et protéger le patrimoine naturel au nord du territoire, par l'**arrêt de l'artificialisation des terres.**	Castelnau équipe 2					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	Promouvoir le patrimoine **via la radio, des affiches, une signalétique** sur tout le territoire	Graulhet					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	**Valoriser et promouvoir** davantage le patrimoine	Rabastens équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Promouvoir le patrimoine auprès des jeunes*	**Améliorer la communication / promotion** du patrimoine culturel et naturel du territoire, notamment auprès des jeunes et avec les écoles.	Rabastens équipe 4					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Promouvoir le patrimoine auprès des jeunes*	**Développer la pédagogie** pour faire connaître le patrimoine dans les écoles, car les enfants sont de très bons vecteurs de connaissances auprès de leurs parents	Castelnau équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	Développer des **sentiers de découverte**	Castelnau équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	**Communiquer davantage et plus largement** sur le patrimoine touristique : aujourd'hui, chaque commune valorise son propre patrimoine alors qu'il y aurait un intérêt à communiquer davantage sur les communes alentour, car la cohérence géographique et touristique du territoire est évidente.	Castelnau équipe 1					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	Préserver le patrimoine bâti par une **politique de sensibilisation et d'accessibilité** pour faire connaître les richesses du territoire	Castelnau équipe 2					
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	Comme pour le patrimoine bâti, **sensibiliser la population** sur les richesses naturelles du territoire.	Castelnau équipe 2					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Trouver des manières de **réduire l'étalement urbain** via la réglementation autour des conditions d'accès à la propriété sur le territoire.	Graulhet					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Définir, dans les documents d'urbanisme, un rayon maximal de distance entre les lieux de vie et les lieux de travail, services, commerces, activités pour toute accession à la propriété ou nouvelle construction.	Graulhet					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Rapprocher les lieux de travail, les services, les commerces et les activités des lieux d'habitations** pour limiter les besoins de déplacements en voiture.	Graulhet					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Interdire **la construction de nouveaux lotissements, notamment sur des zones « isolées ».**	Graulhet					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Inciter / obliger les propriétaires de logements vides à louer ou vendre**, en particulier dans les plus grandes communes du territoire (Lisle-sur-Tarn, Graulhet, Gaillac – Rabastens – Couffouleux), cela pour favoriser l'accès à la propriété tout en réduisant l'étalement urbain.	Graulhet					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Réhabiliter les bâtiments anciens dans les centres-villes** avant de construire en périphérie : certaines bâtisses anciennes en centre-ville se dégradent et finissent par se perdre.	Gaillac équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Centraliser l'habitat dans les centres urbains**, tout en étant vigilants à ne pas pénaliser certaines communes rurales dans la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants.	Gaillac équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Proposer la division raisonnée des grandes maisons*	**Adapter l'offre de logements aux besoins** : aujourd'hui certaines typologies comme les grands logements en centre-ville ne sont plus adaptées ; il serait préférable de les diviser pour répondre à une demande locative de plus en plus forte. L'adaptation aux besoins suppose aussi d'avoir une vue globale, pour faire en sorte que la création de logements soit cohérente avec l'offre de services.	Gaillac équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Mettre en place des dispositifs pour rénover les logements vacants**, ce qui permettrait de répondre en partie au besoin de logements mais aussi de revitaliser les centres villes et les commerces.	Gaillac équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Nécessité de **rénover les logements existants**, et **d'accompagner les propriétaires bailleurs à rénover**.	Gaillac équipe 2					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Lutter contre l'étalement urbain :** arrêter l'urbanisation au chemin de Toulze maximum.	Gaillac équipe 2					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Mettre l'accent sur la sobriété du secteur logement** et sur la **rénovation de l'ensemble des logements existants, pas seulement les plus historiques ou patrimoniaux**.	Rabastens équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Limiter l'étalement urbain en privilégiant la rénovation avant toute construction neuve. **« *Une rénovation avant un permis de construire* ».**	Rabastens équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Mettre la **priorité sur la rénovation et la réhabilitation énergétique** des logements existants, en particulier à travers des aides financières et un accompagnement des propriétaires sur la constitution des dossiers.	Rabastens équipe 2					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Réhabiliter les bâtis anciens pour éviter l'étalement urbain** et l'expansion de l'urbanisation sur des terres agricoles.	Rabastens équipe 2					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Réinterroger les règles en matière de surfaces à bâtir**, qui doivent être raisonnables, de manière à trouver un juste milieu entre des parcelles de 2500m2 et la création de « cages à poules » o Débat sur la taille pertinente : pour certains 500m2 est trop peu, 1000m2 minimum seraient nécessaires ; pour d'autres, 500 m2 peuvent être suffisants si les maisons et leurs jardins sont bien conçus.	Rabastens équipe 2					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Mettre en place des **cahiers des charges plus précis pour garantir l'unité architecturale et la bonne intégration** dans le paysage des constructions comme des rénovations.	Rabastens équipe 2					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Favoriser la rénovation énergétique** des logements (notamment par des aides financières),	Rabastens équipe 4					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Proposer la division raisonnée des grandes maisons*	**Limiter le nombre d'appartements dans le cadre des divisions de grandes maisons**, pour éviter la paupérisation des centres villes et le surcroît de voitures individuelles. Plus il y aura d'appartements plus la demande en stationnement de voitures individuelles sera forte, ce qui présente un risque de voir s'aménager trop de places de parking à l'avenir.	Rabastens équipe 4					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Proposer la division raisonnée des grandes maisons*	**Restreindre,** dans les documents d'urbanisme, **le nombre autorisé de divisions pour une même maison**, tout en **interdisant ou à minima limitant la construction de nouvelles places de parking** avec ces divisions.	Rabastens équipe 4					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Rénover **les logements existants**, avant de construire de nouveaux logements : o Développer des aides au financement des rénovations, o Mettre en place des dispositifs pour rénover les logements vacants (en incitant les propriétaires à agir, avant de recourir à des mesures coercitives).	Castelnau équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Arrêter les lotissements** tels qu'on a pu les voir se développer ces dernières années sur le territoire, qui sont des reproductions sans réelle intervention d'un architecte ;	Castelnau équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Aller vers un nouveau type d'urbanisme, et là encore vers de la qualité plutôt que de la quantité.	Castelnau équipe 1					
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Développer une politique de **réhabilitation des anciens bâtiments à l'abandon :** o Lever les difficultés engendrées par les contraintes imposées par l'urbanisme pour rénover de l'ancien, qui engendrent des contraintes financières importantes (au-delà des 10% prévus, selon l'expérience d'un participant). o Soutenir financièrement les propriétaires ou alléger les contraintes urbanistiques sur la rénovation de l'ancien, cela pour favoriser la réouverture des bâtiments vacants	Castelnau équipe 2					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Aménager les **logements sociaux dans les grandes communes**, afin de les rapprocher des zones d'activités, services et commerces, participant ainsi à réduire les besoins de déplacements en voiture.	Graulhet					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Construire les logements sociaux **en priorité dans les logements vacants**.	Graulhet					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Privilégier la **reconversion de bâtiments ayant une qualité architecturale et patrimoniale**, à condition que ceux-ci ne soient pas trop isolés.	Graulhet					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Développer les logements sociaux (en quantité et en qualité)*	**Créer des logements sociaux**	Gaillac équipe 1					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Arrêter la création de quartiers uniquement composés de logements sociaux : **favoriser la mixité des types de logements**, et donc in fine la mixité sociale.	Gaillac équipe 1					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	**Arrêter de faire des quartiers uniquement composés de logements sociaux**, notamment à Gaillac.	Gaillac équipe 2					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Proposer **davantage de logements sociaux en mobilisant notamment les logements vacants**, en les rénovant, les isolant pour favoriser les économies d'énergies.	Rabastens équipe 1					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Développer les logements sociaux et d'urgence sur le territoire, qui pourraient être aménagés dans des locaux vacants ou qui prendraient la forme d'habitats légers et modulaires – et non pas des zones de camping - pour répondre aux plus démunis.	Rabastens équipe 3					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Les documents devraient veiller à la **mixité des quartiers** et surtout à la proximité des logements sociaux des services et modes de déplacements.	Rabastens équipe 3					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Développer les logements sociaux (en quantité et en qualité)*	Aménager des logements sociaux de qualité sur le territoire	Rabastens équipe 4					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Intégrer les logements sociaux à d'autres quartiers et programmes de logements = **arrêter de proposer des quartiers uniquement composés de logements sociaux**, qui stigmatisent.	Rabastens équipe 4					
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Proposer **davantage de logements sociaux**, dans un contexte où les prix de l'immobilier augmentent fortement : o Les développer sur tout le territoire (les besoins se font ressentir sur toutes les communes y compris les communes rurales qui, si elles ne disposent pas d'offre de logements abordables, finissent par se vider). o Ce sujet est corrélé à la thématique déplacements, avec des budgets voiture qui sont souvent très importants dans les communes rurales.	Castelnau équipe 1					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	**Privilégier la qualité des constructions** plutôt que la quantité : o être exigeant sur le caractère écologique des constructions, o favoriser l'emploi de matériaux écologiques. o privilégier également des matériaux locaux, et ne nécessitant que peu de transport et/ou de transformation (exemple : systèmes terre paille, solutions pertinentes tant en termes de confort (meilleure inertie qui permet un meilleur confort passif en été) qu'en termes financier (matériaux peu onéreux s'ils sont produits et mis en œuvre localement).	Gaillac équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	**Redensifier, mais si les cadres sont bien définis :** **o** Faire cohabiter petites habitations avec logements collectifs o Ne pas bannir le lotissement si le cadre du PLUi impose des habitats légers (type tiny house, yourtes), favorise l'habitat collectif et les constructions écologiques (avec photovoltaïque, en bois, etc.).	Rabastens équipe 1					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	Transformer complètement notre façon de penser en matière de construction et d'aménagement, pour **favoriser des bâtiments et des logements mieux adaptés au climat futur** : o en termes d'orientations et de matériaux notamment : éviter les baies vitrées plein sud et privilégier les matériaux pertinents pour le confort d'été.	Rabastens équipe 2					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	Prévenir l'étalement urbain sur le territoire en développant : o la rénovation énergétique, o l'accompagnement des nouvelles pratiques d'habitat.	Rabastens équipe 3					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Faciliter **les parcours résidentiels,** qui diffèrent selon les générations : o proposer davantage d'habitats partagés / collectifs o anticiper les changements de destination des logements au grès des générations.	Rabastens équipe 3					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Proposer des **surfaces habitables plus raisonnables**, à savoir **davantage de petits logements**, qui ont tendance à manquer sur le territoire : beaucoup de personnes seules vivent dans de grands logements, faute d'offre.	Rabastens équipe 3					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Développer **l'habitat collectif**, mais : o plutôt dans des environnements urbains o en s'adaptant aux spécificités des petits territoires ruraux o ne pas proposer une politique unique appliquée de la même manière sur l'ensemble du territoire.	Castelnau équipe 1					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Favoriser **l'habitat collectif** (notamment à Gaillac) plutôt que des lotissements sur des terres agricoles (comme à Lisle sur Tarn)	Castelnau équipe 2					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	**Favoriser les constructions en matériaux écologiques**	Castelnau équipe 2					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	**Favoriser la rénovation énergétique** plus globalement	Castelnau équipe 2					
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Penser à réserver des logements pour les saisonniers*	Réserver **certains logements pour accueillir les travailleurs saisonniers, notamment les saisonniers agricoles**. Les saisonniers agricoles, qui participent fortement au soutien du secteur, sont souvent démunis de logements, freinant leur venue sur le territoire.	Graulhet					
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Augmenter le nombre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins, en particulier au Nord Ouest et à Gaillac*	Répondre à la **demande grandissante de logements**, non satisfaite aujourd'hui, notamment à Gaillac.	Gaillac équipe 2					
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Questionner la bonne cohabitation entre agriculture et habitat*	Trouver un équilibre entre la protection des terres agricoles et la nécessité de loger tout le monde : l'urbanisation le long des routes a en effet un impact sur ces terres, car cela crée des champs isolés.	Gaillac équipe 2					
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Questionner la bonne cohabitation entre agriculture et habitat*	Anticiper les conflits de voisinages entre agriculteurs et riverains. Certains agriculteurs sont en difficulté quant à la **cohabitation de l'habitat avec les terres agricoles** : au fil du temps l'agriculteur se retrouve entouré de logements et cela crée des conflits de voisinage car les habitants se plaignent du bruit, des produits, des arrosages. o Débat sur l'idée de rendre ces « dents creuses agricoles » / « enclave » à l'urbanisation	Gaillac équipe 2					
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Dialoguer avec les ABF pour réfléchir aux cahiers des charges paysagers*	Dialoguer avec les ABF pour réfléchir à l'intégration d'énergies renouvelables sur les bâtiments en centre-ville.	Rabastens équipe 1					
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Augmenter le nombre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins, en particulier au Nord Ouest et à Gaillac*	Augmenter **le nombre de logements disponibles** : le Nord-Ouest du Tarn étant un territoire très touristique, beaucoup de logements sont en location saisonnière plutôt qu'à l'année, ce qui complique l'accueil des actifs. Il en résulte des villages qui se vident l'hiver. Cette problématique existe dans les communes rurales mais aussi dans les pôles urbains du territoire. o Réguler les locations saisonnières ? (exemple de la ville de Paris qui agit sur ce sujet), problématique pour les communes rurales mais aussi pour les pôles urbains du territoire.	Castelnau équipe 1					
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	Privilégier **la qualité des constructions :** o favoriser la qualité de vie des habitants o stimuler l'activité artisanale. o aider les particuliers au montage de dossier pour ces constructions.	Castelnau équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'évolution des pratiques*	Mettre l'accent sur le soutien à la production agricole sur le territoire par **l'accompagnement à la mise en œuvre de pratiques agroécologique et la protection des terres agricoles**. o Ce sont des priorités, car selon l'équipe, l'ensemble des autres préoccupations qui ressortent du réservoir d'idées se déploient aujourd'hui sur le territoire, notamment en termes de développement d'agriculture raisonnée.	Graulhet					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'évolution des pratiques*	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la production bio et locale, en accompagnant l'**évolution des pratiques** agricoles.	Gaillac équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	Préserver **les terres agricoles en réservant des zones agricoles dédiées au maraîchage.** o Ces zones doivent être situées sur les terres arables de la Vallée du Tarn, qui sont les plus pertinentes pour des cultures de ce type.	Gaillac équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	Préserver les terres agricoles en soutenant les **agriculteurs** o En favorisant l'achat de leurs produits, o En favorisant leurs moyens de productions (accès à l'eau) o en les aidant à « faire commerce »,	Gaillac équipe 2					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Étendre la règle des 10m réglementant les zones de non traitement (ZNT) aux lotissements,** faisant ainsi porter l'application de cette zone tampon par les promoteurs et non par les agriculteurs.	Rabastens équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'évolution des pratiques*	Soutenir surtout le **développement d'une agriculture mieux adaptée au changement climatique :** si certains participants considèrent qu'il n'existe pas d'exploitation en agriculture intensive sur le territoire, d'autres considèrent que les grandes porcheries relèvent tout de même de ce modèle. Les participants s'accordent en revanche à dire qu'il est important de penser au futur en encourageant de nouvelles pratiques.	Rabastens équipe 2					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	Vérifier **la qualité des terres** avant toute conversion, notamment si ces dernières étaient trop artificialisées à l'origine.	Rabastens équipe 4					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Mettre l'accent sur l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs**. o Pour limiter la disparition de 50% de la population agricole prévue en 2050 l'enjeu est de faire des réserves foncières pour maintenir le caractère rural et agricole du territoire.	Graulhet					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Appui aux débouchés agricole*	Proposer davantage de débouchés o avec le développement de marchés de plein vent o avec le développement de circuits courts	Gaillac équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Réserver des zones agricoles au maraîchage**, en favorisant de **petites exploitations à taille familiales.** o notamment proches des villes, o pour permettre d'offrir une diversité de produits.	Gaillac équipe 2					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Accompagner le renouvellement de la population agricole** o tout en limitant l'agrandissement des exploitations o en favorisant le développement des circuits courts.	Rabastens équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Soutenir les petites installations agricoles en priorité**	Rabastens équipe 3					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Mobiliser les futurs documents d'urbanisme** pour préserver au maximum les terres agricoles.	Rabastens équipe 3					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Veiller à protéger et valoriser davantage les terres agricoles en encourageant l'embauche agricole** aujourd'hui. o Les participants partagent la difficulté pour le monde agricole d'embaucher aujourd'hui. Le besoin de main d'œuvre concerne surtout la viticulture.	Rabastens équipe 3					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Mettre en place de zones franches agricoles** pour préserver la production agricole sur le territoire.	Rabastens équipe 4					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Préserver les terres agricoles en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs,** en particulier dans les petites communes.	Castelnau équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Éviter que ce soient de gros exploitants qui se portent acquéreurs des terres** pour permettre aux jeunes de développer leur offre.	Castelnau équipe 1					
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Appui aux débouchés agricole*	**Orienter davantage les subventions aux débouchés des productions locales pour** que les agriculteurs puissent vivre de leurs productions.	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Réfléchir aux **liens éventuels avec le projet de plateforme de produits locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires** porté par le département	Graulhet					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement des circuits courts*	**Développer surtout les circuits courts** plutôt que le 100% bio.	Graulhet					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Développer l'**approvisionnement des cantines et des EHPAD en produits locaux**.	Gaillac équipe 1					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Encourager l'approvisionnement de la restauration collective en bio et local**, dans les cantines et les EPHAD. o La sphère publique doit se montrer pionnière et montrer l'exemple sur le choix de la consommation, pour aller vers l'autonomie alimentaire du territoire. D	Gaillac équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Accompagner les agriculteurs locaux** pour leur permettre de contribuer, en termes d'offres à la cuisine de 100 à 400 repas par jour, diversifiés. ;	Gaillac équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Développer l'approvisionnement des cantines et des EHPAD en produits bios et locaux** ;	Rabastens équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Cet approvisionnement va nécessairement de pair avec la **création d'un réseau de distribution** pour les producteurs locaux ET avec la **création de cuisines centrales** pour les écoles, collèges et lycées o (il sera beaucoup plus difficile voire impossible de développer cet approvisionnement si ce sont des prestataires extérieurs qui gèrent les cantines).	Rabastens équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Développer **l'approvisionnement des cantines et des scolaires et des EHPAD avec des produits locaux**.	Castelnau équipe 1					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement des circuits courts*	Proposer **le boycott des produits venant de loin**, o Va de pair avec la notion de qualité de l'alimentation : selon eux on prône localement le non OGM, alors que l'on en importe de l'extérieur.	Castelnau équipe 1					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Favoriser la **consommation de produits locaux et bio** dans les structures publiques (**cantines et EPHAD**) o Veiller à plus de cohérence et d'engagement des élus et de la collectivité sur ce point. o Travailler un cahier des charges qui impose l'approvisionnement local.	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Sensibilisation des consommateurs*	**Sensibiliser** les consommateurs sur l'importance de cette consommation locale et de ce que signifie consommer localement. o Faire comprendre que consommer local revient à accepter des surcouts, gage de meilleure qualité et proximité : éviter de consommer des produits qui ne viennent pas d'Espagne par exemple, ou bien d'une région où la production a démarré depuis plus longtemps, qui peut donc proposer des prix cassés (par exemple, le Roussillon).	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Aller au delà de la loi Egalim, qui impose les 20% de produits bio et locaux**, o Attention cette loi peut être biaisée si les 20% du budget sont atteints car ce sont les produits les plus chers qui sont choisis.	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	Soutenir le développement d'une **logistique pour permettre de vendre localement**.	Gaillac équipe 1					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Soutenir le développement de la logistique agricole** o Sans soutien au développement de logistique, il reste difficile pour les agriculteurs, pourtant subventionnés, de de vivre de leur travail.	Gaillac équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Créer d'un réseau de distribution de producteurs** en lien avec écoles et commerces (comme la légumerie de Montans), o en circuit court, ce qui permettrait de faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux.	Gaillac équipe 2					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Encourager** le **changement de modèle de production et de consommation** agricole en favorisant la **consommation et la production locale** o Mettre les acteurs en réseau notamment sur la dimension locale et bio	Rabastens équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Sensibilisation des consommateurs*	**Encourager la visibilité des producteurs locaux sur le territoire : qu'ils soient mieux connus et reconnus** par la société pour sortir de la confrontation malsaine qui peut exister entre les agriculteurs et « le reste de la planète ».	Rabastens équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Sensibilisation des consommateurs*	**Communiquer plus sur les agriculteurs locaux** o Trop peu visibles encore aujourd'hui, masqués et lésés face aux publicités des grandes surfaces.	Rabastens équipe 3					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	Créer **un réseau de distribution** en lien avec les écoles notamment,	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Soutenir l'aspect logistique de la mise en réseau** de petits producteurs locaux, qui permettraient naturellement aux petits producteurs de répondre à de plus gros marchés. Si les réseaux sont déjà plus ou moins existants, leur approvisionnement reste compliqué par manque de moyens logistiques.	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Attentes complémentaires**	*Encourager l'acquisition de poules pondeuses et de composteurs*	Autoriser les particuliers à avoir des **poules pondeuses et des composteurs dans les documents d'urbanisme**	Rabastens équipe 3					
Produire et consommer	**Attentes complémentaires**	*Réorienter les subventions vers le soutien aux débouchés*	Orienter les subventions plutôt vers le soutien aux débouchés pour les agriculteurs. o Certaines subventions attribuées aux producteurs ne sont pas bien vécues : ceux-ci souhaitent que l'énergie soit mise pour les soutenir à vivre de leur production.	Castelnau équipe 2					
Produire et consommer	**Attentes complémentaires**	*Valoriser les installations d'irrigation*	**Valoriser les installations d'irrigation** o l'eau étant la pierre angulaire de la production locale, il faudrait réfléchir aux stockage des eaux hivernales.	Castelnau équipe 2					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Améliorer la cohabitation entre riverains et agriculteurs*	Assurer le **bien vivre ensemble en campagne** notamment entre les riverains et les agriculteurs.	Rabastens équipe 3					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Améliorer la cohabitation entre riverains et agriculteurs*	Revoir la **réglementation des zones rendues sans traitement phytosanitaires** en bordure de zones agricoles qui utilisent ces produits : - Certains proposent de comptabiliser ces zones comme des surfaces perdues sur l'agriculture donc en zones urbanisées car non utilisables pour les agriculteurs. - D'autres proposent de convertir ces nouvelles zones sans pesticides en bordure de parcelles en zones de biodiversité ou de cultures biologiques si l'état des terres le permet.	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le compostage*	Développer le **compostage des déchets** organiques et verts et le recyclage pour pérenniser nos ressources naturelles.	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le compostage*	Développer l'utilisation de **composteurs collectifs**.	Rabastens équipe 3					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le recyclage et la réutilisation*	Développer et encourager le **recyclage et la réutilisation sous toutes ses formes** : le déchet doit devenir une ressource.	Rabastens équipe 2					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le recyclage et la réutilisation*	Faciliter **l'accès aux déchetteries** : question sur la faisabilité d'organiser des collectes collectives voire de mutualiser du matériel type broyeur	Rabastens équipe 3					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le recyclage et la réutilisation*	Réfléchir à **l'installation de ressourceries, recycleries, services de dépannage à proximité des centres de tri** pour mutualiser les espaces (ce type de synergies manquent sur le territoire).	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Limiter la chasse*	**Limiter la chasse**, sans l'interdire : débat sur cette question car le grand nombre de gros gibiers peut aussi devenir un problème qu'il est nécessaire de prendre en compte.	Castelnau équipe 2					
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Systématiser la concertation sur tous les projets ayant un impact environnemental*	Inscrire **la concertation** dans le fonctionnement quotidien de l'agglomération : o Introduire une obligation d'information et de concertation de la population en amont, pour tout projet ayant un impact significatif sur l'environnement, le paysage ou les riverains. Cette concertation serait portée par les maîtres d'ouvrages et les élus. o Conditionner la délivrance du permis de construire à la mise en œuvre de cette information / concertation (à minima s'assurer que les habitants sont bien informés et ont pu donner leur avis sur le projet).	Rabastens équipe 2					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	**Lutter contre les pollutions en général** : produits phytosanitaires, pollution lumineuse, sonore et électromagnétique.	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	Mettre en place des actions de **réduction des pollutions de l'air** : réduire la place de la **voiture** en ville.	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	**Contrôler davantage les entreprises** et/ou **éviter d'accueillir des entreprises polluantes** : exemple du conflit en cours avec une usine implantée à Puycelsi, qui crée de l'emploi mais pose des problèmes de nuisances (bruit, pollutions, fumées) pour les habitants de la commune.	Castelnau équipe 1					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	**Lutter contre tous types de pollution** : sonores, électromagnétiques et particulièrement les pollutions lumineuses créées par les éclairages urbains nocturnes qui créent aujourd'hui des halos lumineux qui ont en plus un impact sur le sommeil.	Castelnau équipe 2					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Réduire voire interdire les pesticides*	Souhait que l'agglomération s'implique davantage dans une **réglementation drastique en termes de réduction voire d'interdiction de l'utilisation de pesticides**, favorisant ainsi l'installation d'agriculture raisonné et en biologique.	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Réduire voire interdire les pesticides*	Importance de la **règlementation concernant l'usage des pesticides**, et autres produits phytosanitaires, mais aussi de la responsabilité individuelle (présence fréquente de pesticides dans les produits que nous utilisons, par exemple, colliers pour chats ou produits alimentaires venant de loin).	Castelnau équipe 2					
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Réduire voire interdire les pesticides*	Mettre en place des actions de **réduction des pollutions des sols** : règlementer l'utilisation de **pesticides**.	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer la végétalisation du bâti*	**Développer la végétalisation des toitures**, même si elle reste aujourd'hui anecdotique.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer les espaces verts et naturels en ville*	Préserver les espaces verts et naturels en milieu urbain : o en luttant contre l'étalement urbain o en développant les parcs, la plantation d'arbres dans les espaces publics, et plus globalement des espaces verts en prenant garde à ce qu'ils nécessitent peu d'eau et d'entretien.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer les espaces verts et naturels en ville*	**Interdire la bétonisation** des parkings, qui devraient être plus végétalisés.	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer les espaces verts et naturels en ville*	Intégrer la question de la **gestion des cimetières** dans le PLUi et le SCoT : Engager les communes à	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Planter des arbres et des haies*	**Planter des arbres et des haies** en particulier dans les villes, pour amener de la fraîcheur et réduire	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Planter des arbres et des haies*	**Imposer la plantation d'arbres et de haies** sur tout lotissement ou zone agricole	Rabastens équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Préserver les espaces verts et naturels*	**Préserver les espaces verts et naturels dans les campagnes** : o Développer la sanctuarisation de certains vieux arbres.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Préserver les espaces verts et naturels*	**Interdire les arrachages**	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Règlementer le traitement des clôtures*	Limiter l'installation de clôtures sur les parcelles des particuliers pour favoriser les corridors écologiques et le passage des animaux sur le territoire : o Inscrire dans le PLUi des secteurs limitant les clôtures à des fins de trame verte.	Graulhet					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer l'assainissement*	Améliorer **l'assainissement** par l'utilisation de toilettes sèches par exemple, comme sur de grands événements comme Biocybèle, ou bien même en expérimentant son utilisation à l'échelle d'un hameau.	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Avoir une meilleure **gestion de la ressource** en eau, qui va se faire de plus en plus rare dans les années à venir.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Améliorer globalement la **gestion de l'eau**, notamment au moyen d'un travail sur la tuyauterie (20% de perte d'eau potable) et d'une réflexion sur l'utilisation aberrantes de l'eau publique (pour les jardins publics par exemple).	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	**Améliorer l'état des canalisations** et des réseaux et de lutter contre les fuites, qui représentent des quantités d'eau non négligeables.	Rabastens équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Proposer une **gestion juste et sobre** de la ressource en eau	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Améliorer la **gestion de l'eau** : l'exemple de la forêt de la Grésigne a été donné, pour laquelle aucun point d'alimentation n'est pour l'instant disponible en cas de feux de forêt.	Castelnau équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Mettre en place des **réserves d'eau**	Graulhet					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Créer des réserves d'eau (pas de méga bassines, pas sur des zones humides, pas sur des cours d'eau, pas à ciel ouvert, barrages ou pas, etc.).	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Créer des **réserves d'eau** (proposition qui fait débat) : o certains participants proposent de créer des réserves sous forme par exemple de retenues collinaires pour l'agriculture, mais aussi pour la gestion du risque incendie (cf. chapitre suivant) et pour le maintien de l'étiage dans les cours d'eau (et donc la préservation des milieux) ; o mais d'autres alertent sur le fait que ce type de retenues ont été réalisées il y a 30 ans en Andalousie, et qu'elles sont aujourd'hui à sec : la même chose ne risque-t-elle pas d'arriver ici ? o Accord sur l'intérêt d'essayer de récupérer l'eau issue des épisodes cévenols, et sur des modalités qui évitent les risques d'évaporation (stockage en profondeur ?).	Rabastens équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Pas de consensus entre les **systèmes de gestion** de l'eau à privilégier : o aménager des retenues collinaires o ou accompagner / encourager plutôt l'adaptation des cultures du territoire.	Rabastens équipe 3					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Pas de consensus sur la création de **retenues** pour l'irrigation agricole o Certains très opposés, craignant une appropriation de la ressource par un nombre restreint d'utilisateurs. : souhaitent que les cultures du territoire soient plus adaptées aux réserves naturelles d'eau existantes, ce qui implique selon eux d'arrêter les cultures de maïs sur le territoire. o D'autres soulèvent à contrario que la construction de retenues pourrait s'avérer incontournable si l'objectif est d'assurer la survie et le maintien des activités agricoles sur le territoire. Qui plus est, au regard des souhaits d'approvisionnement en local des cantines scolaires et autres marchés alimentaires, la construction de retenues serait surement un prérequis pour assurer une production suffisante.	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Débat sur la question du **stockage** de l'eau a fait davantage débat : o une partie du groupe n'y est pas favorable de crainte que cela altère le cycle naturel de l'eau, o d'autres insistent sur le fait que la création de retenues ne sert pas qu'à l'agriculture et qu'elle peut également avoir des bénéfices pour la biodiversité en créant ou en maintenant des zones humides. Ils citent ainsi l'exemple du bassin de la Vère : avant la création de la retenue, les cours d'eau étaient à sec en été et les poissons avaient disparu ; la création de la retenue a selon eux permis de ramener de la vie dans ces zones. o Développer de nouvelles pratiques agricoles respectant davantage les sols pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols (et donc réduire les besoins d'apport en eau). o Penser les retenues comme une des solutions au manque d'eau, en complémentarité avec d'autres solutions portant sur la réduction à la source des besoins en eau.	Castelnau équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Développer les systèmes de **récupération d'eau de pluie**.	Graulhet					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Favoriser la **récupération** (plutôt avec des dispositifs soient enterrés, pour éviter l'évaporation et la prolifération des moustiques) et la réinfiltration des eaux de pluie.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Mettre en place de manière systématique la **récupération** de l'eau pour els collectivités, comme au Séquestre.	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Favoriser la **récupération d'eau de pluie** dans les bâtiments publics et logements.	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Encourager les particuliers à mettre en place des **systèmes de récupération** des eaux pluviales.	Rabastens équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Préserver l'eau au maximum notamment par la mise en place d'actions de **récupération d'eau de pluie** pour compenser la sécheresse.	Rabastens équipe 3					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Favoriser les actions de **récupération** d'eau de pluie,	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Encourager la **récupération** des eaux de pluie et leur utilisation pour les toilettes par exemple.	Castelnau équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser le recyclage des eaux usées*	Favoriser le **recyclage de l'eau** dans les bâtiments publics et logements.	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser le recyclage des eaux usées*	Développer le **recyclage des eaux usées** : exemple de certaines usines qui réutilisent leurs eaux de process, ou encore l'arrosage des stades par la récupération des eaux en sortie de station d'épuration ;	Rabastens équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer la sensibilisation*	Constat partagé par l'équipe est le manque de connaissance au sens large sur cette ressource => **développer des formations** pour tout le monde sur le cycle de l'eau et de son fonctionnement.	Castelnau équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Encourager les économies d'eau potable*	Mettre en place des mesures d'économies d'eau, en **réduisant l'utilisation d'eau potable pour les WC** pour les bâtiments publics et privés,	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Encourager les économies d'eau potable*	Encourager les **économies d'eau potable** auprès de l'ensemble des acteurs, habitants comme entreprises.	Rabastens équipe 2					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Encourager les économies d'eau potable*	Encourager les **économies** d'utilisation de l'eau sur le territoire.	Rabastens équipe 4					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme*	**Dédier un grand volet des documents** à la gestion de l'eau	Graulhet					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Veiller à **l'infiltration** de l'eau pour assurer l'alimentation des nappes.	Graulhet					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Attention aux **impacts que peut avoir une « surdensification »** en agglomération : des terrains trop petits amènent à davantage d'imperméabilisation, donc à l'appauvrissement des nappes et à l'augmentation des risques inondation.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Trouver un **juste milieu entre densification et maintien de la perméabilité** des sols.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	**Désimperméabiliser** les cours d'écoles pour y retrouver de la pleine terre (ce qui nécessitera de la pédagogie auprès des parents)	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Favoriser des **matériaux de revêtement** qui permettent l'infiltration de l'eau.	Gaillac équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Permettre **l'infiltration** de l'eau, qui va de pair avec une non artificialisation des sols,	Gaillac équipe 2					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Remplacer les espaces dédiés à la voiture en ville par des **espaces végétalisés** qui permettent **l'infiltration** de l'eau en centre-ville en particulier sur les parkings et cours d'écoles.	Rabastens équipe 1					
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Permettre **l'infiltration** de l'eau.	Castelnau équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Favoriser à travers les documents d'urbanisme une **installation équilibrée de commerces et de services sur le territoire** (en particulier dans le Nord du territoire, qui est le plus lésé en matière de services et commerces)	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Faire en sorte de **(re)trouver des boulangeries, bars, épiceries, annexes de poste, aires de jeux** sur les petites communes.	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Privilégier l'implantation** des commerces, services (privés et publics) et équipements **dans les centres-villes mais aussi dans les villages** ;	Gaillac équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Limiter la création de grandes surfaces*	**Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces** dans les périphéries, pour au contraire ramener de la vie dans les communes (petites et grandes).	Gaillac équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Favoriser l'accessibilité et la **proximité des services**.	Gaillac équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Privilégier **l'accès des services par tous**, même les plus éloignés.	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Favoriser l'implantation des services **à proximité des zones habitées**	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Favoriser l'implantation** de commerces **dans les centres-villes et villages**,	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Limiter la création de grandes surfaces*	**Limiter au maximum le développement de grandes surfaces** en périphéries ;	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Favoriser les marchés** permettant d'accéder à de la production locale.	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Adapter** les commerces et services **aux besoins réels des habitants**,	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Aider à l'installation** de commerces et services pour un développement équilibré du territoire.	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Favoriser l'installation** des services en **centre-ville**	Rabastens équipe 3					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Mieux répartir les services** sur le territoire pour réduire les déplacements en voiture individuelle (notamment sur la partie Nord du territoire)	Rabastens équipe 4					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Accompagner l'accès aux services sans voiture**, gage d'attractivité pour de nouvelles populations et de dynamisme.	Rabastens équipe 4					
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Protéger et redéployer les services publics dans les petites villes** (en particulier procédures administratives : CAF, Pôle emploi, papiers d'identité, paiement des factures, impôts, etc)	Castelnau équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Centraliser / mutualiser les services*	Développer la présence de **maisons d'accompagnement aux démarches administratives** (CAF, impôts etc.) ou de maisons des services de l'agglomération sur le territoire.	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	À défaut de pouvoir être aménagés sur les communes même, faire en sorte **que les services, les services de santé et les commerces puissent être itinérants** pour pallier les manques.	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Centraliser / mutualiser les services*	**Mutualiser les services** sur le territoire, notamment les moyens des services techniques municipaux, pour augmenter l'accès aux divers services au quotidien.	Gaillac équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	Lorsque la proximité n'est pas aménageable, **développer des services et commerces itinérants** pour garantir l'équilibre du territoire.	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Rendre les services plus accessibles*	Proposer une **politique tarifaire spéciale pour les transports permettant de rejoindre les services** de proximité.	Rabastens équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Centraliser / mutualiser les services*	**Privilégier les services mutualisés**, aménagés **en priorité dans des locaux vacants**,	Rabastens équipe 3					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	**Développer des services et commerces itinérants** en zones périphérique et de campagne.	Rabastens équipe 3					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	**Déployer les services au plus près des besoins**, avec des locaux qui pourraient accueillir différents services avec un **principe de permanences** ; `	Castelnau équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	Aller vers les habitants pour leur offrir un maximum d'accessibilité et de souplesse, à travers par exemple un **système de services (publics et privés) itinérants** (particulièrement adapté sur le nord de l'agglomération)	Castelnau équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Rendre les services plus accessibles*	Avoir des **référents locaux pour aider les habitants à accéder aux services** dont ils ont besoin : un numéro unique sur le modèle d'Allô Médecins par exemple (service existant, mais qui gagnerait à être mieux communiqué).	Castelnau équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	**Déployer l'itinérance de certains services** (comme Maison France services), sous la forme de **permanence mobile** ou bien de **bus guichet unique**, qui apporterait davantage de proximité et d'humains.	Castelnau équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Lutter contre les déserts médicaux** sur le territoire, trop importants aujourd'hui.	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	Agir face au **problème de désertification médicale**, qui touche bien sûr plus fortement les territoires ruraux, mais aussi les villes centres	Gaillac équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	Remédier à la **difficulté d'accessibilité des professionnels de santé** et améliorer l'offre médicale du territoire, qui n'est pas présente sur toutes les communes aujourd'hui.	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale** sur le territoire, mais pas forcément sous la forme de Maisons de santé.	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale** sur le territoire.	Rabastens équipe 3					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale**, aujourd'hui inégalement répartie (les communes les plus excentrées sont dépourvues de professionnels de santé)	Rabastens équipe 4					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Proposer de nouvelles modalités d'offre médicale*	Déployer davantage de **maisons de santé** proposant des **permanences**	Rabastens équipe 4					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Proposer de nouvelles modalités d'offre médicale*	Rendre les **services médicaux mobiles, itinérants**, via des bus médicaux ou des permanences de médecins sur différents lieux, tout au long de la semaine (notamment si les habitant.e.s ont des difficultés pour se déplacer).	Rabastens équipe 4					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Attirer davantage les médecins*	Faire des **campagnes de promotion du territoire**, mettre en avant les aménités et services proposés **pour attirer les jeunes médecins** et professionnels de santé à s'installer. o Exemple d'un escape-game proposé dans les rues de Foix pour faire connaître la ville aux étudiants en médecine.	Rabastens équipe 4					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale** et **lutter contre les déserts médicaux**, sur l'ensemble du territoire (et pas seulement dans les territoires ruraux)	Castelnau équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Lutter contre les déserts médicaux** et **améliorer l'offre médicale** sur le territoire	Castelnau équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Attirer davantage les médecins*	Exemple de certaines communes ayant choisi de **salarier des médecins**	Castelnau équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Attirer davantage les médecins*	Encourager l'installation de professions médicales par la **mise en place d'un local dédié** (suivant l'exemple de Salvagnac).	Castelnau équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Utiliser les friches et locaux vacants*	**Mobiliser au maximum les bâtiments vacants** du territoire ou encore **les friches industrielles** de Graulhet pour aménager les services et commerces.	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Développer le vrac et réduire le plastique*	Proposer **plus de commerces de vrac** afin que le territoire devienne une référence nationale sur le « sans plastique ».	Graulhet					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Mettre les rapports humains au centre*	**Préserver le rapport humain** dans les commerces et services	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Mettre les rapports humains au centre*	**Maintenir la mairie comme lieu central** pour la vie du territoire.	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	Faire en sorte que les documents d'urbanisme contribuent à **pallier la fracture numérique existante** aujourd'hui sur le territoire.	Rabastens équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	**Rendre davantage accessibles les services publics et privés,** en les rendant davantage accessibles en transports en commun (y compris pour les services de l'agglomération et ses locaux à Técou)	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Mettre les rapports humains au centre*	**Privilégier l'humain plutôt que les services dématérialisés** : la concentration des services dans les pôles urbains a tendance à les éloigner des habitants, le recours de plus en plus généralisé au numérique risque d'augmenter l'isolement de certains	Rabastens équipe 2					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Limiter la création de grandes surfaces*	**Utiliser les places publiques existantes et éviter à tout prix la création de nouvelles surfaces d'activités** en périphérie et la création de zones de stationnement supplémentaires	Rabastens équipe 3					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	**Aider aux installations** de commerces et de services.	Castelnau équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Utiliser les friches et locaux vacants*	**Réinvestir les locaux existants et vacants**, plutôt sur les villes de Gaillac et de Graulhet.	Castelnau équipe 1					
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	**Améliorer l'accès au numérique** sur l'ensemble du territoire	Castelnau équipe 1					

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions intégrables dans le SCoT soit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Changer de logiciel*	**« Changer de logiciel »** et sortir des contradictions : par exemple ne plus autoriser l'installation d'enseignes de fast-food, et réduire les grandes surfaces commerciales.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	Actions possibles dans le respect des règles indiquées du Code de l'Urbanisme en matière d'usages des sols
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	**Favoriser la permaculture et l'agriculture périurbaine**, notamment dans les villes principales de l'agglomération.	*Gaillac équipe 2*	**Non/Oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger les agriculteurs d'exploiter un type de cultures dans les prescriptions d'un SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	Inscrire dans les documents d'urbanisme des **réserves foncières pour des zones de maraîchage** afin d'alimenter les écoles du territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	Favoriser **l'installation de cuisines de producteurs locaux** dans chaque établissement scolaire ou EPHAD.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Développer une agriculture adaptée au changement climatique*	**Adapter l'agriculture à la nature et non l'inverse** : favoriser les nouvelles pratiques agricoles et l'agriculture vivrière.	*Castelnau équipe 1*	**Non/Oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger les agriculteurs d'exploiter un type particulier de cultures dans les prescriptions d'un SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Faire évoluer les modes constructifs*	Autoriser / soutenir davantage les **orientations bioclimatiques** et les **matériaux adaptés** au climat : ne plus autoriser des toitures ou des façades de couleur sombre, qui emmagasinent davantage de chaleur et aggravent les canicules en ville.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Faire évoluer les modes constructifs*	Réfléchir à la **sobriété** du territoire pour assurer la lutte contre le changement climatique : o soutenir le développement de low-tech o imposer le chauffage solaire et la récupération d'eau de pluie pour les nouvelles constructions o privilégier des matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Faire évoluer les modes constructifs*	Favoriser la **construction en hauteur** plutôt que l'étalement urbain pour les particuliers.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Mieux anticiper le risque incendie*	Mieux anticiper le **risque incendie** **o** en créant des réserves d'eau o en gérant les espaces qui sont de plus en plus inflammables du fait des sécheresses de plus en plus importantes : les espaces forestiers (forêt de Grésigne) & les espaces agricoles.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Augmenter la présence d'**espaces verts en ville**	*Graulhet*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Inciter **les particuliers à recréer des espaces verts** sur leurs parcelles et jardins, notamment sur les communes de Gaillac et de Graulhet.	*Graulhet*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Intégrer dans le PLUi un **coefficient de biotope**, encouragé dans la loi ALUR pour favoriser la végétation des villes : développer les espaces verts en pleine terre et sur dalle, ainsi que les façades et toitures végétalisées.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o végétaliser les **centres villes et villages**,	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o créer de **nouveaux espaces verts** et jardins publics,	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o imposer des **quotas de végétaux** dans les nouvelles constructions de lotissements.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o « **désimperméabiliser** » des cours d'école.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	o **augmenter les espaces verts** à Gaillac, et être vigilant sur la coupe d'arbres à Gaillac, qui ne sont pas encore remplacés (Place Eugénie Guérin).	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Encourager au maximum la **végétalisation des villes et villages** pour mieux supporter les canicules à venir : o en développant des espaces verts et non bétonnés, o en veillant à ce que ces espaces nécessitent le moins d'entretien et d'eau possible pour réduire les coûts pour la collectivité.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Avant de créer de nouveaux espaces végétalisés, veiller à protéger ceux qui existent déjà : créer un label dans lequel chaque citoyen pourrait proposer des sites ou des arbres qui seraient reconnus comme remarquables et ainsi protégés dans le cadre de futurs permis de construire. (ex : Foncoussière à Rabastens, autour duquel se sont implantées des usines, et aujourd'hui concerné par un projet d'antenne relais).	*Rabastens équipe 2*	**Non/Oui**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant la création de labels mais possibilité de rendre obligatoire l'application de prescriptions de préservation à l'échelle des PLUi pour préserver les éléments végétaux présents
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	**Végétaliser** les centres-villes et les cours d'école.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Végétaliser les **centres villes et villages**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	**Végétaliser les ronds-points** au lieu d'y installer une statue.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	**Verdissement des zones urbanisées** pour favoriser la restauration du cycle de l'eau.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Changement Climatique	**Adaptation au changement climatique**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Végétaliser les **centres villes et villages** : o des cœurs de village plus verts, qui respirent mieux. o démolition de certaines ruines sans enjeux patrimoniaux pour développer des espaces verts, qui pourraient également être des jardins partagés ; o favoriser la permaculture, qui permet de cultiver y compris sur des espaces restreints.	*Castelnau équipe 1*	**Oui/Non**	Action liée à la permaculture pouvant être mise en avant dans le SCoT comme solution de végétalisation mais impossibilité d'obliger les agriculteurs d'exploiter un type particulier de cultures dans les prescriptions d'un SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Considérer la pose de photovoltaïque au sol comme non artificialisation des sols pour permettre de concilier les différents usages (exemple : les **ombrières photovoltaïques** sont trop basses pour certaines activités d'élevage ou cultures).	*Graulhet*	**Non**	Action en lien direct avec les décrets d'application de la loi Climat et Résilience et le volet Zéro Artificialisation Nette. Nomenclature détaillant les éléments considérés comme artificialisés ou non qui doit être intégrées dans les méthodes d'analyse appliquées à l'échelle du SCoT
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Favoriser la production d'énergies renouvelables**, notamment l'intégration de panneaux solaires pour l'eau chaude et l'électricité.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Faciliter l'intégration d'énergies renouvelables dans les constructions neuves**, y compris dans les périmètres soumis aux Architectes des Bâtiments de France.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Développer** la production d'énergies renouvelables principalement le **photovoltaïque**, en particulier sur les espaces déjà imperméabilisés (parkings), sur les toits (publiques et privés) ou en agriphotovoltaïque.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Rendre obligatoire l'usage des panneaux** (en production d'électricité ou d'eau chaude) dans certains cas (parkings, nouveaux permis de construire).	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Développer les énergies renouvelables, à **condition que leur aménagement soit règlementé** : développement du photovoltaïque **plutôt en toiture des bâtiments** notamment commerciaux et agricoles, mais aussi sur les toitures des particuliers (mais pas en champ photovoltaïque).	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Favoriser le développement des ENR, en particulier le **photovoltaïque en toiture** de grands bâtiments, et sous forme **d'ombrières pour les parkings** (éviter de prendre sur les terres agricoles).	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Encourager la pose de panneaux photovoltaïques** en toiture chez les particuliers.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	Favoriser le **développement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments existants**, même dans les **zones à proximité de monuments historiques** (ouvrir un dialogue avec les Architectes des Bâtiments de France).	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer l'énergie photovoltaïque, notamment en toiture*	**Imposer** dans les documents d'urbanisme **que toute charpente de tout nouveau bâtiment soit dimensionnée pour supporter l'installation de panneaux photovoltaïques**, notamment pour les bâtiments commerciaux.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant la favorisation d'installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments commerciaux
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer la géothermmie*	**Développer davantage la géothermie** : étudier les capacités des sols à l'échelle du territoire afin de mieux identifier les opportunités en la matière.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer la géothermmie*	**Développer davantage la géothermie**, énergie encore peu utilisée aujourd'hui.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Développer le biogaz et la méthanisation*	**Développer le biogaz et la méthanisation** en petites unités.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Encourager les énergies renouvelables d'une manière générale*	**Prendre en compte l'évolution des technologies** et des prix des combustibles pour favoriser le développement d'énergies renouvelables	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Encourager les énergies renouvelables d'une manière générale*	**Développer les énergies renouvelables**, toutes énergies confondues.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Encourager les énergies renouvelables d'une manière générale*	**Rester ouverts aux évolutions technologiques**, et adapter le choix des énergies renouvelables aux micro-réalités des bassins de vie.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	Encourager la **production d'ENR photovoltaïque et éolien**, à condition que leur développement soit maîtrisé.	*Graulhet*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	Ne pas développer les fermes photovoltaïque et les grands champs d'éoliennes, mais favoriser l'installation de **petites éoliennes chez les particuliers.**	*Graulhet*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	**Ne pas installer d'éoliennes** car la région ne s'y prêterait pas.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Eviter les impacts négatifs du développement d'énergies renouvelables*	**Développer modérément l'éolien**.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Faciliter les possibilités de panneaux photovoltaïques dans les secteurs patrimoniaux*	Assouplir les processus pour développer les ENR dans les centres anciens concernés par des **périmètres Architectes des Bâtiments de France** (ABF)	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations mais l'avis de l'ABF (lorsqu'il s'agit d'un avis conforme) s'impose obligatoirement au sein de ses périmètres d'intervention.
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Faciliter les possibilités de panneaux photovoltaïques dans les secteurs patrimoniaux*	**Faciliter le développement du photovoltaïque dans les périmètres des ABF** grâce au développement de nouvelles solutions qui faciliteraient les choses (exemple : les tuiles photovoltaïques, mieux intégrées au bâti)	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Faciliter les possibilités de panneaux photovoltaïques dans les secteurs patrimoniaux*	Le photovoltaïque reste une des solutions : **développer les tuiles photovoltaïques** dans les villages classés où il n'est pas autorisé de mettre des panneaux.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Favoriser le développement de l'hydrogène*	**Favoriser le développement de l'hydrogène**, notamment pour le chauffage, aujourd'hui fourni aux 3/4 par l'électricité et sur lequel l'hydrogène serait plus performant (voir le site Sepra81).	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les modes de chauffage des batiments *>>> Contributions davantage en lien avec les obligations portées par le Code de la Construction* Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation de l'utilisation de ressources durables
Changement Climatique	**Production d'ENR**	*Maîtriser les impacts du développement d'énergies renouvelables*	**Ne pas développer le photovoltaïque sous forme d'agrivoltaïsme**	*Rabastens équipe 4*	**Oui/Non**	Appui de l'avis de la Chambre Agriculture et de l'Etat pour le niveau de projet en lien avec l'agriphotovoltaïque
Changement Climatique	**Sobriété**	*Economiser l'énergie d'une manière générale*	Renforcer les actions d'**économies d'énergies**.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Document d'urbanisme ne pouvant règlement les bons comportements des habitants en matière d'économies d'énergies(économiser les lumières / l'eau) mais inciter des outils d'aménagements plus vertueux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Sobriété**	*Limiter l'éclairage nocturne*	Créer des **trames noires**	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Sobriété**	*Limiter l'éclairage nocturne*	**Arrêter l'éclairage des vitrines**	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Document d'urbanisme ne pouvant règlement les bons comportements des habitants en matière d'économies d'énergies(économiser les lumières / l'eau) mais inciter des outils d'aménagements plus vertueux
Changement Climatique	**Sobriété**	*Limiter l'éclairage nocturne*	**Arrêter l'utilisation de panneaux lumineux** au sein des villes et des zones d'activités	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Rôle de RLP
Changement Climatique	**Sobriété**	*Ne pas développer la 5G*	**Ne pas développer la 5G**, qui irait à l'encontre d'actions d'économies d'énergie (usage du smartphone trop intensif)	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Projet d'échelle national dont le SCoT n'a pas la mâitrise
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	**Mettre à niveau « énergétiquement » les bâtiments** publics et privés : priorité à la sobriété et l'efficacité, car l'énergie la plus intéressante est celle que l'on va économiser.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET et les actions menées via les OPAH*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	Mettre en œuvre la **rénovation énergétique** rapide des bâtiments publics en priorité	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	Action pouvant être mise en avant en termes d'orientations concernant l'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments *>>> Contributions davantage en lien avec le PCAET*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	**Mettre à niveau les bâtiments privés et publics** : enjeu important en termes d'économies d'énergie sur le chauffage et la climatisation, mais aussi de qualité de vie pour les occupants.	*Rabastens équipe 2*	**Oui/Non**	Lien PCAeT : possibilité pour les nouveaux batiments. Intervention différente pour les batis existants
Changement Climatique	**Sobriété**	*Rénover énergétiquement les bâtiments*	Règlementer la **mise aux normes des bâtiments publics**.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec les obligations portées par le Code de la Construction et de l'Habitation et les élaborations des Plans d'Accessibilité*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Développer les transports en commun**	*Gaillac équipe 1*	**Oui/Non**	Possibilité concernant les actions en lien avec les réseaux de transports en commun associés à la compétence intercommunale et non départementale ou régionale *>>> Contributions à croiser avec les actions portées par le service Mobilités de la Ca Gaillac Graulhet hors champs de la planification urbaine*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	Développer **des alternatives à la voiture**, en favorisant les modes doux et en développant les transports en commun à Gaillac, en veillant à être attentif aux besoins réels des usagers.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Repenser l'organisation des déplacements** et de l'urbanisme sur le territoire : o développer l'offre ferroviaire et de transports en commun (bus) o repenser les fréquences et horaires de passage, peu adaptés aujourd'hui. o réduire l'espace autorisé en ville pour les voitures. o développer des voies cyclables et piétons au sein des villages & entre les villages, afin de le relier autrement qu'en voiture (Les documents d'urbanisme doivent proposer ces nouvelles connexions). o Créer une passerelle piétons / cycles pour relier Couffouleux et Rabastens	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	Concernant les transports en commun spécifiquement : Possibilité concernant les actions en lien avec les réseaux de transports en commun associés à la compétence intercommunale et non départementale ou régionale *>>> Contributions à croiser avec les actions menées par le service Mobilités de la CA Gaillac Graulhet hors champs de la planification urbaine*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Développer les transports en commun** comme alternative à la voiture	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	Possibilité concernant les actions en lien avec les réseaux de transports en commun associés à la compétence intercommunale et non départementale ou régionale *>>> Contributions à croiser avec les actions portées par le service Mobilités de la CA Gaillac Graulhet hors champs de la planification urbaine*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Développer des alternatives à la voiture**, par le développement des transports en commun notamment).	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Possibilité concernant les actions en lien avec les réseaux de transports en commun associés à la compétence intercommunale et non départementale ou régionale *>>> Contributions à croiser avec les actions portées par le service Mobilités de la CA Gaillac Graulhet hors champs de la planification urbaine*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	**Réduire les déplacements en voiture** en favorisant : o les modes doux de déplacements en centre-ville, o le développement du réseau de transports en commun o le développement des aires de covoiturage.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Concernant les transports en commun spécifiquement : Possibilité concernant les actions en lien avec les réseaux de transports en commun associés à la compétence intercommunale et non départementale ou régionale *>>> Contributions à croiser avec les actions menées par le service Mobilités de la CA Gaillac Graulhet hors champs de la planification urbaine*
Changement Climatique	**Sobriété**	*Repenser la mobilité pour réduire les déplacements en voiture individuelle*	Développer des **alternatives à l'utilisation de la voiture**, en premier lieu par le développement des transports en commun.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Possibilité concernant les actions en lien avec les réseaux de transports en commun associés à la compétence intercommunale et non départementale ou régionale *>>> Contributions à croiser avec les actions portées par le service Mobilités de la CA Gaillac Graulhet hors champs de la planification urbaine*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le SCoT soit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Améliorer la cohabitation entre riverains et agriculteurs*	Assurer le **bien vivre ensemble en campagne** notamment entre les riverains et les agriculteurs.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Possibilités de création d'orientations d'aménagement pour limiter les possibilités de conflits d'usage entre les zones urbaines et agricoles
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Améliorer la cohabitation entre riverains et agriculteurs*	Revoir la **réglementation des zones rendues sans traitement phytosanitaires** en bordure de zones agricoles qui utilisent ces produits : - Certains proposent de comptabiliser ces zones comme des surfaces perdues sur l'agriculture donc en zones urbanisées car non utilisables pour les agriculteurs. - D'autres proposent de convertir ces nouvelles zones sans pesticides en bordure de parcelles en zones de biodiversité ou de cultures biologiques si l'état des terres le permet.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le compostage*	Développer le **compostage des déchets** organiques et verts et le recyclage pour pérenniser nos ressources naturelles.	*Gaillac équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de gestion des déchets
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le compostage*	Développer l'utilisation de **composteurs collectifs**.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de gestion des déchets
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le recyclage et la réutilisation*	Développer et encourager le **recyclage et la réutilisation sous toutes ses formes** : le déchet doit devenir une ressource.	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de gestion des déchets
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le recyclage et la réutilisation*	Faciliter **l'accès aux déchetteries** : question sur la faisabilité d'organiser des collectes collectives voire de mutualiser du matériel type broyeur	*Rabastens équipe 3*	**Non/Oui**	Possibilité de proposer des orientations au profit de l'amélioration des infrastructures routières reliées aux déchetteries Concernant la gestion de la déchetterie (horaires, gestion interne, politiques d'accés...) Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de gestion des déchets
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Développer le recyclage et la réutilisation*	Réfléchir à **l'installation de ressourceries, recycleries, services de dépannage à proximité des centres de tri** pour mutualiser les espaces (ce type de synergies manquent sur le territoire).	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Réflexion possible à afficher au sein des orientations du SCoT sur les équipements d'intérêt général et les services de manière plus générale
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Limiter la chasse*	**Limiter la chasse**, sans l'interdire : débat sur cette question car le grand nombre de gros gibiers peut aussi devenir un problème qu'il est nécessaire de prendre en compte.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Ressources Naturelles	**Attentes complémentaires**	*Systématiser la concertation sur tous les projets ayant un impact environnemental*	Inscrire **la concertation** dans le fonctionnement quotidien de l'agglomération : o Introduire une obligation d'information et de concertation de la population en amont, pour tout projet ayant un impact significatif sur l'environnement, le paysage ou les riverains. Cette concertation serait portée par les maîtres d'ouvrages et les élus. o Conditionner la délivrance du permis de construire à la mise en œuvre de cette information / concertation (à minima s'assurer que les habitants sont bien informés et ont pu donner leur avis sur le projet).	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	**Lutter contre les pollutions en général** : produits phytosanitaires, pollution lumineuse, sonore et électromagnétique.	*Gaillac équipe 2*	**Non/Oui**	Sauf la pollution lumineuse où il y a possibilité d'intégrer des orientations incitant la limitation de pollution lumineuse, le reste est hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	Mettre en place des actions de **réduction des pollutions de l'air** : réduire la place de la **voiture** en ville.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	**Contrôler davantage les entreprises** et/ou **éviter d'accueillir des entreprises polluantes** : exemple du conflit en cours avec une usine implantée à Puycelsi, qui crée de l'emploi mais pose des problèmes de nuisances (bruit, pollutions, fumées) pour les habitants de la commune.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations pour encadrer leur implantation et limiter les risques de conflits d'usages
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Lutter contre toutes les pollutions*	**Lutter contre tous types de pollution** : sonores, électromagnétiques et particulièrement les pollutions lumineuses créées par les éclairages urbains nocturnes qui créent aujourd'hui des halos lumineux qui ont en plus un impact sur le sommeil.	*Castelnau équipe 2*	**Non/Oui**	Sauf la pollution lumineuse où il y a possibilité d'intégrer des orientations incitant la limitation de pollution lumineuse, le reste est hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Réduire voire interdire les pesticides*	Souhait que l'agglomération s'implique davantage dans une **réglementation drastique en termes de réduction voire d'interdiction de l'utilisation de pesticides**, favorisant ainsi l'installation d'agriculture raisonné et en biologique.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Réduire voire interdire les pesticides*	Importance de la **règlementation concernant l'usage des pesticides**, et autres produits phytosanitaires, mais aussi de la responsabilité individuelle (présence fréquente de pesticides dans les produits que nous utilisons, par exemple, colliers pour chats ou produits alimentaires venant de loin).	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Lutte contre les pollutions**	*Réduire voire interdire les pesticides*	Mettre en place des actions de **réduction des pollutions des sols** : règlementer l'utilisation de **pesticides**.	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de traitement des sols
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer la végétalisation du bâti*	**Développer la végétalisation des toitures**, même si elle reste aujourd'hui anecdotique.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer les espaces verts et naturels en ville*	Préserver les espaces verts et naturels en milieu urbain : o en luttant contre l'étalement urbain o en développant les parcs, la plantation d'arbres dans les espaces publics, et plus globalement des espaces verts en prenant garde à ce qu'ils nécessitent peu d'eau et d'entretien.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer les espaces verts et naturels en ville*	**Interdire la bétonisation** des parkings, qui devraient être plus végétalisés.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Développer les espaces verts et naturels en ville*	Intégrer la question de la **gestion des cimetières** dans le PLUi et le SCoT : Engager les communes à végétaliser leurs cimetières pour en faire des jardins, considérant d'ailleurs l'avenir du granit dans le Sidobre.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Planter des arbres et des haies*	**Planter des arbres et des haies** en particulier dans les villes, pour amener de la fraîcheur et réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain, favoriser l'absorption de carbone et permettre la présence et la circulation de la faune et de la flore d'un bout à l'autre de la ville.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Planter des arbres et des haies*	**Imposer la plantation d'arbres et de haies** sur tout lotissement ou zone agricole	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Préserver les espaces verts et naturels*	**Préserver les espaces verts et naturels dans les campagnes** : o Développer la sanctuarisation de certains vieux arbres.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Préserver les espaces verts et naturels*	**Interdire les arrachages**	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Nature en ville**	*Règlementer le traitement des clôtures*	Limiter l'installation de clôtures sur les parcelles des particuliers pour favoriser les corridors écologiques et le passage des animaux sur le territoire : o Inscrire dans le PLUi des secteurs limitant les clôtures à des fins de trame verte.	*Graulhet*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer l'assainissement*	Améliorer **l'assainissement** par l'utilisation de toilettes sèches par exemple, comme sur de grands événements comme Biocybèle, ou bien même en expérimentant son utilisation à l'échelle d'un hameau.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations sur les choix d'assainissement et de traitement des eaux usées alternatifs sous couvert du respect des règles de salubrité sanitaire
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Avoir une meilleure **gestion de la ressource** en eau, qui va se faire de plus en plus rare dans les années à venir.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Améliorer globalement la **gestion de l'eau**, notamment au moyen d'un travail sur la tuyauterie (20% de perte d'eau potable) et d'une réflexion sur l'utilisation aberrantes de l'eau publique (pour les jardins publics par exemple).	*Gaillac équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur la rénovation du réseau *>>> Contributions davantage en lien avec le Plan de gestion des Réseaux*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	**Améliorer l'état des canalisations** et des réseaux et de lutter contre les fuites, qui représentent des quantités d'eau non négligeables.	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la pl possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur la rénovation du réseau *>>> Contributions davantage en lien avec le Plan de gestion des Réseaux*
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Proposer une **gestion juste et sobre** de la ressource en eau	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations au profit de la gestion économe de la ressource par le prisme des choix d"aménagement (récupération d'eau du pluie sur la parcelle…)
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Améliorer la gestion de l'eau*	Améliorer la **gestion de l'eau** : l'exemple de la forêt de la Grésigne a été donné, pour laquelle aucun point d'alimentation n'est pour l'instant disponible en cas de feux de forêt.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations au profit du renforcement des réseaux au profit de palier les risques existants.
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Mettre en place des **réserves d'eau**	*Graulhet*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Créer des réserves d'eau (pas de méga bassines, pas sur des zones humides, pas sur des cours d'eau, pas à ciel ouvert, barrages ou pas, etc.).	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Créer des **réserves d'eau** (proposition qui fait débat) : o certains participants proposent de créer des réserves sous forme par exemple de retenues collinaires pour l'agriculture, mais aussi pour la gestion du risque incendie (cf. chapitre suivant) et pour le maintien de l'étiage dans les cours d'eau (et donc la préservation des milieux) ; o mais d'autres alertent sur le fait que ce type de retenues ont été réalisées il y a 30 ans en Andalousie, et qu'elles sont aujourd'hui à sec : la même chose ne risque-t-elle pas d'arriver ici ? o Accord sur l'intérêt d'essayer de récupérer l'eau issue des épisodes cévenols, et sur des modalités qui évitent les risques d'évaporation (stockage en profondeur ?).	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Pas de consensus entre les **systèmes de gestion** de l'eau à privilégier : o aménager des retenues collinaires o ou accompagner / encourager plutôt l'adaptation des cultures du territoire.	*Rabastens équipe 3*	**Oui/Non**	Concernant les cultures : hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Pas de consensus sur la création de **retenues** pour l'irrigation agricole o Certains très opposés, craignant une appropriation de la ressource par un nombre restreint d'utilisateurs. : souhaitent que les cultures du territoire soient plus adaptées aux réserves naturelles d'eau existantes, ce qui implique selon eux d'arrêter les cultures de maïs sur le territoire. o D'autres soulèvent à contrario que la construction de retenues pourrait s'avérer incontournable si l'objectif est d'assurer la survie et le maintien des activités agricoles sur le territoire. Qui plus est, au regard des souhaits d'approvisionnement en local des cantines scolaires et autres marchés alimentaires, la construction de retenues serait surement un prérequis pour assurer une production suffisante.	*Rabastens équipe 4*	**Oui/Non**	Concernant les cultures : hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Créer (ou non) des réserves d'eau*	Débat sur la question du **stockage** de l'eau a fait davantage débat : o une partie du groupe n'y est pas favorable de crainte que cela altère le cycle naturel de l'eau, o d'autres insistent sur le fait que la création de retenues ne sert pas qu'à l'agriculture et qu'elle peut également avoir des bénéfices pour la biodiversité en créant ou en maintenant des zones humides. Ils citent ainsi l'exemple du bassin de la Vère : avant la création de la retenue, les cours d'eau étaient à sec en été et les poissons avaient disparu ; la création de la retenue a selon eux permis de ramener de la vie dans ces zones. o Développer de nouvelles pratiques agricoles respectant davantage les sols pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols (et donc réduire les besoins d'apport en eau). o Penser les retenues comme une des solutions au manque d'eau, en complémentarité avec d'autres solutions portant sur la réduction à la source des besoins en eau.	*Castelnau équipe 1*	**Oui/Non**	Concernant les cultures : hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT : impossibilité de poser des orientations sur les choix de culture et de traitement faits par les agriculteurs
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Développer les systèmes de **récupération d'eau de pluie**.	*Graulhet*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Favoriser la **récupération** (plutôt avec des dispositifs soient enterrés, pour éviter l'évaporation et la prolifération des moustiques) et la réinfiltration des eaux de pluie.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Mettre en place de manière systématique la **récupération** de l'eau pour els collectivités, comme au Séquestre.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Favoriser la **récupération d'eau de pluie** dans les bâtiments publics et logements.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Encourager les particuliers à mettre en place des **systèmes de récupération** des eaux pluviales.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Préserver l'eau au maximum notamment par la mise en place d'actions de **récupération d'eau de pluie** pour compenser la sécheresse.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Favoriser les actions de **récupération** d'eau de pluie,	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser la récupération des eaux pluviales*	Encourager la **récupération** des eaux de pluie et leur utilisation pour les toilettes par exemple.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations sur les choix d'assainissement et de traitement des eaux usées alternatifs sous couvert du respect des règles de salubrité sanitaire *>>> Contributions à croiser également avec les obligations portées par le Code de la Santé*
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser le recyclage des eaux usées*	Favoriser le **recyclage de l'eau** dans les bâtiments publics et logements.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations sur les choix d'assainissement et de traitement des eaux usées alternatifs sous couvert du respect des règles de salubrité sanitaire *>>> Contributions à croiser également avec les obligations portées par le Code de la Santé*
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer / Favoriser le recyclage des eaux usées*	Développer le **recyclage des eaux usées** : exemple de certaines usines qui réutilisent leurs eaux de process, ou encore l'arrosage des stades par la récupération des eaux en sortie de station d'épuration ;	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer des orientations sur les choix d'assainissement et de traitement des eaux usées alternatifs sous couvert du respect des règles de salubrité sanitaire *>>> Contributions à croiser également avec les obligations portées par le Code de la Santé*
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Développer la sensibilisation*	Constat partagé par l'équipe est le manque de connaissance au sens large sur cette ressource => **développer des formations** pour tout le monde sur le cycle de l'eau et de son fonctionnement.	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Encourager les économies d'eau potable*	Mettre en place des mesures d'économies d'eau, en **réduisant l'utilisation d'eau potable pour les WC** pour les bâtiments publics et privés,	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Encourager les économies d'eau potable*	Encourager les **économies d'eau potable** auprès de l'ensemble des acteurs, habitants comme entreprises.	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Encourager les économies d'eau potable*	Encourager les **économies** d'utilisation de l'eau sur le territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Possibilités de création d'orientations pour intégrer cette notion d'économie d'eau dans les choix portés en matière d'aménagement
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme*	**Dédier un grand volet des documents** à la gestion de l'eau	*Graulhet*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Veiller à **l'infiltration** de l'eau pour assurer l'alimentation des nappes.	*Graulhet*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Attention aux **impacts que peut avoir une « surdensification »** en agglomération : des terrains trop petits amènent à davantage d'imperméabilisation, donc à l'appauvrissement des nappes et à l'augmentation des risques inondation.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Trouver un **juste milieu entre densification et maintien de la perméabilité** des sols.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	**Désimperméabiliser** les cours d'écoles pour y retrouver de la pleine terre (ce qui nécessitera de la pédagogie auprès des parents)	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Favoriser des **matériaux de revêtement** qui permettent l'infiltration de l'eau.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Permettre **l'infiltration** de l'eau, qui va de pair avec une non artificialisation des sols,	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Remplacer les espaces dédiés à la voiture en ville par des **espaces végétalisés** qui permettent **l'infiltration** de l'eau en centre-ville en particulier sur les parkings et cours d'écoles.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Ressources Naturelles	**Ressource en eau**	*Permettre l'infiltration*	Permettre **l'infiltration** de l'eau.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le SCoT soit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	Améliorer la qualité du réseau internet sur tout le territoire.	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> CA Gaillac Graulhet non compétence en matière d'équipements numériques : Contributions à croiser avec les actions portées par le Département du Tarn en matière de desserte numérique*
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	Déployer la fibre : nécessité pour développer les emplois, car il faut anticiper le monde de demain où tout sera numérisé.	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> CA Gaillac Graulhet non compétence en matière d'équipements numériques : Contributions à croiser avec les actions portées par le Département du Tarn en matière de desserte numérique*
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	**Améliorer les réseaux internet:** question urgente et prioritaire pour à la fois attirer de nouvelles entreprises mais aussi pour le développement de la vie locale (consultation de la météo par les agriculteurs, ventes des produits, etc).	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> CA Gaillac Graulhet non compétence en matière d'équipements numériques : Contributions à croiser avec les actions portées par le Département du Tarn en matière de desserte numérique*
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Améliorer les réseaux internet*	Bien que la fibre soit du ressort du Département, l'équipe s'est interrogée sur ce qui pourrait être mis en place par l'agglomération.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Possibilité de proposer des orientations pour engager la réflexion des stratégies de développement en écho au déploiement de la desserte numérique
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Développer de nouveaux outils de communication*	Créer **un réseau de communication sur les entreprises** du territoire (applications, cartographie) à destination des particuliers mais également entre elles pour être informées du foncier disponible. Ce même réseau pourrait **faciliter les synergies** à déployer sur le territoire comme des ressourceries par exemple.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Développer de nouveaux outils de communication*	Remettre à l'honneur la BLR (boucle locale radio) qui permet de pallier l'inaccessibilité à internet dans les zones blanches.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Supprimer les zones blanches*	Supprimer les zones blanches,	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> CA Gaillac Graulhet non compétence en matière d'équipements numériques : Contributions à croiser avec les actions portées par le Département du Tarn en matière de desserte numérique*
Économie et emploi	**Amélioration Internet**	*Supprimer les zones blanches*	Supprimer les zones blanches au nord de l'agglomération, car ça empêche le développement de l'activité économique.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> CA Gaillac Graulhet non compétence en matière d'équipements numériques : Contributions à croiser avec les actions portées par le Département du Tarn en matière de desserte numérique*
Économie et emploi	**Amélioration Internet**		**Améliorer les moyens de communication :**	*Gaillac équipe 1*		
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Adapter les activités aux besoins de la population*	**Développer les activités économiques** qui **répondent aux besoins de la population**, notamment au regard de l'évolution du pouvoir d'achat (75 % des foyers du territoire ne sont pas assujettis à l'impôt).	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Arrêter le développement des grandes surfaces*	Débat sur la pertinence **d'arrêter le développement des grandes surfaces** au profit du développement des petits commerçants : le lien de cause à effet n'est pas certain bien que certains soutiennent que la présence d'hypermarchés fait concurrence aux petits commerçants.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Développer les liens avec Albi, Castres et Toulouse*	Développer des **passerelles avec les communes d'Albi, Castres et Toulouse** pour soutenir l'économie du territoire.	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Faciliter le renvoi de locataires indésirables pour les locaux d'activités (comme pour les logements)*	Faciliter les démarches pour renvoyer des **locataires indésirables** car ça freine les propriétaires à faire du locatif (autant pour les locaux d'activités que pour les logements)	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Aucune action directe via le SCoT
Économie et emploi	**Attentes complémentaires**	*Susciter l'esprit d'entreprise*	**Susciter l'esprit d'entreprise** et accompagner davantage l'entreprenariat sur le territoire.	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Aider les entreprises à s'installer*	o **alléger les contraintes financières** à leur installation,	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Aider les entreprises à s'installer*	o proposer **des aides et compléments pour les TPE et PME**,	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Aider les entreprises à s'installer*	Simplifier **au maximum l'installation et la création de nouvelles entreprises**	*Castelnau équipe 1*		
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif*	o **renforcer la mobilité** pour accéder aux entreprises.	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif*	o **rapprocher les lieux de vie des zones d'activités**	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer l'organisation du territoire pour le rendre plus attractif*	o favoriser les **mobilités douces** notamment pour accéder aux centres-villes	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	o **améliorer les services** pour rendre le territoire plus attractif - un territoire qui propose un service public de qualité comme France Services, est un facteur d'attractivité.	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	Améliorer l'attractivité du territoire, notamment en **améliorant les services et la qualité de vie.**	*Gaillac équipe 1*		
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	o favoriser le **télétravail**, en veillant aux aspects logistiques : accès en vélo, navette (à étendre au Mas de Rest), et services pour permettre le télétravail.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	Préserver **les linéaires commerciaux en cœur de bourgs**.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	o proposer des **services partagés**.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Améliorer les services pour rendre le territoire plus attractif*	**Augmenter et améliorer les services** sur le territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	**Encourager l'implantation de nouvelles entreprises** :	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	**Attirer de nouvelles entreprises**, notamment autour du bioclimatique et du recyclage.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	**Développer une filière autour de la construction et des matériaux écologiques**, par exemple des systèmes terre-paille, qui pourrait prendre appui sur le tissu agricole du territoire.	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Attirer de nouvelles entreprises*	Développer davantage d'actions pour **attirer les entreprises sur le territoire**, ainsi que pour **favoriser l'emploi et l'embauche locale**.	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	**Rééquilibrer les disparités économiques** existantes entre les pôles Gaillac et Graulhet (qui concentrent les activités économiques) face au reste du territoire (plutôt « déserts » et agricoles).	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	**Rééquilibrer les disparités économiques entre les 2 pôles citadins** de Gaillac et de Graulhet	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	Permettre **un ancrage homogène d'entreprises sur le territoire**	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Attractivité du territoire**	*Rééquilibrer l'activité économique sur tout le territoire*	Veiller à une **répartition équilibrée des activités économiques** sur le territoire :	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Créer de nouveaux espaces et locaux d'activités qualitatifs*	**Créer et mettre à disposition des locaux** pour accueillir de nouvelles entreprises : En prenant en compte la diversité des secteurs d'activités qui ne peuvent pas forcément cohabiter : penser l'attractivité, c'est aussi considérer la spécialisation en secteurs, avant même de créer de nouveaux espaces.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Créer de nouveaux espaces et locaux d'activités qualitatifs*	**Imposer des conditions environnementales pour toute construction neuve** le cas échéant.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Développer de nouveaux types d'espaces (coworking, tiers lieux…)*	o développer de **nouvelles pratiques économiques**, comme les espaces de **coworking et les tiers lieux**,	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Développer de nouveaux types d'espaces (coworking, tiers lieux…)*	o créer et développer des **pépinières d'entreprises et des tiers-lieux,**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Développer de nouveaux types d'espaces (coworking, tiers lieux…)*	Développer les **tiers lieux et espaces de coworking**, plutôt dans les villes.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	o **réinvestir les friches et locaux existants**,	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	Réinvestir les **friches et locaux vacants**, surtout à Gaillac et Graulhet, où le gisement est important.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	Ne pas **créer de nouveaux bâtiments pour l'accueil des entreprises**, mais **réinvestir les locaux vacants ou les friches existantes** sur le territoire (car les zones d'activités sont souvent vides sur le territoire)	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	**Réinvestir les friches et les locaux vacants** pour accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire : Pourquoi pas créer un système de taxation de la vacance.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	o Pour les locaux vacants : agir à travers **des aides ou des contraintes** (pourquoi pas des taxes) pour ne pas laisser les bâtiments se dégrader.	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Réinvestir les friches et locaux vacants*	Privilégier le **réinvestissement des friches et des locaux vacants** (à Gaillac par exemple), comme y invite la Loi Climat, pour mettre à disposition de nouvelles surfaces	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	Mettre la priorité sur la **requalification des zones d'activités plutôt que sur la création** de nouvelles zones.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	Nécessité de **requalifier les zones d'activités** : elles ne sont pas bien placées sur le territoire (exemples de celles de Lisle-sur-Tarn, de Rabastens et la plus explicite, celle de Gaillac - le Mas de Rest qui s'est convertie en zone de production photovoltaïque).	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	o Ne pas multiplier les zones d'activités sur le territoire, mais au contraire, capitaliser sur les zones existantes	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	o réfléchir aux nouvelles **implantations au regard des synergies possibles** entre entreprises et activités.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Offre de locaux adaptés**	*Requalifier et optimiser les zones d'activités plutôt que d'en créer de nouvelles*	o anticiper toute reconversion de ces zones d'activités, dont le développement est difficile à prévoir.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Pérenniser les activités existantes** (à savoir « les fleurons économiques » que sont le cuir, la terre crue et la gélatine par exemple) et **attirer de nouvelles entreprises** à s'implanter.	*Graulhet*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Valoriser et protéger les activités existantes**, en particulier l'agriculture, le tourisme (voire l'agrotourisme) et l'industrie.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Maintenir l'activité agricole** sur le territoire,	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	o accompagner la formation vers de nouveaux métiers, vers une économie moins primaire, activités importantes pour le territoire mais pas suffisantes.	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Attractivité et Développement Economique de la CA Gaillac Graulhet*
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	o encourager le développement d'activités du secondaire et du tertiaire	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	o prendre en compte les évolutions que le télétravail pourrait apporter.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	Aider les petits commerçants en leur proposant **une installation dans les locaux vacants existants, ou en utilisant les leviers de taxation et de préemption des institutions**.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	Accompagner la **protection des activités existantes**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Économie et emploi	**Soutien activités existantes**	*Valoriser et protéger les activités existantes*	**Soutenir l'artisanat** ainsi que les **petites et moyennes entreprises**, sources d'emplois connexes.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le SCoT soit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Produire et consommer	Attentes complémentaires	*Encourager l'acquisition de poules pondeuses et de composteurs*	Autoriser les particuliers à avoir des **poules pondeuses et des composteurs dans les documents d'urbanisme**	*Rabastens équipe 3*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Attentes complémentaires	*Réorienter les subventions vers le soutien aux débouchés*	Orienter les subventions plutôt vers le soutien aux débouchés pour les agriculteurs. o Certaines subventions attribuées aux producteurs ne sont pas bien vécues : ceux-ci souhaitent que l'énergie soit mise pour les soutenir à vivre de leur production.	*Castelnau équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Produire et consommer	Attentes complémentaires	*Valoriser les installations d'irrigation*	**Valoriser les installations d'irrigation** o l'eau étant la pierre angulaire de la production locale, il faudrait réfléchir aux stockage des eaux hivernales.	*Castelnau équipe 2*	Oui	
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Réfléchir aux **liens éventuels avec le projet de plateforme de produits locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires** porté par le département	*Graulhet*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Développer l'**approvisionnement des cantines et des EHPAD en produits locaux**.	*Gaillac équipe 1*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Encourager l'approvisionnement de la restauration collective en bio et local**, dans les cantines et les EPHAD. o La sphère publique doit se montrer pionnière et montrer l'exemple sur le choix de la consommation, pour aller vers l'autonomie alimentaire du territoire. D	*Gaillac équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Accompagner les agriculteurs locaux** pour leur permettre de contribuer, en termes d'offres à la cuisine de 100 à 400 repas par jour, diversifiés. ;	*Gaillac équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Développer l'approvisionnement des cantines et des EHPAD en produits bios et locaux** ;	*Rabastens équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Cet approvisionnement va nécessairement de pair avec la **création d'un réseau de distribution** pour les producteurs locaux ET avec la **création de cuisines centrales** pour les écoles, collèges et lycées o (il sera beaucoup plus difficile voire impossible de développer cet approvisionnement si ce sont des prestataires extérieurs qui gèrent les cantines).	*Rabastens équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Développer **l'approvisionnement des cantines et des scolaires et des EHPAD avec des produits locaux**.	*Castelnau équipe 1*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	Favoriser la **consommation de produits locaux et bio** dans les structures publiques (**cantines et EPHAD**) o Veiller à plus de cohérence et d'engagement des élus et de la collectivité sur ce point. o Travailler un cahier des charges qui impose l'approvisionnement local.	*Castelnau équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Approvisionnement des cantines et des EHPAD*	**Aller au delà de la loi Egalim, qui impose les 20% de produits bio et locaux**, o Attention cette loi peut être biaisée si les 20% du budget sont atteints car ce sont les produits les plus chers qui sont choisis.	*Castelnau équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	Soutenir le développement d'une **logistique pour permettre de vendre localement**.	*Gaillac équipe 1*	Oui	
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Soutenir le développement de la logistique agricole** o Sans soutien au développement de logistique, il reste difficile pour les agriculteurs, pourtant subventionnés, de de vivre de leur travail.	*Gaillac équipe 2*	Oui	
Produire et consommer	Développer la consommation locale	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Créer d'un réseau de distribution de producteurs** en lien avec écoles et commerces (comme la légumerie de Montans), o en circuit court, ce qui permettrait de faciliter l'accès aux produits et aux producteurs locaux.	*Gaillac équipe 2*	Non	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Encourager** le **changement de modèle de production et de consommation** agricole en favorisant la **consommation et la production locale** o Mettre les acteurs en réseau notamment sur la dimension locale et bio	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	Créer **un réseau de distribution** en lien avec les écoles notamment,	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement d'une logistique / de réseaux agricoles locaux*	**Soutenir l'aspect logistique de la mise en réseau** de petits producteurs locaux, qui permettraient naturellement aux petits producteurs de répondre à de plus gros marchés. Si les réseaux sont déjà plus ou moins existants, leur approvisionnement reste compliqué par manque de moyens logistiques.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Prescriptions possibles en lien à les règles d'usages des sols
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement des circuits courts*	**Développer surtout les circuits courts** plutôt que le 100% bio.	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Développement des circuits courts*	Proposer **le boycott des produits venant de loin**, o Va de pair avec la notion de qualité de l'alimentation : selon eux on prône localement le non OGM, alors que l'on en importe de l'extérieur.	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Sensibilisation des consommateurs*	**Sensibiliser** les consommateurs sur l'importance de cette consommation locale et de ce que signifie consommer localement. o Faire comprendre que consommer local revient à accepter des surcouts, gage de meilleure qualité et proximité : éviter de consommer des produits qui ne viennent pas d'Espagne par exemple, ou bien d'une région où la production a démarré depuis plus longtemps, qui peut donc proposer des prix cassés (par exemple, le Roussillon).	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Sensibilisation des consommateurs*	**Encourager la visibilité des producteurs locaux sur le territoire : qu'ils soient mieux connus et reconnus** par la société pour sortir de la confrontation malsaine qui peut exister entre les agriculteurs et « le reste de la planète ».	*Rabastens équipe 2*		
Produire et consommer	**Développer la consommation locale**	*Sensibilisation des consommateurs*	**Communiquer plus sur les agriculteurs locaux** o Trop peu visibles encore aujourd'hui, masqués et lésés face aux publicités des grandes surfaces.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'évolution des pratiques*	Mettre l'accent sur le soutien à la production agricole sur le territoire par **l'accompagnement à la mise en œuvre de pratiques agroécologique et la protection des terres agricoles**. o Ce sont des priorités, car selon l'équipe, l'ensemble des autres préoccupations qui ressortent du réservoir d'idées se déploient aujourd'hui sur le territoire, notamment en termes de développement d'agriculture raisonnée.	*Graulhet*	**Oui**	Prescriptions possibles en lien à la préservation des terres agricoles
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'évolution des pratiques*	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la production bio et locale, en accompagnant l'**évolution des pratiques** agricoles.	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'évolution des pratiques*	Soutenir surtout le **développement d'une agriculture mieux adaptée au changement climatique :** si certains participants considèrent qu'il n'existe pas d'exploitation en agriculture intensive sur le territoire, d'autres considèrent que les grandes porcheries relèvent tout de même de ce modèle. Les participants s'accordent en revanche à dire qu'il est important de penser au futur en encourageant de nouvelles pratiques.	*Rabastens équipe 2*	**Non/Oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger les agriculteurs d'exploiter un type de cultures dans les prescriptions d'un SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Mettre l'accent sur l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs**. o Pour limiter la disparition de 50% de la population agricole prévue en 2050 l'enjeu est de faire des réserves foncières pour maintenir le caractère rural et agricole du territoire.	*Graulhet*	**Oui**	Prescriptions possibles en lien avec la création d'exploitations agricoles de manière générale
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Accompagner le renouvellement de la population agricole** o tout en limitant l'agrandissement des exploitations o en favorisant le développement des circuits courts.	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Soutenir les petites installations agricoles en priorité**	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Préserver les terres agricoles en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs,** en particulier dans les petites communes.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Accompagnement à l'installation / au renouvellement de la population agricole*	**Éviter que ce soient de gros exploitants qui se portent acquéreurs des terres** pour permettre aux jeunes de développer leur offre.	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT et impossibilité d'orienter le type d'installations dans la règlementation d'un SCoT
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Appui aux débouchés agricole*	Proposer davantage de débouchés o avec le développement de marchés de plein vent o avec le développement de circuits courts	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Appui aux débouchés agricole*	**Orienter davantage les subventions aux débouchés des productions locales pour** que les agriculteurs puissent vivre de leurs productions.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	Préserver **les terres agricoles en réservant des zones agricoles dédiées au maraîchage.** o Ces zones doivent être situées sur les terres arables de la Vallée du Tarn, qui sont les plus pertinentes pour des cultures de ce type.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	Prescriptions possibles en lien à la préservation des terres agricoles mais impossibilité d'obliger un usage de cultures
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	Préserver les terres agricoles en soutenant les **agriculteurs** o En favorisant l'achat de leurs produits, o En favorisant leurs moyens de productions (accès à l'eau) o en les aidant à « faire commerce »,	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles mais impossibilité de favoriser l'achat des produits locaux *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Étendre la règle des 10m réglementant les zones de non traitement (ZNT) aux lotissements,** faisant ainsi porter l'application de cette zone tampon par les promoteurs et non par les agriculteurs.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	Vérifier **la qualité des terres** avant toute conversion, notamment si ces dernières étaient trop artificialisées à l'origine.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Réserver des zones agricoles au maraîchage**, en favorisant de **petites exploitations à taille familiales.** o notamment proches des villes, o pour permettre d'offrir une diversité de produits.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles et impossibilité d'orienter le type d'installations dans la règlementation d'un SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)*
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Mobiliser les futurs documents d'urbanisme** pour préserver au maximum les terres agricoles.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Veiller à protéger et valoriser davantage les terres agricoles en encourageant l'embauche agricole** aujourd'hui. o Les participants partagent la difficulté pour le monde agricole d'embaucher aujourd'hui. Le besoin de main d'œuvre concerne surtout la viticulture.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles
Produire et consommer	**Soutien à la production agricole locale**	*Préservation des terres agricoles*	**Mettre en place de zones franches agricoles** pour préserver la production agricole sur le territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Possibilité de proposer d'orientations impulsant la mise en place d'outils prescriptifs en lien à la préservation des terres agricoles

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Augmenter le nombre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins, en particulier au Nord Ouest et à Gaillac*	Répondre à la **demande grandissante de logements**, non satisfaite aujourd'hui, notamment à Gaillac.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Augmenter le nombre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins, en particulier au Nord Ouest et à Gaillac*	Augmenter **le nombre de logements disponibles** : le Nord-Ouest du Tarn étant un territoire très touristique, beaucoup de logements sont en location saisonnière plutôt qu'à l'année, ce qui complique l'accueil des actifs. Il en résulte des villages qui se vident l'hiver. Cette problématique existe dans les communes rurales mais aussi dans les pôles urbains du territoire. o Réguler les locations saisonnières ? (exemple de la ville de Paris qui agit sur ce sujet), problématique pour les communes rurales mais aussi pour les pôles urbains du territoire.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Dialoguer avec les ABF pour réfléchir aux cahiers des charges paysagers*	Dialoguer avec les ABF pour réfléchir à l'intégration d'énergies renouvelables sur les bâtiments en centre-ville.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Penser à réserver des logements pour les saisonniers*	Réserver **certains logements pour accueillir les travailleurs saisonniers, notamment les saisonniers agricoles**. Les saisonniers agricoles, qui participent fortement au soutien du secteur, sont souvent démunis de logements, freinant leur venue sur le territoire.	*Graulhet*	**Non/Oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité de préciser un type spécifique de logements (saisonnier, scondaire, principal) dans les prescriptions d'un SCoT
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Questionner la bonne cohabitation entre agriculture et habitat*	Trouver un équilibre entre la protection des terres agricoles et la nécessité de loger tout le monde : l'urbanisation le long des routes a en effet un impact sur ces terres, car cela crée des champs isolés.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Attentes complémentaires**	*Questionner la bonne cohabitation entre agriculture et habitat*	Anticiper les conflits de voisinages entre agriculteurs et riverains. Certains agriculteurs sont en difficulté quant à la **cohabitation de l'habitat avec les terres agricoles** : au fil du temps l'agriculteur se retrouve entouré de logements et cela crée des conflits de voisinage car les habitants se plaignent du bruit, des produits, des arrosages. o Débat sur l'idée de rendre ces « dents creuses agricoles » / « enclave » à l'urbanisation	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Trouver des manières de **réduire l'étalement urbain** via la réglementation autour des conditions d'accès à la propriété sur le territoire.	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Définir, dans les documents d'urbanisme, un rayon maximal de distance entre les lieux de vie et les lieux de travail, services, commerces, activités pour toute accession à la propriété ou nouvelle construction.	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Rapprocher les lieux de travail, les services, les commerces et les activités des lieux d'habitations** pour limiter les besoins de déplacements en voiture.	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Interdire **la construction de nouveaux lotissements, notamment sur des zones « isolées ».**	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Centraliser l'habitat dans les centres urbains**, tout en étant vigilants à ne pas pénaliser certaines communes rurales dans la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Lutter contre l'étalement urbain :** arrêter l'urbanisation au chemin de Toulze maximum.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Réinterroger les règles en matière de surfaces à bâtir**, qui doivent être raisonnables, de manière à trouver un juste milieu entre des parcelles de 2500m2 et la création de « cages à poules » o Débat sur la taille pertinente : pour certains 500m2 est trop peu, 1000m2 minimum seraient nécessaires ; pour d'autres, 500 m2 peuvent être suffisants si les maisons et leurs jardins sont bien conçus.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Mettre en place des **cahiers des charges plus précis pour garantir l'unité architecturale et la bonne intégration** dans le paysage des constructions comme des rénovations.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	Possibilité d'impulser la création d'une charte architecturale ou des règles pour préserver la cohérence architecturale du territoire
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	**Arrêter les lotissements** tels qu'on a pu les voir se développer ces dernières années sur le territoire, qui sont des reproductions sans réelle intervention d'un architecte ;	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Limiter / maîtriser davantage les constructions neuves*	Aller vers un nouveau type d'urbanisme, et là encore vers de la qualité plutôt que de la quantité.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Proposer la division raisonnée des grandes maisons*	**Adapter l'offre de logements aux besoins** : aujourd'hui certaines typologies comme les grands logements en centre-ville ne sont plus adaptées ; il serait préférable de les diviser pour répondre à une demande locative de plus en plus forte. L'adaptation aux besoins suppose aussi d'avoir une vue globale, pour faire en sorte que la création de logements soit cohérente avec l'offre de services.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Proposer la division raisonnée des grandes maisons*	**Limiter le nombre d'appartements dans le cadre des divisions de grandes maisons**, pour éviter la paupérisation des centres villes et le surcroît de voitures individuelles. Plus il y aura d'appartements plus la demande en stationnement de voitures individuelles sera forte, ce qui présente un risque de voir s'aménager trop de places de parking à l'avenir.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec la mise en place d'un permis de louer*
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Proposer la division raisonnée des grandes maisons*	**Restreindre,** dans les documents d'urbanisme, **le nombre autorisé de divisions pour une même maison**, tout en **interdisant ou à minima limitant la construction de nouvelles places de parking** avec ces divisions.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Concernant la division : hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions davantage en lien avec la mise en place d'un permis de louer*
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Inciter / obliger les propriétaires de logements vides à louer ou vendre**, en particulier dans les plus grandes communes du territoire (Lisle-sur-Tarn, Graulhet, Gaillac – Rabastens – Couffouleux), cela pour favoriser l'accès à la propriété tout en réduisant l'étalement urbain.	*Graulhet*	**Non/oui**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Réhabiliter les bâtiments anciens dans les centres-villes** avant de construire en périphérie : certaines bâtisses anciennes en centre-ville se dégradent et finissent par se perdre.	*Gaillac équipe 1*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à rénover son bien via le SCoT
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Mettre en place des dispositifs pour rénover les logements vacants**, ce qui permettrait de répondre en partie au besoin de logements mais aussi de revitaliser les centres villes et les commerces.	*Gaillac équipe 1*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à libérer son bien via le SCoT
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Nécessité de **rénover les logements existants**, et **d'accompagner les propriétaires bailleurs à rénover**.	*Gaillac équipe 2*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à libérer son bien via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Habitat*
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Mettre l'accent sur la sobriété du secteur logement** et sur la **rénovation de l'ensemble des logements existants, pas seulement les plus historiques ou patrimoniaux**.	*Rabastens équipe 1*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à rénover énergétiquement son bien via le SCoT
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Limiter l'étalement urbain en privilégiant la rénovation avant toute construction neuve. **« *Une rénovation avant un permis de construire* ».**	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Mettre la **priorité sur la rénovation et la réhabilitation énergétique** des logements existants, en particulier à travers des aides financières et un accompagnement des propriétaires sur la constitution des dossiers.	*Rabastens équipe 2*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à rénover énargétiquement son bien via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Habitat*
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Réhabiliter les bâtis anciens pour éviter l'étalement urbain** et l'expansion de l'urbanisation sur des terres agricoles.	*Rabastens équipe 2*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à réhabiliter son bati ancien via le SCoT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	**Favoriser la rénovation énergétique** des logements (notamment par des aides financières),	*Rabastens équipe 4*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à rénover énargétiquement son bien via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Habitat*
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Rénover **les logements existants**, avant de construire de nouveaux logements : o Développer des aides au financement des rénovations, o Mettre en place des dispositifs pour rénover les logements vacants (en incitant les propriétaires à agir, avant de recourir à des mesures coercitives).	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Habitat*
Mieux se loger	**Limiter l'étalement urbain**	*Réhabiliter les logements anciens ou vacants*	Développer une politique de **réhabilitation des anciens bâtiments à l'abandon :** o Lever les difficultés engendrées par les contraintes imposées par l'urbanisme pour rénover de l'ancien, qui engendrent des contraintes financières importantes (au-delà des 10% prévus, selon l'expérience d'un participant). o Soutenir financièrement les propriétaires ou alléger les contraintes urbanistiques sur la rénovation de l'ancien, cela pour favoriser la réouverture des bâtiments vacants	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Habitat*
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Développer les logements sociaux (en quantité et en qualité)*	**Créer des logements sociaux**	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Développer les logements sociaux (en quantité et en qualité)*	Aménager des logements sociaux de qualité sur le territoire	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Construire les logements sociaux **en priorité dans les logements vacants**.	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Privilégier la **reconversion de bâtiments ayant une qualité architecturale et patrimoniale**, à condition que ceux-ci ne soient pas trop isolés.	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Proposer **davantage de logements sociaux en mobilisant notamment les logements vacants**, en les rénovant, les isolant pour favoriser les économies d'énergies.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Investir les logements/bâtis vacants pour créer du logement social*	Développer les logements sociaux et d'urgence sur le territoire, qui pourraient être aménagés dans des locaux vacants ou qui prendraient la forme d'habitats légers et modulaires – et non pas des zones de camping - pour répondre aux plus démunis.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Aménager les **logements sociaux dans les grandes communes**, afin de les rapprocher des zones d'activités, services et commerces, participant ainsi à réduire les besoins de déplacements en voiture.	*Graulhet*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Arrêter la création de quartiers uniquement composés de logements sociaux : **favoriser la mixité des types de logements**, et donc in fine la mixité sociale.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	**Arrêter de faire des quartiers uniquement composés de logements sociaux**, notamment à Gaillac.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Les documents devraient veiller à la **mixité des quartiers** et surtout à la proximité des logements sociaux des services et modes de déplacements.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Intégrer les logements sociaux à d'autres quartiers et programmes de logements = **arrêter de proposer des quartiers uniquement composés de logements sociaux**, qui stigmatisent.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Mieux se loger	**Logements sociaux**	*Mieux répartir les logements sociaux / davantage de mixité*	Proposer **davantage de logements sociaux**, dans un contexte où les prix de l'immobilier augmentent fortement : o Les développer sur tout le territoire (les besoins se font ressentir sur toutes les communes y compris les communes rurales qui, si elles ne disposent pas d'offre de logements abordables, finissent par se vider). o Ce sujet est corrélé à la thématique déplacements, avec des budgets voiture qui sont souvent très importants dans les communes rurales.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	**Redensifier, mais si les cadres sont bien définis :** **o** Faire cohabiter petites habitations avec logements collectifs o Ne pas bannir le lotissement si le cadre du PLUi impose des habitats légers (type tiny house, yourtes), favorise l'habitat collectif et les constructions écologiques (avec photovoltaïque, en bois, etc.).	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Faciliter **les parcours résidentiels,** qui diffèrent selon les générations : o proposer davantage d'habitats partagés / collectifs o anticiper les changements de destination des logements au gré des générations.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Proposer des **surfaces habitables plus raisonnables**, à savoir **davantage de petits logements**, qui ont tendance à manquer sur le territoire : beaucoup de personnes seules vivent dans de grands logements, faute d'offre.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Développer **l'habitat collectif**, mais : o plutôt dans des environnements urbains o en s'adaptant aux spécificités des petits territoires ruraux o ne pas proposer une politique unique appliquée de la même manière sur l'ensemble du territoire.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Développer des modes d'habiter plus sobre en consommation d'espace (habitat collectif, partagé, de taille réduite / léger…)*	Favoriser **l'habitat collectif** (notamment à Gaillac) plutôt que des lotissements sur des terres agricoles (comme à Lisle sur Tarn)	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	**Privilégier la qualité des constructions** plutôt que la quantité : o être exigeant sur le caractère écologique des constructions, o favoriser l'emploi de matériaux écologiques. o privilégier également des matériaux locaux, et ne nécessitant que peu de transport et/ou de transformation (exemple : systèmes terre paille, solutions pertinentes tant en termes de confort (meilleure inertie qui permet un meilleur confort passif en été) qu'en termes financier (matériaux peu onéreux s'ils sont produits et mis en œuvre localement).	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	Transformer complètement notre façon de penser en matière de construction et d'aménagement, pour **favoriser des bâtiments et des logements mieux adaptés au climat futur** : o en termes d'orientations et de matériaux notamment : éviter les baies vitrées plein sud et privilégier les matériaux pertinents pour le confort d'été.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	Prévenir l'étalement urbain sur le territoire en développant : o la rénovation énergétique, o l'accompagnement des nouvelles pratiques d'habitat.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	**Favoriser les constructions en matériaux écologiques**	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	**Favoriser la rénovation énergétique** plus globalement	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Mieux se loger	**Typologies d'habitat**	*Priviliégier la qualité des constructions/rénovations, en particulier écologique*	Privilégier **la qualité des constructions :** o favoriser la qualité de vie des habitants o stimuler l'activité artisanale. o aider les particuliers au montage de dossier pour ces constructions.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le SCoT soit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Préserver les monuments du patrimoine**.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Maîtriser et préserver les monuments historiques** du territoire qui ont une grande valeur historique, économique et touristique.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Préserver les monuments du patrimoine**	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Rendre le patrimoine bâti plus accessible**.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	**Préserver le patrimoine bâti** historique	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Préserver et valoriser les monuments*	Développer les **animations culturelles**.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Encourager la reconversion des bâtiments** qui ont une qualité architecturale et patrimoniale pour vocation d'habitat ou équipements à condition qu'ils ne soient pas trop isolés.	*Graulhet*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Préserver le patrimoine historique et bâti**, en lien avec les propositions développées dans le chapitre Logement.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Mobiliser le patrimoine bâti pour l'accueil de logements sociaux**, afin de le mettre en valeur et mettre en valeur les populations qui y résident.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Soutenir la réhabilitation du bâti ancien**, pour ne pas le perdre (même si cette problématique est peu présente dans le nord du territoire, très touristique) : o Développer des aides pour la réhabilitation dans les centres-villes anciens.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Soutenir les communes dans les actions en faveur du patrimoine** : o Lancer une OPAH à l'échelle de l'agglomération, qui permettra de mobiliser des investissements importants de la part de l'agglomération, mais pour laquelle le relais par les communes sera essentiel.	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Habitat*
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine bâti et historique**	*Réhabiliter / reconvertir le patrimoine bâti*	**Favoriser la reconversion des bâtiments anciens**, pour permettre par ailleurs de répondre aux besoins de nouveaux locaux.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Valoriser et embellir** le territoire pour le rendre attractif.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Préserver le patrimoine dans ses deux dimensions**, bâti historique et naturel.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Valoriser et préserver les monuments historiques et le patrimoine paysager** du territoire, qui ont une grande valeur historique, **économique et touristique**	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Donner** du sens au patrimoine naturel et aux bâtiments, pour développer l'attrait touristique du territoire : co-construire ce qu'on entend par « qualité architecturale et paysagère » pour le territoire.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Développer une identité au territoire** par l'entretien, la protection et la promotion du patrimoine culturel et naturel présent sur le territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Concernant la protection du patrimoine culturel : Possibilité de mettre en place des outils prescriptifs Pour le reste : Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer l'identité et l'attractivité du territoire*	**Miser sur la préservation et la protection des paysages et sur la rénovation du patrimoine bâti historique**, sources d'identité et d'attractivité pour le territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine dans ses 2 dimensions**	*Développer le tourisme équestre*	**Développer le tourisme équestre**, en particulier dans le nord du territoire : o les besoins en la matière sont plus proches de ceux des sentiers de randonnées, que des voies vertes (qui se développent beaucoup) qui sont inadaptées aux chevaux puisque goudronnées dans la plupart des cas.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	**Développer, promouvoir et rendre accessible les lieux de balades**, et de tourisme.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	Réhabiliter les **chemins communaux** pour favoriser les balades,	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	Aménager des **endroits de plaisance et de convivialité**, qui pourraient être bien plus nombreux sur le territoire.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Mettre en place des trames noires*	**Mettre en place des trames noires** c'est-à-dire des zones sans pollution lumineuse ou sonore : o Souhait que l'agglomération concentre / réserve un cercle administratif pour les préserver.	*Graulhet*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	**Protéger les paysages et les zones boisées**	*Graulhet*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	Préserver les arbres,	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	Développer davantage de **zones boisées** sur le territoire,	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver / développer les zones boisées*	Préserver les zones boisées des **sports mécaniques**.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver les espaces verts et naturels*	Préserver les espaces verts,	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Préserver les espaces verts et naturels*	**Préserver et valoriser le patrimoine naturel**	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Lutter contre l'artificialisation des sols.	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Préserver au maximum le patrimoine naturel et paysager, ce qui passe par une nécessité de **moins « s'étaler »** en évitant l'artificialisation des terres.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Patrimoine naturel et paysager**	*Réduire l'artificialisation des sols*	Préserver et protéger le patrimoine naturel au nord du territoire, par l'**arrêt de l'artificialisation des terres.**	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	Promouvoir le patrimoine **via la radio, des affiches, une signalétique** sur tout le territoire	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	**Valoriser et promouvoir** davantage le patrimoine	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	**Communiquer davantage et plus largement** sur le patrimoine touristique : aujourd'hui, chaque commune valorise son propre patrimoine alors qu'il y aurait un intérêt à communiquer davantage sur les communes alentour, car la cohérence géographique et touristique du territoire est évidente.	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	Préserver le patrimoine bâti par une **politique de sensibilisation et d'accessibilité** pour faire connaître les richesses du territoire	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Communiquer / valoriser davantage le patrimoine*	Comme pour le patrimoine bâti, **sensibiliser la population** sur les richesses naturelles du territoire.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Développer les espaces de balade / touristiques*	Développer des **sentiers de découverte**	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Promouvoir le patrimoine auprès des jeunes*	**Améliorer la communication / promotion** du patrimoine culturel et naturel du territoire, notamment auprès des jeunes et avec les écoles.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité et l'Office de Tourisme*
Mettre en valeur le patrimoine	**Promotion du patrimoine**	*Promouvoir le patrimoine auprès des jeunes*	**Développer la pédagogie** pour faire connaître le patrimoine dans les écoles, car les enfants sont de très bons vecteurs de connaissances auprès de leurs parents	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par les services Attractivité, l'Office de Tourisme, Scolaire*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le PAS, soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Augmenter les pistes cyclables** et d'**améliorer les conditions de circulation** et en particulier la sécurité des cyclistes	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Assurer la sécurité et le confort** des pistes cyclables	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	Faire en sorte que les **trajets domicile-travail-école** puissent être facilement effectués en vélo	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Améliorer le confort et la sécurité** des pistes cyclables, pour favoriser le développement des modes actifs.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Améliorer la sécurité des pistes cyclables** pour permettre de se déplacer d'un village à l'autre en vélo : o des espaces cyclables qui ne se limitent pas à une bande de 50cm au bord de la route, o une meilleure continuité des aménagements	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Améliorer le confort et las écurité des pistes cyclables*	**Faire réellement évoluer la culture** du déplacement dans le nord de l'agglomération pour favoriser les modes doux comme le vélo, et pour cela, la condition *sine qua non* reste la sécurité des routes.	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Développer les aménagements cyclables sécurisés et éclairés** sur le territoire, notamment sur l'axe Gaillac – Graulhet	*Graulhet*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Réutiliser d'anciennes voies ferrées** pour aménager des pistes cyclables le plus séparées possible des voies de circulation voiture	*Graulhet*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Avoir des **voies vélos dédiées**	*Graulhet*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Débat sur les **modalités de réalisation** des aménagements cyclables : o Création de voies dédiées au vélo, qui paraît la solution la plus sécurisée pour les vélos ? mais mettre en sécurité les cyclistes ne doit pas se faire au détriment du passage des véhicules de service et des engins agricoles o Intégrer systématiquement des aménagements cyclables sur toute nouvelle infrastructure routière ? mais attention à l'impact environnemental de la création de nouvelles infrastructures cyclables o Consensus sur le fait de réutiliser chaque fois que possible des infrastructures existantes (anciennes routes ou chemins, anciennes voies ferrées…)	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Augmenter le nombre de pistes cyclables**, par exemple sur l'axe Gaillac-Graulhet	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Créer systématiquement une piste cyclable** pour tout projet de rénovation des routes	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Encourager les modes doux** de déplacements en ville et entre les communes	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Associer à un nouveau pont à l'Est de Rabastens des **passerelles dédiées aux vélos et aux piétons** (exemple de la Charité sur Loire) pour éviter le chaucidou jugé inadapté	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	Développer les mobilités douces par **l'aménagement de plus de pistes cyclables** sécurisées, notamment la nuit	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Développer les pistes cyclables**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Augmenter le nombre d'infrastructures cyclables*	**Intégrer systématiquement le vélo** (et des espaces réservés) dans toute nouvelle infrastructure	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Développement des modes actifs**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	**Sécuriser les traversées piétonnes**, aujourd'hui pas assez identifiées selon les participants : o Développer la signalisation laser ? o Rétrécir les voies au niveau des traversées piétonnes (mais en prenant en compte les largeurs nécessaires pour les engins agricoles notamment) ?	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Améliorer la qualité des routes*	**Améliorer l'entretien et la qualité des routes** ;	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Voirie et les services communaux des communes concernées*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Améliorer la qualité des routes*	**Entretenir et améliorer la qualité des routes**	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Voirie et les services communaux des communes concernées*
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Améliorer la qualité des routes*	**Entretenir et améliorer le confort et la qualité des routes** dans le nord de l'agglomération : bas-côtés dangereux pour les voitures, mais aussi décourageant **pour les vélos**	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Créer de nouvelles infrastructures*	**Créer un nouveau pont à l'Est de Rabastens**, permettant de relier les rives gauche et droite et de réduire la saturation des véhicules sur Lisle-sur-Tarn notamment (le pont entre Rabastens et Couffouleux est considéré comme inadapté voire dangereux)	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Entretien des routes**	*Partager la voirie*	Sur les entrées de village, **être vigilants sur les aménagements de type chicane** (utiles pour faire ralentir les voitures, mais pouvant être problématiques pour les engins de services et agricoles).	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Voirie et les services communaux des communes concernées*
Améliorer les déplacements	**Limiter l'étalement urbain**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	Favoriser **l'apaisement des centres villes, plus axés sur une circulation par modes actifs.**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Limiter l'étalement urbain**	*Penser différemment le stationnement*	Ne pas **développer davantage de places de parking** sur les centres villes : o proposer de plus en plus de zones de stationnements voiture à l'extérieur des centres-villes o réfléchir à l'accessibilité par transports en commun et modes doux depuis ces parkings.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Renforcer significativement la **desserte en transports en commun**, aujourd'hui trop faible voire inexistante sur le territoire	*Graulhet*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Proposer des **fréquences de bus plus importantes** entre Albi et les communes de l'agglomération	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Veiller à un **développement équilibré des modes actifs et des transports en commun** sur le territoire, en particulier sur la partie Nord, la plus délaissée à ce jour	*Graulhet*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Développer les transports en commun** et les rendre plus accessibles à tous	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer et développer le **Transport A la Demande**,	*Gaillac équipe 1*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Développer le réseau** des transports en commun **partout sur le territoire** et pas seulement sur les grands axes, pour permettre à chaque petit hameau de se rendre facilement dans les villes,	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Proposer la gratuité ou des tarifs bas**	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer les **stationnements voiture et vélos à proximité des arrêts de transports** en commun, pour favoriser l'intermodalité	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Augmenter l'offre de transports collectifs**	*Gaillac équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Exploiter le **potentiel ferroviaire**, notamment sur de petites distances, internes à l'agglomération	*Gaillac équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal : le ferroviaire est une compétence d'échelle régionale*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer **l'offre de transports en commun**	*Rabastens équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Augmenter **les horaires et les fréquences de passage des bus**	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer la **connexion des bus avec le train**, afin de permettre de conjuguer ces deux modes de transports plus facilement (exemple d'une liaison possible entre Rabastens et St Sulpice)	*Rabastens équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette action pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer le **Transport à la Demande** (un service existant, complémentaire des transports en commun, mais à développer et peu connu)	*Rabastens équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Privilégier une **participation symbolique plutôt que la gratuité** des Transports en commun, avec des aides supplémentaires pour les personnes qui sont réellement dans le besoin.	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Encourager **l'intermodalité**	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Proposer une **plus grande fréquence de passage des transports en commun** et des options de correspondance	*Rabastens équipe 3*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette action pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Mettre en place du **transport à la demande** notamment en zone rurale	*Rabastens équipe 3*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Proposer une **offre ferroviaire** plus importante et fréquente	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT mais hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal : le ferroviaire est une compétence d'échelle régionale*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Se rapprocher de la Région pour **augmenter et améliorer l'offre ferroviaire** notamment pour développer la desserte vers Albi (celle vers Toulouse étant assez qualitative) et travailler sur les horaires, peu adaptées aux rythmes des habitant.e.s aujourd'hui.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Réviser les horaires des bus**, peu adaptés aux personnes qui finissent tard	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer **un système de type « ramassage scolaire » en bus pour les travailleurs**	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Conserver les mêmes **fréquences de bus** en période de vacances scolaires	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer la **liaison en transports en commun entre Gaillac et Montauban**, en créant davantage d'arrêts (et pas seulement sur la D999) ou, s'ils existent, en les faisant mieux connaître	*Castelnau équipe 1*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Développer le **réseau des transports en commun**	*Castelnau équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	**Mutualiser les transports** (ne pas séparer les transports scolaires des autres)	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer l'offre de transports en commun en lien avec les autres modes*	Améliorer le **Transport à la Demande** en identifiant les personnes qui ont des difficultés de déplacement, auprès de qui pouvoir le proposer lorsque le TAD n'existe pas dans leur village	*Castelnau équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Créer des **aires de covoiturage** pour réduire l'usage individuel de la voiture	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Penser la **liaison entre les centres de communes et les aires** de covoiturage,	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Rendre accessible les **aires de covoiturage** aux personnes qui ne prennent pas la voiture, par exemple en y créant des **parkings vélos sécurisés**	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	**Créer des aires de covoiturage**, en particulier sur le croisement de la RD999 et de la D14, sur la route entre Albi et Montauban, qui constitue un « nœud » déjà bien réel.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Aménager des **aires de covoiturage**, en lien avec le développement d'une application téléphone spécifique.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	**Développer des aires de covoiturage** sur des communes qui ne se situent pas uniquement sur l'axe de l'autoroute	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Rendre les aires de covoiturage accessibles en vélo en proposant des espaces de **stationnements vélos sécurisés** afin de favoriser la multimodalité.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Encourager et développer le **covoiturage**	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Développer les aires de covoiturage*	Favoriser le **covoiturage** dans le nord de l'agglomération : créer des systèmes d'affichages papier ou virtuels pour mettre en relation les usagers, et rendre visible les transports déjà effectués par des particuliers	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Développer les **bornes de recharge électrique et à hydrogène**, qui sont aujourd'hui en nombre insuffisant sur tout le territoire (y compris dans les centres-villes)	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Alimenter les bornes de recharge par des **énergies renouvelables**	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant la gestion des infrastructures de transports à compétence intercommunal et les services communaux des communes concernées*
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Développer des **bornes de recharge électriques et hydrogène**, à Gaillac, Graulhet et autres villes moyennes de l'agglomération, pour les voitures mais aussi pour les vélos et éventuellement **sur les aires de covoiturage**	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Organiser un **réseau de bornes de recharge électriques et à l'hydrogène** sur le territoire.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Développer les **bornes de recharges pour véhicules électriques**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Installer des bornes de recharge*	Encourager la mobilité décarbonée en développant les **bornes de recharge électriques ou hydrogène**	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Multimodalité sur tout le territoire**	*Mailler le territoire de stationnements vélos*	Favoriser la multimodalité : Création d'espaces de **stationnements vélos sécurisés et couverts** pour être protégés en temps de pluie, notamment aux abords des aires de covoiturage	*Graulhet*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	**Développer les projets de piétonnisation** (partielle ou totale selon les lieux) en particulier dans les centres bourgs et les petites communes, pour apaiser les circulations et favoriser le commerce de proximité	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Donner davantage de place aux vélos et piétons dans les centres*	**Réduire la circulation des voitures dans les villes**	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	**Réduire les déplacements en voiture** en offrant des alternatives à la voiture (augmentation de l'offre de transports en commun et développer les modes actifs) en particulier au nord de l'agglomération, par exemple la liaison Tessonière-Albi ou Tessonière-Gaillac	*Gaillac équipe 2*	**Non/Oui**	Possibilité de mettre en avant cette intention dans le SCoT en lien avec les aménagements urbains que cette augmentation d'offre pourrait entraîner *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités concernant les transports en commun compétence intercommunal*
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	**Mieux répartir les services** sur le territoire en analysant la zone de chalandise pour gérer (et réduire à la source) les déplacements	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	**Réduire les besoins de déplacements en améliorant la desserte** des quartiers et zones périphériques du territoire, délaissés par les commerces et services aujourd'hui	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Faire évoluer la desserte locale pour réduire les déplacements	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Définir des réserves foncières dans le PLUi pour les problèmes d'infrastructures routières	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Intégrer les quartiers et zones périphériques dans les dessertes commerciales	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Prendre en compte des usagers et usages pour toute nouvelle définition de tracés commerciaux et de dessertes.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Améliorer les alternatives à la voiture individuelle	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Mieux organiser le territoire pour réduire le besoin de voiture*	Améliorer la répartition des services sur le territoire,	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Partager la voirie*	Réfléchir autant que possible à la manière de **partager la voirie lorsque l'espace est insuffisant**	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Partager la voirie*	**Ne pas oublier les engins agricoles** dans les aménagements routiers à venir, quand bien même ils favorisent les mobilités douces.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Penser différemment le stationnement*	Débat sur l'idée de **proposer des parkings publics à moins de 300 m des habitations**, plutôt qu'obliger l'aménagement de stationnements privés (dans le PLUi)	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Penser différemment le stationnement*	Installer des **parkings le plus en périphérie possible des villes et villages** pour réduire au maximum la circulation des voitures en ville.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Penser différemment le stationnement*	Développer les **stationnements voiture en périphérie** avec une liaison en modes actifs (mais plutôt sur les centres urbains, Gaillac et Graulhet)	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Réglementer la circulation*	**Interdire la circulation de poids lourds** de plus de 19 T sur l'axe Rabastens – Lisle-sur-Tarn de la RD 88	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	**Organiser une semaine sans voiture**, afin de permettre aux habitants d'expérimenter de nouvelles solutions.	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT concernant les politiques de fonctionnement *>>> Contributions à mettre en parallèle des actions menées par le service Mobilités*
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	**Encourager l'utilisation de petites voitures thermiques**, plus légères et consommant très peu (par exemple maximum 2L/100 km)	*Gaillac équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	Intégrer dans les documents d'urbanisme la **volonté de réduire les déplacements en voiture individuelle et d'encourager la mobilité décarbonée**	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Améliorer les déplacements	**Réduction de l'expansion de la voiture**	*Sensibiliser à la mobilité durable*	**Accompagner les habitant.e.s** à ne plus utiliser la voiture.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Thématique	Sujet	*Propositions*	Détails des contributions citoyennes	Equipe(s) dans lesquelles cela a été évoqué	Contributions possiblement intégrables dans le SCoT soit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), soit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	
					Oui/Non	Raisons si non
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Attirer davantage les médecins*	Faire des **campagnes de promotion du territoire**, mettre en avant les aménités et services proposés **pour attirer les jeunes médecins** et professionnels de santé à s'installer. o Exemple d'un escape-game proposé dans les rues de Foix pour faire connaître la ville aux étudiants en médecine.	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Attirer davantage les médecins*	Exemple de certaines communes ayant choisi de **salarier des médecins**	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Attirer davantage les médecins*	Encourager l'installation de professions médicales par la **mise en place d'un local dédié** (suivant l'exemple de Salvagnac).	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Lutter contre les déserts médicaux** sur le territoire, trop importants aujourd'hui.	*Graulhet*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	Agir face au **problème de désertification médicale**, qui touche bien sûr plus fortement les territoires ruraux, mais aussi les villes centres	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	Remédier à la **difficulté d'accessibilité des professionnels de santé** et améliorer l'offre médicale du territoire, qui n'est pas présente sur toutes les communes aujourd'hui.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers mais le SCoT ne sera pas l'outil qui amènera automatiquement un professionnel de santé sur le territoire
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale** sur le territoire, mais pas forcément sous la forme de Maisons de santé.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale** sur le territoire.	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale**, aujourd'hui inégalement répartie (les communes les plus excentrées sont dépourvues de professionnels de santé)	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers mais le SCoT ne sera pas l'outil qui amènera automatiquement un professionnel de santé sur le territoire
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Améliorer l'offre médicale** et **lutter contre les déserts médicaux**, sur l'ensemble du territoire (et pas seulement dans les territoires ruraux)	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers mais le SCoT ne sera pas l'outil qui amènera automatiquement un professionnel de santé sur le territoire
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Mieux répartir l'offre médicale*	**Lutter contre les déserts médicaux** et **améliorer l'offre médicale** sur le territoire	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers mais le SCoT ne sera pas l'outil qui amènera automatiquement un professionnel de santé sur le territoire
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Proposer de nouvelles modalités d'offre médicale*	Déployer davantage de **maisons de santé** proposant des **permanences**	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de santé divers mais impossibilité d'orienter les politiques de fonctionnement de ces équipements
Services, commerces, équipements	**Amélioration de l'offre médicale**	*Proposer de nouvelles modalités d'offre médicale*	Rendre les **services médicaux mobiles, itinérants**, via des bus médicaux ou des permanences de médecins sur différents lieux, tout au long de la semaine (notamment si les habitant.e.s ont des difficultés pour se déplacer).	*Rabastens équipe 4*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Développer le vrac et réduire le plastique*	Proposer **plus de commerces de vrac** afin que le territoire devienne une référence nationale sur le « sans plastique ».	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Limiter la création de grandes surfaces*	**Utiliser les places publiques existantes et éviter à tout prix la création de nouvelles surfaces d'activités** en périphérie et la création de zones de stationnement supplémentaires	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Mettre les rapports humains au centre*	**Préserver le rapport humain** dans les commerces et services	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Mettre les rapports humains au centre*	**Maintenir la mairie comme lieu central** pour la vie du territoire.	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Mettre les rapports humains au centre*	**Privilégier l'humain plutôt que les services dématérialisés** : la concentration des services dans les pôles urbains a tendance à les éloigner des habitants, le recours de plus en plus généralisé au numérique risque d'augmenter l'isolement de certains	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	Faire en sorte que les documents d'urbanisme contribuent à **pallier la fracture numérique existante** aujourd'hui sur le territoire.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	**Rendre davantage accessibles les services publics et privés,** en les rendant davantage accessibles en transports en commun (y compris pour les services de l'agglomération et ses locaux à Técou)	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	**Aider aux installations** de commerces et de services.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Rendre les services plus accessibles*	**Améliorer l'accès au numérique** sur l'ensemble du territoire	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT *>>> CA Gaillac Graulhet non compétence en matière d'équipements numériques : Contributions à croiser avec les actions portées par le Département du Tarn en matière de desserte numérique*
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Utiliser les friches et locaux vacants*	**Mobiliser au maximum les bâtiments vacants** du territoire ou encore **les friches industrielles** de Graulhet pour aménager les services et commerces.	*Graulhet*	**Non/oui**	Action pouvant être mise en avant dans le SCoT mais impossibilité d'obliger un propriétaire privé à libérer son bien via le SCoT *>>> Contributions à mettre en parallèle avec les actions menées par le service Economie et les communes concernées*
Services, commerces, équipements	**Attentes complémentaires**	*Utiliser les friches et locaux vacants*	**Réinvestir les locaux existants et vacants**, plutôt sur les villes de Gaillac et de Graulhet.	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Centraliser / mutualiser les services*	Développer la présence de **maisons d'accompagnement aux démarches administratives** (CAF, impôts etc.) ou de maisons des services de l'agglomération sur le territoire.	*Graulhet*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de services divers mais impossibilité d'orienter les politiques de fonctionnement de ces équipements
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Centraliser / mutualiser les services*	**Mutualiser les services** sur le territoire, notamment les moyens des services techniques municipaux, pour augmenter l'accès aux divers services au quotidien.	*Gaillac équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Centraliser / mutualiser les services*	**Privilégier les services mutualisés**, aménagés **en priorité dans des locaux vacants**,	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	Par le biais de la facilitation d'installation en lien avec les stratégies d'aménagement portées par le territoire
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	À défaut de pouvoir être aménagés sur les communes même, faire en sorte **que les services, les services de santé et les commerces puissent être itinérants** pour pallier les manques.	*Graulhet*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	Lorsque la proximité n'est pas aménageable, **développer des services et commerces itinérants** pour garantir l'équilibre du territoire.	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	**Développer des services et commerces itinérants** en zones périphérique et de campagne.	*Rabastens équipe 3*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	**Déployer les services au plus près des besoins**, avec des locaux qui pourraient accueillir différents services avec un **principe de permanences** ; `	*Castelnau équipe 1*	**Oui**	Possibilité d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de services divers mais impossibilité d'orienter les politiques de fonctionnement de ces équipements
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	Aller vers les habitants pour leur offrir un maximum d'accessibilité et de souplesse, à travers par exemple un **système de services (publics et privés) itinérants** (particulièrement adapté sur le nord de l'agglomération)	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Développer l'itinérance des serices*	**Déployer l'itinérance de certains services** (comme Maison France services), sous la forme de **permanence mobile** ou bien de **bus guichet unique**, qui apporterait davantage de proximité et d'humains.	*Castelnau équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Rendre les services plus accessibles*	Proposer une **politique tarifaire spéciale pour les transports permettant de rejoindre les services** de proximité.	*Rabastens équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Nouvelles modalités d'offre**	*Rendre les services plus accessibles*	Avoir des **référents locaux pour aider les habitants à accéder aux services** dont ils ont besoin : un numéro unique sur le modèle d'Allô Médecins par exemple (service existant, mais qui gagnerait à être mieux communiqué).	*Castelnau équipe 1*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Privilégier l'implantation** des commerces, services (privés et publics) et équipements **dans les centres-villes mais aussi dans les villages** ;	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Favoriser l'implantation** de commerces **dans les centres-villes et villages**,	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Favoriser l'installation** des services en **centre-ville**	*Rabastens équipe 3*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Favoriser l'implantation des services dans les centres villes et villages*	**Protéger et redéployer les services publics dans les petites villes** (en particulier procédures administratives : CAF, Pôle emploi, papiers d'identité, paiement des factures, impôts, etc)	*Castelnau équipe 2*	**Oui**	Possibilité de proposer des choix d'aménagement facilitant l'installation d'équipements de services divers mais impossibilité d'orienter les politiques de fonctionnement de ces équipements
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Limiter la création de grandes surfaces*	**Interdire la création et l'agrandissement de grandes surfaces** dans les périphéries, pour au contraire ramener de la vie dans les communes (petites et grandes).	*Gaillac équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Limiter la création de grandes surfaces*	**Limiter au maximum le développement de grandes surfaces** en périphéries ;	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Favoriser à travers les documents d'urbanisme une **installation équilibrée de commerces et de services sur le territoire** (en particulier dans le Nord du territoire, qui est le plus lésé en matière de services et commerces)	*Graulhet*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Faire en sorte de **(re)trouver des boulangeries, bars, épiceries, annexes de poste, aires de jeux** sur les petites communes.	*Graulhet*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Favoriser l'accessibilité et la **proximité des services**.	*Gaillac équipe 2*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Privilégier **l'accès des services par tous**, même les plus éloignés.	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	Favoriser l'implantation des services **à proximité des zones habitées**	*Rabastens équipe 1*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Favoriser les marchés** permettant d'accéder à de la production locale.	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Adapter** les commerces et services **aux besoins réels des habitants**,	*Rabastens équipe 2*	**Non**	Hors cadre de la planification urbaine : aucune action possible via le SCoT
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Aider à l'installation** de commerces et services pour un développement équilibré du territoire.	*Rabastens équipe 2*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Mieux répartir les services** sur le territoire pour réduire les déplacements en voiture individuelle (notamment sur la partie Nord du territoire)	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	
Services, commerces, équipements	**Rééquilibrer les services**	*Mieux répartir les services sur tout le territoire*	**Accompagner l'accès aux services sans voiture**, gage d'attractivité pour de nouvelles populations et de dynamisme.	*Rabastens équipe 4*	**Oui**	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Concertation sur le projet de SCoT de l'agglomération Gaillac-Graulhet

Réunions publiques de co-construction – Avril 2023

VOTRE AVIS SUR L'ATELIER …

1. Pouvez-vous nous indiquer votre commune de résidence ?

……

2. Comment avez-vous été informé(e) de cette rencontre ?

☐ Site Internet de l'Agglo ☐ Site internet de votre commune ☐ Affiches dans les communes ☐ Réseaux sociaux

☐ Message radio ☐ Bulletin d'info « Agglo Focus » ☐ Bouche à oreille ☐ Autres ……

3. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux connaître/comprendre la manière dont le SCoT peut accompagner l'évolution du territoire ?

☐ oui, complètement ☐ oui, assez ☐ non, pas complètement ☐ non, pas du tout

Si non, pourquoi ? ……

……

……

4. Le temps contributif vous a-t-il permis d'exprimer vos idées ?

☐ oui, complètement ☐ oui, assez ☐ non, pas complètement ☐ non, pas du tout

Si non, pourquoi ? ……

……

……

5. L'horaire, la durée, l'accueil vous ont-ils paru… ?

	Tout à fait adapté	Assez adapté	Pas complètement adapté	Pas du tout adapté
L'horaire	☐	☐	☐	☐
La durée	☐	☐	☐	☐
L'accueil	☐	☐	☐	☐

6. Vous avez une suggestion, c'est ici :

……

……

……

Merci pour votre participation

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 4 :

Extraits des articles parus dans la presse

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Publié le 18 juillet 2022 Last updated on: 21 septembre 2022 Planification , PLUi , SCoT

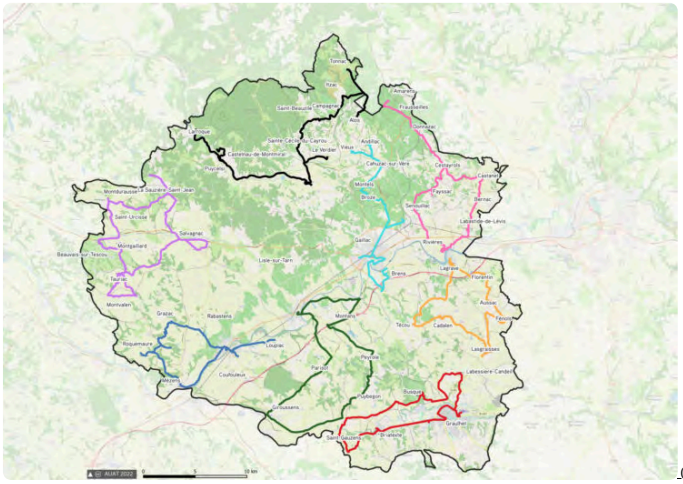
Aller à la rencontre des élus de 59 communes en 8 jours : voilà le pari réussi par la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet début 2022. Retour sur cette étape clé de diagnostic de territoire, engagée par le service urbanisme et sa responsable, Cécile Danesin.

Partir du terrain pour réussir un projet d'envergure. Voilà le parti-pris de la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet en ce début d'année 2022.

Deux projets phares d'urbanisme en dépendent : la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et la réalisation d'un premier PLU intercommunal. L'objectif assigné à ces deux documents est essentiel : définir les grandes orientations d'un territoire de 59 communes **(https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/presentation/59-communes-unies/)**, des objectifs et des règles générales d'utilisation du sol.

Cécile Danesin, comment avez-vous abordé ce projet de diagnostic ?

Parcourir autant de terrain peut être une épreuve, mais c'est une mise en route nécessaire pour appréhender tout le territoire. A défaut, les élus des communes ne comprendraient pas le projet à l'échelle intercommunale. Nous avons donc entamé ce diagnostic en organisant avec l'AUAT une tournée des communes en bus, étalée sur 8 journées bien denses.



(https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2022/07/MicrosoftTeams-image.jpg)

Les 8 parcours en bus réalisés pour sillonner les 59 communes de l'intercommunalité

Quel était l'objectif de chaque journée de diagnostic ?

Ecouter et comprendre. Les orientations de l'intercommunalité ne peuvent être pertinentes si elles émanent d'une démarche débutant par des réunions d'informations où les élus sont assommés de chiffres. Nous avons au contraire choisi d'aller à leur rencontre pour saisir la réalité du terrain, collectivement. Les élus de secteurs étaient réunis lors d'une journée. Tous ont ainsi pu découvrir les communes voisines, leurs projets réalisés, ceux à venir et les obstacles éventuels.



> Cela a suscité des échanges entre élus dans un cadre inhabituel. C'est positif pour créer un élan collectif, car nous allons travailler à leurs côtés pendant des années.
>
> *Cécile Danesin, responsable du service urbanisme de la Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet*

Dans quel état d'esprit étaient les élus qui ont pris part au diagnostic du territoire ?

Cet exercice les a fait sortir du cadre. Chacun y présentait sa commune, dans son contexte de relations intercommunales, sans pour autant se comparer à la commune d'à côté. Cela a suscité des échanges dans un cadre inhabituel, ce qui est positif pour créer un élan collectif car nous allons travailler à leurs côtés pendant des années. J'ajoute que la présence sur le terrain de l'agence d'urbanisme a effacé les réticences qui pouvaient exister à l'égard d'un partenaire non "local". L'expertise urbaine de l'AUAT nous est très utile, même si les enjeux ne sont pas les mêmes que dans l'agglomération toulousaine.



(https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2022/07/IMG_3246_Lagrave.jpg)

Lagrave

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE


(https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2022/07/IMG_3249_florentin.jpg)
Florentin


(https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2022/07/IMG_297_Lile-sur-Tarn.jpg)
Lisle-sur-Tarn


(https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2022/07/Tecou.jpeg)
Técou

Comment allez-vous exploiter toute la matière qui a émergé du diagnostic en roulant ?

Nous avons d'abord restitué à chaque commune ce qui a été retenu la concernant. Notre rôle, en tant qu'intercommunalité, est ensuite de faire émerger les enjeux transversaux. Ces éléments ont été discutés en séminaire des élus le 21 avril dernier. Les documents d'urbanisme visent l'intérêt général, qui n'est pas l'addition d'intérêts particuliers. Cet esprit a je pense été bien compris par la centaine d'élus qui a participé au diagnostic. A nous maintenant de poursuivre dans cette dynamique car les enjeux liés au foncier imposés par la loi Climat et Résilience demandent de changer de modèle d'aménagement.

Quelle est l'étape suivante pour le projet de PLUi ?

Nous avons débuté une série de rencontres communales. Une à une, nous rencontrons les communes. Les élus et leurs équipes sont réunis autour de cartographies indiquant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des 10 dernières années, ainsi que les disponibilités foncières au sein des espaces urbanisés. Cette étape nous permet de compléter notre connaissance du territoire. C'est aussi le cas pour les élus qui ressortent souvent de l'exercice en ayant compris que l'urbanisme de demain sera différent de celui connu jusqu'à présent. Ils prennent souvent conscience de possibilités de bâtir sans artificialiser d'espaces agro-naturels, grâce à la finesse de l'analyse proposée. C'est un travail de fourmi, mais il est indispensable pour que chaque élu prenne conscience de l'objectif du Zéro artificialisation nette **(https://www.aua-toulouse.org/loi-climat-resilience-zan-premiers-decrets/)**.

Quels sont les grands jalons du projet d'ici la fin de l'année 2022 ?

Les permanences se dérouleront jusqu'à la mi-septembre puis nous partagerons le diagnostic réalisé lors d'une conférence avec tous les élus. Démarrera la définition du projet politique lors duquel nous formaliserons les orientations en séminaire des élus. Nous nous appuierons sur l'armature territoriale, identifiée par les bassins de vie organisés autour de différentes polarités. Les objectifs d'accueil de population et d'emploi seront alors déclinés et travaillés sur le volet foncier.

PARTAGER :

(mailto:?subject=Gaillac-Graulhet%E2%80%AF%3A %C2%AB%E2%80%AFLe diagnostic de territoire fait sortir du cadre%E2%80%AF%C2%BB&l
vous invite à lire l'article sur le site de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, AUAT. %0d%0a
%0d%0ahttps%3A%2F%2Fwww.aua-toulouse.org%2Fgaillac-graulhet-diagnostic-de-territoire-2022%2F)

(https://www.linkedin.com/shareArticle?url=https%3A%2F%2Fwww.aua-toulouse.org%2Fgaillac-graulhet-diagnostic-de-territoire-2022%2F&titl
Graulhet%E2%80%AF%3A+%C2%AB%E2%80%AFLe+diagnostic+de+territoire+fait+sortir+du+cadre%E2%80%AF%C2%BB)

(https://twitter.com/intent/tweet?text=Gaillac-
Graulhet%E2%80%AF%3A+%C2%AB%E2%80%AFLe+diagnostic+de+territoire+fait+sortir+du+cadre%E2%80%AF%C2%BB&url=https%3A%2F%2I
toulouse.org%2Fgaillac-graulhet-diagnostic-de-territoire-2022%2F&)

ARTICLES LIÉS

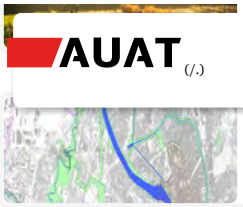
VOIR +



SEP 2024

Comment la planification territoriale peut-elle soutenir l'agriculture et les enjeux alimentaires ? **(https://www.aua-toulouse.org/comment-la-planification-territoriale-peut-elle-soutenir-lagriculture-et-les-enjeux-alimentaires/)**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Annette Laigneau : « Le PLUi-H de Toulouse Métropole sera bas-carbone » (https://www.aua-toulouse.org/annette-laigneau-le-plui-h-de-toulouse-metropole-sera-bas-carbone/)

L'AUAT accompagne Toulouse Métropole pour réélaborer son PLUi-H en intégrant une nouvelle culture du renouvellement urbain, sur fond d'une transition écologique qui touche tous les exercices de planification. Les explications d'Annette Laigneau, vice-présidente de Toulouse Métropole.



MAR 2024

Play-ZAN, pour s'engager dans la sobriété foncière par le jeu (https://www.aua-toulouse.org/jeu-play-zan-sobriete-fonciere/)

L'AUAT déploie son animation pédagogique Play-ZAN pour aider les territoires, par le jeu, à dépasser l'approche comptable du zéro artificialisation nette (ZAN). Présentation de cet…



JAN 2024

Réduire la consommation foncière et compenser : l'exemple du PLU de Portet-sur-Garonne (https://www.aua-toulouse.org/reduire-la-consommation-fonciere-et-compenser-lexemple-du-plu-de-portet-sur-garonne/)

Le PLU révisé de la commune de Portet-sur-Garonne réalise un changement de cap, en ligne avec le nouveau paradigme du Zéro artificialisation nette. Focus sur…



NOV 2023

Me Ducroux : « La multiplication des textes réglementaires expose les projets de territoires » (https://www.aua-toulouse.org/zan-textes-reglementaires-risques-contentieux-urbanisme/)

Alors que l'incertitude réglementaire perdure sur les modalités de mise en œuvre du zéro artificialisation nette, Maitre Laurent Ducroux, avocat, nous livre sa vision de…



OCT 2023

Risques inondations : les nouvelles actions engagées dans l'agglomération toulousaine (https://www.aua-toulouse.org/risques-inondations-ruissellement-prevention-agglomeration-toulouse/)

A l'occasion du 13 octobre – journée nationale de la résilience face aux risques majeurs – portons la focale sur les dernières avancées du Programme…



SEP 2023

Alain Rochet : « Réduire la vacance des logements est un enjeu central » (https://www.aua-toulouse.org/alain-rochet-reduire-la-vacance-des-logements-est-un-enjeu-central/)

À la croisée des enjeux du ZAN et de redynamisation des centres-bourgs, celui de la vacance des logements est au cœur du Programme local de…



JUIL 2023

L'enjeu environnemental réunit les élus du SCoT du Grand Albigeois (https://www.aua-toulouse.org/lenjeu-environnemental-reunit-les-elus-du-scot-du-grand-albigeois/)

Des élus représentant les communes du SCoT du Grand Albigeois ont sillonné leurs territoires le temps d'une demi-journée focalisée sur les enjeux environnementaux. Retour sur…



JUIN 2023

Documents d'urbanisme : l'eau au cœur des débats de la planification opérationnelle (https://www.aua-toulouse.org/documents-durbanisme-eau-planification-operationnelle/)

Retour sur les grands messages des intervenants du comité partenarial des praticiens de la planification opérationnelle (C3PO) organisé par l'AUAT le 8 juin dernier. Au…



FEV 2023

Révision du SCoT de la Vallée de l'Ariège : le Plan d'aménagement stratégique en cours de réflexion (https://www.aua-toulouse.org/revision-du-scot-de-la-vallee-de-lariege-le-plan-damenagement-strategique-en-cours-de-reflexion%e2%80%af/)

L'AUAT poursuit l'accompagnement du territoire de la Vallée de l'Ariège engagé dans la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Extraits des réflexions menées…

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Briatexte. Documents d'urbanisme : la révision est lancée



Le questionnaire est disponible à la mairie de Briatexte. DDM SJ

Politique, Briatexte

Publié le 13/07/2022 à 05:10

M.A

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), deux documents qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération et donc à Briatexte. Ces documents d'urbanisme fixent à la fois les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi). La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui pilote les démarches, souhaite les co-construire avec les élus communaux, les services de l'Etat, la

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Région, le Département, le Conseil de développement et les citoyens. Depuis le 1er juillet au 30 septembre 2022 vous pouvez donner votre avis et partager vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête en ligne sur le site internet de la mairie ou remplir le questionnaire papier à disposition en mairie et dans les médiathèques du territoire. À l'automne 2022, 4 réunions seront organisées à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau-de-Montmiral. Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi afin de présenter le bilan de la concertation et les projets finalisés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Graulhet. Aménagement du territoire : les habitants consultés



Les besoins en termes d'habitat et de services évoluent.DDM, archives.

Urbanisme - Aménagement, Graulhet

Publié le 28/07/2022 à 05:06

Correspondant

L'Agglomération lance une consultation auprès des habitants pour recueillir leurs avis pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Ces deux documents réglementaires servent à la fois à définir les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol et influencent donc l'organisation et l'aménagement du territoire, mais aussi sur les futures constructions, les mobilités ou encore l'environnement. "Le territoire de l'agglomération est un territoire de vie aux

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

usages multiples, il est donc nécessaire d'anticiper les besoins, d'organiser le développement dans une cohérence globale qui permet de préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux", précise l'Agglo. Ils sont établis dans un but d'intérêt général et ne peuvent répondre à la somme des intérêts particuliers.

À la différence du PLU au niveau communal, le PLUi offre une vision du développement à une échelle intercommunale pour s'adapter aux modes de vie changeant. Par exemple, plus mobiles pour travailler, pour nos loisirs, nous consommons différemment, nos besoins en termes d'habitat et de services évoluent. Fruit d'un travail collaboratif, le SCoT et le PLUi renforcent ainsi les solidarités entre les communes et propose un projet collectif, tout en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles. Une fois validé, le PLUi remplacera les documents d'urbanisme existants (PLU, cartes communales). Il encadrera aussi les droits à construire de chaque parcelle. Les demandes d'urbanisme sont toujours à effectuer auprès de votre mairie, chaque maire conservant la délivrance des autorisations.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pilote les démarches. Les documents seront donc élaborés avec les élus des 59 communes de l'agglomération, via les conseils communautaires, les conférences des maires, les séminaires d'élus, les ateliers de travail et ateliers prospectifs, les services de l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires, etc.

Des projets concertés avec les habitants.

Cette consultation va permettre aux habitants de comprendre les projets de SCoT et de PLUi, de compléter le diagnostic et les enjeux identifiés de leur expertise d'usage et d'alimenter la vision prospective du territoire aux horizons 2035 et 2044.

Pour donner votre avis et vos idées, une enquête numérique est ouverte jusqu'au 30 septembre : **lnkd.in/ehz7nmG9** ; plus d'informations sur **lnkd.in/erPVmj4z**.

Voir les commentaires

Réagir

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Gaillac. L'Agglo met 'l'urbanisme à portée de la main' des habitants



Olivier Damez (à droite, avec le président de l'Agglo Paul Salvador) invite les habitants à répondre au questionnaire qui leur a été envoyé. Photo DDM, A. L.

Urbanisme - Aménagement, Gaillac

Publié le 29/07/2022 à 05:12

Correspondant

Les habitants sont invités à donner leur point de vue sur le projet de SCOT et de PLUI. Les enjeux touchent à l'urbanisme, au cadre et à la qualité de vie.

SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) : les acronymes ont un parfum d'entre-soi. Mais si les élus les maîtrisent par obligation, ce qu'ils recouvrent a un enjeu direct sur le mode de vie et l'avenir du territoire. C'est le message d'Olivier Damez, vice-président de Gaillac-Graulhet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Agglomération, en charge de l'urbanisme. "Préserver un espace de vie convenable, accueillir des gens dans les secteurs les plus écartés de l'autoroute, parvenir au zéro artificialisation des sols, concentrer l'habitat pour éviter la consommation d'espace, comment et où se loger : ce sont des questions concrètes qui appellent une réflexion commune avec les habitants". Il y a un an, l'Agglo a délibéré sur la révision du SCOT et la mise en place d'un PLUI pour 59 communes. Quel avenir pour le territoire ? La question de fond a été abordée avec le Comité de Développement (CODEV) ouvert à la société civile. Un document "L'urbanisme à portée de main" et un questionnaire ont été diffusés à tous les habitants, ils sont en ligne et les contributions peuvent le nourrir jusqu'au 30 septembre. "Des réunions sont aussi prévues à Gaillac, Castelnau-de-Montmiral, Graulhet et Rabastens entre le 8 et le 17 novembre" précise Cécile Danesin, responsable technique du service urbanisme et chef de projet SCOT-PLUI. Les habitants ont leur mot à dire, même si, en dernier ressort, ce sont les élus qui décideront.

Le choix des priorités

Le questionnaire aborde les priorités de chacun (améliorer les déplacements, mieux se loger, produire et consommer plus localement…), mais il va plus loin qu'un simple QCM. Les réponses disposent de cases assez larges pour s'exprimer hors des formules et des mots convenus. "J'espère que la participation sera importante. Les habitants doivent saisir ce mode de démocratie participative pour se faire entendre", indique Olivier Damez. Paul Salvador, Président de l'Agglo, voit aussi dans le SCOT un moyen de résister au poids décisionnel des grandes métropoles. "Ici, on a encore une longueur d'avance pour définir et non pas subir l'avenir de notre territoire, autour de l'équilibre entre les communes, le bien-vivre, les filières économiques durables, la transition écologique. Chacun doit y apporter sa réflexion et ses idées".

L'approbation du SCOT en conseil de communauté aura lieu en 2024, celle du PLUI en 2025. Ce dernier se substituera aux documents d'urbanisme communaux.

En attendant ces dates butoirs, la parole revient aux habitants, à condition qu'ils la prennent.

Voir les commentaires

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Graulhet. Urbanisme : enquête en cours

ABONNÉS



Les documents peuvent être consultés en mairie.DDM J-C C

Politique, Graulhet

Publié le 23/08/2022 à 05:09

Correspondant

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), deux documents qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération et donc à Graulhet. Ces documents d'urbanisme fixent les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi). La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui pilote les démarches, souhaite les co-construire avec les élus communaux, les services de l'état, la Région, le Département, le Conseil de développement et les citoyens. Jusqu'au 30 septembre 2022 chacun peut donner son

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

avis et partager ses attentes et ses idées en répondant à l'enquête en ligne sur le site internet de la mairie ou en remplissant le questionnaire papier à disposition en mairie et dans les médiathèques du territoire.

À l'automne 2022, quatre réunions seront organisées à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau-de-Montmiral.

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi afin de présenter le bilan de la concertation et les projets finalisés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le Tarn libre

LYCEE TECHNOLOGIQUE & PROFESSIONNEL PRIVE SAINTE-CECILE
PORTES OUVERTES
SAMEDI 1ER FEVRIER > 9H/12H30
SAMEDI 15 MARS > 9H/12H30
1, avenue du Breuil 81000 Albi T/ 05 63 46 16 66
lycee-sainte-cecile.com

Dernières Nouvelles du Tarn | Castres, les candidats de la dictée occitane à l'épreuve de « La Grande Muraille »



Faire de Granilia un centre de ressources au service des entreprises.©DR

Accueil » Tarn » Économie » L'Agglo Gaillac-Graulhet Adopte Son Plan De Développement Économique

Économie - Politique - Vie Locale - 27/09/2022

L'Agglo Gaillac-Graulhet adopte son plan de développement économique

Rédaction TL Modifié le : 27/09/2022 Publié le : 22/09/2022 6 lecture minimum

Facebook Twitter

La Communauté d'agglomération Gaillac -Graulhet s'est dotée lundi d'une feuille de route économique pour les dix ans qui viennent.

Une heure montre en mains pour éplucher les 17 délibérations au menu, toutes votées à l'unanimité dans une ambiance sereine. Et ce n'est pas la déclaration préliminaire du président

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Salvador appelant les élus à « plus d'indulgence à l'égard de l'Agglo » qui allait troubler cette quiétude. C'est en fin de séance que l'assemblée devait se prononcer sur le schéma de développement économique, principal moteur du dynamisme territorial aux « multiples retombées » a rappelé Maryline Lherm, vice-présidente en charge de l'économie. A travers ce document, la Communauté d'agglomération souhaite mettre en place une stratégie de développement économique qui sera accompagnée d'actions marketing visant à mettre en valeur le territoire. L'objectif est assurément ambitieux et cherchera à anticiper les mutations économiques, répondre aux besoins des entreprises, favoriser l'émergence de nouvelles filières et définir une stratégie foncière. Toutefois, les secteurs historiques tels que le cuir, la viticulture ou l'agroalimentaire ne seront pas oubliés, le document affichant même sa volonté de les renforcer.

Mais il faudra sans doute être un peu équilibriste pour parvenir aux résultats escomptés. En effet, le schéma de développement économique ne pourra s'affranchir d'autres documents actuellement en chantier comme le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le Projet alimentaire territorial et le Plan Climat Air Energie. Sans oublier la loi Climat et résilience dont la controversée notion de « zéro artificialisation nette » qui vise à mettre un frein à la consommation des terres agricoles. Trouver les bonnes articulations entre des textes aux objectifs contraignants, parfois contraires pourrait relever de la gageure.

« L'économie est le moteur de notre développement »

Le territoire communautaire est déjà entré dans une phase dynamique. La démographie évolue positivement, les créations d'entreprises entre 2016 et 2020 ont été plus nombreuse dans l'Agglo que sur le reste du département. Si l'activité commerciale se concentre essentiellement sur Gaillac et Graulhet, 63 % des nouvelles société ont vu le jour hors de ces deux centres. Passé la phase de diagnostic, trois enjeux majeurs ont été définis. C'est d'abord l'image du territoire que les élus veulent circulaire (créer de la richesse à partir de ressources produites localement), expérimental et résidentiel (stimuler l'économie locale). C'est ensuite, le repérage de quatre secteurs qui feront l'objet de toutes les attentions : le Gaillacois, le Graulhétois, l'axe de l'A68 et l'ouest du territoire (Salvagnac – Beauvais-sur-Tescou). Enfin, il s'agira de renforcer l'accueil et l'ancrage des entreprises. Mieux les accompagner pour mieux les faire rester et se développer.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Evidemment, les actions déjà lancées seront maintenues telles que les aides à l'immobilier d'entreprises, au commerce et à l'artisanat, l'aménagement de la zone d'activités de la Vidalière à Graulhet ou l'espace coworking Granilia à Gaillac qui pourrait évoluer en un véritable centre de ressources pour les entrepreneurs.

Pierre Ollivier

TAGS #Gaillac #Gaillacois #Graulhet #Graulhetois

PARTAGER Facebook Twitter Pinterest Linkedin



Rédaction TL

ARTICLES LIÉS



Publié le : 27/01/2025 Abonnés

De nouvelles championnes au SCG Boxing Savate de Graulhet



Publié le : 23/01/2025

Graulhet : ouverture des bassins mobiles à Crins



Publié le : 27/01/2025 Abonnés

Voeux : Martine Souquet, mai de Gaillac veut continuer d'« agir en proximité »

Laisser un commentaire

Connexion en tant que cabinet. Modifier votre profil. Se déconnecter ? Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Commentaire *

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Graulhet. PLUi : fin de la consultation

ABONNÉS



Le formulaire peut se remplir à la médiathèque de Graulhet.DDM MA

Politique, Graulhet

Publié le 27/09/2022 à 05:11

M. A.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), deux documents qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération et donc à Graulhet. Ces documents d'urbanisme fixent à la fois les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi). La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui pilote les démarches, souhaite les co-construire avec les élus communaux, les services de l'Etat, la Région, le Département, le Conseil de développement et les citoyens. Jusqu'au 30 septembre 2022 vous pouvez donner votre

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

avis et partager vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête en ligne sur le site internet de la mairie ou remplir le questionnaire papier à disposition en mairie et dans les médiathèques du territoire. À l'automne 2022, 4 réunions seront organisées à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau-de-Montmiral. Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi afin de présenter le bilan de la concertation et les projets finalisés.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Graulhet. PLUi : atelier de co-construction ce mardi soir

ABONNÉS



La réunion est ce mardi soir à 19h au Foulon.Photo DDM J-C C

Société, Graulhet

Publié le 08/11/2022 à 05:08

Correspondant

Ce mardi soir, l'agglomération Gaillac-Graulhet organise la 1re d'une série de réunions publiques autour de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce sera au Foulon à partir de 19 heures Ces documents d'urbanisme relèvent de la compétence de l'agglomération et fixeront les orientations et les réglementations en matière d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire pour les prochaines années. La première phase de l'élaboration est terminée. Du 1er juillet au 30 septembre, la population a pu donner son avis et partager ses attentes à l'aide de formulaires en ligne ou en version papier. Ce mardi s'ouvre une

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

nouvelle phase pour imaginer le territoire de demain. Après Graulhet, des réunions sont prévues à Gaillac (salle des spectacles le 9 novembre à 19 heures), à Rabastens (le 15 novembre à la Halle) et le 17 novembre à la salle des fêtes de Castelnau-de-Montmiral. Ces réunions seront sous la forme d'ateliers de coconstruction et vous permettront de comprendre les projets de ScoT et du PLUi, de compléter les données avec votre usage des services disponibles sur le territoire et d'imaginer le territoire de demain.

Voir les commentaires

Réagir

Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Graulhet. Ils planchent sur le futur de l'agglomération

ABONNÉS



L'atelier de co-construction a réuni une vingtaine de participants mardi 8 novembre. DDM, M.A.

Politique, Graulhet

Publié le 10/11/2022 à 05:09

Mathieu Alos

L'agglomération Gaillac-Graulhet organise une série de 4 ateliers participatifs afin de dessiner son futur. Ceux-ci s'inscrivent dans la révision des documents d'urbanisme menée par la collectivité depuis un an.

"Ce n'est pas ce soir la réunion de présentation ?". À l'arrivée des premiers participants mardi soir dans la salle du Foulon, les interrogations sont nombreuses sur le format choisi par l'agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG). Ce n'était pas une présentation classique mais un atelier de coconstruction s'inscrivant dans le cadre de la révision en

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

cours du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). De nombreuses tables et chaises ont été installées dans la salle. Des stylos de couleur, des paires de ciseaux, des "post-it" sont posés au-dessus. Plus loin, ce sont des cartes de l'agglomération qui ont été accrochées. "On va vous faire cogiter" sourit une organisatrice à l'accueil. Les participants sont invités à se diriger vers des tables différentes en fonction de leurs affinités avec les 4 thématiques de travail proposées ce 8 novembre. Une table traitera des questions liées au changement climatique, l'autre des déplacements sur le territoire de l'agglomération et des services présents. Une troisième s'intéressera au logement et au patrimoine tandis que le dernier groupe planchera sur l'économie et la production locale.

Olivier Damez, vice-président de la CAGG en charge des dossiers d'urbanisme, était présent afin de rappeler aux présents l'origine de la démarche. "L'idée de ces rencontres est de demander aux habitants comment ils voient le futur du territoire". Pour répondre à cette question, les services de la CAGG se sont appuyés sur le bureau d'études "idées communes", en charge de l'animation de la soirée. Après une présentation des enjeux, la vingtaine de présents a pu commencer à travailler par groupes, pendant près d'une heure, avant une mise en commun. Les ateliers s'appuyaient sur les résultats de la consultation menée pendant 3 mois. "Nous avons eu 1 274 répondants explique Cécile Maupeu du bureau d'études. À partir de ces données vous allez aider les services à en faire des propositions concrètes et applicables". Un agriculteur souhaite voir la question de l'eau inscrite tandis qu'un ancien maire souligne la réussite du transport à la demande sur le territoire de l'agglomération.

Une réunion sur le même format était organisée mercredi soir à Gaillac. Une soixantaine de personnes étaient préinscriptions. La concertation continuera la semaine prochaine avec un atelier prévu à Rabastens mardi et Castelnau-de-Montmiral le jeudi 17 novembre (à 19 heures). Une réunion de présentation des résultats des ateliers est prévue dans les prochaines semaines. L'élaboration des différents documents d'urbanisme menée par la CAGG prendra encore plusieurs mois.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Técou. L'élaboration du PLUi continue

ABONNÉS



Un atelier de co-construction à Graulhet à l'automne 2022. DDM MA

Urbanisme - Aménagement, Técou

Publié le 26/02/2023 à 05:09

M.A

Depuis plusieurs mois, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'est lancée dans l'élaboration de son ScoT (Schéma de cohérence territorial) et de son PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), des documents engageant la collectivité pour la prochaine dizaine d'années en matière d'urbanisme. Du 1er juillet au 30 septembre a eu lieu une enquête en ligne, puis l'agglomération a organisé des réunions publiques au cours de l'automne 2022. Ces temps d'échanges et de concertation ont réuni plus de 1 500 participants et 3 000 contributions ont été récoltées. La construction du projet intercommunal se poursuivra au printemps. Deux nouvelles réunions publiques en atelier de co-construction, en appui à l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

et du document d'orientations et d'objectifs du SCoT seront organisées sur le territoire au siège administratif de la Communauté d'agglomération, à Técou le 17 avril à 19h, sur les thématiques "Travailler" et "Se déplacer" sur le territoire, ainsi que le 18 avril à 19h sur les thématiques "Cadre de vie" et "Habiter" sur le territoire. Ces deux ateliers sont ouverts à tous sans inscription préalable.

Voir les commentaires

Réagir

Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Técou. L'élaboration du PLUI continue

ABONNÉS



Un atelier de co-construction du PLUi à Graulhet en novembre 2022. DDM MA

Société, Técou

Publié le 16/04/2023 à 05:11

Correspondant

Depuis plusieurs mois, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'est lancée dans l'élaboration de son SCOT (Schéma de cohérence territorial) et de son PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), des documents engageant la collectivité pour la prochaine dizaine d'années en matière d'urbanisme. Du 1er juillet au 30 septembre a eu lieu une enquête en ligne, puis l'agglomération a organisé des réunions publiques au cours de l'automne 2022.

Ces temps d'échanges et de concertation ont réuni plus de 1 500 participants et 3 000 contributions ont été récoltées. La construction du projet intercommunal se poursuivra au printemps. Deux nouvelles réunions publiques en atelier de co-construction, en appui

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

à l'élaboration du projet d'aménagement stratégique et du document d'orientation et d'objectifs du SCOT seront organisées sur le territoire au siège administratif de la communauté d'agglomération, à Técou le 17 avril à 19heures sur les thématiques "Travailler" et "Se Déplacer" sur le territoire et le 18 avril à 19heures sur les thématiques "Cadre de vie" et "Habiter" sur le territoire. Ces deux ateliers sont ouverts sans inscription préalable.

Voir les commentaires

Réagir

Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Graulhet. Ils planchent sur le futur de l'agglomération



Les participants se sont retrouvés au siège de l'agglomération pour ces ateliers.Photo DDM MA

Politique, Graulhet

Publié le 22/04/2023 à 05:18

M. A.

Une cinquantaine de personnes se sont rendues au siège de l'agglomération Gaillac-Graulhet, à Técou, lundi soir, pour plancher sur le futur des documents d'urbanisme de la collectivité et proposer les actions à mettre en place sur des sujets du quotidien tels que travailler, se déplacer et habiter sur le territoire.

"C'est un sujet essentiel dans le cadre des documents d'urbanisme de ces 20 prochaines années." L'introduction de Paul Salvador, président de l'agglomération Gaillac-Graulhet, replace le contexte de cette nouvelle réunion d'élaboration du schéma de cohérence territoriale (ScoT).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

En ce début de semaine, la collectivité organisait deux rendez-vous sous un format d'ateliers participatifs autour de quatre thématiques : travailler, se déplacer, le cadre de vie et habiter.

"Depuis la mise en place du premier ScoT, nous avons bien avancé et appris à nous connaître. C'est important pour pouvoir comprendre les aspirations et les besoins de toutes les communes en sachant que nous avons de nombreux défis devant nous comme le zéro artificialisation nette qui devra se retrouver dans les documents d'urbanisme", ajouta Paul Salvador.

Car le ScoT vient fixer à la fois les grandes orientations et les objectifs en matière d'aménagement de l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération. Ces 2 rendez-vous des 17 et 18 avril faisaient suite à une série d'ateliers organisés pendant l'automne 2022. "Nous avons eu beaucoup de monde, notamment lors des réunions organisées à Rabastens et à Castelnau-de-Montmiral. D'ailleurs, je retrouve des têtes ce soir déjà présentes la dernière fois", confie Olivier Damez, le maire de Couffouleux en charge du dossier pour l'agglomération.

Après une présentation des données déjà récoltées lors des précédents rendez-vous, la cinquantaine de présents est répartie par l'une des animatrices de la soirée. Autour de quatre grands thèmes, ils vont passer deux heures à plancher sur des questions telles que : comment favoriser et développer les alternatives à la voiture individuelle ? Quelles économies locales souhaitées sur le territoire et comment ? Quelles solutions pour renforcer notre attractivité territoriale ?

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le Tarn libre

LYCEE TECHNOLOGIQUE & PROFESSIONNEL PRIVE SAINTE-CECILE
PORTES OUVERTES
SAMEDI 1ER FEVRIER > 9H/12H30
SAMEDI 15 MARS > 9H/12H30
1, avenue du Breuil 81000 Albi T/ 05 63 46 16 66
lycee-sainte-cecile.com

Dernières Nouvelles du Tarn | Castres, les candidats de la dictée occitane à l'épreuve de « La Grande Muraille »



Les habitants ont participé en nombre aux ateliers de concertation © Pierre Ollivier

Accueil » Tarn » Politique » Gaillac-Graulhet : L'agglo Et Ses Habitants Planchent Sur L'avenir

Politique - Tarn - Urbanisme - 07/05/2023

Gaillac-Graulhet : l'agglo et ses habitants planchent sur l'avenir

Rédaction TL Modifié le : 07/05/2023 Publié le : 04/05/2023 Abonnés 6 lecture minimum

Facebook Twitter

Lancé il y a plus d'un an, le Schéma de Cohérence Territoriale poursuit son chemin entre étapes administratives et participation des habitants.

Le SCOT est un document qui regroupe les politiques publiques menées par la communauté d'Agglomération dans le cadre du développement du territoire. On peut résumer ainsi : il

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

imagine ce que sera le territoire de Gaillac- Graulhet dans les vingt ans à venir. Autant dire qu'il s'agit d'un texte fondamental qui ne doit rien laisser au hasard et prendre en compte l'ensemble des enjeux. Si les élus seront finalement les décisionnaires, la participation des habitants du territoire n'est pas anodine. « Il est important d'écouter la population, ce qu'elle pense de son territoire et comment elle l'imagine » explique Olivier Damez, le vice-président en charge du dossier. Ainsi, après le diagnostic réalisé début 2022, une première enquête en ligne a débuté en juin auprès des habitants permettant de collecter 1 200 réponses et environ 3 000 contributions. Une matière qu'il a fallu compiler et trier entre ce qui émanait des compétences du SCOT ou d'autres politiques publiques. L'étape suivante s'est déroulée en novembre de la même année au travers de quatre ateliers organisés à Gaillac, Graulhet, Rabastens et Castelnau- de-Montmirail avec le cabinet spécialisé Idée Communes.



Olivier Damez, vice-président en charge de l'Urbanisme © Pierre Ollivier

Pas moins de 218 habitants ont participé à ces rencontres de travail desquels ont émergées 454 propositions regroupées en 9 scénarios. Les habitants ont déterminé huit thématiques qu'ils jugent prioritaires pour l'avenir : la préservation des ressources naturelles avec un accent mis sur la gestion de l'eau et le développement des espaces naturels et des espaces verts en ville ; la lutte contre le changement climatique associant sobriété, énergies renouvelables et accompagnement de l'agriculture face à la nouvelle donne ; le renforcement de l'attractivité économique du territoire en renforçant l'existant et en répartissant mieux les activités ; le

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

développement des productions locales en travaillant sur les réseaux de distribution et sur [illegible] soutenant le renouvellement des populations agricoles ; la limitation de l'étalement urbain et l'augmentation du nombre de logements sociaux ; la protection de la richesse patrimoniale et des paysages et le développement de la multimodalité des déplacements et le renforcement des services tant publics que l'accessibilité aux soins en inventant de nouveaux itinéraires.

Autant de sujets qui ne surprennent pas Olivier Damez. « Les questions environnementales et la qualité de vie sont des sujets prégnants mais ce ne sont pas les seuls enjeux » précise- t-il. « Dans un territoire divers entre de grandes villes et une multitude de petits villages qui n'ont pas les mêmes attentes, un rééquilibrage doit se faire en tenant compte des besoins des familles pour se loger. Car nous manquons de logements et faisons face à une forte pression foncière. Au delà, l'objectif est de trouver son mode de développement en tenant compte de la proximité toulousaine et du risque de devenir un territoire dortoir, ce que nous devons absolument éviter » conclut le vice-président. La suite, c'est la fin des études et l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique d'ici la fin de l'année avant une enquête publique courant 2024.

Pierre Ollivier

TAGS #Gaillac #Gaillacois #Graulhet

PARTAGER Facebook Twitter Pinterest Linkedin

Rédaction TL

ARTICLES LIÉS



Publié le : 27/01/2025 Abonnés

De nouvelles championnes au SCG Boxing Savate de Graulhet



Publié le : 23/01/2025

Graulhet : ouverture des bassins mobiles à Crins



Publié le : 27/01/2025 Abonnés

Voeux : Martine Souquet, mai de Gaillac veut continuer d'« agir en proximité »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA DÉPÊCHE

Gaillac-Graulhet : deux documents pour dessiner l'avenir du territoire

ABONNÉS



Deux documents pour dessiner l'avenir du territoire à l'horizon 2040. / Photo AGG

Société, Urbanisme - Aménagement, Tarn

Publié le 17/01/2024 à 17:01 , mis à jour à 18:36

R.B.

L'agglomération Gaillac Graulhet travaille actuellement sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le SCOT. Ils sont en cours de réalisation et détermineront l'avenir du territoire.

Ces deux documents d'importance sont liés et dessineront l'avenir du territoire pour les dix à vingt ans qui viennent. Tout d'abord le SCOT. C'est un outil stratégique qui fixe les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'aménagement de l'espace. Il

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

dessine ce que va devenir le territoire de la Communauté d'agglomération à l'horizon 2040 autour de plusieurs axes.

Tout d'abord, les filières et activités économiques durables : agricoles, commerciales, artisanales, industrielles, touristiques. En second lieu, la structuration des lieux de vie autour de la qualité du cadre de vie : logements, déplacements, équipements, services…

Ensuite, la transition écologique et énergétique : gestion des espaces, valorisation des paysages… Enfin, l'équilibre entre les composantes urbaines et rurales du territoire. Pour sa part, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document qui s'appliquera à l'ensemble du territoire communautaire. Il fixera les règles d'urbanisme qui s'appliqueront à chaque parcelle de terrain : usage de la parcelle, règles de construction et d'aménagement…

Large concertation avec les habitants du territoire

Pour l'agglomération, l'élaboration du SCoT et du PLUi est l'occasion d'une très large et innovante concertation avec les habitants du territoire. Démarrée par une enquête à grande échelle, puis des ateliers thématiques travaillés avec le public et des réunions publiques. Chacun de ces événements a permis de rassembler les attentes des habitants, des acteurs économiques ou associatifs. Au total, près de 3 000 contributions ont été reçues et 210 personnes ont participé.

Cette concertation se poursuit tout au long de la période d'élaboration. Vous pouvez partager et donner votre avis en envoyant vos attentes via l'adresse mail : concertation-urbanisme@gaillac-graulhet.fr ou depuis la page Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) – Gaillac Graulhet Agglomération.

Le projet de SCoT devrait être finalisé à l'automne 2024 pour une application sur le territoire fin 2025 à la suite de l'organisation d'une enquête publique.

Une fois le SCoT finalisé, le projet de PLUi fera l'objet d'une nouvelle concertation avec la population et sera l'occasion de partager les grands principes déjà à l'œuvre sur le territoire du nouveau modèle des formes urbaines à construire et à aménager. Son entrée en vigueur est prévue en 2028. Il viendra donc remplacer les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le Tarn libre

LYCEE TECHNOLOGIQUE & PROFESSIONNEL PRIVE SAINTE-CECILE
PORTES OUVERTES
SAMEDI 1ER FEVRIER > 9H/12H30
SAMEDI 15 MARS > 9H/12H30
1, avenue du Breuil 81000 Albi T/ 05 63 46 16 66
lycee-sainte-cecile.com

Dernières Nouvelles du Tarn | Incendie du Notorius Social Club à Albi : une personne en garde à vue



Olivier Damez, vice-président de l'agglomération Gaillac-Graulhet, a animé le débat qui n'a pas fait l'objet d'un vote. ©G.Cou/Le Tarn libre

Accueil » Tarn » Politique » Técou : « On Ne Veut Pas Être Un Territoire Dortoir »

Politique - Vie Locale - 30/01/2024

Técou : « On ne veut pas être un territoire dortoir »

Guillaume COURVEILLE Modifié le : 30/01/2024 Publié le : 30/01/2024 Abonnés

8 lecture minimum

Facebook Twitter

GAILLAC-GRAULHET : Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les élus de l'agglomération ont débattu, le 18 janvier à Técou, du Projet d'Aménagement Stratégique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Le dernier conseil communautaire de l'agglomération Gaillac-Graulhet a donné lieu, jeudi 13 janvier, à une présentation, suivie d'un débat, sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui entre dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Olivier Damez, maire de Couffouleux et vice-président de la collectivité, s'est chargé de présenter les quatre grands défis sur lesquels repose ce PAS : « renforcer l'attractivité économique ; s'engager pour une qualité de vie et un bien-vivre pour toutes et tous ; atteindre la complémentarité entre les composantes urbaines et rurales pour proposer un nouvel équilibre ; mettre en œuvre les transitions écologiques, énergétique et numérique au cœur des choix d'aménagement ».
En amont de cette présentation, l'élu a rappelé les différents ateliers thématiques, organisés en avril dernier, à Gaillac, Graulhet, Rabastens ou encore Castelnau de Montmiral, auxquels avaient participé 200 personnes.

Manque de logements sociaux

Une autre conférence avait également été ouverte à la population. « Le PAS, c'est la partie un peu générale du SCOT » a introduit Olivier Damez, avant de se pencher, diaporama à l'appui, sur les différentes projections pour les 20 ans à venir (2025-2045) : augmentation de la population de 8 700 habitants ; 7 000 logements supplémentaires et création de 2 400 emplois. « Le constat qui a été frappant pour nous, c'est de dire que sur les 10 dernières années, nous avions pour 13 nouveaux habitants, un seul emploi créé. On ne veut pas être un territoire dortoir », a insisté l'élu qui a aussi fait remarquer que l'espace à consommer, à l'avenir, sera bien plus réduit (entre 2011 et 2 022 511 hectares consommés, entre 2025 et 2045, 257 hectares projetés) : « c'est ridicule ».
En déclinant les quatre grands défis du PAS, Olivier Damez a également mis en garde sur le manque de logements locatifs et sociaux : « Si on interroge notre habitat social, on s'aperçoit qu'on est très en deçà des obligations légales ».
Le débat ouvert, Blaise Aznar, maire de Graulhet, a axé son propos sur le commerce : « C'est plus l'attractivité commerciale de centre-ville qui doit être développée ». Claire Fita, conseillère municipale de Graulhet, vice-présidente à la Région et conseillère communautaire, a appuyé son maire, en évoquant le potentiel du recyclage foncier : « Nous avons des friches qui méritent toute notre attention ». « Toutes les communes vont être consultées sur les friches de leur territoire », a assuré Olivier Damez, conscient « qu'il faudra être plus ferme sur la non augmentation de surfaces agricoles destinées à du commerce (…) » pour Jean Tkaczuk, ancien maire de Lisle-sur-Tarn, « le territoire devrait être combatif face à des incitations ou des requêtes menées suite à des décisions prises par la métropole (toulousaine) ». Gabriel Carramusa, conseiller municipal d'opposition à Gaillac, a, lui, l'impression « qu'on artificialise un

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

maximum aujourd'hui pour limiter les contraintes de demain. Il y a de belles intentions dans ce projet, mais j'ai envie de vous demander quand est-ce qu'on commence ? ». Christophe Hérin, maire de Rivières a, quant à lui, mis en garde sur la gestion de la ressource en eau. « Il faut garder pérenne cette ressource ». La conclusion est revenue au président Paul Salvador : « Nous avions été les premiers à mettre en place sur Midi-Pyrénées un Schéma de Cohérence Territorial, là nous ne sommes pas dans le même schéma, malgré tout, nous avons la nécessité compte tenu des contraintes nouvelles qui sont légitimes et pour la plupart, imposées par l'Etat, de travailler tous ensemble pour définir un projet pour ce grand territoire qui, aussi, est remarqué pour ses paysages et sa qualité. On ne peut pas considérer qu'on va complètement inhiber le développement économique, donc il faut qu'on intègre cette réflexion-là, dans le sujet et je pense qu'on sortira un bon document… Ce sera plus compliqué pour le PLUI, mais le SCOT on souhaiterait effectivement le faire avant la fin du mandat ».

TAGS #Gaillac #Gaillacois #Graulhet

PARTAGER Facebook Twitter Pinterest Linkedin

Guillaume COURVEILLE

Titulaire d'une licence d'Histoire et formé à l'ESJ Pro Montpellier en qualité de journaliste bimédia (presse-écrite et web), j'ai d'abord travaillé au sein de la rédaction albigeoise de la Dépêche du Midi, avant d'intégrer le Tarn libre en 2014. Je suis aujourd'hui chargé de la rubrique faits divers, d'une partie du secrétariat de rédaction, de la couverture du Sporting Club Albigeois, ainsi que de la locale de Gaillac, tout en collaborant sur des sujets départementaux et événements sportifs.

ARTICLES LIÉS



Publié le : 27/01/2025 Abonnés

De nouvelles championnes au SCG Boxing Savate de Graulhet



Publié le : 23/01/2025

Graulhet : ouverture des bassins mobiles à Crins



Publié le : 27/01/2025 Abonnés

Voeux : Martine Souquet, mai de Gaillac veut continuer d'« agir en proximité »

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'Agglo Gaillac Graulhet joue la carte de la pédagogie



Francis Montsarrat explique et défend le choix des apports volontaires sur la collecte des déchets. L'Agglo est plutôt bien placée en matière de tri.DDM

Éducation, Gaillac

Publié le 29/04/2024 à 05:10

J-A.L.

Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/03:06

Au tiers du mandat, l'Agglo Gaillac Graulhet, dont le rôle est souvent mal compris, mène une campagne d'explication sur des thématiques précises. Premier volet : les écoles et la collecte des déchets.

Volonté de contenir "l'Agglo bashing" qui prospérait ces derniers temps ? Ou plus simplement d'expliquer le rôle et l'apport d'une Agglo Gaillac-Graulhet mal comprise et propice aux critiques ? Toujours est-il que Paul Salvador a saisi un point de passage – le

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

premier tiers du mandat – pour expliquer devant la presse l'action, les projets et les enjeux de l'Agglo.

Entouré de quelques adjoints et sur des focus concrets : l'école et les familles (Christophe Hérin, Christophe Gourmanel), les déchets (Francis Montsarrat), la ruralité (François Joengbloet), le Schéma de cohérence territoriale et le Plan local d'urbanisme intercommunal (Olivier Damez, Jean-François Baulès).

Les chiffres valant mieux que de longs développements, on apprend que 5 800 enfants sont scolarisés dans le public, 800 dans le privé et que l'Agglo doit entretenir ou rénover 80 000 m2 de bâtiments. Priorité a été donnée aux urgences réglementaires (sécurité, incendie, visiophones, clôtures…). La rénovation énergétique est aussi une préoccupation. "On investit pour être tranquilles pour 30 ans. Quelquefois, le plus pertinent est le neuf" précise Christophe Hérin. Dans quelques jours l'inauguration de l'école de Catalanis (1,8 million d'euros), celles de Lagrave (2,7 M€), Rivières (810 000 €) pour la rentrée 2024, Lisle-sur-Tarn (990 000 €) pour la rentrée 2026.

Manque d'assistantes maternelles

Christophe Gourmanel a abordé un écueil majeur : la perte d'emplois de 20 % des postes d'assistantes maternelles en quatre ans, alors que les besoins augmentent. Des Maisons d'assistantes maternelles sont-elles à même d'attirer vers ce métier ? L'Agglo y réfléchit. À son actif, la réalisation d'un portail Famille pour faciliter les démarches et le suivi de l'enfant jusqu'au collège et une tarification "sociale".

Christophe Gourmanel prend l'exemple du repas à 1 €, de l'ALAE lié au quotient familial. Sur les déchets, Francis Montsarrat a défendu le choix des points d'apports volontaires. Ils seront situés dans un rayon de 150 mètres.

"D'ailleurs nous avons rajouté certains points sur le centre-ville de Gaillac". Paul Salvador est intervenu pour rassurer les rippers. "Leur emploi ne sera pas supprimé, ils seront redéployés à l'entretien des points d'apport. Tout devra être nickel".

Des communes comme Cestayrols et Sénouillac se sont portées volontaires pour tester des cuves aériennes qui ne seraient vidées que tous les quinze jours. Francis Montsarrat a incité les habitants à ne pas perdre leurs bonnes pratiques avec l'apport volontaire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

"On est deuxième sur quatorze collectivités pour les déchets ménagers. Plus on trie moins le tarif augmentera. Car le prix du traitement a doublé en 5 ans et représente plus de 50 % de la taxe finale, même si nous en avons maintenu le taux". Maintenir le tri pour maintenir le coût devient une règle de conduite.

Voir les commentaires

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion ?

Suivre ce fil

Réagir

Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Les commentaires (3)

Escout Il y a 15 jours Le 29/04/2024 à 19:00

Oùùù sont les femmmes ?

Lo repotegaire Il y a 14 jours Le 01/05/2024 à 09:35

ça c'est vraiment le sujet de l'article !

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Gaillac. L'Agglo défend une 'densification vivable'



François Joengbloet (ruralité), Jean-François Baulès et Olivier Damez (schéma d'aménagement) ont présenté les choix stratégiques de l'Agglo. DDM

Environnement, Gaillac

Publié le 11/05/2024 à 05:13

J-A.L.

Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/02:20

Mise à disposition de secrétaires de mairie pour les petites communes, choix d'urbanisation : les élus de l'Agglo ont présenté et justifié leurs choix.

La présentation du bilan au tiers de mandat sur quatre thématiques incluait le rôle de la commission ruralité, créée par Paul Salvador il y a trois ans. À son actif, la mise en place d'un bureau des communes au service des 56 pour un transfert rapide d'informations (via un numéro vert permanent) et le recrutement par l'Agglo de secrétaires de mairie qui se déplacent pour une demi-journée, une journée dans les communes. "Cet échange

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

permet de faire remonter à l'Agglo les problèmes et les besoins des communes et à l'Agglo de s'y adapter", indique François Joengbloet.

La commission ruralité a trouvé une parade aux pneus qui s'entassaient souvent en dépôts sauvages. "Le plus dur a été de trouver un prestataire. Personne ne répondait aux appels d'offres".

Manque d'emplois et de logements

Finalement, une entreprise d'Agen s'est est chargée : 1 500 tonnes de pneus ont été collectés en un peu plus d'un an, broyés et recyclés dans une cimenterie de Martres-Tolosane, 20 % du coût de collecte revenant aux agriculteurs. Le prochain défi porte maintenant sur les carcasses de voitures.

Sur l'aménagement du territoire de demain, Olivier Damez a mis le doigt sur deux lacunes : le manque d'emplois et le manque de logements disponibles.

"Un emploi créé pour treize nouveaux habitants, c'est très insuffisant". La création de nouvelles zones d'activités ne lui paraît pas la panacée. Il convient que le problème est complexe. Au manque de logements, s'ajoute celui des terrains constructibles, de moins en moins nombreux avec la stratégie de zéro artificialisation des sols. Reste la densification. "Mais une densification vivable, d'abord au centre des bourgs, ensuite, le minimum du minimum. C'est certain : l'urbanisation le long des routes, c'est fini".

Jean-François Baulès a fixé les attributions de chacun dans le cadre du SCOT, qui sera présenté en septembre 2025 et du Schéma de cohérence territoriale. "Chaque commune gardera un droit de regard, mais dans le projet global de l'Agglo. L'individualité doit se mettre au service du collectif. Le projet doit être porté par les communes et ensuite peaufiné à l'Agglo". Un point, ont souligné les élus, sur lequel Gaillac-Graulhet a pris de l'avance. Ce pourrait être le fil rouge de cette opération de communication dont Paul Salvador avait donné le tempo : pour lui, Gaillac-Graulhet ne traîne pas les pieds, elle avance à bon pas.

Voir les commentaires

Réagir

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 5 :

Extraits des articles parus dans le magazine de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

N°2
09
22

AGGLO' Focus

LES TEMPS FORTS DE VOTRE TERRITOIRE

À LA UNE

L'agglo investit pour nos enfants

Dans le cadre de sa compétence scolaire, l'agglomération porte depuis quelques années des projets ambitieux de rénovation et de construction de bâtiments scolaires.

Depuis 2018, 2,8M € ont été investis dans la création et la rénovation de 4 crèches (Les Calinous à Cadalen, Les Moussaillons et les Dadous à Graulhet ainsi que Les Grapillous à Lagrave) pour accueillir ou améliorer le confort des tout-petits. L'agglomération ne s'arrête pas là avec en 2022, l'extension de l'école de Brens (870 000€) et la construction du groupe scolaire de Montgaillard (2,3 M€).

EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE BRENS

Construite en 1965 avec 2 classes, l'école de Brens a fait l'objet de travaux d'extension au fil des années avec la création de 4 classes supplémentaires, afin d'accueillir les nouveaux enfants arrivant sur la commune. Dès le mois de mai 2022, ce sont deux nouvelles classes et un bloc sanitaire qui ont été ajoutés, un préau plus grand et un nouveau local de rangement. Des interventions sur le bâtiment existant, à savoir brise soleil, isolation des combles, remplacement de la chaudière et réfection des sanitaires, ont complété ces travaux.

L'inauguration de l'extension a eu lieu le 2 juin dernier, en présence des élus du territoire et d'une mobilisation importante des parents et enfants.



LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE MONTGAILLARD

La construction du groupe scolaire à Montgaillard s'est inscrit dans la volonté de regrouper 3 écoles existantes, sur un territoire à majorité rurale. Ouvert dès cette rentrée 2022, ce sont 88 élèves des écoles de Montgaillard, Tauriac et Beauvais-sur-Tescou qui y ont été accueillis.

Ce projet de 965 m² est composé d'une partie maternelle avec 2 classes, une partie élémentaire avec 3 classes ainsi qu'une salle de motricité. La cuisine centrale, quant à elle, est équipée pour la préparation de 300 à 350 repas. Les repas sont élaborés pour les enfants de la nouvelle école de Montgaillard, mais également en liaison chaude pour ceux de Grazac, Mézens et Roquemaure, avec la volonté de proposer des produits frais et locaux.



LA NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE DE LENTAJOU

Dans le cadre du Plan de Requalification Urbaine de Lentajou à Gaillac, grand projet de rénovation urbaine du quartier (habitat, espaces de vie et école), 2M€ ont été engagés par l'agglomération pour porter la construction de la nouvelle école maternelle, avec le choix d'une isolation par l'extérieur, marquant la volonté d'une construction durable du bâtiment.
Le projet prévoit la création de trois classes, un espace ALAE avec un atelier, une salle de motricité et une bibliothèque. La future école bénéficiera également de la mise en place d'un service de restauration scolaire avec un espace dédié, un nouvel équipement qui n'existait pas jusqu'alors dans l'école actuelle.

URBANISME

4 rendez-vous pour imaginer ensemble notre territoire demain

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** et l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, deux documents d'urbanisme qui fixent à la fois les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire.

Parce que vous vivez et travaillez sur le territoire, votre avis est essentiel pour nous aider à définir les enjeux de demain.



En novembre, participez aux 4 réunions publiques de co-construction, organisées au plus proche de chez vous :

- ▸ **8/11/22** Salle du Foulon à *Graulhet*
- ▸ **9/11/22** Salle des spectacles à *Gaillac*
- ▸ **15/11/22** Halle de *Rabastens*
- ▸ **17 /11/22** Salle des fêtes de *Castelnau-de-Montmiral*

POUR VOUS INSCRIRE, C'EST ICI ▸▸▸▸▸

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

RELEVER LES DÉFIS ÉCONOMIQUES DE DEMAIN

Depuis 1992, l'agglomération Gaillac-Graulhet n'a cessé d'évoluer au gré d'un développement dynamisé par l'axe autoroutier Albi-Toulouse. Face aux grands enjeux actuels, l'agglomération s'est dotée d'un schéma de développement économique permettant de conforter et de renforcer son attractivité pour les 10 années à venir, dans le respect des valeurs liées au développement durable.

Les enjeux économiques majeurs de l'agglomération sont :

▶ **Maintien du développement et accompagnement vers la diversification de l'agriculture** pour valoriser les productions locales et préserver l'aménagement des ressources.

▶ **Accompagnement des filières locales**, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie.

▶ **Développement de l'économie touristique** autour de la valorisation des ressources patrimoniales, le référencement de la destination et l'accroissement de sa notoriété.

▶ **Construction d'une image attractive** valorisant le potentiel économique, les ressources et savoir-faire locaux ainsi que l'offre d'accueil.

▶ **Attractivité des villes et villages du territoire dans leur centralité**, notamment via les commerces de proximité.

Il s'accompagne d'un plan d'actions opérationnel concret qui sera mis en œuvre en partenariat avec les acteurs locaux (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture du Tarn). Ce plan conjugue diversification du tissu économique local, développement de nouvelles filières économiques, politique locale du commerce, soutien à l'artisanat et politique dynamique en faveur de la création/reprise et transmission d'entreprises...

UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ ET HARMONIEUX

(Zones d'Activités économiques)

REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

D'importants travaux de requalification des principales zones d'activités du territoire sont programmés afin de proposer à nos entreprises un environnement de qualité (entretien régulier, signalétique renouvelée,...) et respectueux de l'environnement.

17 ZONES GÉRÉES PAR L'AGGLO

> 100 000 €/an sont consacrés à des plantations pour une intégration paysagère et naturelle plus aboutie (zones de Cahuzac-sur-Vère, Brens-Xansos, Montans-Garrigue Longue). Prochaines zones à aménager : Graulhet-Labressole, Couffouleux-Les Massiès).



Éclairage public : plus performant et économe

Dans les zones d'activités du territoire, il sera progressivement mis en place le remplacement des ampoules par des LED, l'arrêt de l'éclairage pendant certaines heures la nuit.
Depuis le 16 août, l'extinction de l'éclairage est programmé toutes les nuits de minuit à 5h dans les zones d'activités de Gaillac.

L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX TERRAINS

L'agglomération accompagne le développement des entreprises en proposant des terrains viabilisés à des prix attractifs. En anticipation des besoins futurs des entreprises, une politique foncière ambitieuse sera mise en œuvre reposant sur l'optimisation et la densification du foncier existant, la création et l'extension de zones d'activités dans des périmètres limités, conformément aux objectifs de la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050. **L'aménagement de 10 ha sur la zone La Molière** à Graulhet débutera en 2023.

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE MAS DE REST, ENTRE GAILLAC ET SENOUILLAC

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MARAICHAGE

Dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, l'agglomération projette l'implantation, au Mas de Rest, d'un **pôle orienté sur le développement de la filière légumes et la diversification des activités agricoles du bassin**.
Ce projet est motivé par l'importance de la filière agricole sur le territoire et la volonté d'accompagner ce secteur d'activité. Il fait écho aux conclusions d'un diagnostic complet portant sur l'agriculture, la transformation et la consommation alimentaire sur le bassin réalisé par la Chambre d'Agriculture du Tarn en 2022.

Cette première étape a souligné le potentiel de développement de la filière légumes en lien avec le bassin de consommation.

Le secteur du Mas de Rest, au nord de Gaillac, identifié comme porteur pour le projet en raison de sa localisation, bénéficie de nombreux atouts :

> Une facilité d'accès, avec la proximité d'un axe routier important (D18) ;

> La présence à **proximité de structures dédiées au soutien de l'activité agricole** (Essor Maraîcher...) ;

La production du pôle sera principalement orientée vers la filière légumes, redonnant sens à la nature première de ces surfaces agricoles pour développer des cultures principalement tournées vers des **productions vivrières ou valorisantes** (diverses variétés de légumes et de plantes).

Le PAT pour l'agglomération Gaillac-Graulhet vise à la fois à **développer les circuits** courts et produire une alimentation de qualité.

Les principaux objectifs sont :

▶ **Développer les infrastructures et surfaces de production pour la couveuse agricole** « Essor Maraicher » et partenaires afin d'accroitre les parcelles de maraichage,

▶ **Mettre en place des espaces d'expérimentation** (technique et/ou productions adaptées aux évolutions climatiques) avec des partenaires institutionnels tournés vers la diversification des productions végétales,

▶ **Travailler l'offre et l'appui aux porteurs de projets agricoles** (accompagnement technique administratifs et financiers, mutualisation des outils de production, démarche pour l'installation, recherche de foncier, ...),

▶ **Accompagner les porteurs de projet et agriculteurs déjà installés pour diversifier leur production** avec la mise en place de productions locales destinées à répondre aux besoins du territoire.

En lien avec le développement de la filière légumes et la volonté d'accompagner vers la diversification des activités d'agriculteurs installés, l'agglomération souhaite également développer l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration scolaire dont elle assure le fonctionnement, soit plus de 7000 repas fournis sur le territoire. Par cette volonté et l'écoute des besoins du territoire, l'agglomération veut également promouvoir le développement des circuits courts sur notre territoire.

INTERVIEW



Laurent HERAIL - Président du Groupe Surplus Recyclage

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE RECYCLAGE

Avant même que « développement durable » devienne une expression courante, Laurent Herail crée en 2005 son entreprise avec l'intention de donner une seconde vie aux pièces auto.
C'est à Gaillac que l'on se donne rendez-vous avec celui qui est à la tête du Groupe Surplus Recyclage. Né dans le Tarn, le groupe est aujourd'hui leader du marché de recyclage de pièces automobiles.

La croissance fulgurante de l'entreprise est la convergence de valeurs solides, une industrie réceptive et un public enthousiaste.

Aujourd'hui l'entreprise gaillacoise est le seul acteur de la filière en France à pouvoir proposer les trois activités auto, moto et autres véhicules industriels, sur un seul site de 30 hectares au Mas de Rest. Tous les ans, plus de 200 000 pièces détachées d'occasion sont vendues.

" Nous avons pris l'ancienne recette : réparer au lieu de remplacer.

L'engagement de l'entreprise dans le développement durable se traduit jusque dans son quotidien, avec l'intégration de procédés écologiques : réutilisation de cartons d'emballages recyclés, systèmes de réutilisation d'eau...

Pour le choix d'implantation dans la région, il n'est pas dû au hasard. La possibilité d'expansion, et la proximité de l'autoroute et de la voie ferrée, ont été des facteurs décisifs. L'environnement et le cadre de vie y ont aussi contribués, offrant des arguments forts pour le recrutement.

Avant de nous quitter, Laurent Herail nous confie d'ailleurs que plus de 30 postes sont à pourvoir en ce moment, pour accompagner le déploiement du groupe sur le marché européen.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

ANIMATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Des dispositifs financiers pour soutenir nos entreprises

L'agglomération encourage et accompagne le développement économique des entreprises du territoire avec deux aides particulières :

▶ **Soutien financier du commerce et de l'artisanat local** dans le cadre d'une création ou reprise d'activité.

▶ **Aide à l'investissement immobilier d'entreprise (AIE) pour les entreprises des secteurs de l'industrie, de l'artisanat de production et des services à l'industrie.** Ce dispositif permet dans certains cas, de faire un effet levier au niveau de la région.

L'agglomération s'inscrit dans le réseau des structures locales d'accompagnement des entreprises pour la création, le développement ou la transmission (Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Boutique de gestion, Agence de développement de l'Occitanie, Initiative Tarn, Pôle emploi, Emploi 81, Cap Emploi Tarn, Centre interinstitutionnel de bilans de compétences, Initiative Emploi Formation, etc.).

"Réseautage" :

L'agglomération favorise la mise en relation des entreprises lors de rencontres informelles ou d'ateliers thématiques (recrutement, marketing, gestion, formation...).

FILIÈRE VITICOLE

La filière viticole, implantée en quasi totalité sur le territoire de l'agglomération, est un sujet essentiel dans le cadre du développement économique.

L'agglomération entretient un étroit partenariat avec les viticulteurs et leurs organisations professionnelles, notamment avec V'INNOPOLE l'antenne régionale de l'Institut de la Vigne et du vin, mais aussi le secteur de l'oenotourisme au travers, par exemple, du projet pilote européen « In Vino Expertise », programme Erasmus ouvrant sur un partenariat stratégique transnational (France, Italie, Portugal, Slovénie et Espagne) et valorisant l'employabilité.

FILIÈRE CUIR

La communauté d'agglomération accompagne les entreprises lors d'actions ciblées :

▶ PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE DU TERRITOIRE

Evènement « Graulhet, le Cuir dans la Peau »

Organisé par l'Office de Tourisme La Toscane Occitane, il connaitra sa 6e édition les 26 et 27 octobre prochains.

Ces portes ouvertes exceptionnelles présentent chaque année l'occasion unique de découvrir les métiers des spécialistes de la filère cuir et de la filière vin. Plus de 20 entreprises ouvrent leurs portes pour partager ces savoir-faire ancestraux.

▶ EXPOSITION À LA MAISON OCCITANIE À NEW-YORK

Afin de valoriser à l'international la filière Cuir de Graulhet et mettre en avant l'ancrage des savoir-faire de la fabrication française, trois entreprises représenteront l'association Graulhet le Cuir. Cette dernière, créée en 2017, regroupe les entreprises implantées sur le bassin industriel (mégisserie, tannerie, machines-outils, accessoires & fournitures pour le cuir, produits et services pour le travail des peaux).



Découvrir nos vidéos sur la filière cuir
https://www.youtube.com
▶Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

ACCOMPAGNEMENT DANS LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Tous les mardis depuis la rentrée 2022

Organisé sous la forme **d'ateliers gratuits**, ce Programme d'Appui Numérique permet aux entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération, d'aborder des thématiques diverses et variées (cybersécurité, publicité, réseaux sociaux, campagnes emailing...). Le programme s'est enrichi d'un accompagnement à la gestion des ressources humaines, suite à une demande forte émanant des entreprises du territoire.

Les ateliers se déroulent à Técou ou à Castelnau-de-Montmiral, et sont animés par l'Office de Tourisme La Toscane Occitane (pour le compte de l'agglomération), la CCI et CMA du Tarn.

Pour s'incrire, scannez-moi

PORTRAITS D'ENTREPRISES

Pour valoriser les métiers et savoir-faire des entreprises, l'agglomération réalise depuis 2021 des portraits éditoriaux et vidéos pour mettre en lumière le tissu économique du territoire à travers différentes thématiques comme l'innovation, le développement durable...

Vous pouvez les découvrir à travers des articles réguliers mis en avant sur le site web de l'agglomération ou encore sur nos réseaux sociaux Linkedin, Facebook et YouTube.

- GaillacGraulhetAgglo
- gaillac-graulhet-agglomeration
- Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet



LA PÉPINIÈRE GRANILIA

Un outil pour la création d'entreprises

La communauté d'agglomération accompagne les entreprises dans leur parcours entrepreunarial. Composé de trois entités : la pépinière d'entreprises, l'hôtel d'entreprises et l'espace de Coworking, cet écosystème dynamique permet de proposer un ensemble d'équipements et services performants pour renforcer les chances de succès des entreprises hébergées.

granilia.fr

LE TOURISME FAIT PEAU NEUVE

La Toscane Occitane : une nouvelle marque pour dynamiser le tourisme local

Depuis le 1er janvier 2022, le périmètre de l'Office de tourisme Bastides & Vignoble du Gaillac s'est élargi au territoire de Cordes, Vaour et Penne. Cette nouvelle destination a pris le nom de « La Toscane Occitane - Gaillac, Cordes sur Ciel & Cités médiévales » et aura en charge de promouvoir l'activité touristique sur le territoire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et de la Communauté de communes du Cordais et du Causse. Il a pris la forme d'un syndicat mixte.

LA TOSCANE OCCITANE
GAILLAC, CORDES SUR CIEL & CITÉS MÉDIÉVALES

la-toscane-occitane.com

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LES GRANDS PROJETS CULTURELS

LIVRESSE DES MOTS



L'agglomération vous propose un évènement littéraire et gustatif « Livresse des mots », en partenariat avec la Maison des Vins. Cet itinéraire culturel est une invitation à découvrir et dynamiser notre territoire autour d'une pause conviviale ouverte à tous. Cette première édition est l'occasion de proposer aux habitants un regard croisé mêlant le plaisir des mots avec la rencontre d'un(e) auteur(trice), au plaisir du palais avec la présence d'un(e) vigneron(ne). Ces rencontres, animées par le journaliste Brice Torrecillas, se déroulent une fois par mois, dans un lieu singulier proposé par les communes.

Depuis le 20 mars dernier, date du premier rendez-vous, ce sont les communes de Salvagnac, Montans, Castelnau-de-Montmiral, Parisot, Graulhet, Técou et Rabastens qui ont souhaité accueillir l'évènement.

Prochaine date à noter dans vos agendas : le 16 octobre à St Urcisse.

Pour résumer :

- **1 dimanche par mois** jusqu'au mois de mars 2023
- **1 lieu différent au choix** des communes
- **1 horaire : 11h-13h**
- **5€** avec formule dégustation de vin du vigneron (2 verres), accompagné de petites mises en bouche locales
- **1 séance dédicace et vente du vin du vigneron** présent en fin d'évènement

Retrouvez toutes les dates et les prochaines évènements sur https://www.gaillac-graulhet.fr/livresse-des-mots/

L'ARCHÉOSITE EN RENOUVEAU

Un projet d'aménagement porté par l'agglomération va voir le jour au niveau du Centre de Conservation d'Etudes (CCE), rattaché à l'Archéosite de Montans. Le CCE situé à l'entrée du village, est un lieu dédié au stockage, à la conservation, à la recherche autour des collections archéologiques et recueille ainsi les objets mis au jour sur le territoire intercommunal. Depuis sa création en 1995, la multiplication des opérations de terrains sur tout le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet ont rendu nécessaire son agrandissement et sa modernisation. L'extension du centre et les aménagements intérieurs vont permettre d'agrandir les espaces de stockage, de créer des salles dédiées à l'inventaire des collections, à la manutention des objets et favoriser l'accueil des chercheurs (à l'échelle nationale et internationale) et des étudiants.



Projection 3D du futur bâtiment du Centre archéologique de Montans
Cabinets P. Anglès & Astruc ArchitecteS

Ces travaux, qui devraient s'étendre sur un an, permettront à terme de conserver dans des conditions optimales les collections, qu'elles soient issues des fouilles anciennes comme des nouvelles opérations, et d'accompagner la relance des études qui actuellement s'emparent et questionnent les vestiges de notre passé.

www.gaillac-graulhet.fr/se-divertir/larcheosite-de-montans
Tél. : 05 63 57 59 16 I archeosite@gaillac-graulhet.fr

DÉCOUVREZ LES SAVOIR-FAIRE DU TARN

À ne pas manquer !





26 et 27 octobre

Graulhet, le cuir dans la peau

Deux jours d'immersion dans les ateliers du cuir. Du traitement des peaux à la confection minutieuse des sacs, venez découvrir les coulisses d'un savoir-faire unique et ancestral.

Profitez des boutiques éphémères pour dénicher de magnifiques pièces en cuir à des prix exceptionnels.

Découvrir en vidéo

28 octobre

Visites des Métiers du vin

Une journée qui vous permettra de tout connaître sur les savoir-faire des entreprises qui travaillent pour les métiers du vin : tonnellerie, cartonnage, conservatoire des cépages, embouteillage…

RÉSERVATION OBLIGATOIRE EN LIGNE
www.bit.ly/graulhet-cuir
TARIF : 3€/PERS. **I GRATUIT** - DE 12 ANS

< Pour réserver, scannez-moi

AGENDA

13 au 16 octobre I Gaillac
Festival du cinéma européen
Il s'agit pour les « 400 Coups » de favoriser la découverte et de valoriser la diversité des films. Le public est attendu pour défendre le chemin de la création et la joie d'un regard non formaté.

13 au 16 octobre I GRAULHET
Fête de la Science
Le Village des Sciences, installé au lycée Clément de Pémille, proposera des rencontres pour éveiller la curiosité scientifique. Entrée libre pour le grand public le samedi et dimanche.

26 octobre au 4 novembre
Archéosite montans
Ateliers des vacances
Animations sous forme d'ateliers pour les 4-6 ans et les 7-12 ans : mosaïque, lampe à huile, fresque…
Réservation obligatoire au 05 63 57 59 16

10 novembre
Festival Técou en Blues
Programmation exceptionnelle tout au long de l'année au rythme de plusieurs soirées blues. Le 10 nov., Mike Wheeler en concert.

VOS CONTACTS

SERVICE ÉCONOMIE
Entreprendre, créer
economie@gaillac-graulhet.fr

TOURISME
Conseil en séjour
N°Vert : 0 805 400 828
(appel gratuit depuis fixe et mobile)
info@gaillac-bastides.com

COLLECTE DES DÉCHETS
N°Vert : 0 800 007 236
(appel gratuit depuis un poste fixe)

HABITAT
Tarn Rénov'Occitanie
0 805 288 392
(appel gratuit depuis un poste fixe)

PETITE ENFANCE
Relais Petite Enfance [RPE]
05 81 99 68 15
rpe@gaillac-graulhet.fr

MOBILITÉ
Transport à la demande [TAD]
0 805 60 81 00
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Retrouvez toutes les animations près de chez vous et partagez vos évènements culturels

Técou - BP 80133 | 81604 GAILLAC CEDEX | **05 63 83 61 61**
www.gaillac-graulhet.fr | Rejoignez-nous sur

Impression : *imprimé par l'imprimerie Escourbiac, sur papier FSC RECYCLED - Tirage : 37 700 exemplaires. Dépôt légal en cours.*
Crédits Photos : *Communauté d'agglomération Gaillac • Graulhet, Raynaud Photos, Studios H2G.*
Responsable de la publication : *Paul Salvador, Président de la Communauté d'agglomération Gaillac•Graulhet •* ***Réalisation et conception graphique :*** *Isabelle Vérot -* ***Rédaction :*** *Service communication Communauté d'agglomération Gaillac•Graulhet.*

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

N°3
02
23

AGGLO' Focus

LES TEMPS FORTS DE VOTRE TERRITOIRE

TEMPS FORTS 2022

























1 I ÉDUCATION **Nos écoles en devenir**
Travaux de rénovation et de construction de nouveaux équipements (extension de l'école de Brens, nouveau groupe scolaire à Montgaillard et future école à Lentajou-Gaillac).

2 I PETITE ENFANCE **À l'écoute des familles**
Portes ouvertes pour accompagner les familles et création de 30 places supplémentaires en 2024-2025.

3 I TRANSPORT SCOLAIRE **Gratuité**
Dès la rentrée scolaire 2023/2024, mise en place de la gratuité du transport scolaire.

4 I CULTURE ET NUMERIQUE **Pour tous**
Évènements culturels sur tout le territoire et actions pour lutter contre la fracture numérique (Livresse des mots, le Forum du numérique, Comédia).

5 I DÉCHETS **Gestion et sensibilisation**
Déploiement de conteneurs collectifs et individuels pour améliorer la collecte. Sensibilisation à l'éco-responsabilité en poursuivant les actions sur le compostage.

6 I MOBILITÉ **En route pour le Plan Vélo**
Lancement du plan vélo pour les 10 prochaines années. En 2022, réalisation du 1er tronçon de l'itinéraire de la Vallée du Tarn entre St-Sulpice et Couffouleux.

7 I URBANISME **Un territoire durable**
Enquête et réunions de concertation SCoT/PLUi pour construire durablement le territoire de demain.

8 I HABITAT **Rénovations au programme**
Lancement d'un état des lieux sur le territoire pour de futures opérations d'amélioration de l'habitat.

9 I ÉCONOMIE **Attractivité et développement**
Mise en route du Schéma de Développement Économique du territoire.

10 I TOURISME **Un nouveau territoire**
Élargissement du territoire touristique issu de la fusion avec le territoire du cordais. Lancement d'une nouvelle marque de destination : La Toscane Occitane.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Pour mieux maîtriser les consommations d'énergie, réduire ses émissions de gaz à effet de serre, préserver la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet peut désormais s'appuyer sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le Plan Climat, quèsaco ?

Ce projet stratégique et opérationnel met en lumière les mobilisations locales engagées par la Communauté d'agglomération pour répondre aux enjeux du changement climatique jusqu'en 2028.

Le Plan Climat prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie et affiche 4 grands objectifs d'ici 2050 :

- **La maîtrise des consommations énergétiques**, en particulier les énergies fossiles : **-36 % de la consommation finale**
- **La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre**
- **La préservation de la qualité de l'air**
- **La multiplication par 3 de la production d'énergies renouvelables**

PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
Gaillac-Graulhet Agglomération

5 ORIENTATIONS "GREEN" POUR FIXER LE CAP

1 TOUS MOBILISÉS ! • • •

Afin de valoriser au maximum les actions en faveur de la transition écologique, l'agglomération peut compter sur un **réseau d'élus-es communaux "Référent climat"** né à l'automne 2022.

Leur rôle : contribuer à développer la mobilisation des habitants du territoire en faveur de la transition écologique et de proposer un relais de proximité auprès des usagers et professionnels du territoire.



2 ROUTINE, BOULOT, VÉLO - GO ! • • •

Avec les nouveaux box à vélos aux abords des gares, aires de co-voiturage et vélos à assistances électriques mis à disposition, **l'agglomération œuvre pour une mobilité plus durable**.
Cette année, les amateurs de vélo ont pu profiter de la 1ère section de 8 km (St Sulpice-Couffouleux) de l'itinéraire Vallée du Tarn.

En 2023, les aménagements des sections Couffouleux-Lisle et Lisle-Gaillac se poursuivront sur cet itinéraire de 40 km. Pour compléter les 140 nouvelles places de stationnement vélo installées sur le territoire, d'autres verront le jour en 2023 sur d'autres sites communautaires.

3 UN TOIT PLUS VERT ET PLUS DURABLE • • •

En 2023, de nouveaux travaux de rénovation auront lieu dans les écoles de Lasgraisses, Puycelsi et Labastide de Lévis. Il s'agit notamment de remplacer les menuiseries, isoler les murs et changer le mode de chauffage. **En moyenne, des réductions de consommations comprises entre 40% et 60% sont attendues.**

Chez vous, pensez au programme Tarn Rénov'Occitanie qui apporte des conseils et des aides pour la rénovation de votre logement.



4 MOINS DE WATT, PLUS DE RENOUVELABLE ! • • •

L'agglomération poursuit ses **écogestes** : déploiement du nettoyage naturel dans les bâtiments communautaires, tri des déchets dans les bureaux, dématérialisation des procédures, paramétrage des outils informatiques ou encore don du matériel aux organismes de l'économie sociale et solidaire.

Elle s'engage également auprès des partenaires en tant qu'adhérente de l'association régionale en charge de la surveillance de la qualité de l'air extérieur « ATMO Occitanie », en prenant part sociale à la SPL AREC Occitanie (Agence Régionale Energie Climat), puis avec son adhésion au syndicat mixte en charge du traitement des déchets TRIFYL, et à l'agence d'urbanisme et d'aménagement AUAT pour élaborer les futurs documents d'urbanismes.

En 2023, la Communauté d'Agglomération poursuivra l'**intégration des enjeux énergétiques, écologiques et climatiques** dans ses programmes et projets comme le Projet Alimentaire Territorial pour la partie alimentation durable et le futur SCoT et PLUi pour la partie urbanisme.
Elle prévoit également de publier un marché public pour approvisionner les cantines scolaires en denrées alimentaires avec une stratégie de « circuit court et local ».

5 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME LEITMOTIV ! • • •

Les **49 000 kWh produits en un an**, **grâce au toit photovoltaïque du Centre de ressources de Técou** (dont 4% injectés sur le réseau public et revendus), **représentent 44% des besoins en électricité du bâtiment** (y compris la recharge des voitures électriques), engendrant une baisse de la facture annuelle d'électricité de l'agglomération de près de 35%.
Une installation similaire est en fonctionnement sur le **Gymnase de Lisle-sur-Tarn** avec une **production de 82 000 kWh dont 43% autoconsommés** par le bâtiment.

En 2023, les écoles de Senouillac, Cahuzac, Parisot et Graulhet-Crins, bénéficieront aussi d'une toiture avec panneaux photovoltaïques. De quoi faire baisser significativement la facture.

3 ACTIONS "CLIMAT" POUR 2023

▶ **Réalisation du bilan des gaz à effet de serre de l'agglomération Gaillac-Graulhet** (structure et fonctionnement) : démarage au 1er trimestre 2023 pour une restitution fin d'année.

▶ **Réalisation du 1er Rapport développement durable de la collectivité :** consultable en ligne sur le site de l'agglomération à partir d'avril 2023.

▶ **Actions de sensibilisation à l'environnement auprès des enfants et des jeunes :**

- **Défi Éco-citoyen :** appel à projet lancé en janvier auprès des écoles et structures ALAE pour sensibiliser les enfants au développement durable et développer une culture d'école écocitoyenne partagée et commune.
Un jury élira les projets les plus novateurs et porteurs de sens en mai 2023.

"Fresque du climat" et "2 tonnes" : ateliers participatifs mis en oeuvre dès le printemps 2023 à l'attention des élus, agents de l'agglomération, conseils municipaux jeunes et enfants afin de mobiliser individus et organisations dans la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

ENVIRONNEMENT : + de 1300 tonnes de pneus recyclés

Plus de 1300 tonnes de pneus agricoles usagés vont être collectés **sur les 56 communes du territoire de l'agglomération Gaillac Graulhet**, pour être ensuite recyclés. Cette opération de dépollution de grande envergure est possible grâce à l'implication collective et au soutien financier de l'agglomération, des communes, des 290 agriculteurs impliqués dans l'opération, du Département et de l'Europe. Les pneus sont ensuite **valorisés en combustible et en matière** dans les cimenteries de Martes-Tolosane, dans le cadre d'une véritable **économie circulaire**.
Les agriculteurs ne paient cette collecte que 60€ la tonne, soit 20% de son prix réel. Accompagner les agriculteurs dans un recyclage à coût maitrisé, fédérer les énergies pour prendre soin du territoire et des paysages, favoriser l'économie circulaire, tels sont nos objectifs..



LE 1ER SALON DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Évènement bienvenu dans le contexte actuel, la 1ère édition du salon de la rénovation énergétique aura lieu le **18 mars 2023 à la salle de spectacle de Gaillac**, **de 14h à 19h**. Ouvert à tous et 100% gratuit, c'est l'occasion de rencontrer des artisans labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), des spécialistes de la rénovation énergétique (isolation, chauffage, menuiserie...), des conseillers du Guichet unique de Renov'Occitanie, l'organisme d'audit énergétique et les accompagnements de la Région et de l'Anah.

AU PROGRAMME

- Conférences courtes animées par des spécialistes sur les aides financières, l'audit et l'accompagnement, le confort d'été, l'investissement locatif et la qualité de l'air
- Exposition sur les écogestes
- Jeu organisé par le Conseil Départemental



RECYCLER ET COMPOSTER VONT DE PAIR !

POUBELLE 0 - COMPOSTEUR 1

Compostez vos déchets naturels vous-même ! L'agglomération propose à ses habitants l'achat de composteur de 320 litres (accompagné d'un bio-seau et d'un guide) au tarif de 15€. Le compostage, un geste simple, facile et rapide, à intégrer au quotidien.

Commandez le vôtre !

Complétez le formulaire de commande en ligne sur le site : **www.gaillac-graulhet.fr** – *rubrique Habiter/gérer ses déchets/réduire ses déchets* ou :

Scanner le QRCode



NOUVEAUTÉ 2023 !

À partir de janvier, trier devient encore plus facile puisque **100% des emballages et papiers vont dans votre bac ou conteneur jaune**. Plus de question à se poser !

Un tri simplifié afin de faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures enfoui.

Pour télécharger le calendrier des ramassages d'ordures ménagères sur votre commune, c'est par ici : **www.gaillac-graulhet.fr**
Rendez-vous dans la Rubrique Habiter/Gérer ses déchets/Mode de collecte, puis cliquez sur la carte interactive.



URBANISME

Vous êtes un propriétaire privé ou bailleur, partagez-nous vos besoins en matière d'habitat en répondant à notre enquête !

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet lance une étude avec le cabinet Urbanis, pour la mise en œuvre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** à l'échelle du territoire.
OBJECTIF : cerner les besoins en matière de réhabilitation de l'habitat et d'amélioration de l'offre de logements privés.

Pour participer, répondez à l'un des 3 questionnaires en scannant l'un des QR codes ci-dessous :

Propriétaire occupant **Propriétaire bailleur** **Propriétaire logement vacant**

Ou sur **www.gaillac-graulhet.fr**

Les informations recueillies sont anonymes. Elles serviront à bâtir le cadre d'un futur dispositif d'accompagnement.

MOBILITÉ POUR TOUS

La mobilité à la demande

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet expérimente un nouveau service de transport à la demande (TAD) sur l'ensemble du territoire intercommunal, excepté sur les zones urbaines desservies par des lignes de transport régulières. Ce service permet un rabattement vers Lisle-sur-Tarn, Salvagnac, Gaillac, Rabastens, Graulhet et les départements intra-secteur.

MODE D'EMPLOI :

> Pour en bénéficier, il suffit de **téléphoner la veille avant 16 heures au numéro vert 0 805 60 81 00**. La montée et la descente s'effectuent sur les 120 arrêts déterminés, et dont la localisation vous sera rappelée lors de votre réservation téléphonique.

> **Achetez votre ticket de transport à la demande (TAD) directement auprès du chauffeur**, il vous permet aussi d'accéder au réseau de bus régional interurbain li0.

- Aller : 2€ I Aller-retour : 3€
- Carnet de 10 tickets aller simple : 15€ I Carnet de 10 tickets aller-retour : 25€

Bon à savoir :

Pour les personnes âgées de plus de 75 ans, la prise en charge se fait à domicile.
Le service est gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un adulte.

Pour en savoir plus, rendez-vous après de votre mairie ou sur www.gaillac-graulhet.fr/ rubrique : se déplacer.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'ACTU NUMÉRIQUE

CONNECTEZ-VOUS !



Au cours de l'année, vous avez été nombreux à participer à l'enquête sur les usages numériques menée par l'agglomération. Cela a permis d'établir un diagnostic faisant ressortir des axes de réflexion et des actions concrètes à mettre en place pour lutter contre les inégalités d'accès au numérique.

Suite à ce diagnostic, nous mettons à votre disposition un **premier document-ressource - Le répertoire des acteurs du numérique** - pour répondre à vos besoins :

- **Où trouver un lieu public avec wifi à côté de chez soi**,
- **Où assister à des animations numériques**,
- **Comment avoir de l'aide pour effectuer des démarches administratives dématérialisées**,
- **Comment disposer d'une aide à l'emploi ou d'aides entrepreneuriales**.

Téléchargez le document disponible sur le site
www.gaillac-graulhet.fr
> Rubrique Publications

ou Scanner le QR Code

PRENDRE RDV PAR TÉLÉPHONE
avec des conseillers numériques pour l'aide aux démarches administratives
05 63 33 19 51

PETITE ENFANCE : UN NOUVEAU PORTAIL WEB



Depuis janvier 2023, la Communauté d'agglomération déploie son Portail Famille digital pour faciliter la gestion des services liés à la petite enfance.

Restez connectés sur **https://gaillac-graulhet.portail-familles.app**

6 actions bientôt possibles sur le Portail Famille

- **S'informer des actualités** de la petite enfance sur le territoire,
- **Actualiser vos informations personnelles,** celles du foyer ou des enfants,
- **Fournir les pièces justificatives**,
- **Visualiser, imprimer vos factures**,
- **Consulter, modifier vos préinscriptions** sur les structures petite enfance,
- **Réserver des créneaux horaires** dans le cas d'un accueil occasionnel non programmé de votre enfant.

L'OFFICE DE TOURISME LA TOSCANE OCCITANE

LAURÉAT AUX TROPHÉES DE LA COMMUNICATION 2022



Le vendredi 25 novembre 2022, la 21ème cérémonie de remise de prix des Trophées de la Communication a eu lieu à Paris. L'Office de Tourisme s'est distingué et a remporté deux prix :

- 3ème dans la catégorie « **Meilleur site internet de tourisme** »
- 4ème dans la catégorie « **Meilleur magazine d'information d'un organisme public** ».

Un site web gagnant pour tous !

Compagnon de vos loisirs au quotidien, le site **www.la-toscane-occitane.com** permet de consulter l'ensemble des activités et animations du territoire recensées dans l'Agenda. Pensez également à vous **inscrire à la newsletter « L'agenda des animations »**, éditée 1 fois par mois, pour être informé en avant-première des rendez-vous à ne pas rater.

Pour vous inscrire :
Scanner le QR Code

PENSER DURABLEMENT LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Concertation SCoT et PLUi : vos avis bien reçus !

Pour établir des documents d'urbanisme réglementaires prenant en compte les évolutions et attentes des habitants de chaque commune, l'agglomération Gaillac Graulhet a mené l'enquête !

Le bilan de cette démarche partagée entre tous et les résultats des réunions de concertation sont consultables sur le LIVRE BLANC mis à votre disposition sur :

- notre site web **www.gaillac-graulhet.fr** > *Rubrique Publications*
- vie le **QRCode** ci-contre :

PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES

- **Lieu & horaire :** Técou à partir de 19h00
- **2 DATES - 2 THÉMATIQUES :**
  > 17/04 : "Travailler" et "Se déplacer" sur le territoire
  > 18/04 : "Cadre de vie" et "Habiter" le territoire

OUVERT À TOUS LES HABITANTS !

AGENDA

Livresse des Mots
Évènement littéraire et gustatif itinérant.
Prochaines dates : 19/03 - Briatexte I 16/04 - Fénols 14/05 - Giroussens I 18/06 - Grazac
+ d'infos sur www.gaillac-graulhet.fr > Se Divertir

Du 1er au 31 mars
Chuchote-moi ta poésie
Festival organisé par la Ville de Gaillac dans le cadre du Printemps des Poètes, sous le thème « Échappées poétiques», avec participation de la médiathèque de Gaillac.
+ d'infos : 05 63 81 20 19
mediatheque@gaillac-graulhet.fr

1er et 2 avril
Journées européennes des Métiers d'Art
Quand art et artisanat s'entremêlent ! L'Archéosite donne la parole aux artisans et artistes du territoire.
Archéosite Montans I 05 63 57 59 16

1er avril / 27 et 28 mai
Técou en Blues
01/04 - Concert Giles Robson feat. Franck Goldwasser
27-28/05 - Festival de blues : jams, rencontres, ateliers...
Salle Multiculturelle de Técou
Infos et réservation : 05 63 33 01 43 - tecouenblues.fr

VOS CONTACTS

ÒSCA ! SERVICE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE I **Entreprendre, créer**
economie@gaillac-graulhet.fr

TOURISME
Conseil en séjour
N°Vert : 0 805 400 828 *(appel gratuit fixe et mobile)*
info@latoscaneoccitane.com

COLLECTE DES DÉCHETS
N°Vert : 0 800 007 236
(appel gratuit depuis un poste fixe)

HABITAT
Tarn Rénov'Occitanie
0 805 288 392 *(appel gratuit depuis poste fixe)*

CULTURE
Réseau des Médiathèques
mediatheque@gaillac-graulhet.fr
Archéosite Montans
05 63 57 59 16 I archeosite@gaillac-graulhet.fr

PETITE ENFANCE
Relais Petite Enfance [RPE]
05 81 99 68 15 I rpe@gaillac-graulhet.fr

MOBILITÉ
Transport à la demande [TAD]
0 805 60 81 00 *(appel gratuit depuis poste fixe)*

Técou - BP 80133 | 81604 GAILLAC CEDEX | **05 63 83 61 61**
www.gaillac-graulhet.fr | Rejoignez-nous sur

Impression : *imprimé par l'imprimerie Escourbiac, sur papier FSC RECYCLED - Tirage : 37 700 exemplaires. Dépôt légal en cours.*
Crédits Photos : *Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, Raynaud Photos, Studios H2G.*
Responsable de la publication : *Paul Salvador, Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*
Réalisation et conception graphique : *Isabelle Vérot* - ***Rédaction :*** Agence Signe des Temps et *Service communication de l'agglomération Gaillac-Graulhet.*

Retrouvez toutes les animations près de chez vous et partagez vos évènements culturels

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLO' Focus

N°5

01
24

LES TEMPS FORTS DE VOTRE TERRITOIRE

À RETENIR EN 2023

LES TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS

C'est une mesure phare qui a vu le jour à la rentrée scolaire 2023. Les élus ont décidé de mettre en place la gratuité des transports scolaires entre le domicile et l'établissement scolaire. Cette décision concerne les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet. Depuis la rentrée de septembre, c'est donc la Communauté d'agglomération qui prend à sa charge la part famille de 80€ par an et par enfant.

UN GESTE POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

En période d'inflation, le choix des élus répond à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des familles en allégeant les frais liés aux dépenses scolaires. C'est aussi une décision qui contribue à l'égalité des chances et permet de garantir à tous l'accès aux services publics d'éducation.

Tous les écoliers, collégiens et lycéens de l'agglomération peuvent y avoir droit s'ils remplissent les suivants :

- **Être âgé de plus de 3 ans.**
- **Habiter et être scolarisé sur le territoire** de la Communauté d'agglomération.
- **Habiter à au moins 3 kilomètres de l'établissement** scolaire
- L'établissement scolaire fréquenté correspond à l'**établissement défini par la carte départementale des transports scolaires.**

Le transport gratuit correspond à un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires et un aller-retour hebdomadaire pour les pensionnaires internes.

22% D'ÉLÈVES EN PLUS DANS LES BUS

Les effets de cette mesure ne se sont pas fait attendre. À la rentrée de septembre 2023, 3121 élèves étaient inscrits aux services de transport scolaire, soit une hausse de 22% par rapport à la rentrée précédente.

Qui plus est, la FEDERTEEP avait anticipé cette hausse avec les sociétés de transport, si bien qu'il n'a pas été utile de mettre sur la route des bus supplémentaires. La hausse de la fréquentation s'est traduite par un meilleur taux de remplissage des bus. Plus d'élèves transportés par le même nombre de véhicules, c'est une aussi bonne nouvelle pour l'environnement !

200 000 € SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AGGLOMÉRATION

Le coût du transport scolaire est évalué à 1 100 € par élève et par an. La prise en charge de la « part famille » représente un investissement de 200 000€ pour la collectivité, cela s'ajoute à la subvention annuelle déjà versée par l'intercommunalité (environ 2 100 000 €). Cet effort supplémentaire est rendu possible grâce à la revalorisation du versement mobilité supporté par les entreprises du territoire de plus de 11 salariés, qui contribuent ainsi au mieux vivre sur le territoire.





Vœux 2024

Une nouvelle année débute et comme celle qui vient de se terminer, les élus et les agents de la Communauté d'agglomération auront comme objectif : être au service des habitants du territoire !

L'ambition qui est la nôtre, est, que nos choix permettent à chaque habitant, du plus jeune au plus ancien, de s'épanouir, grandir et vivre dans un environnement privilégié. C'est dans ce sens que nous œuvrons au quotidien avec les communes.

Rendre notre territoire plus attractif, c'est accroître les activités économiques, en accompagnant les entreprises pour qu'elles se développent et créent de l'emploi,

c'est faire en sorte que les familles puissent trouver des modes de gardes adaptés, que les enfants apprennent dans des écoles accueillantes et équipées, que les repas du midi soient de bonnes qualités et préparés à partir de produits locaux,

c'est faire que les élèves se rendent gratuitement dans leurs établissements,

c'est mettre en place une politique culturelle accessible et de proximité,

c'est décider que nous pourrons vivre dans des logements qui ne seront plus des passoires énergétiques et qui seront accessibles pour tous,

c'est ainsi que l'agglomération souhaite vous accompagner chaque jour et petit à petit nous y arriverons !

C'est vrai, nous aimerions nous aussi que cela aille parfois plus vite, que nous puissions aller plus loin ; mais il y a souvent de nombreuses contraintes pour lesquelles nous n'avons pas de maîtrise et notre territoire est grand.

Mais soyez assuré que chacun et chacune d'entre vous est au cœur des projets que nous menons. Parce que le territoire, c'est vous !

L'ensemble des élus et des agents se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2024, une année sous le signe de belles réalisations !

Cultivons aujourd'hui nos réussites de demain

Paul Salvador
Président de Gaillac-Graulhet Agglomération

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

LA NOUVELLE TARIFICATION

des repas et des accueils de loisirs

Depuis la rentrée des classes, les tarifications de la restauration scolaire et des accueils de loisirs gérés par l'agglomération ont été modifiées. Ces changements ont porté sur deux aspects. D'une part le mode de calcul, d'autre part la répartition des différentes tranches tarifaires.

Cette décision répond à la nécessité de se mettre en conformité avec la loi. Pour un même service rendu, la tarification doit être identique pour chaque bénéficiaire du service. Il y avait donc nécessité d'harmoniser tous les tarifs des services publics sur l'ensemble du territoire, et d'assurer une égalité de traitement pour chaque habitant. Jusque-là, il existait près de 400 tarifs différents pour les accueils et 33 pour les restaurations scolaires. Il devenait indispensable de remettre à plat les grilles tarifaires et les modalités de calcul.

Un territoire solidaire

Les élus ont fait le choix de la solidarité et de l'équité en faisant reposer le calcul des tarifs sur le quotient familial. Ce mode de calcul très courant, est le plus proche de l'égalité entre les familles puisqu'il tient compte des revenus des foyers. Il est utile de rappeler que ce n'est pas la Communauté d'agglomération qui fixe le quotient familial mais la Caisse d'Allocations Familiales.

La nouvelle tarification est plus solidaire et plus égalitaire. À situation comparable, les familles auront la même tarification.

Un repas coûte entre 7 € et 10 €

Les nouveaux tarifs des repas peuvent interroger. La grille tarifaire adoptée pour les repas s'étend de 1 € à 5 €. Un tarif très inférieur au coût réel d'un repas estimé entre 7 € et 10 € voir entre 14 € et 17 € (si l'on tient compte des amortissements, coût des infrastructures...).

Dans le même temps, l'agglomération développe une politique alimentaire de qualité en privilégiant autant que possible les approvisionnements en circuits courts, des produits locaux, frais et bio. Un choix qui va s'intensifier dans l'avenir.

COLLECTE DES DÉCHETS

Du nouveau en centre-ville



Dès le premier trimestre 2024, le mode de collecte des ordures ménagères va connaître une évolution en centres-villes denses ou étroits. La collecte en porte à porte va être remplacée par une collecte en PAV (Point d'Apport Volontaire). Les communes de Biatexte, Gaillac et Rabastens sont concernées par cette nouvelle organisation.

Pourquoi une telle mesure ?

Plusieurs raisons expliquent ce changement :

- **Tenir l'engagement pris avec la signature en décembre 2021**, du contrat de relance et de transition énergétique entre l'Etat et la Communauté d'agglomération.
- **Mettre fin aux nuisances et insécurités** liées à la circulation des bennes à ordures ménagères en centre-ville.
- **Respecter la réglementation de collecte** qui interdit depuis 2008 la collecte à pied.
- **Réduire le coût de la collecte**, prohibitif en manuel.

L'agglomération et les municipalités ont travaillé de concert sur ce projet. À Gaillac, 24 PAV seront réparties dans le centre historique. Chaque habitant trouvera un PAV à moins de 150 mètres de son domicile.

Période de transition et pédagogie...

Pendant 4 mois, la double collecte (PAV et porte à porte) sera maintenue. Les habitants seront informés du changement. Ensuite, seuls les PAV seront collectés.

Les caissettes jaunes seront récupérées puis confiées à un prestataire qui les réutilisera.

Chaque colonne est équipée d'une sonde qui indique en temps réel son taux de remplissage et qui déclenchera la collecte.

Plus d'infos ▼

MANGER BIEN, MANGER LOCAL DANS LES ÉCOLES

Le territoire de l'agglomération est riche de productions alimentaires diverses qui constituent aussi un patrimoine que les élus souhaitent valoriser et pérenniser avec un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'un des volets de cette ambition est de proposer aux écoliers une alimentation saine et produite au plus près des cantines.

C'est dans ce cadre que plusieurs expérimentations ont été menées en 2023. Les cuisines en régie ont été approvisionnées de produits bruts issus de filières locales. Les cuisiniers ont transformé et préparé des plats appétissants redonnant ainsi encore plus de sens à leur métier, quant aux enfants, ils ont apprécié le "fait maison".

Une vingtaine d'écoles a bénéficié de cette expérience qui a pu être menée en partenariat avec les maraîchers de l'association Ô petits légumes d'Autan et la Chambre d'Agriculture.

Évidemment, l'engagement des agents des cuisines gérées en régie par l'agglomération a été fondamental pour la réussite de ce projet.

L'agglomération Gaillac-Graulhet a mis en œuvre un Projet Alimentaire Territorial qui confirme son engagement pour une alimentation plus saine et de proximité. Cette politique passe, entre autres, par le choix de fournisseurs locaux, pour approvisionner les restaurants scolaires qu'elle gère. C'est aussi l'ambition du grand projet "Le Goût de la Terre" (lire par ailleurs) qui valorise les productions locales.



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

COMPOSTEUR OU SAC ORANGE LES BIODÉCHETS SE RECYCLENT AUSSI !

Depuis le 1er janvier 2024, les déchets de cuisine (restes, épluchures...), les produits alimentaires périmés (sans emballage), coquilles d'œufs, os, marc de café, sachets de thé... ne doivent plus être déposés dans votre poubelle noire.

Si vous le pouvez, équipez-vous d'un **composteur** qui vous permettra de produire du compost.

Si ce n'est pas possible, utilisez les **sacs oranges** : mettez-y l'ensemble de vos déchets de cuisine, vous fermez correctement le sac et vous le déposez dans le bac de collecte (individuel, conteneur ou point d'apport volontaire).

Les sacs oranges sont disponibles dans votre Mairie qui vous en remettra pour une durée de 6 mois. Pour les habitants de Gaillac, Graulhet et Rabastens, des permanences spécifiques sont organisées.

Les biodéchets collectés produiront du biogaz et du compost utilisés par l'agriculture locale.

La Communauté d'agglomération et son partenaire Trifyl ont pensé un véritable éco-circuit des déchets : produits sur le territoire, recyclés sur le territoire !

Téléchargez le mémo-tri Biodéchets ▶

www.gaillac-graulhet.fr > Actualités > Les déchets de cuisine se trient aussi !

Permanences des "sacs oranges"

***Gaillac** - 127 Avenue Dom Vayssette*
Vendredi ▶ 9h>12h

***Graulhet** - 11 Boulebard du Dr Pontier*
Jeudi ▶ 9h>11h

***Rabastens** - Hangar de l'agglomération (déchèterie)*
Mercredi ▶ 14h>16h



LE TERRITOIRE DE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sont actuellement en cours de rédaction. Ces deux documents sont liés et dessineront l'avenir de notre territoire pour les 10 à 20 ans qui viennent.

Le SCoT est un outil stratégique qui va fixer les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'aménagement de l'espace. Il marque les ambitions fortes de l'agglomération et dessine ce que va devenir le territoire de la Communauté d'agglomération à l'horizon 2040 autour de plusieurs axes :

- **Les activités économiques :** agricoles, commerciales, artisanales, industrielles, touristiques
- **La structuration des lieux de vie :** logements, déplacements, équipements, services...
- **La transition écologique et énergétique :** gestion des espaces, valorisation des paysages...
- **L'équilibre entre les composantes urbaines et rurales** du territoire.

Une construction concertée

L'élaboration du SCoT et du PLUi est l'occasion d'une très large et innovante concertation avec les habitants du territoire. Enquête à grande échelle, ateliers thématiques travaillés avec le public et des réunions publiques ont permis de rassembler les attentes des habitants, des acteurs économiques ou associatifs. Au total, près de 3 000 contributions ont été reçues et 210 personnes ont participé..

Les prochaines étapes

Le projet de SCoT devrait être finalisé à l'automne 2024 pour une application sur le territoire fin 2025 à la suite de l'organisation d'une enquête publique. Une fois le SCoT finalisé, le projet de PLUi fera l'objet d'une nouvelle concertation avec la population et sera l'occasion de partager les grands principes déjà à l'œuvre sur le territoire. Son entrée en vigueur est prévue en 2028. Il viendra donc remplacer les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

La concertation se poursuit tout au long de la période d'élaboration sur le site internet de la Communauté d'agglomération. Vous pouvez partager et donner votre avis en envoyant vos attentes via l'adresse mail : **concertation-urbanisme@gaillac-graulhet.fr**

ou depuis le site internet ▶
www.gaillac-graulhet.fr - Rubriques Mon agglomération > Aménagement du territoire > Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

L'AGGLOMÉRATION ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES

La Communauté d'agglomération s'est engagée à soutenir le développement des entreprises de son territoire, notamment en organisant des rencontres thématiques.

Ces événements ont abordé des enjeux cruciaux tels que le recrutement, la transmission d'entreprises et l'accompagnement à la réponse aux appels d'offres de l'agglomération. Réunissant entrepreneurs et experts, ces moments ont permis des échanges fructueux et des conseils pratiques.

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Tarn, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Tarn et Pôle Emploi de Gaillac, la Communauté d'agglomération a renforcé son action en sensibilisant, conseillant et accompagnant les entrepreneurs.

Fort du succès rencontré, de nouveaux rendez-vous sont prévus tout au long de l'année 2024, promettant d'approfondir les échanges et de continuer à stimuler le tissu économique.

À vos agendas !

en savoir +

CRÉATEUR OU REPRENEUR D'ENTREPRISE

Jusqu'au 26 janvier 2024, gagnez votre hébergement à la pépinière d'entreprise de Graulhet.

en savoir +

DÈS 2024, UNE NOUVELLE AMBITION INDUSTRIELLE POUR NOTRE TERRITOIRE !

Le verdict a été annoncé le 9 novembre dernier. Le Conseil national de l'Industrie a attribué le label "Territoires d'industrie" aux territoires du Tarn nord.

Le "Tarn nord", c'est l'agglomération Gaillac-Graulhet, le Grand Albigeois et le Carmausin-Ségala qui se rassemblent pour œuvrer dans le même sens pour l'obtention de ce label, afin de redynamiser la tradition industrielle dans le nord du Département.

Lancé en 2018, le plan "Territoires d'industrie" a déjà permis la création, au niveau national, de 50 000 emplois portés par 2 400 projets locaux en menant des actions selon quatre axes :

1• Transition écologique et énergétique des territoires
2• Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
3• Lever les freins au recrutement et développement des compétences
4• Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoin des industries

Être "Territoires d'industrie", c'est reconnaitre les territoires et les entreprises locales comme acteurs et experts du développement économique industriel. Le Tarn nord a en effet une tradition industrielle spécifique à chacune des trois intercommunalités avec environ 9 100 emplois : activités minières autour de Carmaux, métallurgie de l'Albigeois, cuir/maroquinerie et design dans le bassin graulhetois.

Avec ce label et le travail en commun qui va être mis en place, les trois intercommunalités vont conforter le développement industriel en s'appuyant sur le potentiel local et les savoirs-faires existants.

L'ensemble du secteur pourra en bénéficier. À l'échelle nationale, l'Etat met à disposition, un fond de 100 millions d'euros réservés aux territoires labellisés.

Les entreprises industrielles du Tarn nord pourront bénéficier de conseils, d'études stratégiques et de conditions financières privilégiées de la part de BpiFrance, de la Banque des Territoires, ... Elles seront donc accompagnées dans leurs projets de développement et contribueront au maintien et au renforcement de l'activité industrielle.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

GRANDS RENDEZ-VOUS

SAMEDI 27 AVRIL 2ÈME ÉDITION DU FORUM DES LOISIRS ET DU TOURISME LOCAL

L'évènement INCONTOURNABLE pour être incollable sur tout ce qu'il y a à faire, à visiter et à découvrir en Toscane Occitane.

Venez rencontrer nos acteurs locaux du tourisme et des loisirs pour faire le plein d'idées pour vos week-ends en famille ou encore entre amis. Vous découvrirez à coup sûr de nouvelles pépites locales !

LE + ? *Un programme d'animations et d'activités gratuites pour toute la famille tout au long de la journée.*

POUR QUI ? *Pour tout le monde et si vous habitez ici, c'est surtout pour vous.*

OÙ ? *Salle de spectacles – 5 place Rives Thomas – Gaillac*



LE GOÛT DE LA TERRE

CÉLÈBRE LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

C'est en octobre 2023, lors de la Semaine du Goût, qu'a été lancé Le Goût de la Terre, un grand projet culturel de territoire qui s'étalera sur trois ans et sera déployé sur les 56 communes.

Notre Communauté d'agglomération est riche de ressources, en particulier agricoles. C'est pour les mettre en valeur qu'a été pensé cet ambitieux projet qui se veut fédérateur car il touchera l'ensemble de la population. Parce que nous ne vivons pas dans un monde isolé, Le Goût de la Terre vise à créer des liens entre culture et agriculture, entre artistes, agronomes et scientifiques mais aussi les habitants de notre territoire.

Pour cette première édition, les céréales seront au cœur de la programmation avec de nombreux événements qui se succèderont jusqu'en juillet 2024 : rencontres littéraires, spectacles, résidences d'artistes, marchés de producteurs, conférences, projections... Et un grand banquet gastronomique proposé par des chefs à l'occasion d'une grande fête des moissons à l'été.

Sensibilisation gustative

Tout a commencé par un délice culinaire avec les élèves de 10 écoles et la dégustation d'un menu céréalier, pensé et conçu par les cuisiniers des restaurations scolaires gérées en régie. Les enfants ont découvert les saveurs de différentes céréales déclinées en trois plats (entrée, plat principal, dessert).



C'est l'école de Parisot qui a eu le plaisir d'inaugurer ce projet de territoire. Les enfants ont participé à plusieurs ateliers tels que la cuisine romaine, la panification, la pâtisserie. Dans une magique malle pédagogique, ils ont découvert les céréales sous différentes formes.

Ils ont aussi joué les reporters du goût. Ils sont allés sur le terrain à la rencontre de Bernard Barrieu, producteur de céréales implanté sur la commune de Parisot.

Ces animations (ateliers cuisines, menus spécifiques...) seront déclinées dans d'autres écoles du territoire en 2024.

Les Fournées du pain

Les jeunes des MJC se sont lancés un véritable défi : devenir boulanger le temps d'une journée ! Pari tenu. Et pour vous le prouver, ils sillonneront au printemps 2024 les communes sans boulangerie et inviteront les habitants à découvrir le fruit de leur travail.

La recette secrète, votre madeleine de Proust

Le Goût de la Terre, ce sera aussi une récolte de recettes. Chacun d'entre nous connait une recette dont le secret est jalousement gardé et qui ne se transmet que dans la famille. C'est un riche patrimoine dont il nous faut conserver la mémoire. Pour cela rien de mieux qu'un livre !

Alors si vous détenez une recette secrète, rendez-vous à partir du 3 février dans la médiathèque la plus proche de chez vous pour nous transmettre votre recette.

Fête des Moissons

Pour clore cette première édition, l'agglomération renouera avec une très ancienne tradition : la fête des moissons. Elle se déroulera dans l'une de nos communes autour d'un grand banquet préparé par des chefs reconnus, à suivre...

en savoir +

AGENDA

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

18 au 21 janvier
Nuit de la lecture

3 février
Journée gourmande. Début de la récolte des recettes.
Ateliers cuisines, contes gourmands, semis.

16 au 27 mars
Semaine de la Petite Enfance
Ateliers parents-enfants, expositions, spectacles.

Agenda culturel des médiathèques ▶

CENTRE ARCHÉOLOGIQUE - LE MUSÉE

27 au 30 mars I Montans
Inauguration du Centre de Conservation et d'Études (CCE)

6 au 7 avril
Journée européenne des Métiers d'Art
Expositions, démonstrations, Ateliers.

10 au 19 avril
Ateliers des vacances de printemps
Cuisine romaine, lampe à huile, bijoux, mosaïque...

22 au 28 avril
Semaine de reconstitution historique
Atelier sur la vie quotidienne des gaulois (métallurgie, agriculture, cuisine, armement...)

Chuchote-moi ta poésie
13 au 27 mars I Gaillac
Chuchote-moi ta poésie
À la Médiathèque : haïku, calligramme, Pêche aux poèmes, scène ouverte...

Técou en blues
16 mars I Salle multiculturelle de Técou
Whitney Shay feat. Laura Chavez.
Infos et réservation : tecouenblues.fr

ATELIERS HABITAT I MAIRIE DE GRAULHET - SALLE DÉMOCRATIE

25 janvier
Sécuriser sa mise en location :
Tous les outils pour vous accompagner

1er février
Défiscaliser son bien : décryptage des mécanismes

7 mars
Rénover son logement: toutes les aides financières à votre disposition

Retrouvez toutes les animations près de chez vous et partagez vos évènements culturels

Técou - BP 80133 | 81604 GAILLAC CEDEX | **05 63 83 61 61**
www.gaillac-graulhet.fr | Rejoignez-nous sur

Impression *: imprimé par l'imprimerie Rhode, sur papier FSC 100% RECYCLED - Tirage : 36800 exemplaires. Dépôt légal en cours.*
Crédits Photos : *Communauté d'agglomération Gaillac • Graulhet, Office de Tourisme La Toscane Occitane - Céline Xifra, Raynaud Photos.*
Responsable de la publication : *Paul Salvador, Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet* ***• Réalisation et conception graphique :*** *Isabelle Vérot -* ***Rédaction et mise en page :*** *Service communication Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.*

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

REGGARDS

le magazine semestriel des habitants de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

LOLA CONSTANT, PÂTISSIÈRE À SALVAGNAC

N°01
juill. • déc. 2024

P.12
LES YEUX DANS LES YEUX
"Avec la pâtisserie, on rend les gens heureux"

P.08
C'ÉTAIT À VOIR
Le voyage initiatique de la goutte d'eau

P.16
VOIR DE + PRÈS
Grandir ensemble

P.26
Y VOIR + CLAIR
Relever le défi du logement en 2024

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Vers un avenir durable

Le projet de planification de Gaillac-Graulhet pour

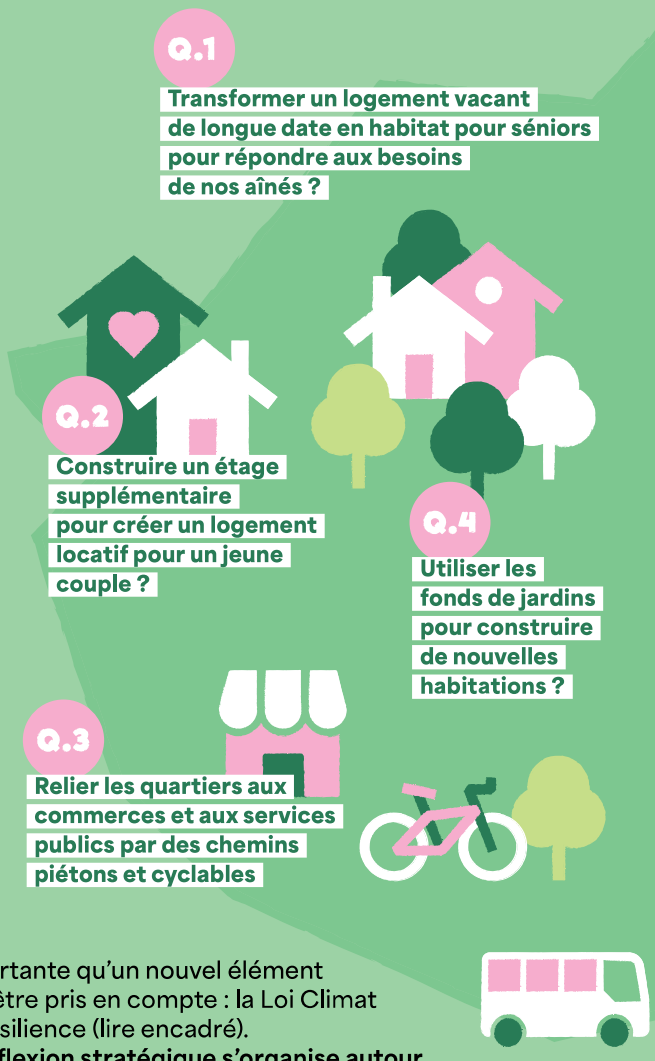
Que va devenir notre territoire, comment allons-nous y vivre, y travailler, nous déplacer dans l'avenir ? Ce sont quelques-unes des questions qui interrogent les élus communautaires mais aussi les communes et de nombreux habitants.

Se projeter dans l'avenir et imaginer notre futur commun est l'objet de 2 documents en cours d'élaboration : **le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).** Ces deux documents vont dessiner et structurer ce que sera notre territoire à horizon 2045. Ils nous concernent donc tous.

SCOT ET PLUI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Directement liés l'un à l'autre, le premier va fixer un cadre général, des orientations qui précisent par exemple le nombre de nouveaux habitants, de logements, le type d'activités économiques et leurs répartitions sur le territoire. Le second document va préciser les règles de constructions sur les parcelles qui s'appliqueront à l'ensemble de l'agglomération.

Cela peut paraitre ardu et loin des préoccupations quotidiennes. Pourtant, c'est l'avenir de tous les acteurs du territoire qui se dessine. C'est pourquoi, l'agglomération ne travaille pas seule. Au contraire, pour construire son projet, elle s'appuie sur les habitants et les communes avec lesquels plusieurs réunions et ateliers ont été organisés dès l'été 2022 et qui ont rassemblé 210 participants et permis de récolter près de 3 000 contributions. Cette collaboration est d'autant plus importante qu'un nouvel élément doit être pris en compte : la Loi Climat et Résilience (lire encadré).



La réflexion stratégique s'organise autour de 4 ambitions, qui ont pour fil conducteur le développement durable de notre territoire :

- Renforcer l'attractivité économique et développer les filières durables,
- Atteindre l'équilibre et la complémentarité entre espaces urbains et zones rurales,
- S'engager pour une qualité de vie et un bien-vivre pour tous,
- Favoriser la transition écologique, énergétique et numérique.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

territoriale 2045

AVANT DE CONSOMMER DE NOUVEAUX ESPACES AGRICOLES... POSONS-NOUS LES BONNES QUESTIONS !

Q.5 Faire d'un local communal abandonné un commerce de proximité ?





Q.7 Installer un local artisanal sur le parking de l'ancien supermarché ?



Q.6 Créer un parc pour offrir un ilot de fraicheur l'été et un espace de détente aux habitants ?



UN TRAVAIL COLLABORATIF PRÉCURSEUR !

Les choix en matière d'urbanisation et de gestion des sols doivent désormais tenir compte de l'objectif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN).** Cette mesure imposée par la loi Climat et Résilience du 22 aout 2021 implique, jusqu'en 2031, de ne pas artificialiser plus de 50 % des espaces naturels et agricoles déjà urbanisés entre 2011 et 2020.
Les élus de l'agglomération font de cette contrainte une opportunité pour penser différemment l'aménagement du territoire. Olivier Damez et Jean-François Baulès, élus en charge du dossier, œuvrent main dans la main avec les communes, afin de tenir compte de la réalité locale et imaginer des solutions qui permettront de respecter cet engagement, tout en préservant le développement du territoire.
L'agglomération travaille ainsi en amont pour être force de proposition et envisager plusieurs pistes possibles : combler les espaces encore non construits dans les secteurs déjà bâtis, réinvestir les bâtiments inoccupés ou en friche, surélever des constructions existantes en rez-de-chaussée...
La créativité et la coopération seront nos meilleurs atouts pour relever ce défi.

ARTIFICIALISER :
action d'altération durable des fonctions écologiques, naturelles et du potentiel agronomique d'un sol par son occupation et son usage, bien souvent par son urbanisation.

L'AMBITION SOUHAITÉE DU TERRITOIRE POUR 2045

+ 2 400 emplois

+ 8 700 habitants

+ 7 000 logements

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 6 :

Extraits des contributions à la démarche de concertation mise en œuvre par les communes

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Urbanisme : Le territoire de demain se prépare aujourd'hui

Urbanisme : Le territoire de demain se prépare aujourd'hui

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sont en cours de réalisation. Ces deux documents sont liés et dessineront l'avenir de notre territoire pour les 10 à 20 ans qui viennent.

Penser le territoire

Le SCOT est un outil stratégique qui va fixer les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'aménagement de l'espace. Il dessine ce que va devenir le territoire de la Communauté d'Agglomération à l'horizon 2040 autour de plusieurs axes :

- Les filières et activités économiques durables : agricoles, commerciales, artisanales, industrielles, touristiques
- La structuration des lieux de vie autour de la qualité du cadre de vie : logements, déplacements, équipements, services...
- La transition écologique et énergétique : gestion des espaces, valorisation des paysages...
- L'équilibre entre les composantes urbaines et rurales du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document qui s'appliquera à l'ensemble du territoire communautaire. Il fixera les règles d'urbanisme qui s'appliqueront à chaque parcelle de terrain : usage de la parcelle, règles de construction et d'aménagement.

Une construction concertée

L'élaboration du SCOT et du PLUi sont l'occasion d'une très large et innovante concertation avec les habitants du territoire. Démarrée par une enquête à grande échelle, puis des ateliers thématiques travaillés avec le public et des réunions publiques. Chacun de ces événements a permis de rassembler les attentes des habitants, des acteurs économiques ou associatifs. Au total, près de 3 000 contributions ont été reçues et 210 personnes ont participé.

Cette concertation se poursuit tout au long de la période d'élaboration sur le site Internet de la Communauté d'agglomération. Vous pouvez partager et donner votre avis en envoyant vos attentes via l'adresse mail : concertation-urbanisme@gaillac-graulhet.fr ou depuis le site internet Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) – Gaillac Graulhet Agglomération (gaillac-graulhet.fr)

Les prochaines étapes

Le projet de SCoT devrait être finalisé à l'automne 2024 pour une application sur le territoire fin 2025 à la suite de l'organisation d'une enquête publique.

Une fois le SCoT finalisé, le projet de PLUi fera l'objet d'une nouvelle concertation avec la population et sera l'occasion de partager les grands principes déjà à l'œuvre sur le territoire du nouveau modèle des formes urbaines à construire et à aménager. Son entrée en vigueur est prévue en 2028. Il viendra donc remplacer les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

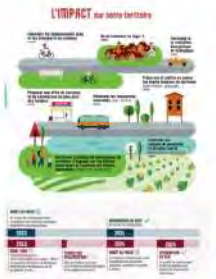
PLUS D'INFOS

👇

https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/









Définissons un projet de territoire qui nous ressemble !

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), deux documents qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération.

Le SCoT et le PLUi, à quoi ça sert ?

Ces documents d'urbanisme fixent à la fois les **grandes orientations**, les **objectifs** et les **règles générales d'utilisation du sol** sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi).

Établis dans un but d'intérêt général, ils ne peuvent répondre à la somme des intérêts particuliers.

Tous concernés : Dessinons ensemble notre territoire de demain !

Parce que vous vivez et évoluez sur le territoire, votre avis est essentiel pour nous aider à définir notre quotidien de demain.
Participer à l'élaboration de ces documents de planification, c'est l'occasion de vous exprimer sur :

- L'amélioration des déplacements et le développement des modes doux
- Les lieux et les conditions d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire
- L'amélioration de l'offre de services, commerces, équipements du quotidien
- Les types d'activités économiques, agricoles, touristiques à développer
- La mise en valeur de notre patrimoine et de notre cadre de vie
- Les paysages et espaces naturels à protéger ou à valoriser
- Les futures constructions
- La pérennisation des ressources naturelles (eau, biodiversité..)
- ...

Un projet partagé : à rendez – vous pour se rencontrer et exprimer vos attentes !

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui pilote les démarches, souhaite les co-construire avec les élus communaux, les services de l'Etat, la Région, le Département, le Conseil de développement et les citoyens !

Pour nous rejoindre et participer à cette démarche :
Du 1er juillet au 30 septembre 2022 : Donnez votre avis et partager vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête

En ligne : www.bit.ly/scot-plui

En mairie (questionnaire papier à disposition)
Dans les médiathèques du territoire (questionnaire papier à disposition)

A l'automne 2022 : Participez aux réunions publiques de co-construction pour imaginer ensemble notre territoire demain

4 ateliers seront organisés en novembre prochain à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau de Montmiral

Pour vous inscrire, c'est ici : https://form.dragonsurvey.com/survey/r/f8710ac6

Accueil Contact La commune de Busque Actualités et informations Associations Ecole de Busque Infos pratiques Emplois et Services

A la fin de la démarche : Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi

Pour + d'info et suivre l'actualité du projet et de la concertation :

Rendez-vous sur le site internet de l'agglomération : https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/

Des registres de concertation sont tenus à votre disposition dans toutes les mairies du territoire et au siège de la communauté d'agglomération. Vous pouvez également contribuer en cliquant sur le lien suivant : https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE





MAIRIE
Le Village
81140 MONTELS
06.83.33.21.45
mairie81176@gmail.com





L'histoire de notre cloche en photos

LES PHOTOS



JE FAIS UN DON

PLUS D'INFO



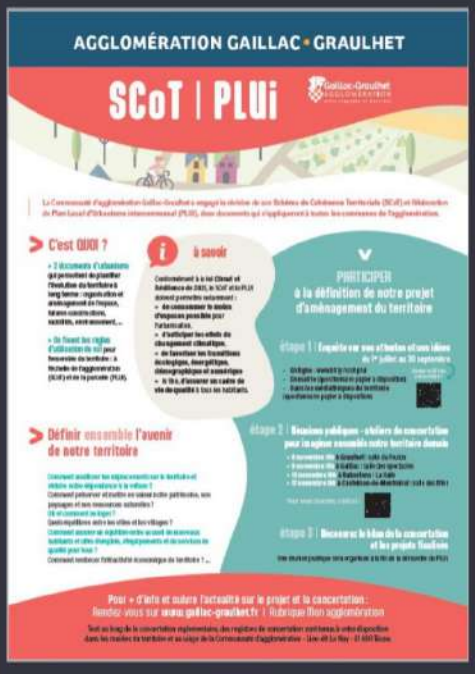
Sélectionner une langue



Situé dans les coteaux Gaillacois, le village de Montels, perché au sommet d'une colline, offre un joli point de vue à 360° sur la campagne environnante composée de quelques bois, prairies mais surtout de vignes. Vers le Sud, on distingue la vallée du Tarn, la Montagne Noire et quand le temps est clair, la chaine des Pyrénées. A l'Ouest, nos yeux se posent sur la charmante bastide de Castelnau de Montmiral et la vaste forêt de Grésigne, au Nord on aperçoit le clocher de Cahuzac-Sur-Vère, enfin à l'Est les chateaux de Salettes et de Maurlac attirent immanquablement notre regard.









SCOT PLUi_CAGG.pdf
Document Adobe Acrobat [1.3 MB]

© Mairie de Montels 81140

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

CONCERTATION PLUI et SCOT

Concertation du public pour les documents d'urbanisme

PLU Intercommunal

Le PLU intercommunal est l'outil d'aménagement et de développement qui s'appliquera à l'échelle globale du territoire. C'est un document qui permet d'avoir une vision à long terme en matière d'urbanisme. La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération lors de la séance du conseil de communauté du 22 novembre 2021.

Le PLUi et le SCoT, qu'est ce que c'est ?

Pour mieux comprendre et vous informer, découvrez la plaquette de présentation sur le PLUi et le SCoT : les contours, les impacts pour notre territoire, les grandes étapes ... tous les détails vous sont présentés.

https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/

ACTUALITÉS
Deliberations
ARRETES MUNICIPAUX
Conseils Municipaux
Prêt vélo électrique
Agglomération : informations
Aide à l'habitat
Collecte des déchets
Coronavirus
Démarches administratives
Écoles, l'ALAE
Informations pratiques
Journal Cestay'infos
Location de la salle des fêtes
Maison départ. de l'autonomie
Plateforme 100 % locale
Transport à la demande
Moustique Tigre
Urbanisme : PLU Cestayrols

VIE ASSOCIATIVE
Bibliothèque - La Lectibulle
Cestay-un fête
Club Naturiste en Aveyron
Grandir Ensemble
Sauvegarde de ND de Roumanou
St Amans de L'incarnue
ST MICHEL DE CESTAYROLS
Association Cestayrols Loisirs

ENTREPRISES
Annuaire d'entreprises
Demande d'ajout sur l'annuaire

TOURISME
Tourisme
Plans
Hébergement, Restauration
Histoire
Chemins de randonnée

Contact

Mairie de Cestayrols
1 Place de la mairie
81150 CESTAYROLS
France
Téléphone : 05 63 56 81 55

Formulaire de contact

Agenda

Agenda

Évènements à venir

CONCERT SWING GOSPEL
Le 15/04/2023 à 20:30
Église de Cestayrols (Cestayrols)

Fête Cestayrols : course de caisse à savon - apéro concert
Du 13/05/2023 au 14/05/2023
Cestayrols

Soirée KARAOKE LIVE
Le 18/03/2025 à 18:30
Salle des fêtes - Cestayrols

Dernières photos




Météo

Cahuzac-sur-Vère
15 °C Couvert

Traduire le site

Français
English
Español
Italiano
Deutsch
Nederlands
Português

Mairie de Cestayrols

facebook

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mairie de Rabastens
Publié par Christian Laroche
· 7 mars 2023 ·

La concertation organisée pour le SCoT et le PLUi c'est :
✔3 000 contributions
✔ 210 participants
✔ 9 scénarios d'avenir formulés
Découvrez le livre blanc des réunions publiques.
https://www.gaillac-graulhet.fr/.../le-livre-blanc.../
Merci pour votre mobilisation !



GAILLAC-GRAULHET.FR
Le livre blanc - Élaboration du SCoT et du PLUi - Gaillac Graulhet Agglomération
Une enquête numérique et papier a été ouverte de juillet à septembre 2022 pour accompagner l'élaboration des documents de planification du SCoT et du PLUi. Les habitants ont ainsi pu formuler des propositions, classées en « réservoirs d'idées » qui ont servi de support pour animer les...

J'aime Commenter Envoyer Partager

Mairie de Rabastens autorise les profils et les Pages qu'il/elle mentionne à commenter cette publication.

Commenter en tant que Mairie de Rabastens

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Mairie de Rabastens
Publié par Camille Glouse
11 juillet 2022 ·

Définissons un projet de territoire qui nous ressemble !

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), deux documents qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération.

Tous concernés : Dessinons ensemble notre territoire de demain !
Parce que vous vivez et évoluez sur le territoire, votre avis est essentiel pour nous aider à définir notre quotidien de demain.
Participer à l'élaboration de ces documents de planification, c'est l'occasion de vous exprimer sur :
- L'amélioration des déplacements et le développement des modes doux
- Les lieux et les conditions d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire
- L'amélioration de l'offre de services, commerces, équipements du quotidien
- Les types d'activités économiques, agricoles, touristiques à développer
- La mise en valeur de notre patrimoine et de notre cadre de vie
- Les paysages et espaces naturels à protéger ou à valoriser
- Les futures constructions
- La pérennisation des ressources naturelles (eau, biodiversité..)
- ...

Un projet partagé : 4 rendez – vous pour se rencontrer et exprimer vos attentes !
La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui pilote les démarches, souhaite les co-construire avec les élus communaux, les services de l'Etat, la Région, le Département, le Conseil de développement et les citoyens !

Pour nous rejoindre et participer à cette démarche :
Du 1er juillet au 30 septembre 2022 : Donnez votre avis et partager vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête
- En ligne : www.bit.ly/scot-plui
- En mairie (questionnaire papier à disposition)
- Dans les médiathèques du territoire (questionnaire papier à disposition)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

A l'automne 2022 : Participez aux réunions publiques de co-construction pour imaginer ensemble notre territoire demain
4 ateliers seront organisés en novembre prochain à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau de Montmiral
Pour vous inscrire, c'est ici : https://form.dragnsurvey.com/survey/r/f8710ac6

A la fin de la démarche : Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés
Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi

Pour + d'info et suivre l'actualité du projet et de la concertation :
• Rendez-vous sur le site internet de l'agglomération : https://www.gaillac-graulhet.fr/.../plu-intercommunal/

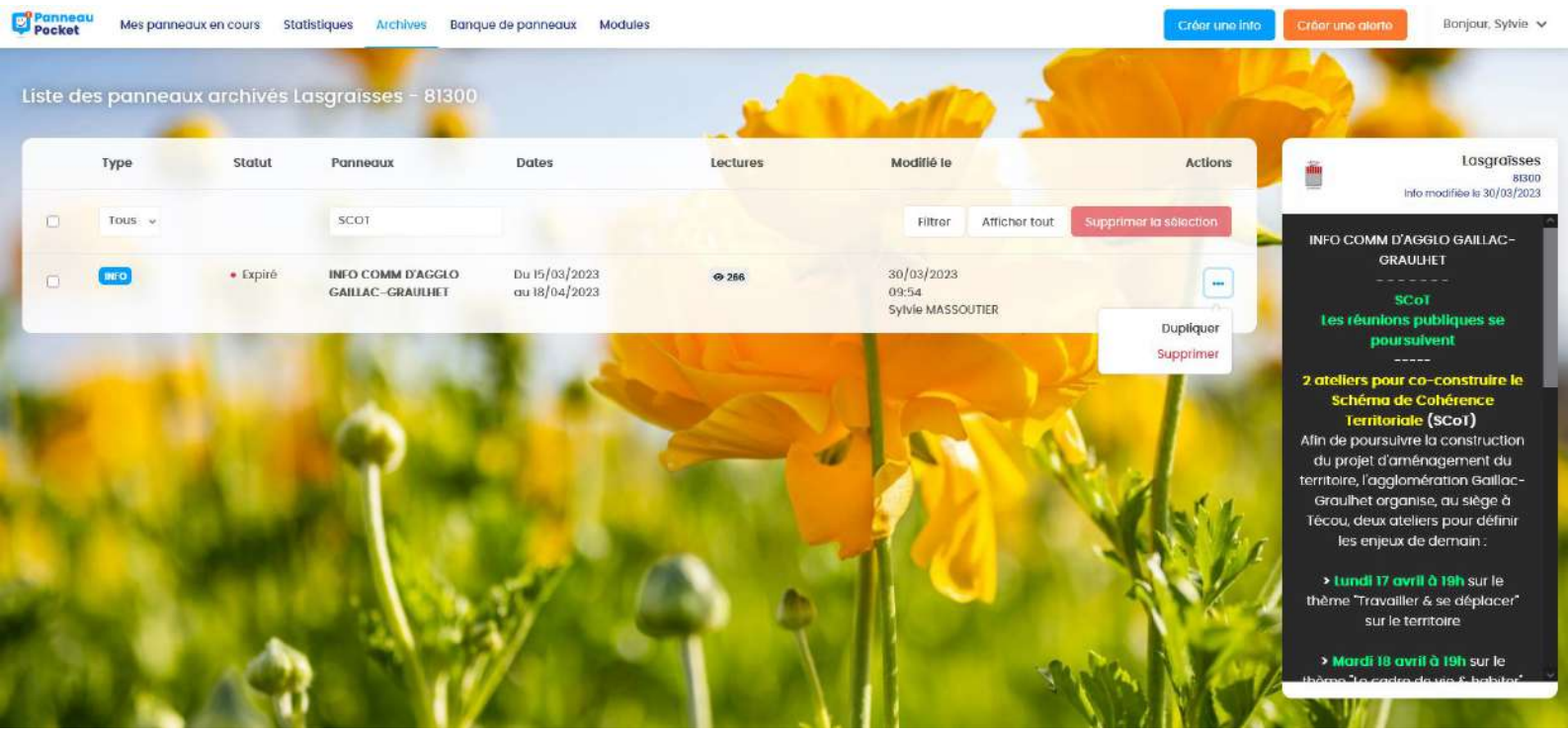
• Des registres de concertation sont tenus à votre disposition dans toutes les mairies du territoire et au siège de la communauté d'agglomération. Vous pouvez également contribuer en cliquant sur le lien suivant : https://www.gaillac-graulhet.fr/.../plu-intercommunal/



GAILLAC-GRAULHET.FR
PLU Intercommunal – Gaillac Graulhet Agglomération
Retrouvez le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les enquêtes publiques de votre commune sur le ...

Voir les statistiques et les publicités
Booster la publication

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

L'agglomération Gaillac-Graulhet.

Amélioration de l'habitat

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet lance une étude, avec le cabinet Urbanis, pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du territoire.

L'OPAH a pour objectif de définir une politique de réhabilitation de l'habitat et d'amélioration de l'offre de logements privés.

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou propriétaire d'un logement vacant ? Cette enquête vous concerne afin de mieux connaître vos besoins en matière de logement et de travaux.

Nous vous invitons donc à répondre à l'un des 3 questionnaires sur www.gaillac-graulhet.fr

Les informations recueillies sont anonymes. Elles serviront à bâtir le cadre d'un futur dispositif d'accompagnement.

Merci pour votre participation !

Le SCOT et le PLUI

Ces deux documents (schéma de cohérence territoriale et plan local de l'urbanisme intercommunal) sont en cours d'élaboration. Leur importance est capitale pour organiser l'avenir de nos communes surtout en matière d'urbanisme. Des enquêtes auprès des administrés (un registre était à disposition des habitants cet été) et des réunions (4 en novembre) sont proposées pour faire remonter leurs attentes dans différents domaines (économie, organisation des services, de l'école, des crèches, de la mobilité, de l'urbanisme) et voir comment concilier celles-ci avec la réglementation imposée par l'état.

Pour information, la loi ZAN (zéro artificialisation nette) qui veut stopper l'artificialisation des surfaces agricoles (en France les terres agricoles sont réduites de l'équivalent d'un département français tous les 10 ans) , va nous contraindre à voir l'urbanisme d'une autre façon. Si vous êtes intéressé par ces problématiques, n'hésitez pas à consulter le site de l'agglomération qui proposera des moments d'échanges sur ces problématiques .

Collecte des pneus d'origine agricole

Cette collecte, organisée par l'agglomération Gaillac-Graulhet est destinée à éliminer les pneus utilisés par les agriculteurs pour maintenir les bâches d'ensilage il y a quelques années. Deux semi remorques (25t) ont déjà été chargés sur la commune et il reste encore près d'une dizaine de tonnes à collecter d'ici la fin avril. Sur l'agglomération (59 communes) c'est plus de 1500t qui auront ainsi été collectées et retirées des cours de ferme et parfois des bois. Autant de déchets et de pollution en moins dans nos campagnes qui seront valorisés sous forme de chaleur et de matière dans les cimenteries de Martre Tolosane. Cette opération a trouvé un écho très favorable chez tous les agriculteurs qui ne savaient que faire de ces pneus.

Tri sélectif

1er janvier 2023: 100 % des emballages et papiers se trient!

Le geste de tri devient plus simple, plus facile. Dans quelques semaines, nous devrons déposer tous nos emballages et papiers dans le bac jaune.

Le 1er janvier prochain, tous les emballages et tous les papiers devront être déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri. Ainsi, nous pourrons trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques seront à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueillera toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

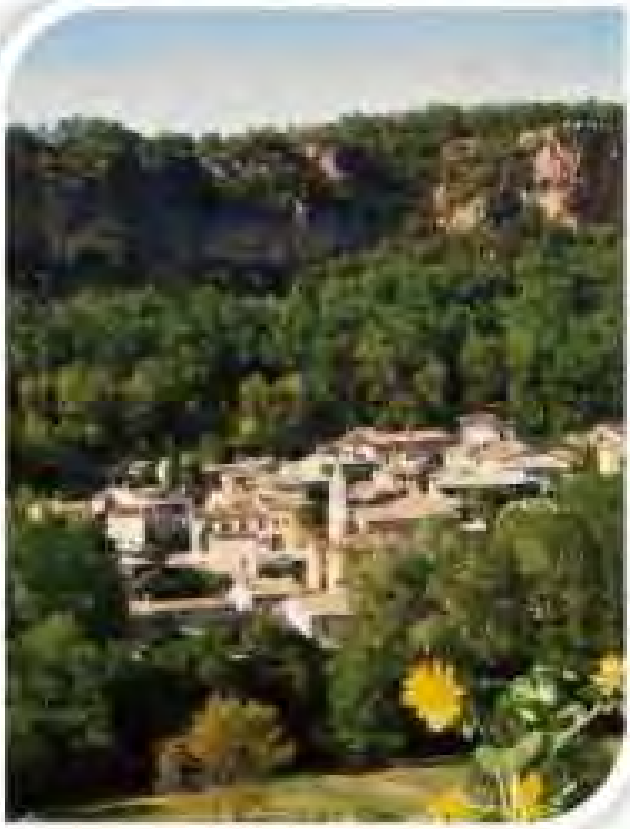
Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous triez tous les emballages et tous les papiers dans un même bac.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Bulletin municipal d'information — Directrice de publication : Régine Mouliade

L'écho de la falaise

Le journal des Roucanels



Numéro 49

Mars 2023

Rédigé par la commission communale de communication

MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie

Jeudi et samedi

De 9 heures à 12 heures

Permanence de Madame le Maire
Le samedi de 10h à 12h de préférence sur rendez-vous

05-63-33-11-75

larroque.mairie@orange.fr

Site Internet : http://larroque81.org

L'édito du maire

Ce numéro du printemps 2023 est encore riche d'informations. Je voudrais, néanmoins mettre en avant les nouveaux services proposés et un rendez-vous à ne pas manquer.

- Formation pour les gestes qui sauvent, organisée par Groupama ;
- Formation sur le numérique, organisée par l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) à partir du 21 avril 2023 ;

Ces deux actions, qui auront lieu sur notre commune, sont destinées à un public limité : inscrivez-vous rapidement auprès de la secrétaire de mairie ou par mail larroque.mairie@orange.fr.

- Cette année Larroque postule à la première fleur du label régional des villes et villages fleuris. Aussi nous comptons, comme chaque année, sur votre présence à la journée participative de nettoyage le 22 avril.

Bonne lecture à vous.

SOMMAIRE

Edito	Page 1
Informations municipales	Page 2
Les réalisations	Page 2
A savoir	Page 3
Conseil municipal	Page 6
Agglo. Gaillac-Graulhet	Page 7
Informations diverses	Page 10
Evènements	Page 14
Associations	Page 17

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Commission Locale des Charges Transférées



L'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), d'un transfert de compétences, d'une modification de l'intérêt communautaire ou d'une modification du périmètre communautaire est une mission qui incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a travaillé en 2022 sur l'évaluation obligatoire du financement du service urbanisme mutualisé et sur l'évaluation dérogatoire aux dispositions de droit commun des compétences extrascolaires et voirie.

Le rapport de la CLECT identifie les évaluations et les propositions de corrections des Attributions de Compensation (AC) au titre des dispositions de droit commun et également en dérogation de ces mêmes dispositions conformément au Code Général des Impôts.

L'article 1609 nonies C-V-1°bis du Code Général des Impôts indique que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

A défaut d'accord de la commune concernée quant à la proposition de montant révisé librement par l'agglomération, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions de droit commun et n'empêche pas l'évolution des attributions des autres communes concernées par la révision libre.

Pour notre commune, la proposition de révision des attributions de compensation porte sur la voirie pour un montant de 1.593€. Le montant d'attribution de compensation définitif est de 14.319€ soit 15.912€ (montant des AC 2021) – 1.593€.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : A quoi ressemblera notre territoire en 2040 ?



Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document stratégique, expression des besoins et visions du territoire, destiné à servir de cadre de référence des politiques publiques d'aménagement à horizon 2040. Afin de poursuivre **la construction du projet d'aménagement du territoire**, l'agglomération Gaillac-Graulhet organise deux réunions publiques, au siège de la Communauté d'agglomération à Técou pour définir les enjeux de demain :

- **Lundi 17 avril à 19h** sur le thème "Travailler & se déplacer" sur le territoire.
- **Mardi 18 avril à 19h** sur le thème "Le cadre de vie & habiter" sur le territoire.

L'écho de Puybegon

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Juillet 2022

FERMETURE ANNUELLE :

La mairie sera fermée du 04 Août au 29 Août. En cas d'urgence durant cette période, veuillez consulter le répondeur de la mairie.







Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons retrouvés une vie normale pour la fête du village qui s'est déroulée le 21 et 22 mai. Grâce aux associations et bénévoles nos concitoyens ont pu se retrouver.
La cérémonie du souvenir au monument aux morts, le marché de producteurs et les plateaux repas ont pu reprendre leur place.

Le 21 juin, la MJC de Graulhet est venue animer la fête de la musique autour d'une auberge espagnole pour un joli moment de partage et de convivialité.

Le mois de juillet sera marqué par le grand retour de la fête dans le pré de Larmès, une institution attendue après deux ans d'interruption par la COVID.

Je profite de ce moment pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants de la commune.

Une vague de chaleur nous a amené à être vigilants auprès des personnes vulnérables, seules ou isolées. N'hésitez pas à vous inscrire sur "le registre canicule" en mairie pour que nos services s'assurent que vous vous portez bien.

Les travaux entrepris sont sur la fin de leur réalisation.

Les vacances ne sont plus très loin, donc permettez moi de vous souhaiter un bel été et de Bonnes Vacances.

Le Maire,
Robert CINQ.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), deux documents qui s'appliqueront aux communes de l'agglomération.

Le SCoT et le PLUi, à quoi ça sert ?
Ces documents d'urbanisme fixent à la fois les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi).

Établis dans un but d'intérêt général, ils ne peuvent répondre à la somme des intérêts particuliers.

Tous concernés : Dessinons ensemble notre territoire de demain !
Parce que vous vivez et évoluez sur le territoire, votre avis est essentiel pour nous aider à définir notre quotidien de demain.
Participer à l'élaboration de ces documents de planification, c'est l'occasion de vous exprimer sur :
-L'amélioration des déplacements et le développement des modes doux
-Les lieux et les conditions d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire
-L'amélioration de l'offre de services, commerces, équipements du quotidien
-Les types d'activités économiques, agricoles, touristiques à développer
-La mise en valeur de notre patrimoine et de notre cadre de vie
-Les paysages et espaces naturels à protéger ou à valoriser
-Les futures constructions
-La pérennisation des ressources naturelles (eau, biodiversité..)
-...

Un projet partagé : 4 rendez-vous pour se rencontrer et exprimer vos attentes !
La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, qui pilote les démarches, souhaite les co-construire avec les élus communaux, les services de l'État, la Région, le Département, le Conseil de développement et les citoyens !

Pour nous rejoindre et participer à cette démarche :
Du 1er juillet au 30 septembre 2022 : Donnez votre avis et partager vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête
-En ligne : **www.bit.ly/scot-plui**

-En mairie (questionnaire papier à disposition)
Dans les médiathèques du territoire (questionnaire papier à disposition)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

À l'automne 2022 : Participez aux réunions publiques de co-construction pour imaginer ensemble notre territoire demain

4 ateliers seront organisés en novembre prochain à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau de Montmiral

Pour vous inscrire, c'est ici :

https://form.dragnsurvey.com/survey/r/f8710ac6

À la fin de la démarche : Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi

Pour + d'info et suivre l'actualité du projet et de la concertation :

● Rendez-vous sur le site internet de l'agglomération : **https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/**

● Des registres de concertation sont tenus à votre disposition dans toutes les mairies du territoire et au siège de la communauté d'agglomération.

Vous pouvez également contribuer en cliquant sur le lien suivant : **https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/**

Nouveau:
La mairie a sa page Facebook
Mairie de Puybegon

Horaires de la Mairie

- Lundi : **9h à 12h30** et **13h à 17h**
- Mardi : **9h à 12h30** et **13h à 17h**
- Jeudi : **9h à 12h30** et **13h à 17h**
- Vendredi : **9h à 12h**
- ⚠ Samedi : **9h à 12h**
  Un samedi sur deux (semaine paire)

Téléphone : **05.63.58.43.07**
Mail : mairiedepuybegon@orange.fr
Site : mairie-puybegon.com

Possibilité de prendre rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en semaine ou le samedi matin.

Le Transport À la Demande

Combien ?

- 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour
- 15€ le carnet de 10 tickets d'un aller simple
- 25€ le carnet de 10 tickets aller/retour
- Gratuit pour les moins de 10 ans
- Achats des tickets auprès du chauffeur



Préparation de la rentrée prochaine...

Les inscriptions aux transports scolaires sont a effectuer avant le 14 juillet 2022.

https://www.federteep.org/ ou des formulaires sont disponibles en mairie

Comment ?

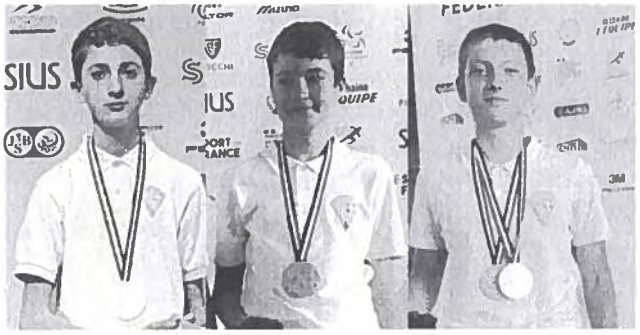
- Sur réservation **la veille avant 16h** au **0 805 60 81 00**
- Montée et descente aux points d'arrêts déterminés
- Pour les **+ 75 ans** : prise en charge à domicile
- **Horaires** : de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h30**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Aide aux devoirs à l'école AMANDUS

Depuis le retour de la Toussaint, l'école propose aux familles de l'aide aux devoirs. L'association montanaise, Family Events, intervient auprès des élèves une fois par semaine. Le partenariat fait entre l'association, l'éducation nationale et la faculté d'Albi permet à 4 étudiantes, se prédestinant à devenir professeur, de s'immerger dans la vie de l'école. Après avoir observé les enseignants et le fonctionnement d'une classe pendant le temps scolaire, elles organisent de 17h à 18h une heure d'aide aux devoirs avec des petits groupes d'enfants. Un moment calme, propice au travail, où l'enfant apprend petit à petit à réaliser et à gérer ses devoirs en autonomie.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'école si vous voulez en faire profiter votre enfant.

FAMILY EVENTS



3 Jeunes Montanais médaillés aux championnats de France d'Arbalète

Teddy DOVIGO, 14 ans en catégorie minime, est devenu champion de France en individuel en école de tir arbalète et vice-champion de France en équipe arbalète aux épreuves qui se sont déroulées à Montluçon en mai 2022. Rappelons que Teddy a déjà été champion de France Benjamin en 2019 en équipe tir carabine.
Noah MASSUYES, 13 ans, devient vice-champion de France en équipe arbalète avec son coéquipier Teddy.
Alex MASSUYES, 15 ans, a quant à lui décroché la médaille de bronze en équipe lors des championnats de France qui se sont déroulés à Besançon en février.
Ces 3 Montanais s'entrainent 2 fois par semaine au club de tir de Lagrave.

ScoT/PLUi *retour sur la concertation du public*

La première étape de la concertation a été un succès en terme de mobilisation des habitants du territoire de l'Agglomération :

- 3 mois d'enquête
- 1274 répondants
- Plus de 3200 contributions pour apporter des idées

Faire participer les habitants à la définition des attentes pour le territoire en matière d'aménagement est indispensable.

En novembre, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet a organisé des réunions publiques autour de l'élaboration du Schéma de Cohérente Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme, deux documents qui fixeront les orientations et les réglementations en matière d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire pour les prochaines années.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



L'édito

Heureusement, nous avons de beaux projets en cours et à venir dans notre commune qui viennent compenser certains que nous ne maîtrisons pas.

En ce début de trimestre, nous avons inauguré notre historique Parc Rossignol, site essentiel au bien-être des Montanais avec ses magnifiques espaces verts, des arbres centenaires et sa vue exceptionnelle sur notre rivière Tarn et la plaine de Gaillac. Nous avons eu l'honneur d'avoir la présence de M. Simoes, Secrétaire Général et Sous-Préfet d'Albi, Mme Claire Fita, Conseillère Régionale, M. Christophe Ramond, Président du Conseil Départemental, Mme Geneviève Charpentier, représentante de Maître Bonnecarrère, Sénateur du Tarn, M. Paul Salvador, Président de l'Agglomération, de nombreuses autres personnalités avec, bien sûr vous tous, les Montanais présents.

Le lundi 13 novembre, nous avons également eu la chance et le privilège de recevoir M. Michel Vilbois, nouveau Préfet du Tarn, qui est venu, accompagné du service culture de l'Agglomération, visiter notre musée et le Centre de Conservation et d'Etude. Cela a permis de lui faire découvrir notre village. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre département où de nombreux dossiers l'attendent. Je tiens aussi à saluer M. Xavier Lauch, notre Préfet qui a été affecté sur un autre poste dernièrement, il était très présent sur le terrain et notamment à Montans pour nous apporter son soutien lors de nos préoccupations.

L'attractivité de notre commune passe par l'aménagement de nos espaces, cheminement doux, places publiques, terrains de sport, jardins, routes communales, talus et bords de routes. Aussi, nous continuons à assurer l'entretien de tous ces points, notamment l'entretien de nos routes en partenariat avec l'Agglomération qui organise les appels d'offres afin de trouver des entreprises au meilleur coût. La Mairie réalise en régie les réparations à la demande. Le budget communal alloué par an est de 70 000 € (augmenté de 10 000 € en 2023). Le faucardage est réalisé à 80 % par nos services techniques sans oublier le curage des fossés et le dérasement d'accotements qui permettent l'évacuation des eaux sur la chaussée.

La volonté de notre conseil municipal est aussi d'assurer la sécurité dans notre bourg et nos hameaux. Des travaux sont en cours, route de Lisle-Sur-Tarn afin de réaliser un cheminement doux du quartier ouest, en plein développement, vers le centre du village.
Nous n'oublions pas la Place de l'Esplanade qui nécessite de gros travaux. Mais, comme vous le savez, on se heurte à de grosses contraintes archéologiques. Nous tenons bon car nous sommes conscients qu'il s'agit de la place historique de Montans, la plus ancienne, on y dansait même il y a un demi-siècle les soirs d'été.

Enfin, sachez qu'afin de préserver constamment les intérêts des Montanais, les élus de Montans participent toujours activement aux réflexions menées par l'Agglomération sur la future planification de notre territoire (SCOT et PLU) qui doit prendre en compte les nouveaux concepts fixés par la loi, tels que l'artificialisation très mesurée des sols, la densification des secteurs urbanisés ou encore la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Belle fin d'année à toutes et à tous, prenez soin de vous.

Gilles Crouzet

A l'occasion de la nouvelle année, venez nous retrouver

samedi 6 janvier 2024 à 11 heures à la salle des fêtes

pour un moment d'échange et de partage qui sera clôturé par un vin montanais.

Mairie Cécile DANESIN le 30.06.2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

SCoT PLUi — **Concertation** — Gaillac-Graulhet Agglomération

REMONTÉE D'INFORMATIONS

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLUi, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise une concertation auprès des citoyens qui doit permettre de compléter les enjeux identifiés et d'alimenter la vision prospective de notre territoire aux horizons 2035 et 2044 :

- Une enquête ouverte du 1er juillet au 30 septembre 2022
- Une série de 4 réunions publiques de co-construction les 8, 9, 15 et 17 novembre 2022, à Gaillac, Graulhet, Rabastens et Castelnau de Montmiral
- Une réunion de bilan une fois le projet de PLUi arrêté

Pendant la phase d'enquête, du 1er juillet au 30 septembre, la Communauté d'agglomération met à votre disposition un « kit de concertation » : ces outils vous permettent de communiquer sur la démarche et d'inviter le plus largement possible les habitants à y participer.

Grâce au formulaire ci-dessous, **indiquez-nous quelles actions ont été menées et quels ont été leurs résultats !**

Indiquez-nous tout d'abord :

Votre structure :	Commune de MONTANS
Votre nom :	VIGUIER
Votre prénom :	Christel
Votre adresse mail :	mairie@montans.fr
Votre numéro de téléphone	05 63 57 07 43

Remplissez ensuite un tableau par action menée dans les pages qui suivent.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

REMONTÉE D'INFORMATIONS

Donnez un titre à votre action :	Distribution de la plaquette « L'urbanisme à portée de main »
Date :	Du 6 au 10 juillet 2022
Lieu :	Tous les foyers de la Commune
Décrivez-la en quelques lignes :	Distribution dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la Commune.
Insérez quelques photos si possible :	
Indiquez les résultats obtenus (nombre de participants par exemple) :	
Si possible, indiquez quels sujets clés ont été abordés	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

REMONTÉE D'INFORMATIONS

Donnez un titre à votre action :	Insertion site internet
Date :	Le 15/07/2022
Lieu :	
Décrivez-la en quelques lignes :	Insertion de l'affiche sur le site internet de la Commune www.montans.fr
Insérez quelques photos si possible :	
Indiquez les résultats obtenus (nombre de participants par exemple) :	
Si possible, indiquez quels sujets clés ont été abordés	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

SCoT
PLUi

Concertation

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION

REMONTÉE D'INFORMATIONS

Donnez un titre à votre action :	Affichage sur la Commune
Date :	Le 6/07/2022
Lieu :	Commune
Décrivez-la en quelques lignes :	Affichage : mairie épicerie agence postale salle de réunion village "Clos des Soeurs" salle de réunion "Saint Martin" hameaux de la Commune
Insérez quelques photos si possible :	
Indiquez les résultats obtenus (nombre de participants par exemple) :	
Si possible, indiquez quels sujets clés ont été abordés	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE



PLUI Agglomération Gaillac-Graulhet

La compétence "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" ayant été transférée à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet depuis le 1er janvier 2017, une procédure d'élaboration d'un PLU Intercommunal a été engagée.
Des informations relatives à la conduite de cette procédure seront régulièrement communiquées à la population. Des plaquettes d'information SCOT PLUI ont été distribuées aux habitants de Grazac.
Des phases de concertation seront également organisées afin de permettre à la population de participer à l'élaboration du dossier.

Permis de construire et demande préalable de travaux



Avant tout projet de construction, de modification d'un immeuble ou d'aménagements, il est nécessaire d'effectuer certaines démarches obligatoires. Le secrétariat de la mairie se tient à la disposition des grazacois pour les aider à accomplir les formalités administratives et les conseiller dans l'élaboration de leurs projets. Le cas échéant, la secrétaire de la mairie peut vous orienter vers des partenaires spécialisés.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez désormais déposer en ligne vos demandes de permis de construire ainsi que toute demande d'autorisation d'urbanisme sur https://www.service-public.fr



Nouveau lotissement à Grazac

Un lotissement va apparaitre à côté de l'école de Grazac en 2023. Situé au début du chemin des Millet, il comprend six lots. Les procédures d'aménagement, sondage des sols et travaux de mise en place des réseaux d'évacuation des eaux usées ont débuté à l'automne 2022.

MODALITES DE PUBLICITE MISES EN **ŒUVRE** PAR LA COMMUNE DE GAILLAC DANS LE CADRE DE L'**ELABORATION DU** SCOT

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Article + encartage d'une plaquette de présentation

Gaillac & Vous n°113 I sept. > oct. 2022





Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Brève
Gaillac & Vous n°114 I nov. > déc. 2022



C'D'ACTU

Surplus Recyclage

LE COMPLEXE INDUSTRIEL DÉDIÉ À LA MOBILITÉ DURABLE



25 000 VHU traités par an
183 emplois à Gaillac

Créée en 2005 par Laurent Hérail à partir d'une idée simple : donner une seconde vie aux pièces automobiles, le Groupe Surplus Recyclage est devenu leader national dans le démontage, la dépollution et le recyclage automobile. 30 hectares au Mas de Rest sont dédiés au recyclage des pièces détachées, autos, motos et véhicules industriels.
La Ville de Gaillac est fière de compter parmi ses entreprises : le fleuron de l'industrie en matière d'économie circulaire.
Quand contribuer à la protection de l'environnement rime avec innovation, productivité, emploi et qualité de vie , alors on félicite et on encourage ces entrepreneurs. **Bravo à Laurent et Benjamin Hérail !**

Jumelage

25 ANS D'UNION AVEC CASPE



Dans le cadre des 25 ans du jumelage entre les villes de Gaillac et de Caspe en Aragon en Espagne, Madame Martine Souquet, Maire et Dany Portes, élue déléguée à l'Attractivité se sont rendues chez nos amis espagnols pour fêter l'événement. Les vins de Gaillac ont bien sûr fait le déplacement et accompagné la délégation pour la foire expo où leur dégustation a été très appréciée.
La signature solennelle du 25ème anniversaire s'est déroulée au château du Compromisio avec une réception à la hauteur de l'événement, que ce soit pour l'organisation proprement dite ou pour la qualité de l'accueil qui a été réservé aux Gaillacois ! Pour célébrer cet anniversaire, Gaillac accueillera, du 8 au 20 novembre à la salle Capitulaire de la Cité abbatiale, l'exposition de sculptures de l'artiste espagnol Morales Pablo et de l'artiste français Pierre Garcia (dont les œuvres ont été exposé précédemment à Caspe). Le comité de jumelage viendra quant à lui nous rendre visite durant les festivités du Gaillac primeur. Pour tous ceux qui animent le jumelage, ce 25e anniversaire n'est pas un aboutissement mais bien un élan pour développer de nouveaux échanges. ■

EN BREF



SCoT - PLUI
4 réunions pour imaginer le territoire de demain
Gaillac-Graulhet agglomération a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), votre avis est essentiel pour définir les enjeux du territoire de demain. **Participez aux réunions / ateliers de concertation. Le 9 novembre à 19h à la salle des fêtes de Gaillac** (ou le 8/11 à Graulhet, le 15/11 à Rabastens, le 17/11 à Castelnau-de-Montmirail)
+ d'infos Gaillac-Graulhet.fr



Coffret Gaz offert
Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le gestionnaire de réseau de gaz GRDF vous offre le branchement au réseau gaz de la ville ! Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une institution, si votre bâtiment se situe à moins de 35m des canalisations gaz existantes c'est gratuit. Une économie comprise entre 400 et 1000€. Offre valable jusqu'au 12/01/2024, pour en bénéficier contactez GRDF au 09 69 36 35 34 ou sur grdf.fr

FIL ROUGE EMPLOI AVEC L'IEF

Ouverture tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et sur RDV les après-midis de 13h30 à 17h00 (16h le vendredi).
Fermé le jeudi après-midi.
Vous pouvez nous contacter au 05.63.81.17.90 ou par mail à accueil@iefgaillac.fr afin de connaitre l'ensemble des services et des ateliers proposés à IEF.
Retrouvez toute l'actu sur la page Facebook et participez aux actions d'IEF !

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Informations sur la publication

ID : 5970971536270238

Aperçu de la publication

Cette vue de votre publication ne correspond peut-être pas exactement à la façon dont elle apparaît sur le fil d'actualité Facebook.

Ville de Gaillac
Publié par Gaillac Camille
· 15 septembre 2022 ·

L'Urbanisme à Portée de Main 👉
Dans le cadre de la concertation pour le PLUi, les élus de la Ville de Gaillac tiendront une permanence le 📅 vendredi 16 septembre sur le marché de Gaillac place du Griffoul durant toute la matinée.
Vous êtes invités à venir échanger avec eux et déposer vos remarques dans le registre de concertation 🎓
Découvrez l'enquête 👉
https://form.dragnsurvey.com/survey/r/ad77fad7



Performance de la publication

Il peut y avoir un décalage dans la communication des statistiques. Pour voir les statistiques les plus récentes, veuillez vous rendre sur votre publication.

49
Comptes de l'Espace Comptes touchés
0 % depuis des publications boostées

49 organique	0 payée

17
Interactions avec les publications

7 réactions	**6 commentaires**
7 sur la publication	6 sur la publication
0 sur les partages	0 sur les partages
4 partages	**0 clic**
4 sur la publication	0 clics sur photos
0 sur les partages	0 clics sur un lien
	0 clics pour lire
	0 autres clics

Booster

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Informations sur la publication
ID : 5970971536270238



L'activité Statistiques est comptabilisée sur le fuseau horaire du Pacifique. Les activités publicitaires sont comptabilisées sur le fuseau horaire de votre compte publicitaire.

Booster

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ville de Gaillac
Publié par Gaillac Camille
· 20 juillet 2022 ·

Gaillac Graulhet Agglomération lance une enquête publique relative à la révision du SCoT et du PLUi (schéma de cohérence territoriale et élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Participez à cette enquête en donnant votre avis, en partageant vos attentes et vos idées. Quelques minutes suffisent 👉 https://urlz.fr/iPEA

Définissez votre quotidien de demain 🌍
C... **En voir plus**



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Ville de Gaillac
Publié par Gaillac Camille
· 16 avril 2023 ·

2 ateliers pour co-construire le schéma de la cohérence territoriale. [SCOT]
Les 17 & 18 avril Gaillac Graulhet Agglomération organise dans la continuité des réunions publiques déroulées en décembre 2022, la co-construction de son projet intercommunal avec les citoyens au cours de 2 rendez-vous.
📆 Lundi 17 avril à 19h : travailler & se déplacer sur le territoire.
📆 Mardi 18 avril à 19h : le cadre de vie & habiter sur le territoire.
Rendez-vous au siège de Gaillac Graulhet Agglomération Lieu-dit le Nay à Técou
Entrée libre et ouvert à tous.
#PLUi



Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Annexe 7 :

Notes annexées au registre de concertation numérique

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

16/02/2024

Note Débat sur le PAS :

- Sur les enjeux démographiques :

Rappelons tout d'abord que les perspectives de l'INSEE ne tiennent pas compte des effets migratoires qu'ils soient économiques ou climatiques. Le scénario retenu par l'exécutif prévoit un accueil de 8700 habitants sur 20 ans et la création de 7000 logements ce qui est très largement inférieur à l'évolution passée **8600 habitants sur 10 ans** et la création de **4800 logements sur 10 ans dont 1/3 de logement social (2 fois moins d'habitants accueillis et de logements créés)**.

Ce scénario va entrainer une pénurie de logements et donc une augmentation du prix du foncier et de l'immobilier.

Ce scénario aura un impact sur les effectifs scolaires (baisse d'1/3 des effectifs). Le nombre d'enfants par foyer est également en forte baisse (1,5 enfant par foyer). **Cela représente une diminution d'¼ à 1/3 des effectifs scolaires dans nos écoles, collèges et lycée sur une période de 20 ans.**

Un des enjeux du diagnostic était pourtant « le maintien des effectifs scolaires »

Est-ce que notre projet est de fermer des classes et des écoles ?

Ces perspectives vont à l'encontre des projets de création du collège de Couffouleux et du lycée à Graulhet. **Faut-il les abandonner ?**

Je propose que le scénario médian à 0.9% de croissance soit retenu au moins sur les 10 prochaines années pour tenir compte des effets migratoires et de limiter la réduction des effectifs scolaires sans quoi les enjeux du diagnostic sont erronés. Il me semble indispensable d'avoir une projection dans le diagnostic.

- Sur l'enjeux économiques :

L'activité artisanales n'est pas suffisamment mise en avant en particulier sur les espaces ruraux et par contre l'implantation d'une plateforme logistique commerciale indésirable sur les Portes du Tarn, consommatrice d'espace et peu pourvoyeuse d'emploi n'est pas à mon sens souhaitable sur notre territoire. Le SRADDET fixe comme règle de « Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres efficace et durable ». **Cette formulation me semble mieux correspondre à notre territoire.**

Sur les zones logistiques, il impose de « Maximiser le potentiel de densification et de reconversion des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones logistiques au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires. » **Notre territoire ne correspond pas ce projet.**

Se pose également la compatibilité des activités entre elles notamment dans les zones économiques qui n'est pas traitée et qui pourtant fait débat sur Montans.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

- Sur les déplacements :

Même si l'on renforce le développement de l'emploi sur notre territoire, l'accueil de population de surcroit plus défavorisée (manque de 1500 logements sociaux pour respecter les critères de la Loi SRU) va entrainer un besoin en déplacement sur Albi ou Toulouse qui ne peut être satisfait par le réseau existant en particulier le ferroviaire.

Etant donné que **l'augmentation du cadencement n'est plus possible**, ne faut-il pas anticiper sur le doublement de la voie ferrée ou sur un nouveau tracé ou autres liaisons bus via les aires de 2 covoiturage…? **Notre ambition sur les déplacements est trop limitée. La région doit être interrogée sur le sujet.**

- Sur l'environnement

Concernant la gestion plus durable de l'eau, j'observe une contradiction : il est prévu **de limiter les prélèvements** en particulier pour l'agriculture **alors que Sivens devrait redémarrer pour augmenter les prélèvements**. L'irrigation est une assurance récolte pour les agriculteurs notamment face au dérèglement climatique. Vu le contexte économique de l'agriculture, il me semble que cette question doit être concertée entre les différents acteurs. La synthèse du diagnostic mentionnait comme enjeux d'avoir une **« gestion raisonnée et de concilier les usages » ce qui me va très bien.** Le SRADDET fixe comme règle : le projet doit être « économe en eau » **Notre ambition doit être plus claire sur le sujet.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

12/06/2025

Note sur le DOO :

Lors de la présentation du PAS, les observations ont été balayées en indiquant qu'il ne fallait pas s'inquiéter et que le DOO allait préciser les règles. Aujourd'hui on nous précise que la concertation ne se fait pas sur le DOO car il est dans la continuité du PAS et que ce n'est pas grave si la concertation n'englobe pas le DOO. Il y a une précipitation dans cette décision de valider le projet sans concertation avec la population et sans que les prescriptions n'aient été présentées en substance aux élus. Rappelons nous de l'épisode CFE! c'est le manque de communication qui a conduit a ce fiasco.

Page 19 : Sur la notion de hameau et d'habitat diffus, seule la distance entre les habitations est prise en compte. L'intérêt de densifier certains hameaux ou zone d'habitat diffus devrait être précisé notamment en terme de réseaux, de mode d'assainissement, de proximité avec le village ... afin de limiter l'étalement urbain.

Page 42 : Concernant l'attractivité touristique, il serait utile de prévoir des dispositions pour créer des chemins de randonnées ou tables d'orientations ou des aires de stationnement et de pique-nique...

Page 49 : La logistique commerciale Le DAACL prend en compte partiellement les inquiétudes soulevées lors du débat du PAS avec des mesures qui devront être retranscrites dans le PLUi en particulier la surface d'emprise au sol limitée à 1 ha. Dans les critères de performance énergétique, il me semblerait utile d'obliger à ce que toute la surface du bâtiment soit couvertes en panneaux photovoltaïque et pas seulement le pourcentage minimum prévu par la Loi. On peut tout de même s'interroger sur le nombre d'emploi créé qui pour ce genre d'entreprise représente moins de 5 emplois par ha qui va à l'encontre du projet de création d'emploi. Ce ratio d'emploi à l'hectare est équivalent à la centrale d'enrobage. Ces entreprises ne doivent pas être une priorité pour l'agglomération et devront être limités en nombre pour ne pas consommer toutes nos surfaces d'activité par ce genre de projet. Je rappellerai que la première source de rejet de carboné est liée aux émissions des produits fabriqué loin de chez nous. Ainsi, plus on importe des produits, plus on accélère le réchauffement climatique.

Page 54 : Il n'y a pas d'anticipation sur le doublement de la voie ferrée ou sur la création d'une alternative. L'ambition n'est pas au rendez-vous. S'il n'y a pas de volonté politique localement et avec les intercommunalités voisines, la région compétente en la matière n'engagera pas de projet sur notre territoire avec une saturation que l'on observe déjà alors que son prévus plus de 5000 habitants en logement social sur les 8700 habitants à accueillir.

Page 56 : Il n'y a pas d'anticipation sur la création d'un autre franchissement du Tarn entre Rabastens et Couffouleux. L'ambition n'est pas au rendez-vous. S'il n'y a pas de volonté politique localement, l'état et le département ne suivront pas.

Page 60 : Il y a une incohérence entre la population moyenne par bassin et celle par niveau territorial en individualisant les objectifs chiffrés par commune. Le différentiel global est de 160 habitants et certains bassins sont sous dotés de 60 habitants pour le lislois, de 160 habitants pour le graulhetois et 80 habitants pour le salvagnacois et montalbanais. Les autres étant sur dotés. Cet objectif fixé par le PAS est deux fois inférieur à l'accueil de population que nous avons enregistré sur les 10 dernières années. La population totale de 2024 DGCL = 76964 habitants on peut plutôt partir sur 77000 habitants en 2025 que 76 500. La communauté de communes voisines « Tarn Agout » est partie sur les bases de 0.8% d'évolution annuelle et nous n'avons prévu que 0.54% d'évolution annuelle. Dans le Pays sud Toulousain (avec un contexte similaire : environ 30 min de Toulouse, desserte autoroutière, villes de taille similaires...), le SCOT a également retenu 0.8%. Si nous reprenons la même évolution que Tarn Agout, nous aurions une baisse d'évolution démographique de 20% à la tendance passée ce qui serait plus acceptable. Cette évolution permettrait de limiter la baisse des effectifs scolaires. Ceci porterait l'évolution à +13500 habitants au lieu de +8700. Rappelons que le scénario tendanciel était de +17200 habitants. Je rappelle que 3 PLU ont été validés par l'agglo le moi dernier avec un développement de plus de 1% d'évolution annuelle. Soyons donc cohérent. Aucune information sur les conséquences en

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

terme d'effectifs scolaires de cette évolution qui aura pourtant des conséquences sur nos écoles, collèges et lycées en terme de maintien de classes ou d'école. Il faudra également mettre en corrélation le projet de cuisine centrale le cas échéant si tenté que cet équipement ne se fasse au détriment des cuisines existantes.

Page 66 : C1.1 P4 Concernant les espaces de transition à l'intérieur des zones U ou AU. Il faudrait préciser que la création de transition pourra également être réalisée en dehors de la zone constructible dans le cas de créations de liaisons douces pour des secteurs d'urbanisation existants par des emplacements réservés ou des OAP thématiques.

Page 68 : C1.2 P4 La rédaction demande que l'on impose une réflexion sur les ilots de chaleurs avec des ratios difficiles à comprendre et à calculer. Cette prescription devrait être précisée ou assouplie au risque d'être inapplicable.

Page 71 : Le site inscrit identifié sur Parisot n'existe plus en revanche un site inscrit est devra être localisé au niveau de la chapelle de Sainte Sigolène.

Page 78 : C2.1 P4 Cette orientation laisse entendre que l'urbanisation des hameaux ou des zones d'habitat diffus serait possible en extension de l'existant. Est-ce bien le cas ?

Page 81 : Concernant l'objectif de production de logements sociaux (2440 sur 20 ans). Les 4 communes concernées par la Loi SRU doivent créer 3400 logements HLM sans pour autant créer de logement conventionnel pour respecter les objectifs de la Loi SRU. Elles ne pourront créer que 70% des logements. Si tenté que les communes veuillent se conformer à la Loi et étant donné que c'est l'agglo qui limite la production de logement social, est-ce que l'agglomération prendra en charge les pénalités financières prévues par la Loi ? Si ces 4 communes produisent les 2440 logements sociaux prévus cela représente plus de la moitié des logements qu'ils peuvent produire (4000) sur 20 ans. Ne pensez-vous pas qu'il faudra mettre en place des mesures d'accompagnement social puisque le parc de logement social va doubler ? Est-ce que ce cout sera pris en charge par l'agglomération ? Rappelons que c'est uniquement le passage en agglomération qui impose aux 4 communes de respecter les critères de la Loi SRU.

Page 85 : C3.1 P2 Sur l'objectif de densité de 20% à proximité des gares, est-ce 20% du développement en logement, en surface ou en population ? comment sera calculé cet objectif et la distance de proximité ?

Page 98 : sur la gestion raisonnée de l'eau, aucune disposition sur la création de retenue collinaires, ou sur la réutilisation des eaux de drainage…rien non plus sur Sivens. Mes inquiétudes lors du débat sur le PAS restent sans réponse.

Page 106 : Il est indispensable de prévoir un atlas cartographique format A3 au 1/10000 pour plus de lisibilité.

Page 108 : Le ZAN Trajectoire nationale 50% = 543 ha consommés sur 10 ans donc 543 ha sur 20 ans (habitat activité équipement infra). Trajectoire régionale 56% = 543 ha consommés sur 10 ans donc 478 ha sur 20 ans. Il n'y a pas d'indication sur la répartition de la consommation entre la nature des consommations, ni de répartition par commune. Il serait souhaitable d'avoir un tableau (pas forcément inclus dans le DOO) qui indiquerait pour chaque commune, selon des valeurs indicatives, la population attendue, le nombre logement à produire, l'enveloppe foncière à mobiliser en densification et en extension (consommation d'ENAF) et la nature des consommations sur les différentes périodes 2025-2035, 2035-2045 et 2045-2050.

Page 109 : Est-ce que le tableau concerne tout type de consommation ? habitat activité équipement infrastructure… Il serait nécessaire de différencier la nature des consommations. Le tableau indique un total de 500 ha consommés jusqu'en 2050 soit 22 ha de plus que la trajectoire régionale fixée par le SRADDET. A partir de combien d'ha supplémentaire on est plus en compatibilité (5%, 10% de l'objectif…)

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Page 109 D3.1 P3 : Il est précisé que l'artificialisation entre 2025 et 2045 devra être inférieure à 343 ha. Ce chiffre est-il déduit de la consommation réalisée entre 2021 et 2025 ? si oui de combien est la surface consommée durant cette période ?

Page 111 : le nombre de logements par ha me semble assez faible pour les polarités avec seulement 30 logements/ha. Pour exemple à Parisot, nous avons un opérateur de logement social qui a fait 13 logements sur 0.3 ha soit 43 logement/ha avec du r+1 en habitat en bande. Je propose que ces moyennes soient relevées à 40, 30 et 20 ce qui sera très facile à atteindre avec l'obligation qu'elles ont de produire du logement social.

Page 117 : Sur le développement des ENR, rien n'est indiqué sur l'implantation de projets photovoltaïques au sol ou flottants voir agrivoltaïque par rapport à la présence d'habitation à proximité alors que nous avons déjà statué sur des projets à cause de ce critère. Rien non plus sur le petit éolien permis par le PCAET.

Page 120 : Sur notre territoire Trifyl a effectué des réserves foncières importantes (plus de 100 ha) nul doute que le site devra s'étendre et consommer ou artificialiser les sols avec des déchets qui viennent de plusieurs départements. Les surfaces qui seront consommées sont-elles comptabilisées pour notre seul territoire ? ont-elles été intégrées ? si oui à quel niveau de surface ?

Page 121 : Sur les nuisances liées aux activités, il serait utile de mentionner que les activités au sein d'une même zone doivent être compatibles entre-elles permettrait d'éviter les erreurs du passé.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT SEPRA EN PAYS RABASTINOIS

Secrétariat :
Tél. 05 63 33 59 90
sepra-81@orange.fr

9, chemin de La bastide
81800 Coufouleux

https://sepra81.jimdo.com

Courrier ARRIVÉE le 13 JUIN 2025
Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

dépôt avec accusé de réception , à l'attention de M. le président de la CAGG

CONTRIBUTION A LA CONCERTATION pour les projets de SCoT et PLUi

La «concertation» a débuté il y a 3 ans, avec comme point fort 4 réunions publiques , en novembre 2022, à Graulhet, Gaillac, Rabastens et Castelnau de Montmiral. A celle de Rabastens, nous avons indiqué que nous ferons part plus tard de nos observations, par discussions avec les cabinets d'étude, puisque que *la SEPRA dispose de l'agrément préfectoral pour l'urbanisme.*

Pour cela, notre demande d'entretiens , réitérée à de nombreuses reprises, a été , de fait, refusée. Il n'empêche que d'ores et déjà, nous demandons, que nous soit soumis pour avis, comme pour les PPA, les projets une fois achevés avant d'être soumis à enquête publique. (d'où ce «dépôt avec accusé de réception»).

En plus de ce refus de fait, il y a eu celui de communication, malgré l'avis favorable de la CADA, de l'étude de l'AUAT expressément indiquée être à la base du futur PLUi, lors du lancement de la procédure en novembre 2021, (ceci après de multiples rappels, le dernier le 19 février dernier).

Il nous apparaît , faute d'accès à l'étude de l'AUAT, que ce qui a seulement transparu, lors des réunions publiques de 2022, et après (ateliers de travail les 17 et 18 avril 2023), souffre de **l'absence de la prise en compte globale fondamentale du changement climatique en cours** , d'autant que pour le SCoT il s'agit d'«une stratégie sur 20 ans» (*cf.* la nécessité de la «neutralité carbone en 2050», inscrite justement dans la PPE, SNBC). Nous renvoyons à un livre pertinent récent : «*S'ADAPTER au changement climatique*», Ilian Moundib, Tana éditions, nov. 2024).

Seulement a été indiquée l'obligation de respecter la loi «Climat et Résilience», avec le ZAN. Mais celui-ci est en cours d'atténuation , et sa formalisation reste très floue (ainsi pour le rapport d'étape de novembre dernier: pas de précision du %age pour l'habitat, avec jardins ?).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

Dans ces conditions, notre «contribution» reprend des indications données lors de la réunion publique du 6 mai 2022 sur «l'urbanisation du Rabastinois », et lors de celle « Environnement et Urbanisme» du 1er décembre dernier, réservée à nos adhérent(e)s et sympathisant(e)s pour prendre leurs préconisations.

Les différents points, numérotés, que nous présentons, sont répartis de façon *a priori* , faute d'accès à l'étude de l'AUAT, sur chacun des 2 projets.

Projet de SCoT

Lors des réunions publiques précitées, seulement a été indiqué que les élu(e)s ont définis 4 grands axes: 1) bien répartir/équilibre des territoires; 2) qualité de l'Environnement ; 3) attractivité économique (pour 10 emplois, un seul est sur la CAGG) ; 4) transition énergétique et numérique.

Comme indiqué ci-dessus, ceci ne prend en compte que très partiellement le «changement climatique en cours» (notamment pas de mention du PNACC avant celui du 10 mars dernier, auquel nous renvoyons).

Nous spécifions donc les points suivants:

1) «condition nécessaire, mais pas suffisante»: la sectorisation (*cf.* CEREMA : «plans de secteurs») : en particulier pour Rabastens-Couffouleux). A noter justement que l'INSEE , dans ses études quinquennales sur l'évolution de la population française, considère ces 2 communes en tant qu'«agglomération». D'ailleurs une ébauche de sectorisation apparaît dans le rapport d'étape de novembre dernier sur le ZAN .

2) La fixation du % age d'augmentation de la population (comme cela était le cas dans le SCoT précédent) dans les secteurs, différant selon leurs *conditions* propres permettant sa déclinaison chiffrée , dans chaque PLUi sectoriel, année après année.

3) Une des *conditions* est leur desserte. Pour Rabastens-Couffouleux, celle-ci dépend de la création d'un 2ème pont (ce qui avait déjà été considéré dans le SCoT de départ, il y a plus de 20 ans) et d'une passerelle pour piétons et cyclistes. Tant que ceci ne sera pas effectif, pour éviter l'asphyxie déjà en cours, mise en attente de l'urbanisation du secteur (zones AUo).

4) Le % age précité est aussi fonction de la création d'emplois dans l'optique de la localisation: déjà ceci est attendu pour ceux très nombreux de l'agriculture *de conservation* (trame brune), à rebours de l'actuelle. D'ores et déjà ce peut être amorcé par aide financière aux agriculteurs en bio sur un bassin de captage d'eau devenant naturellement potable, sur le modèle de celui de Munich.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE

5) La création d'emplois non agricoles, sera favorisée par la production économique d'énergie locale (*cf.* les ZAER) avec particulièrement la création de régies municipales de l'hydrogène (bleu: voir sur notre site internet, ou vert par aménagement des chutes des anciennes «moulines») entraînant l'installation de nouvelles entreprises, à commencer par celles en rapport avec l'activité agricole.

6) La végétalisation , systématique, concourant à l'absorption naturelle de l'excès de CO2 aura a être reprise dans le PLUi sectoriels, à commencer dans leurs PADD.

7) L' eau est un enjeu essentiel : déjà potable (*cf.* 4); les eaux usées ,à côté de l'assainissement individuel, seront en priorité traitées par lagunage (comme par exemple à Labrugière). Outre la réservation dans les PLUi sectoriels d'ER le long des cours d'eau (trame bleue, et verte), il serait possible de réintroduire les castors.

Projets de PLUi

En rapport avec les points précédents on peut préciser les suivants :

8) Pour les centre-ville: ER pour la création de parcs, arborés, de stationnement de voitures : ceux-ci prendront les places occupées le long des voies, qui seront utilisées pour l'élargissement des trottoirs, et des bandes cyclables: priorité aux «déplacements doux», non émetteurs de GES.
9) Pour les rues , actuelles (là où c'est possible) et nouvelles: prescription qu'elles seront arborées, bordées de trottoirs , et de bandes, voire de pistes, cyclables.

10) Pour les nouvelles constructions, les accès seront groupés, pour réduire l'artificialisation des «drapeaux».

11) Les nouveaux lotissements seront continûment entourés d'alignement d'arbres, lesquels seront présents dans au moins une place centrale.

12) Désimperméabilisation, déjà des passages piétonniers.

13) Création de jardins collectifs en zone N , pour les gens qui n'ont pas de jardins (rapport avec le ZAN, et sécurité alimentaire).

14) Ne pas combler toutes «les dents creuses»: au contraire les mettre en ER pour la création de parcs arborés: lutte contre les îlots de chaleur, voire avec des petits lacs, et espace social de rencontre.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 081-200066124-20250623-118_2025-DE